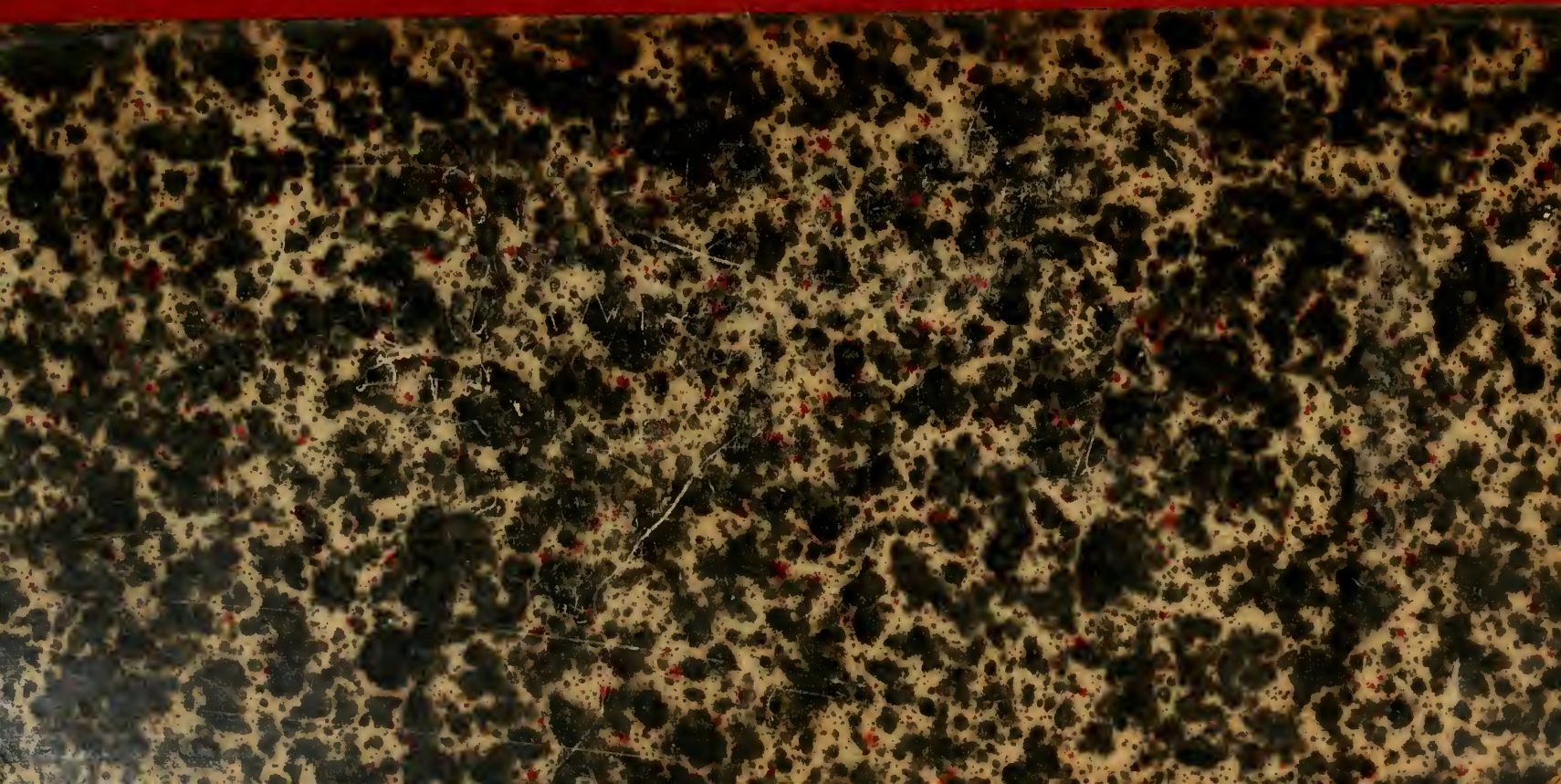

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mouvementsociali26pari

LE

Mouvement Socialiste

III[e] SÉRIE

LE

Mouvement Socialiste

Revue mensuelle internationale

Directeur : HUBERT LAGARDELLE

ONZIÈME ANNÉE

TROISIEME SÉRIE

TOME V

Juillet-Décembre 1909

TOME XXVI de la COLLECTION

12-1-346
2,12

PARIS
V. GIARD & E. BRIERE, Libraires-Editeurs
16, rue Soufflot et 12, rue Toullier

1909

ÉTUDES ET CRITIQUES

Classe sociale et Parti politique [1]

Camarades,

Il y a quelques années, on aurait fort surpris les socialistes en différenciant *classe* et *parti*. Le socialisme semblait reposer sur ce dogme que toute classe sociale se transforme en parti politique et que la *lutte de classe* est une *lutte de parti*.

Nous savons aujourd'hui, depuis que l'expérience syndicaliste a ruiné cette conception traditionnelle, que c'était là une illusion. A la lueur des faits, *classe ouvrière* et *parti socialiste* se sont révélés comme deux phénomènes aussi distincts que l'*économie* et la *politique*. Qui pourrait nier que les partis socialistes soient des organismes extérieurs au prolétariat et étroitement liés au mécanisme de l'Etat? Et vous savez, d'autre part, que le mouvement syndicaliste ramène toute l'action ouvrière à la formation, en dehors de l'Etat et par le prolétariat lui-même, d'un ensemble d'institutions autonomes, qui doivent, non seulement ne copier en rien les institutions bourgeoises, mais encore leur être radicalement contraires.

Cependant la *crise socialiste* se poursuit. Née de cette confusion entre *classe ouvrière* et *parti socialiste*, elle ne cessera que le jour où l'on reconnaîtra que ces deux facteurs historiques ont un rôle inégal et où l'on ne demandera à chacun que ce qu'il peut donner. C'est d'avoir espéré trop de l'*action intermédiaire des partis* et pas assez de *l'action directe des classes*, que le socialisme traditionnel a fait faillite. Je sais bien que ses représentants officiels ne sont pas prêts à s'incliner devant les faits. Ils entendent donner des leçons à la vie et n'en pas recevoir. Prisonniers de leurs propres systèmes, ils adorent leurs dogmes à l'égal de fétiches et n'ont que mépris pour les pauvres mortels que l'in-

(1) Conférence faite à Paris.

quiétude tourmente. Ne les imitons pas, camarades, soyons inquiets, l'inquiétude est mère de la recherche — et de la modestie, et abordons de face les questions les plus angoissantes du socialisme.

De toutes ces questions, il n'en est pas de plus urgente que celle que je viens de poser. Nous avons à choisir entre deux conceptions différentes du socialisme. Le socialisme sera-t-il l'œuvre des partis politiques ou sortira-t-il des institutions ouvrières? Ou mieux : Dans quelle mesure respective, les partis socialistes et les institutions ouvrières peuvent-ils contribuer à sa réalisation? Voilà où est le problème.

J'ajoute : il n'est que là. Je le résoudrais sans doute plus facilement si je supprimais l'un de ses facteurs, et si je négligeais systématiquement les partis politiques au profit exclusif des institutions ouvrières. Mais quelque défiance justifiée, et ce n'est certes pas moi qui chercherai à l'atténuer, qu'inspirent les partis politiques, ils existent, ils sont un fait, et nous aurions beau les nier qu'ils ne s'en imposeraient pas moins à nous. Et quelque espoir aussi que nous fondions dans les institutions ouvrières, nous ne pouvons pas oublier que leur formation est lente et qu'elles sont dans l'avenir plus que dans le présent. Acceptons donc la réalité, avec ses complexités et ses contradictions, et demandons-nous, non pas lequel des deux, des partis ou des institutions, doit, au moment où je parle, dans les conditions historiques *actuelles*, éliminer l'autre, mais bien ce que peut chacun d'eux, dans une mesure, à la vérité, singulièrement différente, pour la transformation socialiste.

Il est encore possible, si vous le préférez, de formuler cette question, dont la réponse peut indiquer l'issue de la *crise socialiste*, sous une forme plus conditionnelle, et de nous demander, non seulement quelles sont les *limites*, mais surtout quels doivent être les *caractères* des institutions ouvrières et des partis socialistes. Posé en ces termes, notre problème se ramène, pour reprendre une expression de Bernstein, à l'étude des *conditions préalables du socialisme*. Non, le socialisme n'a rien de fatal, sa venue n'est pas certaine et nous ne savons rien de son triomphe. Ce que nous savons, c'est qu'il ne se réalisera qu'au prix d'une longue *préparation historique*, que nous pouvons désirer, aider, non prophétiser.

Mais ce problème, nous ne saurions l'aborder sans avoir analysé au préalable ces notions de classe sociale et de parti politique, que la désagrégation du vieux socialisme accuse comme si

opposées. Recherchons donc, dans cette première causerie, ce que sont, en fait, les classes et les partis; dans la suite de nos investigations, nous tirerons de notre examen les conclusions qu'il peut suggérer pour la pratique socialiste.

I

Et d'abord, que faut-il entendre par *classe sociale*? Je crois qu'on peut en avoir une idée approximative en disant: *une classe sociale est une collectivité relativement homogène d'hommes placés sur le même plan économique et unis par la conscience commune de leur situation.* La classe repose donc sur une double base: une base économique et une base morale.

La base économique est fournie par le mode de production, auquel est lié en général le mode de propriété. C'est d'après la façon dont ils produisent et dans la mesure où ils possèdent, que les hommes sont répartis dans les différents compartiments sociaux que sont les classes. Là est la première caractéristique de toute classe, dans cette position de ses membres à l'égard de la propriété des instruments de travail. Les autres marques distinctives, comme les conditions générales de l'existence, l'origine des revenus, la communauté des intérêts, etc., ne font que dépendre de celle-là. Les classes nous apparaissent ainsi comme autant d'îlots indépendants et habités par des populations dissemblables.

Observons, d'un coup d'œil, les trois classes sociales les plus typiques: les propriétaires fonciers, les capitalistes, les ouvriers. Il ne nous faut pas faire grand effort pour distinguer la base économique de chacune d'elles. Les propriétaires fonciers, ce sont — et ce sont seulement — tous les grands possesseurs du sol, qui vivent de la *rente* et tiennent sous leur dépendance les travailleurs de la terre. Les capitalistes, ce sont — et ce sont seulement, — tous les détenteurs du capital (industriel, commercial, financier), qui lui font produire le *profit,* par l'exploitation du travail prolétarien. Les ouvriers, enfin, ce sont, — et ce sont seulement, — tous ceux qui, n'ayant que leur force de travail pour vivre, la vendent, pour un *salaire,* aux propriétaires fonciers ou aux capitalistes.

Voilà donc trois classes, qui reposent sur trois catégories économiques précises et qui ne groupent, à l'exclusion de tout élément étranger, que des hommes caractérisés et semblables entre eux. Bien plus: ces classes se présentent à nous, non comme un

accident historique, mais comme le produit naturel du développement social. Rien n'est arbitraire dans leur constitution, en ce sens qu'elles seraient une création artificielle de tel ou tel groupe humain et qu'elles auraient pu tout aussi bien ne pas exister. C'est un lieu commun de la propagande socialiste de montrer, par exemple, la formation graduelle de la classe capitaliste et de la classe ouvrière. La bourgeoisie, on l'expose régulièrement dans les conférences socialistes, est née de la dissolution du régime féodal: l'extension des forces productives a brisé peu à peu la cellule corporative, où le moyen-âge avait enfermé l'économie, pour créer ce que Proudhon a appelé une *terre nouvelle,* aux frontières sans cesse agrandies, au fur et à mesure que se développe la grande industrie. Ce sol nouveau a porté une classe nouvelle: la bourgeoisie. Mais, en même temps qu'elle appelait à la vie la classe capitaliste, l'évolution industrielle engendrait, à sa suite, la classe ouvrière: la transformation en travailleurs salariés d'une masse croissante de producteurs est un effet automatique des progrès du capitalisme, et le volume du prolétariat est proportionnel au volume de la grande industrie.

Cependant, le fait de se trouver côte à côte sur le même terrain économique ne suffit pas à transformer un agglomérat d'hommes, naguère isolés, encore étrangers les uns aux autres, en un groupement vivant. Pour qu'il y ait classe sociale, au sens total du mot, il faudra que l'*unité économique* se transforme en *unité morale,* que le corps prenne une âme. Ce lien intérieur, qui ramène à l'unité la diversité de ces éléments matériels, c'est la conscience collective ou, comme on dit dans le vocabulaire socialiste, la *conscience de classe.*

Ces deux phases de formation de la classe sociale, c'est, vous vous en souvenez, l'analyse pénétrante de Marx qui, soit dans la *Misère de la Philosophie,* soit dans *le XVIII Brumaire,* les a nettement mises en lumière. Vous savez que Marx a considéré deux moments, dans la constitution de toute classe sociale: le moment où elle n'existe encore que pour les autres classes, et le moment où elle se réalise pour elle-même. Ce n'est que dans cette seconde période que la classe parvient à son épanouissement: jusque là, il n'y avait que les éléments matériels de son existence, il lui manquait les éléments moraux, ou, si je puis m'exprimer ainsi, cette donnée morale sans laquelle la donnée économique reste stérile. Et cette seconde condition est à ce

point nécessaire que les classes qui, par la nature de leur composition, ne peuvent dépasser la première phase, ne seront jamais des classes au sens complet du mot. Vous connaissez l'exemple classique des paysans parcellaires. Ils ont beau former une masse économiquement homogène, en ce sens que tous ont les mêmes rapports avec la propriété et les mêmes conditions de vie. Ils ne constitueront jamais une classe réelle, car l'individualisme de la petite production agraire les sépare par un infranchissable mur d'insolidarité. Et Marx pouvait, avec raison, les définir: *une simple addition de grandeurs de même nom, à peu près de la même façon que des pommes de terre dans un sac.*

Mais comment cette transmutation d'éléments matériels en valeurs morales va-t-elle s'opérer? Comment à la base économique va-t-il se superposer une base morale? C'est ici, et j'appelle là toute votre attention, qu'apparaît la différence, rarement comprise par les orthodoxes du marxisme, entre la *formation économique* et la *formation historique* des classes. Non, une classe n'est pas seulement un produit de l'économie: elle est aussi un résultat de l'histoire. Ce sont les luttes qu'au fur et à mesure de sa croissance historique, elle doit soutenir contre les autres classes, qui l'amènent peu à peu à la conscience d'elle-même et lui donnent la notion de sa propre vertu.

Comparez, pour prendre un exemple typique, la formation de la bourgeoisie en Russie et en France. Ici, c'est une suite ininterrompue de luttes entreprises ou soutenues contre la féodalité et le pouvoir royal, une marche méthodique vers la conquête, une montée lente aux affaires, une élaboration progressive d'institutions, les communes d'abord, les parlements ensuite, et, comme couronnement, cette éclatante floraison d'idées et d'hommes qui ont préparé et fait la Révolution française, terme dernier d'une longue gestation arrivée à la maturité, aboutissant final de toute une succession de destructions et de créations préalables. Là, en Russie, les éléments matériels sans doute d'une classe bourgeoise: industriels, commerçants, médecins, avocats, professeurs, ingénieurs, etc, etc.; mais perdus dans la masse amorphe du peuple russe, sans groupement spécial, sans luttes communes antérieures, sans traditions, sans idées juridiques et politiques propres, et sans hommes; d'où une inaptitude déconcertante à jouer le moindre rôle historique, à se trouver soi-même dans le chaos des événements, et à sortir du désordre d'une révolution incapable.

Voyez encore la formation de la classe ouvrière française et de la classe ouvrière américaine : celle-ci, l'américaine, créée par le plus formidable développement capitaliste qu'on ait jamais connu, et parvenant difficilement, malgré ces conditions économiques providentiellement favorables, à se concevoir comme classe distincte de la bourgeoisie et à se dresser contre elle ; celle-là, la française, issue pourtant d'un milieu industriel ingrat, mais frémissante des plus glorieuses traditions révolutionnaires, arrivant, par des combats héroïques, par des engagements répétés, au cours de tout un siècle, à se détacher progressivement des classes dominantes, et à implanter, au cœur de la plupart des producteurs, même les moins organisés, ce sentiment indomptable de liberté et cet idéalisme conquérant qui la caractérisent.

Il faut donc rejeter, comme une caricature du matérialisme historique, l'unique considération dont les marxistes officiels ont voulu tenir compte : la nécessité historique. La nécessité ne pourrait rien sans la volonté. Ou plutôt la *volonté collective* est un élément de la nécessité historique. A tel point qu'on peut dire, de ce point de vue, que les classes sont, elles-mêmes, leur propre créateur et que l'étude de leurs luttes se ramène à l'étude de la formation de leur volonté.

Mais il ne suffit pas de dire : constitution morale d'une classe ; faut-il encore indiquer ce qu'on doit entendre par là. En fait, cela suppose que trois conditions sont réalisées, qui sont : 1° un sentiment de solidarité ; 2° une idéologie propre ; 3° une organisation indépendante. Proudhon, qui n'a pourtant jamais eu une notion claire de la lutte de classe, a nettement formulé cette triple exigence : « Pour qu'il y ait, dit-il dans sa *Capacité Politique des Classes Ouvrières,* dans un sujet, individu, corporation ou collectivité, capacité politique, trois conditions fondamentales sont requises : — 1° Que le sujet ait *conscience* de lui-même, de sa dignité, de sa valeur, de la place qu'il occupe dans la société, du rôle qu'il remplit, des fonctions auxquelles il a droit de prétendre, des intérêts qu'il représente ou personnifie ; — 2° Comme résultat de cette conscience de lui-même dans toutes ses puissances, que ledit sujet affirme son idée, c'est-à-dire qu'il sache se représenter par l'entendement, traduire par la parole, expliquer la raison, dans son principe et ses conséquences, la loi de son être — 3° Que de cette idée, enfin, posée comme profession de foi, il puisse, selon les besoins et la diversité des circonstances déduire toujours des conclusions *pratiques.* »

Voyons de quelle façon se constituent ces trois éléments? Le premier, le sentiment de la solidarité qui doit unir tous les membres de la classe, naît de la lutte. Parce qu'ils ont à combattre les mêmes adversaires et à défendre les mêmes intérêts, les hommes qui composent une même classe arrivent progressivement à se sentir comme les parties solidaires d'un tout indivis. Ce n'est, je l'ai dit, qu'au bout d'une longue série d'engagements, que cette conception d'un *bloc* distinct du reste de la société parvient à se faire jour. Mais une fois que la classe en formation est arrivée, à la suite de ces ébranlements successifs, à se séparer des autres classes, elle prend aussitôt conscience de son individualité, et dès ce jour commence son existence réelle.

A ce sentiment de solidarité, s'ajoutent les conceptions juridiques et politiques, nées elles aussi de la lutte, qui sont propres aux membres de la même classe sociale. En fait, toute lutte de classe est une lutte pour un *droit,* et la conception du droit est intimement liée au régime de production particulier à chaque classe. Le *droit féodal,* qui attachait le serf à la glèbe et incorporait les personnes aux choses, ne pouvait naître que dans un régime de production agraire médiéval. Le *droit bourgeois,* qui a libéré les personnes et les biens des servitudes anciennes et établi un système de liberté économique et politique, est le produit des exigences de la production et de l'échange capitalistes. Il en est de même pour les conceptions morales et politiques que chaque classe formule, au nom de ses besoins et de ses aspirations, et grâce auxquelles elle forme un *bloc idéologique,* comme elle formait déjà un *bloc économique.*

Toutefois cette idéologie de la classe exige, pour se traduire concrètement, une organisation qui la supporte. Le rôle primordial des *institutions* apparaît ici. Il n'y a de profondément réel dans le monde que les institutions: elles prennent l'homme par les côtés essentiels de sa vie, le façonnent selon un type précis, lui donnent sa physionomie générale. Les classes n'atteignent leur pleine réalisation que par les institutions qu'elles se construisent, selon les conditions de leur vie et les besoins de leurs luttes. Ce sont là les cadres naturels de leur activité, qui leur permettent de donner à leurs mouvements ce caractère d'unité et de généralité qui fait de *toute lutte de classe une lutte politique.*

Je vous fais observer le sens très général de ce mot: lutte politique. Il ne s'agit pas de tel mode spécial de la lutte politi-

que : mode électoral, mode parlementaire, etc., comme l'ont trop souvent voulu entendre les commentateurs étroits de la célèbre formule de Marx. Il faut comprendre strictement : toute lutte d'ensemble, engagée par une classe considérée en bloc, par opposition aux luttes fragmentaires des groupements divers qui la composent. On peut dire que chaque classe a des moyens de lutte particuliers et qu'elle mène sa politique sous des formes propres.

J'insiste sur ce dernier caractère, qui est le plus important que doive revêtir l'organisation de toute classe en voie d'émancipation. Les classes qui luttent sont antithétiques. Une classe qui emprunterait les cadres politiques de la classe qu'elle combat, ne parviendrait pas à s'affranchir : il lui faut des moyens politiques personnels. Je signalais, tout à l'heure, que si la bourgeoisie avait imité les institutions de la féodalité, elle n'aurait pu se détacher du monde ancien et opérer sa révolution. Ce fut le contraire : guidée par son instinct et par les conditions de sa lutte, elle se prépara à son rôle révolutionnaire. Et le jour où succomba le vieil état de choses, lentement ruiné, ce fut par une opération naturelle que les institutions de la classe nouvelle, généralisées, se transformèrent en institutions officielles de la société, de féodale devenue bourgeoise. Le saut révolutionnaire n'avait été, comme toujours, que le couronnement d'une longue série évolutive.

Je vous signale encore qu'on ne saurait trop mettre en évidence ce fait, *qu'il n'y a pas de lutte de classe sans ce caractère de généralité et cette affirmation d'un droit révolutionnaire.* Il n'est pas possible de confondre la *lutte de classe* avec les *simples luttes d'intérêts* que les classes, ou les groupes qui les constituent, mènent dans les cadres d'une société donnée. Nous ne pouvons pas dire, par exemple, que les conflits d'intérêts qui mettent aux prises, dans la société actuelle, le capital industriel ou commercial et le capital financier, constituent une *lutte de classe.* Nous ne saurions davantage assimiler à un antagonisme de *principe* les oppositions qui dressent les uns contre les autres, agrariens et industriels. Ni dans ce cas, ni dans l'autre, la base du régime social existant n'est mise en discussion : industriels, commerçants, banquiers, agrariens, tous entendent maintenir le *droit* de la bourgeoisie. Ils ne se combattent même que pour mieux en tirer respectivement parti. J'en dirai autant des luttes purement corporatives des ouvriers contre les capitalistes. Je me

souviens qu'au Congrès international de Stuttgart, en 1907, le socialiste belge Vandervelde, casuiste aimable, se laissa aller à cette confusion pour justifier l'adhésion des trade-unions anglaises. Si les syndicats d'Angleterre, disait Vandervelde, repoussent la *guerre des classes,* ils pratiquent la *lutte des classes.* Et il invoquait les combats menés par la classe ouvrière anglaise pour la conquête d'un meilleur salaire et d'un plus court travail. Vandervelde utilisait subtilement la terminologie anglaise, qui, en effet, comporte deux expressions différentes pour traduire ces deux choses différentes : luttes d'intérêts et guerre sociale. Mais ce n'était qu'un jeu de mots. Vous savez qu'en fait, aujourd'hui, peut-être pas pour toujours, peut-être pas pour longtemps, mais en tout cas aujourd'hui, la pratique des trade-unions d'Angleterre est loin d'être socialiste. Et l'argument de congrès, invoqué par Vandervelde, si habile fût-il, n'était qu'une équivoque.

Ainsi, c'est, comme j'ai souvent eu l'occasion de le montrer, à un double processus de *négation* et de *construction* que se réduit toute lutte de classe. La négation ruine les institutions et les idées traditionnelles ; la construction les remplace par des institutions et des idées nouvelles. C'est le *Destruam et Ædificabo* de Proudhon. Par ce double mouvement de négation et de construction, se concrétise la rupture qui met face à face les classes et maintient leur *insolidarité.* Vous saisissez à quel degré cette notion de la scission entre les deux mondes aux prises est fondamentale de l'idée de lutte de classe. L'histoire d'une époque n'est, en effet, que l'histoire des luttes des deux classes principales qui emplissent, momentanément, à elles seules, le champ de l'histoire. Il n'y a jamais que deux classes qui, à une époque donnée, se disputent la domination : la classe ascendante et la classe descendante. Les autres classes, imparfaitement formées ou moins représentatives d'un type social, sont simplement entraînées dans le cycle de leur duel et ne jouent qu'un rôle secondaire.

Voilà en quel sens il faut entendre la fameuse *division dychotomique* des classes, qu'on a tant de fois reprochée à Marx. Lorsqu'il a ramené à la lutte des bourgeois et des prolétaires le mouvement historique contemporain, Marx n'a évidemment pas voulu nier l'existence des autres classes. Il a simplement marqué que les deux acteurs principaux du drame social moderne sont les capitalistes et les ouvriers, et que les conflits des autres classes se déroulent dans l'atmosphère de ce conflit dominant.

Le terme dernier de cette lutte générale d'une classe contre une autre classe, c'est une transformation sociale ou révolution. La classe ascendante triomphe; elle généralise ses institutions; elle impose sa règle; elle donne le ton à la société. Vous savez qu'on exprime souvent cette idée par l'image de la *catastrophe,* c'est-à-dire de la rupture finale qui disjoint radicalement les deux blocs insolidaires. Je n'ai pas l'intention d'analyser avec vous la conception de la catastrophe. Mais il faut se garder de tout simplisme romantique, et je n'use de ce mot qu'avec la plus grande réserve. Je veux dire que la représentation d'une rupture sociale est loin d'être simple, que même elle ne peut être que complexe, et qu'il ne suffit pas surtout qu'elle prenne une forme lointaine. Une classe qui se laisserait obséder par la vision du but final sans tenir compte de son mouvement réel, serait condamnée à la plus juste des faillites. Si grandes que puissent être les enjambées de l'histoire, elles ne peuvent pas se produire dans le vide: il leur faut le sol résistant des institutions.

En fait, l'idée de la catastrophe exerce surtout une influence quotidienne sur la marche conquérante d'une classe. C'est dans la mesure où cette dernière est hantée par la vision anticipée de la rupture totale, qu'elle opère des ruptures partielles. L'idée de la catastrophe suggestionne, en quelque sorte, la pratique et ainsi l'avenir colore le présent. C'est ce que nous pouvons formuler d'une manière plus concrète, en disant que toute classe qui lutte pour sa libération se crée une *pratique révolutionnaire.* Il me semble aussi que le mot d'*évolution révolutionnaire,* employé par Marx, exprime avec force cette exigence de l'histoire, qui veut que, dans toute évolution sociale, la veille prépare le lendemain et que le *mouvement conditionne le but.*

Dans cette pratique révolutionnaire, l'évolution et la révolution se confondent, ou plutôt chaque moment de l'évolution est aussi un moment de la révolution. C'est insensiblement, par une action quotidienne, que le fossé se creuse chaque jour davantage, matériellement et moralement, entre les classes opposées. Le moindre acte de la classe conquérante est un acte de scission, il est une rupture partielle, et comme une réduction de la rupture totale. Par un mouvement lent et sûr, la vie sociale prend peu à peu une orientation nouvelle et la conscience de la classe opprimée répudie de plus en plus les règles de droit et de morale qui sont l'armature du système dominant. C'est toute une série d'écroulements, qui s'opèrent dans les faits et dans les esprits; et

c'est cette accumulation de catastrophes partielles qui rend un jour possible la catastrophe sociale.

Je sais bien qu'à cette idée de rupture, de catastrophe, qui est le fond de la lutte de toute classe contre une autre classe, on oppose l'idée d'évolution, au sens d'une *continuité sociale* ininterrompue. C'est par transitions progressives que s'opérerait le passage d'une société donnée à une société contraire. L'histoire ignorerait ces catastrophes partielles, cette insolidarité croissante des classes en lutte, et, à plus forte raison, les ruptures totales. Les états sociaux nouveaux seraient lentement et doucement engendrés par les institutions et les idées anciennes peu à peu renouvelées. L'idée de rupture ferait place à l'idée de *solidarité*. La transformation résulterait d'une série de transactions entre les classes. Nous serions en présence d'une *pratique réformiste* et d'une *évolution réformiste*.

Qui d'entre vous ne voit que cette façon d'entendre l'idée d'évolution est tout autant condamnée par l'expérience historique, que l'idée, non moins fausse, de révolution subite et improvisée? Certes, il est vrai que les changements sociaux les plus profonds ne s'opèrent qu'avec d'infinies lenteurs; mais il est vrai aussi qu'ils ne s'accomplissent même ainsi que par une suite de déchirements continus, dont le déchirement final n'est que la synthèse. Et on a pu remarquer, avec raison, que le changement est d'autant moins grand qu'il est plus insensible. La vérité, c'est qu'*il n'y a de transformation que par discontinuité, et la discontinuité est l'œuvre des institutions.*

Telle est la courbe que décrit une classe sociale dans sa formation. La classe n'atteint vraiment son apogée que le jour où, le volume de ses institutions et le degré de sa force lui permettent d'imposer les nouvelles règles pratiques de vie. Les plus romantiques conceptions de la lutte sociale ne sauraient prévaloir contre cette raison si simple de l'histoire: le triomphe d'une classe est subordonné à sa maturité.

Nous pouvons maintenant, camarades, arrêter ici cette analyse sommaire de la notion de classe sociale. Je crois que nous en avons une idée suffisante, bien qu'incomplète, pour la comparer à la notion, qui nous reste à examiner, de parti politique.

II

Qu'est-ce donc qu'un parti politique? *Un parti est un groupement d'hommes appartenant à des classes différentes mais unis par des opinions communes.* Dès l'abord, vous voyez qu'à la différence de la classe sociale, le parti politique n'a pas de base économique : il n'a qu'une base morale.

Observez le premier parti venu. Il vous donnera, avec plus ou moins d'intensité, mais il vous donnera le spectacle d'un agglomérat bigarré d'éléments appartenant aux divers *plans* économiques de la société. Le même groupement politique mêle les hommes que tout oppose dans la vie : propriétaires, capitalistes, ouvriers, etc., s'y trouvent confondus. Le Centre catholique allemand réunit indistinctement patrons et salariés ; les partis radicaux français puisent leur clientèle à la fois dans la grande bourgeoisie, dans la petite bourgeoisie, dans les classes rurales et dans le prolétariat, et les organisations démocratiques de tous les pays réalisent au suprême degré la confusion des classes.

Cette absence de base économique donne à l'idéologie des partis un caractère artificiel et fragile. Il y a deux sortes d'idéologies : les idéologies réelles et les idéologies artificielles. Les premières ont des racines profondes dans la vie pratique et sont portées par une structure économique. Les secondes sont le résultat d'une attraction passagère ou d'une rencontre fortuite d'hommes détachés de leurs milieux : il leur manque le support matériel. Autant les unes sont résistantes, autant les autres sont instables. Au premier type appartiennent les idéologies des classes et au second les idéologies des partis.

Cette origine des partis, il faut le reconnaître, les place, tout autant que le rôle représentatif qu'ils vont jouer, en dehors de la vie réelle. Ce qu'il y a de plus profond dans l'existence leur échappe. Où se trouve, pratiquement, ce qui est essentiel pour la plupart des hommes, sinon dans le cadre de leurs intérêts, de leurs sentiments, de leurs occupations familières? Pour le propriétaire foncier, c'est le domaine qu'il possède, le syndicat agricole dont il est membre ; pour l'industriel, c'est l'usine qu'il dirige, le syndicat patronal dont il fait partie ; pour le commerçant, c'est son magasin et sa chambre de commerce ; pour le paysan, c'est sa terre, et, à défaut d'autre horizon, le ciel changeant qu'il interroge ; pour l'ouvrier, c'est son atelier, son syndicat, sa bourse du travail, sa coopérative.

Voilà des hommes plongés dans la réalité. Leurs idées ne pendent pas en l'air, sans rapport et sans lien avec leur action pratique, mais elles en découlent, elles en sont comme le fruit et la fleur. Regardez maintenant le monde abstrait de la politique et de ces groupes postiches que sont les partis. Ce qu'on y agite, ce sont des opinions générales, des problèmes lointains et vagues. Tous ces hommes qui sont là, artificiellement réunis, et gardant la marque distinctive de leur origine, se meuvent dans une atmosphère qui n'est pas la leur, où l'air qu'on respire n'est pas l'air habituel, et où tout paraît extérieur à la vie.

Au demeurant, la fonction des partis explique leur composition. Ils constituent les organes de la *société politique* comme les classes constituent les organes de la *société économique*. Pour comprendre leur rôle, il nous faut donc définir ce qu'on entend par *société politique*.

La société politique n'est autre que l'organisation du *gouvernement*. Elle se confond avec l'Etat et ses rouages : son volume était restreint avec l'Etat absolutiste ancien, il a pris des proportions démesurées avec l'Etat populaire moderne, qui a établi le règne des *partis*. L'Etat apparaît ainsi comme un organisme extérieur à la société économique, qu'il gouverne et enserre étroitement. De plus, nous savons que la base de l'Etat moderne est la *souveraineté populaire*, s'exprimant par le suffrage universel ; que la *loi* est l'expression de la *volonté générale*, qui se dégage en additionnant les opinions individuelles et en proclamant règle l'avis de la majorité ; et enfin que c'est la masse elle-même qui choisit librement ses chefs et se donne sa hiérarchie politique.

Les théoriciens de la société politique moderne nous ont expliqué par suite de quelle *fiction* un semblable régime peut fonctionner. Tandis que la *société économique* ne connaît que des groupements d'hommes réels : des ouvriers, des capitalistes, des propriétaires fonciers, etc., la *société politique* ne considère qu'un homme abstrait, un type impersonnel : le citoyen. Elle dissout les classes en ce que Proudhon a appelé un *atomisme social* : il n'y a plus de groupes, il n'y a que des individus, épars dans la désagrégation générale.

La raison qu'on en donne, c'est que tous les hommes doivent être *égaux en droits*, en dépit de leur situation sociale. Pour les considérer comme des *valeurs identiques*, il faut donc faire abstraction de leur position dans la société réelle. De cette façon

seulement les intérêts particularistes des classes s'effacent devant l'intérêt général, que la société politique, c'est-à-dire l'Etat, a pour fonction de défendre.

En fait, vous vous apercevez bien que ce régime, qui met face à face l'individu et l'Etat, ne peut pas fonctionner d'une façon pure et simple. La démocratie individualiste n'est qu'une conception théorique. Dans la pratique, la nécessité d'*intermédiaires* entre le peuple et la société politique ne tarde pas à se faire sentir : ces intermédiaires, ce sont les *partis*. Quelle que soit son horreur des groupements, la société politique ne peut pas s'en passer : elle nie les vastes groupes naturels que sont les *classes*, mais elle est obligée de créer ces petits groupes artificiels que sont les *partis*. Le but de ces organismes politiques est de dégager l'opinion de la masse, de lui permettre de se traduire et d'influencer l'Etat dans le sens de la volonté générale.

L'Etat, cette expression dernière de l'abstraction politique, ce type achevé de l'intermédiaire et du postiche, voilà donc l'objet de la convoitise des partis. La conquête du pouvoir, c'est l'alpha et l'oméga de leur action. Maîtres du gouvernement, ils imposent, par la puissance de coercition qu'ils détiennent, les idées et les intérêts qu'ils représentent. Leur triomphe peut être le résultat de combinaisons parlementaires normales ou d'un coup de force ou d'une insurrection. Peu importe. Il n'y a pas de différences de nature entre ces modes de conquête. Que ce soit *évolution* ou *révolution politique*, le fond de la vie sociale n'en est pas modifié. La rupture ne se manifeste ici que par un changement du personnel gouvernemental.

Rien de plus simple donc que la mainmise d'un parti sur l'Etat. Elle revêt toujours un caractère d'improvisation, plus ou moins accentué, mais indéniable. Quoi de plus mobile que la vie politique ? Le décor change à vue d'œil et les surprises sont infinies. Cette facilité à bouleverser les situations gouvernementales, à renverser les régimes, à renouveler les maîtres de l'Etat, a pu faire souvent illusion aux partis et leur a laissé croire que les modifications sociales sont aussi rapides et aisées que les modifications politiques.

C'est aussi cette fausse analogie qui a permis d'assimiler arbitrairement les classes et les partis. Mais notre analyse a été poussée assez loin pour nous révéler que les groupes de la société politique ne reproduisent pas les groupes de la société économique, et que les partis ne sont pas les décalques des clas-

ses. Insistons, cependant, si vous le voulez bien, sur ce point et complétons nos observations précédentes.

Pour que les partis fussent l'équivalent des classes, il faudrait qu'une première condition se réalisât : c'est que la société politique, au lieu de considérer l'homme abstrait qu'est le citoyen, ne tînt compte que des groupes d'hommes concrets : ouvriers, capitalistes, propriétaires fonciers, etc. Or, pareil raisonnement serait absurde, puisque *la raison d'être de la société politique est de ramener le particularisme des classes au solidarisme de l'unité nationale*. Donner une représentation parlementaire à chaque classe considérée comme telle, ce serait détruire la société politique. L'Etat n'a d'existence possible que parce qu'il supprime précisément, par la fiction du *citoyen*, les différenciations entre ouvriers, capitalistes, propriétaires fonciers, etc. Du jour où il ne représenterait plus *l'intérêt général* contre les *intérêts particuliers*, il disparaîtrait. Si les partis n'étaient composés que d'ouvriers, que de capitalistes, que de propriétaires fonciers, etc., ne poursuivant que leurs fins propres, sans souci des problèmes généraux que la société politique se donne pour tâche de résoudre, le mécanisme étatique, fonctionnant à vide, s'écroulerait de lui-même.

Les théoriciens de la représentation professionnelle, qui s'agitent si bruyamment ces temps-ci, et qui, s'ils n'ont pas une idée bien nette des classes, tentent du moins de leur donner une expression politique, ont simplement oublié *ce caractère unitaire et abstrait de la démocratie moderne*. C'est parce qu'elle suppose qu'il y a des problèmes généraux *communs à toutes les classes*, que la démocratie se refuse à tenir compte des différences réelles entre les hommes. Et je dois reconnaître qu'en un sens restreint, elle a raison. L'homme social, l'homme économique, l'homme de classe, s'il est la partie essentielle de la personne humaine, celle qui lui imprime sa marque, n'est pas toute la personne humaine. Il y a l'homme politique, l'homme de parti, le citoyen, toujours le même à quelque classe sociale qu'il appartienne. Son domaine propre, c'est, si j'ose m'exprimer ainsi, ce terrain abstrait de la démocratie politique : l'organisation de la liberté, l'indépendance de l'individu, l'égalité civile, etc. Et ce sont là, il faut le reconnaître, des problèmes extérieurs à la vie économique et qui intéressent tous les hommes au même titre.

Autant les classes expriment l'*insolidarité sociale*, autant les partis traduisent la *solidarité politique*. Ce dualisme, cette jux-

taposition de l'homme économique et de l'homme politique dans le même individu, ne sauraient nous surprendre. L'activité humaine ne se déroule pas sur un plan unilatéral : le même homme traverse successivement des sphères différentes et appartient simultanément à des milieux divers. Mais ce sont des sphères et des milieux d'importance inégale et qui l'influencent inégalement. Il ne s'agit donc pas de nier cette diversité de la vie, ces aspects multiples de la personnalité humaine, ces reflets variés du même individu ; il faut se demander quelle est la valeur respective, pour la formation de l'être social, de ces sources d'activité. Que doit l'homme à la société économique ? Que doit-il à la société politique ? Telle est la question.

L'unité abstraite de la démocratie correspond donc à une certaine réalité. Et la *communauté d'opinions* entre des hommes de classes différentes, cette fraternité d'idées dont les partis sont l'image, est, elle aussi, une vérité positive. Si bien que nous pouvons dire que, non seulement il n'y a pas identité entre les classes et les partis, mais que les partis ont précisément pour fonction de détruire l'œuvre des classes.

Mais allons plus loin. Supposons que cette première condition soit réalisable. Il resterait encore à prouver, pour qu'il y ait adéquation des classes et des partis, que *la société politique moderne est un mécanisme adaptable indifféremment à tous les régimes sociaux*. Il faudrait démontrer qu'elle demeure purement abstraite, sans contenu social. Or la démocratie est plus qu'une conception théorique : c'est un fait historique. Elle correspond à des conditions déterminées et satisfait à des nécessités pratiques. *Elle est le régime politique des classes bourgeoises ou qui acceptent le régime bourgeois.*

Je n'ignore pas qu'on a invoqué, ici encore, le matérialisme historique pour soutenir que, le pouvoir politique étant l'équivalent du pouvoir économique, l'Etat peut être utilisé indistinctement par les différentes classes, pour leur propre triomphe. Mais vous apercevez la confusion. Oui, dans les cadres du régime bourgeois, la corrélation de la société politique et de la société économique est plus ou moins exacte. La formule est vraie, à la condition de traduire « société économique » par « société capitaliste ». Autrement dit : la société politique, étant l'organisation du pouvoir coercitif de l'Etat, c'est-à-dire de la hiérarchie et de l'autorité, correspond à un régime économique qui a la hiérarchie et l'autorité à sa base.

Ainsi entendu, j'admets l'appel au matérialisme historique. Qui pourrait contester, en effet, que les détenteurs du pouvoir économique ne soient à la fois les détenteurs du pouvoir politique? C'est l'évidence même. Mais je dis que cette forme de la concentration de la puissance sociale entre les mêmes mains est la forme d'élection du système capitaliste. Il suffit d'un peu d'attention pour s'en apercevoir.

Si la démocratie, qui est la solidarité politique en action, se bornait à son contenu abstrait, elle ne serait pas, à un certain sens du moins, contradictoire dans son fond avec la société économique, qui organise l'insolidarité sociale. Il y aurait là deux expressions différentes de deux réalités différentes. Mais la démocratie entend prolonger la *solidarité politique* en *solidarité sociale*, et c'est là que l'action des partis contredit l'action des classes.

L'Etat démocratique moderne se prête admirablement aux fins de l'ordre capitaliste. L'ancien Etat, stable et rigide, ne convenait qu'à un monde économique infiniment peu mobile. Le nouveau monde industriel a necessité un régime politique autrement instable. Le progrès économique procède par marches vertigineuses et par bonds imprévus; il renouvelle ses méthodes, renverse les traditions, révolutionne la technique, ne connaît ni arrêt ni repos. Le système parlementaire a la vertu de ne rien respecter, de tout mettre en question, d'établir, en quelque sorte, la critique en permanence. Il a donc la souplesse nécessaire pour laisser le champ libre aux innovations de la bourgeoisie. Il permet toutes les modifications de la loi et tous les changements du pouvoir. Grâce à lui, les différentes classes *qui se placent sur le terrain de la société capitaliste* peuvent poursuivre leurs compétitions et débattre leurs intérêts.

C'est cette instabilité du régime parlementaire qui a fait illusion: on s'est représenté la société politique comme un tableau sensible, où viendrait s'inscrire automatiquement et mathématiquement le degré de puissance respective des classes. Mais on n'a pas vu que si la bourgeoisie use du parlementarisme dans un sens révolutionnaire, elle l'utilise aussi dans un sens solidariste et conservateur. C'est, en dernière analyse, ce dernier but qui est la fin du parlementarisme. On peut dire que les luttes parlementaires ne sont que des *luttes d'intérêts* ayant pour objet la *transaction*. Les intérêts en présence finissent toujours par s'accorder et les lois sont les résultats de ces compromis. Sans doute ces marchandages entre les divers groupes parle-

mentaires prennent parfois une certaine acuité, mais ils sont toujours faits de diplomatie et de ruse, et, comme dans tout négoce, la conciliation est au bout.

Le rôle solidariste et conservateur du parlementarisme apparait donc ici. Il s'agit de faire, dans les cadres de la société bourgeoise, à chaque groupement d'intérêts sa part. Que chacun formule ses désirs: on les examinera et on y accédera dans la mesure où les intéressés sauront se faire écouter. Le parlement est l'*organe enregistreur* des volontés des partis. Mais, une fois les concessions consenties et l'accord réalisé, la parole reste à *la loi. Les parties contractantes sont liées par leur entente. Elles se sont par avance interdites de sortir des limites de la légalité.* Ce système, qui permet à toutes les coalitions d'intérêts de se faire jour, assure ainsi l'*équilibre social* nécessaire à la bonne marche du capitalisme.

Et qu'il y ait un *parlementarisme et un parti agrariens, un parlementarisme et un parti industriels, un parlementarisme et un parti ouvriers,* en quoi cela infirme-t-il notre constatation? Il est clair que les partis ne peuvent garder leur clientèle électorale qu'en défendant ses intérêts immédiats. Dans leurs luttes et leurs intrigues, c'est un même désir de surenchère qui les pousse à se donner comme les *réformateurs* du régime existant. Mais les améliorations mêmes qu'ils proposent n'ont pour but que de consolider le système en le rendant supportable à leurs électeurs. Ces luttes de parti ne sauraient donc rappeler la lutte de classe. Nous n'avons pas, ici, le choc de deux mondes antagoniques, de deux droits contraires, de deux modes de vie. Il n'y a que des querelles intérieures et des rivalités de groupes.

Enfin, en supposant même que la société politique pût être en contradiction avec son principe et que son mécanisme fût adaptable à tous les régimes sociaux, il y aurait encore, pour légitimer l'assimilation des partis aux classes, une troisième condition à remplir. Les partis ne devraient pas être des *groupements indépendants à intérêts particularistes.* Or, l'expérience montre que les partis sont des organismes autonomes, avec leurs règles, leur personnel, leur psychologie. Loin de la vie réelle, ils constituent un *corps professionnel,* poursuivant avant tout ses intérêts de groupe. Le jeu normal du parlementarisme n'est-il pas de mettre successivement l'Etat aux mains des factions

qui se le disputent? Et l'organisation des partis est-elle autre chose qu'une *organisation de clientèles*?

En vérité, les partis ne saisissent qu'une portion infime de la masse électorale. On a proposé mille moyens pour relier le peuple à ses comités politiques et à ses élus. On a surtout invité la masse à se presser dans les cadres des partis et à y servir de *régulateur*. C'est là un contre-sens. Non seulement, pour les raisons que nous avons dites, la masse électorale ne peut pas se transporter en *bloc* du cadre naturel des classes dans le cadre artificiel des partis, mais encore le fonctionnement intérieur des partis s'oppose à toute action organique de sa part. *Les partis sont des gouvernements au petit-pied.* Ils forment comme des réductions en miniature de l'État, dont ils reproduisent les formations autoritaires et la hiérarchie. Ce sont des états-majors, avec chefs, sous-chefs, fonctionnaires, etc.; et plus cette administration bureaucratique est volumineuse et plus elle les isole de la foule. A l'égard de leurs électeurs, les partis renouvellent, à l'imitation du pouvoir, la division entre *gouvernants* et *gouvernés*. Ils les dirigent, les inspirent, les encadrent aux jours de lutte politique. Et une fois que l'électeur a déposé son bulletin dans l'urne et qu'il est retourné à la vie pratique, les partis, dépositaires de sa volonté d'un jour, restent seuls sur la scène. Pourquoi, le rite électoral accompli, le citoyen continuerait-il à être actif, puisque son but a été précisément de se choisir un *représentant*? Il a pris un porte-parole pour ne plus parler. A-t-on jamais vu un *mandant* garder pour lui l'exercice du droit qu'il a délégué à son *mandataire*? Donner et retenir ne vaut. Le régime représentatif étant admis, il n'est pas possible qu'il en soit autrement, et les critiques n'y changeront rien: son mécanisme suppose l'*inaction du citoyen*.

Il implique, en même temps, son *incompétence*. Ce n'est pas seulement parce qu'il lui est matériellement impossible d'intervenir lui-même, que le citoyen se défait de son pouvoir. C'est aussi parce qu'il est incapable de se prononcer sur ces problèmes imprécis qui font l'objet de la politique. Nous l'avons déjà remarqué: il pourrait juger des questions tombant sous ses sens, des choses concrètes de la vie, mais comment se prononcerait-il en connaissance de cause, sur cet ensemble nébuleux d'idées générales? Les partis ont pour but d'agir et de penser à sa place.

L'écart entre les représentants et les représentés n'est donc

pas accidentel. Il est dû à des causes organiques telles qu'il ne peut pas être supprimé. Qu'on modifie autant qu'on le voudra, dans un sens de plus en plus rationnel, le système électoral et par suite le recrutement des partis, je le veux bien. Mais la distance entre les mandataires et les mandants, entre les partis et les électeurs ne sera pas comblée: elle résulte de la nature des choses.

III

Les classes constituent donc le fond résistant du monde social. Par leurs institutions, elles prennent les hommes dans les manifestations principales de la vie; par leurs luttes, elles impriment son rythme au mouvement de l'histoire. Les partis, au contraire, ne s'agitent qu'à la surface. Extérieurs à la vie pratique par leur origine et leur fonction, ils traduisent sans doute une réalité politique abstraite, commune à toutes les classes, mais ils n'en restent pas moins des organismes artificiels et secondaires.

Je ne crois pas m'avancer beaucoup en disant que, partout où la vie des partis a exercé plus d'influence que la vie des classes, on a vu le triomphe de l'abstrait, de l'artificiel, de l'arbitraire. Je ne pense pas que la *crise de la démocratie* ait d'autres causes. Nous n'entendons autour de nous que gémissements sur la faillite du régime démocratique. Ne serait-ce pas que les partis ont pris une importance disproportionnée à leur valeur?

Et la *crise du socialisme* n'est-elle pas une variante de la *crise de la démocratie*? Le socialisme, lui aussi, n'a-t-il pas trop attendu de la politique? Et la réaction syndicaliste n'annonce-t-elle pas *la revanche des classes contre les partis*?

C'est à l'étude de ces problèmes que nous a préparés l'analyse que nous venons de tenter. Nous nous y emploierons de notre mieux. Je n'ai pas le secret de l'avenir et j'ignore si les syndicats seront à la hauteur du syndicalisme. Je ne sais pas davantage si la société consentira à tirer de l'indication syndicaliste les applications d'ordre général qu'elle comporte. J'espère, du moins, que nos recherches montreront que la voie d'un renouveau social est là, et pas ailleurs.

Nous ne saurions prétendre davantage. Le rôle d'astrologue n'a rien de séduisant. N'est-ce pas assez d'indiquer la courbe

possible du devenir historique, et faudrait-il encore prédire l'avenir? Nous ne venons pas en fondateurs d'école ou en porteurs de dogme. Nous sommes simplement des hommes inquiets, qui, dans le désert de notre époque, cherchons des sources de vie abondantes et fraîches. La bonne volonté est notre voie. Et pour le reste, nous nous confions au destin.

HUBERT LAGARDELLE.

Action directe et Médiation

L'action directe est la conception syndicaliste qui, du point de vue de la tactique, se trouve en opposition irréductible avec le réformisme. Les réformistes n'ont donc pas tort de lancer leurs flèches, et les plus venimeuses, contre la propagande de l'action directe. Son triomphe sera la fin de leur règne. Ils n'existent que pour et par la médiation. Toute leur action a pour but avéré d'obtenir de cette entité, qu'ils entendent pénétrer et démocratiser: *l'Etat,* les moyens propres à améliorer la condition de la classe ouvrière.

Les syndicalistes, au contraire, et, avec eux, le socialisme dans sa conception révolutionnaire, considèrent l'Etat comme l'émanation directe de la classe bourgeoise. Ils jugent inutile et vaine une pareille médiation, une semblable intercession, dont le plus dangereux résultat est d'amuser le prolétariat dans l'attente chimérique d'un acte qui lui ferait perdre de vue son vrai but, sa destinée historique: l'expropriation de la classe capitaliste. C'est pour cela qu'ils affirment la nécessité de l'action directe, qui correspond à l'application vigoureuse et à la mise en œuvre intensive de la lutte de classe, — ainsi que du principe méthodologique qui constitue l'originalité théorique et la puissance pratique du socialisme.

Du choc direct, immédiat et continu du prolétariat contre le capitalisme, il résulte, non seulement un accroissement d'espérance dans la victoire finale, mais aussi, en fin de compte, la réalisation de ces mêmes réformes que les courtiers du socialisme entendent atteindre par un cercle vicieux, par compromissions et par demi-mesures. Bien plus: il en résulte encore un entrainement incessant des masses populaires, une gymnastique politique salutaire, un aguerrissement en vue des batailles futures, une éducation intensive et continue de la volonté, rendue plus agile par une action progressive et un exercice ininterrompu.

Au fond, il y a là un conflit de deux méthodes absolument divergentes, antithétiques, de concevoir le devenir social. D'un côté, c'est une conception étroitement juridique, de l'autre une conception entièrement dynamique. Les uns se placent délibérément sur le terrain de la société actuelle et de ses institutions; les autres, sur le terrain du programme révolutionnaire

de la classe ouvrière. Les uns implorent, les autres arrachent; ceux-là mendient, ceux-ci exigent. Les réformistes, partant d'une conception éthique de l'Etat, aboutissent à la philanthropie démocratique, ce qui les rapproche des socialistes de la chaire et les identifie presque à eux. Les révolutionnaires concluent à l'abolition du capitalisme, en s'appuyant sur la conception marxiste du caractère de classe, en l'espèce du caractère bourgeois de l'Etat.

Mais il ne faut pas croire que ces deux états d'âme, si nettement opposés, soient contemporains des conditions éthiques et sociales de la société bourgeoise. Ce n'est qu'une édition nouvelle de deux formes de pensée vieilles comme le monde, d'un conflit éternel entre deux façons de comprendre l'application de l'énergie humaine à la pratique et la direction de la pensée philosophique et morale.

I

L'histoire de la pensée humaine est faite d'audaces et de découragements, d'espérances et de désillusions, avec une série alternative de périodes de force et de foi et de périodes de doute, d'impuissance et de critique. L'homme se sent, tour à tour, en face des grands problèmes moraux, dieu et vermisseau, tout puissant et infime, et l'histoire nous montre une succession d'époques impérialistes et d'époques mystiques. A tel siècle, on voit l'humanité emportée par un désir d'action, par une volonté de puissance que Nietzsche qualifierait de dyonisiaque. A tel autre siècle, on la voit repliée sur elle-même, comme épuisée par son effort, renonçant à la lutte, déléguant ses pouvoirs à des intermédiaires, et leur laissant la fatigue de penser et le soin de pourvoir à sa tâche de conservation morale et sociale.

Si nous examinons l'histoire de la pensée hellénique, nous voyons se dessiner d'une façon très caractéristique cette alternance d'ascensions et de décadences, d'action directe et d'abandon à la médiation. L'impétuosité héroïque des grands penseurs ioniens et éléates tenta de scruter à fond les plus hauts problèmes de la nature. L'homme se dressa hardiment en face de l'univers et essaya de le sonder, en construisant des systèmes destinés à s'annuler réciproquement par leur pluralité même. Leur pensée se mouvait en effet arbitrairement, mue par des intuitions géniales, mais trop pauvre d'expérience physique

et historique pour pouvoir ériger une construction positive, plus pauvre quant à la méthode, la logique ne constituant pas encore une science définitive et manquant absolument de tout auxiliaire critériologique.

Un jour, cette expédition audacieuse dans le champ de l'infini s'arrêta découragée. Et sur les ruines des systèmes métaphysiques grandioses, triompha le dilettantisme des sophistes, puis le moralisme socratique, en contradiction apparente avec lui. Je dis en contradiction seulement apparente, car, au fond, la sophistique et le socratisme ne se séparent que comme les branches divergentes du même tronc, la considération purement morale et humaine de la vie, avec l'abandon total des recherches physiques et des hypothèses cosmiques. Nietzsche a raison d'affirmer que Socrate est le signe de la décadence: il fleurit quand la cité hellénique tombe; le cosmopolitisme, l'universalisme commercial, l'orientalisme détruisent les formes typiques de vie du monde antique et préparent un monde nouveau de choses et d'idées. La vie et l'art deviennent plus réalistes, plus terre à terre.

Même l'élan platonicien, animé d'un souffle d'art qui le rend immortel, ne nous donne qu'une métaphysique timide et incertaine. Il n'ose pas définir l'idée, mais il la représente comme une émanation d'une essence insondable, comme le dérivé d'un archétype dont il n'ose pas lever le voile. Les idées platoniciennes sont les Mères de Gœthe, entités mystérieuses et obscures. Le délire pour le mystère devait ouvrir la voie au mysticisme, qui descend en ligne directe de la volubilité sophistique et de la décadence socratique. Et comme aujourd'hui le théosophisme et le spiritisme et autres plaisanteries, qui constituent le réformisme métaphysique, de même alors on fut inondé par l'orphisme, on renforça le culte des mystères, de l'ésotérisme qui ne fut plus la sincère foi primitive, mais le tourment obscur de l'esprit rendu convulsif par la terreur et la méfiance de l'exercice logique et systématique de la pensée.

L'Alexandrinisme est le point culminant de la défaite du monde grec. La poésie disparaît devant la grammaire; l'érudition et la bibliothèque deviennent la préoccupation dominante, l'épopée disparaît devant le roman, qui est la forme d'art la plus frivole et la plus subjective. La période alexandrine est le moment typique de la médiation. L'homme n'ose plus fixer ses regards sur les grands problèmes de l'existence. Il place au premier plan une forme, un être, une lumière

éblouissante, devant laquelle il s'arrête sans oser la définir. Et avec elle il forme une théorie variée de formes fuyantes et bizarres, dont il se contente comme d'explications médiatrices, fermant les yeux devant la réalité des fantômes issus de sa propre peur. Il contemple les derniers anneaux de cette chaîne hypostatique, mais il n'ose pas en fixer les origines qui se perdent dans l'azur des cieux. Cette conception alexandrine de la médiation est si puissante qu'à travers Philon et le néo-judaïsme égyptien, elle réussit à corrompre la fière religion directe des juifs, et le jour où l'alexandrinisme se rencontrera avec le christianisme, il le retournera contre lui-même et en fera, d'une religion directe qu'il avait été depuis ses origines, une religion médiatrice.

II

Le christianisme, dans sa forme catholique, est essentiellement une religion de la médiation.

Nous posons en principe que l'idée même de Dieu est une idée médiatrice. Dieu est un paravent interposé entre nous et l'inconnaissable: il est le gérant responsable de l'ignorance humaine. A la question si légitime et si humaine: Si Dieu a fait le monde, qui a fait Dieu?, le prêtre oppose son veto: ici on ne passe pas. Il est interdit de scruter Dieu. C'est un péché de vouloir le faire rentrer dans la causalité universelle. On le rehausse pour le soustraire aux regards. On sanctifie le paravent, parce que personne n'ose rechercher ce qu'il y a derrière et plus loin.

Dans toute conception déiste est donc inclue une restriction mentale, une abdication de la pensée. Dieu est la résultante de l'effort de ne pas penser, le produit de l'illusion d'avoir tout expliqué en concentrant toutes les ignorances, tous les mystères, toutes les impuissances de l'esprit, en un point mort de l'espace et du temps, posé délibérément comme infranchissable et insondable, comme la limite même de la connaissance et de la spéculation.

Cela dit, et ce caractère essentiellement de renonciation qu'a toute religion étant acquis, nous pouvons encore les classer toutes en religions directes et en religions médiatrices, selon les modes et les formes que l'homme emploie pour approcher de la divinité.

Le paganisme classique est une religion directe. Chacun peut

aller spontanément à la divinité, choisir même son dieu et lui consacrer un culte spécial. La fonction du prêtre est toute accessoire et évocatrice. C'est seulement dans l'orphisme et les autres cultes souterrains que commence à se dessiner l'œuvre médiatrice du prêtre ou de l'initiation. Ce sont déjà les formes décadentes du paganisme: il contient en puissance le christianisme et l'orientalisme.

Le judaïsme, l'islamisme sont de pures religions directes. On y distingue l'idée de Dieu. Il y a, il est vrai, les prophètes, les prêtres, mais ils sont considérés seulement comme des hommes possédant un peu plus du divin: la sainteté est toute humaine et correspond à une conception morale, non à une inspiration divine.

Le christianisme fit son apparition comme religion directe. Dans sa forme primitive, il ne connut pas de médiation: le Christ lui-même ne peut pas être considéré comme une médiateur. Il est une partie même de Dieu, son envoyé sur la terre pour conduire les hommes dans le chemin de la pureté et de l'observance des lois de Dieu.

C'est seulement quand la révolution de saint Paul opéra une déviation dans le christianisme que commence sa pénétration par l'intellectualisme païen parvenu à son extrême décadence. Le christianisme du Christ et de Pierre se réduisait à une action restreinte sur le terrain judaïque; il tendait à exercer son efficacité dans le champ fermé de la synagogue, dans les cadres de la constitution religieuse du peuple-élu. Renan, dans son livre sur saint Paul, a admirablement décrit la révolution par laquelle le christianisme s'éloigne du judaïsme pour devenir universel et se transformer en catholicisme.

Cependant encore, dans cette seconde phase, le christianisme peut être considéré comme une religion directe, comme ayant encore une constitution intérieure démocratique. L'*ecclesia,* qui ne fut que la communauté des fidèles, le prêtre, qui ne fut que le plus ancien de la communauté, *presbiter,* ou son élu, manquent de toute hiérarchie. Le pape lui-même était surtout le premier des curés de Rome: pendant de longs siècles survit la conception de son élection ou du moins de sa confirmation par le peuple de Rome. Dieu était encore la figure dominante du cadre religieux et le Christ n'était qu'une douce et humaine émanation de la divinité.

Lorsque le christianisme des couches inférieures de la société monta et occupa les classes élevées, ces dernières lui imposè-

rent leur intellectualisme de décadence. L'alexandrinisme y pénétra avec tout son dogmatisme d'hypothèses, d'ascensions et de chutes. Le gnosticisme, vaincu dans sa conception principale, laissa de profondes traces dans la formation de la nouvelle religion.

Déjà, dans le judaïsme, l'influence toute alexandrine de l'école de Philon, avait préparé le terrain à la transformation. Les pères de l'église d'Orient, surtout Tertullien, étaient imbibés de l'intellectualisme néo-platonicien. La formation du dogme du Saint-Esprit nous donne la clef de l'évolution définitive du christianisme en une religion de médiation. Ce n'est plus le choix des fidèles, mais celui du Saint-Esprit qui imprime la marque divine aux prêtres, au pontife, qui détermine la sainteté, venue non plus des œuvres mais de la prédestination.

Le ciel se peuple d'une foule variée d'êtres qui sont l'imitation évidente des phases et des anneaux de la chaîne néo-platonicienne. Le monde antique avait eu les derniers représentants de l'action philosophique directe avec Epicure et Lucrèce.

Après, il ne restera plus que des philosophies négatives, le scepticisme, l'évenerisme, le sensualisme d'Aristippe, ou des philosophies pratiques comme le stoïcisme. Le christianisme perd de vue Dieu, qui devient la figure vague et indéterminée, inaccessible de l'idée platonicienne et des principes alexandrins. Les femmes pieuses et les saints devinrent l'objet immédiat du culte; le dogme de la Trinité est purement alexandrin; le Saint-Esprit monte et descend du ciel sur la terre pour élire et confirmer, communiquer du divin, distribuer de la sainteté. Autour de l'Eternel s'accumule toute une hiérarchie d'anges, de même que sur la terre, l'Eglise devient une hiérarchie aristocratique et une bureaucratie envahissante.

Le Christ, lui-même, devient le principal médiateur. Les hommes prient tel ou tel saint pour qu'il intercède auprès du Christ ou de la Madone, et que ceux-ci interviennent à leur tour auprès de Dieu pour obtenir la grâce. De la médiation du premier degré, nous passons à celle du second et du troisième degré.

Le saint ou la madone locale doivent intervenir auprès des saints universels; on multiplie les reliques et à chacune d'elles est attachée une parcelle du miraculeux, une vertu particulièrement favorable (1). Dieu fuit, s'éloigne, s'élève, disparaît.

(1) Le paganisme, que les chrétiens représentent comme une religion terre à terre et matérialiste, ne connut jamais la bassesse du Sacré-Cœur ou du culte des reliques;

L'Art chrétien ne représente jamais Dieu, ou tout au plus l'artiste en fait une représentation symbolique, aussi fuyante qu'est l'être représenté: une lumière, un nimbe, un triangle, un œil.

A la hiérarchie divine on oppose la hiérarchie satanique. La conception unitaire du mal se morcelle à son tour, se complique, se multiplie. Lucifer a sa cour, comme Dieu, il a ses prêtres sur la terre et ses prêtresses.

L'évolution du dogme est toute dans le sens de la médiation. C'est le prêtre qui, par la messe, attire à lui, chaque fois, le divin et le distribue aux fidèles. C'est le prêtre qui, par la communion, par les sacrements, met la marque de la divinité dans les actes solennels de la vie, la naissance, la puberté, le mariage, la mort. Le fidèle ne communique pas directement ses peines à Dieu, mais il se confesse au prêtre, qui est en relations avec Dieu, par l'intermédiaire du Saint-Esprit.

Le Moyen-Age est le règne de la médiation; il signifie la disparition de toute action directe, de toute action philosophique directe. La scolastique se borne à retourner le champ borné de la théologie, l'homme est enregimenté dans la paroisse comme il est lié à la seigneurie. La féodalité est, de son côté, une constitution hiérarchique; elle a son échelle ascendante et descendante, c'est un grand filet jeté sur le monde terrestre. L'empereur lointain est l'autorité nominale, fuyante, comme Dieu. Au-dessous de lui, il y a la chaine des féodaux nationaux, régionaux, provinciaux et locaux. Et ensuite la juridiction territoriale détermine la propriété et le droit; toute la vie est figée dans ce vaste système, la personnalité est annihilée.

La médiation règne partout, au ciel, sur la terre et à l'enfer.

La médiation volontaire, la gestion des affaires sans négoce aide à la libération de l'âme dans le purgatoire. L'universalisme catholique existe sur la base d'un particularisme pratique. La décadence est définitive, vraiment universelle.

Quel chemin, de la philosophie ionienne, de la démocratie directe des cités helléniques, de l'universalisme laïque et juridique de l'Etat romain!

en aucun endroit ne furent adorés les poils de la barbe de Jupiter ou les phalanges d'Apollon, ou les ongles des pieds de Vénus et de Minerve. La société antique possédait trop de dignité et trop de sens de la beauté pour tomber dans la turpitude morale du matérialisme catholique.

II

Mais la pensée humaine porte en elle une telle puissance de vie qu'elle ne peut rester longtemps comprimée; sous la croûte de la religion dominante serpentent les hérésies; sous la botte de fer du féodalisme s'agitent les germes des nouvelles formations libres sur le terrain politique: les communes se constituent; la bourgeoisie se forme.

L'érudition, à force de creuser, remet en lumière la pensée antique; la scolastique, à force de se borner, tâche de découvrir les racines du doute; il travaille pour la foi et il la détruit. Elle veut nous en démontrer le rationalisme et elle est contrainte de reconnaître, avec Saint Anselme, l'irrationalisme de la foi. Mais la raison a repris âme et vie, désormais rien ne l'arrêtera plus.

Et nous sommes à la Renaissance: l'époque de l'action directe, de l'affirmation du moi, que Nietzsche admire tant. L'homme redevient homme, le citoyen redevient citoyen. Le paganisme classique revit malgré les formes extérieures du christianisme catholique.

La Renaissance est l'abandon de la médiation; c'est l'action directe. L'homme se remet à l'étude directe de la nature: il étudie le ciel comme l'organisme humain, voyage, découvre, est pris d'une soif d'espace et de richesse. L'esprit d'aventure, le besoin impérieux de domination le pousse à de nouvelles conquêtes. La même âme pousse Valentin à l'empire, Galilée vers les cieux, les physiciens à la recherche des grandes lois naturelles, Colomb à la découverte de terres nouvelles, les conquistadors à la recherche de l'or et des plaisirs.

La vie devient intense jusqu'à la violence, volontaire, presque frénétique d'action et de désir. L'homme donne l'assaut à tous les grands problèmes et s'efforce de les résoudre, il étudie les philosophies antiques et les remet en honneur.

Dans la renaissance, nous retrouvons toutes les formes de la pensée classique: Platon, Aristote, Epicure, Sénèque, Marc Aurèle revivent. Les plus audacieux ont leurs adeptes. La Renaissance a ses pyrrhoniens, ses athées et ses matérialistes. De Cavalcante à Bruno, à travers le scepticisme, se forme le panthéisme, qui fut pauvrement élaboré par les anciens et qui ouvre les temps nouveaux avec le naturalisme et le mécanisme. Aussitôt l'homme recommence à penser avec son cerveau. L'action di-

recte prévaut et la médiation bat en retraite, avec sa multitude de démiurges et avec son exercice de la montée indéfinie de la pensée.

IV

Avec la Renaissance, et à travers elle, la Réforme.

La Réforme, c'est la tentative de faire retourner le catholicisme au christianisme, de rétablir une religion directe. Elle se vante de reconduire l'âme au vrai Christ, au christianisme primitif, de même que le syndicalisme prétend, à juste titre, ramener les classes ouvrières au vrai socialisme, au socialisme primitif du *Manifeste Communiste* de Marx.

La méthode directe du protestantisme se base sur l'interprétation directe des sources, des livres saints, de la part des fidèles. Il abolit, ou du moins il dilue à l'extrême la hiérarchie ecclésiastique. La médiation est supprimée ou du moins réduite à la dernière expression. Supprimé le culte de la Madone et des saints; supprimés les reliques, pendant que Dieu est remis en honneur comme personnage principal de la perspective religieuse. Le Christ est maintenu en honneur, mais comme représentant direct de Dieu, non comme procureur des âmes. Abolis le Diable et ses diableries. Simplifiée et démocratisée, l'Eglise; laïcisés ou supprimés les sacrements; réduite, la fonction mystique du prêtre, qui se replace dans le cadre de la vie commune, qui est restitué à la famille, à la paternité.

Les interminables polémiques de Hartmann à Nietzsche, pour savoir si la Réforme a été un mouvement de libération ou de réaction, sont connues. Nous ne nous en occuperons pas, si non pour établir que tous les problèmes historiques sont traités d'une manière erronée, quand on veut les éclaircir à la lumière des idées et des intérêts d'un autre temps, d'une autre civilisation. Nous nous bornons à relever quel fut, dans le domaine religieux le reflet de l'action directe, qui a reconquis, avec la Renaissance, le premier rang dans l'époque moderne, en opposition ouverte avec la philosophie, la théologie et la pratique catholique de la médiation.

V

La médiation devait devenir ensuite l'instrument d'un être nouveau, du moins dans sa forme moderne et actuelle, tel qu'il est sorti des modes concrets de l'évolution séculaire de la bour-

geoisie : l'Etat. L'Etat a été appelé le Dieu laïque, l'Omnipotent, l'Omniscient, le Grand Fétiche. Le système de la médiation laïque trouva son dispositif dans le parlementarisme qui est ouvertement l'organisation civile de la médiation vis-à-vis de l'Etat. Sillonné de parenthèses d'action directe, comme dans les grandes journées révolutionnaires, désormais le système de la médiation parlementaire est introduit dans tous les pays civilisés et y domine indiscuté, si ce n'est par l'anarchisme qui en est la négation abstraite, par le syndicalisme, qui en est la négation concrète, créatrice d'un ordre nouveau.

L'Etat est le Dieu lointain, le gouvernement, et les trois pouvoirs, comme la Sainte-Trinité, sont les émanations de la divinité ; les députés, les conseillers généraux, municipaux, etc., sont les saints intercesseurs et médiateurs. L'action directe reste dans le champ de la philosophie, de la science, mais la médiation triomphe de nouveau dans le domaine politique.

VI

Le socialisme est né historiquement sous sa forme effective, sans parler des utopies précédentes comme conception, d'une action directe. « L'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes », voilà la formule libératrice.

Les travailleurs doivent regarder en face les problèmes économiques et politiques de la société capitaliste et prendre vis-à-vis d'elle une attitude précise de lutte et de combat. Tout le monde bourgeois est lié aux intérêts qui l'animent. L'Etat en est le représentant, le défenseur et le gardien. L'Etat est le roc solide, le beau et puissant bouclier des intérêts capitalistes. Telle est la conception socialiste et marxiste de l'actuel conflit des classes, déduite de l'histoire de la philosophie et surtout de l'analyse économique de la production.

Mais à côté du socialisme devait naître le réformisme, manifestation exacte du retour offensif de la bourgeoisie. La véritable lutte de classe au jour le jour est combattue de l'intérieur du parti socialiste, non de l'extérieur. La bourgeoisie est le réformisme même qui tente de pénétrer dans la forteresse ennemie pour y apporter le trouble, la discorde, la trahison. Le réformisme est la philosophie politique de la médiation : le socialisme révolutionnaire en fut la négation méthodologique ; le syndicalisme en est la négation organique, consciente des cau-

ses et des fins. Le réformisme adopte comme méthode le parlementarisme qui est la méthode même de la médiation bourgeoise. Il considère, à son tour, l'Etat comme un Dieu lointain à fléchir et à se rendre propice. Il s'agit seulement de changer les mauvais intercesseurs par des bons et la réponse de Dieu sera favorable aux classes ouvrières. Dieu élargira les lois sociales élaborées par les députés, les saints laïques, les anneaux de la chaîne alexandrine, les représentants de l'intellectualisme alexandrin. Et les saints eurent l'image, la chandelle et l'autel; Saint X..., Saint Y..., Saint Z... se substituèrent à Saint-Expédit, au bienheureux Labre et à Sainte-Agathe. Après les saints de première grandeur viennent les secondaires, incapables de faire des miracles d'importance. Et les saints de caractère international, qui pontifient dans les congrès internationaux, sont suivis d'un cortège de saints nationaux, régionaux, provinciaux, locaux. Puis, il y a encore les saints en expectative, les candidats officiels ou dans l'attente de la béatification..

Le système de la médiation catholique et bourgeoise est encore si profondément enraciné dans le peuple, dont l'imagination est si vive et la suggestionnabilité si facile, qu'il s'est laissé aller en grande partie à adopter la nouvelle hagiographie et le nouveau calendrier.

Le réformisme, partant de l'erreur théorique de l'impersonnabilité de l'Etat, tranche les nerfs de l'action directe révolutionnaire du prolétariat, l'accommode au système présent, accomplissant une œuvre excellente de conservation bourgeoise et capitaliste.

Le réformisme s'efforce de réduire le prolétariat en un troupeau électoral, de le dissuader de l'étude directe des grands problèmes, de le rendre dépendant de l'église socialiste sous la direction du parti, avec ses apôtres voyageurs, ses frères quêteurs, ses inquisiteurs, ses bedeaux, ses sacristains, ses encenseurs et ses croquemorts. Et le prolétariat doit changer l'exercice assidu de la volonté contre l'attente peureuse et mystique d'un *secours d'en haut;* il doit remettre à ses prétendus représentants, le soin de ses propres intérêts, s'acoquiner à la poltronnerie de ne pas penser, déléguant toute la chaîne des médiateurs à penser et à agir en son lieu et place.

La conception esthétique du réformisme, vous la retrouverez dans cette médaille qui forme largement l'objet du petit assortiment de pacotille du commerce au détail socialiste; on y voit, suprême profanation, d'un côté la tête puissante de Marx, de

l'autre une espèce de sycophante maigre qui jette dans l'urne un bulletin de vote. Là est résumée toute l'épopée réformiste; là se révèle l'héroïsme qu'elle sait inspirer aux classes ouvrières. C'est dans les luttes économiques que la conception réformiste de la médiation ressort plus clairement encore. A peine une grève éclate, les prêtres du temple invoquent la paix, la paix en temps de guerre! Et l'œuvre basse et arrogante de chantage commence. Ce sont les marchandages avec les patrons, les courses et les stations dans les antichambres des préfectures, les appels à l'arbitrage, l'acte de médiation par excellence. Tandis que la grève est l'épisode culminant de la lutte de classe, le réformisme tend à lui donner un caractère de subterfuge et de mesquinerie, de conquête d'un avantage immédiat, et de la priver de toute son efficacité éducative, de toute signification héroïque, de toute figuration dramatique.

La médiation a tendu par le réformisme ses visqueux tentacules sur le prolétariat, s'efforçant de le retenir dans son système, de le bureaucratiser, le discipliner par en haut, d'éteindre l'impétuosité de son désir furieux de vie, de volonté de puissance, d'assaut déchaîné au capitalisme. Et cela par une action basse, coléreuse, hargneuse, inspirée d'un casuistique misérablement habile. C'est un mouvement de réaction assez semblable à la tentative faite, depuis la Réforme, par les Jésuites, de restaurer la médiation catholique.

Il est normal que dans cette situation, le syndicalisme, même s'il rappelle le prolétariat à l'action directe, ait été accueilli comme une hérésie, alors qu'il est la doctrine même originaire et historique du socialisme. Les syndicalistes ont été traités de la manière qu'on emploie à l'égard des chiens dans l'Eglise. La grève générale a été regardée comme une folie, comme un moyen ridicule, accepté seulement quand le prolétariat la pratique avec la permission de ses chefs. Le programme maximum a été relégué dans les nuages, ou spirituellement nié par cette race de médiocres dont la plus haute conception de l'avenir est celle d'un collectivisme de moines trappistes.

Mais surtout, l'action directe est le grand obstacle au nouveau cléricalisme socialiste et rend inutile la grande machine qu'ils ont construite avec beaucoup de peine.

Le nouvel intellectualisme alexandrin prépare ses armes contre le syndicalisme. Quantité de gens encyclopédiques, naturalistes d'occasion, lettrés grossiers, économistes microcéphales, vieilles autorités et jeunes espoirs, donnent la chasse au syndi-

calisme, l'excommunient dans les conciles œcuméniques, délèguent les familles du Saint Office à l'épuration des sections et des cercles.

Mais l'homme nouveau, le prolétaire conscient, le révolutionnaire politique et social, a rejeté désormais loin de lui la médiation. Il se moque des courtiers et se prépare à reprendre son audace joyeuse et bruyante, l'assaut vivant et varié de l'action directe. Le syndicalisme se rattache aux temps d'impérialisme glorieux, où l'individualité humaine était portée à son maximum d'énergie et de puissance, par une volupté dyonisiaque de conquête. A nous, les jeunes, il appartient de mettre en évidence le caractère philosophique et moral de la période actuelle des contrastes socialistes et de l'encadrer dans l'histoire universelle de la vie et de la pensée.

L'action directe tuera la médiation alexandrine, catholique et bourgeoise.

A.-O. Olivetti.

Un Grand Conflit Social

La Grève de Mazamet
(suite) [1]

III

Mazamet est situé au pied des deux plus hauts sommets de la Montagne Noire. C'est de ces sommets que descend l'Arnette, torrent rocailleux et rapide. Elle serpente au fond d'une gorge très tortueuse et très profonde; elle charrie des eaux claires et limpides, qui possèdent des vertus particulières, disent certains, dont le travail du délainage tire un grand profit. D'autres, au contraire, estiment que l'eau de l'Arnette n'a aucune des vertus qu'on lui attribue. Qui a raison? L'Arnette roule-t-elle une eau communiquant ses qualités à la laine? ou cette eau est-elle en tous points semblable à celle que fournit une source quelconque? ou bien, pour parler plus opportunément, est-il indispensable pour le travail du délainage, d'avoir recours à une eau ayant certaines propriétés, propriétés que posséderait l'Arnette? Autant de questions d'un intérêt qu'il est aisé de percevoir.

En effet, si la laine, à travers les manipulations du délainage, acquiert de la valeur par les qualités de l'eau, et si les eaux de Mazamet ont le rare privilège de réunir ces qualités, il résulte, pour les fabricants, l'obligation de conserver pour cette ville, une sorte de monopole du délainage; et, dès lors, il y a pour les ouvriers plus de chances de victoire dans les luttes qu'ils ont à soutenir.

Pendant la grève, les fabricants usèrent du cliché habituel: « Nous transporterons ailleurs nos usines » disaient-ils; et les timorés d'une part, les agents du patronat de l'autre, répondaient: « Mazamet va perdre tout son commerce, l'ouvrier son gagne-pain. » Et les ouvriers, estimant que l'eau de l'Ar-

(1) Voir le dernier numéro du *Mouvement Socialiste*.

nette est indispensable au lavage de la laine, haussaient les épaules et laissaient dire.

Pour notre part, bornons-nous à déclarer, — nous qui avons été élevé dans le travail du cuir et de la peau, — que pour ce travail, il est des eaux qui sont préférables à d'autres, soit parce qu'elles sont « douces » ou « dures ». Leurs qualités influent sur celle du cuir et de la peau. Sans doute, aujourd'hui, la matière végétale, telle le *tan,* a été remplacée par des acides se prêtant à toutes les eaux, mais cette substitution se fait au détriment de la qualité, faite de souplesse et de durée. Aussi, sans vouloir donner à notre opinion en général et à notre impression en ce qui concerne Mazamet, la valeur d'une affirmation, attachons-nous aux eaux de l'Arnette une certaine vertu exerçant ses effets sur la laine.

Mais que l'eau influe ou n'influe pas, un fait capital subsiste: c'est que Mazamet est le centre le plus important de l'univers pour le commerce de la laine. Reims, Fourmies, Verviers (Belgique), qui, en Europe, sont les seuls centres faisant du délainage, ne contribuent que pour une bien faible part dans l'ensemble du délainage.

L'importance de Mazamet pour le commerce des laines est d'hier; le travail du délainage est de date récente, et, malgré qu'il soit permis d'accorder au milieu lui-même une influence sur cette branche de l'activité commerciale, il faut reconnaître que les causes qui l'ont implantée à Mazamet sont toutes fortuites. Ces causes se rattachent à la nature de l'industrie qui a vu le jour dans cette ville, il y a trois siècles.

C'est sur les bords d'un canal creusé pour détourner les eaux de l'Arnette en vue de l'arrosage des prairies, que s'élevèrent les premières usines, dont la plus ancienne remonte à 1610. On y fabriquait des étoffes de laine grossières, dites *cordelats* ou *burcs.* Plus tard, elles fournirent des tissus en blanc et en écru: molletons, sigoviannes, espagnolettes, puis de la draperie large de l'Aude. Des métiers larges, des presses à bras furent installés, ainsi qu'un atelier d'apprêts.

Jusqu'en 1807, c'est la petite industrie morcelée, conduite par le maître qui, lui-même, à côté de ses ouvriers, tisse du drap et du tissu. A cette époque, une société se forme, comprenant dix industriels. Le capital est de 280.000 francs. La société a ses voyageurs; elle crée des ateliers d'apprêts, de

teinturerie, fabrique de nouveaux articles, recherche des débouchés nouveaux. Mais si l'industrie prospère, se développe, il n'en est pas de même des moyens de transport. Il faut deux jours pour aller en diligence, de Mazamet à Toulouse; les marchandises sont véhiculées le long des routes.

Cependant l'art d'exploiter la matière première est fort rudimentaire; l'ouvrier accomplit toutes les opérations à la main, tant l'outillage est encore restreint. Après un lavage en plein canal, suivi d'un battage à la baguette sur des claies, la laine soumise à un triage à la main et débarrassée de ses impuretés est livrée au campagnard qui la carde, la transforme, d'abord en loquette puis en fil à l'aide d'un simple rouet. Ce fil passe entre les mains du tisserand qui, sans autre appareil qu'une grossière navette et un petit métier de bois à deux ou quatre pédales, fabrique une étoffe lisse ou croisée destinée à être vendue à l'état brut.

A ce développement industriel a correspondu un accroissement de population. En 1790, la ville de Mazamet compte 580 habitants; en 1830, elle en comprend 7.200, pour atteindre le double en 1870.

En 1837, les métiers Jacquards sont introduits; en 1845, Mazamet compte 8 filatures comprenant 60 assortiments, avec 1.500 broches.

A partir de l'année 1850, qui voit s'ouvrir la fabrication du drap noir, ce sont de nouveaux progrès que viendra renforcer et accroître le commerce des laines. Jusqu'alors la matière première a été fournie par les moutons élevés dans les contrées montagneuses du Midi de la France; les achats s'effectuaient aux foires d'Albi, de Castelnaudary, de Toulouse, de Montréal, etc. Pour certains articles, on employa, par la suite, des laines du Levant, achetées à Marseille, des laines d'Espagne et d'Afrique.

Mais ces débouchés, avec le développement du tissage, sont insuffisants; les fabricants ne s'approvisionnent de laines qu'avec bien des difficultés, et cependant le besoin d'étendre leur industrie est grand. C'est alors que l'un d'eux, M. Périé, en 1856, songea que dans l'Amérique du Sud il y a d'immenses troupeaux de moutons, décimés le plus souvent par la maladie, qui produisent de grandes quantités de peaux que personne n'utilise. Il suffit donc, pour alimenter Mazamet, de matière première en énorme quantité, de ramener d'Améri-

que en France des peaux de mouton. Pour cela, un représentant, demeurant sur le marché d'approvisionnement, est indispensable. Il est vivement expédié et, par lui, notre fabricant tisseur va être à même de donner à sa production un élan nouveau.

Les bénéfices que retire, de l'achat direct dans le plus grand pays producteur de peaux de mouton, M. Périé grossit rapidement, à tel point que ses confrères se décident à l'imiter. Son exemple est suivi, et c'est, dès ce moment, une course effrénée après la fortune vivement et aisément acquise. Puis, petit à petit, quelques usines de tissage se transforment en délainage, des fabricants se débarrassent de celles qu'ils possèdent pour s'adonner exclusivement au commerce des laines, et autour de ces fabricants surgissent des courtiers, des représentants, des commissionnaires, tous avides d'un gain rémunérateur et certain. Pendant quelques années, c'est l'ivresse de l'or, les appétits se font jour, la vie se transforme, les modestes capitaux du tisseur disparaissent, se cachent, effrayés des millions qui s'abattent sur Mazamet, pour ne s'engloutir que dans quelques mains.

Une irrésistible poussée entraîne fabricants et courtiers vers une spéculation facile, créatrice de luxe et de plaisirs. La nouvelle aristocratie est née à Mazamet.

Au lieu de la fabrication des tissus, qui exigeait des connaissances multiples et un outillage assez compliqué, et que les progrès de la technique et les exigences du consommateur allaient compliquer encore, c'est la préférence pour un commerce dont les exigences de main-d'œuvre et de manipulation sont fort limitées, et qui, en suscitant les convoitises, réveillait des habitudes de travail toutes de simplicité et de quiétude.

De 1856 à 1877, il se crée neuf comptoirs, dits « baraquements », à Buenos-Ayres, quatre à Montévidéo, un à Rio-Janeiro, qui sont autant de points de ravitaillement chargés de réquisitionner et de diriger vers Mazamet la fortune dont un petit troupeau humain est tant avide.

En même temps que se fondent ces « baraquements », des usines sont construites tout le long de la gorge parcourue par l'Arnette, sur une longueur de 7 kilomètres environ. Plus tard, au fur et à mesure de l'extension des affaires, d'autres délainages sont construits sur le Tarn, le Thoré, et jusque sur les moindres ruisseaux. Tous ont été barrés, bordés d'usines, à tel point qu'il serait difficile de créer de nouvelles usines.

En dehors des qualités attribuées aux eaux de Mazamet, il faut noter l'avantage que la situation des différents cours d'eau assure aux fabricants. Par la pente de chacun d'eux, sur lequel des barrages ont été construits pour régulariser le courant, afin de rendre sa force utilisable, ces cours d'eau mettent en mouvement l'outillage très peu compliqué exigé par le travail du délainage. Il résulte de cet état de choses une source nouvelle de profits, puisqu'il y a une économie fort importante pour les frais généraux.

Aussi, les espérances que fondèrent les premiers initiateurs en allant acheter en Amérique la matière première nécessaire à leur production pour lui assurer une plus grande extension, se réalisèrent au-delà de ce qui avait été rêvé. Alors qu'ils n'allaient aussi loin que pour chercher un produit propre à leur industrie, ils y trouvèrent les éléments d'une fortune et d'un commerce plein de profits. Ils n'avaient, à partir de ce moment, qu'à se laisser conduire; les moutons, que guette à chaque pas la terrible maladie qui les abat périodiquement, la facilité de vente de leur laine, son universel emploi, allaient réaliser pour les fabricants une source de revenus toujours croissants. La République Argentine, l'Uruguay, l'Australie, pays auxquels s'ajoutent l'Espagne, l'Algérie, le Maroc et l'Autriche-Hongrie, devenaient les grands fournisseurs de peaux de moutons du monde entier.

Les premiers essais pour détacher la laine des peaux de mouton furent tentés, vers 1850, à Aussillon, petite localité située à 2 kilomètres de Mazamet, avec des peaux d'Afrique. Les opérations se faisaient à la main, de la façon suivante: les peaux, suspendues autour de barriques défoncées, étaient frappées par des ouvriers munis de barres de fer pour en détacher la laine; celle-ci subissait, après, plusieurs lavages successifs? Ces lavages diminuaient la quantité, sans donner pour cela une propreté parfaite. Cette opération, consistant dans le battage des peaux, était désignée sous le nom de *sabrage* — d'où le nom de sabreurs donné aux ouvriers chargés de cette opération. Ces ouvriers étaient des hommes ne trouvant pas d'emploi dans d'autres industries, tant cette profession était détestée, à cause de sa malpropreté: les sabreurs recevaient sur leurs visages et sur leurs habits, tout le fumier qui se détachait de la laine et des peaux. Mais, avec l'extension du délainage, il fallait rechercher des procédés plus rapides de travail.

C'est alors que furent introduites les sabreuses, les laveuses, les essoreuses.

IV

Le personnel des usines de délainage se divise en *maragots, peleurs* et *sabreurs*. Les maragots et les peleurs comprennent des femmes; elles sont désignées sous le nom de *femmes maragots* et *peleuses*. Il y a, en outre, des femmes occupées dans les magasins, soit pour le classement des laines, soit pour leur emballage.

Les peaux arrivent en balles, du poids indiqué par le tarif reproduit dans notre première partie; elles sont pressées par des cercles de fer feuillard. Elles arrivent directement des maisons qui possèdent des comptoirs, dans les pays de production ou bien sont vendues aux enchères, dans les ports d'arrivée: Londres, Marseille, Bordeaux, le Hâvre. Le poids des balles transportées annuellement à Mazamet dépasse 50 millions de kilogrammes.

Les *maragots* sont des manœuvres exécutant les travaux de transport et de manutention. Les peaux sont d'abord triées par qualité, si toutefois cette opération n'a pas été effectuée avant la mise en balle dans le pays d'origine.

Les *sabreurs* travaillent en équipes de deux hommes par machine, ils s'aident mutuellement et exécutent ensemble le *trempage*, le *sabrage* et le *retrempage*. Le trempage consiste à plonger les peaux pendant 24 heures dans l'eau courante; ensuite on les *sabre*. Ce travail se fait aujourd'hui à la machine appelée *sabreuse*. L'ouvrier, secondé par son suivant, présente les peaux à la machine qui les frappe et les peigne, pendant qu'elles sont arrosées par un violent jet d'eau. Du pied, il actionne une pédale, ce qui l'oblige à porter continuellement le poids du corps sur une seule jambe. Les manches retroussées, à peine préservé par un tablier, des bottes en tôle et de gros sabots, le *sabreur* est constamment inondé par l'eau sous pression; la bouche et les yeux ne sont pas épargnés et cette eau est chargée non seulement de toutes les immondices accumulées dans la toison, mais encore de germes de maladies contagieuses.

Après le sabrage, vient le *retrempage* qui dure 24 heures. A ce moment interviennent les *maragots,* le travail du *sabreur* étant terminé. Les peaux sont portées dans les étuves, étendues une à une à des crochets. Une grande chaleur y est nécessaire afin d'activer la fermentation qui détache la laine. On dit alors que la peau pèle. Cette fermentation doit être surveillée jour et nuit, elle se prolonge durant deux jours l'été, cinq à six jours l'hiver. Ce travail s'effectue aux pièces. L'équipe de deux hommes par machine sabre en moyenne trois balles par jour à raison de 3 fr. 50 l'une.

L'odeur qui se dégage pendant la fermentation est répugnante, insupportable, et il faut pour lui résister une longue pratique. Dès que la fermentation a produit son effet, les *maragots* portent les peaux sur des bancs placés derrière le *peleur*. Celui-ci prend la peau, la place sur un chevalet et, armé d'un couteau à dents, muni de deux poignées, il la racle pour en détacher la toison ou *pelade*.

Ce travail s'effectue aux pièces par les hommes et par les femmes; leur production moyenne va de 100 à 120 peaux par jour.

La laine qui tombe au pied du chevalet est ramassée, soit par le *peleur,* soit par le *maragot,* selon les conventions établies dans chaque usine. Cette laine passe à la machine dite compresseur, qui a la propriété de presser la laine pour en faire sortir l'eau, afin qu'elle soit légèrement sèche avant d'être mise au calorifère pour le séchage final qui dure 12 heures. Du calorifère, la laine va au magasin.

Le cuir ou cuirot, dont on a détaché la laine, est remis, par le *peleur,* sur un autre chevalet placé à côté de lui; là, le *maragot* le prend et le porte à l'étendage ou séchoir à air; là, il est suspendu à des rames munies de crochets par les pattes de derrière. Puis on l'ouvre, afin d'activer le séchage. Parfois on met des fils de fer qui en étendant le cuir, pressent ce séchage. Il faut pour cette opération deux jours et deux nuits, selon le temps. On comprend qu'il y a intérêt à hâter cette partie du travail, car autrement, avec la quantité de peaux qui, chaque jour sont délainées, il faudrait de vastes emplacements, afin de pouvoir les étendre toutes; d'autant qu'il faut qu'entre chacune d'elles l'air circule. Il arrive souvent que ces cuirs sont mis dans le calorifère affecté au séchage de la laine dans le but de gagner du temps. Celui-ci a pour le délaineur une grande va-

leur. Il faut, en effet, au moment d'une hausse sur le cuir ou sur la laine, pouvoir livrer dans le *temps le plus court,* le plus de marchandises possible, car on peut craindre une baisse par la suite.

La manipulation d'une aussi grande quantité de matières malpropres, la puanteur qui s'en dégage, l'emploi de l'eau pour les différentes opérations, exposent les ouvriers et ouvrières à d'inévitables maladies et accidents. De plus, la nature du travail rend la besogne malaisée et dure. L'hiver en particulier — moment où le travail abonde et presse, — le contact continuel de l'eau, descendant de la montagne, provoque, chez les peleurs et peleuses surtout, des douleurs intolérables. Pas un délaineur n'en est exempt. A côté des douleurs que procure l'humidité, il y a pour le peleur et la peleuse une autre cause de souffrance: la crevasse qui se forme à l'extrémité des doigts, à tel point que la main ne se peut fermer. On comprend, avec des mains pleines de crevasses et de coupures où coule une eau glacée, tout ce qu'a de pénible pour le délaineur une semblable tâche. Et cependant, il lui faut la poursuivre: elle est son gagne-pain.

Signalons que les accidents dus à l'emploi des crochets, des couteaux, sont des plus fréquents et que le contact des matières malpropres a bientôt transformé une piqûre insignifiante en une tumeur qui nécessite une intervention chirurgicale. Il est un autre accident très souvent mortel qui vient frapper le délaineur et en particulier le sabreur: *c'est le charbon.*

Le *charbon* provient de la piqûre d'un insecte charbonneux qui, dans la malpropreté des peaux trouve un terrain d'éclosion favorable, en même temps qu'il y puise des propriétés venimeuses. Notons que les peaux d'Amérique sont moins « charbonneuses » que celles des autres pays producteurs, notamment l'Autriche-Hongrie et l'Espagne. Dès que le délaineur est piqué, un petit bouton se forme provoquant une démangeaison; ce bouton se montre sur les parties découvertes du corps, particulièrement aux avant-bras, au cou, parfois au visage. Au bout de quelques heures, il devient bleu, puis noir; la démangeaison est de plus en plus vive. Inutile d'ajouter qu'il faut bien se garder de gratter le bouton. Peu après, l'enflure commence, devient énorme, le délire survient, c'est la mort dans deux jours si des soins énergiques et prompts n'ont pas arrêté le mal. Rarement le médecin intervient, la famille préfère

les soins d'un empirique, qui a, affirme-t-on, de nombreux cas de guérison à son actif. A quoi sont-ils dûs? Les sceptiques et les libres-penseurs d'étiquette répondent: au hasard; les ouvriers délaineurs répondent: à la valeur du remède et des soins!

Dès que le bouton s'aperçoit, comme chacun connait la gravité du mal et sa foudroyante rapidité, le malade fait appeler le guérisseur et le secrétaire syndical, Isidore Barthès, grand gaillard taillé en hercule. L'un et l'autre se rendent à l'appel; le premier examine le blessé et d'un coup d'œil, il se rend compte du degré du mal. S'il estime qu'il est temps, qu'il n'est pas trop tard, il donne de son remède, liquide blanc ne dégageant aucune odeur et il s'en va. Le second commence alors ses bons offices, il s'installe auprès du malade qui, tout à l'heure, aura pris une forme repoussante et hideuse; il arrose la partie atteinte du liquide et il attend ses effets. Sous l'action du liquide et de ses propriétés, le bouton crève, le pus s'échappe, la plaie est à vif, il faut la laver avec soin au fur et à mesure que la matière, qui, si elle n'était pas chassée, ne tarderait pas à empoisonner tout le sang entraînant ainsi la mort, continue à couler et il faut en hâter l'écoulement par des lotions successives. Notre secrétaire syndical s'emploie à cette tâche. Il en est ainsi pendant plusieurs jours, sans que le secrétaire ait quitté le chevet du malade. Nuit et jour, il est là, lavant et épongeant, surmontant par un effort de volonté, tout le dégoût que provoque en lui la vue d'une plaie contagieuse. Il reste là jusqu'à la guérison, qui survient si l'effet du poison qui vicie le sang a été arrêté et si le poison lui-même a été extirpé.

Comment pareil résultat peut-il être atteint par un empirique, alors que rarement l'action du médecin a été salutaire? La confiance qu'a le malade envers le guérisseur et le secrétaire syndical est grande, très grande; y a-t-il dans ce fait une explication pour nous, mécréants? Et cependant il s'agit d'un empoisonnement du sang et contre lui que peut la suggestion émanant d'une personne inspirant confiance et crédit? Le remède du guérisseur possède-t-il de telles propriétés qu'il puisse chercher dans le sang, pour l'en chasser, le poison qui décompose et tue? Quoiqu'il en soit, les camarades croient dans l'efficacité du remède et nombreux sont ceux qui croient aussi dans la « puissance de guérison » du secrétaire.

De ceux, à qui, parce qu'incrédules, nous demandions l'impression que produisait en eux les cas de guérisons de l'empiri-

que, et à qui nous soumettions les renseignements que nous avait communiqués l'ami Isidore, nous n'obtenions qu'un haussement d'épaule plein de dédain. Et quand, poussant plus avant dans le désir de savoir, nous ajoutions : Comment se fait-il que le secrétaire syndical puisse passer des jours et des nuits à côté d'une personne atteinte d'un mal extrêmement dangereux, occupé à faire couler le terrible poison, le respirant, sans être frappé du même mal? Les épaules s'immobilisaient et un léger : « qui peut savoir », était lancé.

Il semble que cette extraordinaire immunité dont jouit le secrétaire, est due à la grande confiance qu'il a dans la vertu de la médication empirique, confiance qui lui donne cette assurance, grâce à laquelle il joue avec le mal en toute sécurité. Il nous paraît, dans ces pénibles circonstances, sûr de lui, fort de sa confiance, certain de l'efficacité de son effort, et il contribue à guérir, passant au milieu du mal, guidé par le seul désir d'aider ses camarades.

V

Les différentes opérations du délainage sont, comme on a pu le voir, fort simples et peu compliquées. Aussi, la main-d'œuvre exigée par ces opérations est-elle très réduite et ne rentre-t-elle dans le commerce des laines que pour une faible part. En effet, à Mazamet, le commerce des laines dit : le délainage ne consiste pas dans la transformation qui, dans l'industrie constitue l'élément du profit, du bénéfice. Il s'agit, dans ces industries, d'être constamment à la recherche du progrès, qui permettra un plus grand rendement et une réduction des frais. La main-d'œuvre purement mécanique ou purement « manuelle » est, d'une façon continuelle, l'objet de modifications, d'améliorations, dans le sens d'un plus grand profit. Dans le délainage, qui n'est qu'un commerce spéculatif, la main-d'œuvre, la technique ne créent pas le profit ; elle est simplement le moyen d'utiliser un profit, découlant de l'achat de peaux de moutons et de la vente de la peau et de la laine séparées l'une de l'autre par l'opération du délainage. La peau de mouton est achetée tant, la peau est vendue tant, la laine de même : la différence constitue le bénéfice, le prix de la main-d'œuvre ne réduisant cette différence que dans une très faible mesure.

Donc, les manipulations du délainage ne sont pas à proprement parler des transformations de la matière ; il s'agit de détacher l'un de l'autre deux produits d'une même origine pour des transformations différentes, l'une appelée mégisserie, l'autre tissage. Ajoutons, pour n'y plus revenir, que les déchets du chevalet, lors du pelage, servent à faire une colle très forte d'un grand emploi, et que les résidus qui sortent du sabrage sont, au moyen d'une petite canalisation, entraînés automatiquement par l'eau dans un bassin, d'où il sont retirés pour faire de l'engrais. Ces déchets et ces résidus sont vendus à des usiniers pour recevoir une transformation.

On serait en droit de supposer que, pour être patron délaineur, il faut posséder une usine d'une valeur considérable. Dans les autres industries, pour un profit semblable à celui du délaineur, il faudrait une usine importante, un outillage, un matériel également important. Il n'en est pas ainsi dans le délainage. Le matériel se réduit à peu de chose, l'usine de même.

Nous nous sommes laissé dire que la valeur marchande d'une usine moyenne, c'est-à-dire la valeur du matériel de la construction, et des aménagements, ne dépasse pas 150.000 fr. Sans doute, une usine, pour être construite à neuf, a pu exiger une somme plus forte, car il s'agissait d'édifier à une longue distance de la ville et partant des matériaux de construction ; il s'agissait également de faire une installation au fond d'une gorge étroite, la route serrant et longeant la rivière, et de ce fait le peu de place disponible nécessitait des travaux de toute sorte : déplacement, percements de rochers, barrages, canalisation, — ces derniers travaux devant servir à retenir l'eau, à la diriger ensuite avec la plus grande force possible dans l'intérieur de l'usine, — établissement d'un pont reliant cette dernière à la route, la route étant séparée de l'usine par la rivière, etc.

Mais la valeur marchande d'une usine se calcule non pas sur ce qu'elle a coûté pour son édification, mais sur le rendement qu'elle assure par les manipulations ou les transformations qu'elle permet d'opérer et sur le rôle que jouent ces mêmes manipulations et transformations dans le commerce dont l'usine est un facteur.

L'objet essentiel du délaineur réside dans la spéculation qui consiste à acheter la balle de peaux dans un moment favorable et à revendre le cuir et la laine après que l'ouvrier a détaché

celle-ci de celui-là. Tout le problème, pour le délaineur, est donc de savoir acheter et revendre, de calculer sur la valeur de la balle et sur celle du cuir et de la laine; sa tâche est de suivre le marché de près, de surveiller les cours. Besogne peu difficile; de toute façon, besogne lucrative. Car, si parfois des commerces spéculatifs, tel celui des laines, subissent des pertes, la faute en incombe toujours aux intéressés. Et quand il s'agit des laines, il y a, dit le délaineur, perte pour lui, lorsqu'il a gagné dans une année un peu moins que l'année précédente. Ainsi, un délaineur qui, en 1905, a encaissé 500.000 fr. de bénéfices et qui, en 1906, n'a gagné que 400.000 francs, prétend avoir perdu 100.000 francs.

La preuve qu'il y a faute des intéressés lorsqu'il y a perte, se trouve dans le rapport de la Chambre de Commerce de Mazamet, publié pour l'année 1907. On lit, page 5: « Malheu-« reusement, notre industrie, entraînée par la vitesse acquise, « n'a pas tenu un compte suffisant des dangers d'une produc-« tion intensive en *forçant les cours de brut sur les marchés* « *d'origine dans l'éventualité d'événements qui devaient avoir* « *pour conséquence fatale la dépréciation des produits.* Que « n'a-t-on écouté les sages avis de nos éminents économistes « qui, détachés de tout intérêt matériel, ont indiqué, en temps « opportun, les prodromes d'une crise dont le monde entier a « pâti en 1907! » Et le rapport reproduit des passages d'une étude publiée en 1906 par M. Siegfried, avec l'appréciation suivante: « Ce sont là pour ainsi dire, des *axiomes* commer-« ciaux, dont il faut bien se pénétrer en tous temps ».

L'étude de M. Siegfried contient, en effet, des recommandations faites avec insistance, et l'auteur du rapport, en mettant sous les yeux de ses confrères l'avis de « l'éminent économiste », a sûrement voulu leur donner une leçon pratique d'enseignement commercial.

Souhaitons pour nos « bons patrons mazamétains » que la leçon qui leur fut donnée par M. Sarrat, leur grand chef, ne soit pas perdue. Ils doivent avoir pour lui la gratitude dont doit être animé tout obligé à l'égard de son bienfaiteur. De cette leçon comme de bien d'autres, ils ont grand besoin. Car ils ne doivent pas tirer vanité d'une fortune rapidement et scandaleusement obtenue en prétendant qu'elle est le fruit de leur intelligence et de leur savoir-faire. La facilité du commerce, les énormes bénéfices que ce commerce devait immanquablement

réaliser, la docilité des ouvriers sachant se contenter de salaires ridicules, ont été les éléments de la fortune de nos fabricants.

Nous avons vu les patrons dans leur « cité », dans leur « domaine », et l'impression qu'ils nous ont laissée est mauvaise. On rencontre parfois des patrons ayant de l'allure, vrais grands seigneurs de l'industrie ou du commerce; de telles rencontres ne pourraient se faire à Mazamet. Les patrons délaineurs sont petits, mesquins, étroits, orgueilleux; ils sont les vilains personnages de cet admirable pays si richement doté par la nature.

Victor GRIFFUELHES.

(à suivre).

Le Prolétariat et la Révolution russe

I

La révolution russe a fait faillite. Donc, l'heure de nous rendre compte est venue. Il y a longtemps que les Russes se sont mis à cette œuvre. Le soir de Katzbach, le maréchal Blücher dit à son adjudant Gneisenau: « Nous sommes les vainqueurs, maintenant il s'agit de comprendre pourquoi. » Il est important encore de comprendre pourquoi la révolution russe a été vaincue. C'est à cette question que répond Tscherewanin dans son petit volume: *Le prolétariat et la révolution russe* (1).

La clef de voûte des explications de Tscherewanin est celle-ci. La révolution russe a été vaincue à cause de l'attitude intransigeante du prolétariat. C'est lui qui, en provoquant une rupture avec les éléments bourgeois avancés et en jetant les autres dans les bras de la réaction, a déterminé la victoire du tsarisme. La logique des événements aurait conseillé une autre tactique. Le prolétariat n'aurait pas dû séparer sa propre cause de la bourgeoisie et, subordonnant pour le moment les raisons de la lutte contre le capitalisme à la lutte contre l'autocratie, il devait rendre possible l'accord intime de la bourgeoisie et du prolétariat pour la révolution. Privée de cet accord, la révolution est tombée. La bourgeoisie, menacée par la classe ouvrière poussée par les partis socialistes, s'est réfugiée sous les ailes du tsarisme. Le prolétariat, resté seul, n'a pas pu résister à la contre-attaque offensive de la réaction. Ainsi, la grande responsabilité de l'échec revient au prolétariat et par lui à *la fraction majoritaire* (Bolschevik) de la Social-démocratie, qui guida et inspira la tactique intransigeante du prolétariat. Tscherewanin appartient à la fraction de droite de la Social-démocratie russe, à *la fraction minoritaire* (Menschevik), dont Plekhanoff est le chef. Pour la psychologie de cette fraction, il est intéressant de savoir qu'elle ne trouve pas d'autres responsables de la défaite de la révolution russe, si ce n'est le prolétariat et le socialisme.

Cependant, il semble que toute la Social-démocratie soit incapable de comprendre la vraie portée de cette défaite. Ainsi la

(1) *Das Proletariat und die russische Revolution*, par *A. Tscherewanin* avec un *Appendice*, par *Lewitin (Stuttgart)*.

traduction allemande de l'écrit de Tscherewanin est précédée d'une préface de Roland-Holst, où le point de vue de l'auteur est implicitement approuvé avec des restrictions plus ou moins sincères. Après avoir exposé la thèse de l'auteur, Roland-Holst continue: « Vue l'incessante unanimité des éléments qui la constituaient, la révolution aurait évidemment atteint une force plus grande s'il n'y avait pas eu des luttes intestines. Mais nous n'apercevons pas la possibilité d'une tactique différente de celle effectivement suivie. De quelle manière elle répondait aux exigences du moment, on le voit dans l'enthousiasme avec lequel les deux fractions de la Social-démocratie russe, selon les informations de notre auteur, s'empressèrent de soutenir la lutte pour la journée de huit heures, revendication qui fut accueillie avec le même enthousiasme par la masse. Cela nous démontre quelles furent les forces élémentaires auxquelles devaient atteindre la Social-démocratie et le conseil des délégués ouvriers. L'auteur de cet écrit, qui nous montre si clairement la faible influence de la Social-démocratie durant la révolution, rend responsable la Social-démocratie du cours des événements à un degré qui ne semble pas correspondre à la réalité des faits. »

En d'autres termes, la citoyenne Roland-Holst, elle aussi, paraît convaincue que « si les évènements avaient permis une attitude différente et moins intransigeante de la part du prolétariat envers la bourgeoisie, la révolution aurait pu réussir plus favorablement ou moins désastreusement. » Roland-Holst se borne à justifier la Social-démocratie qui, d'après elle, n'aurait pas pu agir autrement. Vu la faible influence que la Social-démocratie aurait exercée sur la masse, pendant la période révolutionnaire, il serait injuste de lui mettre sur le dos une responsabilité si grave que la faillite de la révolution. Mais, au fond, on voit que Roland-Holst aussi pense qu'il aurait été désirable que la classe ouvrière pût préférer la lutte contre le tsarisme seul à la lutte contre le tsarisme et le capitalisme en même temps.

Naturellement, je n'ai pas les moyens de résoudre ce doute. Abstraitement, on pourrait répondre que s'il était du devoir du prolétariat de renier ou d'atténuer son point de vue de classe pour faire triompher les exigences générales de la lutte antitsariste, c'était également du devoir de la bourgeoisie, et si elle résista et ne voulut pas soumettre ses exigences de classe aux exigences de la lutte anti-tsariste, c'est le signe que sa frénésie révolutionnaire n'était pas grande et que, par conséquent, le pro-

létariat était seul. A présent, on ne comprend pas bien pourquoi, se sentant seul, le prolétariat n'aurait pas dû chercher de mettre en avant « aussi » ses revendications de classe. Que les socialistes réclament tant d'abnégation pour eux serait étrange si le socialisme de droite ne nous avait habitué à des choses plus absurdes encore! Le socialisme de droite est un peu partout le représentant des intérêts conservateurs au milieu des classes révolutionnaires. Comme le prolétariat n'a pas réussi à s'en libérer, il faut se résigner à ses invraisemblables trouvailles. Certes, comme nous l'avons déjà dit, nous ne voulons pas trancher une question si grave que celle de savoir si la révolution russe n'aurait pas pu avoir une issue plus heureuse si l'attitude du prolétariat avait été plus conciliante; il nous manque les éléments d'appréciation. En analysant le livre de Tscherewanin, j'affirme seulement que dans ce livre il n'y a pas de preuve que la défaite de la révolution est due à cette circonstance; mais il y a, au contraire, les éléments d'une autre appréciation de cette défaite.

II

Le livre de Tscherewanin, utile comme cadre synthétique de la révolution, présente de graves défauts dans la partie critique. Avant tout, quand on parle de la défaite de la « révolution », il faudrait bien expliquer ce qu'on veut dire par là. Par révolution on peut comprendre autant le « but » qu'un mouvement se propose que ce « mouvement » lui-même, c'est-à-dire l'ensemble des mécanismes mis en œuvre pour arriver à la réalisation de ce but. Une révolution peut échouer autant si son « idée » ne se réalise pas, que si le « mouvement » est décimé, qui appuyait cette idée, et par conséquent la classe, le parti ou la fraction qui soutenaient cette idée. On voit que le mouvement, en tant que réduit au mécanisme du parti ou de la fraction ou de la classe, peut être mis en échec, tandis que triomphe l'idée, le programme, le but. Il arrive souvent que les partisans d'un programme politique n'accomplissent pas leur tâche de s'emparer de l'Etat, tandis que la fraction dominante usurpe leur programme et le met en œuvre. En réalité, une révolution triomphe à peine seulement quand l'instrument et le but, la classe et le programme triomphent; mais il peut aussi arriver que le parti et la classe révolutionnaires ne réussissent pas à chasser

du pouvoir le parti et la classe dominants et celle-ci fait sien le programme et en partie le met en exécution.

Qu'est-ce que c'était et qu'est-ce que voulait être la révolution russe? Une révolution bourgeoise, dit notre auteur: « La libération des paysans, l'institution de l'administration autonome des « Zemstwos », la réforme de la justice, le protectionnisme industriel, tout cela préparait la chûte de l'absolutisme et ouvrait la libre voie au développement du capitalisme, lequel aurait évoqué la lutte acharnée des classes conditionnée par le développement même du capitalisme. » Or, toutes ces choses ont été faites précisément par le tsarisme! Donc, on voit que l'opposition: tsarisme-société bourgeoise n'existe pas, parce que *l'autocratie russe est elle-même un gouvernement bourgeois.* N'est-ce pas justement l'autocratie qui a développé artificiellement l'industrie, en Russie? Certes, rien n'est nouveau, pas même pour la Russie. Toutes les autocraties tendent au développement des ressources économiques et industrielles de leurs sujets. Le « colbertisme » est, dans une certaine manière, commun aux Etats autocratiques; mais il faut tenir compte de ce fait qu'en France, en Angleterre et en Allemagne, le « colbertisme » était en pleine faillite à la veille de la révolution bourgeoise, tandis qu'en Russie, non seulement il a réussi à prospérer, mais il est déjà arrivé à son but principal, consistant dans la création d'une grande classe autonome de capitalistes industriels. En outre, l'autocratie a été pénétrée de toutes les exigences économiques et morales de cette bourgeoisie de formation colbertienne. Par conséquent, établir une antithèse entre les exigences de la société bourgeoise et le tsarisme n'est pas exact.

Quand on tient compte de tout ce que l'autocratie a fait pour le développement industriel de la Russie et pour en assurer les conditions d'existence, on ne peut pas admettre la thèse que la révolution russe était une révolution bourgeoise, c'est-à-dire destinée à donner le gouvernement à la bourgeoisie, parce que, tout en ne participant pas encore directement au gouvernement, elle avait, du gouvernement, non seulement ce qui servait ses intérêts, mais aussi la garantie d'un pouvoir sans préjugés, résolu, habitué à employer la force, capable d'exercer un grand effort organique.

Nous sommes trop habitués de penser par schémas. La révolution russe *devait* être une révolution bourgeoise, *parce que* en Russie il n'existe pas encore un régime parlementaire! Mais, au fond, c'est une chose parfaitement ridicule que de penser que

l'histoire doit se manifester toujours de la même manière. *La révolution russe du XX^e^ siècle ne peut avoir rien de commun avec la révolution française du XVIII^e^ siècle et anglaise du XVII.^e^* Il suffit de jeter un coup d'œil sur ces dates pour s'en convaincre. Trois siècles après la révolution anglaise, deux siècles après la révolution française et leurs postérieures imitations continentales (hollandaise, italienne, autrichienne, allemande), la révolution russe doit nécessairement avoir son propre rythme et sa propre signification. Si nous nous convaincons de cette vérité que l'autocratie russe est déjà à présent un gouvernement bourgeois, parfaitement sollicité par les intérêts capitalistes et industriels, absolument accessible à leur influence, nous ne pouvons pas comprendre de quelle façon la bourgeoisie devait se sentir poussée à faire une révolution. L'art pour l'art? Qui a jamais dit que la bourgeoisie dût être nécessairement une classe révolutionnaire comme à l'époque des Communes ou pendant la folie collective de 1789-1792?

Tscherewanin lui-même nous suggère, sans le vouloir, une autre théorie. Il dit que bien que les hautes fonctions des « Zemstwos » appartinssent à la noblesse terrienne (avant la révolution), les « Zemstwos » devinrent le centre de l'opposition à l'absolutisme (v. 6). Nous voyons la révolution s'appuyer plutôt sur la noblesse terrienne que sur la bourgeoisie industrielle. Tscherewanin explique, d'une manière habile, le fait, dont nous proposons une interprétation plus vraisemblable; mais le fait existe. « Les députés nobles des « Zemstwos » n'étaient pas élus par l'aristocratie terrienne pour représenter leurs intérêts de classe, mais par suite des préoccupations du progrès général. Ainsi s'explique que ces représentants des « Zemstwos » devinrent les apostats de l'aristocratie terrienne et non ses représentants. » L'explication est tirée par les cheveux. Sous l'ancien régime, les « Zemstwos » étaient l'unique corps à base élective existant en Russie. C'est vraiment merveilleux que l'aristocratie foncière s'en soit servie contre elle-même!

Dans l'appendice, dont il fait suivre le livre de Tscherewanin, Lewitin renforce cette impression, que la révolution, en dehors du prolétariat, a trouvé un appui plutôt du côté de l'aristocratie terrienne que du côté de la bourgeoisie. Il écrit que les constitutionnels-démocrates (les Cadets) trouvèrent des électeurs dans la grande propriété foncière à tendances libérales (p. 150). Ce fait est digne d'être pris en considération. On dit que l'autocratie représente la classe de la grande propriété foncière et la

révolution les sentiments de la bourgeoisie; or, le grand propriétaire foncier forme dans les « Zemstwos » le premier boulevard de la révolution et la bourgeoisie révolutionnaire, au premier incident, se jette dans les bras du tsarisme (p. 79)! Est-ce que cela ne prouve pas que la révolution russe doit être jugée d'un point de vue spécial.

III

Le raisonnement de Tscherewanin est d'un simplisme merveilleux. Il a découvert le *deus ex machina* de la défaite de la révolution dans l'introduction directe de la journée de huit heures. « On pouvait prévoir, dès lors, que l'introduction de la journée de huit heures provoquerait une violente aversion des capitalistes; la lutte, sur ce terrain, devait les jeter dans les bras de la réaction; et cela devait renforcer le gouvernement, tandis que le prolétariat allait gaspiller ses forces à une lutte sans espoir. Chroustaleff remarque, dans son histoire du *Conseil des délégués ouvriers* que même les couches inférieures de la classe ouvrière se sentaient fortement poussées à introduire, d'elles-mêmes, violemment, la journée de huit heures. Etant donnée l'exaltation des esprits, la chose était parfaitement naturelle. Mais, remarque notre brave homme, les chefs des masses ouvrières, leurs éléments les plus conscients et les plus disciplinés n'existent pas seulement pour suivre aveuglément les dispositions de la masse. » (p. 77) Le 11 novembre 1905, le *Conseil des délégués ouvriers* de Pétersbourg décréta que, dès le 13 novembre, on ne travaillerait que 8 heures dans les fabriques de Pétersbourg. Le décret fut scrupuleusement exécuté, même dans les ateliers de Poutiloff, dépendant du gouvernement. Ce merveilleux exemple d'une solution personnelle de ses intérêts de classe par le prolétariat de Pétersbourg, arrache à notre raisonnable historien socialiste, cette unique réflexion que c'était une bêtise. Une bêtise! Mais les ouvriers qui ont donné leur sang et leur argent à la révolution avaient tout de même le droit de prétendre à une compensation pour eux. Ce décret affirmait que dans les futures révolutions, le prolétariat ne servirait plus, seulement, de chair à canon.

C'est cet incident même qui nous montre que la révolution rus-

se n'est pas une révolution bourgeoise, parce que la bourgeoisie aurait dû penser que le prolétariat avait cependant droit à sa part dans le butin, s'il l'aidait à monter au pouvoir. La vérité, c'est que cette ascension séduisait peu la bourgeoisie industrielle, qui fut incertaine parce qu'elle ne vit pas la balance peser décidément du côté du gouvernement; elle se rangea de son côté, dès qu'elle vit que la révolution ne pouvait pas réussir. Et elle fit tout pour oublier les journées d'octobre.

Revenons un moment à notre auteur. Tscherewanin démontre que deux classes ont l'honneur d'avoir soutenu et propagé l'idée de la révolution: les intellectuels et la classe ouvrière. Et cela s'explique. Pour les personnes appartenant aux soi-disant professions libérales, le besoin de libertés publiques est une seconde nature. Or, l'autocratie russe est un régime « sui-generis »: bourgeoise dans ce sens qu'elle protège les intérêts économiques du capital, elle n'admet pas le contrôle des citoyens sur l'administration, ni la diffusion des principes non conformes à ceux de l'administration. L'homme qui appartient aux professions libérales est peu satisfait de la protection que le gouvernement accorde à la propriété. Il a besoin de libertés publiques, qui sont d'ailleurs un moyen de gagner la vie pour beaucoup de membres de cette classe (journalistes, professeurs privés, politiciens, etc.) C'est par un mobile simplement intuitif que ces professionnels ont donné et donnent le plus grand contingent de forces au mouvement pour la liberté.

Quant à la classe ouvrière, il n'est pas moins naturel qu'elle ne puisse aujourd'hui défendre ses intérêts qu'en s'associant, discutant et développant ses idées. Aujourd'hui, on ne peut pas concevoir un mouvement ouvrier où manque la liberté d'association, de réunion et de la presse. A propos du prolétariat russe, Tscherewanin remarque: « Pour réaliser son idéal futur, il devait combattre sans cesse la classe capitaliste. Mais pour mener cette lutte, il avait besoin de la plus ample liberté politique. Sa position de classe le poussait à des chocs fréquents contre le régime capitaliste, où il rencontrait beaucoup d'obstacles de la part du gouvernement absolutiste-policier (p. 8) Au contraire, *la bourgeoisie n'avait aucun intérêt à la révolution, parce que l'Etat avait soin de ses intérêts économiques et, en refusant aux ouvriers les libertés publiques, rendait plus facile à la bourgeoisie la possibilité de jouir des bas salaires et de la docilité des travailleurs.* La révolution russe, octroyant les droits politiques aux

ouvriers, permettait à ceux-ci de se servir du moyen le plus efficace pour améliorer leur sort et par conséquent pour attaquer les privilèges du capital. Si les intérêts réveillent, en Russie aussi, l'instinct et les passions des classes, alors il est peu probable que la bourgeoisie tint beaucoup à la réussite de « sa » révolution. La révolution était nécessairement anti-bourgeoise. Les ouvriers n'y pouvaient rien. Si elle avait réussi, la Russie tombait « ipso facto » dans les mains des délégués ouvriers; mais elle a subi une défaite, justement parce que la bourgeoisie avait des intérêts opposés à « sa » révolution. Qu'on juge un peu.

L'effet le plus probable de la révolution aurait été le contrôle de la représentation parlementaire sur les dépenses du gouvernement, circonstance que la bureaucratie, mêlée à beaucoup de spéculations privées, ne désirait point. A propos de la construction de la voie ferrée sur l'Amour, on a dit que, ne servant ni à des buts stratégiques, ni à des buts économiques, et devant avoir nécessairement un passif d'au moins 80 millions par an, le gouvernement avouait implicitement qu'on construisait seulement, pour régaler de millions les capitalistes et de bénéfices les entreprises métallurgiques. Or il ne faut pas oublier que le système industriel russe vit en large mesure de la protection gouvernementale. Introduire le contrôle sur les actes du gouvernement, c'était rendre presque impossible cette scandaleuse protection aux dépens des contribuables. En outre, le système financier russe a un caractère nettement capitaliste. Les recettes de 1906 étaient distribuées de cette façon:

Impôts directs	148.318.203	roubles.
Impôts indirects	424.922.700	—
Taxes, etc.	108.835.675	—
Monopoles gouvernementaux	641.661.900	—
Propriétés territoriales	582.257.093	—
Rançon des terres des paysans	35.004.100	—

(*Narodni Kalendar, 1907,* p. 43).

Donc, à peine une partie minime des recettes publiques est prélevée sur les capitaux. Il serait vraiment absurde que la bourgeoisie tentât de renverser un système politique si favorable à ses intérêts. Dire le contraire, c'est juger de parti-pris (1).

(1) En effet, quand on écrit pour la science et non avec parti-pris, on voit immédiatement que la bourgeoisie industrielle était favorable au gouvernement. L'économiste russe W. Sgillesnoff, après avoir exposé

Au contraire, on s'explique que les grands propriétaires eussent trouvé dans l'institution d'un régime représentatif le moyen de faire cesser les dilapidations gouvernementales en faveur des industriels et pour obtenir un bon prix pour les terres, possession désormais peu paisible aux mains des nobles, mais compromise par les révoltes paysannes et par l'usine. L'attitude libérale des « Zemstwos » avant la révolution ne doit pas être expliquée par les circonstances qui ont dissous selon Tscherewanin, la grande propriété foncière et qui doivent lui faire désirer une issue quelconque. Qui juge à une si grande distance et avec des informations de si peu de valeur, peut certainement se tromper, mais il est permis de se demander si le système d'explications proposé pour la révolution russe, ne doit pas être modifié de fond en comble.

IV

La révolution peut se diviser en quatre périodes: 1. de 1890 au 22 janvier 1905; 2. du 22 janvier au Manifeste d'octobre; 3. du Manifeste d'octobre à l'insurrection de Moscou de la même année; 4. de l'insurrection de Moscou à la dissolution de la Douma (3 juin 1907). Or, dans toutes ces périodes, une seule classe est active, ferme, énergique, constamment sur la brèche: le prolétariat urbain çà et là soutenu par les paysans conduits par une grande partie d'intellectuels. La période préparatoire de la révolution est la période des grandes grèves: grève des tisserands de Saint-Pétersbourg, en 1896, manifestation du 1er mai, à Karkoff, en 1900; la grève générale de Rostow de 1902; la grandiose grève générale du Midi (Bakou, Tiflis, Odessa, Kiew, Ekaterinoslaw, de juillet à août 1903 (p. 12-14). Notre auteur relève ces faits, mais il ne réussit pas à les interpréter exactement. *Si dans toute la période préparatoire de la révolution jusqu'au 22 janvier, la classe ouvrière seulement montre en fait un grand intérêt pour la révolution, ce simple fait ne demontre-t-il pas*

les chiffres scandaleux des profits que les industriels acquièrent sous le régime de la protection gouvernementale, s'écrie textuellement: « Cela démontre quelles sont les vraies sources du patriotisme de nos industriels ». *(Sunto di Economia politica)*. Et selon Tschérewanin, ceux-ci auraient dû faire la révolution!

que la révolution russe, sans être certes socialiste, se présentait avec les caractères typiques d'une révolution ouvrière?

Et alors: Comment les ouvriers auraient-ils pu changer le sort de cette révolution en cherchant à marcher d'accord avec les autres classes de la société? Etant ouvrière dès le commencement, comment aurait-elle pu abandonner son caractère anticapitaliste et antibureaucratique à la fois? Et puis, qu'y a-t-il de plus bureaucratique en Russie que le capitalisme?

Tscherewanin est hypnotisé par un fait: les événements d'octobre 1905. Il ne manque pas de nous montrer que la formidable grève qui contraignit la Russie tsariste à capituler, sortit de l'accord de toutes les classes et fut vivement soutenue par la bourgeoisie des grandes villes. Tscherewanin raisonne ainsi: la grève d'octobre réussit parce que la classe ouvrière marcha d'accord avec la bourgeoisie; au contraire, l'insurrection de décembre fut domptée parce que les ouvriers agirent seuls.

Conclusion: si la classe ouvrière ne s'était pas séparée de la bourgeoisie, au mois de décembre, le tsarisme aurait été vaincu et la seconde Douma aurait représenté le triomphe du régime parlementaire.

Roland-Holst aussi semble être bien convaincue de ce raisonnement. Mais voyons donc un peu. Avant tout, les grèves d'octobre commencent par une série de grèves des cheminots et par conséquent dans ce moment-là, c'est la classe ouvrière qui tient la première place. Mais Tscherewanin aurait démontré un peu moins son attachement à la thèse de la collaboration des classes, si, pour expliquer l'adhésion que la bourgeoisie apportait à la grève, il avait rappelé les événements militaires de Mandchourie et le discrédit du tsarisme. De ces faits, il ne souffle mot, mais il est certain que s'il les avait rappelés, l'intérêt de la bourgeoisie aurait pu sembler plutôt la réaction du sentiment patriotique que l'expression de ses tendances politiques. Et puis, les grèves d'octobre ne résolvaient rien. Le tsar faisait des promesses, voilà tout. Mais l'ancien pouvoir restait debout. Les réactionnaires se chargeaient d'administrer la liberté accordée, malgré leur volonté. Il s'agissait d'une grande turlupinade. C'était l'intérêt de la bourgeoisie de se montrer sincère, en ne se séparant pas du prolétariat; en se contentant du manifeste d'octobre, elle avouait que son adhésion aux grèves était le pis-aller auquel elle avait dû céder. Et alors, il était bien naturel que les prolétaires ne se souciassent plus de leurs alliés et qu'ils cher-

chassent à exploiter la révolution exclusivement dans leurs intérêts. Sans le moindre parti-pris, nous pensons que les événements justifiaient la tactique des « intransigeants ».

Ce sera le mérite permanent des prolétaires russes et de leurs conseillers de ne pas avoir imité la bourgeoisie en se refusant à laisser dévier la révolution sur le terrain parlementaire, et en restant fidèles à son esprit. Ils ont subi une défaite? Mais cette défaite n'est pas due à cette circonstance. Même si la tenacité, l'abnégation, la résistance à toute adversité du sort sont encore des conditions de succès pour les individus comme pour les collectivités, il faut dire plutôt que — si d'autres circonstances ne faisaient pas défaut — l'attitude résolue de la classe ouvrière russe devait conduire à la victoire. Dans les révolutions comme dans les guerres, il y a toujours un vaincu et un vainqueur; mais c'est un simple exercice de réthorique de montrer que le vaincu... a eu tort. Les critiques militaires, par exemple, pensent que la bataille de Metz représente une série de bêtises de Moltke, et aujourd'hui il n'y pas barbe de philistin qui nie que c'est Kouropatkine qui devait vaincre dans la bataille de Moukden. Au contraire, Moltke vainquit à Metz et le somnolent Oyama passe pour le vainqueur de la formidable bataille de Moukden. Les vaincus n'ont pas toujours tort.

V.

La révolution russe a échoué par une seule raison: à cause de la grande immaturité du prolétariat qui en fut le protagoniste, à cause de la faiblesse avec laquelle ses chefs naturels surent organiser la résistance. Un sentiment de stupeur accable nos âmes quand nous lisons que l'insurrection armée comptait à Rostoff — un centre de propagande socialiste — sur ... près de 25 fusils (p. 106). A Moscou, l'insurrection armée disposait de quelques centaines de personnes armées de révolvers, couteaux et fusils (p. 118). Tscherewanin déclare que l'insurrection armée des provinces baltiques n'était qu'une simple légende « répandue habilement par le gouvernement et les barons de la Baltique ». (p. 102). La révolte du Caucase est domptée « sans aucune résistance (p. 108). On ne peut parler de révolte armée, dans le vrai sens du mot, que pour la Sibérie, parce que là-bas les re-

belles étaient justement... les soldats armés et démoralisés par la défaite (p. 113). Mais aussi, dans ce dernier cas, Tscherewanin remarque mélancoliquement, à propos de ces soldats: « A peine si le gouvernement prit des mesures sérieuses; ils trahirent, du jour au lendemain, la cause de la révolution et bien qu'ils ne fussent pas passés aux troupes du gouvernement, ils refusèrent de leur opposer résistance et se soumirent facilement (p. 115).

A propos de ces événements, je rappellerai que la journée du 15 mai 1848, à Naples, coûta, au gouvernement, 250 soldats tués et que, dans aucune des insurrections, qui étaient nombreuses, qui éclatèrent dans le Midi, de 1821 à 1848, il ne manqua jamais un nombre considérable de soldats; et cela, bien que les populations méridionales soient peu belliqueuses et peu aptes pour l'armée; tandis que le Russe est un soldat admirable, fameux surtout par la résistance passive, où se mesure le courage réel du soldat. Et cela parce que pendant la révolution on imprima beaucoup de revues, beaucoup trop de livres et de journaux: on ne créa aucun dépôt d'armes, quand les conditions n'étaient jamais plus favorables.

Les socialistes russes se figurèrent que Jéricho tomberait au son des trompettes et elle ne manquait pas de comique cette résolution du *Conseil des délégués ouvriers* de Pétersbourg, laquelle, après l'arrestation de son propre président Chroustaleff, décidait solennellement... d'organiser une propagande active en faveur de la résistance armée. Cette fois Tscherewanin a raison quand il dit que l'unique façon de ne pas faire l'insurrection consiste d'en faire la propagande. Dans la révolution russe, on a vu beaucoup trop d'intellectuels qui considérèrent la révolution du point de vue esthétique et ne surent pas prévoir toutes les éventualités, sauf d'expier par le noble sacrifice de la vie, leur mauvaise préparation. Le gouvernement, au contraire, fut russe, moscovite et cosaque dans toute l'acception du mot. Il réprima cruellement, férocement, follement. Il n'épargna personne. Il voulait vaincre à tout prix. S'il y eut des cas héroïques de résistance individuelle, aucune résistance collective ne le fut. Le prolétariat se laissa mitrailler, impassible, augmentant la responsabilité de ceux qui avaient le devoir moral de procurer des armes.

Le prolétariat russe, ce « cavalier seul » de la révolution russe, ne pouvait faire davantage. Tscherewanin nous le montre

jusqu'au 22 janvier, nullement préparé, inculte, trompé par les syndicats de Zoubatoff, incapable de juger par lui-même la portée des graves événements qui se produisaient, tantôt favorables et tantôt contraires : mais il reste toujours à la charge des dirigeants de la révolution, leur négligence à se pourvoir d'armes ; à Pétersbourg, où le *Conseil des délégués ouvriers* eut dans les mains les masses et l'argent, il ne fut pas possible de tenter même une escarmouche... et il fallut subir les provocations répétées du gouvernement.

Lewitin nous apprend ironiquement qu'après la défaite, les ouvriers se jetèrent dans le syndicalisme et l'anarchisme. Espérons que dans ces mouvements les ouvriers russes atteindront à la conscience d'eux-mêmes, que, d'après Tscherewanin ils n'eurent pas toujours pendant la révolution, et que la Social-démocratie ne sut pas leur donner. Le tsarisme se pénètre de plus en plus d'idées bourgeoises et s'identifie toujours davantage aux socialistes. Le destin de la Russie avait voulu que sur ses épaules tombât le grand poids de la révolution et cependant elle ne pouvait pas le supporter.

Donner à la Russie un régime démocratique et représentatif, la classe ouvrière seule le pouvait, mais son manque de préparation historique l'obligea à avoir confiance aux éléments intellectuels, auxquels échut le grave devoir de diriger et conseiller les ouvriers. Naturellement, tant et tant de facteurs collaboraient avec la classe ouvrière et la poussaient vers la révolution. Des nationalités opprimées (Polonais, Arméniens, Géorgiens, Lettons, etc), des races mises au ban de la civilisation, comme les Juifs, soutenaient de toutes leurs forces le mouvement : mais les ouvriers devaient faire le grand effort. Evidemment, cela dépassait toute leur possibilité. L'action dirigeante se montrait sans union, privée de plan, trop doctrinale. En effet, l'ascendant des socialistes sur les ouvriers, comme le remarque Tscherewanin, fut occasionnel et non permament ; de cela se ressentait la direction, de sorte que les mouvements éclataient avec spontanéité, sans conclusion, ou, quand ils étaient coordonnés d'après un plan, comme les tentatives et les appels à la grève générale après octobre, finissaient dans un *fiasco* qui discréditait la révolution.

Incompatible avec la classe capitaliste, la Russie se transformera en un régime différent de ceux de l'Occident, mais qui rendra toujours moins nécessaire pour la bourgeoisie l'exercice direct du pouvoir. Probablement, son évolution politique sera différente de celle des autres pays occidentaux et il pourrait aussi

arriver que le régime représentatif — comme forme de passage à la démocratie ouvrière — n'y existe jamais. Alors, évidemment, la nécessité de travailler à l'institution d'une démocratie bourgeoise pourrait ne pas s'imposer aux ouvriers. Dans ce cas, la défense de leurs intérêts de classe restera aujourd'hui encore la fonction principale de leur mouvement. *Si un tsarisme embourgeoisé vient à rendre superflu un régime démocratico-représentatif, la classe ouvrière n'aura pas besoin de tendre ses muscles, pour un effort qui ne l'intéresse pas exclusivement elle-même.* Dans ce cas le syndicalisme ouvrier trouvera le terrain préparé par les traditions qui se sont formées pendant les glorieuses journées de la révolution et pourra compter sur un merveilleux développement.

Arturo Labriola.

LES ORGANISATIONS SOCIALISTES

Le XXIV^e^ Congrès du Parti Ouvrier Belge

FIN) [1]

3° *Questions de réforme sociale: les cantines scolaires.*

On en peut dire de même à propos de la très importante question des cantines scolaires. Il est évident qu'il y a intérêt majeur pour les enfants du peuple à avoir accès à des cantines confortables et gratuites. C'est une œuvre d'assistance de tous points excellente et digne de nos meilleures préoccupations; mais elle ne porte en elle aucun caractère socialiste particulier, et notre modestie doit nous inviter à donner sa véritable portée à une œuvre semblable.

Le congrès a eu à se prononcer sur le rapport de Vandervelde sur la question. Les conclusions en sont les suivantes:

Considérant que les mandataires socialistes ont pour devoir de défendre au profit du Parti Ouvrier le droit à l'existence, en proposant la création par les communes, avec intervention de l'Etat et des provinces, des cantines municipales ouvertes à tous les enfants étant la seule condition d'admission;

Considérant que la proposition Woeste-De Trooz paraît faire obstacle à la création ou au maintien de ces institutions; qu'elle constitue, en tous cas, une injustifiable atteinte au principe de l'autonomie des pouvoirs locaux; qu'elle tend à transformer les enfants qui participent aux distributions de vêtements et de soupes, en secourus de l'assistance publique; qu'elle rend impossible la participation à ses œuvres de non-indigents;

Le Congrès émet le vœu que les mandataires socialistes s'efforcent d'obtenir la création *de cantines communales, accessibles à tous les enfants de moins de 14 ans, quelle que soit l'école qu'ils fréquentent, et même ceux qui ne fréquentent aucune école;* donne mandat aux députés et aux sénateurs du Parti Ouvrier de com-

(1) Voir le dernier numéro du *Mouvement Socialiste.*

battre la proposition Woeste-De Trooz et de ne négliger aucun effort pour qu'elle soit repoussée.

En ordre subsidiaire, Vandervelde ajoute le texte qui suit:

Considérant que le droit de l'enfant à être convenablement vêtu et nourri doit primer toutes autres considérations;

Le Congrès, tout en se proclamant irréductiblement hostile au système de la répartition des subsides scolaires entre les écoles libres et les écoles publiques, émet le vœu que, dans les localités où le service de la soupe et du vêtement scolaires sont assurés par l'initiative privée des mandataires socialistes, s'ils ne parviennent pas à obtenir l'établissement de cantines communales, *se prononcent pour la répartition des subsides entre toutes les œuvres qui ont pour but de nourrir ou de vêtir les enfants en âge d'école.*

C'est sur cette partie subsidiaire de l'ordre du jour Vandervelde que la controverse porte surtout.

A cette motion s'oppose la résolution Pépin, ainsi conçue:

Le parti socialiste ne peut préconiser, protéger et défendre *que* l'enseignement primaire *communal et laïque;*

Tous ses efforts doivent tendre de plus en plus à ce que tous les enfants indistinctement profitent de ce service public largement organisé avec le concours de l'Etat, des provinces et des communes;

Il revendique l'instruction gratuite laïque et obligatoire;

Il émet le vœu que l'enseignement professionnel soit mis à la portée des enfants des deux sexes qui auront terminé leurs études primaires;

Les cantines scolaires et les distributions de vêtements doivent être le corollaire de l'enseignement officiel primaire;

En ce qui concerne les cantines communales: le congrès émet le vœu de voir les villes et les communes où les administrations publiques le croiront nécessaires, établir des cantines communales pour y recevoir les enfants de la classe ouvrière jusqu'à l'âge de 14 ans au moins?

Raphael Rens commence le débat, en soutenant l'ordre du jour Pépin contre l'ordre du jour Vandervelde. Les pouvoirs publics ne peuvent, dit-il, subsidier l'école privée, comme le veut Vandervelde, qui ne distingue pas avec l'école publique: « La « cantine scolaire à l'école publique, rien qu'à l'école publique, « voilà mon critérium. »

Pépin invoque, contre Vandervelde, la pratique du Hainaut, où jamais des subsides n'ont été accordés qu'aux seules écoles publiques: « Pas de confusion entre l'enseignement public et

« l'enseignement privé! Il faut sauvegarder l'enseignement pu-
« blic. »

L'ordre du jour Pépin est encore défendu par Hins et Debarsy. Hins déclare: « La compassion ne peut aller jusqu'à mettre sur « un pied d'égalité, l'enseignement public et l'enseignement con- « fessionnel. » Debarsy invoque des difficultés pratiques inextricables, que créera la politique soutenue par Vandervelde:

La députation de Liège accorde des subsides aux communes qui entretiennent des œuvres de nourriture et de vêtement. Allez-vous nous obliger à partager ces subsides avec des œuvres cléricales? A Marchin, la soupe scolaire n'a pas été créée par la commune; elle le sera dans l'école des nonnettes. Allez-vous nous obliger de subsidier ces nonnettes et contribuer au dépeuplement de l'école officielle? Cet exemple est concluant.

Voilà la question à résoudre.

Et d'autre part, quel contrôle aurez-vous sur l'emploi des subsides et la distribution de la soupe? Quel contrôle sur la ration des enfants?

Vinck, dans un discours fort applaudi par le Congrès, défend la conclusion subsidiaire de Vandervelde. La cantine, expose-t-il, est la consécration du droit à l'existence. Le droit à l'alimentation va avec le droit à l'enseignement. Il ajoute:

Au moment où le syndicalisme belge dégage admirablement le sentiment de classe dans nos masses ouvrières, ne laissons pas sombrer la question de la cantine dans un autre point de vue que celui qui n'est pas le véritable aspect de classe.

Sur l'ordre du jour principal de Vandervelde, les libéraux peuvent être d'accord avec nous; ils se sépareront de nous, sur la partie subsidiaire qui est essentielle.

On parle de subsides indirects à l'enseignement privé. Nous ne sommes pas suspects pourtant. Voyez ce qui a été voté au conseil communal de Bruxelles. Et je ne veux pas de subsides aux écoles primaires, mais je veux sustenter les enfants de ces écoles, parce que ce sont les enfants de notre classe et les plus misérables...

... Enfants et parents ne sont pas responsables du choix de l'école privée. Il y a la pression économique, la main-mise patronale, l'injonction de la clientèle... Et ce sont ces victimes que nous immolerions. Raca aux plus pauvres alors?

Si vous ne nourrissez pas ces malheureux enfants, vous en ferez plus tard non des rouges, mais des jaunes! Des enfants bien nourris dans des écoles catholiques pourront se ressaisir et venir à l'idée socialiste. Avec des malingres on ne fera jamais des insurgés!

Abandonnons le mot « scolaire » dans nos résolutions, créons la cantine municipale. Ceci n'est pas une question scolaire, c'est une question sociale, c'est « la » question sociale.

Les enfants qui ont le plus de droit à notre sollicitude, ce sont les plus malheureux, qui ne vont à aucune école; en second lieu, ce sont les pauvres petits prisonniers de l'école confessionnelle; et enfin viennent les élèves de nos écoles publiques, qui sont les privilégiés. Donc, en avant pour la cantine municipale.

Delporte défend à son tour la thèse de Vandervelde; puis celui-ci l'expose lui-même en ces termes:

Le droit à l'instruction avec l'instruction primaire! Voilà notre programme! Si quelqu'un est inflexiblement attaché à l'enseignement laïc, service public, c'est celui qui vous parle; et je ne transigerai jamais sur ce point.

Le droit à la vie! Vinck l'a élucidé. Ce qu'il faut, c'est envisager le problème non en anciens libéraux, mais en vieux socialistes. Que disent les libéraux? La cantine scolaire, oui, mais comme complément de l'enseignement scolaire. Simple question scolaire: c'est le point de vue le plus étroit. Et Pepin consacre cette thèse libérale dans ses considérants. Non, il y a la consécration du droit de l'enfant à la vie, abstraction faite de la question de l'école qu'il fréquente.

Que disent les catholiques? Il faut faire à l'enfant qui a faim, la charité de la soupe! Non, c'est une question de solidarité sociale et non de simple charité.

Dès lors, il faut accepter nos deux ordres du jour!

Debarsy invoque la nécessité d'un contrôle. D'accord!

Prenez garde, ajoute-t-il, de devoir accorder des subsides aux initiatives privées là où nous n'aurions pu arriver à l'initiative publique!

Il faut être catholique, libéral ou socialiste; choisissez! Pour moi, je suis pour la conception socialiste!

Destrée apporte son point de vue personnel et invite à voter l'ordre du jour Vandervelde:

Il y a unanimité sur l'opposition du congrès au projet Woeste. *(Oui, oui.)* Dont acte.

Mais il y a l'autre question, la cantine communale. Puis il y a le projet socialiste que j'ai déposé, tendant à instituer dans le pays entier des cantines scolaires.

A cet égard, le congrès doit indiquer des vues sur l'application de nos principes. Accepte-t-il mon projet?

Ce que Vandervelde demande, c'est d'émettre un vœu, d'indiquer une ligne de conduite *désirable* et pas autre chose. Entre le

desideratum et la réalisation, Vandervelde sait comme nous qu'il y a des difficultés d'application locales. Et ne sera pas mauvais socialiste celui qui ne pourra appliquer ce desideratum.

Dès lors, s'il n'y a qu'un desideratum, pourquoi ajourner? Votons à l'unanimité l'ordre du jour principal de Vandervelde. Repoussons ensuite l'ajournement Debarsy. Puis votons la partie subsidiaire de Vandervelde.

La Fédération de Charleroi apporte un amendement à la partie subsidiaire de l'ordre du jour Vandervelde:

1° Que la soupe soit distribuée à tous les enfants en âge d'école; 2° que la distribution soit faite dans un ou des bâtiments communaux et sous la surveillance et le contrôle.

Cette modification étant admise, l'ordre du jour Vandervelde est adopté à l'unanimité moins une voix.

Le congrès a eu à s'occuper ensuite de questions d'ordre secondaire. Il suffit que nous ayons relaté les discussions soulevées par les problèmes principaux soumis au congrès: on peut avoir ainsi une idée des préoccupations qui agitent, en ce moment, le Parti Ouvrier Belge,

E. David.

LES SYNDICATS OUVRIERS

Le Syndicalisme en Italie en 1909

(SUITE) (1)

5. — *Turati contre Ferri*

En attendant, dans la *Critica Sociale,* Turati n'allait pas ménager Ferri. Celui-ci faisait annoncer son prochain départ pour l'Amérique du Sud. Mais il ne voulait pas partir sans lancer une phrase historique, qui valût au moins celle que nous avons déjà rapportée à nos lecteurs: « L'Etat ne peut pas se suicider. » Cette fois, Ferri ne faisait rien moins qu'une prophétie. S'adressant à tout le public politique et parlementaire d'Italie, il s'écria: « *Vous aurez, à courte échéance, le Ministère radical-socialiste des réformes!* »

Turati ne pouvait être content, cette fois, qu'à la condition que son rival quittât en silence le Vieux Monde pour le Nouveau. Turati avait remâché beaucoup d'amertume pendant les cinq années du pontificat intégraliste de Ferri. C'est pourquoi tant de cette amertume coule de sa plume, dans l'article de la *Critica Sociale,* du premier février 1898: « ...Ferri, dit-il, en « prenant congé du Vieux Monde pour le Nouveau, prophéti- « sait, à courte échéance, le Ministère radical-socialiste des ré- « formes!... Qui garde encore quelque peu de foi dans la logi- « que des partis et dans la cohérence des hommes politiques, au- « rait plus d'une raison de tressaillir! N'était-ce donc pas dans « les rangs socialistes, jusqu'à hier, jusqu'au dernier congrès de « Rome, la formule de l'intransigeance qui était fièrement cam- « pée comme une raison de vie du parti et sauvegarde nécessai- « re de l'avenir?... Après avoir conquis au premier congrès de « Rome l'autonomie de la tactique, qui aurait jamais supposé « qu'elle aurait pu nous pousser au-delà des rangs des partis de « l'Extrême-Gauche?... » Turati affecte de s'étonner, en somme, du sans-gêne avec lequel l'intransigeant révolutionnaire d'hier, lançait au monde l'annonce solennelle du prochain avè-

(1) Voir le numéro 209 du *Mouvement Socialiste.*

nement d'une politique radicale-socialiste. Ferri! Lui qui, justement, avait montré tant d'hostilité aux coalitions avec les partis populaires! Evidemment, les beaux articles de Turati ne nous font pas illusion sur la sincérité de cette stupéfaction. Turati est un littérateur de la critique politique, sa plume se perd, aime la préciosité du style et cette préciosité témoigne une profonde impuissance, non seulement à l'action mais aussi à une conviction sûre et solide. Ferri, lui, lance de jolis mots du haut de son pupitre, au parlement, ou de sa chaire, ou du pont du bateau. Turati brode des périodes, imitant Carducci.

Paul Mantica s'est agréablement moqué de l'étrange façon de comprendre le socialisme, dont Ferri a donné la preuve en partant pour l'Amérique. Il raille l'exportation de ces conférences « si longtemps répétées déjà, que les murailles et les chaises de toutes les salles de conférence d'Italie les ont entendues, conférences sur: L'Art d'élever les enfants; — Du Microbe à l'Homme; — Les Délinquants dans l'Art; — etc., etc.... Ferri veut nous faire croire que, s'il part en Amérique et quitte l'*Avanti!* c'est une chose nécessaire. Mais pourquoi étaler des raisons auxquelles personne ne croit pas, lui non plus? Est-ce qu'il n'aurait pas été plus loyal disant: Les « turatiens », c'est-à-dire Turati, sont les maîtres de la situation. Moi, à l'*Avanti!*, je ne ferais, ni ne pourrais être autre chose (puisque l'argent qui a servi à sauver le journal de la faillite a été donné justement par les réformistes) que l'exécuteur très fidèle des volontés de Turati et de ses amis. Dans ces conditions, je ne pourrais rester, sans ruiner ma personnalité politique, sans renoncer au dernier reste de dignité humaine. » Mantica avait le droit de tenir ce langage à Ferri. C'est lui, Mantica, qui, de ses deniers, avait soutenu le journal l'*Azione*, que Ferri et ses amis accusèrent, tout simplement, d'être vendu au gouvernement.

Le départ de Ferri était un éloignement médité de la vie politique en vue de regagner les sympathies du monde libéral et universitaire. Il annonçait ainsi son départ, lui qui avait si cagliostresquement échappé à la prison à laquelle il avait été condamné pour sa campagne contre l'amiral Bettolo — au moment où la magistrature italienne recommençait ses terribles condamnations, par celle de Maria Ryggier à cinq ans de prison. Or Ferri et son école ont tâché de faire passer notre admirable camarade pour folle ou exaltée. Ont-ils donc à leur service l'anthropologie criminelle, vil mensonge de science qui sert tour à tour à faire d'une femme débauchée une « éducatrice natio-

nale » et d'une âme merveilleuse de jeune fille héroïque, une exaltée?

Pendant que Ferri détalait de la lutte politique et sociale italienne, se préparait sourdement l'un des plus grands mouvements prolétariens de l'histoire contemporaine: *la grève de Parme.*

6. — *Un militant syndicaliste: de Ambris*

Le printemps de 1908 se présentait gros de préoccupations, tant pour le prolétariat agricole organisé que pour les patrons, dans toute la province de Parme. Les ligues de paysans, dans cette région, ont été amenées à l'esprit syndicaliste par la propagande inlassable et ardente d'Alceste de Ambris.

Alceste de Ambris est, sans doute, dans l'Italie d'aujourd'hui, la figure la plus caractéristique et la plus résolue d'organisateur et de secrétaire de Bourse du Travail. Très jeune encore, il a suivi avec foi et tenacité, grâce à une culture exceptionnelle, tant doctrinale que technique, le développement du mouvement ouvrier de ces dix dernières années. S'apercevant très bien du peu de vertu de l'organisation du parti socialiste officiel, il a été l'un des premiers à arriver à cette conviction que la valeur de la tactique réside, non dans les intrigues et dans les bassesses du parlementarisme, non dans les manœuvres en vue des succès électoraux, mais dans l'action directe des forces purement syndicales.

L'un des premiers, Alceste de Ambris, depuis le jour où il fut rédacteur du *Sindacato Operaio* de Rome, ce journal qui eut comme directeur Romulo Sabbatini, aujourd'hui représentant honoraire et médaillé du soi-disant prolétariat romain apprivoisé, eut l'intuition, la compréhension claire de la seule et unique tactique nécessaire aux organisations ouvrières. Comme il arrive à tous les hommes dotés d'une volonté élevée et vigoureuse, il resta, jusqu'à son expulsion, à son poste de secrétaire de la Bourse du Travail de Parme, dans une quasi obscurité, au milieu des bruyants bavardages de toutes sortes d'arrivistes du socialisme politicien. Ceux qui, comme moi et d'autres, syndicalistes italiens, avaient connu de près Alceste de Ambris, se réjouirent fortement de son entrée, qui parut presque inattendue, sur le terrain de la lutte directe et quotidienne. Et il ne tarda

pas à donner la preuve de sa valeur. Les organisations de Parme en reçurent du coup comme un souffle de vigueur, dont elles ne paraissaient pas être capables. De Ambris commença immédiatement à rassembler les fils épars du prolétariat agricole de Parme, auquel manquait la vision nette de sa lutte spécifique. Alceste de Ambris imprima ainsi, à la masse ouvrière de la province de Parme, une physionomie unique, se gardant de compromettre son œuvre de propagande par d'inutiles et vaines digressions pour ou contre l'électoralisme.

Au printemps de 1907, après une série de plus de trente grèves de métiers, tant dans les villes que dans les campagnes, Alceste de Ambris réussit à consolider le mouvement syndical au point de le voir rapidement prêt pour la première manifestation parfaitement syndicaliste, c'est-à-dire la grève générale. Il avait déjà relevé le journal *L'Internazionale:* d'un petit et fragile journal hebdomadaire, il en fit un quotidien solide et plein de vigueur. Conscient de la nécessité de fondre toutes les forces émancipatrices en un centre unique, il avait transporté *L'Internazionale,* depuis janvier 1908, de Bologne à Parme. Il en fit un journal rapide, intelligent, très efficace, ouvert aux discussions sur tout ce qui avait trait à l'activité quotidienne des syndicats.

Dans la discussion contradictoire que de Ambris eut avec l'avocat Carrara, de Parme, à Noceto, notre organisateur s'exprimait ainsi: « Grâce à la mauvaise volonté des propriétaires et de l'*Agraria,* nous sommes arrivés à un stade aigu de lutte, dont on ne sait quelle sera l'issue: deux organisations formidables se trouvent face à face, l'organisation ouvrière et la patronale. Celle-ci nous a jeté son défi avec morgue. Nous l'acceptons sans peur. Même, en ce qui me concerne personnellement, je dis que je l'accepte avec joie, parce que moi — tout le monde le sait — je ne m'habille pas chez le tailleur qui vend cette marchandise avariée qui s'appelle la paix sociale. Je suis tout ce que vous voulez, un négateur, un destructeur, tout, sauf un conservateur. Mais je dois confesser que jamais dans ma vie je n'ai pas réussi à accomplir une œuvre de négation ou de destruction si terrible, si profonde que celle que la classe patronale de Parme accomplit aujourd'hui. C'est pourquoi, — au nom de mes sentiments révolutionnaires, sans réserves, et au nom des intérêts historiques de la classe ouvrière — je remercie les propriétaires et l'*Agraria* qui les conduit. » (*Internazionale,* 14 mars 1908).

Voilà quel était le langage tenu par l'exceptionnelle sincérité de de Ambris, le langage par lequel il réussit, au printemps de 1907, à l'époque de la moisson du foin, avec cinq jours seulement de grève générale, limitée à la colline de Parme, à contraindre les propriétaires à accepter un nouveau contrat agraire: je veux parler de celui qui fut conclu le 18 mai 1907, pour une durée de trois ans.

Paolo Orano.

(à suivre).

CHRONIQUE POLITIQUE & SOCIALE

Cynisme et Décadence. — Clémenceau et Briand. — Démocratie individualiste et Démocratie Sociale. — La corruption réformiste.

Les époques de décadence sont le triomphe des cyniques. Dans la lassitude générale, dans le sauve-qui-peut universel, alors que les institutions ont perdu leur base et les mœurs, leur principe, ils surgissent dans le désastre et exercent leurs rapines. Ce sont les naufrageurs de la dissolution sociale.

Qui leur résisterait, dans un monde qui n'a plus d'armature? Ils ne rencontrent que des victimes ou des complices. Ce n'est partout que découragement, scepticisme, passivité, ou abaissement des caractères et servilité des âmes. On est dans le vide. Ceux qui échappent à la décomposition proclament l'inutilité de l'effort et se retirent à l'écart. La société, sans point d'appui, s'abandonne et devient la proie facile des cyniques. C'est leur heure.

Certes, je n'ignore pas qu'il y a des périodes de décadence qui sont des périodes de fermentation et qui préparent un monde nouveau. Je n'oublie pas, non plus, qu'il y a des cyniques depuis qu'il existe des hommes et qu'aucune époque n'en a le monopole. Mais, toute mesure gardée, les signes sont certains que nous sommes dans une période de dissolution des plus caractérisées, et la chute du pouvoir aux mains d'un Clémenceau et d'un Briand marque l'apogée du règne des cyniques.

La corruption démocratique, comme la corruption païenne à la fin du monde antique, n'a rien laissé debout. Nous vivons dans les ruines. Y a-t-il une époque qui, plus que la nôtre, ait abaissé la personne humaine, qui ait pris plus plaisir aux disputes des rhéteurs et aux scandales du jour, qui ait été plus exploitée par les charlatans de la politique et de la finance, qui ait mis en honneur une presse plus basse, qui ait plus brisé le ressort des âmes, corrompu les consciences, énervé les volontés, tari les sources de vie? Dans ce monde haletant et fiévreux,

épuisé par le déchaînement des intérêts et la convoitise des affaires, il n'y a plus d'idées ni de croyances, ou plutôt idées et croyances ne sont que des paravents menteurs. Cherchez, au-dessus de ce chaos démocratique et social, quelle bannière durable, quel drapeau solide sert de ralliement à ceux qui cherchent, veulent, espèrent. Vous ne trouverez rien. L'air est empesté et tous ceux qui le respirent sont atteints. Le socialisme lui-même, sorti des aspirations éternelles vers la liberté, n'a pas résisté à la contagion. Et le syndicalisme, dont la jeunesse conquérante avait jeté l'effroi dans ce monde amolli, n'a pas complètement échappé au mal. Les meilleurs ont beau s'agiter : dans l'épaisse buée qui recouvre toutes choses, leurs signaux sont à peine vus et leurs cris à peine entendus.

Dans cette désagrégation, Clémenceau représente un type supérieur de cynique. Rarement homme politique a plus profondément sondé l'infériorité morale de son temps. Avec quel mépris a-t-il traité ce monde du parlement et de la politique, si médiocre dans son ensemble, et si conscient cependant de sa propre turpitude qu'il a, pendant plus de trois ans, accepté toutes les brutalités et toutes les humiliations ! Il y a peu de spectacles plus désolants et plus salubres à la fois que celui de ce démocrate, vieilli au service de la liberté, et qui, porté au pouvoir par les hasards de la politique, s'aperçoit qu'il a affaire avec un peuple d'esclaves et le traite en conséquence. Il a gouverné en dictateur et en gavroche, avec des insolences de goujat et des finesses de lettré, des colères de malade et des faiblesses de vieillard, des familiarités déconcertantes, des ironies cruelles, des boutades, des caprices, bousculant tout, défiant tout, se jouant dans l'incohérence. Il faut se reporter aux temps de la décadence romaine pour trouver son égal. Médecin, orateur, politicien, journaliste, critique, philosophe, romancier, pamphlétaire, auteur dramatique, duelliste, plein d'esprit, de fantaisie et de verve, débordant de fougue, sans scrupules, prêt à tout, quel artiste ! Je sais bien que le personnage est inégal, et qu'il a souvent plus d'apparence que de réalité. Mais quel relief, dans la grisaille de l'époque !

Il n'a rien compris aux questions sociales qu'il a traitées en littérateur et en jacobin. Il a déclaré n'avoir « jamais rencontré la classe ouvrière. » Cela ne l'a pas empêché de la saigner à blanc et de lui montrer de quel bois se chauffait le dreyfusisme au pouvoir. Campé « de l'autre côté de la barricade », il a voulu

la bataille, pour avoir le triomphe. Le prolétariat l'a justement honni ; mais c'était un ennemi de marque. Ce pseudo-libertaire a été l'incarnation parfaite de la démocratie individualiste. Jamais il n'y a eu gardien plus féroce des prérogatives de l'Etat et du principe de l'autorité. C'est un vieil adage que les peuples n'ont que les gouvernements qu'ils méritent. Il faut dire, à la décharge de Clémenceau, que s'il avait trouvé devant lui un mouvement ouvrier fort et résolu, il aurait eu moins de panache. Comme chez tous les cyniques, son courage était fait de la faiblesse de son adversaire. Il est vrai que ses victoires étaient compromettantes. Sa politique devenait dangereuse pour un régime qui ne supporte pas la guerre. A force de harceler, de traquer, d'emprisonner les militants ouvriers, elle entretenait l'esprit de revanche dans les milieux syndicalistes et ruinait la *paix sociale*.

Depuis sa chute, les journaux radicaux et socialisants nous ont révélé que Clémenceau « n'était pas de son époque ». C'était un anachronisme. Il gouvernait avec de vieilles idées. M. Herriot, de Lyon, nous avait déjà appris que cet individualiste était un aristocrate et qu'il n'avait pas le « sens plébéien ». Et, dans l'*Action*, M. Henry Bérenger et M. Steeg ne cessent de rappeler qu'il n'avait pas entendu la voix des temps nouveaux! Que M. Bouglé en fasse son deuil : Clémenceau n'était pas *solidariste*.

Or, il faut une politique solidariste. Le temps présent l'exige. *La démocratie individualiste est finie. La démocratie sociale commence*. L'heure n'est plus aux problèmes politiques : il s'agit de « résoudre les questions sociales. » Un gouvernement averti doit conquérir et non combattre la classe ouvrière. Le syndicalisme monte : il est sage de lui faire sa part. Des concessions s'imposent : le salut de la démocratie est à ce prix.

Il était réservé à Briand de devenir l'ouvrier de la *paix sociale*. Une longue carrière dans la pratique révolutionnaire, une éclatante apostasie, une connaissance parfaite des milieux à corrompre, de leurs tares et de leurs faiblesses, un renom de souplesse féline, une pratique consommée de l'intrigue, une bonne grâce insinuante, un désir inassouvi de plaire, un sens rare de l'oubli des injures, l'indifférence au scandale, l'insensibilité aux coups, sans principes, sans idées, sans remords, voilà plus de titres qu'il n'en faut à gouverner nos contemporains. Briand est l'*homme du temps*.

Ce n'est pas l'effet du hasard qu'à sa fortune politique soient liés aujourd'hui Millerand et Viviani. Cette conjonction se pré-

parait depuis de longues années. Il était fatal que l'avènement de la démocratie sociale fût aussi celui du socialisme parlementaire. Où trouver, sinon dans les rangs des socialistes, dissidents d'aujourd'hui, officiels d'hier, des hommes plus ou moins informés des questions ouvrières? Le jour où il associait Millerand à sa politique économique, Waldeck-Rousseau savait-il qu'il jetait les bases d'un parti nouveau, du parti des réformes sociales? Le moment de ce parti est venu: le syndicalisme l'a rendu nécessaire. Les radicaux avaient beau crier à la dépossession, au moment de la constitution du ministère Briand. Comment auraient-ils pu supporter la concurrence des socialistes parlementaires, eux qui ignorent tout des problèmes économiques et sociaux? Le radicalisme est fils d'une démocratie politique, non d'une démocratie sociale.

En attendant, il s'agit d'endormir. Le cynisme de Clémenceau était plein de morgue et de provocation. Le cynisme de Briand sera mielleux et corrupteur. Il sera insaisissable, comme ces choses molles qui fuient au toucher. Il y en aura pour tout le monde: adversaires désarmés et amis comblés exalteront le ministre inimitable. Voyez avec quelle unanimité la presse, de la gauche à la droite, célèbre « le gouvernement de la détente, de la conciliation, de l'apaisement. » On dirait que tous ces gens, de tous les partis, sortent d'un combat surhumain, et que leurs membres fatigués ne demandent que repos. Ce ne sont qu'approbations bruyantes ou silences complices. *L'opposition s'est réfugiée dans le camp royaliste.*

Le chloroforme ministériel fera-t-il son œuvre sur le mouvement ouvrier? Les réformistes sociaux espèrent que le syndicalisme deviendra gouvernemental dans sa majorité. Les émissaires de Briand, de Millerand et de Viviani sont nombreux dans la classe ouvrière. Le *prolétariat officiel* relève la tête et menace le *prolétariat révolutionnaire*. Les faveurs personnelles, les interventions gouvernementales, les projets de lois sociales vont tomber en pluie. Le parti socialiste ne sera pas une gêne pour le complot réformiste: il a déjà donné sa mesure. La politique de corruption a de fortes chances de succès.

Cependant, si elle triomphe, ce ne sera peut-être pas pour longtemps. La puissance des lois sociales est limitée, la bienveillance patronale n'est pas infinie, l'intervention gouvernementale n'est pas toujours efficace, et la philanthropie officielle ne

trouvera pas des ressources budgétaires illimitées. Si quelques secrétaires syndicaux sont facilement corrompus, on n'achètera pas la masse des ouvriers. Et lorsque les socialistes parlementaires auront bu, cela ne prouvera pas que le prolétariat n'a pas soif.

La crainte des représailles a fait relâcher les prisonniers politiques et réintégrer les postiers révoqués. Mais nos trop habiles « amis du peuple » espèrent-ils la reconnaissance des grâciés? L'habitude des amnisties, qu'octroie chaque pouvoir nouveau en don de joyeux avènement, a trop blasé les militants. Ils savent que l'exécrable tyrannie de Clémenceau avait si fortement compromis l'idée gouvernementale dans les masses, que l'intérêt de l'Etat était de passer au plus vite l'éponge. Persécuteur ou bienfaiteur, guerrier ou pacifiste, clémenciste ou briandiste, le pouvoir ne peut que leur apparaître ce qu'il est: l'organisation de l'arbitraire.

Mais cela, c'est l'avenir. Aujourd'hui, tout va dépendre de l'attitude du syndicalisme. Hier encore, elle n'était pas brillante. Le mouvement ouvrier, après une course par bonds, ralentit sa marche. Se repose-t-il pour mieux repartir? S'arrête-t-il pour mieux profiter des fautes commises? Il est, en tout cas, à côté des protestations individuelles, la seule force collective capable de maintenir le goût de la liberté dans un monde qui le perd de plus en plus. L'heure ne fut jamais plus grave. Le duel s'exaspère entre la démocratie et le syndicalisme.

Hubert LAGARDELLE.

Le Gérant : G. SÉVERAC.

Aurillac, Impr. Moderne, 6, rue Guy-de-Veyre.

ÉTUDES ET CRITIQUES

Les Origines du Socialisme parlementaire en France

Le socialisme parlementaire triomphe. Briand, Millerand, Viviani sont les maîtres de l'heure. Dans le parti socialiste, les uns réservent au pouvoir nouveau une neutralité bienveillante et les autres une opposition tempérée. Et comme aux jours glorieux du ministère Waldeck-Rousseau et du ministère Combes, Jaurès peut écrire : « *Il faut que la lutte cesse entre la République gouvernementale et la classe ouvrière.* »

Du côté des radicaux-socialistes, ce ne sont qu'acclamations bruyantes pour les socialistes parlementaires. M. Henry Béranger, dans l'*Action,* salue la renaissance du *bloc,* et M. Paul-Boncour, dans la *Lanterne,* préconise le retour au *programme de St Mandé.*

Il n'y a rien là d'étonnant. Socialistes et radicaux ont eu jusqu'ici le même programme d'action. *La pratique socialiste a été une pratique démocratique.* Nous assistons simplement aujourd'hui à l'aboutissant normal d'une vieille politique. Il suffit pour s'en rendre compte de remonter aux origines du socialisme parlementaire. C'est une page d'histoire que nous devons méditer : elle nous aidera à comprendre le présent.

La première affirmation du socialisme parlementaire date des élections de 1893. Les causes du succès subit des socialistes étaient complexes. Les principales étaient d'ordre démocratique. Surgissant au moment le plus trouble de la crise politique provoquée par l'aventure panamiste, le parti socialiste était apparu à un grand nombre d'électeurs mécontents, comme le parti symbolique de la protestation. Déconsidérés et suspects, les anciens partis républicains étaient devenus, aux yeux des démocrates « avancés », indignes de gouverner plus longtemps la République ; et c'était spontanément que les sympathies des plus ardents s'étaient portées vers le jeune mouvement, qui partait vers l'avenir. Nombreux étaient ceux qui pensaient comme Lafargue, annonçant, dans le *Socialiste* du 29 janvier 1893, que l'heure du parti socialiste était venue. « Quand une

couche gouvernementale est épuisée, écrivait-il, on en prend une autre. Les opportunistes sont usés et déconsidérés: c'est maintenant le tour des socialistes ».

Il y avait aussi des raisons d'ordre social. L'œuvre économique et sociale des partis républicains avait été nulle: limitant leur action aux problèmes purement politiques ou confessionnels, ils avaient enfoui sous les préoccupations de la lutte anticléricale et anti-réactionnaire, le souci des « réformes pratiques ». Or le parti socialiste se présentait, en 1893, à la masse électorale, non seulement comme le dénonciateur de la corruption politique, mais encore comme l'annonciateur des « réformes populaires ».

Cependant ces causes de son triomphe devaient être aussi celles de sa décadence révolutionnaire. Désormais, il ne sera plus qu'un parti électoral, parlementaire et démocratique. Comment en aurait-il été autrement? Les éléments qui avaient si précipitamment grossi ses rangs n'étaient en grande partie que des démocrates déçus, totalement étrangers aux idées socialistes. Et quant à l'activité réformatrice que les électeurs attendaient de lui, lui-même ne la concevait pas autrement que les démocrates. Il en revendiqua la charge d'autant plus aisément que ces derniers l'avaient négligée, et il accepta comme héritage naturel les « laissés-pour-compte » des partis républicains (1).

I

Union socialiste et Action républicaine

Le premier acte des élus qui se réclamaient plus ou moins du parti fut de constituer une « Union socialiste » à la Chambre.

Le souci du succès électoral avait poussé les représentants

---

(1) « Pendant que vous userez ce qui peut vous rester de force, — « s'écriait Jaurès, à la tribune de la Chambre, le 23 novembre 1893, — « à lutter contre le peuple en marche, dans l'intervalle que nous laisse- « ront vos persécutions impuissantes, nous apporterons les projets de « réforme que vous n'avez pas apportés; et puisque vous désertez la « politique républicaine, c'est nous, socialistes, qui la ferons ici ».

Déjà, en décembre 1891, dans la proposition d'amnistie que Lafargue déposa à la Chambre, après son élection, le co-directeur du « Parti Ouvrier Français » avait invité ses collègues à « adopter une nouvelle politique d'apaisement social ». Et quelques jours après, dans une grande réunion tenue à Lille, il précisait ainsi sa pensée: « Il s'agissait, par une mesure d'apaisement, de préluder aux réformes sociales attendues depuis si longtemps ». *(Le Socialiste,* 19 décembre 1891).

des diverses tendances à suspendre les hostilités et à se prêter un mutuel appui. Quelques mois déjà avant les élections, un rapprochement était intervenu entre les organisations parisiennes, et cet accord, négocié par les chefs des fractions rivales, avait revêtu une portée générale, sur laquelle les groupes de province ne pouvaient pas se tromper.

Les partis contractants s'engageaient à ne pas présenter de candidats contre les socialistes sortants et à s'unir, au second tour, là où la lutte s'était librement engagée entre socialistes de nuances variées, sur le nom le plus favorisé.

Le désir de tirer tout profit des scandales du Panama avait provoqué à Paris ce mouvement unioniste. L'élan était si fort que les fractions avaient porté subitement leur émulation du terrain de la désunion sur celui de l'union et avaient surenchéri dans cette course à l'entente. Dès la fin de décembre 1892, sous l'impulsion du « Comité Révolutionnaire Central » blanquiste, l'agitation pour une action socialiste commune s'était intensifiée, et le *Socialiste* de Jules Guesde, en date du 1er janvier 1893, en annonçait en ces termes le résultat à ses lecteurs (1) : « Deux tentatives de concentration des forces ouvrières et so- « cialistes parisiennes ont eu lieu cette semaine. L'une sous « la forme de réunion privée en vue de la constitution d'une « *Ligue d'action révolutionnaire,* l'autre sous les formes d'un « grand meeting populaire ouvert aux militants de toutes les « fractions. Les groupes parisiens du Parti ouvrier se sont trou- « vés à ces deux rendez-vous. Et ce, pour trois raisons : 1° Parce « que nous avons toujours répondu : Présent ! chaque fois que « le prolétariat parisien s'est efforcé de mettre un terme aux « divisions qui l'épuisent et l'impuissancient ; 2° parce que à « aucun moment l'action commune ne s'est imposée comme au- « jourd'hui, alors que toutes les réactions coalisées s'apprêtent « à monter à l'assaut de la République compromise et déshono- « rée par le panamisme de la bourgeoisie opportuniste ; 3° Parce

(1) Il fallait que les raisons politiques fussent graves qui poussaient à l'oubli des injures — reçues.. et données —, puisque quelques années encore auparavant, le 9 novembre 1890, le *Socialiste* de Guesde traitait ainsi les « possibilistes » : « Au milieu des dissentiments et des déchire- « ments qui achèvent — ce n'est pas trop tôt — son « parti », le con- « seiller municipal Brousse, trouve le temps de jeter son regard d'aigle « sur la démocratie socialiste allemande. Cet ancien. ami de Bakounine « n'a jamais pu comprendre l'allemand ni les allemands... Ce stipendié « de Constans veut gagner son argent jusqu'à la dernière minute et, « sur les ruines de son propre parti et de son influence, il essaie encore « de nuire à la cause de socialisme ! »

« que ce n'est qu'en prenant les devants, en se mettant à la tête « de l'indignation publique, du mécontentement général que « le socialisme révolutionnaire pourra déjouer les manœuvres « des monarchico-bonapartistes mal déguisés en ralliés à la for- « me républicaine et en anti-sémites » (1).

La *Ligue d'action révolutionnaire pour la conquête de la République Sociale* n'eut qu'une existence éphémère. Mais elle avait un moment uni les collectivistes du *Parti Ouvrier Français,* les blanquistes du *Comité Révolutionnaire Central,* les possibilistes des deux *Unions fédératives du Centre* (broussistes et allemanistes), et les indépendants. Jules Guesde avait même désiré, mais sans succès, que l'union fût élargie jusqu'aux blanquistes boulangistes, avec lesquels il avait, le 15 janvier 1893, tenu une grande réunion publique au Tivoli-Vaux-Hall. « Nous « n'avons plus voulu savoir, disait le Conseil national du *Parti « Ouvrier Français,* dans un Manifeste du 19 février 1893, si « les possibilistes des deux branches avaient été, il y a quatre « ans, à la rue Cadet et s'ils avaient fait, à Montmartre et ail- « leurs, le jeu de la bourgeoisie opportuniste devenue depuis la « bourgeoisie panamiste. Nous n'avons voulu voir en eux que « des socialistes un moment égarés et rejoignant le drapeau. « *Mais nous aurions voulu que, de même que l'éponge était « passée, dans l'intérêt supérieur de la cause commune, sur la « défection des anciens cadettistes, l'éponge fût également pas- « sée sur la défection d'autres socialistes, qui, eux, avaient été « rue de Sèze. Nous aurions voulu, en un mot, que la concen- « tration opérée par les exigences de l'heure présente s'opérât*

(1) Le 9 novembre 1890, Jules Guesde, soutenant la théorie de l'indifférence des formes politiques, avait écrit, par contre, dans le *Socialiste:* « ... A quoi nous a menés la guerre faite aux curés et aux divers dieux « des divers curés depuis un siècle? Et la guerre aux monarchies, « royautés ou empires? Nous avons fait, sans nous en douter, au prix « souvent du plus généreux de notre sang, le jeu de l'unique ennemi, « la bourgeoisie, trop heureuse de voir les efforts du prolétariat s'égarer « contre des formes ou contre des fantômes. Pendant que l'on s'escri- « mait contre l'exploitation intellectuelle et qu'on se faisait tuer contre « l'exploitation dynastique, on négligeait, on oubliait l'exploitation pa- « tronale, qui est cependant la mère de toutes les exploitations...

« Sans s'inquiéter de la foi ou de la non-foi des travailleurs auxquels « il s'adresse, le parti continuera à ne leur demander qu'une chose: « Etes-vous décidés à achever l'ordre bourgeois qui agonise et à installer « sur ses ruines la propriété et la production sociales? Nos rangs dès « lors, vous sont ouverts..... Sans s'occuper de renverser un Guillaume « pour lui substituer un Carnot, le parti continuera à marcher droit au « pouvoir politique, à donner pour mot d'ordre à ses soldats: la conquête « de l'Etat... »

« *jusqu'au bout et que, pour consacrer définitivement l'unité ré-* « *volutionnaire parisienne, on ouvrît à Granger et à Roche les* « *rangs qui venaient de se rouvrir à Dumay et à Lavy* ».

Au lendemain des élections, les motifs qui avaient inspiré ce mouvement vers l'union demeuraient, plus pressants encore. Le ralliement des réactionnaires à la forme républicaine, la politique rétrograde du ministère Dupuy ne pouvaient que les renforcer (1). L'union parlementaire fut la suite normale de l'union électorale. Le 10 septembre 1893, la *Petite République* publiait, sous la signature de Vaillant, un appel à la coalition des forces socialistes: « Nous n'oublions — y est-il dit — pas plus « que qui que ce soit, aucun des enseignements des crises ré- « centes et des désordres qui ont entraîné trop de socialistes « dans l'une et l'autre des armées bourgeoises aux prises. Les « divisions ont été trop profondes, les conflits trop violents pour « que les hommes s'embrassent réconciliés; mais ils appren- « dront, s'ils ne le savent, que ces divisions ne doivent plus être « que des distinctions de groupes et d'individus, et qu'il faut se « concerter et agir en commun, sous peine de forfaiture à leur « mandat ». La déclaration de guerre, que le président Dupuy fit entendre, dès la rentrée du parlement, contre le parti socialiste, permit au vœu du citoyen Vaillant de se réaliser. Le retentissant discours qu'une recrue récente du socialisme, Jean Jaurès, prononça, en réponse aux attaques du pouvoir (2), groupa dans le même sentiment de solidarité tous les députés qui portaient l'étiquette socialiste.

Ce furent les premiers beaux jours du socialisme parlementaire. Dans cette session de 1893 à 1898, les socialistes, par la voix, soit des anciens chefs, soit des hommes nouveaux comme Jaurès, Millerand, Viviani, etc., vont jouer un rôle éclatant et tenir à la tribune une place éminente. Mais par cela même

(1) La « déclaration ministérielle », lue par le président du Conseil Dupuy, était une « déclaration de guerre » au parti socialiste. En plus de la critique générale des idées et du programme, on y trouvait annoncée l'élaboration d'un « projet organique sur la police destiné à assurer à « l'ordre public de solides garanties contre les agitations dont certain « parti se fait un jeu dont le pays est excédé ».

(2) Le succès de ce discours fut tel que quelques phrases passèrent du coup dans l'arsenal des citations courantes, telles que la suivante: « Eh « bien, vous, vous avez interrompu la vieille chanson qui berçait la « misère humaine... et la misère humaine s'est réveillée avec des cris, « elle s'est dressée devant vous et elle réclame aujourd'hui sa place, sa « large place au soleil du monde naturel, le seul que vous n'ayez point « pâli. »

qu'ils seront plus écoutés ou plus redoutés, ils auront la tendance invincible à constituer un parti de plus en plus parlementaire. Ils subiront la logique implacable du milieu et s'apercevront à peine de l'évolution qu'ils imposeront à leur parti.

Quelle désinvolture à l'égard des « principes » ne traduit pas d'ailleurs cette composition hétéroclite de l'*Union Socialiste!* On y trouve les plus invraisemblables rencontres de noms: c'est une cohue, non un parti. Ce sont d'abord les « collectivistes » du *Parti Ouvrier Français,* avec 8 élus, Guesde pratiquant déjà la politique de « l'annexion » et incorporant plus ou moins arbitrairement à sa fraction des députés inclassables, comme Armand Vaux et Masson. Les « blanquistes » sont représentés par Vaillant, Baudin, Chauvière, Walter, etc.; les « broussistes » par Avez, Prudent-Dervillers, Lavy; les « indépendants », qui forment le gros du contingent, par Rouanet, Clovis Hugues, auxquels sont venus se joindre en grand nombre ces hommes nouveaux qui s'appellent Jaurès, Millerand, Viviani, etc. (1). Il y a des députés incolores, radicaux-socialistes égarés qui se ressaisiront bientôt: Bourrat, Chassaing, Compayré, Defontaine, Desfargues, Goujat, Mirman, Salis, Vigné d'Octon, etc. On y voit enfin des ex-boulangistes: Goussot, Paulin Méry, Pierre Richard, Ernest Roche, etc. Leur présence est un hommage à la force jeune du parti. Seuls les possibilistes-allemanistes font bande à part. Dès le début, ils ont crié à la déviation et leurs députés ont constitué un petit groupe révolutionnaire autonome. Il est vrai que, dès 1896, deux d'entre eux, sur cinq, les abandonneront et rejoindront l'*Union socialiste:*

(1) Voici comment *le Socialiste* de Jules Guesde, en date du 19 mars 1893, apprécie la venue de ces hommes nouveaux au parti socialiste: « Rien n'a été changé à notre programme et à notre politique, qui « ne vont à personne, mais auxquels viennent — et viendront de plus « en plus — les Républicains pour qui la République n'est ni un mot, ni « une simple forme gouvernementale, mais un instrument de transfor- « mation sociale. C'est l'impuissance des vieux partis politiques, c'est « leur « faillite » de dix-huit années — dans le sang et dans la boue « — qui amène au socialisme et au parti du travail des hommes comme « Millerand, dont la droiture et le talent ne sauraient s'accomoder de « l'inepte piétinement sur place, inévitablement suivi d'un recul en pleine « réaction. C'est l'étude , c'est l'observation scientifique des phénomènes « économiques et de leur évolution qui font rentrer par la porte collec- « tiviste dans le Parlement et dans la politique militante, Jaurès, sorti « du Palais-Bourbon il y a quatre ans par la porte radicale. Si l'entente « est aujourd'hui plus que possible, nécessaire entre eux et nous, c'est « que, avec leur tempérament particulier, dans le langage qui leur est « propre, ils veulent ce que nous voulons et revendiquent ce que nous « revendiquons ».

ce seront Dejeante et Groussier, les fondateurs de l'*Alliance-Communiste-Révolutionnaire*. Les trois autres, Faberot, Renou, Toussaint, garderont jusqu'à la fin la même attitude hostile à l'entente, et le *Parti-Ouvrier-Socialiste-Révolutionnaire,* publiera une brochure irritée : *La Vérité sur l'Union Socialiste*. Le passage suivant en indique l'esprit : « Dans cette *Union Socia-* « *liste* de la Chambre, il y a des admirateurs du drapeau trico- « lore, du drapeau jaune avec l'alliance russe, des partisans « du drapeau rouge. Il y a des communistes, des collectivistes, « des défenseurs de la propriété individuelle, des patriotes, des « internationalistes, des libre-échangistes, des protectionnistes, « des partisans de la grève générale, mais beaucoup plus de ses « adversaires. Il y a beaucoup d'avocats, de médecins, de gros « rentiers, de journalistes, quelques instituteurs et seulement « une demi-douzaine d'anciens ouvriers. Il y a des ex-boulan- « gistes investis, des radicaux, voire même des opportunistes « repentants. — Demandez-leur le programme du groupe? Le « but des unionistes, c'est de faire de la réclame électorale pour « assurer leur réélection et essayer de diriger à leur guise le « parti socialiste... Le groupe reçoit tout, nous l'avons déjà « dit, et cela pour faire nombre, c'est-à-dire illusion aux naïfs. « Les ambitieux y sont pour se faire de la réclame, avec l'es- « poir de devenir un jour ministres : les incapables y vont ca- « cher leur nullité ».

A la vérité, il y a un incroyable flottement dans l'*Union Socialiste*. Le malin auteur de la brochure que nous venons de signaler relève les invraisemblables divergences que les votes accusent. Le nombre exact des membres ne peut d'ailleurs même pas être fixé. Les manifestes et proclamations sont les seuls documents par où se traduit l'activité théorique du groupe et se précisent ses tendances. Or ces documents ne paraissent pas toujours avec les mêmes signatures : tel réunit 51 noms, tel autre n'en a que 38, etc. Il est vrai que ces manifestations collectives du groupe, lorsqu'elles recueillent les 50 à 51 signatures des députés qui le composent, ne dépassent pas les limites de l'action républicaine et démocratique. Ce ne sont donc pas des liens très solides ni très socialistes qui unissent entre eux les parlementaires de l'*Union*. Le 30 juin 1894, c'est contre l'élection à la présidence de la République de Casimir-Périer que le groupe proteste : « Un Parlement livré aux ralliés, au centre « bourgeois, à la caducité sénatoriale, à toutes les influences « corruptives du capital, vient d'élever à la présidence de la

« République, Casimir Périer d'Anzin, l'homme de la réaction « orléaniste... A une présidence de combat contre les idées et « les hommes de la République, le pays répondra par l'affir- « mation de sa foi républicaine, les travailleurs répondront par « l'affirmation de leur foi socialiste ». Le 1er juillet 1894, le Groupe dénonce l'attitude de la Chambre à propos de la grève de Graissessac, où 300 mineurs avaient été subitement renvoyés par la Compagnie, sous prétexte de mauvaises affaires: « La « Chambre — disait le groupe — a trahi vos espérances, les « élus socialistes ont exposé les causes de la grève, la générosité « de votre attitude, l'esprit admirable de solidarité ouvrière qui « vous anime et aussi l'intolérance de la Compagnie, l'exclu- « sion systématique dont elle a frappé vos élus, vos conseillers « municipaux, vos administrateurs du syndicat, vos délégués « mineurs et quelques-uns de ceux qui ont été blessés à son « service... 280 députés se sont prononcés contre vous. Il s'est « trouvé cependant 218 députés, tous républicains, qui ont « donné la priorité à l'ordre du jour Lacombe, qui vous était « favorable... Et nous, élus socialistes, qui sommes et serons « toujours avec le peuple, dans les épreuves comme dans les « joies, nous qui étions fiers de parler en votre nom, nous ne « déserterons pas votre cause ». Après le vote de la loi contre les menées anarchistes, loi dite « scélérate », le Groupe s'adressait, en août 1894, et en ces termes, « au peuple français »: « La Chambre que vous aviez élue pour accomplir l'œuvre d'é- « mancipation politique et sociale, qui est la raison d'être de « la République, vient de terminer sa première année de lé- « gislature. Elle vous apporte la « Loi » si funestement quali- « fiée: Loi scélérate, la Loi contre la Liberté individuelle!... « Aux persécutions qu'on médite, travailleurs démocrates des « villes et des champs, vous opposerez le sang-froid d'hommes « conscients de leurs droits et décidés à déjouer tous les pièges. « Vous ne resterez pas, d'ailleurs, isolés dans cette résistance « légale. Nous sommes avec vous! » Mêmes affirmations d'ordre purement démocratique, dans le Manifeste dirigé en janvier 1895 contre Casimir Périer, le Ministère Dupuy et la majorité de la Chambre: « La majorité de la Chambre fait du parti « socialiste, devant la démocratie, non seulement l'organe des « revendications économiques du prolétariat, mais le gardien « des libertés publiques et le défenseur du suffrage universel. « Notre tâche à tous, citoyens, grandit à mesure que nos adver- « saires désertent les principes mêmes de la République... C'est

« avec la double force de l'idée républicaine et de l'idée socia-
« liste, tous les jours plus étroitement confondues, que nous
« irons au combat ».

Ces textes, que nous pourrions multiplier à plaisir, témoignent, mieux que tout commentaire du caractère peu révolutionnaire de l'*Union Socialiste*. Sans doute, hors de la Chambre, des récriminations se feront entendre; les fractions socialistes s'accuseront réciproquement; chaque groupement gardera jalousement son patrimoine de fraction; collectivistes, blanquistes, possibilistes, indépendants, tous poursuivront âprement la défense de leurs intérêts de groupe. Mais ces divisions intérieures, ces appels *inter se,* au respect de l'orthodoxie, que, loin du parlement, se lanceront les fractions aux prises, passeront inaperçus ou seront sans influence: pour les électeurs socialistes, comme pour le pays, le groupe parlementaire restera l'expression authentique du socialisme français.

Cette prééminence du groupe parlementaire trouverait déjà une explication suffisante dans ce fait que les fractions socialistes avaient toutes comme unique objectif, la « conquête des pouvoirs publics ». Si l'activité socialiste est parlementaire par essence, n'est-il pas normal que les députés, qui sont les agents de la politique du parti, qui en ont les charges et les responsabilités, occupent, en fait sinon en droit, la première place?

L'*Union Socialiste,* incarnation de l'évolution parlementaire du parti, se maintiendra, légèrement remaniée en 1896, jusqu'à la fin de la législature, en 1898. La contradiction que le socialisme français portait en lui, par suite de la superposition d'une « pratique démocratique » et d'une « théorie révolutionnaire », éclatera alors au grand jour, à l'occasion de l'Affaire Dreyfus, et le parti entrera dans une période de crise aiguë. Le parti étant à double face, tantôt parlementaire, tantôt révolutionnaire, l'accord des diverses fractions n'était possible que tant que toutes demeuraient sur le même terrain. Mais du jour où les unes, se ressouvenant des vieux principes, les remettaient en avant, au mépris de la pratique démocratique, elles devaient fatalement entrer en conflit avec les autres, dédaigneuses des anciens dogmes et fidèles à la tactique parlementariste. C'est ce dualisme qui expliquera ultérieurement toutes les inextricables divisions des fractions rivales. Par un jeu de bascule, incompréhensible pour quiconque n'est pas informé, ce sera tour à tour la théorie révolutionnaire et la pratique réformiste que les partis socialistes s'opposeront les uns aux autres.

II.

Parti populaire ou Parti ouvrier?

Dès 1893, la conquête électorale des couches petites, bourgeoises et rurales obsède à tel point le parti socialiste que ses diverses fractions le posent de plus en plus en défenseur de toutes les classes inférieures. Il cesse d'être un « parti ouvrier » pour devenir un « parti populaire ».

Dans une démocratie rurale comme la France, la fortune d'un parti est entre les mains de la masse paysanne. Les ruraux ont fait l'Empire, ils ont assis la République conservatrice; ils sont l'espoir obligatoire de tout aspirant au pouvoir. En fait, il n'y a pas de faction politique, si réduite soit-elle, qui ne fasse appel à eux. Les socialistes pouvaient espérer d'autant mieux les séduire, que la petite propriété paysanne supporte malaisément les charges qui pèsent sur elles. Ils n'avaient qu'à accentuer les thèses individualistes qu'ils avaient déjà émises et perfectionner leurs programmes agraires. C'est à quoi ils s'occupèrent sans tarder.

Il faut considérer comme programme-type, celui que le *Parti Ouvrier Français* rédigea à son congrès de Nantes de 1894. Les idées théoriques et les réformes pratiques qui s'y trouvent formulées sont celles que l'on rencontre plus ou moins chez tous les socialistes français. Les possibilistes n'en auront point d'autres, et quant aux indépendants, ils devaient d'autant mieux adopter les thèses agraires du guesdisme, qu'elles correspondaient à leurs préoccupations intimes. Jaurès avait assisté au Congrès de Nantes et en avait célébré l'œuvre dans des articles enthousiastes. Il s'en inspirera encore pleinement, lorsqu'en 1897 il développera son interpellation retentissante sur la crise agricole. Et à ce moment, ce seront aussi les mêmes théories que viendra soutenir à la tribune, dans un discours qui fera impression, Gabriel Deville, député indépendant, venu des rangs du *Parti Ouvrier Français* (1). Il suffit donc de parcourir le programme agraire de Nantes pour avoir une idée d'ensemble des théories agricoles des socialistes français.

L'idée dominante est la promesse « de maintenir les paysans en possession de leur lopin de terre ». Si le socialisme est « collectiviste » pour la grande industrie, il est « individualiste » pour la petite propriété; si son programme industriel est « ré-

(1) Gabriel Deville, *Socialisme et Propriété*, discours prononcé à la Chambre le 6 novembre 1897 (Petite République, édit.).

volutionnaire », son programme agricole est « conservateur ». C'est ce qu'explique — entre autres — le *Socialiste* du 1er février 1894: « Arrivé au moment même où la grande propriété « dépossède brutalement le petit agriculteur de ce lopin de « terre qui le maintenait, comme Fourier le voyait déjà, dans « une gêne dont il ne voulait ni ne pouvait s'arracher, s'atta- « chant désespérement à une illusion de propriété, le pro- « gramme agricole français a surtout montré aux petits pro- « priétaires le danger qui les menaçait, et le seul moyen, sinon « de les sauver au moins de les maintenir, de les « conserver », « en attendant qu'une transformation du milieu économique « permit de l'adapter aux nouvelles conditions d'une façon du- « rable. C'est ce caractère conservateur du programme agri- « cole qui complète le côté révolutionnaire du programme in- « dustriel ».

Mais comment justifier théoriquement ce mélange de collectivisme et d'individualisme qui caractérise la doctrine des socialistes français? Par un des plus étranges abus de ce mot de « science », qui, pour l'orthodoxie social-démocratique de tous les pays, a eu pendant longtemps la valeur d'une formule magique.

Les considérants théoriques du programme agricole du *Parti Ouvrier Français* partent de ce principe « scientifique » que le socialisme suit les faits, mais ne les précède pas. Les faits montrent la nécessité du collectivisme dans la grande industrie: le socialisme conclut au collectivisme. Les faits prouvent la nécessité de la petite propriété dans l'agriculture: le socialisme défend la petite propriété. « Là, où — dit Jules Guesde, dans « le *Socialiste* du 29 septembre 1894 — par suite de la machine « et de la vapeur, les moyens de production enlevés aux pro- « ducteurs (mines, chemins de fer, usines) ont pris un dévelop- « pement qui exclut l'appropriation individuelle, nécessité de « les restituer à ceux qui les mettent en valeur sous la seule « forme à laquelle ils se prêtent: l'appropriation collective ou « sociale. — Là, où, au contraire, dans un milieu donné et pour « un temps, le moyen de production, comme la terre, est en- « core en possession du producteur, c'est-à-dire du paysan, « nécessité de défendre la forme individuelle d'appropriation « qui empêche Jacques Bonhomme de devenir un prolétaire ou « un salarié ».

On pourrait objecter que, tous les faits ne produisant pas les mêmes conséquences, les résultats de faits contraires

sont également contraires et ne sauraient pratiquement se concilier. Car nul ne conteste que l'évolution économique ne se comporte différemment dans l'industrie et dans l'agriculture. Il n'est que trop évident que « les faits ne sont pas partout les mêmes » et Gabriel Deville n'avait pas besoin, pour nous en persuader, d'élever cette vérité par trop éclatante, à la hauteur d'une loi de l'histoire (1). Mais qu'est-ce que cela prouve, sinon qu'un choix s'impose parmi les faits? Les uns favorisent le socialisme, et les autres le contrarient. Si le socialisme est le produit d'un capitalisme intensif, il ne peut pas être en même temps engendré par une économie attardée. Nous touchons ici au cœur même du paradoxe guesdiste. L'erreur du *Parti Ouvrier Français* — et du socialisme traditionnel tout entier — est d'avoir conçu sous une forme *unitaire* l'expansion socialiste. Il avait beau invoquer, en théorie, le matérialisme historique et rappeler que chaque mouvement donné est le produit de conditions réelles; il retombait aussitôt dans le vieux préjugé intellectualiste et se proposait d'infuser, par l'opération de la propagande idéologique, les mêmes conceptions à des milieux radicalement opposés. Tout devait créer le socialisme et le socialisme devait mettre son emprise sur tout! Les mêmes gens qui n'auraient pas demandé à un pommier de porter des courges, prétendaient trouver les mêmes idées dans le cerveau d'un ouvrier industriel et d'un paysan propriétaire.

Je sais bien que l'on a opposé que ce n'était là qu'un expédient, et que la pensée de derrière la tête des dirigeants du *Parti Ouvrier Français* était simplement de s'en servir pour rendre les paysans propices au socialisme. C'est, en effet, ainsi que Guesde avait conçu, à l'origine, les *programmes minima* du parti. Il s'agissait, pour lui, non pas de dresser « des programmes de réformes à réaliser », mais de grouper, telles quelles, les principales revendications des masses auxquelles on s'adressait, sans en discuter la valeur socialiste. On se rendrait favorables, de cette façon, les milieux populaires, et, une fois leur confiance gagnée, on pourrait les entraîner plus loin qu'ils ne voulaient aller : à la révolution.

(1) « Notre socialisme — dit Gabriel Deville dans son discours plus « haut cité, p. 44 — ne part pas d'un principe abstrait, d'une formule « unique, il part des faits. Si les faits ne sont pas partout les mêmes, « il n'en est pas responsable et n'a qu'à s'adapter à la différence cons- « tatée de situation, la logique n'ayant jamais consisté à appliquer la « même solution à des phénomènes différents ». Evidemment! Mais la logique ne veut pas davantage qu'on demande à ces phénomènes différents de produire les mêmes résultats, c'est-à-dire le socialisme.

Nul besoin d'insister sur ce qu'a de factice et d'artificiel une pareille conception de l'action : elle se ramène à quelques tours de prestidigitation, par lesquels on entend ensorceler les masses et les conduire à leur insu vers le bonheur. C'est réduire le socialisme à quelques pratiques obscures de magie électorale.

Quoi qu'il en soit de ces explications, les théoriciens du *Parti Ouvrier Français* essaient, par un raisonnement captieux, de prouver l'égale valeur de la thèse propriétaire, individualiste et conservatrice du programme agraire, et de la thèse anti-propriétaire, collectiviste et révolutionnaire du programme général. Sans s'inquiéter de la contradiction insoluble qu'il y a, d'une part à annoncer la disparition inévitable de la petite propriété rurale, et d'autre part à en promettre le maintien, ils donnent comme unique caractéristique du socialisme la réunion du producteur et de l'instrument de production, aujourd'hui séparés par le capitalisme. Si tout le socialisme est là, les petits propriétaires ont déjà réalisé pour leur compte le socialisme, et le collectivisme, qui a pour but de rendre leurs instruments de travail aux travailleurs de la grande industrie, n'a qu'à conserver les leurs aux paysans, qui n'en ont jamais été dépossédés.

Qui ne voit que c'est là un puéril abus de langage? Si l'union des producteurs et des moyens de production suffisait pour créer le socialisme, l'économie médiévale, l'économie du petit atelier et de la petite boutique, aurait presque réalisé, pour son compte, la parfaite société socialiste. Or, qui oserait le prétendre? Le socialisme est autre chose : il entend être un régime de haute production et l'héritier direct d'un capitalisme progressif et techniquement supérieur. Ce n'est pas un idéal issu du cerveau de pauvres paysans attardés à une économie primitive, mais c'est une philosophie de producteurs parvenus au plus haut stade du perfectionnement technique et emportés tout à la fois par l'ivresse de produire et la volonté d'être libres.

Il semble bien au reste que, lorsqu'ils se sentaient un peu serrés dans la discussion, les auteurs du programme perdaient quelque peu patience et, non sans une désinvolture soudaine, se libéraient des « principes ». « Si nous commençons à discuter « sur les principes jusqu'à perdre haleine, écrivait le *Socia-* « *liste* du 24 novembre 1894, nous oublierons notre terrain, et « nous serons repoussés des campagnes avec la maigre con- « solation d'être restés fidèles à un programme qui n'était pas « fait pour elles ». Ou encore : « L'on verra bientôt que parler « de la journée de huit heures dans les campagnes est aussi

« une singulière sorte d'utopie, et, pis que cela, un coup d'épée « dans l'eau... Nous ne cachons rien, nous mettons simplement « chaque chose à sa place : notre programme industriel là où il « y a de l'industrie, notre programme agricole, là où il y a de « l'agriculture ».

De Londres, le vieil Engels, qui détenait le sceptre de l'orthodoxie, ne se gêna pas pour dire aux socialistes français qualifiés de « marxistes » de dures vérités. Dans un article publié par la *Neue Zeit* peu après le Congrès de Nantes, il écrivait : « Il « semble que (les socialistes du *Parti Ouvrier Français)* veu- « lent conquérir (les paysans) tout de suite, peut-être même « pour les prochaines élections. Ils ne peuvent espérer qu'ils « atteindront ce but qu'en faisant des promesses très générales « et osées, qu'ils ne peuvent défendre que par des considérants « bien plus osés encore. Dès que l'on y regarde de près, on s'a- « perçoit que les promesses se contredisent (la promesse de « maintenir un état de choses que l'on dit être fatalement ap- « pelé à disparaître), que les mesures en particulier, n'auront « aucun effet (loi contre l'usure), ou bien qu'elles ne sont que « des revendications ouvrières absolument générales, ou qu'el- « les servent plutôt la grande propriété foncière, ou enfin que « leur portée dans l'intérêt du paysan est infime ; de sorte que « la partie pratique du programme corrige les fautes premières « et réduit les grands mots de l'exposé des motifs à une mesure « tout à fait innocente. — Disons-le franchement : vu les pré- « jugés de la masse des petits paysans, préjugés qui sont fondés « sur toute sa situation économique, sur son éducation, sur sa « façon de vivre isolément, préjugés qui, avec cela, sont nourris « par la presse bourgeoise et les grands agriculteurs, nous ne « pourrons conquérir cette masse d'un coup, que si nous lui « faisons des promesses que nous savons ne pouvoir jamais « tenir. Nous sommes obligés de lui promettre de protéger sa « propriété dans tous les cas contre toutes les puissances écono- « miques en marche, et même de la délivrer de toutes les char- « ges qui, actuellement, l'oppriment : de faire du fermier un « propriétaire, et de payer les dettes du propriétaire dont la « terre est grevée d'hypothèques. Si nous pouvions faire cela, « nous en arriverions de nouveau à ce point d'où l'état actuel, « nécessairement, est parti pour se développer. Nous n'aurions « pas sauvé le paysan, nous aurions retardé sa perte ».

Et Engels assimilait à la démagogie antisémite, l'attitude du *Parti Ouvrier Français* à l'égard des petits propriétaires :

« ... Notre intérêt, poursuivait-il, n'est pas de conquérir le « petit paysan sur-le-champ, pour que, sur-le-champ, il nous « quitte, lorsque nous ne pouvons pas tenir nos promesses. Le « paysan qui nous demande de maintenir la propriété paysan- « ne ne sera jamais un camarade, ni plus ni moins que le petit « patron qui, éternellement, veut rester patron. Ces gens sont « antisémites. Qu'ils aillent chez ceux-ci entendre la promesse « que leur petite propriété sera sauvée; lorsqu'ils auront ap- « pris là-bas ce que veulent dire ces phrases sonores, et com- « ment les espérances des antisémites se réalisent, ils reconnaî- « tront, toujours plus nombreux, que nous, qui promettons « moins et qui cherchons le salut d'un autre côté, nous sommes « des gens plus sûrs. Si les Français avaient, comme nous, une « démagogie antisémite bruyante, ils n'auraient pas facilement « fait la faute de Nantes! » Ni Guesde, ni Lafargue ne répondirent à la critique d'Engels: elle fut soigneusement passée sous silence, le *Socialiste* ne la mentionna même pas.

Je ne prétends pas que les problèmes posés sous le nom de *Question agraire* soient simples à résoudre. Mais si l'on entend, par socialisme l'élaboration de notions et d'institutions nouvelles, il faut s'habituer à ne considérer, comme créateur de ces notions et de ces institutions, que le seul mouvement ouvrier animé d'un esprit révolutionnaire. Tout ce qui est en dehors, tout ce qui appartient aux autres milieux, peut sans nul doute être l'objet de nos préoccupations, mais nous ne saurions prétendre faire là œuvre socialiste: tout au plus pouvons-nous nous inspirer des idées générales qui se dégagent de l'expérience ouvrière et essayer de nous guider, à travers les questions étrangères, à leur propre lueur. Je reviendrai d'ailleurs, dans un prochain numéro du *Mouvement Socialiste,* sur ces questions difficiles. En l'espèce, ce que j'ai voulu signaler, c'est la dégénérescence de plus en plus grande du socialisme français, sous l'influence d'intérêts électoraux (1).

Au parlement, les socialistes manifestèrent, naturellement, un vif sentiment protectionniste pour les paysans. Leur attitude pra-

(1) Pour montrer à quel point le programme agraire de Nantes exprimait les conceptions communes à tous les socialistes français, il nous suffira de quelques citations. C'est ainsi que le programme agricole des « allemanistes », adopté par le XII[e] Congrès National du P. O. S. R., tenu à Dijon en 1894, expose que « la jouissance (des pro- « priétés terriennes) sera maintenue à tous ceux des propriétaires qui « cultivent par eux-mêmes ». De son côté, Henri Turot, alors membre influent du parti blanquiste, faisait sien le programme de Nantes, dans

tique, conforme, cette fois, à leur affirmation théorique, ne pouvait pas être autre. Les petits propriétaires ruraux réclament, pour maintenir les prix, de fortes barièes douanièes et une rude intervention de l'Etat. De plus, le régime protectionniste, exilé de France depuis 1860 par le libre échange, venait d'y faire, en 1892, un retour triomphal. Le protectionnisme et l'interventionisme ne sont-ils pas d'ailleurs les dieux de toute démocratie, qui se donne pour mission de mettre la force de l'Etat au service des pauvres et des faibles? Aussi Guesde avait eu beau écrire, le 4 mars 1891, dans *le Socialiste:* « Les socialistes n'ont à être ni protectionnistes, ni libre-échangistes, parce que ces divers rapports entre possédants — ou voleurs — de l'industrie et du commerce n'affectent pas, ne modifient en rien les rapports de

---

un article de la « Petite République » du 16 septembre 1894: « Notre tâche est bien claire et bien simple en ce qui concerne notre action au point de vue agraire:

« 1° Partout où le travailleur est en possession de son instrument de travail, — c'est le cas du petit propriétaire — le protéger contre la rapacité de ses puissants voisins et rechercher les moyens de diminuer les charges qui pèsent si lourdement sur lui.

« 2° Améliorer, autant que possible, la situation du salarié agricole dans la société actuelle, sans abandonner, toutefois, notre idéal de suppression du salariat.

« 3° Préparer enfin les intelligences à l'acceptation des transformations économiques qui devront fatalement se produire dans le régime de la terre comme elles se sont déjà produites ailleurs, et essayer de faire collaborer les hommes à l'œuvre inéluctable de l'Evolution, au lieu d'organiser contre elle une résistance inutile et néfaste ».

Et, dans un article de la *Dépêche de Toulouse* du 12 novembre 1892, Jaurès n'avait-il pas, par anticipation, exposé les conceptions théoriques formulées au Congrès de Nantes:

« Comment! nous, socialistes, qui voulons que l'instrument de travail appartienne à celui qui travaille, nous irions arracher sa terre au paysan propriétaire, qui l'a acquise à force de labeur et qui l'ouvre, l'ensemence, la retourne de ses propres mains! Mais le paysan propriétaire, qui, avec sa famille, travaille son bien, *réalise précisément, pour sa part, l'idéal socialiste.* Et bien loin de l'inquiéter, nous voulons l'aider; nous voulons, par des mesures que je dirai tout à l'heure, le protéger contre ses ennemis, contre l'usure, contre l'hypothèque meurtrière. Bien loin d'ébranler la petite propriété paysanne, nous voulons la fortifier; nous voulons la multiplier aussi, autant que le comportent les conditions pratiques de la culture...

« ...Donc, en deux mots sincères et clairs, quel est, en matière d'organisation agricole, notre idéal? Nous voulons qu'il y ait le plus possible de familles de paysans propriétaires, cultivant et possédant chacune un petit domaine. Et pour les grands domaines, pour ceux où il y aura intérêt à appliquer les procédés de la grande culture, de la culture industrielle, nous voulons qu'ils appartiennent à des associations de paysans, ayant un chef, et se répartissant les produits du domaine selon l'importance du travail accompli par chacun d'eux ».

voleurs à volés, qui existent entre capitalistes et prolétaires ». Il n'en soutint pas moins les diverses mesures tendant à une protection efficace des produits ruraux et il n'y eut pas de plus ardent adepte de la proposition Jaurès, discutée en 1894, sur le monopole concédé à l'Etat de l'achat et de la vente des blés étrangers. Dans une brochure électorale, publiée en 1898, et sur laquelle nous aurons à revenir, Guesde dénombrait pour ses électeurs les réformes qu'il avait appuyées ou réclamées, à la Chambre. Il faut lire, dans le chapitre consacré aux « Cultivateurs », le paragraphe qui a trait aux « petits propriétaires... » On n'y voit pas qu'il y ait autre chose que les banales revendications des radicaux pour les paysans (1).

La décadence électorale et parlementaire du socialisme français s'accuse encore dans la politique adoptée à l'égard du petit commerce et de la petite industrie. Petits boutiquiers et petits industriels, dont le sort est chaque jour compromis davantage par l'évolution économique, verront, comme les petits paysans, leur situation chancelante consolidée par les socialistes! Dans le Manifeste adressé aux électeurs, à l'occasion des élections législatives de 1893, le *Parti Ouvrier Français* fait appel en ces termes à la « classe moyenne » : « *Le Parti Ouvrier* ne s'adresse pas « seulement aux sans propriété d'aujourd'hui, mais aux « sans propriété de demain, c'est-à-dire à cette classe mo- « yenne que la concurrence de la grande industrie, du grand « commerce et de la grande culture frappe tous les jours mor- « tellement et qui se voit de plus en plus enlever, avec ses mo- « yens de travail, l'indépendance qui lui est chère. — Et ce que « leur dit le Parti Ouvrier, c'est-à-dire le parti du travail, ouvert « à toutes les utilités et activités sociales, c'est ce que leur crie « une expérience de tout un siècle. C'est qu'ils n'ont rien à at- « tendre de la République de l'heure présente, tant qu'elle sera « aux mains de la nouvelle féodalité industrielle, commerciale, « terrienne et financière qui, sous la diversité des étiquettes « gouvernementales, possède et exploite la France depuis 1789. « C'est qu'ils n'obtiendront satisfaction que autant qu'ins- « tallant leur classe au pouvoir, ils se mettront en mesure de « se servir eux-mêmes ». On pourrait répondre à ce Manifeste que le règne de la « classe moyenne » est plutôt subordonné au triomphe des partis démocratiques. Mais nous n'en sommes pas à une inconséquence près. C'est toujours par la même contra-

(1) « Les votes de Jules Guesde » (Roubaix, 1898, p. 10).

diction qu'on parle aux classes moyennes à la fois de leur disparition lointaine et de leur « conservation » immédiate.

Ce qu'il y a de plus significatif, c'est le langage spécialement tenu au petit commerce. Les boutiquiers sont une grande force électorale : ils méritent donc une sollicitude particulière. On conçoit que le parti socialiste, soucieux d'accroître son contingent électoral, ait songé à les conquérir. Mais il se heurtait ici à une difficulté singulière : un parti « ouvrier » ne saurait combattre un des adversaires les plus dangereux du petit commerce : la coopération de consommation. De fait, les socialistes français n'ont pas, au sens absolu du mot, été nettement hostiles à la coopération. Le *Parti Ouvrier Français* devait même trouver plus tard dans ses coopératives du Nord, imitées des coopératives belges, de précieuses ressources financières. Mais Jules Guesde avait dénoncé si longtemps et avec tant d'âpreté, les « dangers » de la coopération, que les arguments devaient fatalement ralentir l'enthousiasme de ses adeptes pour toute action coopérative. Bien plus : cette attitude incertaine, cette demi-obscurité permettait facilement de faire entendre au petit commerce des paroles d'amicale protection.

On s'efforça d'abord de prouver qu'il existait une solidarité d'intérêts entre les petits marchands et les ouvriers. Ceux-ci ne dépendent-ils pas de la bonne situation économique du prolétariat? Voilà le lien trouvé. « Pour le petit commerce, écrivait *le* « *Socialiste* du 12 mai 1894, il est évident que moins les ouvriers « touchent, comme salaire, moins ils travaillent, plus ils chô- « ment, moins les marchandises se vendent. Cet état de choses « empirant, c'est le petit commerce qui en paie les conséquen- « ces » (1). Mais ce qu'il y a de plus grave, c'est que *le Socialisme* menace les petits commerçants, s'ils ne votent pas pour les socialistes, de fonder contre eux des coopératives. La coopération n'a plus que la valeur d'une arme électorale. « Si le petit

(1) En commentant l'article 1° du Programme Municipal du « Parti Ouvrier Français », qui a trait aux cantines scolaires, Paul Lafargue montre en ces termes quels avantages il promet aux petits commerçants :

« Pour le petit commerce, qui pourvoit aux besoins de l'ouvrier, il bénéficiera de toutes les économies que réalisera le travailleur sur la nourriture de ses enfants ; *car c'est chez lui que se dépensent toutes ses ressources, et tout ce que l'on fait pour augmenter les ressources de la famille ouvrière ne fait que procurer de nouveaux moyens d'achat aux clients du petit commerce.* Tant il est vrai que toute amélioration du sort de la classe ouvrière profite aux autres classes de la société (?) » (*Le Socialiste*, 9 avril 1892).

« commerce ne se hâte pas — lit-on dans le même article — « d'aider le peuple ouvrier dans la grande œuvre d'émancipa- « tion, forçant celui-ci à ne compter que sur lui-même, il l'en- « gagera implicitement à chercher dans la coopération (cet « autre danger pour lui), le moyen d'alimenter les ressources « de son budget de guerre de classe... Petits bourgeois, unis- « sez-vous aux prolétaires! » Ce n'est peut-être pas cependant ces lignes qui sont les plus démonstratives: je trouve dans *le Socialiste* du 12 juin 1892 un article plus probant encore. Sous le titre « Mort au petit commerce! », l'auteur prend hardiment la défense du petit commerce contre un projet de loi sur les coopératives: « Voilà (les bourgeois) qui, dans un projet sur les « sociétés coopératives, déjà voté par la Chambre et actuellement « en cours de discussion au Sénat, imaginent toute une série « d'explosifs pour faire sauter le petit commerce. Boutiquiers, « détaillants s'arrachaient les cheveux de désespoir devant la « main-mise sur leur clientèle par les Louvre, les Bon-Mar- « ché, les Potin... Et les gens d'ordre, les conservateurs républi- « cains et monarchistes dont ils se sont fait les soutiens, leur « répondent en leur suscitant un nouvel et non moins dange- « reux ennemi: la coopérative de consommation, qu'ils sont en « train d'armer de toute espèce de privilèges. Pour les coopéra- « tives, pas de licence de détail, pas d'impôt sur le revenu... » L'auteur de l'article ne s'insurge pas directement, cela va sans dire, contre cette législation nouvelle: il nous explique qu'il se contente d'en prendre acte et de passer ces mesures au passif de la bourgeoisie. « Quoique nous ne voyons pas, explique-t-il, le sa- « lut, mais un simple joujou, dans la coopération ultra limitée, « à laquelle on pousse, sans y croire soi-même, la classe ouvriè- « re, nous ne pouvons que porter à l'actif de la transformation « sociale ou socialiste tout ce qui tend à désindividualiser les « grandes fonctions économiques, d'ordre distributif ou produc- « tif. Mais nous sommes bien obligés de déterminer les consé- « quences: ce sont la mort précipitée, l'achèvement de la pe- « tite bourgeoisie, ravacholée par la grosse bourgeoisie parle- « mentaire dans laquelle elle avait mis toutes ses espérances... « S'il leur plait d'être ainsi aidés à mourir par leurs frères et « amis, c'est leur affaire. Dans le cas contraire, qu'ils n'oublient « pas que le Parti Ouvrier leur est ouvert ». Où trouver langage plus équivoque et plus manifestement destiné à séduire le petit commerce?

(*A suivre*). Hubert LAGARDELLE.

Plekhanoff contre le Syndicalisme [1]

IV

Syndicalisme et Social-Démocratie

Faisons maintenant une chose invraisemblable. Prenons au sérieux ce brave Plekhanoff. Oublions pour un instant ses allures prétentieuses et impératives, le baldaquin de papier doré sur lequel il s'exhibe à l'admiration de son lecteur, ses excommunications et ses arrêts. Demandons-nous brièvement une chose très simple : comment il arrive que des écrivains et des hommes politiques « officiels » de la Social-démocratie éprouvent tant de difficulté à comprendre ce qu'est le syndicalisme, et pourquoi — quand ils ne le dénoncent pas aux autorités supérieures — ils ne savent pas lui rendre justice. Que le lecteur me permette ici, une fois par hasard, de montrer quelque humanité pour ce bon gros Plekhanoff et de lui donner raison. Il m'apparaît comme une oie bien grasse, surprise par la pluie hors de chez elle, et toute tremblante sous le vent et l'averse. Mettons-le à l'abri, et faisons-lui cette confidence : il est vrai qu'entre la Social-démocratie et le Syndicalisme, il n'y a jamais rien eu de commun. Lorsque Plekhanoff se donne tant de peine à le démontrer, il faut tout de suite être de son avis. Il s'ensuit simplement que le marxisme et la Social-démocratie ne s'entendent pas bien. Après nous être montré ainsi indulgent, attrapons l'oie et intimons-lui de se tenir tranquille à l'étable. Car nous traitons ici des points de doctrine et les oies n'y sont pas à leur place. Qu'elles ne battent pas des ailes, qu'elles ne fassent pas de bruit, qu'elles s'accroupissent dans un coin et tâchent de se remettre du mauvais temps. Ce sera autant de gagné pour elles.

Au fait. Les *moments* de la richesse bourgeoise sont des transactions contractuelles. J'achète et je vends, j'accepte une obligation et j'ai droit à une compensation. L'ensemble sans fin de toutes les circonstances qui déterminent la richesse bourgeoise

(1) Voir les numéros 198, 201 et 206 du *Mouvement Socialiste*.

est un ensemble d'obligations contractuelles. La *protection* de la richesse bourgeoise est une protection des obligations contractuelles, la garantie accordée pour l'accomplissement des contrats, là où vraiment il s'agit d'obligations à remplir, la certitude que le manquement à cette obligation donne lieu à réparation.

Nous avons là le premier élément *impersonnel* de la garantie accordée à la richesse bourgeoise par l'Etat bourgeois. De plus, la même richesse prend un aspect *mobile*. La bourgeoisie porte à sa plus haute puissance la mobilisation de la richesse, parvenant à rendre fluide *(Act Torrens)* la propriété foncière elle-même. L'augmentation de la richesse est même conçue comme une conséquence de sa fluidité. Les économistes reflètent cet état d'âme de la classe et de la société bourgeoises, en se déclarant incapables de distinguer l'industrie du commerce et en considérant comme productives aussi bien les transformations matérielles employées par l'industrie, que les transformations dans le temps et dans l'espace propres au commerce. Pantaleoni affirme même que l'échange est une sorte de production, comme la production est une sorte d'échange. Richesse mobile signifie richesse qui ne se fixe pas dans une personne ou dans une classe.

Protéger la richesse « mobile » veut dire protéger une richesse qui ne s'identifie pas *illico et immédiatim* avec une personne ou avec une classe.

Lorsque l'Etat protège la richesse bourgeoise, il ne protège plus une classe ou un genre de personnes déterminées, et rien que ces personnes et rien d'autre, et qui sont telles de par leur naissance. Voilà le second caractère impersonnel de la protection étatique bourgeoise.

La protection étatique est une protection *ad rem*. L'Etat prend un caractère bourgeois à partir du moment où il protège non pas une classe de personnes, privilégiées par leur naissance et par leur condition sociale, mais où il protège la richesse parce qu'elle est la richesse — et par conséquent son détenteur immédiat. Ce caractère impersonnel et objectif de l'Etat bourgeois (ou marchand) est poussé à tel point qu'il protège la possession frauduleuse elle-même, avant que la fraude soit prouvée. Il faut se garder de considérer l'Etat bourgeois comme la propriété des *personnes* qui composent la classe bourgeoise, mais il faut l'envisager comme le représentant de la richesse bourgeoise impersonnelle. Quelques non-sens du marxisme orthodoxe sont évités par cette substitution, qui d'ailleurs est tout-à-fait confor-

me à la théorie marxiste du caractère idéaliste et passif de l'Etat bourgeois.

La question de personnes, au point de vue de l'Etat bourgeois, a peu d'importance. Par exemple, il n'est pas vrai, dans un certain sens, qu'en Allemagne l'Etat soit encore féodal, c'est-à-dire qu'il soit le domaine de la classe aristocratique qui en détient les plus hautes charges, et s'identifie avec l'armée, instrument spécifique de la force organisée de l'Etat. Mais cet Etat est bien bourgeois, car il a su parvenir à ce degré d'impersonnalité où toute sorte et toute forme de richesse est protégée dans l'acte de sa formation et de son aliénation, et il assure les conditions fondamentales et élémentaires de l'existence de la société bourgeoise. Une des plus grandes difficultés qu'on retrouve dans la révolution russe, est ce fait: que l'Etat bureaucratique et féodal a montré qu'il savait s'adapter aux exigences d'une société bourgeoise. Les défaillances bourgeoises de l'Etat allemand et de l'Etat russe sont le reflet des défaillances morales des classes bourgeoises de ces deux Etats.

Le caractère impersonnel de l'Etat bourgeois en explique le fonctionnement. Dans le vieux Etat féodal, les personnes composant la classe aristocratique et l'Etat ne font qu'un. A la veille de la révolution politique, l'aristocratie anglaise dominait d'une façon absolue la société: cette domination avait comme fondement la richesse immobilière. En 1793, le lord de la justice de Clerck disait aux jurés (nous dit Ostrogorski dans son enquête classique sur le fonctionnement de la démocratie en Angleterre et en Amérique, œuvre qui honore la pensée russe et maintient dignement la science russe): « la nation n'a aucune prise sur la canaille » qui ne possède que des biens mobiliers. Le *self-government* est le gouvernement du lord, et l'image réduite du gouvernement de l'aristocratie: religion, Etat, administration, tout relève du domaine de l'aristocratie.

Cela n'est plus possible dans l'Etat bourgeois. La classe bourgeoise domine, mais impersonnellement. Elle domine dans ce sens que l'Etat se préoccupe surtout de son existence et de sa richesse; mais cela ne veut pas dire que chaque bourgeois gouverne en personne, ou du moins comme dans l'Etat féodal, que l'Etat a des *devoirs particuliers* à l'égard de sa propre personne. Il est possible ainsi que les exigences politiques spéciales de la société bourgeoise soient représentées par des hommes appartenant non pas à la classe bourgeoise, mais à d'autres groupements et classes qui, du point de vue des personnes qui les

composent, sont parvenus à garder pour eux-mêmes un véritable monopole des offices de l'Etat. Le *socialiste* Briand, en France, et le féodal Stolypine, en Russie, font à un égal degré les affaires de la classe bourgeoise, et même de la richesse bourgeoise impersonnelle.

Le caractère de la richesse bourgeoise explique le gouvernement par les partis. Cette richesse est un flux permanent et ne s'identifie pas à une personne quelconque d'une manière durable. La classe bourgeoise ne gouverne pas par elle-même, mais par l'entremise de ceux qui assument de défendre ses principes et les conditions élémentaires d'existence de la société bourgeoise. Les « partis » sont une création propre de la bourgeoisie. On peut dire même que la formation des partis date de la révolution industrielle. Horace Walpole nous dit la stupeur des classes dominantes, lors des premières réunions des associations constitutionnelles (1769), qui s'arrogeaient le droit de discuter les arguments des prérogatives des Chambres. Stupeur naïve, dérivant de l'immaturité politique même de la classe bourgeoise, ne connaissant pas encore parfaitement les nécessités logiques de son gouvernement. Aujourd'hui, le gouvernement, au moyen des partis, est une nécessité de la vie individuelle elle-même du bourgeois. L'industrie absorbe toute la vie et toute l'attention de chaque bourgeois et ne lui donne pas le temps de prendre soin des intérêts généraux du pays et de sa classe, qui doivent être par conséquent confiés à un clan particulier de personnes qui font de la politique leur métier. Naturellement, le succès de ces gens-là est en raison directe de l'habileté avec laquelle ils savent sauvegarder les intérêts de la bourgeoisie. La politique, devenue une branche de la division générale du travail social, peut être traitée comme une véritable industrie ou une vraie science, selon les divers points de vue, et elle peut, comme il arrive de toutes les activités traitées avec un soin spécial et différenciées, donner des résultats supérieurs. La classe bourgeoise parvient de la sorte à être mieux servie que si elle exerçait directement le pouvoir. Les *gaffes* de la politique directe sont les traits spécifiques de la classe aristocratique.

La prédominance, dans les parlements, des avocats, est une juste exigence du régime bourgeois, qui, étant établi sur le contrat, demande des capacités juridiques considérables à ceux qui traitent les affaires générales de la classe bourgeoise. Le gouvernement bourgeois ne doit pas résoudre les problèmes techni-

ques de l'économie, qui sont laissés à la capacité, à l'initiative et à la responsabilité des particuliers; mais il doit sauvegarder et assurer le respect des *conditions générales* qui rendent possible à chacun de développer son action et de jouir des avantages de sa situation. Lorsque Spencer, et derrière lui, un très grand nombre de critique et de petits critiques, se sont plaints de l'incapacité technique des parlements, ils ne se sont pas aperçus que les parlements ne doivent justement rien connaître aux questions techniques, car leur rôle doit se borner à assurer le respect des formes légales, dans lesquelles se développe le privilège capitaliste.

Nous avons déjà dit que les *moments* qui constituent la richesse bourgeoise sont nombreux. Les différents partis bourgeois correspondent à ces différents moments. Aucun d'eux, comme il est facile de le comprendre, ne s'identifie avec les personnes qui jouissent de ce moment de la richesse capitale. De même qu'un Etat bourgeois n'est pas un gouvernement composé de gens de la classe bourgeoise, de même un parti agrarien, libéral, protectionniste ou réactionnaire n'est pas forcément composé d'agriculteurs, de commerçants, d'industriels ou de propriétaires d'immeubles.

Les partis purement « économiques » représentent une bizarrerie momentanée, sont des enfants morts-nés ou destinés à une prompte dissolution. L'industriel qui travaille ne peut pas faire de la politique, et doit la laisser faire aux gens qui idéologiquement reflètent sa position de classe; s'il fait de la politique, tant pis pour la politique et pour lui; ses affaires iront au diable et sa politique sera une mascarade. A chacun le sien, et la politique aux politiciens, au moins jusqu'au jour où l'intérêt individuel coïncidera avec l'intérêt collectif. Or, pour la bourgeoisie et tant que durera le régime capitaliste, l'intérêt de chaque capitaliste sera en opposition avec l'intérêt des autres capitalistes, ou il en sera séparé.

L'Etat et le parti doivent se borner à assurer les conditions générales d'existence du régime capitaliste: la sûreté de la possession, la liberté contractuelle, l'ordre public, un bon régime monétaire, un régime douanier satisfaisant, l'instruction, la justice et les communications. La possibilité pour l'Etat de répondre à ces conditions est en raison inverse de son identification avec un moment ou un aspect quelconque de la richesse capitaliste. Un Etat tout à fait agrarien ou complètement lié aux financiers ou aux commerçants ou aux industriels ou à telle ou telle caté-

gorie d'industriels, n'est plus un Etat capitaliste. En effet, la caractéristique de l'Etat capitaliste est son impersonnalité. Dès qu'il se prend à protéger une catégorie particulière de personnes et qu'il s'identifie avec elles, il reproduit la situation de l'Etat féodal; il devient une *chose privée,* le domaine particulier d'un groupe de personnes. Il est dès lors co-intéressé aux raisons économiques de la vie du groupe social particulier qu'il représente. Il perd sa qualité de tuteur des *intérêts généraux* de la société, et il se transforme en bras séculier d'un groupe d'intérêts économiques qualifiés. Naturellement, plus l'Etat est radicalement capitaliste et plus il voudra s'afficher neutre devant tous les groupes de la classe capitaliste: c'est-à-dire qu'il sera ouvert davantage et momentanément à chacun d'eux. *Dans les limites où le jeu des partis est actif, ceux-ci assurent le caractère rigoureusement capitaliste de l'Etat et représentent une condition indispensable de son existence.*

La richesse bourgeoise comprend des relations contractuelles, même avec des éléments qui ne sont pas bourgeois. Le plus grand nombre de ces relations, a même comme contre-partie un élément non bourgeois: le travail salarié. L'importance de cette espèce de transactions prime toutes les autres, et l'Etat, pour en assurer l'accomplissement, est obligé, par la force des choses, de s'occuper des deux parties. Par rapport à l'Etat bourgeois, le travail salarié est un moment de la richesse capitaliste, bien que la ladrerie de chaque bourgeois soit toujours disposée à abuser de la situation privilégiée dans laquelle le capital se trouve en rapport au travail. A partir du moment où l'Etat perd toute personnalité et assure la défense générale des intérêts capitalistes, la condition du travailleur salarié, dans les limites des transactions contractuelles, devient pour lui, aussi importante que la condition du capital salarié.

La classe ouvrière constitue après tout la source des revenus des capitalistes. Le capitaliste, lui, oublierait volontiers, à l'égard du travailleur, toute humanité et toute justice; mais l'Etat ne représente pas le capitaliste ni la classe capitaliste, ni même le capital considéré comme étant la richesse présente et future de la classe capitaliste. La condition d'existence de la classe ouvrière lui apparaît donc comme un moment indispensable de la richesse capitaliste. L'intérêt capitaliste lui-même met l'Etat bourgeois sur le chemin des revendications de la classe ouvrière,

en tant que compatibles avec l'existence de la société capitaliste et avec l'intérêt bourgeois.

Mais tout cela n'est vrai que comme une simple possibilité. L'Etat bourgeois est purement passif. Les intérêts sociaux ne s'annoncent à sa conscience que sous la forme de « parti ». Lorsque le parti, peu importe s'il est parlementaire ou non, est constitué, l'attention de l'Etat se porte sur l'intérêt qu'il représente. S'il n'existe pas de parti, cet intérêt lui apparaît comme une agitation subversive, une indiscipline morale. Mais lorsqu'il a à faire au parti, l'Etat devient forcément aimable. Nous avons déjà vu que l'intérêt prolétaire est un moment de la richesse bourgeoise: aussitôt que le parti prolétarien est constitué, l'Etat est tout de suite porté à voir en lui le complément qui lui faisait défaut comme représentant des intérêts généraux de la société capitaliste. L'Etat s'apercevait qu'il n'était pas assez capitaliste lorsque l'appui du parti ouvrier faisait encore défaut. Avant que ce moment arrivât, il y avait comme une sorte de protection qui lui échappait. Il a maintenant la satisfaction de connaître entièrement son but. Les premiers moments de surprise passés, il est tout disposé à admettre que l'existence du parti ouvrier lui a été profitable. L'hypocrisie électorale dans les pays démocratiques et la morgue bureaucratique dans les pays féodaux, peuvent s'efforcer de cacher le fait, mais l'Etat finit toujours par se trahir, et il admet volontiers que le parti prolétaire l'a rappelé à une mission qui lui échappait auparavant, en lui révélant un *devoir* pour lequel les temps étaient mûrs. *C'est ainsi que, dans une forme bizarre et tortueuse, l'Etat proclame que le fonctionnement du parti prolétaire est indispensable à son existence.* C'est ainsi, par contre, qu'il apparaît clairement que le mouvement prolétaire sert, dans sa forme de parti politique, à la conservation de l'Etat bourgeois.

Naturellement il est sous-entendu que cet effet du mouvement prolétaire était inévitable et par cela même nécessaire. Marx dit que les syndicats naissent de l'effort des prolétaires à défendre les conditions de leur travail et il ajoute que cette lutte durera autant que le régime capitaliste. Or, la lutte pour la défense des conditions du travail, c'est-à-dire la lutte pour la diminution des heures de travail, pour la protection de la vie des prolétaires, etc., est une lutte qui se développe sur la même base du contrat capitaliste du travail et trouve assurées, par conséquent, les conditions de son développement, par l'Etat bourgeois lui-même, — pourvu qu'elle reste dans la sphère de celui-ci et

qu'elle suive les différentes fonctions de la bourgeoisie, dans ces assemblées électives où l'on discute et l'on conquiert les droits des citoyens, tout en restant dans la limite de la constitution existante. L'action légale et parlementaire est une nécessité de l'action prolétarienne elle-même.

Naturellement, elle ne peut pas donner plus que ce qu'elle comporte : la garantie des droits communs des citoyens, dans la sphère de la société existante. Elle exclut, par définition, la possibilité de l'émancipation totale du prolétariat. Mais même dans les modestes limites qui lui sont propres, elle offre des avantages considérables, auxquels le prolétariat ne peut pas renoncer. Les syndicalistes italiens ont toujours affirmé la nécessité de l'action parlementaire, tout en ne se dissimulant pas les inconvénients personnels et transitoires qu'elle provoque. Leur point de vue n'était point déterminé par des préoccupations d'opportunité, mais par ds évidentes nécessités logiques de doctrine. Les prolétaires ont suivi spontanément ce chemin. Les syndicalistes ne peuvent pas repousser l'enseignement contenu dans toute l'histoire du mouvement ouvrier.

Il faut cependant observer que le « parti » du prolétariat se trouve, par rapport à celui-ci, dans les mêmes relations dans lesquelles se trouvent, par rapport aux différentes fractions de la bourgeoisie, les différents partis politiques qui représentent ces fractions. De même que ces derniers sont en général constitués par des politiciens « professionnels » qui n'ont aucun lien direct avec les groupements sociaux qu'ils représentent, c'est-à-dire par des hommes ne sortant pas, par leur naissance, de ces groupements ; de même le « parti » politique du prolétariat n'est pas toujours composé de prolétaires ou d'hommes qui vivent comme les prolétaires dans les usines capitalistes.

Cela, d'ailleurs, dérive de la nature même du problème que le « parti » politique du prolétariat (parti socialiste) doit résoudre. Ce parti ne doit point résoudre des problèmes « techniques » de nature économique ; il doit tout simplement garantir au prolétariat le droit commun de défendre les intérêts, en tant qu'ils résultent du contrat du travail. Il suffit de rappeler comment, dans le régime capitaliste, la responsabilité de l'entreprise incombe à l'entrepreneur et comment, par cela même, celui-ci est chargé exclusivement du côté technique de l'entreprise, pour comprendre que le « parti » politique du prolétariat ne doit pas s'occuper de problèmes techniques, d'économie. Pour ce qui est des offices généraux de protection, ils exigent une attitude spé-

ciale aux problèmes juridiques, attitude qui est le but propre des partis et qui explique la grande prédominance des avocats dans presque tous les partis, y compris le parti du prolétariat. Entre classes et parti il suffit d'une convergence générique de l'idéologie avec la manière de vivre, de façon que ce qui est un besoin matériel de la classe devienne un besoin idéal du parti, et que les besoins et les exigences de la classe économique soient idéalement ceux de tout membre du parti. Mais, au fond, le parti ne sent les besoins de la classe que comme un contre-coup de la pensée qui raisonne. La « conscience de classe » du parti n'est habituellement qu'un produit cérébral bien peu solide.

Ce qui neutralise l'Etat bourgeois, par rapport aux différentes fractions de la bourgeoisie, c'est son accessibilité à chacune de celles-ci. Il ne s'identifie donc, avec aucune d'elles.

Nous avons vu que le parti socialiste, en soutenant les intérêts de la classe ouvrière au point de vue du contrat de travail, et en admettant par cela même, l'existence tout à la fois de la classe salariée et de la classe capitaliste, concourt lui aussi à la conservation de l'Etat bourgeois.

Naturellement, nous ne nous occupons pas ici des cas de dégénérescence et des exemples que nous fournissent certains pays où, comme en Italie, le peu de correction de la vie publique permet à des conservateurs de s'appeler socialistes, d'envahir le parti du prolétariat, de s'en emparer, de le faire marcher au gré des intérêts de la bourgeoisie. En pratique, le cas n'a pas beaucoup d'importance, car la diffusion même de la culture socialiste et le sentiment de classe des ouvriers doivent un jour ou l'autre démasquer les fraudeurs et substituer le parti légitime et correct au parti postiche et adultérin. Nous nous rapportons ici à un parti politique du prolétariat qui reflèterait honnêtement les exigences de la classe ouvrière et en serait le défenseur désintéressé. Nous voyons que même dans ce cas, le « parti » ne peut ainsi agir révolutionnairement.

La concurrence électorale, la spéculation politique, la crainte du nouveau peuvent, au commencement, effaroucher l'opinion publique, mais, aussitôt que cette opinion se familiarise avec l'action du parti socialiste, l'inocuité révolutionnaire et l'utilité immédiates du parti socialiste apparaissent évidentes. Giolitti s'est plaint que, à Naples, il n'y ait pas un plus grand nombre de députés socialistes, et que ceux qui y sont ressemblent si peu au... citoyen Morgari!

Imaginez maintenant que ce parti arrive au pouvoir pour y

réaliser son « programme maximum »: il devra quand même agir comme un parti bourgeois. Tout cela peut sembler paradoxal. Ce n'est cependant qu'une très humble vérité... pourvu qu'on se donne la peine de réfléchir. Et voici comment.

Plekhanoff affirme que les prolétaires, en arrivant au pouvoir, doivent abolir, *par une loi,* la propriété privée. Il faut noter que Plekhanoff, lorsqu'il dit « prolétariat » dit « parti socialiste ». Voyons maintenant pourquoi le parti socialiste, en arrivant au pouvoir, doit réaliser ses plans par une loi. Evidemment, parce que l'abolition de la propriété privée n'est pas encore un fait accompli et provoque certaines hostilités. En effet, l'*usage* ne donne jamais lieu à une loi, car il est suivi spontanément par tout le monde. Le consentement qui n'est pas soumis à des alternatives, qui n'enferme pas en lui un jugement entre l'opportunité de la règle et la peine, ne donne jamais lieu à une loi. La *loi* abolit donc la propriété privée, parce qu'il y a toujours quelqu'un qui en réclame le maintien. Mais, qui donc veut garder cette propriété?

Les capitalistes évidemment. Or, si les capitalistes veulent garder la propriété privée, cela veut dire que la fonction de capitaliste existe toujours, c'est-à-dire que les attributions propres au capitaliste — épargner, transformer l'épargne en capital, organiser les entreprises, les diriger, les administrer; découvrir les courants du commerce et les associations productives plus avantageuses — sont encore, naturellement et historiquement, les monopoles de la classe capitaliste. *Abolir, dans ces conditions, la propriété privée, signifie désorganiser la production, paralyser les processus économiques.* Abolie aujourd'hui, la propriété privée renaîtrait plus glorieuse, demain, à l'instar de la religion catholique abolie par la Convention Nationale. L'abolition de la propriété privée, décrétée par un « parti » victorieux et par une « loi », n'est donc qu'une nouvelle et définitive preuve de la supériorité de la propriété privée par rapport à tout autre système de propriété.

Mais si l'abolition de la propriété par le « parti » victorieux, se vérifie lorsque les fonctions capitalistes de l'entreprise ont été absorbées par la classe ouvrière, et que, par conséquent, la forme capitaliste de la propriété est déjà disparue, alors, le parti ne peut qu'abolir la propriété ouvrière et substituer à la possession des moyens de production des ouvriers, la possession des moyens de production de l'Etat.. *Le parti ne pourrait accomplir que l'expropriation des ouvriers.*

Or, si la propriété capitaliste consiste dans le fait que le producteur est séparé du moyen de production, il est clair que l'Etat, en abolissant la propriété privée, séparerait à nouveau le producteur et le moyen de production, en rétablissant, par conséquent, la propriété capitaliste, quoique sous la forme étatique! Il en résulte que l'abolition par une loi, de la propriété privée, est une absurdité économique dont la société se venge en rétablissant, le lendemain, cette propriété, ou une expropriation du travailleur direct, c'est-à-dire le rétablissement, sous une forme étatique, de la propriété capitaliste. Il n'y a pas une troisième porte de sortie. On voit donc, aussi bien dans un cas que dans d'autre, à quelle piteuse plaisanterie aboutit la révolution sociale, prévue par la Social-démocratie.

Il y a déjà belle lurette que la Social-démocratie a eu l'intuition de cela. Elle a donc mis de côté les rêveries d'avenir et ne se soucie plus que de l'action immédiate. Elle a répondu par une adhésion formelle ou tacite au conseil de Bernstein, d'être ouvertement elle-même, c'est-à-dire un parti de réformes ouvrières, ayant comme base le système capitaliste de production. La Social-démocratie s'est aperçue que si elle peut quelque chose, elle le peut sur ce terrain.

Les « partis » n'ont aucune prise sur les formes de la « production » ; c'est aux instruments mêmes du processus économique de modifier d'abord, de changer et de détruire ensuite ces formes. Toute intervention des partis est nuisible. Ils mettent en avant, par leur intervention, des considérations et des forces étrangères au processus économique. La Social-démocratie ne peut qu'aider au processus économique qui se développe près d'elle, tout en restant en dehors de sa sphère d'action. Elle doit se borner à écarter les obstacles qui peuvent successivement s'opposer à l'action des forces économiques ; mais comme il est absurde qu'elle puisse *réorganiser* la société — elle qui n'est qu'un « parti », c'est-à-dire le produit le plus superficiel et le moins important d'une société déterminée — il est enfantin qu'elle pense vouloir diriger ce mouvement ouvrier dont elle est née.

Tous les partis, sans exception, les plus bourgeois comme les plus prolétaires, sont nés sur le terrain de la société capitaliste et concourent à son fonctionnement. Leur action — aussi radicale et aussi subversive qu'elle puisse paraître — répond aux besoins organiques de cette société et concourt à en assurer l'existence. Il en est tout autrement des Syndicats, qui naissent en marge

de la société capitaliste, et répondent aux besoins exclusifs de la classe ouvrière.

Le lecteur comprendra maintenant facilement en quoi consiste le *hiatus* qui sépare le syndicalisme révolutionnaire de la Social-démocratie. Ce qui donne à l'Etat bourgeois son aspect particulier, d'abstraction et de généralité, c'est le fait que la richesse capitaliste et les personnes des capitalistes peuvent facilement s'en séparer. Elles peuvent, en effet, s'en séparer par le contrat, qui met l'objet d'un côté et les contractants de l'autre. Dans la classe ouvrière, le travail et ceux qui l'accomplissent, ne forment qu'une seule chose. Certes, ils peuvent se séparer idéalement, mais en fait, ils restent toujours intimement et indissolublement liés, de façon à former un tout homogène et inséparable. La protection du travail est la protection de l'ouvrier; l'émancipation du travail est l'émancipation de l'ouvrier. Par contre, la protection du capital est une chose bien distincte de la protection du capitaliste, par rapport auquel le capital est un ensemble de biens distincts et séparés, revêtant une forme particulière: l'instrumentalité productive. Ce fait rend possible que dans la classe capitaliste, le parti soit distinct de la classe; le fait opposé, par contre, ne permet pas que, dans la classe ouvrière, le parti se confonde avec la classe.

Comme nous l'avons déjà vu, « le parti » prolétaire (social-démocratie) n'est jamais un parti qui reflète des moments essentiellement et exclusivement ouvriers. Le « parti » prolétaire (social-démocratie) né au confluent d'un intérêt prolétaire et d'un intérêt capitaliste doit, par conséquent, chercher plutôt à mettre d'accord ces deux intérêts que parvenir à en approfondir le dissentiment. La social-démocratie est une organisation d'intérêts généraux prolétaires-bourgeois plutôt qu'un *parti de la classe ouvrière*.

Les moments exclusivement prolétariens sont représentés par le syndicat. Marx avait indiqué depuis longtemps le processus par lequel le syndicat de métier devient le représentant des intérêts actuels de la classe ouvrière. On voit encore une fois avec quelle sorte d'exactitude les syndicalistes proclament qu'ils sont les « héritiers légitimes de la pensée marxiste ». Je reproduis ici la motion sur les syndicats, que Marx proposait à Genève, au Congrès de l'*Internationale* (1866):

Les syndicats dans le passé. — Le capital représente une force sociale concentrée; les travailleurs ne possèdent que leur capacité indi-

viduelle de travail. Le contrat de travail, par conséquent, n'est pas fondé sur des conditions équitables. La force sociale des ouvriers consiste dans leur quantité, mais elle est paralysée par leurs discordes. La concurrence brise la force de résistance des ouvriers.

Les syndicats sont nés de l'effort fait par les ouvriers pour écarter la concurrence existant entre eux, et pour obtenir au moins des conditions pouvant les arracher à un état assez près de l'esclavage. Le but des syndicats se borne, par conséquent, à la lutte immédiate entre travail et capital, c'est-à-dire aux questions du salaire et des journées de travail, et sert de moyen pour combattre les abus du capital. Cette action des syndicats est non seulement légitime, mais nécessaire. Elle ne peut cesser tant qu'existera le régime actuel.

Elle doit, par contre, se généraliser toujours davantage par l'union des syndicats de tous les pays.

Les syndicats, d'ailleurs, sont devenus spontanément les centres de gravité de l'organisation de la classe ouvrière, de même que les municipalités et les communes furent le centre d'organisation de la classe bourgeoise. Mais si les syndicats sont nécessaires pour l'accomplissement de cette première action dans la lutte entre le capital et le travail qui est une véritable guerre civile, leur importance augmente par rapport à leur seconde fin, qui consiste à détruire le régime capitaliste.

2. Les syndicats dans le présent. — Les syndicats ont trop porté jusqu'à présent leur attention sur la lutte immédiate contre le capital et trop peu sur la lutte contre le système actuel de production. Ils se sont éloignés par conséquent du mouvement général, social et politique; ils ont semblé, cependanti au moins en Angleterre, se réveiller dans ces derniers temps à la conscience de leur grand problème historique...

3. Les syndicats dans l'avenir. — A part leur action contre les abus immédiats du capital, *les syndicats doivent apprendre à agir consciemment comme des points centraux de l'organisation de la classe ouvrière ayant comme but principal son émancipation totale.* Ils doivent soutenir tout mouvement social et politique tendant à ce but et se considérer comme l'avant-garde active de leur classe... Les syndicats attireront de la sorte sur eux l'attention des ouvriers, qui restent en dehors du mouvement et convaincront les classes ouvrières que leur but n'est pas égoïste, mais en faveur de l'émancipation de millions d'opprimés (1).

(1) A propos de cette motion, Plekhanoff, fidèle à son système réclamiste, écrit qu'elle est peu connue parmi les socialistes ! Il se donne, en effet, une grande peine pour la reproduire d'après la traduction... russe de *l'Histoire de l'Internationale* de Jaeck. Cette motion est si peu connue que tout le monde peut la lire, dans le *Handbuch des Sozialismus* de Stegman et Hugo (Zurich 1897, p. 348), un livre que les socialistes, même ceux d'une culture superficielle, lisent couramment. Voyez donc où va se nicher la « science » de notre cher Plekhanoff !

Marx voit le but spécifique de l'action prolétarienne, non dans la social-démocratie mais dans le Syndicat; il a appris aux syndicalistes que tout ce qui est spécifiquement ouvrier et qui n'admet pas par conséquent des compromissions avec n'importe quel intérêt capitaliste, trouve sa place dans le syndicat. Si nous datons la fondation de la social-démocratie, en tant que parti politique agissant sur le terrain de l'Etat, à partir de la publication de la « Lettre ouverte » de Lassalle (février 1863), la notion syndicaliste de Marx à propos du devenir social, devient plus claire, car dans la motion de Genève, datée de trois années après, Marx ne parle point d'un organe restant en dehors du syndicat. Ce n'était donc pas l'inexistence de cet organe qui poussait Marx à voir dans les syndicats l'instrument exclusif de l'action (politique-économique) des ouvriers, puisque cet organe (la social-démocratie) était déjà né; mais la conviction profonde que seuls les syndicats pouvaient développer convenablement cette action, aussi bien sur le terrain des conquêtes immédiates, que sur le terrain révolutionnaire. La lutte politique, d'ailleurs, n'était pour Marx qu'une lutte de classe à classe. Il est donc évident que seuls les syndicats, par le fait même qu'ils forment l'organisation de la classe ouvrière, peuvent diriger cette lutte pour le compte et au nom des ouvriers.

Mais il y a davantage, Marx, dans une interview parue en 1869, dans le *Volkstaat,* afffrme que les syndicats, pour remplir leur rôle « ne doivent dépendre d'aucun parti ».

Là, donc, où le syndicat, comme dans le cas de la Confédération italienne du travail, se met aux gages d'un petit parti de politiciens, petits bourgeois, fardés de socialisme, là, cesse pour lui son rôle de classe et ne progresse que le compromis avec des moments de la richesse bourgoise. Mais, même dans ce cas, la vengeance est proche, car aussitôt que l'antagonisme qui met aux prises le Parti et la classe, se révèle, l'organisation syndicale, même en proie aux pires embarras, reprend sa physionomie de classe et se sépare brusquement du parti, plaquant là ses dirigeants. L'expérience faite dans un pays si profondément perverti, comme l'Italie, par les intrigues des factions et rongé par la corruption administrative, n'a, d'ailleurs, que peu d'importance pour l'histoire du socialisme, qui ne se développe pleinement que là où la société capitaliste est parvenue au sommet de son développement.

L'héritage du capitalisme ne peut être recueilli que par le syndicalisme, c'est-à-dire par l'organisation technique des travail-

leurs qui connaissent les dures exigences du travail et les nécessités organiques du travail. Nous ne savons pas comment s'accomplira le transfert de la propriété capitaliste des capitalistes privés aux travailleurs associés. La chose, d'ailleurs, n'a pour le moment, aucune importance. Le syndicalisme n'est pas une recette de cuisine nouvelle pour les marmites de l'avenir, mais bien la prévision d'une société organisée sur la base d'un simple lien économique, de façon à exclure de l'entreprise toute possession qui ne soi tpas liée au travail, toute direction qui ne se ramène nécessités logiques et objectives du même processus économique. Ces nécessités logiques et objectives sont celles qui imposent un *directeur* à un orchestre, un officier à des soldats, mais qui ne peuvent jamais reproduire le type éthique et juridique du *maître*.

Quelle action le « parti » peut-il avoir dans tout cela? Il n'enfante que des orateurs et des écrivains, et non pas des hommes techniques et des producteurs. Il nous donne Georges Plekhanoff, c'est-à-dire un monsieur plein d'indulgence pour ses hautes connaissances et tout mépris pour la médiocrité de ses semblables, un monsieur tout pétri de vanité littéraire et d'orgueil politique mal contenu : le type classique nourri sur le terrain du parasitisme intellectuel, qui donne la première place, par une curieuse déformation des valeurs sociales à la science académique et à la culture littéraire, même lorsqu'elles ne sont qu'un indigne charlatanisme. Vouloir prêcher à des gens pareils l'impuissance du parti, signifie compromettre tous leurs espoirs. Leur idéal est une société dirigée par la « raison ». Bien entendu la « raison » : ce sont eux, les pères éternels de la démocratie sociale.

La révolution sociale qu'ils méditent, n'est qu'un pastiche par lequel ceux qui, aujourd'hui détiennent le pouvoir, soit par la tradition, soit par la force ou la richesse, en seraient dépossédés en faveur des savants de la démocratie sociale, détenteurs d'une science simple, sûre et universelle, comme nous l'a montré le cas Plekhanoff !

Que Dieu nous préserve de la haine des littérateurs ! Moi, j'en sais quelque chose. Le hasard ayant aidé la diffusion d'une petite brochure, signée de mon nom, sur le syndicalisme, j'ai dû payer chèrement mon péché. J'ai dû écrire je ne sais plus combien de pages, et pour prouver quoi? Pour prouver que Plekhanoff ne connaît rien aux convenances littéraires, ni à l'usage des instruments logiques. Mon digne adversaire, qui doit se connaître assez bien, a dû en rire aux larmes !

Un autre enseignement en est cependant résulté pour le lecteur : un abîme sépare la social-démocratie du syndicalisme.

La social-démocratie aura été le dernier parti bourgeois auquel on aura confié la défense de la société capitaliste. Les syndicalistes doivent se fourrer cela dans la tête, et en tirer profit dans leurs rapports forcés avec le parti socialiste officiel. Celui-ci doit se résigner à n'être qu'un simple parti de revendications légales du prolétariat, sur la base de la société existante, et non pas un parti anti-capitaliste. Le syndicat reste l'espoir spécifique et l'instrument particulier du prolétariat. Il ne doit pas être confondu, à aucun prix, avec le parti socialiste.

ARTURO LABRIOLA.

(à suivre).

(Traduction de S. Piroddi).

Les Événements d'Espagne et le Capitalisme au Maroc

La grève générale qui vient de soulever les masses populaires de la Catalogne, et dont on a suivi les péripéties dans les journaux quotidiens, a montré qu'il arrive tôt ou tard un jour où les prolétaires en ont assez d'aller se faire tuer pour le capitalisme international. Jamais guerre ne fut plus justement impopulaire que celle que l'Espagne poursuit contre les Riffains, et l'on comprend que les ouvriers espagnols, qui eux n'ont pas l'argent pour se faire remplacer à l'armée comme les jeunes bourgeois de leur pays, que les réservistes, que la nécessité de gagner leur vie et celle de leur famille condamne au travail, se soient insurgés. Certes, insuffisamment organisés et nullement soutenus par le reste de l'Espagne, ils ont été vaincus. Mais leur geste courageux ne sera pas perdu, il servira d'exemple. En tout cas, ils ont appelé l'attention publique sur les intrigues capitalistes qui se poursuivent au Maroc. Si l'Espagne n'était pas intervenue, la France allait agir, et c'est, en somme, pour des intérêts capitalistes français que les Espagnols se font massacrer là-bas.

On sait que sur tous les points du Maroc des sociétés minières se sont constituées. Des « prospections » s'organisent encore tous les jours, car le Maroc possède des mines d'une valeur considérable. Leurs minerais ont, paraît-il, un rendement de 75 pour 100 de leur poids brut, alors que les célèbres minerais de Bilbao, Espagne, atteignent à peine 50 pour 100 et l'Ouenza de 55 à 60 pour 100.

Trois groupes importants existent à Fez. Ces groupes sont: 1° *L'Union des Mines marocaines,* société à laquelle le Creusot et la Société d'Agadir et Mokta-el-Hadid ont adhéré au début; 2° *Le groupe des frères Menesmann, auquel Krupp fut adhérent au début;* 3° *La Compagnie Espagnole des Mines du Riff,* à laquelle les plus forts établissements financiers d'Angleterre, de Belgique, d'Espagne et d'Italie prêtent leur concours financier.

Dès le début, une rivalité profonde divisa l'*Union des Mines marocaines* et le *Groupe des frères Menesmann.* Cette rivalité fut telle que l'*Opinion* du 7 août dernier a tenu à signaler que « le divorce franco-espagnol au Maroc résulte des faits *supé-* « *rieurs et antérieurs* aux accords ». *Supérieurs!* Pourquoi?...

Tout simplement parce que ces faits échappaient à l'action des gouvernements français et espagnol. Ils avaient leurs sources dans la rivalité des deux groupes ci-contre, plus puissants que les gouvernements de leurs pays respectifs. *Antérieurs!* C'est donc que la lutte des deux groupes a abouti à l'accord franco-espagnol.

De sorte qu'on peut tenir pour exacte, à mon avis, la Convention secrète, signée le 6 octobre 1906 par M. Delcassé et que l'*Humanité* a publiée d'après un résumé fait par la *Wiener Allgemeine Zeitung*. La voici :

Article premier. — La France et l'Espagne se garantissent mutuellement leurs possessions dans l'Afrique du Nord.

Art. 2. — La France et l'Espagne se mettent d'accord pour délimiter la sphère de leurs intérêts économiques au Maroc et à Fez.

Art. 3. — Au cas où les forces militaires espagnoles ne suffiraient pas à défendre les possessions comprises entre la frontière de la banlieue de Ceuta et celle de Melilla, la France s'engage à prêter à l'Espagne le secours de ses armes.

Art. 4. — Si l'Espagne désirait céder, vendre ou affermer partiellement ou totalement ses possessions marocaines à une autre puissance ou à la population indigène, elle s'engage à ne point agir sans le consentement exprès de la France.

Pour comprendre cette convention secrète, il faut remonter au début de l'affaire marocaine. Dès ce moment, le *Comité de l'Afrique Française,* dans un de ses Bulletins, reprochait très vivement au comte de Romanones, ancien ministre des affaires étrangères d'Espagne et grand brasseur d'affaires, d'être à la fois du Consortium Schneider *(Union des Mines marocaines)* et du *Groupe des frères Menesmann.* Et dans une interview que le comte de Romanones donnait tout dernièrement au journal *Espana Nueva,* on retrouvait nettement le fil de l'affaire marocaine.

Le comte de Romanones explique qu'il aurait voulu garder pour l'Espagne les mines de Melilla, Ceuta et Tetuan. Dans ce but, il constitua une société au capital de *2 millions de pesetas.* Immédiatement, une autre société dite : *Nord-Africaine* se constitua à Madrid. Elle n'avait d'espagnol que le nom de son président. Tout le capital et les actionnaires étaient *français.* Cette société obtient l'autorisation de fonctionner *avant celle du comte de Romanones.* (M. Delcassé pourrait peut-être nous apprendre comment elle construisit son chemin de fer et des maisonnettes qui sont de véritables *fortins).* Un ingénieur *espagnol,* M. Miguel Villanueva, fit un voyage à Melilla, vit le chemin de fer et

les maisons et, débarqué à Malaga, raconta à un journaliste ce qu'il avait vu. « Ces confidences — déclare le comte de Romano-
« nes — déplurent à certains éléments de Melilla et il y eut *des*
« *négociations* et des *entrevues dans lesquelles M. Ro-*
« *drigancz et moi nous eûmes à entendre deux généraux. A*
« *la fin tout put marcher, les Français étant résolument appuyés*
« *par leur groupe colonial, avec, en tête, M. Etienne et d'au-*
« *tres personnalités en résidence à Madrid* ».

Ainsi — personne ne mettra en doute la parole du comte de Romanones, ancien ministre espagnol des affaires étrangères — il y eut « négociations », « entrevues », etc., et si tout put marcher, c'est parce que les actionnaires français de la Société espagnole furent « résolument appuyés par leur groupe colonial, avec, en tête, M. Etienne ».

C'est de ces négociations et entrevues qu'est certainement sorti l'accord secret, que je reproduis plus haut entre la France et l'Espagne, accord par lequel les deux nations délimitèrent la « sphère de leurs intérêts économiques au Maroc et à Fez » et dans lequel la France « s'engage à prêter à l'Espagne le concours de ses armes » en cas de nécessité.

Sans doute, officiellement, le gouvernement français ne l'a pas encore fait. Mais officieusement, il a commencé, puisque *c'est le chemin de fer des mines françaises qui transporte les ravitaillements de l'armée espagnole à Melilla.* N'est-ce pas un commencement d'application de la Convention secrète signée par M. Delcassé? On est en droit de le penser, car — d'après le comte de Romanones — *ce sont seulement les mines françaises, leur chemin de fer et leurs maisons qui sont en danger.*

C'est donc bien *pour des capitalistes français* et tout particulièrement pour le mystérieux metteur en œuvre de l'Affaire de l'*Ouenza,* pour l'ancien ministre de la guerre Etienne et ses amis, que les Espagnols vont se faire *massacrer au Maroc.*

On s'imagine sans effort l'enthousiasme médiocre des pauvres soldats et réservistes espagnols pour une pareille aventure. Qu'on lise ce récit :

Quelques rumeurs que des voyageurs colportent avec eux, rumeurs qu'on n'arrête pas en douane, aident, au surplus, à comprendre ce qui se passe chez le préside voisin.

C'est l'indescriptible tumulte, un long cri sans trêve, des blessés par centaines qui débordent des hôpitaux, des ambulances, jusque chez les particuliers, jusque dans la rue.

Le désordre qui règne est impressionnant; les carrefours sont encombrés d'hommes de troupes, de matériel de guerre, d'approvisionnements qu'on débarque pêle-mêle, parmi quoi des officiers bouclent leurs ceinturons, invoquent la vierge et crachent de rage...

On reconnaît à leur attitude lugubre, la face trouble, inquiète, les réservistes subitement sortis de leurs foyers et poussés à la manière des mauvaises vaches dans le toril; ils ont quitté leurs familles pour se battre contre le Maure, SANS COMPRENDRE, POUR RIEN, parce qu'ils étaient sans moyens de se payer un remplaçant. *CES SOLDATS, LA VEILLE, IGNORAIENT DANS LEURS CAMPAGNES L'EXISTENCE D'UN MAROC, et les voilà à peine déchargés en grappes des bateaux, qu'on les mène au feu, avec encore aux lèvres la saveur du mal de mer!*

La griserie de la poudre les prend, ils se battent terriblement, mais ils ne sont pas commandés, ils sont entraînés vers des corps à corps, des luttes au couteau, où succombent les chefs; alors c'est la fuite vers les murailles, *C'EST DU MASSACRE.*

C'est le correspondant de l'*Opinion* à Tanger qui écrit cela! Nous voyons ainsi où peut nous conduire demain l'Internationale capitaliste au Maroc!

L'Humanité du 21 août publie intégralement les impressions que M. Miguel Villanueva, dont j'ai parlé, et qui est un ancien ministre du parti libéral, a rapporté du Maroc. C'est édifiant.

M. Villanueva dénonce tout d'abord, comme responsable du conflit, la compagnie minière française, soutenue par nos politiciens d'affaires:

Ce gouvernement d'incapables a compromis depuis cinq ans les intérêts de la patrie au nord de l'Afrique et est en ce moment en train de compléter son œuvre néfaste. Il abandonna en 1904 le Maroc aux appétits désordonnés de la France et celle-ci l'a obligé par la suite à entreprendre des expéditions militaires qui vont ruiner et déshonorer l'Espagne.

Le président du conseil des ministres, lui-même, n'a-t-il pas avoué qu'il n'est entré dans ces voies dangereuses que pour éviter que *d'autre se chargent de faire à nos lieu et place ce qui nous incombe.*

C'est ce même gouvernement qui, obéissant à la pression venue de Paris, ouvrit le territoire de Melilla à une compagnie minière française, et celle-ci par ses basses manœuvres a provoqué les sanglants événements de l'heure actuelle. C'est encore lui qui, n'écoutant pas les conseils loyaux et désintéressés qui lui furent prodigués, s'entêta à altérer la paix profonde dans laquelle on travaillait aux mines de Beni-Bu-Ifur, en encourageant et en protégeant

les Kabyles révoltés contre le Rogui et en obligeant ce dernier à s'éloigner de nos possessions où il servait l'Espagne d'une façon autrement efficace que toutes nos actuelles armées. Il a donc fallu remplacer le Rogui, lorsqu'il quitta ses anciens cantonnements, par une expédition militaire des plus ruineuses.

Mais le gouvernement espagnol avait besoin de la guerre actuelle, pour justifier son invraisemblable attitude. C'est ce qu'explique aussi M. Villanueva :

Le gouvernement, continue-t-il, a cherché à provoquer l'agression des Maures ; il en avait besoin pour justifier son invasion du territoire à proximité de Melilla, de ce territoire que *d'autres étaient résolus à occuper,* puisque les soldats français pénètreraient derrière ces aventuriers qui étaient habilement dirigés, aidés non seulement de Paris, mais aussi par l'ambassade française à Madrid, et préparer le terrain avec la complicité inconsciente du gouvernement espagnol.

Cette nouvelle soumission à la politique française est déjà scellée par le sang espagnol et rappelle les pages les plus funestes de notre alliance avec la nation voisine.

Je n'insiste pas davantage. J'ai voulu, par cette courte note, signaler l'imbroglio financier international qui est au fond des événements d'Espagne et du Maroc. C'est une leçon de faits que les prolétariats espagnol et français ne pourront pas oublier.

A. Merrheim.

Un Grand Conflit Social

La Grève de Mazamet

(Suite) (1).

VI

Nous avons montré que la main-d'œuvre dans le délainage ne constitue pas pour les patrons la source du gain; nous avons affirmé que le prix de la main-d'œuvre ne réduisait la différence existant entre le prix d'achat de la peau et le prix de vente du cuir et de la laine, que dans une très faible proportion. On va être à même de juger de la véracité de cette affirmation, ainsi que des bénéfices approximatifs réalisés par chaque patron (2).

Nous allons donner tout d'abord la production des usines, en fixant le nombre de balles de peaux délainées par chacune d'elles quotidiennement:

Durand frères	16	balles	avec	60	ouvriers	environ
Armengaud	6	—	—	23	—	—
Cayenne	12	—	—	45	—	—
Guilhou	25	—	—	94	—	—
Pourcines	4	—	—	15	—	—
Louet	17	—	—	64	—	—

(1) Voir les deux derniers numéros du *Mouvement Socialiste.*

(2) Des erreurs typographiques se sont glissées dans la 1re partie de cet article en ce qui a trait au montant des transactions du délainage. Il faut lire:

On lit dans le rapport de *1907:*

Laines expédiées, kilos	17.470.356 à fr. 3.90	=	68.500.000
Cuirots divers, douzaines	2.200.000 à fr.17.	=	37.500.000
	En chiffres ronds, environ, fr.		106.000.000

Estrabaut Pujol	10	—	—	38	—	—
Bénézech	14	—	—	52	—	—
Balfet	10	—	—	40	—	—
Estrabaut St-Cyr	7	—	—	28	—	—
Sabatier	15	—	—	60	—	—
Cèbe	6	—	—	25	—	—
St-Sauveur	30	—	—	110	—	—
Linoubre	14	—	—	50	—	—
La Roques	12	—	—	45	—	—
Estrade	10	—	—	40	—	—
Gottard	9	—	—	36	—	—
Cormouls Ferd.	25	—	—	95	—	—
Cormouls Jules	18	—	—	70	—	—
Paulin Daure	14	—	—	55	—	—
Augé Escande	15	—	—	62	—	—
Brieu aîné	15	—	—	60	—	—
Brieu cadet	10	—	—	40	—	—
Tournier	16	—	—	60	—	—
Huc Pierre	14	—	—	55	—	—
Jacques Augé (1)	10	—	—	40	—	—

Ces usines ainsi désignées, le sont soit par le nom du propriétaire, soit par le nom du lieu où elles sont construites, notamment Saint-Sauveur qui est à un Cormouls, Linoubre qui est à un Vidal.

Parmi ces usines ou patrons, il faut distinguer; les uns — peu nombreux — sont des façonniers qui travaillent pour des délaineurs ayant une usine insuffisante pour leurs besoins, et pour des commerçants de laines, catégorie de gens qui ne possédant pas d'usines, achètent des balles de peaux et les font délainer pour leur propre compte; les autres sont des patrons délaineurs. Pour avoir une estimation du gain de chaque patron, il nous faut donner le prix d'achat de la balle de peaux, celui de vente de la peau et de la laine, et le prix de la main-d'œuvre.

Pour fixer ce dernier, nous possédons deux indications: la

(1) Nous ne mentionnons pas les quelques usines, peu nombreuses, existant dans les environs de Mazamet: à Lacabarède, à Labruguière, à Saint-Amans. Dans ces usines, il n'y eut pas grève. A elles toutes, elles délainent un peu plus du tiers de la production de Mazamet. Le principal actionnaire d'une usine de Saint-Amans est M. Reille. Dans ces localités, les salaires sont plus bas qu'à Mazamet.

première nous a été fournie par un patron, — le seul qui ait osé s'approcher un court instant du pestiféré que nous apparaissions aux yeux de la bourgeoisie grande et moyenne de Mazamet. Les quelques paroles échangées en présence du secrétaire de l'Union des syndicats ouvriers de Toulouse, le camarade Marty-Rolland et d'un journaliste du *Matin*, portèrent sur le prix de revient de main-d'œuvre et sur la réclamation des ouvriers. Ce patron, nous déclara que l'augmentation demandée porterait le prix de la main-d'œuvre par balle, de 15 à 19 francs et qu'ainsi, l'équilibre était rompu, le patron n'aurait plus comme bénéfice sur la main-d'œuvre, une somme égale au salaire des ouvriers manipulant la balle. Ce raisonnement propre à tous les délaineurs est le suivant: Je donne à mes ouvriers, pour le travail d'une balle, 15 francs. Je dois gagner sur la dite balle, la même somme, soit 15 francs; les ouvriers, en demandant une augmentation, par laquelle j'aurais à leur payer par balle 19 francs, rompent l'équilibre et je n'ai plus que 11 francs de gain. De là mon refus.

Il s'agit, bien entendu, du gain touchant la main-d'œuvre, le bénéfice sur la vente du cuir et de la laine mis à part. C'est-à-dire que le façonnier prend pour délainer une balle de peau 31 francs 50, dont 15 francs vont à la main-d'œuvre, 15 francs comme part du patron et 1 fr. 50 pour menus frais quelconques. Ainsi le raisonnement du patron concordait avec le chiffre à nous fourni du prix de façon.

Mais, admettons que ce prix de main-d'œuvre soit aujourd'hui de 20 francs, pour prendre un chiffre rond, et voyons le gain patronal réalisé sur la matière. Ce gain varie. Chaque variation correspond à deux saisons. L'une comprend septembre, octobre, novembre, décembre, janvier, période pendant laquelle on travaille les « hautes laines » ou peaux non tondues, l'autre comprend février, mars, avrili et mai, pendant laquelle on travaille les « courtes laines » ou rasons ou peaux tondues. Les balles formées de peaux à hautes laines, comptent neuf douzaines de peaux environ, pour un poids de 450 kilos; celles formées de courtes laines comptent de 25 à 30 douzaines de peaux pour le même poids. Quelle que soit la période, le poids de la balle ne varie pas.

Or, comme le plus important bénéfice se fait sur la laine, la balle des courtes laines donne un gain moindre que celle des hautes laines.

La balle des hautes laines donne en moyenne 200 kilos de

laine, celle des courtes laines ne donne que 80 kilos. Il faut retenir que si celle-ci donne moins de laine, elle donne plus de cuir, puisque le poids de la balle ne varie pas.

Le prix des balles de peaux varie de 150 à 210 francs les 100 kilos; pour nos calculs, nous prendrons le prix moyen, soit 180 francs les 100 kilos, soit comme prix d'achat pour une balle de 450 kilos une somme de 810 francs. A cette somme ajoutons le prix de la main-d'œuvre, soit 20 francs, et le montant des frais généraux que l'on peut estimer à 15 francs par balle, nous arrivons à une dépense de 845 francs.

Cette dépense ne peut s'élever qu'en entraînant le plus souvent une élévation du prix de la laine, à moins que le prix de la balle ne soit à la hausse, par suite d'une de ces maladresses de spéculateurs imprudents que regrettent tant M. Siegfried et M. Sarrat; l'élévation du prix de la balle peut être également la conséquence du prix de la laine, que les besoins de la consommation ou qu'un jeu de Bourse a fait augmenter. Cette dépense peut être moindre et entraîner une baisse du prix de la laine ou être la conséquence de cette baisse.

Elle varie aussi parce que les balles se raréfient ou encombrent le marché; dans ces cas, c'est que les abattages des moutons sont plus ou moins importants, ou parce que le nombre des moutons vivants s'élève ou baisse.

Notre intention n'est pas de détailler les causes de hausses ou de baisses, pour le prix des balles de peaux, pas plus que pour celui des laines et cuirots. Elles sont nombreuses et là, comme dans toute spéculation, il y a la part de l'homme et la part du milieu en ce qui touche les conditions et les besoins.

Cette dépense de 845 francs, prix moyen de la balle, fixe en ce qui a trait à la main-d'œuvre et aux frais, est couverte par la vente du cuir et de la laine.

Dans les hautes laines, il y a, avons-nous dit, 200 kilos de laine par balle, dont le prix moyen est de 4 francs le kilo, soit un total de 800 francs comme produit de la vente de la laine; il y a 9 douzaines de cuir de qualités différentes et classés après un tri, qui sont vendus, les uns, à raison de 20 francs et plus la douzaine, et les autres, 18, 16, 14, 12, 10, et même 8 francs la douzaine. La moyenne peut être fixée à 15 francs, soit pour les 9 douzaines un prix de vente de 135 francs. Donc 800 francs de laine, 135 francs de cuirot, font une vente totale de 935 francs, dont il faut soustraire la dépense, soit 845 francs, ce qui fait

un bénéfice net de 90 francs par balle. Pour ne pas être taxé d'exagération, ramenons le bénéfice à 80 francs.

En prenant ce gain que réalise le fabricant délaineur et en le multipliant par le nombre de balles faits par chaque usine, nous arrivons pour chacune d'elles, citées plus haut comme *gain net journalier* pendant les 5 mois de hautes laines :

Durand	balles	16×80=1280 f.	av.	60 ouv.	se partag. :	16×20=320 f.
Armengaud	—	6×80= 480	—	23 —	—	6×20=120 f.
Cayenne	—	12×80= 960	—	45 —	—	12×20=240 f.
Guilhou	—	25×80=2000	—	94 —	—	25×20=500 f.
Pourcines	—	4×80= 320	—	15 —	—	4×20= 80 f.
Louet	—	17×80=1360	—	64 —	—	17×20=340 f.
Estrabaut Pujol	—	10×80= 800	—	32 —	—	10×20=200 f.
Bénézech	—	14×80=1120	—	52 —	—	14×20=280 f.
Balfet	—	10×80= 800	—	40 —	—	10×20=200 f.
Estrabaut St-Cyr	—	7×80= 560	—	28 —	—	7×20=140 f.
Sabatier	—	15×80=1200	—	60 —	—	15×20=300 f.
Cèbe	—	6×80= 480	—	25 —	—	6×20=120 f.
Saint-Sauveur	—	30×80=2400	—	110 —	—	30×20=600 f.
Linoubre	—	14×80=1120	—	50 —	—	14×20=280 f.
La Roques	—	12×80= 960	—	45 —	—	12×20=240 f.
Estrade	—	10×80= 800	—	40 —	—	10×20=200 f.
Gottard	—	9×80= 720	—	36 —	—	9×20=180 f.
Cormouls Ferdin.	—	25×80=2000	—	95 —	—	25×20=500 f.
Cormouls Jules	—	18×80=1440	—	70 —	—	18×20=360 f.
Paulin Daure	—	14×80=1120	—	55 —	—	14×20=280 f.
Augé Escande	—	15×80=1200	—	62 —	—	15×20=300 f.
Brieu, aîné	—	15×80=1200	—	60 —	—	15×20=300 f.
Brieu, cadet	—	10×80= 800	—	40 —	—	10×20=200 f.
Tournier	—	16×80=1280	—	60 —	—	16×20=320 f.
Pierre Huc	—	14×80=1120	—	55 —	—	14×20=280 f.
Jacques Augé	—	10×80= 800	—	40 —	—	10×20=200 f.

Que le lecteur nous permette d'insister sur l'énorme différence existant entre la part qui revient au patron, et celle qui revient au personnel ; celle-là est quatre fois plus importante que celle-ci.

Au moment des courtes laines, le bénéfice n'est plus par balle, pour le fabricant, que de 35 francs. Le lecteur nous excusera de ne pas présenter en tableau le bénéfice que procurent les courtes laines. Il suppléera facilement à notre tâche.

Comme nous l'avons dit, d'autre part, dans cette liste des usines y sont comprises celles qui ne travaillent qu'à façon. Dans celles-là, le patron encaisse un bénéfice identique au salaire du personnel, puisqu'en réalité la part est de 15 francs pour l'un

et pour l'autre. Et si nous avions calculé dans le tableau ci-dessus avec le chiffre de 15, l'écart entre les deux parts serait plus grand. Mais tel qu'il ressort du tableau, il devrait être cependant de nature à satisfaire la cupidité d'un délaineur. Que le lecteur n'oublie pas non plus que le capital engagé, comprenant usines et matériel est de peu d'importance. Le revenu qu'il contribue à assurer chaque année le dépasse de beaucoup.

Il est un autre élément de profit pour le délaineur. C'est dans le poids de la laine. En effet, vendue au poids, si elle est lourde, le gain s'accroît, si elle est légère, il est moindre. Il faut donc qu'elle soit lourde. Pour cela, que faut-il? De l'eau. Rares sont les usines où un procédé quelconque n'est pas employé pour alourdir la laine! Celle-ci a séché, elle contient peu d'eau et seule l'eau la rendra pesante. Aussi, de différentes façons, on procède à un arrosage de la laine. Telle usine, dont le nom importe peu, faisait couler à travers un mur, par un petit tuyau, de l'eau dans un bassin où se trouvait la laine; celle-ci était lentement mouillée et son poids s'augmentait d'autant. Il fut un temps où ce « vol » patronal s'exerçait énormément. Songeons à ce que rapportait une semblable pratique « honnête », qui caractérise si bien la valeur morale de nos capitalistes. Une balle de peau donnant 200 kilos, rendait, par un arrosage savant 220, 240 kilos, et si le kilo se vendait pour certaines laines, à raison de 5 francs, il en résultait un supplément de 100 à 200 francs par balle, soit pour 10 balles 1.000 ou 2.000 francs par jour. Cette pratique était tellement lucrative qu'il fallut prendre des mesures contre elle; les patrons eux-mêmes durent s'y prêter et contribuer à leur application, Un service public dit: *conditionnement,* fut créé; il a pour but de peser les laines, afin de connaître la quantité d'eau qu'elles contiennent. Le conditionnement admet une quantité de déchet dans une certaine proportion. Le fait seul qu'il a été nécessaire d'établir un contrôle, montre un certain manque de scrupules chez nos délaineurs; manque de scrupules motivé par la préoccupation de recourir à des procédés déloyaux dans le seul but d'augmenter les bénéfices.

Le lecteur ne manquera pas de reconnaître combien étaient vraies nos affirmations contenues dans notre première partie, relatives au gain de l'ouvrier, puisqu'il a l'énumération des mois durant lesquels le délaineur travaille, et le tarif de la main-d'œuvre. Et il voudra remarquer que dès lors qu'il n'y a — de l'aveu de tous — que 200 journées de travail par an, c'est que pendant les mois de travail il y a des journées de chômage, sous

le motif que le temps ne se prête pas au travail. En effet, le temps influe sur le délainage, il est certains jours où la peau ne pèle pas ; il est certaines influences climatériques qui s'exercent sur les opérations du délainage et dans ces moments il y a chômage.

Pour établir le montant de la main-d'œuvre annuelle, nous avons pris le chiffre 200, comme correspondant au nombre de journées de travail et le salaire moyen de 3 francs. Ces deux chiffres nous ont été fournis comme étant reconnus exacts par les ouvriers et par les patrons. L'un, on l'a vu, est justifié, l'autre l'est également, si l'on tient compte que la femme, la peleuse, le peleur, gagnaient moins de trois francs par jour, et qu'ainsi s'explique le taux de 3 francs malgré que le sabreur ait un gain pour chaque journée de travail de 5 fr. 25. Ajoutons que la partie du sabrage est, comme personnel, la moins nombreuse, de sorte que dans l'établissement de la moyenne, il n'influe que dans une proportion corrigée par les salaires de 2 fr. 25 et 2 fr. 50.

VII.

Mazamet appartient à l'arrondissement de Castres, qui a droit à deux députés, l'un affecté à Castres et ses environs, l'autre à Mazamet et ses environs. Les deux représentants actuels sont réactionnaires, cléricaux militants, membres de cette aristocratie qui date de Napoléon. Ils sont de la même famille, ils ont noms : MM. les barons Amédée et Xavier Reille. Ils ont succédé, l'un à leur père, l'autre à leur frère.

Le Conseil municipal de Mazamet avait toujours été composé de Reillistes. Aujourd'hui, depuis mai 1908, il est en majorité composé de républicains à étiquette radicale. Pour obtenir cette majorité, les autorités et les représentants radicaux du Tarn ne reculèrent pas devant une manœuvre qualifiée par les reillistes de coup d'Etat. Maîtres dans le département, ils voulaient être maîtres à Mazamet, en attendant d'avoir délogé les frères Reille de la représentation législative. Pour conquérir l'Hôtel-de-Ville de Mazamet, ils recoururent au procédé classique : changer le mode de représentation. Jusqu'en 1908, les électeurs de la commune de Mazamet avaient à se prononcer sur la liste entière ; depuis lors, la commune est sectionnée et n'insistons pas ; le sectionnement fut établi d'après les scrutins précédents. La ville forma une section ayant droit à 16 conseillers, la campagne forma l'autre section avec 11 conseillers. Celle-ci, en grande majorité, était reilliste, elle fit choix de 11 Reillistes ; la ville, qui affecte un radi-

calisme fougueux, nomma 16 républicains, parmi lesquels quatre socialistes unifiés. Une grande partie des ouvriers qui habitent la ville, professent des idées avancées. Au contraire, les ouvriers de la campagne, en grande majorité délaineurs, sont reillistes. Le maire est un radical, nuance clémenciste, selon l'étiquette d'un usage récent. Que vaut cette majorité de concentration républicaine, au point de vue ouvrier, le seul qui nous intéresse? On en jugera par la suite.

La situation des partis et le classement des idées s'établissent de la façon suivante: Une population, en grande partie religieuse, croyante, cléricale, une députation conforme aux sentiments de cette population, une municipalité à majorité radicale-socialiste, dont l'élection est due à un tripatouillage du mode de votation. Les ouvriers du délainage sont dans la proportion de 70 0/0 des électeurs du Reillisme. Les républicains se recrutent parmi les commerçants, les ouvriers de toutes corporations: mégisserie, tissage, bâtiment et parmi une catégorie de patrons, dont certains délaineurs. Signalons que la majorité qui porta les 16 républicains à la mairie était de peu d'importance.

De même que partout ailleurs, au grand détriment de la classe ouvrière, Mazamet se partage en réactionnaires et en républicains. Parmi les uns et les autres se coudoient patrons et ouvriers. La lutte, de ce fait, n'est qu'une lutte politique, religieuse, elle est une lutte de partis.

Les ouvriers, fidèles à des préjugés profondément enracinés, attachés à des pratiques agonisantes, vivent comme ont vécu leurs pères, pensent comme ils ont pensé, agissent comme ils agissaient. Le progrès social les a peu touchés, les idées modernes n'ont pu les entamer: retranchés dans leurs habitudes, ils étaient inaccessibles et impénétrables. Habitant des maisons isolées au haut des sommets, ou dans des petits hameaux, campés fièrement sur la pointe des rochers, l'existence qu'ils mènent n'a pas encore reçu la vive empreinte des cités. Durs au travail, ils sont durs pour eux-mêmes, les montagnards! Avec cela, simples et droits, ils partagent leur temps entre l'usine, le petit lopin de terre et l'église. Dans tous leurs actes, l'idée de Dieu les domine. Ils furent toujours,ces montagnards,les ardents soldats d'une cause traquée par les républicains, et les agents de l'Etat, chargés des inventaires, n'eurent pas de plus farouches adversaires qu'eux. Armés de faulx, de fourches, ils dévalèrent des sommets, pour courir à la défense de leur Dieu outragé, de leur prêtre traqué, de leur église violée. Avec un enthousiasme

digne d'une meilleure cause, ils répondirent à l'appel de leur pasteur et de leur député; avec la confiance que donne la foi, ils se dressèrent en protestataires contre une loi de la République. Celle-ci les frappait dans leurs sentiments les plus intimes et les plus chers, et la politique se confondait logiquement avec leurs croyances.

Les hommes politiques, bénéficiaires et gardiens des choses du passé, avec une habileté indéniable, savaient exploiter la confusion qu'a toujours fait cette population entre la politique et la foi; mélangeant doctrines politiques et idées religieuses, ces hommes apparaissaient à nos montagnards comme leurs interprètes naturels auprès de Dieu et auprès des hommes; aussi leur prestige était grand, immense.

Les patrons délaineurs — quelques-uns du moins — jaloux de l'autorité dont les hommes politiques jouissaient, désireux de jouer un rôle politique complétant leur rôle économique, voulant assurer leur prédominance et la placer sur des sommets rendus invulnérables, disputèrent à la famille Reille le mandat législatif. Le programme fut identique, l'étiquette varia, elle fut ce qu'elle ne pouvait ne pas être: républicaine. Sur le terrain religieux, ces patrons étant des fils spirituels de Calvin, affectèrent le mépris du catholicisme; ils furent des « libres-penseurs » rendant visite au Temple; ils furent les amis et les protégés de la sous-préfecture; et leur servilité, à l'égard du Pouvoir — quel qu'il fût — n'avait de limite que le concours qu'ils en recevaient. Certains patrons cependant ne cachaient pas leur sympathie pour la famille Reille, mais ils paraissent être le petit nombre.

La lutte politique et religieuse avait absorbé jusqu'ici toutes les énergies et tous les instants de cette population mazamétaine. La lutte économique — si faible — ne s'exerçait qu'à travers la première. De là, une situation bizarre, confuse, difficile à démêler et se prêtant peu à une action spécifiquement ouvrière, la grande majorité de la population, envisageant les faits sous l'angle de leurs opinions et non sous celui de leurs intérêts. Aussi, lorsqu'éclata la grève, fort curieuse fut l'attitude prise par les différentes classes. Tandis que les uns, parmi les radicaux, abandonnaient idées et principes pour ne songer qu'à la défense de leur portemonnaie patronal, menacé par les grévistes, certains reillistes, la plupart même, faisaient étalage de sympathies à l'égard des ouvriers. Etaient-elles sincères, ces sympathies?... Sincères ou non, elles s'exprimaient au milieu de réserves et de considérants nombreux. Ce furent ces apparences sym-

pathiques qui donnèrent prétexte à des « républicains », de crier à la réaction. Celle-ci avait, disaient-ils, fomenté la grève dans le but de créer une situation intenable à la municipalité, en escomptant une démission qui permettrait de réparer l'échec reilliste de 1908.

Comme bien on pense, les autorités, toujours malveillantes pour les grévistes, considérés d'ordinaire comme des éléments révolutionnaires, le furent également pour les délaineurs, parce que catholiques et cléricaux. Par la suite, elles tentèrent une modification — toute apparente — dans leur attitude, mais elle n'était pas de nature à changer les sentiments et l'état d'esprit des grévistes, qui, bien vite, du début, avaient noté l'hostilité.

La majorité du Conseil municipal dut faire montre de bienveillance — il lui fallait lutter sur ce terrain avec les reillistes — à l'égard des grévistes: le premier acte, consistant dans le vote d'un secours, qu'elle accomplit, eut pour résultat la démission de 6 conseillers radicaux, qui, par leur retraite, protestaient contre « l'aide » qu'apportait aux grévistes la municipalité. Celle-ci, amputée d'une partie de ses « meilleurs éléments » — langage républicain — dut traîner par la suite son impuissance à tirer parti, politiquement, d'un geste fait de sympathie intéressée.

Reconnaissons bien volontiers que les quatre socialistes unifiés firent de leur mieux, en vue d'obtenir une tolérance de la part des autorités et du maire, malgré qu'ils fussent invinciblement, malgré eux, incités à se reporter en arrière pour ne voir dans les grévistes que des électeurs réillistes, avec lesquels ils s'étaient constamment heurtés. Ces rappels des luttes électorales étaient de courte durée, mais que pouvait leur crédit auprès des représentants de Clémenceau et auprès d'un maire... dont la meilleure intention ne s'accomplissait qu'en maintenant rivé son regard sur la porte qu'avaient fait claquer les conseillers déserteurs? Ce pauvre maire, s'il eût réuni son conseil, n'eût pu opposer que le stoïcisme de ses neuf collègues à la volonté et aux exigences des onze reillistes qui n'eussent pas manqué — par habileté politique — à faire acte public de sympathie aux grévistes. Ce côté de la situation nous divertissait fort; il était, avec d'autres faits, le dérivatif aux soucis et aux responsabilités qui étaient notre lot.

Le parti reilliste et le parti républicain s'observaient et se défiaient, l'un et l'autre, se moquaient au fond de l'ouvrier. Le premier cherchait à conserver une clientèle jusqu'ici fidèle, le second désemparé, loque lamentable, se débattait, sans profit pour lui ni pour les grévistes. Les tentatives qu'il fit par la suite, en

vue d'une solution du conflit, manquaient de netteté et d'habileté, elles échouèrent.Celles que tenta le parti reilliste s'exerçaient sur un terrain plus favorable, mais leurs auteurs ne connaissant les délaineurs que comme des adeptes d'une religion qui les sert et non comme salariés et producteurs, ignorants de l'état d'esprit inhérent à toute grève qui se manifeste chez le travailleur en lutte, se laissaient ballotter, pris entre leurs craintes et leurs espoirs : craintes de se trop découvrir et de ne pas être compris par leurs amis propriétaires et patrons ; espoirs de voir s'ancrer plus profondément, grâce à cette solution — dans l'esprit des ouvriers, leur autorité et leur prestige.

Quant à nous, notre rôle était clair et précis, et nous l'indiquions aux camarades qui en reconnaissaient le bien fondé. Il consistait à se prêter à toute tentative susceptible de faire intervenir une solution favorable aux ouvriers. « Que nous importe à nous, disions-nous, que M X... ou M. Z... nous prépare des entrevues et des pourparlers, pourvu qu les réclamations des ouvriers soient accordées. Notre intérêt à nous, grévistes et militants, sont dans les avantages conquis et non dans le profit qu'en retirerait tel ou tel parti ! »

Les « ardents républicains » qui liront ces lignes sursauteront d'indignation. A quoi bon ? Le nombre des prolétaires qui ne veulent plus subordonner leur intérêt à la vie d'un parti quelconque ne fait que grandir, et, d'ailleurs, nous savons, par expérience, qu'un succès gréviste vaut plus comme moyen de pénétration et de propagande, que toute théorie verbale ou écrite. De cette valeur, le patronat s'en rendit compte, et c'est ainsi que s'explique sa dernière attitude, grâce à laquelle, la grève prit fin.

Il nous fallait manœuvrer pour ne pas être la dupe des uns ou des autres. Aussi ne cessions-nous de répéter : « Ce n'est pas « l'ardente sympathie » de telle personnalité ou de telle autre que nous voulons, c'est une augmentation de salaire et tout ce qui ne tendra pas à ce résultat sera combattu par nous ! » Nous avouons n'avoir pu nous faire comprendre par ces différentes personnalités, toutes ne jugeant et ne voyant que d'après leur respect ou leur haine du prêtre.

Pour notre part, nous ne pouvons nous expliquer l'extrême maladresse du parti républicain que par ses attaches au patronat, au sein duquel il recrute ses troupes et ses militants. Il ne pouvait, en effet, prendre nettement position, ayant à concilier son souci électoral et les intérêts de ses principaux mandants.

Mais si les deux partis politiques « grimaçaient » des sympa-

thies à l'égard des grévistes, l'opinion publique en général était favorable à ces derniers. Les commerçants ne pouvaient que mal juger l'attitude des quelques patrons dont l'orgueil les humiliait et qui n'alimentent pas le commerce local. La clientèle des boutiquiers se recrute parmi la classe ouvrière et la classe intermédiaire; les grands potentats du délainage sont les clients fidèles des maisons de Toulouse et de Paris.

Et puis cette partie de la population a fait depuis longtemps la comparaison entre la situation des fabricants et des ouvriers; elle connaît les gains des premiers et les maigres salaires des seconds. Elle savait qu'avec le salaire amélioré, c'était pour l'ouvrier la possibilité de consommer plus. De plus, dans les causes de son attitude, rentrait un peu de jalousie, motivée par l'ascension rapide d'un ami d'hier, que les millions avaient rendus fier et dédaigneux. C'est donc au milieu d'une atmosphère qui créait une expectative bienveillante, que la grève se poursuivit.

VIII

La situation syndicale des organisations de Mazamet se ressentait de la situation créée par la politique et la religion; elle était aussi confuse et aussi bizarre. Les influences locales s'étaient exercées de telle façon qu'il en était résulté une grande division parmi le prolétariat de Mazamet.

Les syndicats furent constitués en 1903. Peu après une courte grève fut déclarée dans le délainage; elle fut un succès. Quelques mois plus tard, au moment des élections municipales de 1904, une scission s'opéra, il y eut deux syndicats de délaineurs, comme il y aura bientôt deux unions locales de syndicats. L'une — la plus forte — est d'esprit religieux, l'autre est d'esprit socialiste. Celle-ci adhéra, par la suite, à la *Confédération Générale du Travail*. L'une et l'autre comprennent un syndicat du délainage: le « catholique » est de beaucoup le plus puissant. Il compte près de mille adhérents; il a, comme secrétaire, Isidore Barthès; l'autre groupe, une centaine de membres :il a pour secrétaire, Alquier. Le premier fournit les électeurs du député Reille, le second fournit les voix socialistes. Dans chaque corporation, le même dualisme existe, provoqué par des causes identiques.Les éléments qui forment les associations « religieuses » ne sont pas jaunes; ils sont les victimes d'un milieu local, fait de complexités, d'habitu-

des, de préjugés; il y a en eux tout ce qui fait les hommes de lutte, ainsi que l'a démontré la grève qui nous occupe.

Pendant les préliminaires de la grève, au cours de sa préparation, l'élan est identique dans les deux syndicats. Ces hommes, que des mots, des fictions séparent et rendent adversaires, sont entièrement d'accord pour exiger de leurs patrons communs, un salaire plus élevé. Dès ce jour, l'union est réalisée; par la suite elle se matérialisera, rendant inévitable l'union entre les deux Unions locales et entre les différents syndicats les composant. En effet, les fusions s'opèrent pendant la grève. Ce résultat n'aura pas été le moins important de ceux qu'elle a provoqués. Nous y attachons d'autant plus d'importance que nous désirons que là, comme partout, les travailleurs se passionnent beaucoup moins pour les questions politiques et religieuses. Il y a mieux à faire, pour eux, que de se battre, cette lutte ne profitant qu'à ceux qui font métier de politique et de religion.

IX

Dès le premier moment, le syndicat patronal, par l'intermédiaire de sa commission, répondit par un refus à la demande des ouvriers. Cette commission était présidée par M. Nègre, officier démissionnaire d'artillerie, sans fortune, marié à une demoiselle Cormouls depuis 18 mois environ. Plein de fatuité et de prétention, ce jeune homme, frais émoulu de la caserne, se croyait un grand personnage. Ignorant des moindres nécessités du commerce des laines, il entendait gouverner et diriger; le « bétail » ouvrier, qui osait se dresser devant lui, qui osait formuler des revendications, qui osait raisonner et discuter était, pour lui, de tous points semblable au « bétail » qu'au nom de la patrie on lui avait confié au régiment de Castres. Pour un peu, il eût rappelé la Commission ouvrière discutant avec lui, à des obligations militaires.

Mais si M. Nègre commandait en maître au sein de la commission patronale, si, faisant plier sous sa volonté ses parents, MM. Gaston Cormouls, Sabatier, Rives, Fraysse, associé de son beau-frère et Huc, simple façonnier délaineur, s'il était l'âme de la résistance patronale, il devait à son tour subir la domination d'une autre personnalité, M. Sarrat. Ce dernier réalisait le tour de force incroyable d'être la vraie cheville de la résistance, tout en

ayant su s'entourer d'un personnel qui continua le travail tout le temps que dura la grève.

Propriétaire de l'usine Bellerive, située loin des autres, M. Sarrat, par d'habiles procédés, capta la confiance de ses ouvriers, les fit manger, coucher à l'usine, de sorte que ces malheureux isolés, enfermés, n'eurent à aucun moment la moindre velléité de faire grève. Ainsi, M. Sarrat délainait à l'usine; mais au Café du Grand Balcon, centre patronal, il opérait dans la grève. Rien ne se faisait, disait la rumeur publique, sans que M. Sarrat ne donnât son assentiment. Bien des attitudes furent inspirées par lui.

Comment s'expliquer la grande influence de M. Sarrat durant le conflit? Le bon sens fera dire au lecteur que, puisque son usine travaillait, M. Sarrat avait intérêt à ce que la grève durât et durât longtemps. Et le lecteur aura raison, comme on le verra plus loin. Mais pourquoi cette influence? Nous l'attribuons à sa qualité de Président de la Chambre de Commerce et d'administrateur de la succursale de la Banque de France à Mazamet. Par chacune de ces qualités, M. Sarrat exerce une grande autorité; par la seconde, en particulier, il put jouer un rôle dans la grève. En effet, comme administrateur de la succursale de la Banque, il est à même de connaître la situation exacte de chaque délaineur: sommes en dépôts, valeurs escomptées, valeurs à payer, besoins personnels, etc. On comprend que les quelques fabricants riches à millions, ont leur fortune représentée soit par des propriétés, des marchandises en dépôts, des valeurs à recouvrer, toutes choses dont le fonctionnement en charges et revenus est de chaque jour. Les charges consistent dans des échéances, les revenus consistant dans les ventes réalisées. Or, la grève a porté atteinte à ces dernières. Et si les revenus sont frappés, réduits, si leur rentrée ne s'opère plus automatiquement, les échéances fonctionnent régulièrement, et, comme tout bon capitaliste ne doit pas réaliser soit des valeurs mobilières, soit des biens immobiliers, comme il ne doit se démunir qu'à bon escient provisions en dépôt à la Banque, il lui faut donc rechercher le renouvellement des effets, dont l'échéance est proche. Et ce renouvellement doit se solliciter auprès de la Banque dont la succursale est administrée par M. Sarrat. C'est ce conseil d'administration qui examine les demandes de renouvellement et un mot de M. Sarrat peut entraîner un refus.

Et les gros fabricants devaient, de plus, probablement, solliciter ce renouvellement dans un but de lucre et d'intérêt. L'argent

qui, statutairement selon les règles de la Banque de France, eût dû normalement être versé dans les caisses de la Banque, servait à un agio usurier. Nous avons écrit que les moyens délaineurs étaient tributaires des gros, il nous faut maintenant indiquer comment et pourquoi. Seuls, les délaineurs — peu nombreux — qui possèdent des « baraquements » dans les pays d'origine des peaux de moutons, approvisionnent de cette marchandise la place de Mazamet. Les moyens délaineurs, comme les courtiers et commissionnaires, qui font délainer pour leur propre compte, se procurent les balles de peaux par l'intermédiaire des gros délaineurs, seuls acheteurs. Les échéances auxquelles ils doivent faire face et qui pour eux également, fonctionnent régulièrement, ne pouvaient être payées, puisque la grève tarissait les revenus. Il leur fallait, ou que leur créancier leur prêtât la somme ou qu'ils obtinssent un renouvellement pour lequel un escompte était nécessaire.

Pour nous, qui, en l'occurrence n'établissons que des hypothèses, des hypothèses vraisemblables, déduites d'une attitude aux ramifications et aux causes saisissables pour qui observe, il devait arriver le plus souvent que le gros délaineur versait le montant de l'échéance pour prix d'un intérêt au moyen délaineur et au courtier, cet argent qui eût dû être versé à la Banque, puisqu'il lui était dû, cet argent, grâce, — répétons-le — aux accommodements de l'administration, servait de main-mise sur le moyen délaineur, et de source à profit.

On voit la filière! Le moyen délaineur, qui eût accordé — c'était notoire — une augmentation double de celle demandée par les ouvriers, était sous la domination des gros, qui, en cas de désobéissance et d'insubordination, auraient refusé désormais, toute vente de balles de peaux, et poussé à une liquidation pour cause de non-paiement. Le moyen délaineur, pour ne pas se fermer un approvisionnement de matière et pour obtenir les moyens de faire honneur à ses paiements, suivait ses confrères plus puissants dans la résistance. Un de ces moyens délaineurs avait, au début du conflit, accepté l'augmentation première, soit un franc; il dut se déjuger, en présence des menaces qui lui furent adressées.

Puis, le gros délaineur, pour garder sous sa férule, le moyen délaineur et le courtier, et pour spéculer sur son argent disponible, était tributaire de la Banque administrée par M. Sarrat. De la sorte, s'établissait une solidarité faite de contrainte et d'appétits, sous le haut parrainage de M. Sarrat. Nous avons tout lieu

de croire que les opérations dont les moyens délaineurs et les courtiers étaient les victimes assuraient aux gros d'importants revenus, couvrant en grande partie leur perte résultant de l'arrêt du travail.

Ils ne pouvaient qu'être importants, les revenus, puisque nous étions dans la bonne période de travail, et que c'est en vue de ces périodes que sont prises les grosses échéances. D'ailleurs, en admettant que chaque mois, elles soient égales, nous arrivons aux chiffres suivants: le chiffre d'affaires annuel étant, on l'a vu, de 100 millions, c'est par mois un chiffre de 8 millions et demi. Sur ces 8 millions et demi, le chiffre de vente doit correspondre comme paiement au chiffre de 6 millions, dont la moitié est à la charge des moyens délaineurs et courtiers. C'est donc sur trois millions que portaient les opérations des gros délaineurs, qui, faites avec un intérêt de 3 o/o donnaient 90.000 francs de revenus, lesquels partagés entre une poignée d'agioteurs, constituaient pour chacun d'eux, un appréciable dédommagement aux pertes causées par la grève.

Un autre résultat était poursuivi par les gros délaineurs: c'était celui de ruiner un ou plusieurs confrères moins fortunés. La prolongation du conflit pouvait avoir, espéraient-ils, ce résultat.

Sans doute, ces différentes opérations financières, les disparitions de concurrents, etc., ne dictèrent pas le premier refus. Il faut en trouver la raison dans l'état d'esprit patronal, fait d'orgueil et de mépris qui ne pouvait admettre que les ouvriers formulassent des revendications.En cédant, c'était donner une prime à « l'indiscipline des ouvriers ». Puis, la résistance engagée, s'ouvrit l'espoir des disparitions et la source des bénéfices compensateurs, et se précisa le rôle et la main-mise de M. Sarrat.

Raisons tirées de l'orgueil, du besoin de dominer un personnel longtemps résigné et docile, raisons spéculatives, et raisons de concurrence, ont donc motivé la grève. Et quand on apprécie ces raisons et quand on examine la force d'exploitation concentrée dans quelques mains, on reste interdit devant le résultat, qui aboutit à une capitulation patronale d'une incontestable signification.

Comment se fait-il en vérité qu'une classe ouvrière hypnotisée par l'Eglise, fanatisée par ses prêtres, contenue par ses représentants politiques, ait pu lutter pendant quatre mois, rester étroitement unie dans tous ses éléments et assurer aux siens l'indispensable?

(*A suivre*). VICTOR GRIFFUELHES.

LES ORGANISATIONS SOCIALISTES

Les forces numériques du Socialisme allemand

Avant le congrès annuel, tenu cette année à Leipzig, le *Comité directeur* de la Social-démocratie allemande a publié son rapport sur la situation du parti. Nous en relèverons ici, à titre de documentation, quelques chiffres. Ils montrent une fois de plus l'incompréhensible contraste qu'il y a entre cette énorme force organisée, la plus puissante du socialisme international, et son peu d'efficacité réelle sur la vie politique de l'Allemagne.

1. *Les Adhérents.* — Le rapport signale tout d'abord que la crise économique qui a sévi en Allemagne n'a nullement contrarié les progrès de l'organisation socialiste. Le nombre des adhérents, hommes, est passé de 557.878 à 571.050 et le nombre des adhérents, femmes, de 29.458 à 62.259. Le total des membres est donc de 633.309, alors qu'en 1908 il n'était que de 587.336. Le parti a donc gagné 45.973 cotisants nouveaux.

Sur 397 circonscriptions, il n'y en a que 20 qui n'ont pas encore de groupement socialiste et 11 avec lesquelles le parti socialiste n'a aucune relation. On voit que les progrès ont surtout porté sur le recrutement des femmes. Le journal féminin *Die Gleichheit* a 77.000 abonnés.

Voici la distribution géographique des 633.309 membres de la social-démocratie. Le tableau suivant compare les totaux de 1908 et ceux de 1909:

RÉGIONS	NOMBRE DE MEMBRES			
	1908	1909		
	TOTAL	TOTAL	HOMMES	FEMMES
Prusse Orientale	3573	4590	3776	814
Prusse Occidentale	1185	2047	1784	263
Berlin	86429	87614	78232	9382
Brandebourg	18754	18660	17217	1443
Poméranie	6723	8136	7466	670
Posen	463	871	842	29
Silésie Breslau	10334	10568	9925	643
— Grolitz	4738	4936	4839	97
— Oberlangenbielau	6117	7873	6795	1078
— Kaltowitz	601	932	816	116
Province de Saxe (Magdebourg)	11430	13475	11669	1806
— — (Halle)	12397	14224	13102	1122
— — (Erfurt)	3637	3725	3336	389
Schleswig-Olstein	29675	36891	32073	4818
Hanovre	22229	24681	21548	3133
Westphalie Bielefeld	6536	7677	7333	344
— Dortmund	17678	18207	14334	3873
Provinces Rhénanes, Cologne.	8537	9725	8824	901
— — Elberfeld.	23989	27482	23161	4321
District de la Saar	370	371	330	41
Hesse-Nassau, Francfort	14452	15758	14424	1334
— Cassel	3617	3954	3929	55
Bavière du Nord	27528	29990	28824	1166
— du Sud	13545	16555	15506	1049
Pfalz	8385	8385	?	?
Saxe, Dresde	31112	32029	29494	2535
— Chemnitz	19554	21130	20378	752
— Leipzig	29707	29742	25596	4146
— Zwikau	6510	6742	6149	593
Würtemberg	18751	19176	18788	388
Baden	13243	13481	13106	375
Hesse	17718	17233	16006	1227
Meklenbourg	4702	7523	6963	555
Thüringe-Weimar	6757	6449	5871	578
— Jena	6904	7523	6470	1053
Saxe-Altenberg	4318	4875	4183	692
Coburg Gotha	2282	2383	2202	181
Oldenburg	6769	7105	6058	1047
Brunschwig	6650	7288	6179	1109
Sachsen-Meiningen	3415	2991	2753	238
Anhalt	5470	5625	4297	1328
Hambourg	34951	39931	35114	4817
Brême	19030	18298	16855	1353
Lübek	3260	3271	2986	285
Alsace-Lorraine	3311	3277	3128	149
TOTAL	587336	633309	571050	62259

2. Les Jeunesses Socialistes. — Pour la première fois, un rapport du Comité Directeur mentionne le *Mouvement des Jeunesses Socialistes*. C'est en conformité à une décision du congrès de Nuremberg de l'an dernier. Un journal, *Die Arbeiter-Jugend* a été créé: il a atteint 28.000 abonnés, au second semestre de son existence. Il y a des groupes de jeunes dans 311 localités: ces groupes ont pour but surtout l'éducation intellectuelle et morale des jeunes gens. Un manifeste a été adressé, à 197.000 exemplaires à la *Jeunesse scolaire*. A signaler aussi un *Catalogue pour les Bibliothèques de la Jeunesse*.

3. — Elections. — Les 14 élections au Reichstag, qui ont lieu dans l'année, n'ont pas modifié les positions du parti. La statistique des députés aux landtags de 19 Etats de l'Empire, donne les chiffres suivants:

ÉTATS	NOMBRE de députés.	ÉTATS	NOMBRE de députés.
Bavière	21	Schwartzburg - Rudolstadt	7
Hambourg	21	Oldenburg	4
Brême	16	Saxe-Weimar	3
Wurtemberg	15	Saxe-Altenburg	3
Bade	12	Reuss	3
Cobourg Gotha	8	Lippe	1
Lubeck	8	Anhalt	1
Prusse	7	Schaumburg-Lippe	1
Hesse	5	Braunschwig	1
Saxe-Meiningen	7		

Le tableau consacré aux élections municipales donne comme total général: 274 magistrats municipaux et 6.250 conseillers municipaux.

4. La Presse. — Le chapitre consacré à la presse est le plus intéressant du rapport. Il indique à quel degré d'organisation cette vaste bureaucratie socialiste est parvenue et quelle multiplicité de cadres elle a édifiées. Le parti possède 74 quotidiens. Un *Bureau de la presse socialiste* leur fournit les nouvelles politiques, sociales, scientifiques, les documents d'actualité, etc. Les recettes de ce *Bureau* se sont montées à 52.309 marks, 81 et les dépenses à 50.558 marks, 16.

Le *Vorwærts*, l'organe central, est la clef de voûte de cet édifice de la presse socialiste allemande. Il a près de 1.200.000 lec-

teurs, et il a donné, cette année, un bénéfice de 111.142 marks, 90. Voici d'ailleurs le budget du journal, de juillet 1908 à juin 1909:

Bilan du *Vorwaerts*. 1908-1909.

	Mk.	Pf.
a. — RECETTES		
Abonnements expédiés par l'administration...	1061362	55
Abonnements servis par la poste.....	61788	90
Réclames...	433424	30
Bénéfice sur la vente des brochures.....	5473	30
Total.....	1562049	05
b. — DÉPENSES		
Frais divers	107896	75
Collaborateurs :		
Questions Politiques.....	39446	65
Questions sociales et juridiques.....	8272	70
Questions syndicales.....	8368	10
Réunions.....	1588	90
Locale.....	11219	15
Banlieue.....	4612	50
Feuilleton.....	13926	—
Rédacteurs.....	69271	65
Dépêches et rapports parlementaires.....	3716	80
« Neue Welt », supplément littéraire.....	59401	80
Administration (salaires).....	26419	25
Frais de procès.....	6581	15
Bibliothèque de la Rédaction.....	893	65
Impression.....	1089291	10
Total.....	1450906	15
Bénéfice.....	111142	90

La Revue officielle du parti, *Die Neue Zeit,* rédigée par Karl Kautsky, a vu se réduire peu à peu son déficit, qui est aujourd'hui insignifiant; 634 marks, 39. Elle a gagné 500 abonnements. Elle en avait 8.000 en 1907; elle en a 8.500. Voici son bilan, du 1er janvier 1908 au 31 décembre 1908:

Bilan de *Die Neue Zeit,* 1908.

	Mk.	Pf.
a. — RECETTES.		
Abonnements	65 249	—
Prospectus et Suppléments	383	30
Total	65 632	30
b — DÉPENSES.		
Composition, Impression, Stéréotypie	20 315	15
Papier	10 659	10
Reliure	4 104	90
Rédaction	11 000	—
Collaborateurs	13 682	50
Port et frais	3 098	—
Remises	3 407	04
Total	66 266	69
Déficit	634	39

Le journal satirique *Der Wahre Jacob* a 230.000 abonnés et son bilan se solde par un bénéfice de 37.105 mk, 07. Enfin, *Die Gleicheit,* dont nous avons parlé plus haut, rapporte 15.389 marks 60. Le chiffre d'affaires de la *Librairie du Vorwærts* a atteint 511.727 marks, 21, et une somme de 20.000 mk. de bénéfices a été remise au Comité directeur du parti.

5. — *Ce que lisent les socialistes allemands.* — La liste des brochures ou volumes vendus par la librairie du *Worwærts* est significative. Elle nous indique ce que lisent les socialistes allemands. Relevons les principaux titres, avec le chiffre des exemplaires écoulés.

Ce sont d'abord des brochures d'hygiène, du Dr Chrifteller (10.000 ex.), de Bernstein (10.000), de Ranter (10.000).

Des rééditions: *La guerre des paysans,* de *Engels; Garanties d'Harmonie et Liberté,* de *Weitling* (300); *Œuvres choisies,* de *Wilhelm Wolff* (300).

Des ouvrages de caractère général : *Marx comme Penseur,* de *Adler* (2.000) ; *Antimilitarisme et Haute-Trahison,* de *Liebknecht* (1.000) ; *Gustave Adolfe,* de *Mehring* (5.000) ; *La Politique polonaise de la Prusse,* de *Wendel* (3.000) ; *L'Anarchisme et le Mouvement Ouvrier,* de *Katzenstein* (33.000) ; *La Social-Démocratie au Reichstag,* de *Bebel* (4.000) ; *Le Chemin du Pouvoir,* de *Kautsky* (26.000) ; *Nature et Résultats de l'économie capitaliste,* de *Bernstein* (5.000) ; *Le Pope Gapon,* de *Deutsch* (3.000).

Des comptes-rendus, dont le *Protokoll* du Congrès de Nuremberg de l'an passé (38.000).

Des rééditions, en grand nombre, parmi lesquelles : *Gloses,* de *Bebel* (5.000) ; *Buts et Moyens* (5.000) ; *Savoir, c'est pouvoir,* de *Liebknecht* (2.000) ; *Guide des Conférenciers, de David* (2.000) ; *Le Programme des Travailleurs,* de *Lassalle* (5.000) ; *Formes diverses de la vie économique,* de *Bernstein* (2.500) ; *La Conception matérialiste de l'histoire,* de *Greulich; Travail salarié et capital,* de *Marx* (5.000) ; *Le Manifeste Communiste* (11.000) ; *La Religion est chose privée,* de *Stampfer* (11.000) ; *Comment un Pasteur est devenu socialiste,* de *Gœhre* (15.000) ; etc....

6. L'Ecole du Parti. — La troisième série de cours de l'*Ecole du Parti,* fondée, comme on sait, depuis peu, a eu lieu du 1er octobre 1908 au 3 avril 1909. Le nombre des élèves a été de 26 : il s'était élevé à 31, à la première série et à 33, à la seconde. Il y a eu 814 heures de leçons, qui se sont partagées entre les divers cours de la façon suivante :

			Heures
Economie Politique. —	Professeur :	Rosa Luxemburg...	260
Sociologie	—	Heinrich Cunow....	124
Histoire	—	Franz Mehring	78
Lois ouvrières et législation sociale :		Arthur Stadthagen..	81
Droit pénal.	Professeur :	Hugo Heinemann...	34
Droit civil.	—	Kurt Rosenfeld.....	36
Sciences naturelles.	—	Emmanuel Wurm ..	40
Leçons de Style.	—	Heinrich Schulz....	95
Cours sur l'Art.	—	Heinrich Schulz....	24
Cours de Journalisme	—	Heinrich Schulz....	30
Politique Commerciale	—	Emmanuel Wurm..	12

L'Ecole du Parti a coûté, du mois de juillet 1908 au mois de juin 1909, la somme de 34.414 mk. 71. Sur cette somme, 12.610 marks ont été attribués aux honoraires des professeurs et

19.760 aux mensualités allouées aux élèves. Le reste de la somme a été absorbé par les frais généraux et les frais divers.

7. — *Le Budget du Parti.* — Le budget du parti compte, comme recettes 1.123.614 mk. 60, et comme dépenses: 621.202 mk. 45. En voici le détail:

RECETTES	Mk.	Pf.
Recettes générales	571 010	92
Compte des Prêts	86 271	74
Intérêts	17 081	35
Bénéfices du *Vorwaerts*	117 857	95
Bénéfices de la Librairie du *Vorwaerts*	20 000	—
Bénéfices du *Wahre Jacob*, du *Die Gleichheit*. etc	65 000	—
	218 637	70
Recettes diverses	9 390	41
Total	1.105 249	77
Restait au 30 juin 1908	18.364	83
Total	1.123 614	60
DÉPENSES		
Agitation générale	239 065	58
Agitation électorale	15 735	80
Secours	10 015	15
Frais de procès et de prison	6 469	61
Ecole du Parti	38 925	23
Salaires et frais d'Administration	34 414	71
Compte des Prêts	122 209	35
Secours à la Presse	89 780	70
Correspondance du Parti	21 058	30
Bureau de la Presse	30 590	90
Archives	3 925	67
Dépenses diverses	6 011	45
Total	621 202	45
Placement des capitaux	433 063	70
Restait au 30 juin 1909	69 348	45
Total	1.123 614	60

La cotisation mensuelle moyenne est de 0.30 pfennigs.

Dans la liste des secours à la presse, qui s'élèvent à 89.780 marks 70, nous relevons un subside de 1626 mk. 45, accordé au *Socialisme*. Au chapitre des relations internationales, le rapport justifie ainsi cette subvention: « On nous a annoncé de France que l'organe de lutte *Le Socialisme*, dirigé par Jules Guesde, se trouvait dans des difficultés financières et que, s'il n'était pas aidé, il allait cesser de paraître. Le Comité directeur a accordé 2.000 francs, pour lui permettre de continuer sa publication ». (p. 50).

Telles sont les forces numériques et financières du socialisme allemand. Pourquoi faut-il que ce formidable mécanisme fonctionne si lourdement et soit comme écrasé par son propre poids? Au congrès d'Amsterdam, en 1904, Bebel, interpellé par Jaurès, qui constatait l'action débile de la social-démocratie, répondait que le socialisme allemand montrerait sa puissance... lorsqu'il aurait, non plus 3 millions, mais 9 millions d'électeurs. Cette façon de renvoyer dans le futur l'activité efficace de la social-démocratie revenait tout simplement à avouer son peu de puissance actuelle. Il faut souhaiter que les socialistes allemands se rendent compte, un jour, que, si les effectifs puissants en hommes et en argent sont une arme dangereuse, il y a quelque chose aussi qui a sa valeur: c'est l'esprit de lutte, la passion révolutionnaire.

R. Muller.

LES SYNDICATS OUVRIERS

Les Inscrits Maritimes et leur Situation

Le récent mouvement des Inscrits maritimes a appelé de nouveau l'attention sur la situation des gens de mer. Nous voudrions exposer ici sommairement quelle est la condition des inscrits, quels sont leurs groupements, et quelles grèves ils ont eu à soutenir.

Sont considérés comme gens de mer les Français et naturalisés français, inscrits sur les registres de l'Inscription maritime, qui exercent la navigation à titre professionnel, c'est-à dire comme moyen d'existence, soit sur la mer, soit dans les ports ou dans les rades, soit sur les étangs ou canaux salés compris dans le domaine public maritime, soit dans les fleuves rivières et canaux jusqu'au point où remonte la marée et, pour ceux où il n'y a pas de marée, jusqu'à l'endroit où les bâtiments de mer peuvent remonter.

Les inscrits maritimes sont divisés en trois catégories: *les inscrits provisoires, les inscrits définitifs* et *les inscrits hors de service.*

Les *inscrits provisoires* sont ceux qui, à partir de 10 ans, désirent embrasser la carrière de marin, se font inscrire sur les registres de l'Inscription maritime; de par la loi de 1896, les jeunes gens ne sachant ni lire ni écrire, ne peuvent être inscrits qu'à partir de 16 ans.

Lorsqu'il a atteint l'âge de 18 ans, le jeune homme qui a accompli, depuis l'âge de 10 ans, dix-huit mois de navigation, dans l'évaluation desquels est augmenté de moitié le temps passé au long cours, aux grandes pêches, est immatriculé comme *inscrit définitif,* s'il déclare vouloir continuer la profession de marin. Il sera rayé des matricules s'il reste trois ans sans naviguer.

Les équipages de la flotte sont pris parmi les inscrits définitifs; les inscrits provisoires font leur service militaire dans l'armée de terre.

Les *inscrits hors de service* sont ceux qui ont atteint l'âge de 50 ans ou qui sont réformés.

Les inscrits sont assujettis au service militaire de 18 à 50 ans. Ils font 7 ans de période obligatoire dont 5 de service actif et 2 de disponibilité, à partir du jour où ils sont atteints par la levée permanente (1).

Du 25 à 35 ans les inscrits peuvent être convoqués pour deux périodes d'exercices d'une durée de quatre semaines au plus, d'après les ordres du ministre de la marine.

Au point de vue des dispenses, rappels et mobilisations, la loi de 1896 prévoit chaque cas au même titre, quoique pour des périodes différentes, que la loi sur le recrutement de l'armée de terre.

Ainsi l'Etat suit l'inscrit depuis son incorporation jusqu'à sa radiation des matricules de l'Inscription, mais il ne le fait pas de la même façon que pour les autres citoyens à son service. Pour l'avoir entièrement au service de sa flotte, il le force à ne point quitter sa vie de marin, il lui impose en quelque sorte sa profession. Il déléguera, pour le représenter dans les ports, des administrateurs de l'Inscription maritime (2) qui les suivra dès le contrat d'engagement jusqu'à la revue de désarmement.

L'inscrit maritime est donc un *mineur* en ce qui concerne ses devoirs et ses droits de marin.

Au point de vue pénal, les inscrits dépendent des tribunaux maritimes ou commerciaux-maritimes, décret-loi du 24 mars 1852, sur la discipline du bord, a encore cours et fait l'objet des discussions actuelles relativement au droit de grève.

Pour contrebalancer les obligations des inscrits envers ce régime, l'Etat a établi des compensations.

Contre un versement de 3 o/o sur leurs salaires, les inscrits touchent, après 50 ans d'âge et 25 ans de navigation, une pension dite de *demi-solde* qui s'élève à environ 204 francs par

(1) L'appel des inscrits se fait d'une façon continue et permanente. En fait, pour ce qui est de la période d'activité, l'inscrit ne fait que 39 mois de service.

(2) Autrefois par le *Commissaire de l'Inscription Maritime*, avant le décret du 7 octobre 1902.

an. Une partie de cette somme est reversible sur la veuve et sur les orphelins du pensionné.

La *Caisse des Invalides de la Marine*, donne à la fois, des pensions de retraite aux marins âgés, à leurs veuves et aux victimes d'accident. Cette caisse était formée par les économies des marins qui versaient, par routine, pour assurer des rentes à leurs héritiers. Aujourd'hui, cette Caisse est en déficit, l'Etat se voit obligé de combler ce déficit qui va en s'accentuant d'année en année. Il dépasse actuellement 10 millions. Le Parlement a diminué, au détriment des inscrits, le nombre de pensionnés susceptibles de toucher leur dû.

La loi du 12 août 1885, précise les avantages de l'inscrit navigateur : payement de ses loyers, traitement et soins, aux frais du navire sur lequel le matelot est embarqué, rapatriement aux dépens de l'armateur. Les loyers du matelot, laissé à terre, lui sont payés jusqu'à ce qu'il ait contracté un engagement nouveau ou qu'il ait été rapatrié. Si ce rapatriement est opéré avant son rétablissement, il est payé de ses loyers jusqu'à ce qu'il soit rétabli (1).

Pour bien établir la situation matérielle des gens de mer, il faudrait consacrer à chaque port et à chaque pofession ou mode de travail, une étude spéciale. Nous n'avons l'intention que de tracer ici les généralités qui peuvent donner une idée de l'état des revendications des marins.

D'abord, pour les pêcheurs, le système est plus compliqué. Les différents centres de pêche ont gardé leur type de paiement et d'engagement, et les exceptions à la règle sont si nombreuses, que l'on est forcé d'établir des moyennes.

Pour la grande pêche, pêche d'Islande et de Terre-Neuve, nous pouvons établir les salaires suivants :

Capitaines	de	4.000	à 10.000	francs
Seconds	de	1.200	à 2.000	—
Maître	de	1.000	à 1.500	—
Saleur	de	900	à 1.100	—
Patrons de doris	de	600	à 800	—
Avants de doris	de	500	à 700	—
Pêcheurs	de	500	à 700	—
Mousses	de	200	à 300	—

(1) Toutefois, l'art. 262 du Code de Commerce précise que la période de ces loyers à allouer ne pourra dépasser en aucun cas, quatre mois, à dater du jour où il a été laissé à terre.

Nous ne comprenons pas dans ces chiffres les quelques primes, très minimes, que le marin reçoit à l'engagement ou au désarmement. Suivant l'habitude du port, l'importance et le genre de la pêche, le supplément varie, mais n'influence pas beaucoup le budget du marin. A part le capitaine, on peut considérer les salaires comme salaires de famine et absolument insuffisants.

La situation est pire pour les pêcheurs côtiers et pour ceux qui pratiquent la petite pêche. Leur obligation de passer par les mareyeurs, intermédiaires rapaces, peut à peine nourrir les pêcheurs.

On peut considérer que le salaire de ces deux catégories de pêcheurs varie de 600 à 1.000 francs.

Nous arrivons aux navigateurs. Là, nous sommes en présence de personnes qui, connaissant la vie pour l'avoir vue sous toutes ses formes dans leurs différents déplacements, ont su imposer à leurs patrons des contrats plus avantageux ainsi que le mentionnent ces tarifs presque uniformes des grands ports:

DUNKERQUE. — Soldes du rôle. — Les soldes mensuelles sont maintenues au tarif de 1900, savoir:

Maîtres d'équipage: long cours, 115 fr.; cabotage, 100 francs.

Premiers chauffeurs: long cours, 124 fr.; cabotage, 112 francs.

Capitaine d'armes, long cours, 118 francs.

Matelots et soutiers: long cours, 83 francs; cabotage, 77 francs.

Chauffeurs: long cours, 100 francs; cabotage, 95 francs.

Allocations supplémentaires. — Art. 10. — Donnent seuls lieu à des allocations supplémentaires:

1° Les travaux exécutés dans les conditions prévues à l'article 3;

2° Ceux faits au mouillage, en rade ou dans les ports, en dehors des heures de travail;

3° Les manipulations des marchandises dans les cales ou hors du bord, même pendant les quarts. (Ne sont pas considérés comme « manipulations » la conduite des treuils, des mâts de charge, le pointage, la surveillance des cales, l'ouverture et la fermeture des panneaux.)

Art. 11. — Les allocations supplémentaires sont ainsi fixées: 0 fr. 50 par heure de travail pour les chauffeurs et soutiers, et 0 fr. 40 par heure de travail pour les matelots.

Le Havre. — Matelots et soutiers.....	80	francs par mois.
Novices.....	50	—
Mousses	35	—

Plus 5 francs de supplément pour toute fonction à bord.

Chauffeurs.....	110	francs par mois.
2mes maîtres, chefs de timoneries, Capitaines d'armes.	120	—
1ers chauffeurs, maîtres d'équipages, graisseurs,charpentiers, boulangers, cuisiniers	132.50	—

Les heures supplémentaires sont payées à raison de 0 fr. 50.

Bordeaux (1). — *Personnel du Pont.*

Commandant	500	francs par mois.
Capitaine	300	—
1er lieutenant	250	—
2e lieutenant	250	—
3e lieutenant	150	—
Maître d'équipage	132.50	—
1er maître charpentier	132.50	—
2e maître charpentier	120	—
Capitaine d'armes	120	—
Maître charpentier	80	—
Maître voilier	80	—
Timonier	80	—
Gabier	80	—
Matelot	80	—
Novice	50	—
Mousse	35	—

Personnel des Machines:

Chef mécanicien	500	—
1er mécanicien	300	—
2e mécanicien	250	—
3e mécanicien	200	—
4e mécanicien	200	—
5e mécanicien	150	—
6e mécanicien	150	—
Aide mécanicien	140-135	—
Aide électricien	140	—

(1) Salaire adopté par les grandes Compagnies.

Graisseur	132.50	—
Apprenti électricien	80	—
Chauffeur	110	—
Soutiers	80	—

Marseille. — Pour Marseille les salaires sont calculés d'après le contrat de 1900 (1).

Nous n'entrerons pas dans l'exposé des budgets des inscrits, nous serions entraîné trop loin de notre but. On sait ce qu'ils gagnent, on sait aussi à peu près ce qu'ils dépensent, puisqu'ils n'économisent guère et que la vie du marin est soumise à beaucoup d'aléas. Le résumé est que la situation matérielle des gens de mer n'est pas brillante.

Depuis trente ans, les marins ont vu la nécessité de nommer des mandataires pour leur confier la défense de leurs intérêts. La *Chambre Syndicale des Matelots Français,* du Port de Mar-

(1) Nous profitons de cette nomenclature des salaires pour donner le complément des salariés à bord d'un grand paquebot et qui n'entrent pas dans la catégorie des inscrits maritimes et qui sont regardés comme faisant partie du *personnel civil.*

Docteur	333 fr. 50	par mois.
Commissaire à bord	400	—
Sous-commissaire	150	—
Maitre d'hôtel	200	—
Second maître d'hôtel	100	—
Chef cuisinier	200	—
2e cuisinier	150	—
3e cuisinier	125	—
4e cuisinier	100	—
Aide cuisinier	100	—
Aide de cuisine	80	—
Cambusier	90	—
Sommelier	70	—
Boulanger	110	—
2e boulanger	90	—
Aide boulanger	70	—
Patissier	125	—
Aide pâtissier	80	—
Boucher	110	—
2e boucher	70	—
Infirmier	90	—
Cireur	60 à 70	—
Coiffeur	75	—
Femme de Chambre	40	—
Chef d'office	125	—
Commis au vivres	150	—
Chef d'entrepôt	100	—
Garçons (suivant ancienneté)	40-60-70-90	—

seille, le plus ancien des groupements maritimes à, dès la fin du second Empire, pris en mains la cause des Inscrits et élaboré un programme de revendications dont plusieurs points sont encore à l'ordre du jour aujourd'hui.

En 1870, la Chambre syndicale lançait l'appel suivant:

Chambre syndicale des matelots français du port de Marseille

Déclaration

C'est au peuple souverain de France que nous nous adressons, ne voulant avoir que lui pour juge dans nos différends avec ceux que la discipline nous désigne comme nos supérieurs.

Attendu que la marine marchande a besoin de réformes innombrables qu'il n'est pas possible d'établir immédiatement;

Que cependant, des améliorations très importantes peuvent et doivent y être apportées, non seulement au point de vue des affaires commerciales, mais encore et surtout au point de vue des garanties de toute nature à accorder aux équipages;

Attendu que par suite des lois et des décrets successifs qui sont venus s'abattre sur la malheureuse classe des matelots du commerce, le marin a toujours été soumis à l'arbitraire de ceux qui le commandent;

Attendu que ceux qui lui infligent des punitions le nourrissent, le commandent, sont ceux-là même qui le jugent;

Attendu que les abus de pouvoir les plus odieux de la part des capitaines, sont presque toujours la cause des actes d'insubordination à bord des navires de commerce.

Les matelots français du port de Marseille, réunis en chambre syndicale, font la déclaration suivante:

Au nom de la Liberté de la Raison et de la Justice:

Puisque tous les hommes sont égaux devant la loi;

Puisque chaque classe de la société a pour devoir principal l'émancipation qui dérive de l'instruction et de la libre pratique des droits civiques et sociaux;

Puisque la dignité humaine se refuse à conserver dans la société des tâches honteuses qui ternissent l'histoire de notre siècle civilisé;

Déclarons vouloir concourir avec tous nos frères à l'émancipation générale et prendre part aux travaux de la malheureuse classe ouvrière dont nous faisons partie.

Attendu que les tribunaux commerciaux maritimes tels qu'ils sont constitués ne peuvent rendre des jugements impartiaux;

Attendu que la sûreté de l'équipage n'est garantie en aucune façon par les semblants d'expertise qui ont lieu au départ de navires;

Attendu que quelque soit son engagement, le matelot a besoin de repos et qu'il ne peut en aucune façon être considéré comme une machine par ceux qui le commandent;

Attendu qu'il est privé d'une façon arbitraire de la plupart de ses droits de citoyen, que sa liberté, son existence et par conséquent celles de sa famille sont sans cesse à la merci d'un seul homme qui a des pouvoirs les plus absolus.

Par ces motifs:

La Chambre syndicale des Matelots de Marseille déclare:

1° Puisque le travail, justement organisé, est loin d'avoir, pour pouvoir sérieusement s'établir en France, toutes les garanties indispensables de justice et de liberté: l'inscription maritime doit être maintenue.

Cependant, de notables améliorations et de sérieuses modifications y seront apportées dans le sens le plus libéral et le plus équitable;

2° Une nouvelle loi maritime serait promulguée, qui mettrait à néant tout ce que le décret, loi du 24 mars 1852, a de défectueux, d'injuste et de barbare;

3° Un contrôle sérieux serait établi pour vérifier les faits et gestes du capitaine et de l'armateur à l'égard des équipages;

4° Toutes les peines corporelles qui existent encore à bord des navires seraient supprimées ainsi que les retenues de solde qui font supporter le plus souvent à la famille, les caprices ou la barbarie d'un officier sans conscience;

5° Les tribunaux commerciaux maritimes seraient abolis, tous les différends, contestations, ou autres seraient jugés par le tribunal de commerce du port où compterait le navire;

6° Le tribunal de commerce devrait, pour cela, être nommé par l'universalité des commerçants et négociants et non par un nombre restreint de personnes choisies. Pour juger tous les faits qui auront trait aux matelots, le tribunal s'adjoindra une délégation composée des membres de la chambre syndicale qui auront voix délibérative;

7° Les experts, chargés de vérifier à bord des navires, si tout est en bon état, si les vivres sont en quantité suffisante et de bonne qualité, seront nommés tant par les armateurs que par les matelots. Le tribunal de commerce nommera un tiers expert;

8° Un règlement sérieux fixera les heures du repos des matelots, tant en mer qu'à terre, sauf le cas de force majeure;

9° Les matelots pourront librement exercer leurs droits de ci-

toyens et concourrir à l'émancipation des classes déshéritées; aucune incompatibilité ne pourra être invoquée contre eux entre leur situation, par rapport à la marine marchande et les fonctions diverses dont ils pourraient être revêtus par la volonté de leurs citoyens;

10° La Caisse des Invalides de la Marine Marchande serait complétée, séparée de la Caisse de la Marine de l'Etat. Le contrôle de cette caisse serait confié à des agents désignés par le suffrage des matelots français;

11° Tout inscrit, après être soumis pendant vingt ans aux lois de l'inscription maritime, recevra une retraite qui sera égale pour les matelots, sans aucune distinction de grades ou de classes conquises en naviguant pour l'Etat. La durée du service de l'inscrit devrait être divisé de la façon suivante:

Trois ans de présence sous les drapeaux.

Trois ans de congé provisoire.

Au bout duquel temps, il lui serait remis un congé définitif sans qu'aucun décret puisse l'enlever à ses travaux.

Pendant les trois années de congé provisoire le matelot devrait avoir la faculté de naviguer au grand et petit cabotage.

Les plaintes des matelots pour abus de pouvoir de la part des officiers seront toujours admises sans aucune de ces formalités disciplinaires qui entravent toujours la marche de la justice et sont contraires à la liberté.

Fait et délibéré en assemblée générale, le 6 avril 1870.

Chambre syndicale des matelots français de Marseille

Le Président, P. Giraud. — *Le Secretaire,* P. Massol.

Ainsi nous retrouvons dès cette époque des revendications concernant:

1° La révision de la loi sur l'Inscription Maritime;
2° La révision du décret-loi du 24 mars 1852;
3° La présence du délégué syndical à bord du navire (1);
4° La règlementation de la Caisse des Invalides;
5° La retraite proportionnelle après vingt ans d'inscription.

L'appel de la *Chambre Syndicale* resta cependant sans réponse et le mouvement ouvrier ne s'accentua guère que vers 1890, au moment où le parti socialiste, prenant position dans le Midi, s'emparait, l'un après l'autre, de chaque corps de mé-

(1) Celui qui aujourd'hui, fait demander les déplacements d'officiers et prononce la mise à l'index.

tier pour les faire adhérer au parti, au moyen de promesses dont quelques-unes, il est juste de le dire, ont été tenues. En 1896, le *Parti Ouvrier français* lançait comme manifeste, le programme maritime qu'il avait voté, à son congrès de Lille.

(à suivre).

Max Parker.

REVUE DES REVUES

L'Impasse Réformiste, par J. Zamanski.

(Le Mouvement Social, août 1909)

La crise du syndicalisme suggère à certains catholiques de significatives réflexions. Ces derniers espèrent, eux aussi, que les fautes commises par le mouvement ouvrier, seront profitables à leur propre doctrine. C'est ainsi que de tous côtés les syndicats sont aujourd'hui assaillis: radicaux-socialistes, socialistes parlementaires, anarchistes, sillonistes, néo-monarchistes, catholiques sociaux, tous s'agitent pour les conquérir. C'est un engouement, une course folle, une concurrence furieuse. Hommage éclatant à la force nouvelle!

Il y aurait beaucoup à dire, à propos des observations de M. Zamanski, sur les raisons de l'apparente victoire du réformisme, marquée par la présence momentanée de Niel, au secrétariat de la C. G. T. Sans doute, les excès insurrectionnalistes, les éclats du révolutionarisme romantique, ont contribué quelque peu au renouveau réformiste. En tout cas, M. Zamanski aurait bien tort de rendre responsables de cette poussée démagogique les représentants autorisés du syndicalisme, Griffuelhes, Merrheim, etc., etc.: elle s'est produite en dehors d'eux et en un certain sens contre eux. Quoiqu'il en soit, elle n'a été qu'une cause très secondaire de l'élection de Niel. Ce succès a été dû surtout à des combinaisons de votes ultra-parlementaristes et au désarroi jeté dans le camp syndicaliste par des querelles de personnes. Il n'en a pas moins eu pour résultat, surtout après la démission forcée de Niel, de donner un élan imprévu au syndicalisme gouvernemental et modéré.

Voilà donc nos réformistes syndicaux à la veille d'agir. Que pourront-ils faire? Ils seront acculés, dit M. Zamanski, à une impasse. M. Zamanski le remarque avec perspicacité: en face des

grands problèmes de l'action ouvrière, « *le réformisme demeure sans préparation et sans réponse... En détachant les ouvriers du syndicalisme révolutionnaire, il les vide de toute doctrine.*» Déjà, Félicien Challaye, dans son étude si consciencieuse sur le syndicalisme, avait signalé cette absence totale d'idées et d'originalité qui caractérise le réformisme syndical.

On ne fait pas un grand mouvement avec l'empirisme corporatif, l'égoïsme professionnel, la préoccupation exclusive des intérêts. « Le réformisme, écrit justement M. Zamanski, restreindra l'action syndicale aux possibilités présentes, sans prétendre au lien logique, au système, à la doctrine. Il se contentera d'améliorations fragmentaires et d'un programme au jour le jour. Il essaiera l'union sur le terrain des intérêts. *Mais quelle confiance pourra-t-il mettre en cette communauté d'intérêts stables et purement matériels, quand il n'y a rien qui désunisse autant que les intérêts...* Dans une lutte entre corporations, quelle force le réformisme opposera-t-il à ceux que mène un idéal? *Il est à craindre que, pour compenser cette infériorité, il ne se souvienne qu'il a des amis fidèles en plus d'un socialiste arrivé...* »

A cet éclectisme réformiste, qui pourra l'emporter quelque temps mais qui restera sans grandeur, M. Zamanski oppose les principes révolutionnaires du syndicalisme ou les dogmes religieux du catholicisme social. Entre les deux, il n'y a pas place, théoriquement, pour le réformisme. Ou il retombera, de concession en concession, dans le syndicalisme, et il perdra sa raison d'être; ou il ne sera qu'un agent du pouvoir, et il se discréditera encore davantage; ou il se rencontrera avec le catholicisme social et il se fondra, sinon doctrinalement, du moins *pratiquement*, avec lui.

Cette dernière hypothèse ne se réalisera pas sans doute complètement. Mais elle s'accomplira, elle est déjà accomplie en partie dans l'esprit, sinon dans la lettre. « Il faudra que le réformisme choisisse, conclut M. Zamanski. *Peut-être bien, pour nous rencontrer n'a-t-il qu'à se laisser à ses sympathies.* Peut-être bien avons-nous aussi quelques pas à faire... » Le réformisme syndical a choisi: il est l'instrument de la *paix sociale*.

Hubert LAGARDELLE.

CHRONIQUE POLITIQUE & SOCIALE

Catholiques sociaux et Socialistes parlementaires. — Etatisme chrétien et Etatisme laïque. — Corporatisme et Paix sociale. — Démocratie et Christianisme.

Le catholicisme social profite du désarroi jeté dans les esprits par la décadence démocratique. Il se souvient qu'il a été des premiers à dénoncer l'individualisme épuisant de la société issue de la Révolution française et à préconiser une politique corporative et sociale. Et en présence de la faillite du présent et de l'incertitude de l'avenir, il offre aux âmes inquiètes les « vérités traditionnelles » de l'Eglise, adaptées aux exigences économiques du temps.

Il ne faut pas s'y tromper : ce renouveau catholique est un renouveau réformiste. Les efforts des catholiques sociaux se confondent avec les tentatives des socialistes parlementaires. M. de Mun tient le même langage que Millerand : ils se déclarent tous deux les soldats de la paix sociale et leur but avoué est la ruine du syndicalisme insolidariste et révolutionnaire.

A lire le compte-rendu de ces *Semaines sociales,* dont la dernière a jeté tant d'éclat, on croirait parcourir quelque relation des discussions coutumières à nos socialistes démocrates. Déjà, il y a plusieurs années, au cours d'une controverse avec M. Georges Renard, M. Ferdinand Brunetière proclamait la *concordance pratique* du catholicisme social et du socialisme parlementaire. Dans la *Petite République,* dont il était l'hôte pour la circonstance, M. Brunetière écrivait « qu'il n'y a rien dans les « formules du programme de Saint-Mandé qui soit incompatible « avec l'idée chrétienne ; que peut-être les idées qu'elles expri- « ment et qui les fondent n'ont pu naître qu'en milieux chré- « tiens ; qu'un chrétien peut donc tomber d'accord de plus d'un « point et de plus d'un point essentiel avec les réformistes ; et « que cela étant, *il leur est inutile de s'opposer les uns aux au- « tres sous des étiquettes ennemies et qu'ils feraient mieux de « s'entendre sur les réformes précises dont ils sont unanimes à « reconnaître la justice, l'urgence et la nécessité.* »

Ce que M. Brunetière exprimait sous une forme claire, M. Etienne Lamy l'énonce aujourd'hui sous une forme enveloppée. Soit dans son retentissant discours à la *Semaine sociale* de Bordeaux, soit dans l'article du *Correspondant* qui a fait le tour de la presse, M. Lamy renouvelle l'équivoque de l'Encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers. Il commence par critiquer le socialisme étatiste et finit par adopter ses propres solutions.

Je ne trouve rien à redire aux objections que M. Lamy dresse tout d'abord contre l'étatisme socialiste. Ce sont celles que nous lui opposons. « Rien de plus étranger, écrit M. Lamy, dans « le *Correspondant,* à leur pensée (des socialistes parlementai- « res) qu'accroître, avec l'indépendance et l'initiative du prolé- « taire, les chances de son courage dans le combat de la vie. « L'unique, la constante, l'insatiable revendication des chefs « socialistes était de réclamer à l'Etat un bonheur tout fait, à « l'usage de la multitude. Ils se consacraient à étendre sans cesse « l'autorité de l'Etat, afin que cette autorité, se substituant par- « tout à l'action de l'homme, épargnât au malheureux le travail « de changer son sort. » Et je souscris encore pleinement aux paroles par lesquelles M. Lamy montre tout ce qu'a d'illusoire et de débilitant la confiance aux « mécanismes secs des déclanchements politiques ».

Mais alors, pourquoi, par un détour imprévu, ou trop prévu, retomber dans le réformisme étatiste? Pourquoi discréditer l'*Etat laïque* pour exalter l'*Etat chrétien,* et reconnaître à celui-ci les vertus qu'on refuse à celui-là? L'Etat est toujours le même: improductif, incompétent et arbitraire. La vérité, c'est que catholiques sociaux et socialistes démocrates ont beau s'opposer: ce sont deux frères ennemis, qui poursuivent les mêmes fins par les mêmes moyens. M. Lamy nous le dit, en termes explicites: il n'en veut à l'Etat que parce qu'il est neutre, il ne le combat qu'en tant qu'il n'est pas catholique.

Le conflit ne porte donc pas sur le rôle de l'Etat, mais sur les principes qui doivent l'inspirer. Ecoutons M. Lamy. «Les mêmes « hommes, écrit-il, qui, pour purifier les lois de tout catholicisme, « invoquaient l'indifférence de l'Etat entre les doctrines, recon- « naissent aujourd'hui à l'Etat le droit d'avoir une doctrine, les « négateurs de l'âme disent qu'il a « charge d'âmes », ceux qui « lui interdisaient d'attenter par aucune préférence philosophique

« à l'indépendance des esprits, lui assignent comme devoir de « faire « l'unité des esprits »... Cette évolution achève dans la « sincérité démasquée de la haine, l'entreprise commencée dans « l'hypocrisie, et *rapproche les adversaires,* comme l'assaut. En « employant la force des lois à soutenir les croyances nécessaires « à la société, *les libres-penseurs se rallient au principe de tout « temps proclamé par les catholiques. Entre eux il y a désormais « accord sur la compétence de l'Etat et conflit uniquement sur les « doctrines en faveur desquelles l'Etat exercera un ministère « tenu par tous pour légitime* ».

La destination de l'Etat ne change donc pas avec ses maîtres! Qu'il appartienne aux catholiques ou aux démocrates, nous savons qu'il reste le serviteur d'un dogme. Et ce que M. Lamy reproche précisément à une partie notable des catholiques, c'est de s'être contentée du dogmatisme laïque de l'Etat. Il nous avertit que les catholiques des Semaines sociales ne l'entendent pas ainsi: ils n'acceptent plus d'être « des croyants dans un Etat incrédule. » Leur politique sociale se confond avec leur politique religieuse. L'Etat des démocrates et des socialistes parlementaires est « anti-social », parce qu'il est athée; l'Etat des catholiques réformistes sera « social », parce qu'il sera religieux. « Plus « l'Etat, formule clairement M. Lamy, sera conscient de son ma- « gistère, plus apparaîtra cette vérité que l'Etat ne peut accom- « plir sa tâche sans avoir une philosophie; que de toutes les phi- « losophies la plus conforme à la noblesse de la nature humaine « et aux besoins permanents de la société est le christianisme ».

C'est donc seulement en apparence que les catholiques sociaux se séparent *pratiquement* des socialistes parlementaires. Les uns et les autres préconisent le même étatisme et le même protectionnisme ouvrier. Que l'Etat s'inspire de l'Evangile ou de la Déclaration des Droits de l'Homme, la politique solidariste de conciliation des classes se poursuit de la même façon. M. Lamy nous dit lui-même que, dès leur première Semaine sociale, les catholiques « n'hésitèrent pas à approuver en principe les initiatives parlementaires des socialistes ». Quant à ces derniers, des réformistes aux révolutionnaires, que de fois ont-ils proclamé cette entente! On sait que Millerand est le collaborateur régulier de l'abbé Lemire, et on n'a pas oublié qu'en 1891, à la Chambre, Lafargue déclarait que les seules interventions *socialistes* qui se fussent produites étaient celles de M. de Mun.

Le *Temps* avait donc pleinement raison, lorsque, dans son

effroi individualiste, il accusait M. Lamy d'être « socialiste », au sens étatiste du mot. Et Jaurès, de son côté, reconnaît, dans l'*Humanité* du 8 août, que le programme de réformes sociales des socialistes parlementaires « a une telle vertu populaire, qu'il « émeut, qu'il fait tressaillir, jusque sous la discipline de l'E- « glise, la masse restée catholique encore ». Il n'y a pas enfin jusqu'à M. Bouglé, si sympathique aux socialistes démocrates, qui, tout en dénonçant le péril qui menace la « politique laïque », ne soit prêt à se réjouir, dans la *Dépêche de Toulouse,* de l'accord que nous signalons, « s'il devait avoir pour seule consé- « quence d'amener à la politique *réformiste* des gens qui jus- « qu'ici s'y sont montrés plutôt réfractaires ».

M. Lamy méconnaît un des caractères essentiels de son allié, le Socialisme parlementaire, lorsqu'il lui oppose le *corporatisme* des catholiques sociaux. Les socialistes démocrates ont sacrifié, eux aussi, à la force nouvelle. Ils se sont bien gardés de tomber dans un étatisme exclusif. Quand ils l'ont vu grandir, ils ont fait au prolétariat sa part. Comment M. Lamy peut-il méconnaître les révérences que Millerand, Viviani, Briand et ses amis font tous les jours aux groupements ouvriers? C'est pourtant une vérité criante, que leur conception de l'organisation professionnelle est la même que celle des catholiques sociaux. Ils poursuivent l'identique rêve d'un corporatisme pacifique, étroitement économique, limité aux strictes préoccupations de métier et soumis à une protection tutélaire. Ce qu'ils veulent, les uns et les autres, c'est arracher les syndicats au syndicalisme.

Ces signes extérieurs d'un accord pratique parfait entre la démocratie socialisante et le « Socialisme chrétien » dévoilent une entente plus intime encore. Je ne puis y insister, dans ces notes rapides. Mais ce qui se passe sous nos yeux montre la profondeur de la parole de Marx: *la démocratie est chrétienne.* La cité politique et la cité religieuse ne connaissent qu'un *homme abstrait:* c'est, de part et d'autre, le même personnage allégorique, situé en dehors du temps et de l'espace. Qu'il soit *citoyen* de l'Etat ou *fidèle* de l'Eglise, c'est toujours le même *homme en soi.* Il n'y a pas de capitalistes, de propriétaires, d'ouvriers: il n'y a qu'un type impersonnel, un exemplaire unique. Et c'est un type débile, un exemplaire faible, que seule peut sauver la grâce de l'Etat ou la grâce de l'Eglise.

Nous voilà loin du socialisme vivant et concret que porte en lui le syndicalisme. Ici, il ne s'agit plus d'une solidarité abstraite, à transformer en solidarité sociale, entre les hommes que la réalité oppose. Il n'est plus question d'intercéder auprès de cette divinité interposée qu'est l'Etat. Plus de charité, plus de philanthropie, plus d'humanitarisme! Mais l'action directe, l'effort personnel, l'organisation autonome, la lutte avec ses dangers et ses ivresses.

Voilà un socialisme qui ne se conciliera jamais avec le catholicisme social. C'est celui-là que M. Lamy aurait dû combattre. L'autre, le socialisme démocratique, est sien. La guerre que se livrent ces deux socialismes d'Etat est simplement intestine. Dans les faits, ils se concilient et se confondent. Le syndicalisme les combat l'un et l'autre, pour les mêmes raisons. Il les dénonce, au même titre, comme corrupteurs de la personnalité humaine. Contre eux, il en appelle aux sentiments de combattivité, d'énergie, de responsabilité et de liberté. Plus que jamais, il leur jette en défi son mot d'ordre: *Ni socialisme d'Etat, ni socialisme d'Eglise, mais socialisme ouvrier.*

Hubert LAGARDELLE.

Le Gérant : G. SÉVERAC.

Aurillac, Impr. Moderne, 6, rue Guy-de-Veyre.

ETUDES ET CRITIQUES

Syndicalisme féminin

Si les quatre millions et demi d'ouvrières et employées de toutes professions que compte la France avaient à dire si elles estiment qu'une femme est suffisamment occupée, dans sa maison, à

Former aux bonnes mœurs l'esprit de ses enfants,
Faire aller son ménage,...
Et régler la dépense avec économie,

il n'est pas douteux qu'elles seraient presque unanimes à s'accorder sur ce point avec le bonhomme Chrysale. La contradiction de cette façon de juger avec le genre d'existence qu'impose leur condition de salariées à un nombre déjà si élevé et toujours croissant de femmes, indique assez que la compagne de l'homme est entraînée à rechercher la situation de travailleuse par des fatalités économiques plus puissantes que toutes les opinions admises sur son rôle traditionnel de fille, d'épouse et de mère.

D'ailleurs, parmi cette population de travailleuses, les statistiques les plus récentes ne révèlent pas moins de cent mille syndiquées. Cette tendance au groupement professionnel ne serait, chez l'ouvrière, ni si forte, ni si constante si, malgré son désir fréquent de rester au foyer, sa présence à l'atelier ou à l'usine, ne lui apparaissait pas à elle-même comme un état défini et définitif, duquel il lui faut ,non seulement prendre son parti, mais tirer le meilleur parti.

Par de telles constatations, qui sont des constatations de fait, est réduite à sa juste valeur une théorie qui, jusqu'à ce jour, paraissait suffire à tout expliquer. On disait que la femme est de plus en plus appelée à *prendre la place* de l'homme dans toutes les fonctions salariées, parce qu'elle ne recherche pas comme lui une rémunération suffisante à l'entretien d'un ménage, mais seulement une rémunération complétant celle déjà obtenue par l'homme et formant *l'appoint* qui facilitera l'établissement du

budget familial. Or, le simple énoncé de cette proposition dévoile la contradiction qu'elle recèle. Car enfin, le salaire de la femme ne peut constituer un appoint à celui de l'homme qu'à la condition que, sur le marché du travail, la femme ne prenne pas la place de l'homme, mais qu'au contraire le développement économique offre également à celui-ci et à celle-là le moyen de mettre en œuvre leur activité.

La vérité, c'est que l'extrême division des tâches, qui caractérise les conditions nouvelles du travail, fait qu'il n'est presque plus de branches de la production où la femme n'arrive à exercer des aptitudes qui lui sont spéciales.

Ainsi, alors que l'épouse du cordonnier de village ne remplacerait pas aisément son mari pour monter de toutes pièces une paire de souliers ferrés, dans la fabrication mécanique de la chaussure la femme employée comme piqueuse par exemple atteint des résultats supérieurs. C'était un travail d'homme que celui de l'ancien tisserand qui actionnait lui-même son métier, mais la dextérité particulière à la femme lui donne un avantage marqué dans plusieurs parties du tissage à la machine. Il est bien naturel que dans une administration simplifiée telle qu'en comportent le moyen commerce, la moyenne industrie, la petite banque, l'homme soit préféré pour l'ensemble des opérations qui, parfois l'amènent à se substituer plus ou moins complètement au patron vis-à-vis de la clientèle; mais dans la complexité des grandes administrations, l'expérience donne de plus en plus la préférence à des femmes pour les travaux de classement et le soin de transcrire à la machine à écrire toute la correspondance.

Chacun est à même de prolonger tant qu'il lui plaira la série de telles constatations. Partout, ce sera pour découvrir qu'il n'est pas exact que la femme remplace l'homme pour les travaux qui semblaient l'apanage naturel de celui-ci, mais seulement que dans l'accomplissement de ces travaux tels qu'ils s'effectuent désormais, certaines parties relevant de l'habileté du doigté, de la capacité d'attention automatique, de la résistance passive, tombent par là dans le domaine de l'activité féminine traditionnelle.

Il est vrai que le salaire reçu par la femme précisément pour es tâches où elle excelle, reste toujours inférieur à celui de l'homme qui travaille à ses côtés. Mais l'explication, loin de se trouver dans quelque situation particulière à la femme, tient aux conditions générales de la production. Dans une même branche

de l'activité économique, l'échelle des salaires varie selon la subordination entre elles des tâches spécialisées qui incombent à chaque catégorie de travailleurs en vue de l'élaboration d'un produit déterminé. Et par exemple, les fonctions centrales, celles d'où dépendent l'impulsion et le rythme qui se communiqueront à toute l'équipe, sont primées. Or, les fonctions exercées par des femmes sont habituellement, à quelque titre, des fonctions subordonnées. Telle est la raison permanente de l'infériorité générale des salaires des femmes, raison non infirmée par la dépréciation de leurs gains lorsqu'elles sont victimes des conditions aggravantes du « système de la suée », comme dans le travail à domicile,car le *sweating system* s'étend aussi bien aux ouvriers tailleurs qu'aux confectionneuses à domicile. De même, dans l'industrie textile, si la femme ne gagne presque rien, l'homme ne gagne pas grand'chose. Par contre, dans les corporations où le taux des salaires est élevé, cette élévation atteint l'un et l'autre sexe.

Sans doute, cette entrée en masse des femmes dans le processus de la production moderne ne s'accomplit pas sans que, dans certains cas particuliers, elle ne coïncide avec une éviction de l'homme: c'est spécialement quand un nouveau mode d'exécution du travail, déterminé d'ordinaire par l'introduction de la machine, fait du métier jusqu'alors réservé à l'homme, un métier où la femme sera désormais préférée. Et dans ces cas, il est inévitable que les employeurs, faisant appel à une main-d'œuvre à laquelle ils demandent des qualités généralement appréciées à un taux inférieur sur le marché du travail, abaissent pour ce nouveau personnel féminin les salaires précédemment attribués à leurs ouvriers de la veille. Déception doublement douloureuse pour ces derniers qui se voient évincés par des femmes travaillant à meilleur compte.

L'illustration la plus suggestive des malentendus parmi lesquels peuvent se dérouler ces crises de substitution du travail mécanique, — et féminin, — au travail à la main, — et masculin, — a été fournie par l'apparition de la machine à composer.

La linotype, en effet, non seulement permet au maître-imprimeur de faire exécuter la même quantité de travail par un personnel trois fois moindre, mais l'opératrice semble s'y révéler avec certains avantages sur l'opérateur. D'où grand émoi dans la *Fédération du Livre* menacée de voir, à bref délai, disparaître les avantages acquis aux « typos » par tant d'années d'organisation corporative. Mais la résistance à l'introduction de la

machine à composer n'ayant aucune chance, tout l'effort se porta contre l'accession de la femme aux fonctions de linotypiste. Et sans doute, ce mouvement de défense n'a pas donné d'aussi complets résultats que l'auraient désiré les typos, car un nombre toujours croissant de femmes apprennent la linotype.

Mais enfin, la *Fédération du Livre* a pu maintenir à ses adhérents le bénéfice de la situation acquise, d'abord en faisant établir, pour la composition à la machine, un haut salaire très justifié par ce que l'expérience a révélé d'épuisant dans ce travail, et qui, rendant l'usage de la machine moins avantageux, en rend l'introduction plus lente; ensuite, en obtenant que l'apprentissage de la machine soit de préférence réservé aux hommes qui exerçaient le métier de compositeurs à la main, de sorte qu'à mesure que la linotype pénètre, ce sont les typos qu'elle allait exproprier de leur travail ordinaire, qui le retrouvent sous une autre forme nouvelle. Ainsi, l'introduction de la machine à composer n'aura pas réduit au chômage des milliers d'hommes et par suite appauvri leurs femmes et leurs enfants. Est-ce à dire qu'à la longue, si la pratique confirme que l'emploi de la femme soit plus avantageux, elle ne se substituera pas à l'homme plus ou moins exclusivement? C'est une conséquence à laquelle la *Fédération du Livre* est sans doute préparée. Si bien que sa résistance pourrait avoir comme conséquence dernière, l'établissement, pour les futures opératrices, du principe des hauts salaires solidement maintenus par l'organisation corporative.

En attendant, et par suite de ces circonstances spéciales, la *Fédération du Livre* nourrit à l'égard du travail féminin et de l'entrée des femmes dans les organisations corporatives des sentiments qui manquent parfois d'aménité. Cependant, son secrétaire général, Auguste Keufer, parlant, au cours d'une conférence organisée par le *Conseil National des Femmes françaises*, à la mairie du Temple, s'est nettement défendu de vouloir les frapper en principe de l'ostracisme syndical.

Et l'ensemble des organisations ouvrières, tout en regrettant que les nécessités économiques aient obligé les femmes à déserter en masse leur foyer, est nettement favorable à leur entrée en masse dans les syndicats.

Dans ses statuts la *Confédération générale du travail* se donne pour but de grouper « tous les travailleurs ». L'idée même d'une différence à établir entre ouvrières et ouvriers n'apparaît pas; et la plus grande partie des syndicats confédérés précisent dans

leurs statuts qu'ils se proposent de grouper « *sans distinction de sexe tous les travailleurs* » ou de grouper « *tous les travailleurs des deux sexes* ».

Bien plus, les propagandistes les plus qualifiés tendent constamment à attirer un plus grand nombre de femmes dans les syndicats, afin que par une participation personnelle à l'action syndicale la femme puisse acquérir la conscience claire de la solidarité d'intérêts qui la lie à son compagnon de travail et sache au moment des difficultés avec le patronat, résister à la manœuvre ordinaire qui consiste à s'appuyer sur la partie la plus passive du personnel pour faire échec à la plus agissante. Les militants s'ingénient à intéresser la femme à la vie et au développement du syndicat. Dans quelques syndicats des sections féminines sont constituées qui deviennent pour les adhérentes un moyen de faire valoir l'importance des revendications propres à leur sexe et de les faire inscrire à la place qu'elles doivent tenir parmi les intérêts généraux de la corporation. Les votes pour la nomination des membres des conseils syndicaux, qui ont lieu au scrutin secret, ne révèlent aucune tendance à écarter les femmes. De même, les compétitions assez vives autour des fonctions rétribuées de conseillers prud'hommes, n'ont pas empêché aux élections de novembre 1908, que les syndiqués parisiens n'aient présenté trois candidates et réuni leurs suffrages sur l'une d'entre elles. Les syndiqués de province sont aussi accueillants : dernièrement encore une prud'femme était désignée à Vienne (Isère) par l'ensemble des syndiqués pour remplacer un prud'homme.

Assurée d'un tel accueil dans le milieu syndical, il est assez naturel que l'ouvrière soit portée à ne pas rester dans un isolement qui lui serait plus préjudiciable qu'à l'homme. Car ce dernier est en quelque sorte par destination appelé à travailler au dehors. Tandis qu'elle se voit transplantée hors de ses conditions accoutumées d'existence. Et sa constitution particulière ne saurait, en bien des cas, s'accommoder des circonstances matérielles dans lesquelles l'homme a pu accepter de fournir son travail. Elle sent le besoin de garanties spéciales. A qui s'adresserait-elle pour les obtenir? Elle n'a pas comme l'homme les moyens électoraux de provoquer l'intervention du législateur. L'homme lui-même d'ailleurs, quoiqu'en fait il ne néglige pas l'action politique, semble de plus en plus compter sur l'action économique du groupement professionnel. C'est donc au grou-

pement professionnel que va la femme. Elle y retrouve son compagnon de travail qui est aussi son compagnon d'existence et qui par suite s'assurera pour lui-même, le bénéfice de tout ce qu'il l'aura aidée à obtenir.

Est-ce à dire que la loi, faute de la sollicitation directe des intéressées, n'ait rien voulu ni rien pu faire pour le travail des femmes? La loi, sans doute, s'est efforcée d'intervenir et le législateur a même assez bien apprécié quelles mesures spéciales comportait le travail des femmes. Mais assurer l'exécution de ces mesures était un peu plus difficile. Un résultat a été obtenu dans les cas où l'Etat dispose d'un pouvoir de coercition suffisant: le travail de fond dans les mines a pu être interdit, ainsi que le travail de nuit qui ne comporte que quelques tolérances délimitées par décret; de même une série de travaux insalubres sont interdits aux femmes aussi bien qu'aux enfants, par hygiène de la race. Seulement là où il ne suffit pas d'écarter les femmes d'un certain labeur, mais où il faut régler l'emploi de la main-d'œuvre féminine selon certaines modalités dérivant à la fois et du travail à accomplir et de celle qui l'exécute, l'action législative est impuissante ou s'empêtre dans un monde de difficultés.

Pour ne prendre qu'un exemple encore présent à toutes les mémoires, l'on se rappelle que la loi du 29 décembre 1900 établit l'obligation pour les chefs de magasin de mettre des sièges à la disposition de leur personnel féminin. Le législateur et les philanthropes qui avaient inspiré cette loi, pensaient apparemment qu'il suffirait aux employées d'avoir des sièges pour s'asseoir. Il n'en fut rien. D'abord les femmes craignirent en s'asseyant de révéler leur fatigue ou d'attester qu'elles sont en nombre excessif pour suffire à la clientèle, double cas susceptible de les désigner au renvoi. De plus, une raison de psychologie commerciale prime tout, sur laquelle employées et employeurs s'accordent, les premières en vue d'augmenter la « guelte » qui dans l'état actuel vient grossir leurs appointements fixes qui sont dérisoires, les seconds en vue de leurs bénéfices: c'est qu'il n'est pas d'un bon effet, ni d'un empressement suffisant, que la cliente découvre assise la personne qui va la servir; tandis qu'en attendant la cliente debout, l'air affairée, occupée à des rangements, la vendeuse la dispose à choisir à son gré et à acheter rapidement. Bref, il y a une loi des sièges; l'inspectrice du tra-

vail s'assure qu'il y a des sièges ; à cela près, ces sièges restent inutilisés et la loi est comme si elle n'était pas.

Comment donc les inconvénients de la station debout qui prédispose non seulement aux varices, mais à des désordres internes assez graves, pourraient-ils être évités aux employées? Comment donc aussi, dans d'autres professions, éviter les inconvénients non moins graves de la station assise trop prolongée qui recourbe les épaules, creuse la poitrine, affaiblit la colonne vertébrale, paralyse l'estomac et les voies digestives? Demandons l'avis des intéressées. Elles répondront que les procédés pratiques dépendent et du genre de maison qui les emploie (l'alimentation n'est pas la nouveauté) et du genre de travail qu'elles doivent fournir (une vendeuse n'est pas une débitrice, une ouvrière des ateliers de retouche n'a rien à voir avec une employée aux services d'envoi des catalogues). Les solutions considérées comme susceptibles d'un résultat se ramèneraient à des journées de travail plus courtes, qui seraient coupées d'interruption, ou, si l'on veut, accomplies par relais. Certains services pourraient s'inspirer de quelque pratique analogue à la « brisure » d'environ un quart d'heure pris sur le temps de travail, par laquelle les linotypistes travaillant aux journaux quotidiens atténuent l'intensité de leur effort. Un procédé de ce genre aurait l'avantage de parer aux divers inconvénients : il permettrait de se lever à celles qui travaillent assises, de s'asseoir à celles qui travaillent debout, à toutes de prendre l'air. L'administration des téléphones, où l'Etat est patron, en applique une variante au service des dames employées. Le simple énoncé d'une telle solution indique l'impossibilité, pour les salariées de l'industrie privée, de réaliser quoi que ce soit d'équivalent en dehors d'une action collective des intéressés, analogue à celle que la *Fédération du Livre* est capable d'exercer pour ses adhérents. Encore ne serait-ce pas trop, partout où l'homme travaille à leurs côtés, que l'action de ce dernier seconde la leur.

Tout conspire donc à indiquer à la femme que l'action syndicale exercée de concert avec le travailleur constitue encore le moyen le plus sûr de défendre ses intérêts de travailleuse.

Aussi ne s'étonnera-t-on pas de constater les limites très étroites et la valeur très précaire d'un certain syndicalisme féminin dont quelques catholiques éminents sont les promoteurs. Tels sont dans cet ordre d'idées, les syndicats de la rue de l'Ab-

baye, de la rue des Petits Carreaux, etc... en province les syndicats catholiques de Tourcoing pour les ouvrières de l'industrie textile, etc... Aux adhérentes de ces groupements ne sont point imposées des pratiques confessionnelles. Seulement ces syndicats non confédérés, non fédérés, ni même reliés entre eux, donnent l'impression plus exacte de certains groupements mutualistes dont la force réside plutôt en leurs puissants protecteurs qu'en eux-mêmes. Il semble bien qu'une telle situation est peu compatible avec certaines difficultés qu'un syndicat peut avoir à résoudre. Ainsi, ce sont bien des ouvriers et des ouvrières catholiques qui travaillent la peau à Mazamet : il est notoire pourtant qu'au cours de la longue grève qui s'est terminée à leur avantage en juin dernier, ils se sont beaucoup mieux trouvés de la solidarité établie entre eux et le reste des travailleurs, qu'ils n'eussent pu le faire du patronage de quelque personnalité influente du monde catholique! Déjà, en 1905, les très catholiques sardinières de Douarnenez n'avaient-elles pas participé à un mouvement de grève où elles faisaient alterner le *Magnificat* de leur foi traditionnelle avec l'*Internationale* du renouveau socialiste?

Une initiative différente de celle des catholiques, a été fournie en 1907 par le *Conseil National des Femmes françaises* qui a organisé dans les divers quartiers de Paris, une série de conférences sur « L'esprit d'association et les Syndicats ». Le but de cette fédération féminine et féministe n'était pas d'amener les travailleuses à constituer des groupements professionnels dont le *Conseil National* fût resté l'inspirateur, mais simplement de leur exposer l'intérêt qu'il y avait pour elles-mêmes à aller grossir les effectifs syndicaux déjà existants dans les Bourses du travail. Et certes, la grosse majorité des adhérentes du *Conseil National* sont peu portées par leur formation d'esprit et leur milieu social à penser que l'action législative soit, en matière économique, inefficace. Quoi qu'il en soit, elles comprennent que l'action syndicale offre aux salariées le moyen direct et immédiat de rechercher et d'obtenir les améliorations et les garanties que leur condition comporte.

Au fond, espérer avec certains catholiques, de nombreux patrons et pas mal de philanthropes, que le mouvement syndical féminin pourra être réduit au mutualisme ou à une forme resserrée de corporatisme, c'est vouloir empêcher la rivière de couler. Et inciter par des campagnes comme celle *du Conseil National des Femmes*, les travailleuses à se hâter de rejoindre le

mouvement syndical organisé, c'est peut-être vouloir précipiter le courant plus qu'il n'est possible. De telles initiatives sont intéressantes par l'état d'esprit qu'elles révèlent, elles ne peuvent avoir que peu d'action dans l'un ou l'autre sens sur le cours normal des événements.

C'est le même mouvement qui draine les femmes vers les fonctions salariées de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, qui les entraîne aussi de plus en plus vers l'organisation syndicale. Ceci est la conséquence de cela. La travailleuse comme le travailleur se syndique par un besoin instinctif de préserver sa personnalité menacée d'une absorption totale dans l'immense engrenage de la production moderne.

On sait quelles déclamations de détresse arrachait à Michelet le spectacle de la femme réduite à la servitude de l'atelier ou de l'usine. « *L'ouvrière, mot impie, abominable, que l'antiquité n'a pas connu...* » Précisément l'action syndicale apporte à ce mal le meilleur remède. Et déjà, sur certains points, les résultats obtenus rendraient pour le moins exagérée l'appréciation de Michelet. Il n'est pas interdit d'espérer le jour où la femme obligée de gagner au-dehors un salaire, bénéficiant de journées de travail assez courtes, de rythmes de repos suffisants, pourra néanmoins consacrer le meilleur d'elle-même à ces soins familiaux et domestiques dont le bonhomme Chrysale voudrait inutilement qu'elle fasse son occupation unique, mais qui resteront toujours son occupation préférée.

Maximilienne Blais

Les Origines du Socialisme parlementaire en France

(Suite) (1).

III.

Réformisme Démocratique

La démocratie, on le sait, entend réaliser la paix sociale, en rétablissant l'équilibre entre les classes. C'est le rôle de l'Etat démocratique de secourir les classes pauvres et de taxer les classes riches. Il est « réformateur » par destination, c'est-à-dire qu'il doit atténuer les mauvais côtés de la société capitaliste, pour la mieux conserver. Le parlement, émanation et image du suffrage universel, est l'instrument naturel de cette œuvre réformatrice: il permet aux diverses forces sociales de discuter au grand jour et de faire prévaloir leurs revendications. Mais, en même temps que le mécanisme démocratique impose les concessions nécessaires en faveur des masses déshéritées, il assure l'ordre public. Une fois que les intérêts se sont opposés au grand jour, que les débats se sont poursuivis, que les transactions se sont opérées, que la majorité s'est prononcée et que la « loi » a sanctionné, il n'y a plus qu'à s'incliner. L'essence de la démocratie est d'être légataire et pacifique. — Voilà des vérités que, depuis longtemps, le *Mouvement Socialiste* ne cesse de répéter.

Le socialisme parlementaire, qui entend utiliser au profit des masses populaires la machinerie étatique, n'est qu'un succédané de la démocratie. Semblable à tous les partis, qui poursuivent, par le procédé électoral, la conquête des pouvoirs publics, comment concevrait-il l'action réformatrice autrement que sur le mode démocratique, pacifique et légataire? De temps en temps, il pourra bien, pour le principe, rappeler la lutte de classe: en fait, il travaillera pour l'accord des classes. De la part des broussistes et des indépendants, il n'y aura rien là que de très naturel: ce sera le triomphe de leurs idées. Ils n'ont jamais conçu le so-

(1) Voir le numéro 213 du *Mouvement Socialiste*

cialisme que comme l'extension progressive des services publics et de l'interventionnisme étatique. Mais pour les collectivistes, cette attitude sera plus contradictoire. C'est leur pratique aussi qui nous retiendra surtout; en vertu du dualisme fondamental de leurs conceptions, ils n'auront qu'à reléguer dans l'ombre leurs affirmations révolutionnaires et à mettre en lumière leurs déclarations réformistes, pour se trouver au diapason général.

Le suffrage universel, dénoncé jadis comme une illusion par Jules Guesde, n'eut pas de plus aveugle apologiste que le fondateur du P. O. F. Non seulement, dans une série de propositions de loi, qui tiennent une des plus larges places dans son bilan parlementaire, il essaya d'en perfectionner l'exercice et d'en sauvegarder la moralité, mais encore il ne cessa pas, du haut de la tribune, de saluer en lui l'instrument de la libération ouvrière. Dans un discours prononcé à la Chambre le 11 juillet 1895, au sujet de l'annulation d'une délibération du conseil municipal de Romilly, il s'écriait : « Je dis, messieurs, que vous ne suivrez pas le « gouvernement dans cette voie, parce que, d'une part, vous « êtes le produit du suffrage universel, auquel vous ne sau- « riez laisser toucher; parce que, d'autre part et surtout, vous « avez toujours donné aux travailleurs le suffrage universel « comme l'instrument, l'outil, le moyen de résoudre pacifique- « ment toutes les questions, voire la question sociale... Et « maintenant que vous lui avez mis entre les mains cette arme « pacifique et légale, vous viendriez la lui enlever, en la ren- « dant inutile! » A la séance du 22 novembre 1895, il disait encore : « Oui! c'est avec les droits politiques des déshérités, c'est « à l'aide des droits politiques du prolétariat, au fur et à mesu- « re qu'ils apprendront à s'en servir, que nous pénétrerons « dans le gouvernement de votre vieille société vermoulue, et que « bientôt nous allons pouvoir au nom de la loi que vous faites « aujourd'hui et que nous ferons demain, transformer le ré- « gime d'anarchie qui pèse lourdement sur tous, qui est l'insé- « curité pour tous, et lui substituer un régime de bien-être et de « liberté pour tous... C'est votre propre légalité qui vous « tuera : elle nous suffit contre vous ». Enfin, dans un discours du 24 juin 1896, Guesde renouvelait encore ses affirmations légalitaires, par une phrase à effet, souvent citée depuis : « C'est notre armée, elle augmente tous les jours, c'est la marche « même de votre régime capitaliste qui nous la recrute; et « comme vous lui avez mis dans la main le suffrage universel

« et que vous n'êtes pas de taille à le lui reprendre... rien que « par cette arme légale, elle deviendra fatalement et avant peu, « maîtresse de la République... »

Le parlement se trouva réhabilité, par les socialistes, à l'heure où le discrédit général commençait à l'atteindre. « C'est au mo- « ment — écrivait *le Socialiste* du 31 mars 1894 — où de tous « côtés on attaque le parlementarisme qu'il devient momentané- « ment le facteur le plus important de l'histoire moderne. « C'est sur lui, comme sur une planche graduée, que l'on peut « marquer les progrès de la classe ouvrière à la conquête du pou- « voir et les reculs de la classe capitaliste ». Et c'est avec toutes ses conséquences « conservatrices » que le parlementarisme est accepté. Qu'on lise les lignes suivantes, publiées par *le Socialiste* du 19 mai 1894, et l'on verra le chemin parcouru depuis les débuts! « Si les socialistes entrent au Parlement, y est-il « dit, il faut qu'ils agissent, sinon ils se condamnent eux-mê- « mes et justifient ceux qui leur disent : « Vous n'êtes bons que « pour critiquer ». Or, toute action dans une Chambre légis- « lative, doit nécessairement se manifester par une loi, et une « loi n'est qu'un compromis. Le devoir des socialistes était, en « vrais conservateurs, à chaque question qui apparaîtrait, d'es- « sayer d'en éliminer tout élément destructif soit aux popula- « tions ouvrières, soit aux paysans, ou bien de s'attacher à tout « ce qui est faisable en période capitaliste. C'est ce qu'a fait le « groupe socialiste de la Chambre, qui mène depuis l'ouverture « de la législature la lutte la plus meurtrière à la fois pour le « gouvernement et la plus propre à la propagande au-dehors. « Pas un coup qui n'ait porté dans cette luttte de tous les « jours ».

Le raisonnement est irréprochable de logique : le parlement, c'est la loi ; la loi, c'est le compromis ; le compromis, c'est la paix. Plus d'action révolutionnaire par conséquent, mais un « légalisme » et un « pacifisme social » nettement avoués. « Eh « bien! — proclame Guesde dans le *Socialiste* du 10 novembre « 1894 — le socialisme d'aujourd'hui est légaliste, électoraliste, « au même titre que tous les partis politiques qui l'ont devancé « et qui sont, à l'heure présente, coalisés contre lui, dans ce « qui peut leur rester de virilité. Nous n'avons pas la préten- « tion d'innover, nous contentant des agents de lutte et de vic- « toire qui ont servi aux autres et dont nous nous servons à

« notre tour ». (1) Ce que la loi a fait, la loi le défera: elle a écrasé, elle libèrera. Les considérants de la proposition de loi sur la journée de huit heures, déposée par Guesde en mai 1894, développent longuement cette idée: « Une autre raison pour que « la loi intervienne, c'est qu'elle est déjà intervenue dans le « sens opposé. Ce n'est pas la nature, c'est la société qui, en dé- « terminant, avec la propriété, toute une série de rapports légaux « entre l'homme et les choses, a amené la division des hommes « en possédants et non-possédants: c'est elle qui a donné lieu « à la formation et au développement d'une classe de non-pro- « priétaires ou de prolétaires, réduits pour vivre, à la vente, au « jour le jour, de leurs bras ou de leurs cerveaux, hors d'état, « par suite, de se protéger, de défendre leur liberté et leur vie « contre les exigences d'une autre classe de propriétaires, mai- « tres de tous, parce que maitres de tout. C'est la loi qui a livré « ceux-là à ceux-ci; c'est à elle qu'il appartient de règlementer « cette livraison, de lui enlever son caractère et ses conséquen- « ces homicides ».

On n'évoque plus le fossé infranchissable qui sépare les classes; mais on parle d'un « terrain d'entente », où provisoirement se rencontreraient, dans l'action immédiate, gouvernants et socialistes. A la vérité, on ne conçoit guère comment cet accord momentané se changerait plus tard en lutte de classe, ni comment une opposition théorique pourrait subsister après une conciliation pratique. Mais qu'importe? Guesde se soucie peu de cette nouvelle contradiction et, le 20 novembre 1894, il s'adressait en ces termes à la Chambre: « J'ai bien le droit, il me « semble, de dénoncer le nuage noir que vous êtes en train « d'accumuler là-bas, à l'horizon de la France et à l'horizon de « la République. J'ai bien le droit de vous avertir, de dire à M. « le Président du Conseil: « Est-ce qu'entre le Parti socialiste « qui est un parti révolutionnaire et vous, il n'y a pas un ter- « rain sur lequel une certaine somme d'évolution pourrait s'ac- « complir? Est-ce qu'il n'y a pas une période de paix sociale « qui dépend de vous? J'en ai dit la condition: c'est le res-

(1) En vertu de cette politique « dualiste », que je signale à tout instant, Guesde ne peut pas prôner « unilatéralement » le suffrage universel. Il se réserve, comme pis-aller, le droit à l'insurrection: le fusil suppléera le bulletin de vote, si ce dernier est faussé ou paralysé. C'est ainsi que on se garde toujours prudemment une porte de sortie. On passera d'un saut, le cas échéant, de l'opportunisme démocratique au révolutionnarisme insurrectionnaliste.

« pect de la légalité existante. Est-ce que je demanderais « trop? » (1).

Nous arrivons ainsi à l'étatisme démocratique le plus absolu. Le « représentant de la légalité existante », explique Guesde, à la Chambre, le 19 février 1894, c'est l'Etat (2). Il a été jusqu'ici au service des bourgeois; il doit être désormais au service des ouvriers. « ... Il faut que l'Etat, il faut que la loi, « comme la lance d'Achille, guérisse les blessures qu'elle a fai- « tes. C'est pourquoi nous avons le droit, nous socialistes, d'u- « tiliser l'Etat, non pas comme nos adversaires, au profit de « ceux que l'Etat a déjà favorisés, mais au profit exclusif de « ceux que ses lois ont déshérités ». Guesde, l'ancien ennemi irréductible de l'Etat, serait-il devenu étatiste? Non pas, nous répond-il aussitôt, et, en fait, il ne cesse, de temps à autre, de prodiguer les invectives à l'Etat. Qu'est-ce à dire? Le dualisme guesdiste nous donne, ici encore, le secret de la contradiction. Le socialisme entend bien détruire l'Etat, mais, en attendant, il se réserve le droit de s'en servir: « Le socialisme doit se « servir de l'Etat tel qu'il existe aujourd'hui; mais le socialis- « me poursuit un autre ordre de choses, une organisation so- « ciale nouvelle, dans laquelle, je le répète, l'Etat ne repré- « sentera pas le gouvernement des hommes ». Il est difficile de se retrouver dans toutes ces subtilités: ce qui en résulte néanmoins, c'est un étatisme de fait incontestable, un appel constant à l'intervention de l'Etat. Les propositions de loi déposées à la Chambre par Jaurès, Guesde, etc., en font foi. Il est vrai que Guesde cherche par des subtilités de raisonnement à

(1) Guesde parle, le 22 novembre 1895, de la « paix sociale: « Oui, nous « sommes le parti de la paix sociale. Et à ceux qui osent encore se « dresser devant nous et nous donner pour préparer la guerre civile, « je réponds: Ceux qui préparent la guerre civile, ce n'est pas nous, « c'est vous, ce sont ceux qui s'obstinent à laisser subsister les condi- « tions de la guerre civile ».

(2) Guesde disait encore, le 24 juin 1896, à la Chambre: « En admet- « tant que la loi de l'offre et de la demande n'arrive pas à assurer l'exé- « cution de certains travaux, dont personne ne voudrait, nous ne serons « pas pour cela à bout de moyens: *il nous restera la réquisition... Se- « rait-ce donc nous qui avons inventé la réquisition? Ne se trouve-t-elle « pas dans vos codes? Si nous étions réduits à y avoir recours, nous « ne ferions que vous emprunter un des rouages de la société actuelle.* « Mais je me hâte de dire que la réquisition de demain ne ressemble- « rait en rien à la réquisition d'aujourd'hui, en ce sens qu'au lieu de « peser sur quelques-uns, elle serait répartie entre tous, et, par suite, « réduite à bien peu de chose pour chacun. Il y aurait un roulement. » Que les dieux propices nous préservent d'une pareille société!

expliquer, par exemple, que la proposition Jaurès, discutée le 20 février 1894, et tendant à donner à l'Etat le monopole de l'achat et de la vente des blés étrangers, n'était pas d'un étatisme dangereux. « Les monopoles d'Etat, exposait-il dans le *Socialiste* du 4 Mars 1894, condamnés non par moi, mais par « mon parti, sont ceux qui emploient des ouvriers (tabacs, « allumettes, chemins de fer, etc.) parce que, pour nous, l'Etat bourgeois, l'Etat aux mains des Casimir-Périer d'Anzin, « est le pire des patrons. Or, je ne sache pas que l'acquisition « des blés opérée par nos consuls — pour couper court aux « opérations boursicottières — dût entraîner l' « étatisation » « d'une fraction quelconque de la classe ouvrière ». Mais quelques mois après, Guesde déposait, avec Jaurès et d'autres députés, une proposition de loi tendant à nationaliser les mines, dont le *Socialiste* du 9 juin 1894 vante l'inspiration. Or, les considérants de la proposition avaient bien soin d'indiquer que ce n'était là qu'un premier pas dans la voie de la nationalisation : « Si nous formulons d'abord notre proposition à l'occasion de « la propriété minière, c'est d'abord parce que la question des « mines est actuellement posée, c'est aussi parce que le privi- « lège abusif du capital éclate là plus brutalement encore qu'ail- « leurs — mais c'est l'expropriation de tout le capital oisif que « nous poursuivons ». Où trouver étatisme plus complet? Il n'est plus possible, ici, de dire qu'il n'y a pas d'ouvriers dans les mines : aussi Guesde ne croit-il pas nécessaire d'expliquer son vote. De même en ce qui concerne le vote de la proposition Jaurès sur la nationalisation des raffineries. C'est en considération de faits semblables que l'on s'explique aisément que cette définition du socialisme ait jadis échappé à Guesde, dans un article du *Socialiste* du 22 avril 1891 : « Le socialisme, c'est l'inter- « vention sociale (1) en faveur du travail, poussée jusqu'à la « socialisation des moyens de production, lorsque, conquis par « les travailleurs, l'Etat leur permettra d'exproprier la classe « capitaliste ».

La conquête du pouvoir devient ainsi le commencement et la

(1) Dans un discours prononcé à la Chambre le 24 juin 1896, Guesde explique qu'il dit *intervention sociale*, et non *intervention du législateur, intervention de l'Etat* : « M. Deschanel vous a dit : Je suis pour « l'intervention du législateur, pour l'intervention de l'Etat », — « nous, nous dirions : pour l'intervention sociale... — » Scolastique et subtilité.

fin du socialisme. Mais ici aussi, comme toujours, il y a ubiquité et contradiction. Tantôt il s'agit de « pouvoirs publics » et tantôt de « pouvoir politique ». La « main-mise sur les pouvoirs publics », c'est le côté réformiste de la doctrine : action municipale et parlementaire. La « prise du pouvoir politique », c'est le côté révolutionnaire : la dictature qui s'exercera, après le dernier combat. Le socialisme oscillera, suivant les circonstances, de l'un à l'autre : aux heures de fièvre électorale, il parlera des « pouvoirs publics », des municipalités, du parlement, à envahir ; aux jours de « redressement théorique», il ne sera plus question que de la prise d'assaut de l'Etat .Entre ces affirmations successives de méthodes contraires, entre la politique lente et progressive et la politique rapide et globale, il sera impossible, dans les discussions, de se reconnaitre : on ne saura jamais sous quelle face la médaille socialiste se présente. Mais on peut dire que ce que l'on offre d'habitude aux masses comme l'objectif immédiat, c'est la « pénétration dans les pouvoirs publics ». Le 25 novembre 1893, le *Socialiste* explique que de « l'intervention de l'Etat » à la « conquête des pouvoirs publics », le chemin est direct. Il célèbre, comme une victoire socialiste, qui a « forcé l'Etat à intervenir », la conférence de conciliation, mi-patronale mi-ouvrière, qui sous les auspices de Lord Rosebery, a mis fin à la grande grève des mineurs anglais de 1893. « Le principal « résultat, écrit le *Socialiste*, est la création du « Board of « conciliation » et surtout l'intervention du Gouvernement. En« tendons-nous bien : nous ne nous faisons aucune illusion sur « l'action même de ce gouvernement-ci, ni de tout autre, tant « qu'il sera le représentant de la classe bourgeoise. Mais, le « principe admis, rien n'empêchera plus les esprits de s'habituer « à l'idée : d'une intervention de l'Etat à la conquête des pou« voirs publics, il n'y a qu'un pas. Et c'est ainsi que l'on s'a« chemine, plus ou moins tranquillement à la dictature révo« lutionnaire, d'abord, puis plus tard, à la société collectiviste « ou communiste ».

Cette évocation mystérieuse de la société future, à l'occasion de la plus plate des politiques, est de mise dans le vocabulaire du socialisme parlementaire. Lorsqu'on veut tricher au jeu, on détourne l'attention du partenaire, en lui contant des histoires merveilleuses. Aussi faut-il toujours se défier des gens qui, à propos de bottes, évoquent les « grands principes » et font des phrases : ils n'ont pas d'autre but que de nous noyer dans leur salive. C'est ainsi que, sous le paravent de la société

future, les socialistes parlementaires, se sont en France, livrés souvent aux plus basses besognes de la politique électorale. L'évocation du régime collectiviste n'est ici que la façade derrière laquelle se pratique la conquête des pouvoirs publics. Guesde, essayait, en vertu de cette tactique, de prouver, contre Pelloutier, le 10 novembre 1894, dans le *Socialiste*, que la pénétration des pouvoirs publics est la route normale de la Révolution : « Loin de tourner le dos, affirme-t-il, à la Révolution, nous « maintenons et nous poussons dans la voie de la Révolution, « l'armée du travail, lorsqu'au lieu de la laisser s'engager dans « le cul de sac d'une grève généralisée, nous lui montrons les « pouvoirs publics, le gouvernement à conquérir ». C'est en partant de ce point de vue que, le 15 juillet 1893, il s'était félicité de la haute leçon politique que le Ministère Dupuy venait de donner aux ouvriers, en fermant la Bourse du Travail de Paris. « Ils savent aujourd'hui, disait-il, que même en matière d'or- « ganisation et d'action professionnelle, ils auront le gouver- « nement contre eux aussi longtemps qu'ils ne l'auront pas à « eux ». Et il ajoutait : « Leur unique objectif deviendra donc « — et nécessairement — la prise de possession des pouvoirs « publics. Avant tout, comme condition de tout, l'Etat doit être « débarrassé des bourgeois qui l'occupent et passer aux mains « prolétariennes, aux mains socialistes ».

Pour mieux entretenir le zèle des croyants à la conquête des pouvoirs publics, l'œuvre des municipalités socialistes — qui comportait surtout l'extension des services publics et des institutions d'assistance — fut chaudement vantée. L'action des socialistes à Roubaix fut partout donnée en exemple : les mesures démocratiques qu'ils prirent — et que devaient continuer leurs successeurs opportunistes — passèrent pour les premiers actes de la réalisation du socialisme. Aussi Guesde, ne pouvant contenir son enthousiasme, avait qualifié, en 1893, après son élection, Roubaix de « ville sainte » : « Merci à Roubaix, s'écriait-il « qui, en introduisant le socialisme au Palais-Bourbon, comme « elle l'avait fait à l'Hôtel-de-Ville et dans les assemblées can- « tonales et départementales, est devenue la *commune mo-* « *dèle*, j'allais dire *la ville sainte*, pour les prolétaires de par- « tout ».

Voilà pourquoi c'est vers les municipalités socialistes qu'au Premier Mai, les organisations ouvrières sont dirigées en pompe par le *Parti Ouvrier Français*, pour porter leurs doléances. Depuis 1890, les manifestations du Premier Mai avaient été con-

ques par les guesdistes comme de solennelles processions allant soumettre aux « pouvoirs publics » les « mises en demeure » du prolétariat (1). Puis la tactique s'était modifiée au fur et à mesure que les socialistes avaient pénétré dans les municipalités. Ce ne fut plus alors aux « pouvoirs publics bourgeois » qu'on dut s'adresser, mais aux « pouvoirs publics socialistes. Le « Manifeste » que le *Parti Ouvrier Français* lança à l'occasion du 1er Mai 1894, l'expliquait en ces termes: « C'est à cette « minorité socialiste, qui représente le gouvernement de de- « main, que doivent s'adresser aujourd'hui les vœux, les re- « vendications et les délégués du prolétariat français, sus- « pendant le travail à l'occasion du 1er Mai. Même sous la forme « de mise en demeure, ce n'est plus à la Bourgeoisie gouverne- « mentale qui achève de se survivre, qu'il y a lieu désormais de « présenter nos « cahiers ». Laissons les morts enterrer leurs « morts. Et que, de tous les points du pays, arrive à la partie « des pouvoirs publics déjà socialisée, devenue nôtre, l'ardente « et inébranlable volonté de la France ouvrière, de préparer,

(1) Pour se faire une idée de ce que devaient être ces sommations adressées aux pouvoirs publics, il faut lire ce plan de manifestation, dressé par *l'Agglomération parisienne du Parti Ouvrier Français* et recommandé par Guesde dans le *Socialiste* du 1er avril 1891 : « — Une délégation du prolétariat parisien, à laquelle se joindront les délégués du prolétariat départemental, sera envoyée dans l'après-midi au Palais-Bourbon pour signifier aux pouvoirs publics d'avoir à réduire par une loi la journée de travail à un maximum de huit heures. — Dans chaque arrondissement, les députés et les conseillers municipaux seront avisés d'avoir à se trouver à onze heures du matin à leur mairie respective pour y recevoir les délégués des syndicats, des groupes corporatifs ou socialistes et des réunions publiques tenues dans le courant d'avril. — Dans chaque arrondissement, et, autant que possible, dans chaque quartier, il sera organisé dans la soirée un « bal des huit heures » pour clôturer la Fête internationale du travail ». Commentant ces propositions, Jules Guesde s'appesantit surtout sur l'une d'elles, qu'il déclare « absolument nouvelle » et « qui pourrait être utilement étendue à Paris et aux départements ». « Je veux parler, dit Guesde, de celle « qui tend à convoquer MM. les députés à l'Hôtel de Ville du Chef- « lieu de leur arrondissement pour y recevoir les délégations ouvrières « et leurs réclamations. » De deux choses l'une, argumente Jules Guesde: « Ou, furieux d'être ainsi mêlés malgré eux à la manifestation du Premier Mai, ils feront la sourde oreille, ne répondront pas à l'appel, — et ils retourneront contre eux les travailleurs mêmes qui les ont envoyés au Palais-Bourbon, indignés d'être traités en *quantité négligeable*, une fois le coup fait, c'est-à-dire l'élection enlevée. — Ou, faisant de nécessité vertu, dans l'intérêt de leur réélection, ils seront à leur poste, au milieu des travailleurs qu'ils représentent légalement, — et après avoir dû constater sur place combien cette journée de huit heures tient aux entrailles de la classe ouvrière, ils ne pourront, de retour à la Chambre, faire autrement que la voter ».

« par des réformes aussi urgentes que la réduction de la jour-
« née de travail, la Révolution sociale inévitable, qui n'est plus
« qu'une affaire de temps, de peu de temps! »

La législation ouvrière est, pour les démocrates, une prime à la paix de l'atelier. Les améliorations qu'elle impose aux maîtres de la production au profit de leurs ouvriers, les met à l'abri de tout risque de trouble. De plus, la politique sociale de la démocratie, qui tend à rétablir les chances des moins fortunés, trouve ici un large champ d'application. On a souvent fait remarquer que la démocratie n'est si hostile au socialisme ouvrier que parce qu'elle ne connaît que les problèmes de distribution et nie les problèmes de la production. C'est ce souci de la plus équitable distribution, que la démocratie met toujours en avant, qui a trompé les socialistes: ils se sont cru d'accord avec elle, par cela seul qu'elle admettait une réduction de la plus-value, une diminution des profits capitalistes et une augmentation des salaires ouvriers. Ils ont admis la façon de voir des démocrates, qui veulent, sur ces questions, réaliser l'entente de toutes les classes. La « réforme » — ne touchant par sa définition même, en rien au fond des choses — est ainsi une sorte de « terre commune », où les uns et les autres peuvent agir conjointement. Ce n'est plus, entre adversaires, qu'une question de degré, non de nature: quelle sera l'étendue de la réforme, tout est là. L'action des socialistes s'exerce sur le même plan que la pratique des démocrates: ceux-là veulent plus, ceux-ci veulent moins, voilà toute la différence.

Les socialistes parlementaires, en parfaits élèves de la démocratie, ont admis que, dans le domaine des revendications immédiates, ils pouvaient faire route ensemble avec les radicaux. Le vote de la plus petite amélioration matérielle leur a paru représenter un pas de plus vers le régime socialiste. Après le vote de la loi sur les caisses de retraites et de secours aux mineurs, en 1894, Guesde concluait: « Se servir du terrain con-
« quis aujourd'hui, pour en faire le départ d'une nouvelle con-
« quête pour demain, telle est et telle doit être notre politique ». Qu'on relise tous les discours prononcés à la Chambre sur la législation ouvrière: on n'y rencontrera jamais autre chose que le désir — proclamé concurremment avec les philanthropes et les démocrates — de « protéger » la classe ouvrière. Ce sont des mesures quasi-charitables qu'on réclame pour des faibles et des malheureux. Jamais ne se produit l'affirmation qu'il y a

deux « droits » en présence, deux « principes » en opposition : le contenu juridique et révolutionnaire de la lutte de classe disparaît devant des dispositions bienveillantes et arbitraires d'un pouvoir favorable aux ouvriers. La journée de huit heures est réclamée notamment, avec les arguments courants des hygiénistes, des humanitaires et des industriels avisés. Pas une fois la « volonté » de la classe ouvrière de ne pas travailler plus de huit heures, se dressant contre la « volonté » de la classe capitaliste, parce que le « droit ouvrier » est la négation du « droit capitaliste », n'a été mise en lumière. Lorsque, dans ces dernières années, la *Confédération Générale du Travail* entreprendra sa campagne pour les huit heures, la différence apparaîtra, et ce sera sur ce dernier point de vue que les syndicalistes insisteront avant tout.

Mais là où le caractère pacifiste du socialisme apparaît, c'est dans son opposition à la grève et dans son adhésion aux pratiques de la paix sociale. La grève est la manifestation la plus claire, parce que la plus brutale, de la lutte de classe. Nul voile ne s'interpose plus entre ouvriers et patrons, et leurs conceptions juridiques antagoniques se heurtent au grand jour. Que les mouvements de grève s'amplifient, que la révolte ouvrière cesse de se localiser pour se généraliser, et la conscience ouvrière, frappée par la lumière crue des faits, s'éclaire de plus en plus. On peut dire que l'esprit révolutionnaire du prolétariat se mesure à l'intensité de son action gréviste. Mais, par là-même, c'est l'œuvre solidariste de la démocratie qui est détruite, c'est la nécessité de l'intervention étatique qui disparaît devant l' « action directe » des masses, c'est l'idée de la conquête des pouvoirs publics qui s'éclipse. Chose incroyable, ce sont les socialistes qui formulent, avant les démocrates eux-mêmes, la politique à suivre pour tuer les grèves, pour imposer une « solution amiable des conflits », pour instituer l' « arbitrage obligatoire. »

Lorsqu'en 1892, fut votée la « loi sur la conciliation et l'arbitrage dans les grèves », Lafargue avait réclamé impérieusement l' « obligation des comités d'arbitrage », « parce que, « disait-il dans la séance du 21 octobre 1892, lorsqu'une grève « éclatera, le comité d'arbitrage étudiera la question ».

Il avait déposé, de plus, une proposition de loi rendant obligatoires les décisions arbitrales une fois acceptées par les deux parties. La Chambre l'avait repoussée, et le *Socialiste* du 31 octo-

bre 1892 avait commenté ainsi ce rejet : « Ce qui, dans ce débat, « a été remarquable, c'est la conduite des députés socialistes. On « accuse les socialistes d'être des meneurs, des provocateurs de « grèves, dont ils tirent des profits de diverses natures, et ce- « pendant, les députés ouvriers sont venus demander à la tri- « bune que l'on rendit l'arbitrage obligatoire, afin d'éviter aux « travailleurs les terribles souffrances qu'entraînent les grèves ».

Ce précédent devait inspirer d'autant plus les socialistes, de 1893 à 1898, que leurs conceptions générales les prédisposaient à intervenir dans ce sens. Dans son discours inaugural de la session parlementaire, Jaurès avait nettement répudié la grève et préconisé la conquête des pouvoirs publics. « Et vous « ne vous apercevez pas — disait-il au gouvernement — lorsque « vous faites un grief aux syndicats de se pénétrer de l'esprit « socialiste et de sortir de la simple agitation professionnelle « pour s'élever à une conception politique générale et supérieure, « que c'est vous qui les acculez à la grève comme un seul moyen « d'action, alors que le socialisme leur offre dans la conquête des « pouvoirs politiques un moyen d'action beaucoup plus efficace « et beaucoup plus étendu ». Mais la manifestation la plus démonstrative de cette hostilité à la grève fut la proposition de loi « tendant à organiser le droit de grève », que Jules Guesde déposa le 8 février 1894. Il faut analyser ce texte.

L'exposé des motifs commence par déplorer « l'état d'anarchie » de l'action gréviste. La loi n'a pas « organisé » le droit de grève, « et c'est à sa non-organisation, à l' « état d'anarchie « dans lequel il a été systématiquement laissé, que doivent être « attribués tous les désordres, toutes les violences, auxquels, « du dedans et du dehors, il donne lieu ou sert de prétexte ». Le remède consiste à « électoraliser » la grève. Le bulletin de vote, qui est le mode d'action normal de la société politique, doit devenir celui de la société économique : il faut appliquer les règles de la démocratie au mouvement ouvrier. L'esprit de Guesde, et des socialistes dont il est l'interprète, est à ce point saturé de démocratisme qu'il n'élève pas un seul doute sur la vertu du mécanisme démocratique. Il assimile d'emblée au monde politique le monde économique, et il transporte dans l'un les modes de fonctionnement de l'autre. Donc, le suffrage universel des ouvriers doit diriger la grève. Le syndicat disparaît, la sélection qu'il a opérée entre les conscients et les inconscients est détruite, l'organe représentatif des travailleurs forgé au feu ardent de la lutte est brisé : il ne reste plus qu'une masse amor-

phe d'électeurs, qui va se réunir en assemblée publique, et voter ou repousser la grève. La majorité ayant prononcé, sa décision sera obligatoire : elle s'imposera à la minorité avec la force d'une loi. Du coup, l'ordre sera assuré : « Et immédiatement, conclut « Guesde, parce que le travail aura été admis au bénéfice de ce « droit des majorités, monopolisé aujourd'hui par le capital, « sans qu'il soit besoin de le rétablir à coups de gendarmes, de « soldats, de juges — et quelques fois de cadavres — *voici l'or-* « *dre matériel plus que garanti, créé a priori et définitivement...* « Ce sera la volonté, *régulière et pacifique,* du nombre rempla- « çant l'usage ou l'abus anarchique de la force individuelle : *ce* « *sera l'état social succédant à l'état de nature* ». Et Guesde d'insister, de rappeler que le conflit deviendrait désormais *pacifique* et que par là serait assuré le *maximum d'ordre social.*

Les conseils du travail, le conseil supérieur du travail, qui ont pour but de prévenir les heurts entre patrons et ouvriers, rentrent dans le même ordre de préoccupations pacifiques. Depuis longtemps les socialistes considéraient d'ailleurs ces institutions mi-patronales et mi-ouvrières comme des « organes de classe ». Le fait — d'inspiration démocratique — d'obtenir pour le travail une représentation égale à celle du capital leur semblait une victoire prolétarienne. Le *Socialiste* du 31 octobre 1892 avait reproduit — à propos du vote de la loi sur la conciliation et l'arbitrage — un article de Guesde, paru dans le *Cri du Peuple,* du 13 mai 1886, sur les Conseils d'arbitrage. Cet article traduisait, par anticipation, toutes les aspirations démocratiques de son auteur. Guesde voyait dans l'arbitrage un moyen de « saper l'autorité patronale », en l'obligeant à discuter. « Le libre examen, « disait-il, est introduit dans la religion capitaliste. Révolution « morale qui appelle, entraîne l'autre : *c'est le contrôle ouvrier* « *de la production,* en attendant la direction ouvrière qui ne sau- « rait tarder ». Il ajoutait : « De quelque façon que l'on com- « pose ces conseils, que les arbitres soient élus mi-partie par le « travail et mi-partie par le capital, ou qu'entre ces deux fac- « teurs ennemis à concilier, l'Etat intervienne par un certain « nombre de membres fonctionnaires, le prolétariat, dans ses « luttes, défensives ou offensives, n'en va pas moins être doté « d'un nouvel *organe de classe* ». Et il concluait : « Allez-y « donc, messieurs les arbitreurs et conciliateurs ! Sous prétexte « de la paix sociale à maintenir, du moment que vous re- « connaissez dans le travail et dans le capital des belligérants et « que vous les mettez en présence, non plus chaotiquement

« comme ils le sont dans la grève, mais organiquement, sous la « forme de plénipotentiaires, c'est notre besogne que vous fai- « tes ; *vous faites œuvre essentiellement révolutionnaire* » (1).

Quant au Conseil Supérieur du Travail, le souci continu de Guesde fut d'y réclamer une représentation ouvrière égale à la représentation patronale. « Vous permettrez, en un mot — dé- « clarait-il à la Chambre — au prolétariat d'arriver avec son « verbe propre jusqu'au gouvernement de la République elle- « même... Ce que nous vous demandons, c'est de faire une « part à la classe ouvrière, c'est de laisser pénétrer, dans cette « représentation du travail, des travailleurs ayant la confiance « de leur classe. Si non, votre Conseil Supérieur du travail « sera, non pas ce qu'il devrait être, c'est-à-dire un acte de « confiance vis-à-vis du prolétariat, mais bien un acte de « défiance à son égard... D'autant plus que tous ici vous faites « profession d'être des hommes de paix sociale, que vous « niez les classes et la fatalité de leur antagonisme... Vous vou- « drez alors travailler à cette paix sociale en votant ce qui est « l'objet de notre proposition... » (2). Lorsque Waldeck-Rous- seau et Millerand arriveront au pouvoir, ils n'auront pas d'au- tre politique industrielle.

Cette hostilité à la grève et cet amour des pouvoirs publics mirent violemment en opposition les syndicats ouvriers et le par- ti socialiste. A mesure que le parti socialiste s'était parlementa- risé, les organisations ouvrières avaient, par une évolution in- verse, accentué leur esprit révolutionnaire. Le divorce éclata bruyamment, en 1894, au Congrès de Nantes, au sujet de la grè- ve générale, et, en 1896, au Congrès Socialiste International de Londres. Nous reviendrons plus loin sur cette édifiante histoire des relations des partis socialistes et du mouvement syndical.

Une telle politique démocratique devait avoir nécessairement comme corollaire l'accord général plus ou moins formulé du par- ti socialiste et des partis radicaux. En fait, soit dans les élec- tions, soit au parlement, l'alliance de tous les partis de gauche fut constante. Dès 1892, le *Parti Ouvrier Français* oubliait ses déclarations antérieures d'indifférence à l'égard de la forme po- litique et une action commune avait été, un peu partout, menée avec Lafargue, Guesde — et Millerand, l'un des leaders du

(1) Jules Guesde. - « Le Socialisme au jour le jour », p. 315 (Giard et Brière, éditeurs).

(2) Jules Guesde . - « Quatre Ans de Lutte de classe ». II. p. 130 et 131.

parti radical, à ce moment. M. Goblet, directeur de la *Petite République*, fut l'artisan du pacte. Les élections se firent sur cet accord et sur l'engagement du désistement au second tour pour le candidat le plus favorisé. Le *Socialiste* du 9 septembre 1893 rappelait l'attitude du *Parti Ouvrier Français:* « Le Parti Ou-« vrier s'est borné, là où la réaction arrivait la première, à reti-« rer son candidat et à faire voter pour la République. « Cette tactique ne date pas d'hier. Nous l'avons toujours pra-« tiquée, parce que plus nous sommes socialistes, plus nous « devons être républicains... Partout ailleurs, c'est-à-dire en « toutes les circonscriptions où le péril monarchique ou clé-« rical n'existait pas, le Parti Ouvrier a continué — non sans « succès — la lutte au second tour ». Nous voilà loin du langage tenu en 1890: « Sans s'occuper de renverser un Guillau-« me pour lui substituer un Loubet... ». A la Chambre, le parti socialiste se montra tout aussi partisan de l' « alliance républi-« caine » que dans le pays. Le ministère Léon Bourgeois, constitué en 1895 et considéré comme le premier gouvernement de gauche que la République ait eu, ne connut pas de défenseurs plus « systématiques » que les socialistes. Leur sollicitude pour le pouvoir fut telle qu'ils allèrent, pour le maintenir, jusqu'à voter contre l'abrogation des fameuses lois de réaction dites « lois scélérates », que la droite avait réclamée du gouvernement. Si bien qu'au congrès de Paris de 1900, l'indépendant Rouanet pouvait avec raison rappeler, dans le sens du ministérialisme socialiste, cette attitude: « Depuis qu'il existe à la Chambre un groupe socialiste, jamais le caractère nettement républicain de sa politique, jamais le souci qui s'imposait à lui de tenir compte des nécessités de la défense républicaine, mais même de favoriser le développement des institutions libérales n'a fait doute pour personne. En 1895-1896, par exemple, un cabinet radical s'étant formé, le groupe existant lui apporta un concours dévoué de tous les instants, parce qu'il voyait en lui la possibilité de développer nos institutions dans un sens plus démocratique. Même lorsque, dans le but d'attirer à eux nos bulletins de vote socialistes, les députés de droite proposèrent l'adoption de mesures qui nous étaient chères, par exemple, l'abrogation des lois scélérates, les socialistes se refusèrent à faire le jeu de la droite en votant ces mesures, et les uns s'abstinrent, les autres votèrent contre... » *(Compte Rendu,* p. 95). Ce qui avait séduit les socialistes, c'était la déclaration de M. Bourgeois de ne vouloir gouverner qu'avec une majorité pure-

ment républicaine : c'était la politique du « bloc » avant la lettre. La lutte que M. Bourgeois avait entreprise contre le Sénat était encore beaucoup dans ces sentiments, et lorsqu'en avril 1896, il capitula, ce fut de la part des socialistes une violente protestation : il avait trahi la République (1).

IV.

Socialisme Patriotique

L'idée de patrie est le ciment de l'Etat moderne : de son intensité dépend l'unité morale d'un pays. Les démocraties surtout exigent, pour être fortes, qu'un vif sentiment de solidarité élève les classes au-dessus de leurs antagonismes et les confonde dans un même idéal de grandeur nationale. A cette condition, l'ordre se maintiendra et les conflits sociaux ne compromettront pas l'intérêt supérieur de la patrie. Il n'y a pas de nation où l'esprit démocratique et le sentiment patriotique ne se soient historiquement plus identifiés qu'en France. Les désastres de 1870-71 forgèrent au même feu l'idée de République et l'idée de Patrie : « républicain » et « patriote » redevinrent deux termes synonymes, comme au temps de la Grande Révolution. Tout fut mis en œuvre, par les gouvernements successifs, pour implanter au cœur des Français l'amour indéracinable de la patrie. Ce fut la grande mission qui fut assignée à l'école, et les jeunes générations grandirent dans le culte de l'idée militaire et patriotique. Les partis politiques, par un tacite accord, placèrent le patriotisme loin de leurs luttes, dans une sorte de zone neutre, de territoire commun à tous.

C'est dans cette atmosphère surchargée d'électricité patriotique que les divers partis socialistes étaient nés et avaient grandi. L'antipatriotisme du début avait été peu à peu abandonné et les socialistes français, qui avaient commencé par dire au prolétariat qu'il n'avait pas de patrie, lui en avaient trouvé

(1) Le sentiment démocratique était si grand parmi les socialistes que le *Vorwaerts* écrivait, le 15 avril 1898 : « Le combat pour et contre le « cabinet Bourgeois, prit les proportions d'un combat de classe, qui of- « frait les meilleures chances pour une transformation de la Républi- « que, transformation attendue depuis si longtemps ».

une. A plus forte raison, dès que les succès électoraux et parlementaires eurent fortement accru son action, le parti socialiste redoubla de zèle patriotique. La lutte de classe s'accorda ici encore avec l'union des classes, l'insolidarisme avec le solidarisme, l'internationalisme avec le patriotisme. C'était la continuation normale de cette longue tentative de conciliation des contraires qu'avaient entreprise les socialistes. Lorsqu'il s'était adressé aux électeurs, à la veille de la consultation législative de 1893, le *Parti Ouvrier Français* avait eu soin de se présenter comme le « seul parti vraiment patriote », parce que, seul, « de la France avilie, traînée en mendiante et en dupe « au pied du pendeur de toutes les Russies, il refera la « *grande France*, la *France émancipatrice* qui, pour faire *trem-* « *bler les tyrans* et imposer la paix au monde, n'aura qu'à « prendre la tête du mouvement socialiste international ». De même, dans une grande conférence faite à Marseille, en 1893, Jaurès avait célébré l'identité du patriotisme et de l'internationalisme. Thèse qu'on n'est pas trop choqué de rencontrer dans la bouche d'un parlementaire élevé à l'école de la démocratie, mais thèse qui heurtera, lorsqu'on l'entendra amplifiée et exagérée par un vieux chef du parti comme Jules Guesde.

Tous les Manifestes du *Parti Ouvrier*, en effet, crient un patriotisme suraigu et rappellent la France à son rôle glorieux dans le monde. Les articles des journaux, les conférences de Guesde et ses amis renchérissent encore. Je lis dans le *Socialiste* du 24 juin 1893, le compte rendu d'une conférence de Guesde, à Roubaix, où l'orateur développe véhémentement cette idée que c'est le socialisme qui « remettra la France à la tête des nations ». Elle fut autrefois le soldat du pape, la fille aînée de l'Eglise, l'épée de la chrétienté. Elle devint ensuite le soldat de la Démocratie. Elle sera le soldat du socialisme. « Ce « sera — selon Guesde — l'œuvre du socialisme triomphant, *de* « *créer la patrie pour tous*, en créant la propriété pour tous. « Pour cela, il n'y a qu'à persévérer dans la voie où le Parti « ouvrier est entré si brillamment en mai 1892, en s'emparant « de nombre d'hôtels-de-ville. Au bout de la conquête du pou- « voir politique, de l'Etat, par les travailleurs organisés en parti « de classe, est la France restituée au prolétariat français. *Et* « *entre vos mains, camarades, elle n'aura rien à redouter de* « *personne. Quand vous l'aurez, gare à qui la touche!* » En 1892, Guesde avait déjà expliqué ce que serait cette « France collectiviste », marchant ainsi à la tête des nations. Il s'était pla-

cé en présence de la double hypothèse d'une résistance ou d'une acceptation de la révolution socialiste française « par les puissances qui nous entourent ». Dans le premier cas, comment pourrait-on résister à la force formidable d'un prolétariat gagnant à lui, par la force de l'exemple, le prolétariat universel? Dans le second cas, qui pourrait soutenir la concurrence? « ...Sur le marché universel, qui donc pourrait lutter contre la « production nationale? L'industrie socialiste sera à la grande « industrie capitaliste ce que la grande industrie est à la petite. « Rien ne tiendra devant elle, les sociétés anonymes les plus « puissantes ne pouvant pas, comme crédit, comme réduction « des frais généraux, concurrencer, sans faillite, la raison so- « ciale *France et Cie.* » (*Socialiste*, 20 mars 1892).

Ce ne fut, pendant la session législative de 1893 à 1898, qu'une débauche d'affirmations et de propositions ultra-patriotiques. On n'a que l'embarras du choix. Mais, c'est Guesde qui — avec son tempérament de théoricien, apportant sur toutes choses des formules précises — se distingue, en cette matière comme en toute autre, par son attitude tranchante. Sa brochure de 1898, aux Electeurs de Roubaix, a résumé en ces termes son action patriotique: « *Patriotes,* vraiment dignes de ce nom, Jules « Guesde a été au premier rang de cette minorité socialiste qui, « en toutes circonstances, à travers les lâchetés des uns et les « trahisons des autres, a sauvé l'honneur de la République et de « la France de la Révolution. Alors qu'il se trouvait 345 dépu- « tés, assez peu républicains et assez peu français pour envoyer « à Kiel les marins de la République crier: *Vive l'Empereur « allemand!*, Jules Guesde a été des 102 qui ont osé se dresser « devant nos gouvernants et leur dire: *Vous n'aurez de nous, « pour cette dernière honte, ni un sou ni un homme!* Alors que, « devenus cosaques, les bourgeois de toutes couleurs s'achar- « naient à désarmer notre peuple en lui enlevant la foi en lui- « même et en ne lui laissant d'espoir et de salut que dans l'étran- « ger, Jules Guesde a repoussé, comme un crime de lèse-pa- « trie, cet agenouillement aux pieds du tzarisme: il a été des 18, « des 27, et des 20 qui n'ont rien voulu entendre à l'alliance « russe: *parce qu'elle avait pour condition et pour base la rati- « fication du traité de Francfort, c'est-à-dire l'abandon définitif « et volontaire de l'Alsace-Lorraine...* » C'est au moment où la bourgeoisie a abandonné l'idée de la « revanche », que Guesde la reprend — pour les socialistes. Mais il faut lire aussi les pages que la brochure consacre à la défense de l'armée: « Nos

« soldats — y est-il dit — ont été la préoccupation constante « de Jules Guesde, non seulement parce que, sous l'uniforme « d'aujourd'hui il voit l'ouvrier et le paysan d'hier, le paysan « et l'ouvrier de demain, mais parce que, convaincu du grand « rôle réservé à notre pays, dans la prochaine révolution éman- « cipatrice du travail, Jules Guesde veut une France toute puis- « sante, invincible, capable de tenir tête à l'Europe capitaliste « coalisée, comme elle a tenu tête, il y a un siècle, à la Sainte- « Alliance des rois, des papes et des tzars ». Suit l'énumération de toutes les mesures demandées par les socialistes pour améliorer le sort des soldats et organiser l'armée à l'instar de la Suisse, pays pour lequel, tant au point de vue militaire qu'au point de vue de la législation du travail, Guesde, en parfait démocrate, ne cache pas son admiration.

En 1896, pour compenser, la municipalité socialiste de Lille sacrifia cependant à l'internationalisme. Elle reçut avec solennité Liebknecht, Bebel et Singer, de passage en France, et qui se rendaient au congrès socialiste international de Londres. Les partis rivaux exploitèrent bruyamment cet acte de courtoisie socialiste et de tumultueuses manifestations furent dirigées contre les « sans-patrie » de la mairie de Lille. Mais peu de temps après, Delory, secrétaire de la Fédération du Nord et maire de Lille, avait l'occasion de s'expliquer sur les sentiments patriotiques de son parti. Il inaugurait, au mois d'octobre 1896, avec pompe et éclat, un monument en l'honneur du général Faidherbe. Dans l'appel qu'elle adressait aux habitants de Lille, la Commission administrative du P. O. F. parlait de ceux qui tout à la fois veulent la paix et le maintien de l'intégrité du territoire : « Trêve aux haines et aux discordes — disait-elle — pour fêter « la mémoire du vainqueur de Bapaume, du héros de Saint- « Quentin. Vive la France ! » Les autorités militaires et civiles assistaient à la cérémonie, et Guesde célébra les vertus du général, qui avait rêvé, paraît-il, l'alliance de la démocratie européenne.

Il suffit. Une plus grande accumulation d'exemples est inutile. Il est abondamment démontré que, du jour où il se produisit sur la scène parlementaire, le socialisme français revêtit les défroques de la démocratie : tout au plus conserva-t-il sa cocarde révolutionnaire — pour les jours de fête.

V.

Le Programme de Saint-Mandé

Nous voici parvenus au point culminant des origines parlementaires du socialisme français. C'est en 1896. Les élections municipales viennent d'apporter de nouveaux triomphes, et l'heure paraît propice, pour mieux fêter le succès, de formuler nettement les limites théoriques de l'union socialiste. Il s'agit de marquer les points communs qui sont les conditions nécessaires et suffisantes de l'adhésion au groupe. Il faut que ceux qui y sont rentrés par surprise en sortent et que ceux qui y restent sachent à quoi s'en tenir. A droite, c'est l'exclusion des blanquistes rochefortistes, des ex-boulangistes nationalistes, que l'on visait — et aussi la disparition de quelques radicaux compromettants. A gauche, ce qu'on voulait, c'est marquer la séparation entre la politique socialiste et tout appel à l'action révolutionnaire et violente.

L'homme qui va délimiter le domaine du socialisme au banquet de Saint-Mandé, le 31 Mai 1896, c'est Millerand. Il n'en est pas de plus représentatif. Il a été l'agent principal de l'évolution démocratique du parti et l'entraîneur des vieilles fractions. C'est le manœuvrier parlementaire par excellence: froid, calculateur, avocat d'affaires, il a une réputation d'habileté qui lui a fait confier la mission délicate de parler au nom de tous. Cet ancien radical, mal dégagé de ses conceptions premières, tranquillise par avance: il ne dépassera pas la mesure. Il en dira assez, pour séparer le parti socialiste des partis voisins, il n'en dira pas trop, pour ne pas empêcher toute entente avec eux. Le socialisme est à ce point parlementarisé que les anciens chefs ont accepté ce choix comme naturel, et leur présence sanctionne leur adhésion.

Lorsque Millerand se leva, vêtu de l'habit noir officiel, tranchant au milieu de cette assemblée populaire, on put mesurer le chemin que le socialisme avait parcouru. Ce n'étaient plus des ouvriers inhabiles et frustes qui le représentaient, au jour des grandes solennités, mais de vrais bourgeois, habitués au cérémonial des cours républicaines. Et les premières paroles de Millerand marquèrent à quel point les socialistes étaient devenus des personnes de bonne compagnie: « Nous ne nous adressons « qu'au suffrage universel, commença-t-il, c'est lui que nous

« avons l'ambition d'affranchir économiquement et politique-« ment... Qu'on ne nous prête pas l'intention bouffonne de « n'attendre que de la Révolution violente le triomphe de nos « idées ». Le collectivisme ne s'impose plus comme une nécessité de fer : ce n'est qu'une « hypothèse », discutable comme toutes les hypothèses. Cela posé, Millerand énonça les trois formules cabalistiques, par où devaient se distinguer les vrais socialistes des faux, trois formules décolorées à point, et qui pouvaient donner à chacun l'illusion de sa nuance : 1° Socialisation progressive des moyens de production ; 2° conquête des pouvoirs publics ; 3° entente internationale des travailleurs.

Du premier regard, on voit ce que ces formules ont de vague et d'élastique. La socialisation des moyens de production peut être à la fois un article du programme radical et du programme collectiviste. Elle ressemble pourtant plus ici à une revendication radicale qu'à une mesure collectiviste : le mot « progressive » marque toute la différence. La « conquête des pouvoirs publics par le suffrage universel » est le but commun à tous les partis politiques et n'en saurait différencier aucun : l'équivoque entretenue par les collectivistes entre « pouvoirs publics » et « pouvoir politique » leur permettra seule d'accepter l'axiome émis par Millerand. Enfin l'entente internationale des travailleurs peut avoir un sens révolutionnaire ou démocratique : révolutionnaire, si l'on place les frontières entre les classes et non entre les peuples ; réformiste, si l'on n'y voit que la possibilité pour les ouvriers des divers pays de discuter les questions professionnelles dans des congrès internationaux. C'est ainsi que l'entend Millerand, dont le patriotisme ombrageux s'explique sur ce point : « Patriotes et internationalistes, ce sont deux titres « qu'avant nous les ancêtres de la Révolution française ont su « noblement allier ».

Le caractère démocratique de ce programme était encore accentué par les déclarations finales : « Un tel programme — con-« cluait Millerand — menace les intérêts des hauts barons de « l'agiotage et de la spéculation... Il ne frappe les grands que « pour libérer les petits ». C'est le cas de reprendre le mot d'Engels et de dire que « voilà bien un *socialisme antisémite* ». Dénoncer la ploutocratie, la grande industrie, les grands magasins, au profit de la petite boutique, des petits-bourgeois, des petits rentiers, etc. ; opposer les « riches » aux « pauvres », les « grands » aux « petits » ; — c'est le programme de toutes les démagogies, non du socialisme. Le socialisme ne connaît que des

producteurs et des non-producteurs: il organise les premiers contre les seconds.

Les radicaux-socialistes ne s'y sont point trompés et ils ont salué dans le programme de Saint-Mandé le triomphe de leurs doctrines. M. Goblet, peu de temps après sa formulation, déclarait en accepter le principe, tout en se réservant d'en sérier l'application. Le 7 novembre 1897, s'élevait dans la *Petite République*, une discussion entre M. Georges Renard et lui, sur le point de savoir: « Quelle part doit-on faire dans une société à la propriété individuelle et à la propriété privée? » Question de dosage, et non de principe remarquent les deux interlocuteurs. Quelle est la société qui ne comporte pas une part de propriété sociale et une part de propriété privée? M. Goblet veut limiter la propriété sociale à tout ce qui constitue un service public: crédit national, mines, chemins de fer; Millerand y ajoute les raffineries, en attendant que d'autres industries soient à point; et M. Renard suit les traces de Millerand. Bref, il n'y a pas, de l'aveu des adversaires, opposition de nature entre les deux thèses, mais seulement de degré: c'est une question de minimum et de maximum à débattre.

Quelques années plus tard, à son tour, le directeur d'un des plus grands journaux radicaux-socialistes, *La Dépêche de Toulouse*, M. Huc, confirmera ce caractère radical du programme de Saint-Mandé. « Il ne m'appartient pas — déclarait-il le 19 « mai 1901, au cours d'une polémique avec Jaurès — de rédiger « ici un programme radical. Je regrette néanmoins que ce soin « ne m'incombe pas. M. Jaurès le regrettera encore plus que « moi-même. Car si j'étais chargé de donner une charte au « parti radical, je lui indiquerais tout simplement... le program- « me de Saint-Mandé... Ce que M. Millerand décorait du voca- « ble plus moderne de collectivisme, nous l'appelions jadis la « reprise par l'Etat... Au fond c'était la même chose ». M. Huc y revient dans la *Dépêche* du 31 mai. Opposant ce qu'il appelle son « socialisme national » au « socialisme exclusivement ouvrier », il dit: « Nous voulons assurément que le travail re- « çoive sa pleine rémunération, mais nous voulons surtout que « les *reprises* s'exercent au bénéfice de cette grande collectivité « qui s'appelle le Pays, et *sous l'autorité impartiale de l'Etat,* « *représentant de tout le monde*... Rien ne nous dit que nous « nous éloignons de la doctrine de Saint-Mandé. Au contraire! « M. Millerand ne parlait que de l'intervention de l'Etat. Il ne

« parlait que de *restituer à tous* les grands moyens de production et d'échange, de les faire passer *dans le domaine national*. Il ne parlait que de *régies nationales*... Ce que j'ai voulu « établir, et je crois l'avoir établi, *c'est que l'évangile de Saint-Mandé, sous réserve de quelques nuances et sous le bénéfice de quelques précisions, s'adapte à la doctrine du vieux parti radical* ». Comment produire témoignage plus décisif?

Et pourtant les socialistes acceptèrent sur-le-champ le programme de Saint-Mandé. A l'exception des allemanistes — qui étaient restés toujours à l'écart, et, dont on retrouve le rôle en étudiant le mouvement syndical — ils applaudirent tous le formulaire que Millerand venait de leur apporter. « J'applaudis aux « paroles de Millerand, s'écria Guesde, et puisque comme vous, « après nous, il vient de déclarer que socialisme et collectivisme ne faisaient qu'un, je demande à compléter mon toast à « l'union socialiste d'hier et à l'union socialiste de demain, en « buvant au collectivisme libérateur ». O puissance des mots! Guesde et Millerand se trouvaient pleinement d'accord. Il est vrai qu'il s'agissait ici de « socialisme électoral ». Plus tard, dans une de ces périodes d'intermittence révolutionnaire qui ont caractérisé le P. O. F., Lafargue avouera les motifs cachés d'une pareille adhésion: « Les trois articles du programme de Saint-« Mandé — écrira-t-il dans le *Socialiste* du 30 juillet 1899 — « sont sous leur forme axiomatique, si imprécis, si élastiques et « si bénins, qu'il n'est pas de bourgeois vaguement socialiste ou « même n'ayant aucune prétention au titre de socialiste qui ne « puisse les admettre... Nous n'avons jamais critiqué en public « le Credo de Saint-Mandé, parce que nous pensions que son « élasticité et son vague pouvaient être utiles pour attirer au « socialisme une partie de l'élite de la bourgeoisie, que n'avait « pu entraîner notre propagande trop précise. Les derniers événements démontrent que nous avons eu tort de ne pas dire, « selon notre habitude, hautement, notre pensée ».

La publication du programme de Saint-Mandé produisit l'effet voulu. Elle fit partir des radicaux-socialistes, comme M. Mirman et les blanquistes-rochefortistes. Mais les députés inscrits au groupe socialiste parlementaire ne se prononcèrent pas tous: le programme ne fut adopté que par 26 voix, contre 7 abstentions et 10 absents. Il y avait donc, parmi les socialistes, des députés qui se trouvaient même en deçà du programme radical-socialiste: ils n'osaient accepter les idées que M. Goblet d'abord et

la *Dépêche de Toulouse,* ensuite, devaient cataloguer sous l'étiquette du plus pur radicalisme.

Le 16 juin 1896, Guesde offrait à la Chambre le socialisme parlementaire comme le meilleur paratonnerre contre la révolte ouvrière. « Prenez garde! s'écriait-il. Le jour où le socialis-« me viendrait à disparaître, vous seriez alors livrés sans dé-« fense aucune à toutes les représailles individuelles, à toutes « les vengeances privées. Et c'est nous qui, en montrant aux tra-« vailleurs un affranchissement collectif, sortant et ne pouvant « sortir que d'une action politique commune, c'est nous qui « constituons en réalité la plus grande société d'assurances sur « la vie pour les féodaux de l'industrie ». C'est le mot de la fin.

Hubert LAGARDELLE.

(à suivre).

Nietzsche et son temps

La traduction récente de *Ecce Homo,* le dernier écrit de Nietzsche, appellera de nouveau l'attention du public lettré de France sur le grand penseur allemand. On lui appliquera une fois de plus ses propres paroles: il a compté *pour quelqu'un* en Europe, comme aussi, avant lui, ont compté *pour quelqu'un* Gœthe, Hegel, Heine et Schopenhauer... C'est une *puissance.*

Etre une puissance, cela ne va pas sans dangers. Il l'a écrit lui-même, d'un mot impérissable: « Il en coûte d'arriver à la puissance. — La puissance abrutit ». Il en a été de même de sa doctrine. Les écrivassiers de toute catégorie se sont parés de ses royales dépouilles, en ont orné leurs écrits, et les gueux de toutes les races se sont crus des *surhommes* au teint blond et aux formes bestiales. Les partis qui, avec les manuscrits du grand homme, ont cru avoir acheté son génie, avaient déjà engagé sur son lit de souffrance une lutte d'injures et de traits envenimés. Et, la grande masse savait qu'il était devenu fou pour avoir trop philosophé. Juste châtiment à ses yeux! Mais les socialistes doivent formuler leur opinion sur Nietzsche.

La doctrine de Nietzsche n'est pas métaphysique. Il ne s'est pas préoccupé de savoir, si le monde se composait de monades ou d'atomes, de matière ou d'esprit. La doctrine de Nietzsche n'est pas une théorie scientifique. Il ne s'est pas soucié de savoir si derrière ce monde apparent se cachait un monde intelligible. Il était métaphysicien, théoricien à la façon naïve de l'homme du peuple. Pour lui, il n'existait que le monde qu'il voyait, sentait et entendait, et il n'existait que de la façon dont il le voyait ou le percevait par ses sens. Il ne se demandait pas ce qu'il y avait au-delà de ce monde, à côté, derrière ou après. Sa seule étude était de savoir ce qu'il y a dans ce monde, son seul problème était de définir la conduite que l'homme doit y tenir. Comme moraliste, son œuvre consistait à détruire et à reconstruire. Or, si la métaphysique et les théories scientifiques ne sont pas les produits logiques de la pensée humaine, mais ceux de la personnalité et du milieu, à plus forte raison en est-il ainsi de la morale.

Cela dit, nous nous trouvons en présence de deux suppositions. Ou la morale de Nietzsche est un produit de son temps, parce qu'elle porte en elle l'empreinte des conquêtes du passé ou des aspirations d'alors vers un autre avenir ; ou bien elle est en opposition avec son temps. Elle est la révolte du vieux monde contre le monde nouveau. Alors Nietzsche est un romantique et son enseignement est comme le vent d'automne qui souffle à travers les feuilles sèches.

L'époque de Nietzsche est essentiellement, en Allemagne, l'époque national-libérale. Deux puissants courants d'idées la dominent. D'un côté se tiennent les bourgeois millionnaires, devenus tout-puissants dans le nouvel Empire par le droit d'élection que leur avait octroyé Bismarck. Dans le court espace de vingt années, ces bourgeois se sont élevés de l'extrême faiblesse à un pouvoir inouï sur le terrain économique, social et politique. En face de cette bourgeoisie se dresse le prolétariat que Lasalle avait secoué de son sommeil, à qui Marx faisait son éducation et qui, dans ces dernières années, déploie avec tant de force, ses hardis bataillons. Les uns demandent la liberté absolue en économie et l'irresponsabilité, parce que, prétendent-ils, l'harmonie et le bon ordre de la communauté ne peuvent être assurés que par la libre action des forces individuelles ; ils réclament en outre l'application de cette conception de la vie aux besoins de la grandeur et du bien-être de la nation. Jamais épithète plus heureuse que celle de « *National-libéral* » n'a été donnée à cette théorie. Dans le camp des prolétaires, on fait appel à une puissante alliance des intérêts économiques et sociaux, appel au communisme, et en même temps on proclame l'idéal d'un internationalisme embrassant le monde entier. Donc, d'un côté la jouissance intense du présent, une vie heureuse dans le sens de David Fr. Strauss, et de l'autre, une vision prophétique de l'avenir sous des couleurs claires et pures, comme l'entrevoyaient les premiers disciples du Christ. Entre ces deux forces, la noblesse et la petite bourgeoisie du passé semblent devoir être écrasées.

Détrompez-vous, car soudain elles se relèvent avec le désespoir de l'agonie, et entraînent avec elles dans la lutte deux hommes qui toujours leur sont restés fidèlement attachés : Otto Bismarck et Richard Wagner. La politique économique de 1879 et la politique sociale de 1881 sont les résultats de ces événements.

Bismarck voulait, par les assurances, créer le plus grand nombre possible de petits rentiers. C'est la pensée sociale de la réaction des Corporations, comme il l'a franchement reconnu. Réaction dans l'ordre intellectuel s'appelle Romantisme. Or le romantique Wagner ressuscite dans toute sa gloire l'époque de la floraison des corporations protestantes, dans ses *Maîtres Chanteurs*, de Nuremberg, et plus tard le mysticisme chevaleresque dans la légende de Persifal.

Un observateur superficiel remarquera entre ces derniers et Nietzsche bien des rapprochements. Tant que le mot *romantisme* sera un jouet pour l'amusement des feuilletonnistes, il ne cessera d'être une source de désordre et de fausses interprétations. C'est grâce à Karl Lamprecht que ce mot flottant et vague, a enfin un sens ferme et défini. Le Romantisme, c'est le désir, le besoin qu'éprouve une époque de faire revivre certaines idées, certaines formes d'une époque depuis longtemps écoulée; remarquez qu'il est question d'idées et de formes sociales. Dans le sens du mot ainsi défini, on peut considérer comme romantiques bien des gens qui dans le sens vague du mot n'ont rien ou peu de romantique. Tant que Wagner se contente de faire revivre les formes de la vieille légende allemande, il n'est pas encore romantique. S'il est vrai que l'or, dans le cycle des Niebelungen, fasse allusion à notre époque, alors c'est un commencement de Romantisme, mais dès qu'il représente sur le théâtre toute une époque de l'antiquité, il a fait le pas décisif. Car cette pâle figure qu'on appelle la passion esthétique pure n'a jamais été connue des artistes de grand style. Nous savons, par l'ensemble des idées et des manières de voir de Wagner, qu'il éprouvait pour les choses du passé une passion irrésistible. Dans ce sens, Schiller, n'a nullement été romantique, pas plus que Heine, tandis que Freitag l'a été, lui dont tout le talent poétique est sorti de son amour pour une classe sociale qui disparaît complètement depuis 1870: le Patriciat Commercial. C'est cette classe sociale qu'il a dépeinte dans ses nuances les plus délicates, et qu'il a célébrée avec passion en commençant par son Marcus Kônig jusqu'à son T. O. Schrôter. Le nationalisme libéral dominant alors était déjà celui des princes de l'industrie. Freitag resta fidèle au parti: ce fut le sacrifice de son talent poétique.

On peut assurément rejeter cette nouvelle définition du Romantisme. On peut continuer à parler avec enthousiasme ou

avec colère du romantisme qui met en scène des torrents, des ondines, des anges, des fleurs bleues, des fantômes et des clairs de lune. Permis à qui le voudra de rechercher l'imbroglio historique. Moltke sera alors romantique, parce qu'il aimait des paysages nébuleux, et Lassalle parce qu'il avait le visage pâle et les yeux sombres. Je pense qu'on peut se présenter sous tous ces dehors et sous toutes les circonstances que je viens d'énumérer, sans avoir quoi que ce soit de romantique. Pour ma part, il me semble qu'alors seulement je respire un air romantique, quand je vois poindre les pignons de quelques vieilles maisons. Comme nous l'avons dit, dans le sens superficiel il ne sera pas difficile de faire de Nietzsche un romantique. Dans le sens plus profond du mot, il ne l'est nullement. Le Romantisme des corporations veut une morale de petit bourgeois. Et cette morale est celle de la compassion, de la considération réciproque, du contentement dans la médiocrité, la morale du juste milieu, de l'éloignement de tout ce qui est extrême dans la richesse ou dans la pauvreté, dans la grandeur ou dans l'incapacité. Si jamais la morale chrétienne s'est pratiquement incarnée, cela s'est fait dans la Bourgeoisie, au temps des Corporations. La Corporation en est elle-même la preuve : elle n'est pas née de motifs chrétiens, mais de la nécessité économique. Au temps de sa plus belle floraison, elle est la meilleure expression sociale possible que la maxime : « tu aimeras ton prochain comme toi-même », ait trouvée depuis 1900 ans écoulés. On n'a pas besoin de prouver que Nietzsche n'a rien de commun avec cette morale. S'il a poursuivi de sa haine et de son mépris les vertus bourgeoises comme viles et mesquines, il n'a pas eu plus de respect pour les vertus chrétiennes, dont les vertus bourgeoises sont un faible reflet. L'ordre qui règne dans la société des corporations est en un certain sens démocratique. Les Corporations diffèrent en droits et en influence, mais dans l'intérieur des corporations règne l'égalité. C'est la forme hiérarchique de la pensée démocratique, comme du reste elle est encore personnifiée dans l'Eglise Romaine. Or Nietzsche détestait tout caractère démocratique, parce qu'il gêne le développement individualiste au profit de la masse.

La différence entre la Corporation et l'Etat communiste de l'avenir ne l'a pas profondément occupé. Il ne vit dans celui-ci qu'une conséquence de l'idée démocratique. C'était pour lui l'organisation de la souveraineté de la masse complètement ni-

velée, où toute différenciation de la personnalité, tout épanouissement des talents individuels lui semblait rendu impossible; chacun devenait le fonctionnaire de la masse. Ces pensées lui donnaient le frisson. Elles lui paraissaient suggérées par les affreux tiraillements d'estomac d'une faim brutale. Il fallait renoncer à toute culture esthétique un peu plus élevée, afin que chacun put manger son content. Aussi, en dépit de leur athéisme et de leur hostilité contre le christianisme, les bataillons des ouvriers n'inspiraient pas plus d'estime à Nietzsche que les associations des petits bourgeois. Il ne pouvait les souffrir parce qu'ils veulent cette horrible égalité que le Christianisme a d'abord prêchée par son mépris de tout ce qui est aristocratique.

La réaction et leromantisme des Corporations prônaient la morale agonisante du passé, le socialisme avait conscience de la morale de l'avenir qu'il porte en lui. Frédéric Nietzsche les haïssait tous deux. Est-il donc le philosophe du nationalisme libéral actuel et du capitalisme?

Dans la philosophie de Nietzsche, deux courants d'idées coulent parallèlement l'un à côté de l'autre. Le but de l'humanité n'est plus à atteindre, mais il est déjà atteint cent fois.

Le grand homme est le but de l'humanité, qu'il ait paru il y a mille ans ou qu'il paraisse à une époque aussi lointaine encore dans l'avenir. C'est là la moitié de sa philosophie. Au-delà il ne connaît plus de progrès; car la grande personnalité humaine est la seule mesure du progrès. Dans les temps passés, les grands hommes sont aussi nombreux ou aussi rares que de nos jours. Gœthe et Schopenhauer s'élèvent autant au-dessus de leurs concitoyens que Sophocle et Platon au-dessus des Anciens.

Mais à cette note se mêle insensiblement une autre note, la note sociale: *de l'espèce allons à la surespèce!* L'idée moderne d'éducation se fait jour. Ici également les grandes personnalités sont le but de l'évolution. Mais leur apparition ne doit pas être l'effet du hasard, nous ne devons pas l'attendre, mais travailler à son avènement. A cette masse réprouvée, maudite, on confie tout-à-coup la mission la plus élevée. « Votre devoir est non seulement de vous reproduire, mais encore de vous perfectionner ». Et le mot d'ordre du grand aristocrate se confond harmonieusement avec celui du plus fougueux démocrate. La

vraie démocratie, dit Bjôrnstjerne Bjôrnson, est d'éduquer la masse pour en faire des personnalités.

Il y a ceci de contradictoire dans F. Nietzsche : l'homme de la Renaissance s'oppose en lui à l'homme du XIX^e^ siècle. Le monde ne progresse pas. Sa valeur consiste dans chaque grand homme qu'il produit. Plus ce grand homme se développe librement, plus sa valeur et la valeur de son temps est considérable, car une époque emprunte son éclat de ses grands hommes. Platon, Sophocle, Phidias, Praxitèle, Homère, représentent les époques de l'antiquité ; Borgia, Michel-Ange, Léonard de Vinci, la Renaissance ; Napoléon, Gœthe, Hegel, Darwin, Schopenhauer, les temps Modernes. Voilà de la philosophie de la Renaissance !

Est-ce aussi de la philosophie du Capitalisme ? Il n'est pas si facile de l'affirmer. Pour le National-libéral, il n'y a qu'une réponse à la question : le plus grand homme de son époque, c'est Bismarck. Nietzsche prononçait ce mot en riant. Il n'en voyait point qu'il pût mettre à côté de Hegel, de Heine, de Gœthe. Mais il faut remarquer que le philosophe lui-même ne peut plus se placer au-dessus de ceux qui donnent au monde la mesure de sa valeur, et qu'il ne peut trouver que dans le monde dont il fait partie lui-même. Les mesures dont Nietzsche se servait pour mesurer les hommes sont malgré tout morales. Pour lui, Bismarck était l'homme qui a fait descendre l'Allemagne de ses sereines hauteurs pour l'abaisser au niveau de la plaine européenne. Il n'a pas compris que le sacrifice brutal de toute haute culture intellectuelle pouvait être un moyen d'atteindre le but. Pourquoi le Capitaliste veut-il une liberté absolue ? Pour amasser de l'argent. Eh bien, voici ce qui le distingue du patricien : il amasse cet argent non pour augmenter son bien-être, mais pour accaparer la puissance. Nietzsche a analysé magistralement le besoin d'argent de deux classes : la noblesse et le clergé. Le besoin d'argent du capitaliste, il n'a pas su le comprendre. La liberté de l'industrie et du commerce, l'étalon d'or, — lui paraissaient choses mesquines et bourgeoises. Il ne vit pas que c'étaient les instruments d'une puissance qui avait presque brisé la puissance féodale et qui osait s'attaquer à la puissance sacerdotale. Aussi l'autre moitié de sa philosophie aurait pu être une philosophie du capitalisme. Mais il n'en fut rien. Elle n'avait pas de racine dans ce terrain. C'était une philosophie de la Renaissance et si quelque chose la rongeait du côté du capitalisme, c'était son antagonisme avec la réaction des Corporations et le communisme.

Mais de cette alliance, ni la bourgeoisie, ni Nietzsche n'ont eu un instant conscience. A l'homme de la Renaissance, la puissance sert à produire des œuvres d'une valeur morale. C'est dans ce sens que Frédéric II et Louis II ont produit. Le créateur d'une œuvre avec la puissance acquise augmente toujours sa puissance pour l'amour d'elle-même, et pour elle il fait le sacrifice des plus hautes valeurs morales. Mais une œuvre morale doit-elle toujours nécessairement être un tableau, un édifice, un livre, une symphonie? Ne peut-elle pas être aussi une action? Bismarck a foulé aux pieds toutes les valeurs morales pour arriver à la puissance. Peut-être, sans le savoir, a-t-il créé par là de nouvelles valeurs que nous ne pouvons encore mesurer aujourd'hui? Du temps des milliards, l'Allemagne était morte comme idée civilisatrice, elle n'existait que comme la conception grandiose de la puissance. Mais ne voit-on pas déjà aujourd'hui quelles valeurs nouvelles pour la civilisation sont sorties de là? Nietzsche n'a ni vu ni compris ces retours. Personne n'a moins compris le capitalisme que lui. Son *surhomme* habite l'Hellade et l'Italie, mais non à Berlin. Nietzsche n'avait pas eu la chance, comme Avenarius, d'être précepteur dans la maison de Stronsberg.

Le philosophe de la Renaissance, Nietzsche, est en même temps un artiste dans la force du terme. Ses aphorismes sont des œuvres d'art et même de l'art pour l'art. Leur principale valeur est une valeur esthétique. Ils ont enrichi la langue allemande, comme on ne l'avait vu avant lui que du temps de Luther et de Gœthe. Ils ont dépeint la personnalité humaine avec tout le charme et l'art de la poésie, avec les couleurs les plus vives et les plus brillantes. Pris dans leur ensemble ils défient toute contradiction. Le bourgeois ignorant seul ose blâmer notre civilisation. Nous avons certes poussé le progrès plus loin que les Grecs qui n'avaient pas de train à intercirculation, ni de système téléphonique. L'homme qui pense s'incline devant la grandeur du passé et renonce à toute sorte de comparaison. On reconnaît, dit-on, le passage de Napoléon à la trace de ses crimes. Mais il y a, il faut l'avouer, une différence entre les grands et les petits malfaiteurs. Si les jugements de Nietzche sur Jésus qu'il a entièrement caricaturé, sur Luther qu'il n'a nullement compris, sur Kant qu'il a malmené, si ces jugements révoltent quelqu'un, que celui-là s'entende avec l'homme qui connaît le cœur humain. Nietzsche est un homme qu'on aime à entendre en ses heures tranquilles, on se perd en lui. Mais on ne doit pas parler

de lui au milieu du bruit et à la tribune. Celui qui crierait de là-haut à la foule : Borgia et Napoléon etaient grands parmi les grands hommes ! celui-là serait un plagiaire de Nietzsche, ce serait un petit voleur vulgaire, et ceux-là, comme on le sait, on les pend. Les valeurs morales que je puise dans Nietzsche, à côté des valeurs esthétiques, sont innombrables, mais elles m'appartiennent et n'appartiennent qu'à moi ; mon voisin en aperçoit et en tire d'autres. Quand j'entreprends une discussion avec Nietzsche, c'est en silence, pour moi seul, sans appel au public.

Mais contre le philosophe de la Renaissance s'élève le socialiste que préoccupe l'avenir de l'humanité. Lui, naguère seul à l'écart de tous, marche maintenant à leur tête, déployant la bannière où sont gravés ces mots : de l'espèce à la surespèce ! et l'humanité doit se prononcer si elle veut le suivre ou non.

A quoi bon parler de Révolution et de but comme on se le représentait autrefois ou plutôt comme on ne se le représentait pas, car ce n'était qu'une façon de parler ? N'avons-nous pas tous appris que dans tout mouvement il fallait déterminer et la vitesse et la direction. Eh bien, la direction n'est pas le but, et tout mouvement historique n'est pas une ligne droite, ni une parabole ou une spirale d'Archimède, mais une courbe dont les plus grands génies de la géométrie analytique tenteraient en vain d'établir l'équation. En histoire, il n'y a pas de but qui n'ait été dépassé au moment même où il a été atteint. Tout but ne peut signifier qu'une orientation provisoire. Même dans sa marche vers ce point, le mouvement historique déplace son but, et il ne lui reste qu'une direction moins déterminée. Le soi-disant idéal d'un mouvement n'est pas dans son but final, mais dans chaque instant qui le précède ; il marche avec lui comme cette colonne de feu qui marchait avec le peuple d'Israël. Tant qu'un mouvement se propose un but détaché de lui-même, il n'est pas arrivé à maturité, dans le sens propre du mot, il ne vit que dans des rêves enfantins. Mais cette période est aussi nécessaire, car de même que l'enfant grandit en âge et en expérience, de même il arrive un jour où le mouvement vit de ses espérances enfantines. Si un mouvement quelconque atteint ce jour, c'est une preuve évidente de sa légitimité. Le socialisme a renoncé à un but extérieur à son action quotidienne, mais il a pour le remplacer un idéal qui n'est pas placé en dehors et devant lui, mais

en lui-même et dont il porte extérieurement l'empreinte. Or cet idéal du socialisme est à peu près celui que Nietzsche donne à l'humanité.

L'idéal socialiste, c'est la démocratisation économique bien différente de la démocratie politique. La démocratie politique trouve son expression dans le parlement ; mais ce que le socialisme gagne au parlement n'est certes pas irrévocable. Cela lui donne cependant le moyen d'empêcher des réactions et lui permet d'écarter des obstacles. Son influence heureuse ou malheureuse dépend essentiellement de la direction de *leaders* expérimentés. Il est naturel qu'avec le temps, on remarque dans cette forme de gouvernement plus que dans toute autre une éducation évoluant vers la perfection. Mais entre la masse et les *leaders*, persiste un abime profond. Ce sera toujours à ceux-là qu'il faudra recourir pour la solution des problèmes toujours plus difficiles que soulève la complexité de la vie d'une grande puissance. Mais les *leaders* les plus assurés d'atteindre leur but seront toujours ceux qui savent le mieux s'emparer de la masse par ses intérêts. La démocratie politique, c'est donc la direction des masses par les individus qui s'adaptent en quelque façon aux instincts de ces masses. Image peu souriante pour des esprits aristocratiques! Aussi Nietzsche n'avait que de la haine et du mépris pour la démocratie politique.

Il en est tout autre de la démocratie économique. Une défense d'exportation ou d'importation faite à contre temps, peut avoir pour conséquences des crises économiques des plus imprévues. Car nous avons en opposition à une politique d'Etat une économie mondiale. Or le moindre défaut d'équilibre de cette dernière peut comme l'avalanche prendre bientôt des proportions gigantesques effroyables. Tout changement dans la forme actuelle de la production ne peut se faire que très insensiblement, et cette difficulté d'équilibre économique grandit de jour en jour proportionnellement à l'extension du commerce. C'est pourquoi la sage direction d'une grande fabrique d'objets d'exportation est une œuvre bien autrement importante que la direction d'un ministère. Bismarck, autorité compétente en cette matière, a reconnu lui-même qu'il suffisait de bien peu d'intelligence et de raison pour conduire le monde politique. Dans le monde économique, c'est l'incapacité, le manque de talent qui fait impitoyablement banqueroute ; et les courtisans, hélas! par trop nombreux du prolétariat, peuvent seuls lui persuader qu'il est déjà aujourd'hui capable de diriger le monde économique. La

conquête de la puissance économique est pour la classe ouvrière une tâche longue et laborieuse, comme l'a du reste été celle de la Bourgeoisie autrefois.

En réalité, fonder la démocratie économique, c'est bien établir l'aristocratie de la masse. Rien ne fait tant sortir les personnalités de la masse où elles se confondaient que les responsabilités économiques qu'elles endossent. Sur cette base seulement le développement moral et intellectuel de l'individualité est possible. Et ce développement n'est cependant que l'idéal de l'humanité. Le réveil du sentiment de la personnalité a toujours été en histoire un signe de printemps.

« Vous ne devez pas seulement vous multiplier, mais vous devez aussi vous perfectionner! Que le mariage vous aide à atteindre ce but. » Cette parole, la plus belle de Nietzsche et en même temps la plus belle qu'on ait dite depuis le Christ sur le mariage, renferme plus que toute autre les aspirations intimes du socialisme. Le mariage vrai implique la condition de tout progrès. Les courtisans mêmes du prolétariat osent rarement dire que le mariage de l'ouvrier soit l'idéal du mariage. Les meneurs socialistes montrent avec complaisance comme modèle leur mariage bourgeois, leur vie de famille bourgeoise. Le mouvement ouvrier tend à donner à la femme de l'ouvrier plus de temps pour le mariage, pour la famille, pour la maternité et l'éducation. Tant que le socialisme ne visait que le nombre, il lui suffisait de mettre au monde le plus d'enfants possible. Dans sa progéniture, le prolétaire avait entre les mains l'arme la plus lourde pour atteindre son but. Mais sur cette question que d'opinions, que de contradictions. Même les écrivains socialistes enseignent que la bonne éducation des enfants suppose un nombre limité d'enfants. N'approfondissons pas si la théorie est bonne, mentionnons-la seulement comme symptôme. On ne croit plus si aveuglément que l'idéal du mariage soit celui qu'une heure de passion et d'oubli a rendu obligatoire; on s'aperçoit enfin que le mariage est cependant quelque chose de plus que « *le pitoyable plaisir qu'on éprouve à deux* », selon le mot de Nietzsche. Une éducation *en avant* et en haut, comme le conçoit Nietzsche, ne peut se réaliser que dans le mariage vrai. Et tout dans le socialisme montre que telles sont ses véritables aspirations: diminution des heures du travail, recherche de plaisirs plus nobles, lutte contre l'alcoolisme, etc... Tout cela contribuera un jour à l'honneur et au but du mariage. Or personne

plus que Nietzsche n'a estimé et préconisé si haut le but du mariage.

Une chose encore peut-être le rattache au socialisme. Le mépris de toute sentimentalité, l'horreur des piteuses rengaines que soufflent dans leur cornemuse les prétendus amis de la paix. Tous deux, le socialiste et Nietzsche, se bouchent le nez devant ces cuisines d'où se dégage l'odeur de ces soupes que l'on prépare pour les mendiants, et de ces brouets doucereux de paix et d'harmonie.

Dans la lutte seulement, peut grandir la personnalité. Une seule grève éveille plus d'individualités que tout un livre plein de boursouflures sur l'*Epuisement des forces vitales* ou autres sujets. C'est cependant un bien que les apôtres du pacifisme s'élèvent contre Nietzsche, c'est une preuve évidente qu'il ne le comprennent ni lui, ni son temps, ni le nôtre.

« On paye cher pour arriver à la puissance. La puissance abrutit ». Mais la lutte pour la puissance est l'élément vital de tout grand mouvement. Et c'est bien assez si de cette lutte sortent de grandes personnalités, s'élevant toujours plus nombreuses et de plus en plus haut. Autrefois le socialisme était un dogme, comme tout grand mouvement à son apparition. Le dogme s'écroule, mais le sentiment et la vie individuelle demeurent, grossissent et coulent des flots toujours plus abondants. La lutte ne languit pas, comme le prétendent avec dédain les incorrigibles : elle ne fait que changer de forme, elle se propose d'autres buts, elle se porte dans des sphères nouvelles. Elle devient plus variée et plus significative. Le terrain se couvre de combattants et non plus de programmes. Des milliers se réveillent qui s'étaient endormis sur des promesses...

Nietzsche était des nôtres. Ce n'était pas le philosophe du Romantisme des corporations, lui à qui il en a tant coûté de se séparer de Wagner, l'artiste de ce Romantisme. Il ne fut pas le philosophe du capitalisme, qui croyait avoir atteint le plus haut point de la perfection humaine dans le libre jeu des forces. Il croyait aux grands hommes du passé, et, ce qui fait tout le merveilleux et le divin de ce génie, il croyait à la grande humanité future. Il croyait en un pays d'enfants, en un *en haut*, en un *en avant*. Il haïssait le socialisme comme un enlaidissement de l'Europe. Il ne le comprit pas, ou du moins il ne connut qu'une forme inférieure du socialisme. Personne d'ailleurs ne demande

au prophète de penser comme l'historien. Où l'on parlait de la dictature de la masse, il ne pouvait pas pressentir la différenciation de la personnalité!

Malgré tout, nous le connaissons et nous avons sur lui cet avantage que nous nous connaissons nous-mêmes. Il a été notre prophète sans le savoir. Il a annoncé d'avance ce que nous devions trouver à force de travail et de recherche, à savoir que la valeur de l'humanité est dans l'homme même et que tout effort *en haut* a un sens aristocratique. Cette idée est éternelle, c'est une puissance qui ne peut ni périr ni abrutir.

E. Gystrow.

Un Grand Conflit Social

La Grève de Mazamet

(Suite) (1).

X

Les travailleurs du délainage se divisent en trois catégories: ceux qui n'ont que leur salaire pour vivre, ceux qui ont une maison et un petit lopin de terre, et ceux qui ont un petit capital en terre ou en argent. La deuxième catégorie paraît être la plus nombreuse. On comprendra que nous ne puissions indiquer en détail la source du lopin de terre ou du petit capital. Bornons-nous à dire que les ouvriers sont extrêmement sobres, simples de goûts et qu'ils mènent une existence exempte de tout excès.

Ceux qui ont parcouru le Midi de la France savent que la coutume la plus répandue est dans l'élevage du cochon dit « familial. » Pendant l'été et l'hiver, le porc acheté tout petit, est lentement élevé, nourri, engraissé. En février ou mars, la bête est tuée et ses différentes parties sont préparées en salaisons; du lard on fait de la graisse, qui, enfermée dans des pots en terre, servira pour l'année à faire la cuisine; les jambes et les cuisses mises au sel pendant un mois ou quarante jours, seront pendues dans la cheminée pour hâter le séchage; puis serviront à la nourriture de la famille, après avoir subi ou non des apprêts: c'est le jambon; la viande de porc mise au sel sera enfermée avec la graisse dans les pots et elle sera une excellente nourriture, dont le Méridional est friand: c'est le salé; d'autres parties serviront à faire le boudin, le saucisson. Voilà notre famille munie pour l'année. Mais qu'on ne croie pas que tout est bénéfice. Il faut pour élever la bête, lui fournir de la *repasse* de froment, des pommes de terre, du maïs, et tout cela se vend parfois très cher.

L'ouvrier qui, en février ou mars, a tué un cochon, a devant lui une « avance » de provisions: moyennant qu'on lui fournisse le pain, il pourra lutter.

Parmi les ouvriers délaineurs, ils étaient nombreux ceux, qui au moment de la déclaration de grève, avaient un porc à tuer et

(1) Voir les numéros 211, 212 et 213 du *Mouvement Socialiste.*

quelques-uns n'avaient pas épuisé leurs provisions précédentes. Ceux-là ne tiraient du syndicat que le pain.

Il nous souvient d'être entré dans plusieurs demeures de délaineurs. Le seuil de la porte franchie, nous regardions au plafond, et sur les étagères : là étaient les saucissons, le jambon, les pots de salé, et le maître du logis nous disait : « Nous avons du bon jambon, du bon saucisson ; nous attendrons que les patrons viennent nous chercher ! » Et il ajoutait : « On luttera un an, s'il le faut, et nous laisserons pour les nécessiteux, les subsides reçus par le Syndicat, et cela jusqu'à la fin ! » Ainsi le Syndicat n'avait à sa charge entière que le quart des grévistes, et la totalité que pour le pain.

Nous l'avons dit, le syndicat catholique était le plus nombreux ; il n'était rattaché à aucun organisme central ; l'autre, moins important, adhérait à la fédération nationale du Textile. Que pouvait faire cette fédération, avec sa cotisation fédérale de cinq centimes par membre et par mois ? Peu de chose. La caisse du syndicat catholique fit face aux premiers frais trop élevés et qu'il fallait réduire. On institua les soupes communistes. Ces soupes fonctionnèrent comme elles fonctionnent ailleurs, les camarades se mirent rapidement au courant des besoins qu'elles entraînent ; nous pûmes nous en rendre compte durant notre séjour, puisque nous mangions à la table des grévistes.

Le premier mois de lutte se passa sans que rien ne vint du dehors, ni en argent, ni en militants. Ce fut le camarade Dubreuil, de Castres qui se rendit le premier à l'invitation du syndicat. C'est lui qui fit l'installation des soupes. Il nous raconta le peu d'empressement manifesté par les grévistes pour venir aux soupes ; leur timidité était telle qu'il fallut, pour la surmonter, que des camarades, moins besogneux, mais plus hardis, s'installassent devant les tables, donnant ainsi l'exemple. La crainte disparut peu à peu et chacun s'accoutuma à la vie en commun, pour y puiser réconfort et confiance (1).

Cet isolement du premier mois réjouissait fort les patrons. Ils disaient aux ouvriers : « Vous ne pourrez lutter longtemps, puisque vous êtes seuls ; personne ne vous vient en aide parce

(1) Des journaux ont écrit que le député avait versé à la caisse de grève une somme de 12.000 francs. Il n'en est rien. M. Reille n'a rien donné, ni en argent ni en nature. Il en est de même de l'évêque d'Albi qui n'intervint à aucun moment. Les journaux se sont livrés, à l'égard du député et de l'évêque, à des fantaisies de reporters à la recherche de copie sensationnelle.

que vous n'êtes pas attachés à la C. G. T.! » Langage curieux, et qui bientôt allait être démenti.

Les soupes installées, on songea aux exodes d'enfants. De Castres, d'Albi, de Cette, de Toulouse, on demanda des gamins. Le plus difficile était de les obtenir, les parents ne voulant pas s'en séparer. Ils étaient en cela encouragés par les prêtres, qui, avec juste raison, voyaient d'un mauvais œil, l'envoi de ces enfants dans des familles détachées de tout esprit religieux. Cependant on réunit pour le premier exode, un certain nombre d'enfants. Le départ s'effectua au milieu de préparatifs nombreux qui en faisaient une manifestation. Comme pour les soupes, il fallut que les militants moins besogneux, prêchassent d'exemple, en inscrivant leurs enfants les premiers.

A partir du deuxième mois, les concours vont se produire. Le *Midi Socialiste,* journal quotidien de Toulouse, va s'occuper de la grève et faire appel aux souscriptions. Peu après, le syndicat va être mis en rapport avec la fédération des Cuirs et Peaux, qui délégua un de ses secrétaires, Voirin. Celui-ci y fit deux séjours, l'un d'une semaine, l'autre de trois. Entre temps, les secours affluèrent et continuèrent à venir jusqu'à la fin de la grève.

XI

La presse a parlé, au jour le jour, des incidents qui ont marqué la grève. Nous n'avons pas, ici, à les relever; nous ne relaterons que les grandes phases de la lutte. Afin de vaincre la résistance ouvrière, et pour ne pas opposer tout refus catégorique aux demandes de pourparlers, les patrons jetèrent dans la discussion, dans le but de compliquer et d'obscurcir la situation, des offres d'un caractères particulier: caisses de garantie, de chômage, alimentées pour une part par eux; toutes institutions qui n'avaient pour but que de se prémunir contre le chômage ou grève, résultant du fait des ouvriers. Ces propositions rejetées, à mesure qu'étaient dévoilées les intentions patronales, aboutirent à une offre à laquelle le patronat resta attaché, celle du paiement différé. Les fabricants acceptaient de donner 15 à 20 centimes de prime payables au terme de l'année commerciale, fin juin. Cette prime n'était payable que si le travail n'avait pas été suspendu par les ouvriers.

Dans cette offre se retrouvait le même souci qui avait fait proposer les caisses indiquées plus haut. Aussi les ouvriers refusaient l'offre parce qu'insuffisante et aléatoire. Ils voulaient une

augmentation s'incorporant au salaire. Les pourparlers, péniblement engagés, furent rompus plusieurs heures avant notre arrivée, le 6 avril. La discussion entre les deux commissions fut très vive et prit un caractère violent à diverses reprises. Les rapports entre elles paraissaient, dès ce jour, impossibles à renouveler; les esprits étaient aigris, irrités de part et d'autre; les ouvriers exaspérés en présence du parti-pris manifesté avec tant d'arrogance par les patrons, ces derniers, rendus furieux par la fermeté dont faisaient preuve les grévistes.

Le 6 avril, la situation devenait insoluble; le troisième mois allait prendre fin et les partis restaient sur leurs positions; les deux commissions n'allaient plus être à même de discuter. Il fallait donc attendre et profiter du temps disponible pour aller dans la région, donner des réunions à l'effet d'intéresser les milieux ouvriers au conflit des délaineurs. C'est dans ce but que nous nous rendîmes à Toulouse, à Graulhet, à Castres. Pendant une absence — nous étions parti pour ces deux dernières villes — le comité de grève décida de consulter les grévistes par un vote à bulletin secret. Ce vote eut lieu à dessein, en dehors de nous, afin que nul ne pût dire que le résultat était dû à notre pression personnelle.

Voici les chiffres que donna le vote:

Sabreurs: 143 votants; 137 pour la grève, 6 pour la reprise du travail;
Peleurs: 153 votants; 153 pour la grève;
Peleuses: 194 votants: 193 pour la grève, 1 pour la reprise;
Marragos: 329 votants; 325 pour la grève, 4 pour la reprise;
Femmes Marragos: 85 votants; 84 pour la grève, 1 pour la reprise.

Soit 904 votants, dont 892 pour la continuation de la grève et 12 pour la reprise du travail.

Ce vote eut lieu le 16 avril, c'est-à-dire dans le commencement du quatrième mois du conflit. Il fut une réponse et un démenti: une réponse à l'attitude provocante des patrons, qui éclata si violemment le 6 avril; un démenti aux bruits circulant et qui tendaient à faire croire que les grévistes subissaient des influences et que parmi eux beaucoup désiraient travailler.

A notre retour de Castres, en apprenant le résultat, nous fûmes profondément étonné; car, malgré la bonne impression qu'un séjour d'une semaine avait formée en nous, nous n'escomptions pas une pareille consultation. Ceux qui ont suivi de

près des conflits ouvriers et patronaux, penseront comme nous, ils estimeront qu'une population qui donne un semblable exemple de ténacité, est capable de faire de grandes choses.

Mais la partie la plus intéressante de la consultation, se trouve dans le vote des sabreurs et des femmes marragos et peleuses.

Six sabreurs, sur 143 consultés, votèrent la reprise et cependant la grève ne les intéressait pas directement, puisqu'ils n'avaient formulé aucune revendication; ils luttaient par solidarité; deux femmes sur 279, votèrent également la reprise du travail: c'était peu, bien peu. Ces deux votes étaient réconfortants. Aussi ce fut avec satisfaction qu'à la réunion qui suivit la consultation, nous commentâmes ce vote en soulignant la belle attitude des sabreurs et des femmes. Les peleurs, qui tous avaient voté la grève, les marragos qui au nombre de 325 n'avaient compté que quatre irrésolus, comprirent notre intention et notre devoir, ils applaudirent, en nous approuvant, la conduite des sabreurs et des femmes. Ces dernières, en particulier, méritaient bien cette approbation publique; durant toute la grève, elles furent admirables et notre plaisir était sans égal, lorsque passant à côté d'elles, nous les entendions exprimer leur colère dans leur patois tour à tour rude et harmonieux. Car il fallait connaître leur patois pour être à même de saisir et de comprendre ces prolétaires. Le français ne leur est aucunement familier, ils ont une grande appréhension à l'égard de cette langue qu'ils ne connaissent qu'imparfaitement et ils préfèrent converser dans leur patois, au chant duquel ils ont été bercés. Mais si ces travailleurs n'aiment pas s'exprimer en français, tous du moins le comprennent. Nous pouvions donc, pour notre part, discourir en français, tandis que les grévistes traduisaient tous leurs pensées en patois. Quelques-uns, parmi eux, arrivaient à une véritable éloquence toute naturelle, tellement ils donnaient à leur physionomie et à leur parole, une expression entraînante et convaincante. Il nous arrivait parfois de nous mêler aux grévistes, au milieu ou au fond de la salle, pendant qu'un camarade parlait en patois, afin de mieux saisir l'effet que produisait les paroles lancées. Les réflexions que nous entendions étaient pleines d'intérêt, et c'est par elles que nous notions le travail qui s'opérait dans leur cerveau.

Nous nous souvenons, que le matin du « Jeudi-Saint », alors que se faisait l'appel des grévistes, placé au fond de la salle, nous écoutions l'appel monotone fait par un membre du bureau. Cet appel était coupé de mots: « présent », ou « travaille »

aux champs, quelquefois, rarement, il était interrompu par ces paroles: « est à la messe »; mais ces mots étaient dits sur un ton qui disait beaucoup de choses et que nous traduisions ainsi: « Il voudrait mieux qu'il fût ici qu'à la messe! La réunion passe avant! » Et nous nous disions: voilà des gens qui par la force des choses sont amenés à placer la religion après leur intérêt, opérant ainsi en eux un changement que le raisonnement n'aurait pu provoquer.

Le lendemain, « Vendredi Saint », le repas fut composé de morue et de pommes de terre. Nous avions été tous d'accord pour respecter les sentiments religieux des grévistes: il importait peu pour la cause syndicale de donner de la morue ou du saucisson. A l'heure du repas, nous fîmes, comme à l'ordinaire, le tour des tables, disant un mot par ci, par là, recherchant des réflexions. Parvenu devant une femme d'un certain âge, nous lui dîmes: « Est-elle bonne la morue? » La réponse ne se fit pas attendre: « Oh oui! mais nous aurions mangé de la viande. Quand on est en grève on n'a pas le temps de songer à tout çà! » Nous nous gardâmes d'insister, estimant que le fruit mûrit plus sûrement sous l'action du soleil qu'à la chaleur d'une serre.

Ces impressions ressenties nous incitaient à rester fidèles à la ligne de conduite, qu'en nous-même, dès notre arrivée, nous nous étions tracée, et qui consistait à laisser hors du conflit toute question d'ordre politique ou religieux. A aucun moment, ni en public, ni en particulier nous ne nous permîmes la moindre réflexion touchant les convictions politiques et religieuses de chacun des camarades. Une insinuation mal comprise eût pu arrêter ou gêner le travail s'opérant dans les cerveaux, sous l'influence de la vie et de l'action.

L'échec des pourparlers du 6 avril vint à point pour redonner aux manœuvres politiciennes un regain d'activité. Comme on constatait que la forme de la rupture interdisait à chacune des partis de faire une offre qui eût été considérée comme une marque de faiblesse, tous les partis firent étalage de bonne volonté à l'effet de faciliter la solution. Chacun s'empressa auprès du Comité de grève à l'effet d'obtenir ou de faire donner à X... le mandat d'aplanir le différend.

Du côté du préfet, ce fut une proposition d'arbitrage, qui ne fut pas acceptée; nous considérions tous, que la solution ne devait intervenir qu'après discussion et accord entre les mandataires des deux parties. Du côté de M. Reille, ce fut l'offre d'une intervention afin d'établir les intentions de chaque partie

et, ces intentions connues, de greffer sur elles l'accord nécessaire.

Le député verrait les patrons d'un côté pour savoir la limite de leurs concessions, les ouvriers de l'autre pour connaître le maximum de leurs exigences. Puis il confondrait limite et maximum dans une solution acceptable. Le tout était présenté habilement, très habilement. Le Comité de grève répondait: « Vous voulez intervenir! Nous n'y voyons aucun inconvénient! Préparez une entrevue entre les commissions, qui examineront d'abord: l'augmentation et son taux, ensuite sa modalité ou mode de perception. » Et personnellement nous ajoutions: « Nous resterons en dehors des pourparlers, pour ne pas donner prétexte à un refus ou à un entêtement. » Le député objectait: les patrons ne veulent pas discuter la modalité, ils entendent que les ouvriers l'acceptent avant toute discussion, le taux en sera fixé en commission. Ainsi les patrons parlaient: prime ou paiement différé, les ouvriers parlaient: augmentation. M. Reille, en présence de cette opposition, ne continua pas ses démarches et quitta Mazamet.

Quelques jours après, ce fut au tour du sous-préfet et du maire de tenter une intervention. Ils offrirent, s'appuyant sur la rupture du 6 avril, de faire désigner deux personnalités étrangères à Mazamet, dont l'une désignée par les ouvriers, serait Jaurès, député du Tarn, l'autre désignée par les patrons, serait Vieu, sénateur du Tarn. Ces deux hommes politiques eussent en cas de désaccord, choisi une troisième personne. La manœuvre était grossière et naïve; on voulait que la solution du conflit fût due au parti républicain, afin d'en tirer parti aux élections prochaines. Si l'offre était acceptée, les amis de M. Reille la feraient échouer. C'était pour les ouvriers jouer le rôle de dupes en se prêtant à des combinaisons d'où l'intérêt ouvrier était exclu. Il fut répondu par un refus à cette offre. Mais en même temps que la proposition était faite au Comité de grève, le sénateur Vieu était informé. Celui-ci, à son tour, informait le député Jaurès qui, lui, avant d'accepter le rôle d'arbitre, sollicitait par une lettre, l'avis du Syndicat. A cette lettre, le Syndicat ne répondit pas.

Comme on le voit, le Syndicat était saisi par des tiers, d'une proposition d'arbitrage; ces tiers fixaient les deux arbitres et sans attendre l'acceptation des intéressés, ils informaient les deux arbitres! Dans cette affaire, que devenaient les ouvriers? quel souci prenait-on de leur libre arbitre, de leur autonomie,

de leur droit? Le Comité de grève décide de refuser une telle proposition et nous fûmes, en délégation, porter la réponse. A l'Hôtel-de-Ville nous apprîmes que le sénateur Vieu était à Mazamet. Déjà!... Sur notre acceptation, il fut convenu que le sénateur Vieu viendrait à la Bourse du Travail parler au Comité de grève.

La visite eut lieu. M. Vieu exprima les regrets que lui inspirait ce refus; il invoqua la pureté de ses intentions. Nous répondîmes: « Nous ne voulons pas d'arbitrage! Mais si vous jugez bon, comme l'a fait M. Reille, de tenter une reprise de pourparlers entre les commissions, en préparant une entrevue qui portera sur l'augmentation, son taux et sa modalité, nous acceptons votre intervention, ainsi limitée et ainsi comprise ». M. Vieu acquiesça; il fit des démarches et, le lendemain, 27 avril, les commissions se réunirent sous la présidence du juge de paix.

La discussion se prolongea deux jours; elle n'aboutit pas. Pourquoi? La raison en est dans l'objet même poursuivi par le parti républicain. Il fallait que la solution fût due au *député*, non pas parce qu'il était sympathique, non pas parce qu'il était plus apte, mais parce qu'il fallait que le député gardât son autorité et son prestige: le changement du titulaire de la fonction législative pourrait contribuer à créer une situation nouvelle dans les rapports entre les délaineurs et les fabricants!

En effet, les patrons imprévoyants et malhabiles n'avaient pas su prévoir les conséquences qui s'attachent en général aux grèves; ils ne croyaient pas, il est vrai, leurs ouvriers capables de produit un effort et de le soutenir plusieurs mois; ils espéraient que le conflit, en se prolongeant, entraînerait une division, et qu'ainsi les délaineurs reprendraient le chemin de l'usine sans avoir obtenu satisfaction. Pour parler plus exactement, disons que les patrons, n'obéissant qu'à leur orgueil et à leur fatuité, se lancèrent dans la résistance sans avoir songé aux conséquences possibles.

Aussi, au bout de trois mois de grève, y a-t-il un désarroi allant en s'accentuant chez les patrons. Ils veulent céder, mais ils ne veulent pas être battus. C'est leur amour-propre qui est en jeu. Comment le sauver? Ils l'ignorent. Et leur trouble s'accroît lorsque leur cerveau leur permet de noter l'évolution qui s'opère dans l'esprit des ouvriers; ils parviennent enfin à constater que le délaineur d'avril n'est plus celui de l'année précédente; ils se rendent compte qu'un tel changement fait entre-

voir des difficultés résultant des exigences croissantes qui se feront jour parmi leur personnel.

Mais comment arrêter cette évolution, ce changement? Pour cela, ne vaut-il pas mieux conserver ce qui est? En le conservant, on maintient des prestiges qui jusqu'à ce jour ont été une garantie. A cet effet, il est donc nécessaire, pensent quelques patrons, que M. Reille ne voie pas réduire son influence et son autorité sur la population ouvrière, qui a toujours fait la fortune politique de la famille; il a chance de les garder intactes, si la fin de la grève est due à son intervention. Il en sera ainsi.

Le 29 avril, c'est la rupture des pourparlers engagés par l'intermédiaire de M. Vieu. Ces pourparlers ont lieu à l'Hôtel-de-Ville; en attendant leur issue, il y a foule sur la place; l'attente l'énerve. Et quand la rupture est connue, ce sont des cris d'indignation!... Les colères s'exaspèrent... Les membres de la commission patronale, n'osant sortir, se cachent; ils veulent être protégés; ils réclament du sous-préfet la troupe qui leur fera escorte. L'agent clémenciste n'a rien à refuser aux patrons; il donne ses ordres; plus de 500 cavaliers sont dirigés sur la place, qu'ils font évacuer avec beaucoup de difficultés, les grévistes opposant de la résistance. La place, les rues déblayées, les patrons sortent de la mairie, encadrés par la troupe; ils s'éloignent, la tête basse, honteux et craintifs.

Il y eut ce jour-là, une minute qui eût pu être tragique. Pendant que les cavaliers repoussaient la foule, celle-ci entonna l'*Internationale;* le chant s'élevait incertain, très peu de grévistes connaissant l'hymne révolutionnaire. Mais n'était-il pas symptomatique, ce chant entonné par des hommes considérés comme des réactionnaires et accoutumés aux chants religieux?

Le surlendemain, jour du premier mai, une imposante manifestation se déroula à travers la ville au chant de l'*Internationale* et de la *Carmagnole*. Près de 4.000 personnes y prenaient part; les magasins étaient fermés, ainsi que les ateliers. L'arrêt du travail fut complet. Les garçons de café, fait exceptionnel en France, assistèrent à la réunion et prirent part à la manifestation qui suivit.

Le 2 mai, des patrons téléphonèrent à M. Reille, qui se trouvait à Toulouse et le prièrent de venir, dans le but de faciliter de nouveaux pourparlers. Le député répondit qu'il ne se dérangerait que si les patrons étaient décidés à rechercher une solution. Le lendemain, M. Reille se rencontra avec le comité de grève, qui fit une déclaration identique à celle qui fut faite à M.

Vieu. Les patrons acceptaient de désigner une nouvelle commission et laissaient les ouvriers libres de conserver la leur ou de la modifier ; ils acceptèrent de placer la discussion sur le terrain fixé par le Syndicat. Le 4, eut lieu la première entrevue entre les trois délégués patronaux, qui furent pris en dehors de la commission première, et les trois ouvriers : Isidore Barthès, Roucayrolle, Sagnes. Les pourparlers se poursuivirent le 5 et le 6. L'accord se fit, les patrons cédèrent. De 15 à 20 centimes qu'ils avaient offerts, ils allaient à 40 centimes ; du paiement à l'année ils allaient au paiement à la quinzaine d'une partie de l'augmentation, qui de la sorte s'incorporait au salaire, et à la fin du semestre pour l'autre partie.

Pour sauvegarder l'amour-propre patronal, il fut convenu que le contrat serait signé par la commission patronale, présidée par M. Nègre, et par le Comité de grève. Les ouvriers se gardèrent bien de refuser une telle « concession » à l'orgueil patronal.

Cette précipitation après la rupture du 29 avril et le retrait de la commission patronale nous suggérèrent bien des réflexions dont nous avons indiqué les principales plus haut.

XII

Le but recherché par les patrons et qu'ils firent apparaître en faisant succéder à l'obstination du 29 avril l'empressement du 4 mai, sera-t-il atteint ? Pour notre part, nous dirons qu'il nous est indifférent que M. Reille soit réélu ou battu, l'an prochain. L'essentiel est que les délaineurs se laissent guider par leur seul intérêt, qu'ils s'organisent plus fortement, résolus à conquérir, grâce à leur action, une plus grande somme de bien-être et de liberté.

Tout semble indiquer que telle est leur intention. Les événements qui se sont produits depuis la fin de la grève en témoignent.

Le nombre des ouvriers et ouvrières qui s'étaient refusés à faire grève n'atteignaient pas le chiffre de cent. Mais, malgré leur petit nombre, ils avaient soulevé bien des colères parmi les grévistes. Ceux-ci n'attendaient que le moment d'exercer leurs justes ressentiments. La reprise du travail leur en donna l'occasion.

Dans chaque usine, les ouvriers ayant fait grève, refusèrent de travailler si les non-grévistes ne versaient pas à la caisse

syndicale une somme de cent francs chacun, et si les non-grévistes femmes ne versaient pas une somme de vingt-cinq francs. En présence de cette exigence, il y eut des refus entraînant des suspensions de travail d'un jour ou de deux jours. Finalement, les patrons, effrayés de la force qu'avait prise l'organisation, intimidés par l'attitude résolue de leurs ouvriers, payèrent pour leurs salariés non-grévistes la somme exigée. Il est rentré ainsi dans la caisse du syndicat une somme de 3.000 francs environ.

Un autre fait est caractéristique du nouvel état d'esprit des ouvriers. Dans le deuxième mois de la grève, sous certaines influences, les grévistes acceptèrent de nommer une délégation, qui se rendrait auprès du chef du gouvernement pour solliciter une intervention et des secours. M. Clémenceau fit appeler une délégation patronale qui, avant de se rendre à l'invitation, laissa s'écouler quelques jours dans le but de gagner du temps. Au bout d'une semaine, la délégation ouvrière, lasse d'attendre et se rendant compte du rôle ridicule qu'on lui faisait jouer, reprit le train pour Mazamet. Au moment du départ, on vint lui annoncer l'heure de l'entrevue qui devait avoir lieu entre les deux délégations au Ministère de l'Intérieur. Elle était fixée au lendemain. Etait-ce la menace du départ qui avait hâté la fixation de l'entrevue? Peut-être. Toujours est-il que la délégation ne recula pas son départ.

Les secours demandés avaient été promis par M. Clémenceau, et leur versement ne serait opéré qu'après la grève, au moment où l'argent jouerait un moins grand rôle.

En agissant de la sorte, le gouvernement travaillait au profit de nos idées; il montrait le chemin que les travailleurs devaient suivre, le jour où ils seraient débarrassés de leurs préjugés et de leurs craintes à l'égard du Syndicalisme antipatronal et antigouvernemental.

Après la fin de la grève, le préfet fut chargé par M. Clémenceau de se rendre auprès du syndicat pour lui annoncer le versement de 8.000 francs, moyennant certaines conditions. Le syndicat, saisi de l'objet de la démarche, a adopté l'ordre du jour qui suit:

Les ouvriers de l'exploitation de la peau de mouton réunis en assemblée générale, le 13 juin 1909, refusent d'accepter les 8.000 francs que le Président du Conseil a alloués pour les familles nécessiteuses à la suite de la grève:

1° Vu que M. le Préfet déposerait cette somme au bureau de bienfaisance;

2° Vu que M. le Préfet voulait interdire aux grévistes de faire grève tant que durerait la distribution des 8.000 francs;

3° Reconnaissent que le gouvernement voulait porter atteinte aux principes syndicalistes en leur imposant de marcher comme bon semblerait à M. le Préfet du Tarn;

Refusent, à l'unanimité, les 8.000 francs offerts par le Président du Conseil et s'engagent à poursuivre du mieux possible la tactique syndicaliste, à seule fin de faire respecter les intérêts de la classe ouvrière.

A côté de cette significative résolution, plaçons un extrait du rapport de la Chambre de commerce de Mazamet (année 1907) : « *La proportion des impayés et retours à la masse des présentations à l'escompte est à peine d'un pour mille, ce qui démontre, une fois de plus, la solvabilité de la place et la qualité exceptionnelle de son papier.* »

La résolution affirme donc le souci d'une action autonome, exercée par le syndicat en dehors de toute influence et de toute contrainte; elle laisse entrevoir de nouvelles luttes engagées contre un patronat puissant, dans la pleine force industrielle. Que seront ces luttes? L'avenir le dira.

XIII

La grève des délaineurs de Mazamet a exercé, en dehors de la région même, des effets qu'il convient de souligner. Elle a sauvé de la ruine de nombreuses maisons industrielles, en sorte qu'elle aura été salutaire pour une catégorie de patrons.

Graulhet est un centre très important de la mégisserie; on y travaille la peau de mouton, en lui faisant subir des apprêts, des transformations qui la rendent apte à la fabrication de la chaussure et de certains autres objets. Une vingtaine de maisons y occupent un millier d'ouvriers environ. Toutes ces maisons, sauf une — la plus importante — s'approvisionnent de peaux chez les délaineurs de Mazamet.

Au moment où éclata la grève, il existait dans la mégisserie de mouton une grande crise; les stocks étaient considérables; cependant les patrons mégissiers étaient obligés d'occuper leur personnel, qu'ils ne pouvaient en totalité congédier. D'où augmentation du stock devant entraîner, la reprise des affaires n'étant pas proche, la faillite pour la plupart des patrons.

La grève vint à point arrêter l'achat du cuir et ainsi les mégissiers manquant de matière eurent l'occasion inespérée d'opérer la fermeture momentanée des usines. Pendant la grève, les stocks s'écoulèrent et la situation commerciale de Graulhet se consolida.

Mais si les patrons mégissiers ont été favorisés par la grève, il n'en est pas de même des ouvriers. Ces derniers durent subir un long et pénible chômage. Pour y pallier, le syndicat installa des soupes. Chaque chômeur avait droit à l'aide de l'organisation qui prenait dans la caisse l'argent nécessaire. Ajoutons que le syndicat des moutonniers de Graulhet est un des plus importants de ceux qui font partie de la *Fédération des cuirs et peaux*. Il a un secrétaire entièrement payé à ses frais et qui s'adonne exclusivement au fonctionnement de l'organisation.

Dès la signature du contrat, le travail commença ; chaque ouvrier payé aux pièces put se lancer dans une production active. Il fut poussé par le patron qui voulait, dans le court délai qui séparait le jour de la reprise du travail du terme annuel, délainer les balles de peaux en magasin. Le fabricant avait un grand intérêt à ce qu'il en soit ainsi, car pendant les mois de juillet, d'août et de septembre, — mois de grande chaleur — le délainage est arrêté faute d'eau et pour excès de chaleur. Il voulait aussi profiter de l'énorme hausse qui était de un franc par kilo environ.

Aujourd'hui, Mazamet a repris son aspect ordinaire ; la ville est calme ; les rues parcourues naguère par les grévistes sont désertes ; la vie locale est revenue à son allure d'hier ; la cité apparaît telle qu'il y a un an, à l'œil du voyageur. Après l'alerte de quatre mois, le repos est survenu.

En apparence, rien n'a changé. En fait, il y a des salariés fiers d'avoir lutté et qui désormais savent lever la tête. Si vous en doutez, allez vous renseigner auprès des fabricants délaineurs.

Victor Griffuelhes.

LES ORGANISATIONS SOCIALISTES

Le Congrès Socialiste allemand de Leipzig

A chaque congrès annuel, le socialisme allemand s'éloigne un peu plus de ses principes révolutionnaires traditionnels. Le récent congrès tenu à Leipzig, du 12 au 19 septembre, vient d'en donner une preuve nouvelle. C'est là une évolution curieuse, dont nous aurons à nous demander les causes. Examinons, tout d'abord, les débats du congrès de Leipzig.

Le *Mouvement Socialiste* ayant publié, dans son dernier numéro, les renseignements essentiels sur les forces numériques et la situation actuelle de la social-démocratie allemande, nous n'insisterons pas sur l'analyse des rapports du Comité Directeur. Leur discussion seule nous retiendra.

1. *La Jeunesse Socialiste.* — L'organisation de la jeunesse, que le rapport donnait comme déjà satisfaisante, ne paraît pas à *Karl Liebknecht* aussi soutenue qu'il le faudrait par le parti. *Liebknecht* réclame de plus grands sacrifices et demande que les organes destinés à la jeunesse lui soient fournis presque gratuitement. Après une longue controverse, à laquelle prennent part de nombreux orateurs, le congrès vote la résolution suivante :

Le journal *La jeunesse ouvrière* paraîtra tous les mois à raison de 5 pfennigs le numéro.

Le comité Directeur examinera la possibilité de supporter les frais du journal.

Le congrès engage les camarades à travailler avec énergie au développement de l'organisation de la jeunesse.

Un congrès spécial des organisations de la jeunesse sera convoqué. Le comité d'enseignement préparera des cours ambulants et des conférences méthodiques s'appliquant aux divers domaines de la science.

Il est à remarquer que l'on a à peine parlé de la propagande antimilitariste à faire parmi la jeunesse. Des délégués n'ont pas manqué de le faire remarquer à Karl Liebknecht qui, les

années précédentes, s'était fait, comme on le sait, le champion ardent de l'antimilitarisme.

2. *Le boycottage de l'alcool.* — On n'a pas oublié les impôts de consommation récemment votés en Allemagne, et qui établissent 80 millions de droits nouveaux sur les boissons alcooliques. Plusieurs résolutions sont déposées, proposant le boycottage des liqueurs spiritueuses, en manière de représailles. Le délégué *Lobe,* de Breslau, dépose cette motion, au milieu des acclamations de l'assistance. Il qualifie le procédé qu'il préconise: *une action directe contre les agrariens affameurs.*

Cette motion, que le congrès adopte à l'unanimité, est ainsi conçue:

L'augmentation de l'impôt sur l'alcool, décidée par la majorité agrarienne et réactionnaire, a pour but de rejeter la plus grande partie du fardeau de dépenses occasionnées par la politique insensée des armements sur le prolétariat;

En même temps cette politique financière doit assurer aux grands propriétaires fonciers, aux dépens des consommateurs, un profit annuel de plus de 50 millions;

Pour répondre à cette criminelle manœuvre d'usure, le congrès demande à tous les ouvriers de cesser de boire de l'alcool et invite l'organisation centrale du parti à veiller à l'exécution de cette motion.

3. *L'Impôt sur les Successions.* — L'attitude du groupe parlementaire au sujet du vote de l'impôt sur les successions en ligne directe proposé par le prince de Bülow, donna lieu au grand débat politique du Congrès.

C'est *Ledebour,* député de Berlin, qui expose la politique de la fraction parlementaire. Son rapport porte sur les deux points principaux: la réforme financière et l'opposition socialiste à la politique protectionniste des conservateurs. Il défend la fraction du reproche de ne pas pratiquer une politique positive. La critique socialiste des projets du gouvernement a même ému à ce point la masse populaire, déclare-t-il, que chacune des élections qui a suivi le vote de la réforme financière a marqué une victoire de la social-démocratie.

Qu'a prouvé le vote de la réforme financière, se demande Ledebour? Il a prouvé que l'Allemagne, loin d'être une nation parlementaire, n'est qu'une succursale de la Prusse bureaucratique et réactionnaire. Ledebour poursuit:

Le « Bundesrath » (conseil fédéral), n'est plus qu'une survivance décorative des anciens Etats confédérés de l'Allemagne. Il a absorbé la Bavière au profit de la Prusse. Cette situation a assuré la prédominance des éléments conservateurs. L'ancien *Bloc des Hottentots* (bloc libéral-conservateur), n'avait d'autre but que de faire soutenir les conservateurs par les libéraux, de même que le *Bloc du Schnic* (coalition clérico-conservatrice), n'a pour but que de faire soutenir les conservateurs par le parti du centre.

Notre intérêt politique n'est pas de dégager le parti libéral de cette tutelle où s'affirme avec tant d'éclat l'esprit de classe.

Le Reichstag a voté 470 millions d'impôts nouveaux. La caractéristique de l'impôt de consommation est qu'il constitue un impôt progressif avec cette différence que le rouage progressif descend vers les classes les plus pauvres. La seconde caractéristique est sa dissimulation; il n'a pas la brutale sincérité de l'impôt direct. Sa troisième caractéristique est son instabilité. Son rendement dépend de la prospérité économique du peuple. Quand il y a crise, le rendement de l'impôt se resserre, tout naturellement et dès lors, l'Etat qui lance son régime fiscal sur l'impôt indirect, se voit alors obligé de frapper de nouveaux impôts de consommation. L'impôt de consommation est donc un impôt progressif et croissant sur la misère du peuple.

Ce qui aggrave cette situation, c'est que l'impôt de consommation échappe au vote annuel du budget. Il subsiste aussi longtemps qu'il n'y a pas accord entre le Bundesrath et le Reichstag, pour le supprimer.

La conception de la réforme financière a été marquée par une manœuvre politique étrange; ses auteurs avaient rêvé de la faire adopter par des majorités flottantes, en s'appuyant sur les socialistes pour accroître les droits de succession, en s'appuyant sur les partis bourgeois pour accroître les impôts de consommation.

Le rejet des droits de succession a modifié la majorité politique; après que le parti conservateur eut réussi à jeter le parti libéral hors du bloc, la coalition clérico-conservatrice devait surgir naturellement.

Le parti libéral a reproché au parti conservateur d'avoir immolé M. von Bülow et j'ai entendu, avec regret, des organes du parti, chanter la même chanson. Pour ma part, je me réjouis de la chute de cet adversaire né de la social-démocratie.

Ce n'est pas volontairement que le parti libéral a mené la lutte contre les impôts de consommation. Il n'a pas quitté la maison du bloc. Il a été jeté dehors.

Quelle attitude la constitution de la nouvelle majorité clérico-conservatrice nous crée-t-elle? Au Parlement, notre situation est bien simple; nous votons les projets libéraux, quand ils nous semblent favorables à l'intérêt du peuple, de même que nous voterions des propositions cléricales ou conservatrices.

Devant le corps électoral, notre attitude ne changera pas. Le parti libéral veut-il devenir un parti d'opposition? Qu'il le prouve par des actes, mais jusqu'à présent, il s'est contenté de faire bloc avec la bourgeoisie réactionnaire pour nous combattre, non seulement au premier tour, mais aussi aux ballottages. Les dernières élections partielles n'ont pas modifié cet état de choses et le parti libéral a été battu comme il ne l'avait jamais été.

Le succès nous revient parce que nous sommes entrés en opposition irréductible avec tous les autres partis bourgeois, parce que nos principes sont séparés par un abime que nous ne franchirons pas des principes de tous les autres partis bourgeois. C'est le secret de la confiance que le prolétariat accorde à la démocratie socialiste.

C'est sur le rapport de Ledebour que le débat s'engage. On sent qu'il va être animé. La présence de *Bebel,* qui vient d'arriver au Congrès, malgré son mauvais état de santé, lui donne une gravité particulière. Les socialistes de l'étranger savent l'autorité souveraine du « chef » authentique de la social-démocratie. N'est-il pas le Kaiser Bebel? »

Gradnauer, député de Saxe, prend le premier la parole. La situation politique que Lebedour a dépeinte, dit-il, résulte de la répartition frauduleuse des circonscriptions électorales. Avec deux millions de voix, le Centre obtient 100 sièges, alors que les socialistes n'ent ont que 47 avec 3 millions 200.000 voix! Il faut décider que dans les ballotages, les socialistes ne soutiendront que les candidats s'engageant à demander l'égalisation des circonscriptions.

Scheenbert, de Spandau, approuve Ledebour de n'avoir pas répondu longuement au reproche adressé à la fraction parlementaire de ne pas avoir fait de politique pratique. Ce reproche vient toujours des mêmes réformistes; dont l'unique rêve est de faire des compromissions avec les partis bourgeois. C'est une autre critique qu'il faut, selon Scheenbert, adresser à la fraction. Pourquoi n'a-t-elle pas pratiqué une obstruction aussi énergique que celle de 1903? Elle eût profondément remué les masses populaires. Le parti libéral a eu une telle attitude dans la question fiscale, qu'i n'y aurait aucune excuse de notre part à accepter des compromissions avec lui. Que ceux-là qui veulent s'allier au parti libéral, quittent la social-démocratie: ils sont incapables de comprendre les aspirations révolutionnaires du prolétariat.

Schneider, de Hanovre, ne croit pas à l'efficacité de l'obstruction parlementaire. Mais il ne cache pas son étonnement,

lorsqu'il a appris les divergences de la fraction à propos du vote des droits de succession.

Wagner, de Brunswich, estime que la fraction eût commis une faute énorme si elle avait, comme c'était son intention première, sauvé le chancelier Bülow, en votant le même impôt sur les successions, qui devait démagogiquement faire oublier la rapine de 400 millions pratiquée au détriment des masses.

Le réformiste *Südekum* vient défendre avec passion le vote en faveur des droits sur les héritages. Le député de Nuremberg s'exprime ainsi :

Quel était notre devoir? Tout d'abord briser le bloc qui avait été constitué contre nous. Puis essayer, dans la mesure de nos moyens, de faire en sorte que les nouveaux impôts frappent le moins lourdement le peuple. Enfin, nous devions tirer profit de la situation pour essayer de faire prévaloir quelques-unes de nos revendications.

Le premier résultat a été atteint. Bülow est par terre et le bloc effrité.

En ce qui concerne notre deuxième attitude, nous avons réussi à faire disparaître les dispositions fiscales qui devaient frapper les moyens de communication.

Il faut bien le dire, puisque c'est la vérité, qu'au début de la discussion, l'attention que prêtait le peuple à l'attentat qui était dirigé contre lui était plutôt médiocre. C'est l'attitude énergique de la fraction parlementaire qui a éveillé les masses et lui a fait saisir le danger.

Devions-nous voter contre les droits de succession ? Ils ont été repoussés et remplacés par une autre série de droits sur les traites, les effets de commerce, les prêts, c'est-à-dire par des charges nouvelles pesant sur les petits. Ne valait-il pas mieux faire prévaloir les droits sur les héritages? Nous n'avons pas voulu nous compromettre avec les pires réactionnaires en repoussant les droits sur les héritages. Et nous croyons avoir bien fait. (Longs appl.).

Après Südekum, *Hoch* fait, du point de vue des révolutionnaires, l'historique de l'attitude de la fraction. Il est incontestable, dit-il, que la fraction a modifié son attitude. Par 18 voix contre 16, elle avait d'abord décidé de ne pas voter les droits successoraux. Pourquoi a-t-elle changé? La vérité, c'est qu'elle est profondément divisée entre des tendances opposées.

En réalité, continue-t-il, il y avait chez nous une divergence fondamentale de tactique. Devons-nous obtenir quelque chose par des manœuvres diplomatiques avec les autres partis, ou bien en faisant appel à la protestation populaire? La question n'était pas de savoir

s'il fallait voter un impôt sur les successions, mais bien s'il fallait voter 400 millions d'impôts nouveaux. En tirant sur les successions, nous devions dégager le char gouvernemental qui s'était embourbé.

Südekum s'est vanté d'avoir détruit le bloc. En supposant que ce soit vrai, cela ne pouvait guère nous intéresser. Un autre bloc clérico-conservateur lui a succédé. Nous n'y avons rien gagné.

Südekum se trompe aussi quand il dit que nous avons fait échouer les impôts les plus dangereux; ceux qui frappaient la circulation! Je prétends que ceux-là frappent bien plus la classe possédante, alors que les droits de 400 millions frappent uniquement le peuple. La vérité est que l'agitation populaire a été énervée et paralysée à cause de l'attitude imprécise et non décidée de la fraction.

Loewe, de Breslau, et *David,* de Mayence, tous deux réformistes, protestent contre les paroles de Hoch.

Le congrès semble particulièrement goûter les attaques de David contre ses adversaires de l'extrême-gauche. David expose qu'en fait la fraction a voulu réserver son attitude jusqu'au troisième vote.

A en croire Kautsky, poursuit-il, le parti devait garder, dans cette question, une attitude purement négative. Eh bien, je demande à Kautsky de formuler cette opinion dans un ordre du jour disant: « les mandataires socialistes ont pour devoir primordial de voter contre les points de leur programme! » (Rires et applaudissements).

Je lui demande d'aller proclamer avec fierté, dans la campagne électorale: « Honneur aux socialistes; ils ont fait alliance avec les agrariens et les hobereaux pour repousser l'impôt sur les successions!! »

Geyer, de Leipzig, et *Maurer,* de Munich, affirment que si les socialistes avaient repoussé l'impôt sur les successions, ils auraient marché vers l'impopularité certaine. Les libéraux auraient profité de cette fausse manœuvre, tandis que les socialistes doivent leurs succès récents à l'attitude de la fraction.

Eisner, rédacteur du journal socialiste de Nuremberg, va plus loin. Il demande que la fraction parlementaire prépare un programme d'action législative, comportant toutes les revendications immédiatement réalisables: révision démocratique de la Constitution, réforme militaire, réforme financière, création d'un système d'assurances ouvrières, réforme scolaire, droit pénal.

Je ne me fais pas d'illusions, conclut Eisner, sur le sort réservé à ma proposition. Mais le chemin de nos congrès est pavé de résolutions repoussées d'abord et admises dans la suite. Elle a le mérite

d'être loyale, puisqu'elle tend à revendiquer pour notre initiative des propositions de réformes, qui, si nous ne les faisons pas les premiers, seront faites par le gouvernement ou les partis bourgeois, et auxquelles finalement notre fraction devra se rallier. On appellera cela de la compromission. Ce sera faux. C'est au contraire, la radicalisation de l'action parlementaire, devenue positive, agissante et créatrice.

Emmel combat la proposition d'Eisner. Il invoque d'abord les traditions du parti, qui interdisent de fournir, d'une façon quelconque, des ressources à l'Etat bourgeois. Puis il dénonce la politique des compensations. Il invoque l'exemple du parti libéral, qui, de concessions en concessions, est allé jusqu'au suicide. « Jamais, s'écrie-t-il, on ne nous fera admettre que nous respectons le programme en votant des droits successoraux pour doter l'Allemagne de nouveaux cuirassés! »

L'attitude de la fraction, dit *Notebau*, a été approuvée par toutes les circonscriptions de la Westphalie et des provinces rhénanes.

Les explications de *R. Schmidt*, de Berlin, tendent à expliquer les deux attitudes successives de la fraction:

Quand le sous-secrétaire des finances déclara en commission que la réforme fiscale ne se ferait pas, si l'on ne votait pas les droits sur les successions, nous étions unanimes à repousser cet impôt, car nous ne voulions pas, pour réaliser un point de notre programme, assurer le vote de 400 millions d'impôts indirects.

Mais quand il fut démontré que cette déclaration n'était qu'un leurre, nous avons été obligés de faire la part du feu, de faire en sorte que 50 de ces 400 millions ne soient pas payés par la classe ouvrière.

Cette opinion s'est confirmée quand nous avons vu le chef des agrariens déclarer que principalement son groupe ne pourrait jamais voter l'impôt sur les successions. Et nous aurions fait bande commune avec ces agrariens pour voter contre notre programme? Que dit notre programme? Adoption immédiate du droit de succession.

Certains des nôtres nous disent que cette réforme ne doit pas s'accomplir en régime capitaliste. Quand donc doit-elle alors se réaliser? En régime socialiste, il n'y aura plus d'héritages et par conséquent plus d'impôts sur les successions!

Les classes dirigeantes veulent des canons et des navires de guerre. Qu'ils les paient de leurs deniers! C'est le sens de notre vote. Quand la bourgeoisie portera la charge de ses dépenses militaires, son enthousiasme se rafraîchira bien vite.

Singer déclare, lui aussi que la fraction a voté conformément au programme de la social-démocratie.

Cependant, ajoute-t-il, je dois déclarer que, dans le projet d'ensemble, en troisième lecture, j'aurais voté contre l'impôt sur les successions. Nous ne pouvons pas voter tous les impôts proposés parce qu'ils sont des impôts directs. Il faut voter pour les impôts directs quand il y a à choisir entre les impôts directs et les impôts indirects, mais non pas quand il s'agit d'ajouter des impôts directs à des impôts indirects.

Quel est le secret de notre force? Notre lutte principielle contre toutes les forces de la société bourgeoise. Ne lions pas les destinées de notre parti en déclarant que, dans l'avenir, nous voterons tous les impôts directs. Il faut laisser à vos mandataires le soin et la liberté de trouver la meilleure tactique, favorable à la réalisation de nos idées.

On nous a aussi reproché de ne pas avoir pratiqué de l'obstruction. Si ceux qui nous font ce reproche siégeaient au Reichstag, ils auraient bien vite renoncé à cette idée, un peu ridicule.

« Ne soyons pas trop radicaux », explique *Ulrich*, d'Offenbach, en succédant à la tribune à Singer. « Quand je vais au parlement, c'est pour y chercher quelque chose pour la classe ouvrière, et ce cadeau ne sera jamais un accroissement de charges ».

Molkenburh regrette que de pareilles discussions puissent se produire au sein de la fraction. « Comment se posait la question, dit-il? Non pas: va-t-on voter 500 millions pour le militarisme. Mais: Qui va payer ces impôts? Dès lors, nous avons essayé de sauver le plus possible du patrimoine ouvrier ».

Wurm défend la tactique intransigeante:

Si nous avions voté contre le droit de succession, nous aurions suivi l'exemple de ce que nous avons fait jadis quand nous avons refusé des lois ouvrières insuffisantes. Si pareils votes doivent nous rendre impopulaires, nous n'avons pas à nous occuper de l'opinion de masses ignorantes. Non, nous n'avons pas le droit de voter à l'Etat bourgeois des ressources qui doivent consolider sa puissance militaire.

(à suivre) H. Muller

REVUE DES REVUES

A travers les Revues

Le récent contrat dans l'Industrie du Bâtiment, par Paul Leroy-Beaulieu (*Economiste français du* 18 *sept.* 1909). Commentaire de travail qui a mis fin à la récente grève du bâtiment. et dont le *Mouvement socialiste* parlera dans un prochain numéro. L'auteur déplore la disparition du tâcheronnat. Opinion compréhensible de sa part.

Le Contrat Collectif, par Paul Beauregard (*Monde Economique du* 4 *sept.* 1909). Toujours à propos du contrat intervenu dans l'industrie du bâtiment. L'auteur voit dans le contrat de travail, à condition qu'il soit soumis à certaines règles, le meilleur moyen d'organiser l'entente entre le capital et le travail.

Le régime et la division de la Propriété dans le pays de Caux, par A. Siegfried (*Musée Social, mémoire n° 9, sept.* 1909). Monographie rurale. L'auteur décrit d'abord la situation géographique, puis examine la répartition de la petite, de la grande et de la moyenne propriété.

La désertion des Campagnes, par Hubert-Valleroux (*Economiste français du* 4 *sept.* 1909). Le développement de l'instruction et le service militaire poussent les jeunes gens vers les villes, selon l'auteur Il n'indique pas les vraies causes économiques de l'exode rural. Il voit le remède au mal dans l'extension des petites industries à la campagne.

L'Abandon des Campagnes, (*Réforme Sociale des* 1er *et* 16 *août* 1909). Recueil de conférences sur ce sujet, par MM. Lavollée, Hittier, de Boissieu, Rendu, Decker. de Villebois-Mareuil. — Conclusions de l'Ecole de Le Play.

La grève des Inscrits Maritimes, par E. Estrangin. (*Le Mouvement Social, octobre* 1909). Monographie de cette récente grève, dans le sens de la paix sociale.

La Crise du Parti Radical, par T. Steeg. (*L'Action Nationale, octobre* 1909). L'auteur croit bienfaisante la crise actuelle du parti radical. Ce dernier se trouvera ainsi forcé à élargir tous les jours davantage son action, à renouveler ses formules et ses chefs.

L'Evolution du Parti Radical, par Albert Livet. (*Pages Libres* réunies à la *Grande Revue,* 25 octobre 1909). Désormais, dit l'auteur, le problème social tiendra la première place dans les préoccupations du parti radical, jusqu'ici absorbé par le problème laïque.

La Révision douanière à la Chambre des Députés, par J. Dommergue. (*La Réforme Economique,* 22 octobre 1909). Article protectionniste. « Si nos barrières douanières sont moins hautes que celles des autres pays, le marché français, expose l'auteur, deviendra fatalement le déversoir de la surproduction du monde entier ».

Le Mouvement en faveur du vote des femmes, par R. Broda. (*Les Documents du Progrès, juillet* 1909). L'auteur, partisan décidé du vote des femmes, expose les avantages que son introduction doit apporter. — Ce numéro des *Documents du Progrès* est d'ailleurs spécialement consacré au vote des femmes: Mlle *Paersinen* étudie le suffrage des femmes en Finlande; *Kat. Pritchard* examine le *Mouvement féministe en Australie;* M. *Fernand Mazade* parle du *Féminisme rural,* etc.

Les Grèves Générales de Buenos-Ayres, par M. Ph. Millet. (*Revue politique et parlementaire, 10 septembre* 1909). L'auteur, adversaire du syndicalisme argentin, fait l'historique des grèves de Buenos-Ayres du point de vue hostile aux mouvements de grève générale.

L'avenir agricole de l'Espagne, par G. de Contenson. (*Revue Politique et Parlementaire, 10 septembre* 1909). M. de Contenson, qui est agent consulaire français en Espagne, indique les modifications qui, selon lui, permettront le développement agricole de ce pays.

L'avenir économique de la Turquie, par Is. Polako. (*Les Documents du Progrès, septembre* 1909). La Turquie, féconde en richesses naturelles, deviendra riche et prospère du jour où son régime politique et administratif sera renouvelé de fond en comble. L'auteur estime surtout que de tous les facteurs qui peuvent concourir au développement économique de la Turquie, le principal est l'instruction.

Proudhon, père de l'Anarchie, par Maurice Lair. (*Annales des Sciences Politiques, 15 septembre* 1909). Etude générale sur l'œuvre de Proudhon, dont l'auteur signale les aspects contradictoires. M. Lair n'a pas cherché à justifier le titre de ce travail: il est équivoque tout au moins, s'il n'est pas radicalement faux. Nul ne fut plus éloigné que Proudhon de la plupart des idées défendues par l'anarchisme actuel.

L'Etat Socialiste, par Paul Bonnaud. (*Journal des Economistes, septembre* 1909). Vieil article, sur un vieux sujet, dans un vieux journal, par un vieil esprit. L'auteur ignore les conceptions anti-étatiques du syndicalisme ouvrier et du Socialisme syndicaliste.

Le Congrès des Trade-Unions (*Labour Gazette, septembre* 1909). Compte-rendu du 42e congrès des trade-unions tenu à Ipswich, du 6 au 11 septembre 1909.

Le Congrès Suisse pour la protection du travail à domicile, par Dr Gygax. *Soziale Praxis, 2 septembre* 1909). Examen des principaux rapports présentés au Congrès.

Les Rédacteurs.

REVUE DES LIVRES

Théorie et Pratique de la Grève générale dans le mouvement ouvrier moderne, par ELISABETH GEORGI.

(Theorie und Praxis des Generalstreiks in der moderne Arbeiterbewegung. — Iena).

L'écrit d'Elisabeth Georgi, quoique de provenance allemande, ne nous vient pas de la social-démocratie. Les tendances de ce livre, qui se meut dans le milieu des principes de la « paix sociale », (l'auteur est l'élève d'Herkner) peuvent s'apercevoir dans la conclusion : « La grève de classe, y est-il dit, est en toute circonstance une arme dangereuse.Il faut l'éviter autant dans l'intérêt des ouvriers que dans l'intérêt de la collectivité. Mais s'opposer par la violence à une grève de classe qui a déjà éclaté, ce n'est pas un remède, parce que la simple explosion d'une grève de classe porte déjà de soi-même une grave atteinte au bien-être social. Le devoir de la société est plutôt « d'empêcher » la déclaration d'une grève de classe, de rendre difficile l'éclosion d'une grève. On pourrait réaliser ce but, en violant le droit d'association, ce qui pourrait se justifier au nom du « bien public... » Mais les dispositions législatives offrent tout au plus un léger obstacle, pas plus grand assurément que celui que les injonctions de la police, ou les préceptes de la morale n'opposent à la grève de classe. Un moyen indirect, mais certainement plus efficace de combattre la grève de classe consiste dans la diminution des causes qui peuvent provoquer une grève générale. C'est ainsi seulement qu'on peut réparer le mal. Qu'on accepte les justes exigences des ouvriers; qu'on leur donne l'occasion de participer à la vie publique et syndicale; qu'on réveille leur intérêt au développement pacifique de cette société, dont ils font partie; qu'on fortifie en eux la foi à la parole antique, par laquelle Menenius Agrippa décida les plébéiens grévistes à retourner à Rome; de même que les membres sont nécessaires à l'estomac, l'estomac est indispensable aux membres. » (pages 131-136).

La social-démocratie allemande pourvoie à sa culture d'une manière assez bizarre. Elle a établi à Berlin une sorte d'Ecole supérieure pour la propagande; et pour subvenir à la curiosité scientifique qu'éveille cette école, le socialisme allemand réimprime de vieux opuscules de soixante ou soixante-dix ans, parce qu'ils nous

viennent des mêmes personnes que la social-démocratie d'Allemagne a admises dans son propre Wahlalla. Les meilleurs écrits des « fabiens » anglais, quelques-uns vraiment intéressants et d'une grande originalité de vues, abstraction faite de leur tendance pratique, sont, ou ignorés du public socialiste allemand, ou publiés par des éditeurs bourgeois. Depuis peu de temps, le professeur Georges Adler a pris l'initiative d'un recueil d'écrits des socialistes et des écrivains de politique sociale. *(Hauptwerke des Sozialismus und der Sozialpolik,* éditeur Herschfeld à Leipzig), destiné à faire connaître les écrits du socialisme, sur lesquels la social-démocratie allemande a prononcé « tabou ». Quant à la librairie du parti, elle réimprime les petits écrits militaires d'Engels, où on fait du nationalisme teutonique anti-italien ; et on se décide à faire connaître aux ouvriers socialistes l'*Arbeiterfrage* de Lange, qui représente peut-être, l'écrit le plus sympathique de toute la littérature socialiste allemande et dont les éditeurs... bourgeois ont publié déjà, au moins, cinquante éditions, dont deux populaires ! Quant aux écrits syndicalistes de la nouvelle école italienne et française, horreur des horreurs ! Les ouvriers allemands n'en doivent rien savoir. Les inaccessibles revues du parti fournissent amplement aux discussions sur la grève générale ; plus larges sont les revues « revisionistes » où, du moins pour le combattre, le syndicalisme est examiné. La *Neue Zeit* continue avec dédain à ignorer le syndicalisme. Un si grand seigneur ne peut pas descendre si bas ! Elle, fidèle à ses immuables traditions, elle ne manque pas de publier l'article habituel sur la défense du matérialisme historique, l'habituelle démonstration de l'inévitable catastrophe du capitalisme, les découvertes philosophiques de Lafargue et les habituelles sottises de Plekhanoff. Tout change dans ce monde, même l'Eglise romaine ! Mais la *Neue Zeit* continue d'avoir une couvertur verte avec un bel ornement de chocolat Suchard autour, et Kautsky persiste à y dispenser un savoir universel à ses fidèles et dociles lecteurs. Allez donc, maintenant essayer de persuader ces têtes carrées qu'autour d'eux il y a des gens qui pensent !

Ce qu'on pense, c'est ce qu'on fait. La social-démocratie allemande enrôle des électeurs et choisit des députés. Et c'est tout. Mais les Belges font des essais de grève générale. Ici, il y a une combinaison de lutte démocratique et de lutte syndicale, au service d'une tendance politique déterminée. Les Autrichiens, les Norwégiens, les imitent. Mais en Espagne et dans les Pays-Bas surgissent des grèves générales de nature purement syndicale. Cette fois, il ne s'agit plus d'une action mise au service d'une situation parlementaire, mais d'une action indépendante du parlementarisme. Dans ces derniers temps, l'Italie fait des grèves générales, non seulement extra-parlementaires, mais antiparlementaires. Que penser de tout cela ? Auer — l'un des pontifes de la social-démocratie alleman-

de — avait trouvé la formule : « *Generalstreik, Generalunsinn! Grève générale, idiotie générale!* » Ce digne galant homme accommodait l'histoire à sa manière. Qu'est-ce que cela pouvait bien lui faire qu'autour de lui, les grèves générales s'accrussent et se multipliassent? Des idioties! Comme si ce qui existe et vit pourrait arriver sans raison! Mais c'est ainsi qu'on pense dans le monde social-démocrate! Legien vantait l'esprit des syndicats allemands, « doués de l'immunité au bacille de la grève générale ». Enfin, le congrès d'Iéna (1905) de la social-démocratie, accueillait une motion Bebel, par laquelle la grève générale était considérée dans des cas déterminés, comme un instrument possible de défensive et d'offensive.

La grève générale a déjà fait l'objet d'une dissertation de la citoyenne Roland-Holst, que le *Mouvement Socialiste* a analysée en son temps. Le présent écrit d'Elisabeth Georgi n'ajoute pas grand' chose. Il veut nous donner une conception scientifique « de la grève générale (page 3), en la séparant de tous les phénomènes et accidents qui s'y mêlent ». Ce fait est digne de remarque, que le livre a été écrit sur le conseil du professeur Herkner, le célèbre auteur de l'*Arbeiterfrage*, signe que l'Université se secoue un peu et comprend qu'elle doit tenir compte d'un nouvel ordre de faits. La grève générale est née en dehors des cadres des partis constitués, et comme un instrument de lutte différent de ceux qu'a légués l'histoire de la démocratie. Le lecteur donnera peu d'importance et considèrera comme une bizarrerie la tentative de l'auteur de rechercher la genèse de la grève générale au temps des Pharaons, dans la retraite en masse des Juifs en Egypte (p. 30), ou dans des faits analogues. Il faut pardonner quelque chose aux traditions érudites de la science allemande. Il n'est pas permis à tout le monde de tourner résolument le dos aux méthodes universitaires.

Mlle Elisabeth Georgi définit très vaguement la grève générale, « une démonstration des masses pour la défense des intérêts de classe du prolétariat » (page 5), mais par contre, elle met suffisamment en évidence le caractère de classe et le caractère moral du mouvement. « Le but de la grève générale consiste surtout dans l'effet qu'elle produit sur les ouvriers » (page 17). L'abandon du travail en cas de grève générale ne consiste pas dans un moyen ordinaire de nature économique, qui se propose de tirer profit d'une situation du marché. Même, les conditions morales de l'abandon du travail sont différentes dans le cas de la grève purement économique ordinaire et dans le cas de la grève générale. Dans le cas d'une grève purement économique, il s'agit de s'assurer l'avantage d'un changement de situation du marché, en exploitant particulièrement la concurrence que se font entre eux les entrepreneurs, eux-mêmes. Dans le cas d'une grève générale, au contraire, on sait que cette concurrence n'existe plus et si elle existait, c'est là

grève générale qui la supprimerait, créant une égalité absolue de conditions entre tous les capitalistes. On voit ainsi que l'abandon du travail n'a rien de commun dans les deux cas. L'instrument est le même, mais substantiellement différent est le but, et par conséquent différents aussi, les deux phénomènes. Il ne s'agit pas d'une différence de *quantité*, mais d'une différence de *qualité*.

Il ne faut pas se faire illusion. A propos de la *Commune de Paris*, Marx remarque que les hommes de la vieille société réussissent difficilement à comprendre les créations spontanées du prolétariat. Les intellectuels sont le produit le plus complet de la vieille société existante. Comme membres de la division du travail, qui a séparé le travail intellectuel de l'activité pratique, ils représentent sous sa forme la plus complète la vieille société des classes, de l'exploitation et du préjugé; et dans cet horizon mental, ils sont fatalement contraints à tournoyer, à moins qu'une poussée brusque ne les fasse sauter, de la petite table où ils exhibent leurs petites oisivetés et leurs grandes vanités, dans le champ de la lutte sociale. Dans les conditions normales, l'intellectuel peut aussi réussir à s'apercevoir d'un fait nouveau, mais s'il se produit dans des conditions qui offensent sa conscience instinctive de membre d'une division du travail, il est sûr que la substance du fait lui échappera. C'est la même chose pour le social-démocrate, homme de parti, écrivain d'un parti, contraint à la manière d'un avocat d'accommoder les faits dans un sens favorable à ses thèses favorites. Elisabeth Georgi, écrivant d'une façon universitaire, rappelle les excursions de Georges Atta Trol Plekhanoff, autour du syndicalisme. Le parti et l'Université, nés au service de la vieille société, font rage pour entendre le fait nouveau du syndicalisme, mais ils réussissent tous les deux de la même manière, c'est-à-dire à n'y comprendre rien du tout.

Elisabeth Georgi distingue « la *Generalstreick* » de la « *politischer Massenstreick* », la grève générale vraie et authentique de la grève politique de masses. Mais elle sort extrêmement embrouillée de la distinction de ces deux genres. On comprend que la *politischer Massenstreick*, c'est la grève générale mise au service d'une revendication politique et mise sous le patronage d'un parti quelconque; mais on ne comprend pas bien ce que l'auteur croit que soit la grève générale non politique, c'est-à-dire non dirigée par un parti politique. « La grève générale, écrit-elle, incline pour la plupart, non sans exceptions, (Friedeberg, Briand) vers les formes violentes; il faut lui enlever tout contenu légal; selon l'opinion des syndicalistes révolutionnaires, elle ne doit plus servir à sauvegarder un droit, mais comme type d'un fait révolutionnaire... Elle se propose des fins de classe particulièrement économiques, antiparlementaires, anarcho-révolutionnaires » (p. 17). Il y a beaucoup de mots, mais l'idée n'est pas claire. Enfin, qu'est-ce que c'est

que cette grève générale, qui n'est pas une démonstration politique faite pour le compte d'un parti politique et dirigée par un parti politique ?

Avant tout, Elisabeth Georgi éveille une idée fausse quand, opposant la grève générale syndicaliste à la grève générale démocratique, elle affirme que le caractère de la première consiste à se proposer principalement « des fins économiques ». Nous avons déjà vu que le but économique d'une grève ne peut consister que dans l'exploitation d'une situation du marché. Quand, par exemple, les prix des produits se sont élevés, les ouvriers s'aperçoivent de la concurrence existante entre les capitalistes, pour retirer eux aussi un avantage des prix élevés. Mais la grève générale mettant tous les capitalistes dans la même position en face des ouvriers, elle ne peut pas se proposer, évidemment, un tel but. La nature économique des buts qui peuvent être inclus dans la grève générale ne dérive pas de la sphère de l'échange, mais de la sphère de la production. Je ne m'étends pas plus, parce que j'en ai déjà assez dit dans ma polémique contre Plekhanoff. Mais à part cette circonstance, il y aura certainement une inclination vers des formes violentes ou l'absence de tout criterium légalitaire qui marquera la différence entre la grève générale syndicaliste et la grève générale politique. Ce sont des particularités sans intérêt pratique et en grande partie contradictoires, étant effectivement arrivé (en Russie) que des grèves générales démocratiques sont marquées par l'absence de tout esprit légalitaire, et que des grèves générales syndicalistes (la grève italienne de 1904) n'ont pas recours à l'emploi de moyens violents. Elisabeth Georgi ne connaît pas les études de Sorel sur la violence; la lecture superficielle de ces études lui aurait été profitable. Je ne sais même pas si Elisabeth Georgi aurait eu la préparation nécessaire pour les comprendre. Il commence à arriver à Sorel ce qui est arrivé à Marx pendant de longues années; les écrivains bourgeois font évidemment un plus grand effort pour ne pas le comprendre que pour le comprendre. L'insuffisante connaissance que Elisabeth Georgi doit avoir des études de Sorel donne la clef de son grand embarras, la grande difficulté qu'elle éprouve dans l'entendement de la nature de la grève générale syndicaliste.

Il faudrait, en tout cas, mettre en évidence que la grève générale démocratique elle-même, c'est-à-dire la grève dirigée par un parti politique et mise au service d'une situation parlementaire, ne recueille pas les vives sympathies des partis démocratiques. En général, la défendent, mais pas avec une grande ferveur, les seuls partis socialistes des pays où des grèves générales n'ont pas encore eu lieu, (Allemagne, France, etc.). Ailleurs, l'expérience est faite et je crois que le parti socialiste, c'est-à-dire ses hommes les plus en vue (parce que le parti n'est au fond qu'une organisation

électorale au service de sept ou huit personnes), s'il devait interroger sa propre conscience, n'y arriverait jamais. Cela s'explique parce que les grèves générales démocratiques, elles aussi, contiennent *in nuce,* un élément antidémocratique, qui consiste dans le fait que les masses agissent pour leur propre compte. Turati n'a pas encore réussi à se laver de l'accusation de démagogue lancée par *Il Corriere della Sera,* au sujet de la grève de Milan de l'hiver de 1907. Tout cela fait que si les hommes même les plus avancés des partis démocratiques avaient l'histoire dans la poche, ils renonceraient plutôt à la démocratie et à leur propre succès, que de recourir à la grève générale. Dans les pays où il n'y a jamais eu de grèves générales, de n'importe quel genre, les partis démocratiques croient toujours qu'ils pourront les diriger et par conséquent ils se réservent d'agiter la menace extrême de la grève générale; mais on peut prévoir que quand la France et l'Allemagne feront quelque modeste expérience en cette matière, le bavardage, le caquetage des partis socialistes de ces deux pays sur la grève générale cessera aussitôt. Jaurès et Bebel s'apercevront que la grève générale n'est pas une « idée démocratique » et qu'elle contient toujours une menace à l'hégémonie du parti.

Aussi, la distinction entre les grèves générales démocratiques et les grèves générales syndicalistes, est, au moins dans un certain sens, artificielle. Il vaut mieux comprendre cet artifice et comprendre la nature de la grève générale que d'écrire une monographie sur cette question. Elisabeth Georgi ne s'en est pas aperçue. « Cependant la valeur logique et historique de la grève générale consiste à voir de quelle façon elle rompt le cadre des partis et de l'Etat. » Elisabeth Georgi, comme tous les écrivains bourgeois, social-démocrates y compris, mesure la valeur de la grève générale d'après ses résultats, ce qui est une grande erreur. « Les expériences actuelles, écrit-elle, ne donnent pas un bilan favorable à la grève générale. En certaines circonstances, on peut théoriquement admettre la possibilité d'une victoire, grâce à la grève générale. Par conséquent, *a priori,* on ne peut pas exclure la grève générale. Mais, dans les circonstances présentes, les probabilités d'une victoire sont si minces, qu'on ne peut assigner à la grève de classe qu'une valeur minime. » (p. 131).

C'est justement le point de vue mercantile et boutiquier que les socialistes parlementaires mettent toujours en avant. Il est inutile d'ajouter qu'il ne vaut rien du tout. Et en tout cas, c'est une singulière coïncidence que celle qu'il y a entre le jugement des universitaires et celui des socialistes parlementaires. On voit qu'ils rentrent dans une catégorie commune: la catégorie des opinions bourgeoises.

L'erreur consiste dans le fait de voir dans la grève générale l'équivalent ou le substitut de l'insurrection; naturellement comme l'insurrection est toujours un fait qui se juge selon les proba-

bilités plus grandes ou plus petites de succès qu'elle peut avoir, on veut juger la grève générale de la même manière. Qu'il y ait aussi dans le syndicalisme une tendance ou un courant de paix sociale et de légalitarisme, c'est évident; par conséquent, il n'est pas étonnant que les syndicalistes parlent de la grève générale comme d'une espèce de révolte apprivoisée, d'une révolte, non sanglante, pour ainsi dire. Pelloutier même s'est exprimé dans ce sens plus d'une fois. La vérité est, au contraire, qu'entre grève générale et insurrection, il n'y a pas de relation; aucune d'elles ne peut se substituer à l'autre. Et puis, nous avons derrière nous des siècles et des siècles d'histoire. Ceux qui se placent à ce point de vue que la grève générale et l'insurrection agissent sur deux plans différents, comprennent qu'on ne juge pas la grève générale en considérant si elle a donné ou n'a pas donné, si elle peut donner ou ne pas donner, dans tel ou tel cas, la victoire aux grévistes. La question se pose d'un point de vue tout différent.

« La grève générale est le résultat naturel de l'action directe »: c'est précisément ainsi que la définirent, dans leur ordre du jour, les ouvriers de Parme, lorsqu'ils cessèrent leur grève générale. Quand les ouvriers ne font plus de « politique » par la médiation des députés et des partis, mais agissent directement, pour leur compte, sans intermédiaires d'aucun genre, ils sont toujours en puissance devant la possibilité d'une grève générale. La politique « indirecte » trouve son refuge dans les interpellations des députés, dans les votes de la Chambre, dans les mouvements de l'opinion publique, dans les démonstrations politiques, mises sous l'égide des partis, et suppose toujours l'emploi de l'Etat. La politique « directe », au contraire, consiste dans l'action immédiate de la classe ouvrière, en dehors du cadre des assemblées politiques de l'Etat. Je ne veux point dire l'insurrection. Elle n'a rien de commun avec cette idée qui suppose toujours la conquête du pouvoir, c'est-à-dire une notion étrangère à la politique directe, mais elle se résoud dans l'exercice de la volonté directe des ouvriers, dans tous les cas où elle doit prendre des formes collectives et non convergentes avec la volonté présente de l'Etat.

On remarque que cette circonstance de la non convergence avec la volonté des organes de l'Etat, est essentielle à la notion de la grève générale. La grève générale est un « acte collectif » des ouvriers qui s'oppose à l'autre « action collective. » Si au lieu d'avoir en face toute la classe bourgeoise, représentée par l'Etat, nous avions en face quelques groupes non appuyés par les autres, parce que le conflit n'implique pas une question de classe, la solution de la grève générale serait absurde. Quand il s'agit de réaliser un avantage résultant d'un changement de l'équilibre du marché, nous nous trouvons dans le cas normal de la concurrence économique, par laquelle on suppose généralement, que les capitalistes ne sont pas solidaires entre eux.

Il peut aussi arriver que, par suite de l'obstination et de l'aveuglement de la classe dirigeante (comme dans la grève hollandaise de janvier 1903), on parvienne à un abandon général du travail, mais, à moins que l'Etat ne transforme la question particulière en une question de classe, intervenant en faveur des patrons, cette « grève généralisée » n'est pas une grève générale. Ainsi pour la grève de Parme l'observateur peut se demander vraiment si on est arrivé à la grève générale de propos délibéré, ou si on n'a pas cédé à l'impétuosité passionnelle. Dans ce cas particulier, malgré la férocité et la pusillanimité de petits exécuteurs, le gouvernement n'arriva pas où il aurait voulu, à entraîner l'élément local et la classe bourgeoise de la région de Parme et tout ce qui pouvait assurer la solidarité des classes bourgeoises des autres parties d'Italie.

Or, si la grève générale est le moyen de la politique directe, c'est une question secondaire de savoir si elle donne ou non la victoire. Les socialistes parlementaires nous promettent la révolution au moyen de la moitié plus un des députés convertis au collectivisme, dans les assemblées électives; mais la chose est lointaine. Cependant, personne ne dit qu'il faut abolir le parlement, parce qu'il « n'a pas donné ses fruits ». En Allemagne, avec le suffrage universel depuis presque un demi-siècle, les socialistes n'ont pas réussi à faire cesser le régime personnel. Et quel régime personnel! Le régime des Eulenbourg, Moltke, Krupp et Guillaume II. Et cependant il serait puéril de proposer l'abolition du parlement. Qui se place au point de vue de la politique indirecte parlementaire, ne peut pas se préoccuper du succès plus ou moins immédiat du système parlementaire. Et qui se place au point de vue de la politique directe (syndicaliste) ne peut pas renoncer à la grève générale, parce que, dans un cas ou dans l'autre, elle n'a pas donné ses fruits. D'ailleurs, on y peut renoncer si peu que, s'il y a un événement non préparé d'avance et qui se produit presque par explosion naturelle, c'est bien la grève générale.

Grotesque est donc la position de ceux, qui croyant à l'utilité de la politique indirecte (parlementaire), y mêlent un peu de grève générale et veulent un système parlementaire renforcé de temps en temps d'un peu de révolution domptée. Or, si le parti est le moyen de la conquête de l'Etat, et la conquête de l'Etat le but de l'action, comment se servir d'un moyen qui suppose la capacité de l'organisme économique à se substituer à l'Etat, et qui supplante immédiatement partis, opinion publique et parlement, les trois degrés de l'action démocratique? Les partisans de l'action indirecte peuvent arriver à l'insurrection, mais ils ne peuvent pas s'arrêter à la grève générale! Il est vrai pourtant qu'ils ne manquent pas de se montrer raisonnables, toutes les fois qu'ils réussissent à faire l'expérience de ce que vaut la grève générale, qui est semblable aux démons évoqués par le sorcier de la ballade de Schiller: on peut la provoquer mais on ne réussit jamais à la faire rentrer dans

l'ombre. Une raison pour laquelle, dans les pays où la démocratie s'est brûlée les ailes, on peut être sûr qu'elle n'y retombera plus. Voir, pour y croire, le cas des socialistes italiens.

Comme le partisan de l'action indirecte ne juge pas le parlementarisme d'après ses résultats concrets, mais considère toujours ce système comme sain en tant qu'il en attend un contrôle sur le pouvoir exécutif, le partisan de l'action directe, juge la grève générale, non par ses résultats, mais « comme l'exercice de la capacité politique du syndicat ». Le système parlementaire fonctionne dans la démocratie comme expression du citoyen-individu. Ce système peut être aussi très condamnable, corrompu, lourd comme mécanisme, illusoire dans ses résultats; mais il est aussi le seul qui permette de conserver la fiction de l'électeur (citoyen) souverain. La grève générale, au contraire, est l'instrument spécifique de la politique syndicale directe; le moyen par lequel le syndicat fonctionne comme un organisme collectif de souveraineté, c'est-à-dire comme une force qui place la fiction démocratique du citoyen souverain et y substitue la notion de l'organisation des intérêts prolétaires agissant comme corps souverain.

Voilà le point que ni Elisabeth Georgi, ni Roland-Holst, ni les sycophantes de la social-démocratie n'ont jamais aperçu. La grève générale suppose une philosophie sociale, et c'est le mérite de la « nouvelle école syndicaliste » de la recherche. Ce que suppose la grève générale, c'est la capacité du Syndicat de se suffire à soi-même et par conséquent de pouvoir accomplir tous les actes politiques que la démocratie développe au moyen des partis et des disputes parlementaires. Naturellement cette politique action de classe à classe) selon la définition du *Manifeste Communiste,* suppose le Syndicat arrivé à la pleine conscience de sa mission historique et par conséquent un degré de conscience très développée dans les travailleurs, si développée qu'il peut supprimer toute médiation: il ne peut pas, par quelque analogie générique, se confondre avec les mouvements désordonnés et confus d'un prolétariat inculte, qui fait ses premières expériences collectives; bien qu'un syndicaliste ne soit jamais si hypocrite de s'élever avec dédain contre les erreurs d'un mouvement initial, qui justement, par cela même, donne les meilleures espérances. Là, où le Syndicat a atteint ce sommet, l'action démocratique est éteinte, l'individu-travailleur n'agit plus comme citoyen, mais comme membre du Syndicat, par conséquent comme unité économique politique, le Syndicat représente la totalité des travailleurs et en annule l'action individuelle. Il pose et poursuit ses fins avec ses moyens propres, qui est une organisation économique, et par conséquent il emploie les moyens typiques de l'action économique, dont le culminant est la grève. Qui veut comprendre la fonction de la grève générale dans le mouvement ouvrier moderne, doit se placer au point de vue de cette

prétention qu'a le Syndicat de représenter la totalité de la vie et des fins du peuple ouvrier. Cataloguer comme Elisabeth Georgi, les cas où elle réussit et ceux où elle ne réusssit pas, pour se former une opinion définitive sur ce phénomène, est faux. La grève générale ne se comprend pas par soi-même, mais en relation au nouvel office que, consciemment ou inconsciemment, le Syndicat est parvenu à assurer. C'est par conséquent un exercice absurde de l'exalter ou le condamner selon son humeur. L'essentiel n'est pas, en effet, la grève générale — qui suppose toujours une crise de la vie sociale et est d'autant moins facile que l'Etat est moins irritable et inquiet — mais « la tendance interne » du Syndicat. Qui juge ce phénomène, ne doit pas se perdre dans les généralités sur les périls de la grève générale ou même sur la beauté « révolutionnaire » de ce moyen, mais s'attacher à l'étude des conditions qui rendent aujourd'hui nécessaire le passage de la politique indirecte à la politique directe. Ces conditions existent-elles, oui ou non? Voilà la question: le reste est matière à littérature; mais sans avoir l'air de traiter incidemment une question très délicate de science politique, je veux relever que ce n'est pas une signification profonde que l'action de la grève générale soit en concomitance avec le mouvement qui fait parler de la « crise du parlementarisme » et qui vient directement des écrivains et des partis bourgeois.

Pour terminer, je veux dire que la grève générale doit se concevoir comme un acte de maturité politique du Syndicat, non comme un succédané de l'impuissance parlementaire, à côté de laquelle elle se poserait en gendarme. Il me semble que des dernières grèves générales, seule celle de 1904, sutout à Milan et dans la région dominée par l'influence milanaise, eut ce caractère de maturité syndicale, parce qu'elle fut un cas typique, dans lequel les syndicats agirent comme corps politique supplantant tous les degrés de la démocratie. Les incidents que provoquèrent la réaction des réformistes et des autres partis bourgeois, la continuation de la grève générale au-delà du terme qui aurait trouvé grâce dans les partis alliés, la substitution à toute la presse d'un simple bulletin syndical, l'organisation de la police ouvrière par la retraite plus ou moins spontanée de la police officielle, furent comme autant de symboles de cette capacité du Syndicat à se substituer au parti et au pouvoir délégués. Après, il y a eu des exagérations, des manifestations de mépris échangées par nécessité politique, des ostentations injustifiées d'une méthode spéciale utilisée souvent hors de propos. Ce sont là des circonstances qui semblent exiger un peu plus de discipline morale entre les organisations syndicalistes. A peine de discrédit, il faut maîtriser cette tendance à faire appel à tout moment à la panacée grève générale.

LES RÉDACTEURS.

Index Bibliographique

Maxime-Leroy. — *Syndicats et Services Publics* (*A. Colin, Paris;* 1 vol. in-18; 3,50).

Jean Cruppi. — *Pour l'expansion économique de la France* (*P. V. Stock, Paris;* 1 vol. in-18; 3.50).

J.-L. Breton. — *Contre la Proportionnelle* (*E. Cornély, Paris;* 1 vol. in-16; 2.50).

Jean Grave. — *Réformes, Révolution* (*P. V. Stock, Paris;* 1 vol. in-18; 3.50).

A. Conan-Doyle. — *Nouveaux Mystères et Aventures* (*P. V. Stock, Paris;* 1 vol. in-18; 3.50).

Rudyard Kipling. — *Sous les Déodars* (*P. V. Stock, Paris;* 1 vol. in-18; 3.50)

Gaston Sciama. — *Les Retraites Ouvrières* (*E. Cornély, Paris;* 1 broch. in-8; 0.60).

J.-F. Herbart. — *Comment élever nos enfants* (*Schleiker, Paris;* 1 vol. in-8; 2 fr.).

E. Vandervelde. — *Les Derniers Jours de l'Etat du Congo* (*Société Nouvelle, Mons;* 1 vol. in-8; 3 fr.).

A. Dunois. — *Le Mouvement Bûcheron* (*Cahiers Nivernais, Nevers;* 1 fr.).

M. Deshumbert. — *Morale de la Nature* (*D. Nutt, Londres*).

James Guillaume. — *Etudes Révolutionnaires* (*P. V. Stock, Paris;* 2 vol. in-18; 3.50 le volume).

J. Longuet et G. Silber. — *Terroristes et Policiers* (*F. Juven, Paris;* 3.50).

Charles Verecque. — *La Conquête Socialiste du Pouvoir* (*V. Giard* et *E. Brière, Paris;* 3.50).

Albert Thomas. — *Histoire Anecdotique du Travail* (*Bibliothèque d'Education, Paris;* 1 vol. in-16; 1.80).

Pierre Lièvre. — *Le Roman Sournois* (*P. V. Stock, Paris;* 1 fr.).

Georges Valois. — *La Monarchie et la Classe Ouvrière* (*Librairie Nationale, Paris;* 1 vol. in-18; 3.50).

Giuseppe Prezzoline. — *La Teoria Sindacalista* (*Fr. Perella, Napoli;* 3 l.).

Jules Noel. — *Un Philosophe belge: Colins* (*Société Nouvelle, Mons;* 1 vol. in-16; 1 fr.).

A. de Pietri-Tonelli. — *Marx ed il Marxismo* (*La Pace, Genova;* 1 vol. in-16; 1 l.).

Gisela Michels-Lindner. — *Geschichte der Modernen Gemeindebetriebe in Italien* (*Dunker und Humblot, Leipzig;* 5 marks 80).

Le Gérant : G. Séverac.

Aurillac, Impr. Moderne, 6, rue Guy-de-Veyre.

ÉTUDES & CRITIQUES

Les Origines du Syndicalisme en France

Les origines du syndicalisme en France sont liées aux origines du socialisme parlementaire (1). Ce sont les mêmes causes historiques qui les ont engendrés l'un et l'autre. Lorsque les militants des syndicats ouvriers constatèrent l'évolution parlementaire du socialisme politique, ils se retirèrent peu à peu dans leurs organisations respectives et de là menèrent la lutte avec leurs moyens propres (2).

(1) Voir nos deux précédents articles. — *Les Origines du Socialisme parlementaire en France* (numéros 213 et 214 du *Mouvement Socialiste).*

(2) Voici comment Pelloutier s'exprime à ce sujet, dans son *Histoire des Bourses du Travail* (p. 66) : « Une cause plus sérieuse que la rivalité des fractions socialistes porta au parlementarisme socialiste le coup mortel. Convaincues depuis dix ans qu'elles n'obtiendraient des employeurs le respect volontaire de leurs droits et de leurs intérêts, devenues sceptiques quant à la réalisation de leur programme économique par le Parlement, les associations ouvrières, touchant au dernier terme de leur évolution, cherchaient sans trêve un moyen d'action qui, pourvu d'un caractère nettement économique, mît surtout en œuvre l'énergie ouvrière. A peu près guéries des politiciens, réconfortées par d'importantes institutions dues à leur initiative, elles aspiraient à devenir les propres agents de leur émancipation. Or, le moyen qu'elles cherchaient avec opiniâtreté se trouva inopinément soumis, en septembre 1892, au congrès tenu par la *Fédération des Syndicats* à Marseille. (Ce fut la grève générale). Quelques jours auparavant, les Bourses du travail de Saint-Nazaire et de Nantes avaient déjà fait adopter par un congrès socialiste tenu à Tours, une résolution, proclamant la nécessité, comme moyen révolutionnaire, de la grève générale, c'est-à-dire la suspension du travail du plus grand nombre d'industries possible, et surtout des industries essentielles à la vie sociale. Moyen d'ordre purement économique, excluant la collaboration des socialistes parlementaires pour n'emprunter que l'effort syndical, la grève générale devait nécessairement répondre au secret désir des groupes corporatifs ».

La Fédération des Bourses du Travail, créée en 1892, fut le centre du mouvement nouveau. Elle devint le point de rencontre des travailleurs de toute nuance qui voulaient libérer l'action ouvrière de toute tutelle politique. Elle jette vraiment les bases du syndicalisme actuel. Son histoire est celle des origines du syndicalisme.

I.

Du Congrès de St-Etienne (1892) au Congrès de Nantes (1894) et au Congrès de Londres (1896)

A vrai dire, la formation de la *Fédération des Bourses du Travail* ne fut pas exempte de toute influence de parti. Nous sommes encore à une période d'immaturité du mouvement ouvrier et les formes diverses d'action se trouvent plus ou moins confondues: le nombre des militants est si restreint que les mêmes hommes se retrouvent forcément dans des organisations voisines. Les « allemanistes » avaient, dès le début, été intimement mêlés au mouvement syndical, dont ils avaient fait la base de leur action politique. Dans la lutte sans répit qu'ils avaient menée contre le parlementarisme croissant des collectivistes, ils avaient trouvé un refuge naturel dans les Bourses du Travail. Celles-ci avaient pris, en effet, une extension d'autant plus rapide qu'elle avait été favorisée par les pouvoirs publics. C'est la tradition des hommes d'Etat républicains français de faire des concessions aux masses ouvrières, au fur et à mesure de leur développement. La loi organique de 1884 sur les syndicats n'avait pas eu d'autre origine. M. Waldeck-Rousseau, son initiateur, avait voulu à la fois attacher les masses ouvrières au gouvernement de la République et canaliser leur activité dans des cadres légalitaires. Le même esprit guida le pouvoir lorsque les Bourses du Travail eurent pris quelque ampleur et furent devenues un foyer de vie ouvrière. Des subventions en argent et des locaux furent offerts aux unions locales de syndicats, pour perfectionner leur organisation générale, étendre les cours professionnels, améliorer leurs services de placement et de secours. Leur force d'attraction grandissait chaque jour et l'idée de les unir devait surgir tôt ou tard. « Elle vint, raconte Pelloutier, à quelques membres de la « Bourse de Paris, qui, adhérents à des groupes socialistes ri- « vaux du *Parti Ouvrier Français,* et mécontents de ce que la « *Fédération des Syndicats* fût entre les mains de ce parti, sou- « haitaient la création d'une association concurrente, dont le

« siège pût être fixé à Paris et qui devînt ainsi leur chose. La « Bourse de Paris patronna l'idée, la soumit au Congrès tenu « à St-Etienne, le 7 février 1892, et obtint la création de la *Fé-* « *dération des Bourses du Travail de France* ». (1)

L'indépendance des Bourses du Travail à l'égard des partis politiques socialistes ne signifiait pas la neutralité à l'égard de l'action socialiste. Si la *Fédération des Bourses du Travail* préconisait l'organisation autonome de la classe ouvrière sur le terrain économique, ce n'était pas pour une fin exclusivement professionnelle, mais pour une fin socialiste. Elle entendait mener la *lutte de classe* et non *la lutte corporative*.

On comprend aisément que les premiers actes de la *Fédération des Bourses* furent des actes d'hostilité contre la *Fédération des Syndicats,* qui réservait *la lutte de classe* pour le parti socialiste et reléguait les syndicats à la pure *lutte corporative*. C'est ainsi que ses premiers congrès : Toulouse (1893), Lyon (1894), Nîmes (1895) attaquèrent sans merci le collectivisme parlementaire, en lui opposant l'action directe des syndicats ouvriers.

Un moment, on put croire à l'entente des deux organismes, mais ce ne fut que pour mieux aboutir à la rupture définitive. C'était en 1893, lorsque le ministère Dupuy ferma brutalement la Bourse du Travail de Paris, pour inobservation par les syndicats de la loi de 1884. La gravité exceptionnelle des évènements suggéra aux militants ouvriers la tenue immédiate d'un congrès général de tous les syndicats de France. Sous le coup de l'émotion, les membres du congrès avaient voté le principe de la grève générale et l'on avait vu une affiche adressée aux ouvriers parisiens, en vue de la cessation simultanée du travail, porter même les signatures de représentants authentiques du *Parti Ouvrier Français*. De plus, le congrès, sur la proposition de la *Fédération des Bourses,* avait décidé la tenue annuelle d'un congrès ouvrier unique, afin d'unifier rapidement les forces syndicales. Le congrès devait être commun; c'est de là que vint la scission.

Plus prudent qu'au congrès de Marseille de 1892, le *Parti Ouvrier Français* avait tenu son congrès politique avant le congrès syndical. Ses délégués venaient donc dûment préparés à combattre la *Fédération des Bourses* et les idées grève-généralistes qu'elle défendait. De fait, la lutte éclata, dès les premiè-

(1) Pelloutier, *Histoire des Bourses du Travail,* p. 64.

res séances, sur la question de la grève générale. Les principaux militants de la *Fédération des Syndicats*, Lavigne, Coulet, Pedron, etc., évoquèrent en vain les avantages de la conquête des pouvoirs publics. La majorité du congrès, en réalité allemaniste et anti-parlementaire, adopta le principe de la grève générale, par 67 voix contre 37 et 9 abstentions. La *Fédération des Syndicats,* battue, se retira avec bruit et alla tenir plus loin « son » congrès. Elle venait de signer son arrêt de mort; désormais, le socialisme ouvrier et le socialisme parlementaire se trouveront irréductiblement aux prises.

L'importance du congrès de Nantes est primordiale, dans cette histoire du pré-syndicalisme français. La classe ouvrière organisée renouvelle avec éclat son refus d'utiliser l'Etat pour opérer sa libération et la transformation de la société. Les producteurs proclament à nouveau leur désir de rester sur le terrain de la production et de procéder eux-mêmes à la nouvelle organisation de l'économie. Que l'on songe à l'antique confiance des masses ouvrières dans la toute-puissance de l'Etat! Nulle part plus qu'en France l'Etat, si fortement centralisé et représentant un pouvoir de coercition absolu, n'est apparu aux classes opprimées comme une Providence tutélaire, capable d'alléger tous les maux. Or, voici que la partie militante du prolétariat retire sa confiance aux institutions politiques et administratives de la démocratie. Les temps commencent à changer.

Sans doute, ce n'est encore là qu'une affirmation instinctive et il ne faut pas exagérer la portée de ce sentiment. Les allemanistes mêlent l'idée de la grève générale à l'idée contraire de la conquête des pouvoirs publics (1). Or, ce sont eux qui

(1) La prépondérance des allemanistes, au congrès de Nantes, comme d'ailleurs dans la *Fédération des Bourses du Travail,* se manifesta, non seulement par la présence des principaux militants du *Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire* et par le caractère des motions adoptées, mais, en quelque sorte officiellement, par la communication suivante que fit, au nom de *l'Union Fédérative du Centre,* son secrétaire Lavaud: « Le Congrès national tenu à Dijon, du 14 au 2 juillet 1894, a voté le « principe de la Grève générale. Comme moyen de propagande, après « avoir continué sa confiance du *Comité de la Grève Générale* issu du « Congrès corporatif tenu à Paris en 1893, il a décidé que l'organe « que fait paraître cette commission devait continuer à paraître men- « suellement. Pour l'alimenter, 10 o/o seront prélevés sur les quêtes « en faveur des grèves partielles qui souvent éclatent provoquées par « le patronat. — Le Congrès, considérant que cette question de Grève « générale a un caractère international ou tout au moins produirait de

donnent manifestement la note au congrès de Nantes. Il est vrai que leur congrès de Dijon, tenu peu de temps avant le congrès corporatif de Nantes, avait renforcé le côté grève-généraliste de l'action du parti; mais ce n'en est pas moins un parti politique qui la préconise. D'autres délégués, à côté d'eux, conçoivent la grève-générale comme un mouvement pacifique et légalitaire, prenant sa source dans l'usage du droit de grève: Pelloutier, qui allait jouer le principal rôle dans la *Fédération des Bourses,* n'a pas encore abandonné cette conception. Enfin, ce ne sont pas toujours des ouvriers qui en ont été, tant à ce congrès de Nantes qu'à celui de Marseille, de 1892, les protagonistes essentiels: c'est un avocat (1), Briand, qui s'en est fait le défenseur attitré.

Briand fut incontestablement le triomphateur du congrès de Nantes. Son discours donne un aperçu exact des idées que l'on pouvait englober alors sous le nom de grève générale. Il oppose d'abord la grève généralisée à la grève partielle. « Par le « principe de la grève générale, dit-il, on a détruit l'égoïsme

« meilleurs résultats, surtout avec le concours des travailleurs des nations européennes, a décidé: « Le secrétariat du *Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire* proposera au Congrès de Nantes de provoquer la tenue d'un Congrès international à Paris, en 1895, avec cette « question unique: de la grève générale. Le Parti s'engage à ne pas « tenir un Congrès national en 1895, et cela pour ne pas entraver celui « de la Grève générale ». (*Compte-rendu du Congrès,* p. 124).

C'est contre cette influence du parti allemaniste sur le Congrès que protestaient les collectivistes du P. O. F. On lit, par exemple, p. 77 du Compte-rendu, la relation de l'incident suivant: « Le citoyen Farjat (du « P. O. F.) dit que ce qui a amené la division du Congrès, ce sont les « accusations de politiciens que l'on se lançait, mutuellement à la tête. « On reprochait à ceux qui sont partis de prendre leur mot d'ordre dans « telle salle ou dans telle ville. Or le citoyen Capjuzan vient de soutenir l'organisation de la grève en disant: Il faut faire cela, parce que « le Congrès politique de Dijon l'a voté ainsi ».

(1) Devant le congrès, Briand s'en était expliqué en ces termes: « On a éprouvé le malin besoin de dire que j'étais ici comme avocat. Comment, lorsque vous faisiez, un instant auparavant, appel aux intellectuels, pouvez-vous me reprocher cela? J'ai été avocat, mais j'ai donné ma démission. Je suis aujourd'hui un simple employé, gagnant péniblement ma vie. On m'a engagé à reprendre ma profession, pouvant rendre des services. *Je ne le puis, n'ayant pas d'argent pour me payer des meubles, et vous me reprochez d'être avocat!* » (*Compte-Rendu du Congrès de Nantes,* p. 11).

« chez l'ouvrier ; on voit les camarades se dévouer pour les au-
« tres. On ne considère plus la grève comme une lutte contre
« le patron, mais comme une arme sociale... Quelques esprits
« qui suivent la politique croient qu'ils arriveront au problème
« social par des réformes. Tant mieux pour eux. Mais s'ils
« croient qu'ils arriveront à détruire le régime de la pièce de
« cent sous pour le remplacer par le travail, sans secousses, ils
« se trompent. » Il ne répudie pas le bulletin de vote, mais il offre la grève générale comme une arme toujours prête : « La
« grève générale est une formule, un drapeau qui ne porte au-
« cun ombrage : c'est un fusil. Vous en avez un, dites-vous ;
« mais s'il rate, ayez-en un autre tout prêt. » Et il conclut :
« Dans six ans, on va faire l'Exposition universelle : suppo-
« sez que quatre mois auparavant vous mettiez le gouverne-
« ment en demeure de voter des lois sur les trois 8, la caisse
« des retraites, etc. ; vous le forceriez par la grève générale, car
« il serait bien embarrassé pour faire son Exposition. »

Sa réplique est encore plus décisive que son discours : « La
« grève générale, expose-t-il, existe depuis longtemps dans les
« esprits ; il y a 10 ans environ, et elle a fait, depuis, d'énormes
« progrès, tandis que le bulletin de vote qui existe depuis 50 ans,
« ne nous a presque rien apporté. Vous avez préconisé la Révo-
« lution, vous, marxistes, et alors pourquoi combattez-vous au-
« jourd'hui la grève générale, qui est un puissant moyen pour y
« arriver ? Quand vous vous serez définitivement emparés des
« pouvoirs publics, vous ne pourrez qu'accorder une bribe de
« satisfaction aux travailleurs. Pensez-vous que vous pourrez
« décréter l'expropriation politique et économique de la classe
« bourgeoise sans secousse ? Allons donc ! Nous vous disons :
« Préparez les cerveaux à la grève générale, car c'est une arme
« puissante pour vous. De cette façon si l'une des deux armes
« vous échappe, vous aurez au moins l'autre ».

La résolution votée par le congrès, et rédigée par « le rappor-
teur de la Commission de l'organisation de la grève générale », est non moins caractéristique. La grève générale est conçue un peu à la façon d'une opération électorale. On en prépare l' « or-
ganisation » par Comités et sous-comités. Qu'on en juge par les passages les plus saillants de la résolution : « 1° Il est nommé un
« *Comité de la Grève Générale,* qui sera composé de 11 mem-
« bres... 4° Aussitôt entré en fonctions, il devra inviter les
« Bourses du Travail et les Fédérations locales ou régionales à
« constituer dans leur ressort un ou plusieurs *sous-comités* qui

« correspondront avec lui, suivant les circonstances et les be-
« soins de la situation; — 5° Le *Comité de la grève générale* a
« la charge de prendre toutes les mesures pour faire aboutir la
« grève générale; — 6° Les secrétaires inviteront les députés et
« les conseillers municipaux socialistes à assister à chacune des
« réunions générales, pour se concerter avec lui, en vue de
« faire une propagande incessante dans toutes les réunions où
« ils seront appelés à prendre la parole... — 12° Les sous-
« comités devront faire tous leurs efforts pour obtenir des can-
« didats aux élections générales, départementales et municipa-
« les, l'engagement de propager l'organisation de la grève gé-
« nérale... »

Il y a loin, on le voit, de cette conception jacobine, politicienne, parlementaire de la grève générale à la notion qu'en a aujourd'hui le syndicalisme. La grève générale n'apparaît plus actuellement au prolétariat comme une pure transposition sur le terrain économique des procédés des révolutions politiques. On ne croit plus qu'elle puisse surgir du jour au lendemain, sous la seule condition d'une organisation préalable de comités et sous-comités, donnant le mot d'ordre ou le transmettant. (1). Elle est conçue comme le couronnement d'une longue série d'efforts du prolétariat, se groupant peu à peu et agissant dans ses institutions de classe; elle se présente à l'esprit ouvrier comme le terme ultime, imprévisible et indescriptible, d'une infinité de mouvements et d'agitations, — quelque chose comme la rupture définitive qui se produira spontanément, sous la pous-

(1) Cette conception se fait également sentir dans la résolution qui clôturait le rapport de la *Chambre syndicale des Journalistes socialistes*, présenté au Congrès par Pelloutier: « Le VI[e] Congrès National « des Syndicats ouvriers de France décide: il y a lieu de procéder im-« médiatement à l'organisation de la grève générale; Les Conseils « Nationaux des Fédérations de Métiers et le Comité Fédéral des Bour-« ses du Travail de France sont invités à élire une Comité Central « des organisations ouvrières composé de... membres par fédérations et « devant provoquer la formation de sous-comités régionaux et locaux. « — Ce comité aura pouvoir: 1° de consulter les membres du plus pro-« chain congrès corporatif international sur la possibilité d'organiser « une grève internationale; 2° au cas où cette organisation paraîtrait « impraticable, de préparer une grève nationale et de la décréter si « les pouvoirs publics osent s'attaquer aux organisations corporati-« ves ». *(Compte-Rendu,* p. 49).

sée des circonstances et dans la pleine maturité de la classe ouvrière. Mais avant d'en arriver à cette notion propre à elle, la classe ouvrière, insuffisamment maîtresse de sa pensée, imite encore inconsciemment les méthodes du monde démocratique, dont elle entend précisément se séparer: elle met un contenu prolétarien dans le vieux cadre politique. Et ce n'est que le jour où elle aura pris la totale conscience d'elle-même que, s'apercevant de son erreur, elle trouvera enfin pour son action la forme appropriée.

Quoiqu'il en soit, l'adhésion du congrès de Nantes à l'idée de la grève générale précipitait la rupture du mouvement ouvrier et du socialisme parlementaire. Les incidents qui se produisirent deux ans plus tard, en 1896, au Congrès Socialiste international de Londres, achevèrent de consommer la scission.

On sait que le congrès socialiste international de Zürich, tenu en 1893, avait pris, afin d'écarter les anarchistes, une résolution tendant à déterminer strictement les conditions d'adhésion. Il était dit expressément: « Toutes les Chambres syndi- « cales ouvrières seront admises au congrès, et aussi les partis « et organisations socialistes qui reconnaissent la nécessité de « l'organisation des travailleurs, et de l'action politique. » Dès la première réunion du Congrès de Londres, la question se posa de savoir si les syndicats devaient, eux aussi, pour pouvoir se faire représenter, adhérer à l'action politique. De la réponse dépendait la participation au congrès de la plupart des délégués syndicaux français, en majorité allemanistes, possibilistes ou même anarchistes. La discussion porta sur l'interprétation d'une « virgule ». Jamais on ne vit controverse plus byzantine. Gabriel Deville soutint que la virgule qui, dans la résolution de Zürich, séparait la proposition visant les syndicats de la phrase concernant les groupes socialistes, n'était là que par erreur et qu'elle ne pouvait avoir un sens distinctif: syndicats et groupes étaient soumis aux mêmes lois. Cette première tentative contre les syndicaux français n'aboutit pas. Les guesdistes et les réformistes revinrent aussitôt à la charge et reposèrent la question au sein de la section française: à une voix, ils échouèrent à nouveau, et, ne pouvant supporter leur défaite, ils se retirèrent, pour former une section rivale. La délégation de la France était ainsi coupée en deux: d'une part, Guesde et son parti, soutenu par Millerand, Viviani, Jaurès, etc.; d'autre part, les syndicaux, révolutionnaires ou modérés, avec les allemanistes, auxquels étaient venus se joindre les blanquistes avec Vaillant.

Cette scission eut, dans le monde ouvrier et socialiste français, un retentissement inoui. L'attitude provocante des anti-syndicaux produisit une véritable exaspération contre eux. Jules Guesde, niant la valeur des syndicats représentés, s'était écrié: « Avec une feuille de papier et un timbre de 25 sous, on fait un syndicat! » Son discours avait été une charge à fond de train contre l'action syndicale, qu'il réduisait, selon son habitude, à la simple action corporative (1). De plus, les socialistes indépendants, les leaders du socialisme parlementaire, Millerand, Jaurès, Viviani, Gérault-Richard, poussant à ses extrêmes limites leur conception électorale de l'action socialiste, avaient émis la prétention de siéger *sans mandat spécial, au simple titre de député,* « car leurs électeurs leur ont donné un mandat supérieur à tous les autres ». Dans la *Revue Socialiste,* Georges Renard traduisait ainsi leur pensée: « Ces quatre « députés, quoique ayant sur eux des mandats parfaitement « réguliers, voulurent faire trancher par la section française « cette question de principe: Une circonscription électorale, qui « a nommé un député socialiste, ne peut-elle être considérée « comme équivalente à un groupe politique ou à un syndicat, « qui peut compter parfois quelques personnes seulement, et « le mandat qu'elle donne à son élu ne comporte-t-il pas le « droit et même le devoir de la représenter dans un congrès « international? ». Sans doute ces prétentions ne furent pas admises. Il n'en est pas moins vrai que ces diverses manifestations du socialisme électoral et parlementaire amenèrent une recrudescence d'hostilité du prolétariat syndicaliste à son égard.

(1) « Il ne s'agit pas, dit-il, d'un congrès corporatif, mais bien d'un Congrès socialiste. L'action corporative se cantonne sur le terrain bourgeois, elle n'est pas forcément socialiste, et elle existait avant que le socialisme fût organisé. La classe ouvrière ne peut pas se désintéresser du gouvernement. C'est au gouvernement, c'est-à-dire au cœur qu'il faut frapper. Dans ce congrès, il n'y a pas place pour les ennemis de l'action politique. Ce n'est pas de l'action corporative qu'il faut attendre la prise de possession des grands moyens de production. Il faut d'abord prendre le gouvernement qui monte la garde autour de la classe capitaliste. Ailleurs, il n'y a que mystification; il y a plus, il y a trahison. Des camarades s'imposeraient à nous, au nom de la liberté, pour aliéner la nôtre? Ceux qui rêvent une autre action n'ont qu'à tenir un autre Congrès ».

II.

La Confédération Générale du Travail (1895)

Si la *Fédération des Bourses du Travail* était devenue en quelque sorte l'organe officiel des syndicats révolutionnaires (1), elle allait bientôt se trouver en concurrence avec une rivale nouvelle, née en 1895, au congrès ouvrier de Limoges: la *Confédération générale du Travail.*

C'est pour substituer une organisation centrale afficace à la *Fédération des Syndicats* frappée à mort au Congrès de Nantes, que la *Confédération Générale du Travail* fut constituée. Elle avait pour but de grouper en dehors de tout parti politique les fédérations nationales de syndicats et les unions locales ou bourses du travail.

Une cause occasionnelle avait fourni la raison même de sa création. En 1891, au Congrès socialiste international de Bruxelles, il avait été décidé qu'un *Secrétariat du Travail* serait créé dans chaque pays. Il devait se composer de délégués des organisations ouvrières et des partis socialistes, et avoir pour fonction de centraliser les efforts du prolétariat dans les diverses nations. Plus que partout ailleurs, en France, ce projet devait rester sur le papier. En proie aux luttes des fractions socialistes, le mouvement ouvrier français se trouvait livré aux pires divisions. Chacune des tendances rivales tentait de s'annexer les syndicats ouvriers, ainsi qu'on le sait. Les blanquistes seuls étaient restés à l'écart de cette chasse aux syndicats. Ils soutenaient l'idée de l'organisation économique autonome de la classe ouvrière, en dehors de toute tutelle politique. Ils n'eurent pas de peine, en essayant d'utiliser la décision du congrès de Bruxelles, de faire comprendre aux militants ouvriers qui étaient sous leur influence, la nécessité de créer un vaste organisme central, qui réunirait en un seul faisceau toutes les associations fédérales ou locales de syndicats.

Contre la *Fédération des Syndicats,* la jeune *Confédération Générale du Travail* eut peu à lutter. Elle la trouvait à son

(1) On conçoit qu'elle ait mis dès lors à sa tête, comme garantie de neutralité à l'égard des fractions socialistes, non pas un allemaniste, mais un anarchiste passé par le guesdisme: Fernand Pelloutier. L'anarchisme de Pelloutier n'avait rien de l'idéologie libertaire; c'était un fédéralisme économique extrêmement clairvoyant. Pelloutier allait exercer la plus profonde influence sur l'évolution des idées syndicalistes en France.

agonie. Il n'en devait pas être de même avec la *Fédération des Bourses du Travail*. La difficulté allait venir ici de ce que l'une et l'autre se plaçaient sur le même terrain : non-affiliation des syndicats aux fractions socialistes et coordination de l'action ouvrière. L'article 1 des Statuts de la « C. G. T. » portait que « les éléments constituant la *Confédération* devront se tenir en « dehors des écoles politiques » et l'article 2 spécifiait que le but poursuivi était « d'unir sur le terrain économique et dans « des liens d'étroite solidarité, les travailleurs en lutte pour « leur émancipation intégrale ».

L'antagonisme, à la vérité, aurait pris des formes plus atténuées si l'article 3 n'avait fourni l'occasion d'une guerre continue. Cet article 3 indiquait comme rentrant nécessairement dans le groupement confédéral : les syndicats isolés, les fédérations de syndicats, les bourses du travail, les fédérations de bourses, etc.... La *Confédération* devait donc englober la *Fédération des Bourses,* qui, d'organisme autonome, deviendrait ainsi un simple rouage d'une institution plus vaste. En fait, il y avait une telle disproportion de forces entre les deux institutions, que la *Fédération des Bourses* ne tint pas compte des décisions de la *Confédération*. Dans la pratique, en effet, la *Fédération des Bourses* avait pris pour elle, non seulement la tâche d'organisation locale qui lui revenait naturellement, mais aussi la besogne de la propagande générale.

C'est ce qui explique que la *Confédération,* dont les appels étaient condamnés à demeurer vains, ne vécut guère que théoriquement, pendant les premières années de son existence. La *Fédération des Bourses* fut vraiment la tête et le cœur du mouvement syndical. Elle eut soin de tenir ses congrès dans les mêmes villes que ceux de la *Confédération,* dont elle inspirait naturellement les décisions. Si bien qu'elle conçut, à son tour, le plan de réorganiser la *Confédération,* en la composant des deux comités centraux de la *Fédération des Bourses* et de la *Fédération des unions nationales de syndicats.* La *Confédération* n'aurait eu comme objet que d'arrêter la tactique à suivre sur les faits d'ordre général, la réalisation en étant laissée aux fédérations adhérentes. Ce projet, présenté au congrès de Tours en 1896, ne devait pas aboutir : mais il sera repris plus tard, et, à peu de différences près, c'est celui qui fonctionne actuellement.

Il serait fastidieux de suivre dans le détail cette rivalité des

deux organisations, que nous ne mentionnons ici que parce qu'elle est une caractéristique de la difficulté des débuts du mouvement syndicaliste. Je signalerai simplement qu'en 1897, aux deux congrès ouvriers de Toulouse, l'unification fut votée, mais en 1898, aux congrès de Renne, l'impossibilité de sa mise en œuvre fut si manifeste qu'on y renonça. Le mouvement syndical n'était pas prêt pour passer de la diversité à l'unité. Le prolétariat français, qui ne connaissait la liberté d'association que depuis 1884, n'avait pas encore fait suffisamment l'apprentissage du groupement. L'individualisme traditionnel, qui caractérise le tempérament national, n'avait pas été contrebalancé par des habitudes nouvelles d'action collective. Enfin, le développement économique de la France manquait de cette fièvre qui imprime de grandes secousses aux masses ouvrières et aide si puissamment à leur organisation.

III.

Les Idées syndicalistes et les Congrès des Bourses

Mais, en attendant une marche plus régulière du mouvement syndical, nous trouvons déjà nettement indiquée, par la théorie et la pratique de la *Fédération des Bourses,* la voie qu'il suivra plus tard. Cette période prépare et annonce le syndicalisme qui suivra les années 1901 et 1902, aussi faut-il examiner de près l'œuvre de la *Fédération des Bourses.*

Dans le livre posthume qu'il a consacré à l'*Histoire des Bourses du Travail,* Pelloutier a fait de l'action de la *Fédération des Bourses,* un tableau sans doute fort exagéré, mais néanmoins significatif: « Quand, écrit-il, dans la période comprise entre « 1894 et 1896, les Bourses du Travail eurent considérablement « augmenté leurs services; lorsque chacune d'elles eut solidè- « ment organisé son bureau de placement, ses secours aux ou- « vriers de passage, ses secours contre le chômage, la maladie et « les accidents, sa caisse de grève; qu'elle posséda un enseigne- « ment technique complet et une bibliothèque scientifique bien « pourvue; que ses commissions d'étude eurent ouvert aux « yeux des syndicats des horizons jusqu'alors insoupçonnés, « les Bourses du Travail, au lieu de continuer à opérer au ha- « sard et de ne devoir qu'aux circonstances telle ou telle in- « novation, songèrent à systématiser leur propagande. Elles

« aperçurent maintenant entre toutes leurs entreprises un lien « mystérieux; elles constataient que leur initiative s'était, à « leur insu même, étendue à la plus grande partie des mani- « festations de la vie sociale, et que partout, à des degrés di- « vers, cette initiative avait exercé, non seulement une influen- « ce morale sur la direction du mouvement socialiste, et plus « généralement sur l'ensemble des classes sociales, mais en- « core une influence matérielle sur les conditions du travail; « elles se sentirent donc de demarquables facultés d'adaptation « à un ordre social supérieur; *elles comprirent qu'elles pou- « vaient élaborer dès à présent les éléments d'une société nou- « velle, et à l'idée déjà ancienne dans leur esprit, que la trans- « formation économique doit être l'œuvre des exploités eux- « mêmes, s'ajouta l'ambition de constituer dans l'Etat bour- « geois un véritable Etat socialiste, d'éliminer progressivement « les formes d'association, de production et de consommation « par des formes correspondantes communistes* (1). »

C'est assurément le chemin à parcourir et non le chemin parcouru qui est ainsi tracé. Mais la conception est neuve. Nous la trouvons encore exposée dans les rapports présentés au 5e congrès de la *Fédération des Bourses,* tenu à Tours en 1896, sur le « rôle des Bourses du travail dans la société future » (2). Le titre étonne par son aspect utopique. Mais le contenu nous renseigne avec précision sur la mentalité des auteurs. Il s'agit d'indiquer à quelles conditions est possible une société fondée sur l'« association volontaire et libre des producteurs ». Ce seront les groupements ouvriers actuels, les Bourses du travail d'aujourd'hui qui deviendront les centres de la vie économique et sociale future. L'Etat, ou du moins les organes parasitaires et artificiels de l'Etat, ne disparaîtront que dans la mesure où lui seront substitués les organes « utiles », économiques et sociaux, créés par le mouvement ouvrier. C'est, dit le rapport, ce qu'ont compris les Bourses du Travail et les syndicats. Dès maintenant ils tendent à enlever à l'Etat, pour les prendre dans leurs mains, toutes les fonctions qui ont trait au monde de la production. Par l'extension progressive de leurs services, par

(1) Fernand Pelloutier: *Histoire des Bourses du Travail,* p. 159. (Paris, Schleicher, édit. »)

(2) *Compte-rendu du Ve Congrès de la Fédération Nationale des Bourses du Travail,* tenu à Tours du 9 au 12 septembre 1896 (Tours, Dębenay-Lafond imprimeur, 1896, pages 104 et suivantes).

la dilatation continue de leur volume, ils arriveront ainsi à constituer un Etat dans l'Etat et à préparer l'avenir.

Au sein de ces institutions qui lui sont propres, la classe ouvrière accroît chaque jour sa capacité. En organisant elle-même ses services: mutualité, enseignement, propagande, résistance, elle prend conscience des responsabilités qui lui incombent et étend de plus en plus sa compétence. Les Bourses du Travail sont donc ainsi les organes spéciaux de l'éducation et de l'émancipation ouvrières. Tandis que le socialisme parlementaire, dans ses fractions révolutionnaires comme dans ses fractions réformistes, n'attend la transformation sociale que de la conquête de l'Etat par des hommes politiques, les premiers syndicalistes subordonnent déjà la libération du prolétariat à la création d'un ensemble d'institutions de formation purement ouvrière.

Si la description ne correspond pas à la réalité, il faut reconnaître cependant que les Bourses du Travail commencent à occuper une place importante dans la vie locale française. De tous les liens qui unissent les hommes entre eux, les liens locaux sont parmi les plus forts. La vie dans un même lieu détermine entre les habitants une communauté réelle d'aspirations. Les ouvriers d'une même ville, appartenant à des métiers différents, ont plus de points communs que les ouvriers d'un même métier dispersés à travers plusieurs villes. Les modes semblables d'existence, les relations de famille, les camaraderies de jeunesse, la participation aux mêmes œuvres d'assistance ou d'amusement, créent entre eux une unité vivante (1). Les Bourses du Travail trouvent là un support solide à leur activité.

Les congrès suivants de la *Fédération des Bourses* montrent son désir de donner une forme pratique à ses conceptions. A son sixième congrès, tenu à Toulouse, en 1897, elle s'occupe, non seulement de grouper les ouvriers des champs et les ouvriers de la mer (ce qui donna lieu à des rapports très complets), mais surtout d'organiser les secours de voyage ou « viaticum », destinés à permettre aux ouvriers sans travail de se rendre de ville en ville pour trouver de l'ouvrage. L'avantage des secours de route est de premier ordre. Si les Bourses du Travail, se disaient les premiers militants syndicalistes, devenaient capables de constituer un service de régularisation du

(1) V. G. Sorel. — Préface à l'*Histoire des Bourses du Travail* de *Fernand Pelloutier*, p. 27.

marché du travail, de faire du placement à distance, de faciliter le voyage des ouvriers disponibles, elles seraient des institutions réellement indispensables pour les travailleurs. Mais au problème du placement se trouve lié le problème du chômage, puisqu'il s'agit de secourir des inoccupés. Le congrès de Toulouse décida qu'une enquête serait ouverte par la *Fédération des Bourses* pour connaître l'effectif de chacun des syndicats fédérés, la durée moyenne du chômage, le nombre moyen des chômeurs par année dans chacun des syndicats.

Le septième congrès, tenu à Rennes en 1898, revint sur l'organisation du viaticum et présenta un nouveau projet (1). Mais les Bourses ne purent se prononcer sans examen préalable et l'étude en fut renvoyée aux syndicats intéressés. Sur la question du chômage, le congrès alla plus loin: il décida que le comité central de la *Fédération des Bourses* dresserait, chaque semaine, le tableau du marché du travail dans les principales villes où se trouvaient les Bourses. Mais cette décision, tant les difficultés pratiques étaient grandes, ne fut réalisée que par le huitième congrès de la *Fédération des Bourses,* qui fut tenu à Paris en 1900. La constitution d'un *Office National de Placement et de Statistique* y fut définitivement élaborée. Ce service aura d'ailleurs une histoire pleine d'enseignements.

Le congrès tenu à Paris en 1900 fut le plus important qu'ait tenu la *Fédération des Bourses*. De ses débats et de ses résolutions se dégage l'ensemble d'indications le plus complet sur l'esprit théorique et pratique de l'institution.

IV.

Le Congrès de Paris (1900)

Le congrès commença par rappeler la neutralité statutaire de la *Fédération* à l'égard des partis socialistes. Les souvenirs du congrès de Londres avaient porté leurs fruits. Depuis, d'ailleurs, des faits nouveaux s'étaient produits. En 1899, les diverses fractions socialistes avaient tenté de réaliser l'unité: il semblait qu'une des causes de la non-adhésion des syndicats au parti socialiste ait ainsi disparu. Des avances furent faites aux organisations ouvrières; des controverses très vives s'élevèrent dans les milieux socialistes politiques; les syndicats s'émurent. Leur

(1) Compte-rendu dans *L'Ouvrier des Deux-Mondes,* 1er octobre 1898.

réponse confirma leur attitude précédente: « Considérant, dit « la résolution votée par le congrès de Paris, que toute immix- « tion de la *Fédération des Bourses* dans le domaine de la po- « litique serait un sujet de division et détournerait les orga- « nisations syndicales du seul but qu'elles doivent poursuivre: « l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mê- « mes, le Congrès décide qu'en aucun cas la *Fédération des* « *Bourses* ne devra adhérer à aucun groupement politique. »

Il faut dire encore une fois — ainsi que cela ressort surabondamment de tout ce qui précède, — que les divisions socialistes n'étaient pas la seule raison, ni la raison profonde, de l'opposition du socialisme ouvrier et du socialisme parlementaire. J'ai signalé les différences fondamentales de conception qui séparaient les deux mouvements, et la participation de Millerand au pouvoir ne pouvait que les accentuer. On a vu la marche rapide du socialisme français vers la parlementarisation, et on a compris sans peine la réaction qu'elle avait provoquée dans les milieux ouvriers. Aussi l'accession d'un député socialiste au pouvoir n'était, pour la plupart des militants conscients, que la conclusion conséquente du développement normal du parti socialiste. Et cette constatation n'était pas de nature à modifier la position de la *Fédération des Bourses du Travail.*

Le congrès de Paris aborda ensuite la question de « l'organisation de l'enseignement professionnel par les Bourses du Travail ». Des rapports, nombreux et inégaux, qui furent déposés, il résulte un souci manifeste des Bourses de maintenir la bonne qualité du producteur. Logique avec les conceptions générales qui guidaient l'action anti-étatique de la *Fédération des Bourses du Travail,* le Congrès posa comme idéal à atteindre: de rendre les Bourses assez puissantes pour prendre exclusivement dans leurs mains l'organisation de l'enseignement professionnel, que l'Etat est impuissant à assurer loin de l'atelier. Mais l'ambition des Bourses en matière d'enseignement s'affirma plus haute. Le Congrès décida que le but que devaient poursuivre les Bourses, c'était d'arriver à être capables un jour d'organiser l'enseignement général pour les enfants des syndiqués, afin de les soustraire à l'influence de l'Etat comme à celle de l'Eglise. On conçoit la portée d'une pareille décision, au moment de la grande bataille qui se livrait en France, entre l'Eglise et l'Etat, pour le monopole de l'enseignement primaire. C'est une troisième puissance qui se dresse entre

ces deux forces rivales, et qui prétend ne dépendre ni de l'une ni de l'autre.

Les raisons qui inspirent le congrès de Paris ne sont pas moins graves que la décision elle-même. Ce sont d'abord des motifs tirés de l'intérêt de classe. En assurant lui-même l'instruction de ses enfants, le prolétariat transférera à la classe ouvrière un des services les plus importants de l'Etat et enrichira ainsi d'une fonction primordiale l'organisme prolétarien. Par là-même, il arrachera à l'influence de l'idéologie officielle, pour les mettre sous l'influence de l'idéologie prolétarienne, les enfants des travailleurs: il leur permettra de prendre conscience de leur rôle social futur. Ce sont ensuite des motifs d'ordre technique. L'enseignement populaire traditionnel est abstrait et loin de la vie; il a été organisé sur le modèle des études classiques, sans le moindre souci des exigences de la production et des usages de l'atelier. Les jeunes ouvriers, qui se destinent au rôle difficile de producteurs, ne sont ainsi nullement préparés par l'école actuelle à leur tâche future. Il n'y a que les organisations ouvrières qui, par leur connaissance de la pratique industrielle, puissent mettre un terme à ce divorce entre l'école et l'atelier, et faire de la première l'antichambre du second.

Sans doute, le rêve des Bourses du Travail n'est guère, de longtemps encore, réalisable. Mais l'intérêt de pareils vœux est moins dans leur applicabilité immédiate que dans la conception générale qu'ils impliquent. Les critiques et les indications formulées par les syndicats à propos de l'enseignement professionnel et de l'enseignement primaire ont une portée aujourd'hui incontestée, et, à leur lumière, des progrès réels peuvent être accomplis.

Toujours préoccupé de l'extension des services des Bourses du travail, le congrès examina les moyens d'introduire en France le *label* ou marque syndicale; mais il ne parvint pas à une solution précise. Il décida aussi de créer dans chaque Bourse un *Musée du Travail* où serait exposé un échantillon des produits spéciaux à la région, avec l'indication du nombre d'ouvriers concourant à sa production, des conditions du travail, etc.

Mais c'est dans toute une série de discussions d'ordre révolutionnaire que le Congrès de Paris accusa les tendances de la *Fédération des Bourses:* il faut signaler en premier lieu la résolution antimilitariste sur les relations entre les Bourses

du Travail et les ouvriers devenus soldats. L'Affaire Dreyfus avait eu pour résultat d'atteindre le prestige de l'armée dans les masses prolétariennes: une campagne antimilitariste ardente s'en était suivie, qui ne devait aller que grandisant. De plus, l'intervention régulière de l'armée dans les grèves, soit pour la répression soit pour la substitution de soldats aux grévistes, avait donné depuis longtemps un aliment permanent aux sentiments antimilitaristes ouvriers. C'est pourquoi le contact organisé entre les syndicats et les anciens syndiqués appelés au régiment, en même temps qu'il était un acte de solidarité ouvrière, semblait à la *Fédération des Bourses,* le meilleur moyen de rappeler constamment aux soldats qu'ils étaient avant tout des travailleurs. Le congrès vota la motion suivante: « Pour « affirmer les sentiments de solidarité ouvrière et pour évi- « ter aux jeunes soldats la souffrance de l'isolement et l'in- « fluence démoralisante du régiment, le Congrès décide: que les « jeunes travailleurs qui ont à subir l'encasernement *devront* « *être mis en relations avec les secrétaires des Bourses du* « *Travail des villes où ils seront en garnison.* Si les relations « directes entre les Bourses et les jeunes soldats étaient trop « difficiles, le congrès préconise les relations amicales, celles- « ci pouvant avoir lieu au domicile des militants ». On sait qu'en vertu de cette décision, beaucoup de syndicats ont créé le *Sou du Soldat,* caisses constituées par des prélèvements mensuels sur les cotisations syndicales ou par des versements supplémentaires spéciaux.

Ce qui me paraît plus décisif encore, c'est que, bien plus fortement que l'antimilitarisme, l'opposition à la politique industrielle du Ministère Waldeck-Rousseau fit éclater les sentiments anti-étatiques de la *Fédération des Bourses.* Le grand fait de la politique française, en 1899-1900, ayant été la participation d'un socialiste au pouvoir et l'avènement d'un gouvernement nettement démocratique, l'entrée de Millerand au ministère du commerce avait eu, malgré le syndicalisme révolutionnaire plus ou moins confus de la *Fédération des Bourses,* un énorme retentissement dans la classe ouvrière. De grandes espérances avaient été éveillées et on attendait beaucoup du pouvoir nouveau. La vieille croyance en l'action protectrice de l'Etat, ébranlée par les premiers symptômes d'anti-étatisme que nous avons rencontrés, reprit une force nouvelle. Pour défendre l'Etat démocratique, les syndicats parisiens avaient, en 1899, officiellement participé, drapeaux rouges librement dé-

ployés, à la grande manifestation du « Triomphe de la République ». C'était toujours le même peuple de Paris, prêt à s'enthousiasmer pour les causes démocratiques et à se confondre avec la bourgeoisie libérale. Il semblait donc que le syndicalisme naissant de la *Fédération des Bourses* n'eût été qu'une manifestation théorique d'un moment. En fait, ce fut le contraire que proclama le Congrès de Paris.

Que s'était-il passé? Le réformisme social, qui naquit de la collaboration de Millerand et de Waldeck-Rousseau, fut sans doute un réformisme démocratique, mais par là-même, comme je l'ai démontré, en un sens conservateur. C'est ici surtout qu'on peut voir à quel degré la démocratie est le « régime de la paix sociale ». La politique industrielle du ministère Waldeck-Rousseau-Millerand ne pouvait donc être que pacificatrice, et par cela même elle rendit suspecte la démocratie au syndicalisme révolutionnaire. Deux projets de loi, déposés par le gouvernement ou préparés par ses amis, avaient dès le début caractérisé cette politique de pacification sociale.Le premier avait pour but d'étendre la capacité juridique des syndicats. La loi de 1884 ne permet à ces derniers que des opérations très limitées, ayant trait exclusivement à la défense de leurs intérêts professionnels. Le nouveau projet leur donnait la possibilité de faire des actes de commerce. Il attribuait en plus la personnalité juridique aux unions de syndicats et par suite le droit d'ester en justice. *La Fédération des Bourses* trouva que c'étaient là des présents dangereux. Son comité fédéral avait de lui-même repoussé ces dons, qualifiés de trompeurs : le congrès l'approuva. Il vit dans la commercialisation des syndicats, dans la possibilité pour eux de faire des actes d'entreprise capitaliste au même titre qu'un marchand ou un industriel, la certitude d'une désagrégation prochaine. De deux choses l'une, disait le comité fédéral : Ou les affaires réussiront, et alors l'esprit de lutte disparaîtra devant l'esprit de lucre; le syndicat ne sera mû désormais que par la poursuite du profit commercial ou du profit industriel. Ou les affaires péricliteront, et alors, ce sera non seulement la ruine matérielle, mais encore la ruine morale. De même l'acquisition de la personnalité civile par les unions de syndicats ne paraissait pas moins grave à la *Fédération des Bourses*. Si actuellement les unions de syndicats ne peuvent pas non plus être poursuivies civilement en dommages et intérêts, elles échappent par là-même aux attaques des patrons, victimes de grèves ou de mises à l'index.

Une proposition de loi, déposée par l'ancien ministre Guieysse, portait en outre l'organisation des retraites ouvrières. Les ouvriers, les patrons et l'Etat devaient supporter respectivement le tiers des charges. *La Fédération des Bourses,* attaqua violemment cette proposition, toujours par l'organe de son comité fédéral. Ce dernier déclara que la contribution des ouvriers (pour un tiers) au fonds des retraites n'aurait comme résultat qu'une diminution proportionnelle des salaires. Il objecta ensuite que le paiement par les patrons du second tiers se répercuterait à son tour sur les salaires, les industriels ne pouvant admettre une réduction du profit. Le Congrès approuva l'attitude du Comité fédéral et, comme lui, invita les ouvriers à se défier de pareils projets et à « redoubler d'énergie pour obtenir l'augmentation des salaires et la diminution de la journée de travail, moyen beaucoup plus sûr de garantir l'existence des travailleurs. »

La rupture entre l'Etat et le mouvement ouvrier organisé est donc fortement accusée. Dans le passé, la classe ouvrière ne s'était révoltée que contre *l'Etat* oppresseur; aujourd'hui, c'est contre *l'Etat bienfaiteur* que le prolétariat se dresse. C'est là la caractéristique du syndicalisme français: il arrache la classe ouvrière à la superstition étatique. L'Etat reste le même sous les aspects divers qu'il revêt: un mécanisme oppressif et extérieur à la vie.Mais la classe ouvrière ne s'en aperçoit clairement que dans un régime pleinement démocratique. La dernière incarnation de l'Etat est ainsi la mort de l'Etat: il perd tout prestige, du jour où sa vraie nature est enfin révélée au prolétariat désabusé.

V

Le déclin de la Fédération et l'Unité Ouvrière.

La période ascendante de la *Fédération des Bourses* prend fin avec le Congrès de Paris. Pelloutier disparaît; les difficultés de tout ordre augmentent; la *Fédération* perd peu à peu son rôle prépondérant et cède le pas à la *Confédération Générale du Travail,* que transforme une vie nouvelle.

Cette dernière période de l'existence autonome de la *Fédération des Bourses* légitime l'expression de « pré-syndicalisme » dont nous nous sommes servis pour caractériser l'œuvre de cette institution. Elle montre à la fois les insuffisances et les contradictions qu'elle portait en elle. En 1901, son congrès de Nice s'efforça de perfectionner ses services, de mettre sur pied le

« viaticum », de constituer un « commission juridique » pour l'examen des affaires ouvrières en justice, etc... Mais il eut à faire face au plus grave problème qui se posait aux Bourses : celui de l'indépendance matérielle. D'une part, les Bourses étaient devenues suspectes à beaucoup d'ouvriers, par les secours que leur octroyaient les pouvoirs publics : on dénonçait leur manque d'indépendance. D'autre part, l'allure révolutionnaire qu'un grand nombre d'entre elles avaient prise, leur avait fait perdre subitement tout subside de municipalités peu soucieuses d'entretenir la rébellion ouvrière. Enfin, il semblait aux ouvriers les plus avisés que, pour être vraiment fortes et atteindre leur but, les Bourses devaient se suffire à elles-mêmes et trouver dans leurs ressources propres les moyens de vivre libres.

Là apparaît indubitablement l'illogisme de cette première manifestation du syndicalisme français. Si la *Fédération des Bourses,* véritable initiatrice, avait eu la conception originale d'un mouvement ouvrier opérant une rupture totale avec le monde capitaliste, en fait elle avait poussé l'inconséquence jusqu'à s'incorporer pratiquement à l'Etat qu'elle prétendait combattre. La scission n'était pas réelle : au fond, le lien le plus lourd rattachait les Bourses du Travail au pouvoir, puisque l'existence matérielle des organismes propres de la classe ouvrière était subordonnée à la bienveillance des administrations publiques. Discrétionnaires, révocables, disparaissant au moment où on s'y attend le moins, les subventions sont une source de corruption indéniable et une prime à la paresse pécuniaire (1).

Evidemment, la *Fédération des Bourses* se trouvait en présence d'une situation complexe : les syndicats et les Bourses n'étaient pas encore assez forts pour réaliser dans une mesure imposante les institutions autonomes qu'ils préconisaient. Il est certain que la mise en œuvre de pareilles conceptions suppose un degré très avancé de l'évolution du prolétariat. Mais alors l'historien a le droit de se demander s'il n'eût pas été plus logique de ne créer des Bourses que là où les syndicats étaient capables d'en assurer l'existence, et de s'abstenir d'en édifier là où les secours du pouvoir devaient être leur unique source

(1) Ce fut une inconséquence de Pelloutier — explicable par la situation précaire des Bourses — d'admettre la subvention comme un moyen normal de vie. — Voir *Histoire des Bourses du Travail*, p. 82.

de vie. Une qualité supérieure eût été préférable à une quantité inférieure.

Cependant, pour apprécier en toute justice cette inconséquence du premier syndicalisme révolutionnaire français, il faut tenir compte des tentations que les factions politiques ont toujours offertes à la classe ouvrière. Les conseils municipaux, radicaux ou socialistes, ont sans doute souvent subi des demandes de subventions; mais ils les ont plus souvent encore fait naître. Ils y ont bien des fois trouvé un excellent moyen de gouvernement, c'est-à-dire d'assurer leur réélection et de maintenir sous leur influence le prolétariat (1).

La *Fédération des Bourses* sentait si bien la contradiction dans laquelle elle se mouvait, que ses deux derniers congrès furent en partie occupés à la résoudre. En 1901, son congrès de Nice affirma bien la nécessité de s'affranchir de la protection des pouvoirs publics, il n'en continua pas moins à accepter les subventions. Le nouveau secrétaire de la *Fédératon des Bourses,* Yvetot écrivait dans son rapport au congrès: « Nous sommes partisans de demander tout ce que nous pourrons pour « nos Bourses du Travail aux municipalités quelles qu'elles « soient... Les Bourses qui ont le bonheur d'avoir une municipalité qui leur est favorable, doivent en profiter, autant pour « elles que pour celles qui n'ont pas cette chance ». Il est vrai qu'immédiatement après, il préconisait la création de coopératives de production, destinées à faire vivre de leurs bénéfices les Bourses du Travail. Mais ce moyen parut utopique au congrès; on déclara que les coopératives de production, vraies entreprises capitalistes, ne se maintiennent qu'avec la plus grande peine et que l'expérience les a condamnées lorsqu'elles ne sont pas liées à des coopératives de consommation. La question ne fut point résolue et on se contenta de voter un ordre du jour, qui tout en acceptant momentanément le principe des subventions, invitait le comité fédéral à rechercher les moyens pratiques d'assurer l'indépendance des Bourses.

(1) Voir: *Les Associations Professionnelles en France,* publié par le ministère du Commerce et de l'Industrie. Tome I. (1899) p. 261: « On peut se demander si, en facilitant la création de nombreux syndicats, ces institutions subventionnées ne les ont pas un peu trop dispensés de l'habitude de faire des efforts pour leur organisation et leur fonctionnement, et l'on a déjà pu constater que la suppression momentanée de la subvention jette les syndicats affiliés à une Bourse du travail dans un véritable désarroi. »

Le congrès de 1902, tenu à Alger, n'apporta pas davantage, de solution. C'est toujours la même difficulté à élever les cotisations syndicales qui s'oppose au rejet des subventions. Cependant les événements venaient de donner au problème une gravité nouvelle. Le ministère Waldeck-Rousseau se montrait inquiet des tendances révolutionnaires des Bourses du Travail. Une circulaire adressée aux préfets leur enjoignait d'inviter les municipalités à mieux surveiller les fonds alloués comme subventions aux Bourses et à exiger le détail de leur emploi. Beaucoup de Bourses, à la suite de cette circulaire, avaient vu leur subvention réduite ou supprimée. Seules, celles qui se tenaient strictement dans les limites de la loi de 1884 étaient sûres de n'être pas inquiétées. Aussi les délégués au congrès d'Alger firent entendre des plaintes violentes. Mais on se borna de nouveau à remettre la question entre les mains du comité fédéral, pour une étude plus approfondie.

L'inconséquence de cette solution, qui maintenait la dépendance des Bourses à l'égard des pouvoirs publics, était d'autant plus grande que précisément, à ce congrès de 1902, la *Fédération des Bourses* accentuait son allure révolutionnaire. Elle résolut, en premier lieu, la vieille question de l'unité ouvrière, c'est-à-dire de sa fusion avec la *Confédération Générale du Travail*. La raison en était dans le désir de la classe ouvrière organisée de constituer un bloc capable de résister au pouvoir. La *Fédération des Bourses* sentait que, livrée à elle-même, depuis surtout les progrès rapides de la *Confédération Générale du Travail,* elle serait impuissante à mener une vaste action générale, entraînant l'ensemble de la classe ouvrière. Le projet d'unité, qui fut voté à son Congrès de Nice, maintenait l'autonomie des deux organisations: leur activité seulement était liée par un comité fédéral, à attributions administratives et sans pouvoir autoritaire.

Cette attitude révolutionnaire fut encore plus marquée dans la discussion et la résolution provoquée par la propagande antimilitariste. Le congrès déclara que l'antimilitarisme était un des principes essentiels du syndicalisme. L'opposition entre l'Etat et le mouvement ouvrier, théoriquement du moins, va toujours s'aggravant. D'autant plus que, cette fois, « antimilitarisme » veut dire « antipatriotisme ». Le Congrès décida d'éditer une brochure intitulée le *Manuel du Soldat,* et dirigée contre l'armée et contre la patrie. Le secrétaire de la *Fédération des Bourses* fut chargé de sa rédaction.

La *Fédération des Bourses* disparut comme organisme autonome au Congrès d' « unité ouvrière », tenu à Montpellier en 1902. Elle devenait la *Section des Bourses du Travail* de la nouvelle *Confédération Générale du Travail.*

Pour juger sainement l'œuvre de la *Fédération des Bourses,* il faut la considérer bien plus comme un précurseur que comme le créateur du syndicalisme actuel. Elle jeta des germes qui devaient mûrir dans une période d'action ouvrière plus favorable, et c'est en ce sens qu'elle rendit possible le rapide développement des idées syndicalistes. Le progrès du mouvement ouvrier sera de s'incorporer sa conception d'un anti-étatisme pratique, d'un corps d'institutions spécifiquement ouvrières, et de rejeter ses derniers emprunts au monde capitaliste, le subventionnisme en tête.

On a souvent qualifié d'anarchiste l'action de la *Fédération des Bourses.* C'est une erreur. L'anti-parlementarisme des allemanistes, les vrais inspirateurs de la *Fédération,* attira évidemment beaucoup d'ouvriers plus ou moins anarchisants, mais ceux-ci étaient préoccupés avant tout d'organisation et d'action collective. Le secrétaire et l'âme de la *Fédération* fut sans doute un anarchiste, Pelloutier; mais, encore que ce caractère n'ait déformé nullement l'action de l'organisation, son anarchisme était suspect à l'anarchisme officiel, et les *Temps Nouveaux* le lui firent bien voir (1).

La place de la *Fédération des Bourses du Travail,* dans l'histoire des idées ouvrières, en France, demeurera culminante.

HUBERT LAGARDELLE.

(1) Les anarchistes furent longtemps les adversaires de l'organisation syndicale. Lorsqu'une partie d'entre eux se décida à participer au mouvement ouvrier, ce fut d'abord avec l'espoir de trouver là un milieu particulièrement favorable à la propagande anarchiste.

La Question Agraire en Roumanie

I

Si on n'examinait que les chiffres du commerce roumain qui, en 1908, (exportation et importation), a atteint à peu près un milliard et a mis la Roumanie au septième rang des nations marchandes, si l'on n'indiquait que l'étendue de son réseau de chemins de fer, de ses lignes télégraphiques et téléphoniques, si, enfin, on ne prenait en considération que son budget, on pourrait affirmer que ce pays a fait un progrès immense et que le peuple roumain doit vivre dans une situation matérielle brillante. Mais la Roumanie, précisément, peut servir de confirmation à ces paroles, paradoxales en apparence, mais profondément vraies de Destut de Tracy: « Les pays riches sont ceux où les habitants sont pauvres, et les pays pauvres, ceux où les habitants sont riches. »

La Roumanie est le pays des grandes richesses concentrées, des grandes propriétés latifundiaires, de la grande production agricole et de l'extrême pauvreté de la masse.

La population la plus misérable et la plus exploitée se trouve précisément dans la plaine danubienne,. le riche et fertile grenier du pays, mais où la grande propriété (par exemple le département d'Olt) occupe 75 o/o des terres arables et où le nombre des illettrés au-dessus de sept ans, atteint le chiffre incroyable de 88 o/o en moyenne.

Dans les départements montagneux, plus pauvres, prédomine la petite propriété et les habitants jouissent d'une meilleure situation matérielle.

L'impôt sur le revenu n'existant pas en Roumanie, le seul indice de la répartition des fortunes nous est fourni par l'enregistrement des successions, très instructif sous ce rapport, publié par le ministère des Finances pour la période 1900-1903.

Pendant ces quatre ans, il y a eu, en Roumanie, 15.099 successions ouvertes, soumises à la taxe d'enregistrement et dont l'ensemble atteint le chiffre de 333.364.456 francs. Mais, tandis que le groupe le plus nombreux (12.599 successions de 500 à 10.000 francs) représente un total de 43 millions, un

groupe de 42 favorisés de la fortune, héritent ensemble de 123 millions. Le deuxième groupe d'héritiers (de 10.000 à 100.000 francs) comptant 1.958 personnes, hérite d'un total de 53 millions de francs. Le troisième groupe contient 491 personnes ayant hérité de 100.000 francs à un million, soit ensemble une somme totale de 113 millions.

Il faut, en plus, remarquer qu'en Roumanie meurent annuellement 165.000 personnes, dont 38 o/o au-dessus de 21 ans, ce qui fait pour quatre ans 250.000 hommes et femmes majeurs, morts sans rien laisser à leurs héritiers ou en laissant une fortune au-dessous de 500 francs, dispensée de la taxe d'enregistrement, en face de 43 Crésus laissant, chacun, trois millions en moyenne.

La principale, sinon l'unique source de la richesse en Roumanie, est l'agriculture. La terre se trouve entre les mains des grands propriétaires. Ainsi, d'après les chiffres du recensement de 1905, il y a en Roumanie 4.171 grands propriétaires possédant ensemble 3.789.192 hectares de terre de culture, ce qui constitue 47,53 o/o de tout le territoire arable, contre 1.015.302 petits propriétaires possédant ensemble 3.319.950 hectares ou 41,66 o/o de toute la terre cultivable. Ainsi donc, la moyenne de la grande propriété (au-dessus de 100 hectares) est de 908 hectares, tandis que celle de la petite (de 1 à 10 hectares) est de 3,2 hectares. Enfin, il y a encore 38.699 propriétaires moyens (de 10 à 100 hectares) possédant ensemble 860.403 hectares, soit 10,81 o/o du sol cultivable (1).

D'autre part, si nous examinons la catégorie de la grande propriété, nous trouvons 771 propriétaires possédant de 1.000 à 3.000 hectares, soit ensemble 1.236.420 hectares; 112 propriétaires ayant de 3.000 à 5.000 hectares ou ensemble 434.367 hectares, et enfin 66 propriétaires ayant chacun au-dessus de 5.000 hectares ou, ensemble, 520.095 hectares, c'est-à-dire la *seizième* partie du territoire arable de la Roumanie.

La plupart des grands propriétaires préférant l'oisiveté au travail, louent leurs terres à de grands fermiers. Certains de ces derniers ont réussi à accaparer de nombreuses propriétés. Ainsi prirent naissance les fameuses associations appelées chez nous, improprement, des « trusts », où on voit un fermier ou

(1) 13.134 de ces propriétaires reviennent à la province de la Dobroudja, ce qui réduit les propriétaires moyens de la Roumanie proprement dite au chiffre de 25.566.

une association de fermiers affermant des centaines de milliers d'hectares.

Mais comment mettre en valeur ces latifundia? S'il fallait recourir au travail libre, il faudrait pour chaque propriété des milliers de prolétaires agricoles, difficiles à trouver et encore plus difficiles à surveiller de près. Affermer, d'autre part, ces terres par petits lots aux paysans, c'est renoncer au profit que peut apporter la culture en régie.

La difficulté a été résolue par la découverte du système des contrats agricoles, qui restera l'un des monuments de la plus éhontée et de la plus rapace exploitation du travail humain.

Le contrat agricole, c'est le travail forcé, c'est le servage de fait avec toutes les corvées et les prestations du Moyen-Age.

Le paysan roumain, petit propriétaire, est entièrement à la discrétion du grand propriétaire. C'est ce dernier qui lui loue de la terre, celle du paysan étant insuffisante pour la culture et pour le pâturage, c'est lui qui lui avance de la semence et de l'argent. Le grand propriétaire dicte, par ce moyen, aux paysans, les conditions qu'il veut. Il l'oblige à exécuter, à la première demande, les travaux dont il a besoin pour ses propriétés.

Ainsi donc, ce sont les paysans, petits propriétaires, qui font tous les travaux dont les grands propriétaires ont besoin. Ces derniers sont dispensés de tenir des bestiaux et des instruments aratoires — sauf les batteuses. — Et comme le paysan est obligé de courir avant tout au champ du propriétaire ou du fermier, il néglige forcément le sien qui est labouré, semé, moissonné, avec du retard.

C'est pourquoi la productivité des terres des paysans est beaucoup inférieure à celle des propriétaires, bien qu'elles soient travaillées par les mêmes personnes, avec le même bétail et les mêmes instruments.

L'exploitation à laquelle est soumis le paysan roumain par les contrats agricoles, est d'autant plus grande qu'il paie le plus souvent son fermage en nature: en produits et en travail, dont il lui est difficile d'apprécier la valeur.

Le lecteur pourra se faire une idée de ce que représentent ces contrats agricoles, par la copie d'un de ces documents qui ne diffèrent pas beaucoup d'un village à l'autre:

Contrat agricole

de M. F. Corlatesco, enregistré à la mairie de la commune Dobreni Campurel, concernant la propriété Dobreni, lot A, d'une superficie de 1.400 hectares. Les paysans cultivent 500 hectares pour le compte du propriétaire. Ils ne possèdent pas de pâturages leur appartenant.

« Entre les soussignés, Philippe F. Corlatesco, propriétaire du domaine Dobreni Campurel, lot A, arrondissement de Cretzesti, département d'Ilfov, et les habitants de la même commune, fut conclu le contrat suivant:

L'administration du domaine s'oblige à donner aux habitants soussignés, les terres nécessaires pour la culture du maïs, contre paiement d'une dime *(dijma,* en roumain) et pour la culture des melons, contre un paiement en argent, pour l'année 1905-1906, dans les conditions suivantes:

1° Nous, les habitants, cultivateurs de maïs, nous nous obligeons à donner, comme dime (dijma) *la moitié* de notre produit (en roumain *una si una,* c'est-à-dire *une partie* au propriétaire et *une partie* aux paysans). Nous nous obligeons, *en plus,* à lui donner un boisseau (20 litres) de grains par pogone (1/2 ha.), comme droit de garde-champêtre (pandarit) et un boisseau par trois pogones, comme droit de *cocarit;*

2° Pour chaque pogone de terre que nous louons chez le propriétaire, nous nous obligeons à lui fournir différents travaux agricoles, dont l'ensemble s'élèvera à la somme de 10 francs;

3° En plus de la dîme et des travaux agricoles stipulés ci-dessus (n°s 1 et 2), nous nous obligeons à donner au propriétaire encore 7 francs en argent par quatre pogones;

4° A part cela, nous nous obligeons pour chaque pogone de terre que nous louons contre le paiement d'une dîme, à exécuter pour le compte du propriétaire, tous les travaux nécessaires à la culture d'un quart de pogone de maïs, à savoir: le labourage, l'ensemencement, le hersage, le sarclage, le nettoyage des mauvaises herbes, la récolte avec le dépouillement des épis et le transport de ces derniers au grenier ou à la batteuse du propriétaire:

5° Ceux, parmi nous, qui louent chez le propriétaire plus de quatre pogones de terre de culture, sont obligés de faire, pour leur compte, la moisson d'un quart de pogone pour chaque pogone louée, en plus des quatre;

6° Les travaux agricoles que nous nous obligeons à exécuter pour le compte du propriétaire, en paiement de la somme de 10 francs que

nous lui devions en plus, par pogone de terre, consisteront en labourage bon et *gospodaresk* (1), évalué à raison de 5 francs le pogone, en moisson bonne et gospodaresk, avec le transport des produits à la batteuse du propriétaire, au prix de 6 francs le pogone. Seul le transport des produits d'un pogone sera payé à raison de 2 francs; la journée de travail d'un homme sera payée 3 francs s'il est avec son chariot, et 1 franc, s'il est sans chariot (il s'agit d'une journée de travail de 14 à 16 heures, de la levée du soleil à son coucher N.-B.). Le transport d'un kila (6 hectolitres) de céréales, jusqu'à la gare voisine, sera payé 1 franc.

7° Nous ferons tous les travaux stipulés ci-dessus avec la nourriture fournie par nous et avec nos instruments aratoires, et au premier appel de l'intendant du propriétaire;

8° Ceux, parmi nous, qui se sont engagés à prendre des terres contre un paiement en dime, déclarent se considérer par cela même engagés à payer pour leurs bestiaux un droit de pâturage de 8 francs par tête de bétail et de 1 fr. 50 par tête de brebis ou de chèvre. La jouissance du pâturage ne commence qu'après l'enlèvement de la récolte du blé. Une paire de bœufs est exempte de tout droit;

9° Ceux d'entre nous qui prendront des terres pour la culture des melons s'obligent à payer: 30 francs le pogone pour les terres situées sur les collines, et 45 francs pour celles qui sont dans la plaine. A part cela, nous nous obligeons à faire encore la moisson d'un pogone et son transport pour chaque pogone affermé;

10° Nous nous obligeons à nous acquitter de tous nos travaux agricoles avant que le maïs soit dîmé. Nous prenons le même engagement pour toute autre dette contractée envers l'administration de la propriété. Il nous est interdit d'enlever notre part de récolte avant l'acquittement de toutes les obligations et dettes stipulées, en argent ou en nature, dans le contrat actuel.

Moi, Philippe Corlatesco, j'accepte toutes les clauses stipulées plus haut; en foi de quoi, je signe ce contrat légalisé conformément à la loi.

P. propr. P.-F. Corlatesco.
(*Ss.*) Moritz Herman.
Suivent les signatures des habitants.
Légalisé par le Maire: Ion Betzi.

On voit par ce document à quels procédés ingénieux ont recours les propriétaires roumains pour pressurer davantage le travail du paysan. Que reste-t-il à ce dernier, après avoir

(1) *Gospodaresk*. c'est-à-dire comme il convient à des maîtres (gospodors). Une confirmation indirecte de ce que nous avons dit plus haut, que les paysans sont forcés de négliger leurs propres terres, qui sont ainsi mal labourées.

exécuté toutes les obligations contractées vis-à-vis du propriétaire?

Enumérons les redevances en argent et en nature qu'il leur doit pour les terres destinées à la culture du maïs: la moitié du produit total, plus un boisseau de grains par pogone et encore un par trois pogones. A part cette redevance en produits, les paysans s'obligent à exécuter des travaux agricoles, dont la valeur monte à la somme de 10 francs pour chaque pogonet loué. Le tarif, d'après lequel seront évalués ces travaux, est le suivant: le labourage d'un pogone sera compté à raison de 5 francs, sa moisson et son transport à 6 francs. Tout ceci sera payé pour un pogone de terre loué.

Mais ce n'est pas encore tout. Les paysans s'obligent à payer 7 francs en argent par quatre pogones et à faire la culture complète d'un quart de pogone pour le compte du propriétaire. Ceux des paysans qui prendront plus de quatre pogones sont aussi obligés de faire pour son compte, la moisson d'un quart de pogone. Et pour que le propriétaire puisse obliger les paysans à exécuter tous ces travaux, il possède un moyen infaillible: l'interdiction qui leur est faite de rentrer leur récolte avant l'acquittement de toutes leurs dettes et obligations.

Nous répétons que ce contrat n'est pas une exception, mais une règle. Les enquêtes et les débats auxquels donnèrent lieu les révoltes, découvrirent des exemples d'une plus grande exploitation. Dans la propriété d'un ancien ministre et chef du libéralisme roumain, M. C. Stoicesco, la journée de travail d'un homme avec son chariot était de 2 francs.

Mais, incontestablement, l'exemple le plus caractéristique restera celui d'un certain général Leca, qui payait ses paysans *cinq centimes* la journée de travail. Ce fait se passait en 1888 et les étudiants socialistes roumains de Bruxelles frappèrent, à cette occasion, une médaille commémorative.

II

Nous n'entendons pas entrer ici dans l'histoire de la question agraire en Roumanie. Nous nous contenterons de quelques indications brèves, relatant les dates et les faits essentiels.

Avant tout, quelle est l'origine de la grande propriété foncière dans notre pays?

Aujourd'hui, après les nombreux travaux historiques concernant cette question, on peut répondre: l'usurpation.

Au début, la terre, comme dans les pays slaves, avec le communisme agraire, appartenait à la communauté, aux paysans. Les futurs propriétaires — les boyards — n'étaient que de simples fonctionnaires-juges, nommés par le prince et auxquels les paysans payaient une redevance annuelle *dijma* (la dîme). Les paysans étaient libres. Les terres étaient partagées périodiquement entre eux, en petits lots tirés au sort, d'où le nom de *jerebi* (*sort* en slave) qui leur était donné. Les *judetzi* (les juges), qui deviendront plus tard les boyards, pouvaient obtenir des lots au même titre que les paysans.

Ce n'est que par la violence et l'usurpation que la classe des boyards, formée de l'élite des « juges », arriva, avec le temps, à se substituer aux paysans dans la possession du sol et à transformer l'immense majorité de ces derniers en serfs.

« Faire l'histoire de la question agraire dans les pays roumains — disait, dans un discours du 1^er^ avril 1891, le défunt ministre Michel Kogalniceanou — c'est faire l'histoire de trois siècles de spoliation du peuple roumain. Il faudrait des volumes entiers pour décrire comment les princes roumains, venus de Transylvanie, pour fonder les Etats roumains, la Moldavie et la Valachie, trouvèrent ici, non pas un pays désert, mais des provinces florissantes, habitées par des populations vigoureuses, indépendantes et libres, et comment celles-ci, en récompense des luttes ininterrompues qu'elles ont soutenues, pendant des siècles, pour le maintien et l'agrandissement de ce domaine commun qui s'appelle la Patrie, ont été transformées en esclaves attachés à la glèbe. »

L'assujettissement progressif des paysans roumains se produisait sous deux formes différentes, aboutissant au même résultat.

Il s'agissait premièrement de réduire au servage les paysans libres, en leur enlevant les terres. C'est ici surtout que les moyens de fraude et de violence jouèrent un grand rôle. Le boyard profitait de tous les prétextes pour arracher au paysan son lot avec sa liberté! Une fois, c'était à l'occasion d'une dette, démesurément grossie; un autre jour, c'était un délit ou un crime, commis sur le territoire des paysans et que ces derniers, même innocents, étaient contraints de racheter par la cession de leurs villages aux boyards.

« Si les actes délivrés par les princes — écrit l'historien M. Rosetti — enregistrent des ventes, achats, donations, échanges, etc., ils sont *muets,* dans la plupart des cas, sur les moyens par lesquels ont été obtenus ces actes de vente, de donation ou d'échange. Mais leur histoire a été conservée, de père en fils, par la tradition. Ces moyens sont: la fraude, le vol, la menace et même le crime. »

De cette façon ont été constitués les vastes latifundia. D'après une statistique ancienne, de 1.713 villages qui existaient en 1803, en Moldavie, 927 appartenaient aux boyards (28 familles en possédaient 470), 215 aux couvents, 25 au prince et seulement 546 aux paysans.

La seconde préoccupation des boyards, c'était d'augmenter le nombre des jours de corvée et la quantité de prestations que les paysans s'obligeaient à leur fournir.

Les seuls défenseurs que ces derniers trouvaient, de temps en temps, contre la rapacité des propriétaires, c'étaient les princes, la Turquie (Etat suzerain) et aussi le gouvernement russe, à l'époque où ses armées occupaient le pays. Ils avaient tous un intérêt, sans doute relatif, à protéger les paysans pour conserver la part qui devait leur revenir sous forme d'impôts ou de contribution.

Aussi, il n'est pas rare de trouver des jugements sévères, mais justes, portés par eux sur les classes possédantes de Roumanie.

Voici, par exemple, comment le prince de Moldavie, Michel Stourdza, s'exprime sur le compte des boyards roumains:

« Uniquement éblouis par la vanité et conduits par l'égoïsme, l'intérêt personnel, rappetissant leur esprit, étouffa dans leurs cœurs les sentiments généreux. La pusillanimité succéda au courage, la vénalité au désintéressement, l'envie tracassière à l'urbanité et à la droiture. Il leur arrive très souvent, et aux plus notables même, de se récrier sans pudeur sur ce qu'ils n'ont point obtenu, eux ou leurs enfants, une *Kivernisseala,* c'est-à-dire le moyen de réaliser un gain illicite, car tous les emplois ne sont envisagés que sous le rapport lucratif, licite ou illicite. »

Dans les mêmes termes et à peu près à la même époque, parlait le comte de Kisselev, le général russe qui rédigea le règlement organique de 1833: « Je suis depuis quinze jours à batailler avec les barbus moldaves — écrit-il dans une lettre du 30 octobre 1832, au consul russe à Jassy, Boutenief. —

Ils sont, assurément, les plus intrigailleurs de tous les hommes à barbe qui pullulent sous la calotte du ciel. L'Assemblée est formée des boyards qui n'ont fait qu'empiéter sur les classes inférieures. Etant constitué juge dans sa propre cause, il est tout naturel qu'elle (l'Assemblée) ne cherche qu'à augmenter ses propres privilèges, aux dépens des autres (les paysans N. B.) qui ne sont représentés, ni défendus par personne. »

La servitude qui pesait sur les paysans roumains, ne se limitait pas à la capacité des boyards: ils subissaient encore la tyrannie d'une administration spoliatrice.

On sait que les provinces roumaines étaient gouvernées par des « princes », désignés à Constantinople, pris dans les familles grecques du Phanar ou parmi les boyards roumains.

Cette haute fonction était mise, en fait, aux enchères et adjugée au plus offrant. Celui-ci, de son côté, cherchait pendant son court passage à la tête des malheureuses provinces, à rentrer dans ses frais et à ramasser une grosse fortune, en surchargeant le peuple d'impôts. Le principal de ceux-ci était le *bir* ou l'impôt personnel (capitation), qu'on avait divisé, pour en faciliter la perception, en quatre quarts, payés au commencement de chaque trimestre. Mais, bientôt les princes demandèrent 10, 12, 20 et jusqu'à 50 quarts par an! Ce dernier record a été atteint par le prince Constantin Mavrocordate. C'est encore lui qui, pour pressurer les habitants, institua, outre les impôts existant sur les brebis, les vaches, les vignes, les ruches d'abeilles, etc., un impôt sur les *sceaux* que tout individu jeune ou vieux, homme ou femme, était obligé de porter attaché à son cou (1).

La population, spoliée et pressurée par les boyards et les princes, émigrait en masse dans les pays voisins: la Pologne, la Turquie (la Bulgarie actuelle), la Serbie, la Hongrie, etc. Les familles paysannes en Moldavie, de 147.000, chiffre atteint en 1741, sont tombées à 70.000 en 1746 et à 35.000 seulement en 1757! « Beaucoup d'hommes poussés par la peur et la misère, — écrivaient les chroniqueurs Ion Canta et Enache Kogalniceanou — erraient dans les bois, mourant de faim et de froid. »

(1) En Orient, les habitants étant d'habitude illettrés, ont recours à des sceaux, portant leurs initiales, quand ils ont besoin de signer un acte quelconque.

La fuite en masse des paysans forçait les princes à prendre quelques mesures en leur faveur, tandis que les boyards cherchaient à faire venir des paysans d'autres pays, en leur promettant des franchises pour travailler leurs terres délaissées.

Ces concessions n'étaient pas de grande importanee. Au contraire, avec la substitution dans le pays de l'économie agricole à l'économie pastorale, et surtout après le traité d'Andrinople de 1829, qui proclamait la liberté du commerce sur la Mer Noire et le Danube, l'exploitation du travail paysan devint plus intense encore. En 1833, il y eut des tentatives de révolte. Le comte Kisseleff, le commissaire général russe qui se trouvait en ce moment à la tête de l'administration de deux principautés, chercha par le Règlement organique à remédier à cet état de choses, tout en ménageant les intérêts des « barbus » propriétaires, ce qui faisait avorter la réforme. Le servage persistait. Mais l'émancipation des paysans devenait une nécessité, d'abord au point de vue intérieur, le servage empêchant le développement économique et social du pays, ensuite, au point de vue extérieur, les grandes puissances ayant imposé à la Conférence de Paris de 1859, « l'abolition de tout privilège de caste et de classe en Roumanie et la révision de la loi qui règle les rapports des propriétaires avec les paysans ».

C'est seulement en 1864 que le prince Couza, avec le concours efficace de son ministre Michel Kogalniceanou et malgré l'opposition acharnée des libéraux et des conservateurs du Parlement, déclara le servage aboli et attribua, contre rachat, un tiers des propriétés seigneuriales aux paysans. Cette réforme, connue en Roumanie sous le nom de Loi rurale de 1864, créa 467.840 petits propriétaires, possédant 1.766.258 hectares. Les lots ainsi constitués furent déclarés inaliénables pour une période de 30 ans, qui fut prolongée encore à l'occasion de la révision de la Constitution en 1884.

La réforme rurale de 1864 — que Couza paya de son trône — a été faite dans des conditions désastreuses pour les paysans qui devaient retomber de nouveau sous le joug des propriétaires. Sans parler du fait que les paysans, privés de tout crédit et — comme d'habitude — de semence et de nourriture, devaient forcément s'adresser aux propriétaires, il y avait une autre lacune dans la loi de 1864 qui pèsera lourdement sur toute la vie paysanne, c'est qu'elle ne leur donnait pas de *pâturages communaux*. Les petits lots que la loi leur accordait

étaient destinés à la culture, tandis que, pour la formation des pâturages, tellement nécessaires à la vie du paysan, la loi ne prévoyait aucune mesure. Et ce n'était pas sans intention. La déclaration des terres paysannes comme inaliénables et le refus des pâturages communaux était une concession maladroite que Couza et Kogalniceanou firent pour se réconcilier, sans succès, du reste, avec les grands propriétaires. L'inaliénabilité des terres attachait les paysans à la campagne. D'autre part, l'absence des pâturages les forçait de s'enchaîner de nouveau au propriétaire; c'est précisément ce qui arriva.

Pendant la première année qui suivit l'émancipation des paysans, ces derniers ne voulurent pas s'engager chez les propriétaires. Mal leur en prit. Privés des moyens de subsistance, privés des semences nécessaires, et par-dessus tout, ruinés par une mauvaise récolte, les paysans émancipés erraient dans les bois, se nourrissant d'écorces, de glands et de racines. Ainsi, la « nécessité sociale » de la grande propriété et le rôle « philanthropique » du grand propriétaire étaient surabondamment prouvés, et les terribles contrats agricoles prirent naissance. Les paysans s'obligeaient d'avance à travailler chez les propriétaires à des salaires dérisoires. Le plus souvent, pour une petite avance en argent, le paysan devenait avec sa femme et ses enfants les esclaves du propriétaire; les contrats se faisaient d'habitude pour une période de cinq ans et étaient exécutables *manu militari*.

Nos hommes d'Etat, effrayés de la misère croissante de la campagne, cherchèrent à remédier à cet état de choses en introduisant différentes améliorations dans la loi sur les contrats agricoles. Ainsi fut supprimée l'intervention de l'armée pour leur exécution, et il fut prévu que deux jours de la semaine (le vendredi et le samedi) resteraient réservés pour les propres travaux du paysan. Enfin, on admit que, dans le cas où les deux parties contractantes le désireraient, les contrats agricoles seraient inscrits dans les registres de la mairie.

La simple énumération de ces « réformes » démontre leur inanité. Le paysan était obligé de se soumettre au propriétaire, toute sa vie dépendant de ce dernier; il ne pourrait pas faire prévaloir les clauses favorables de la loi, car le propriétaire irrité refuserait alors la terre de culture et les pâturages nécessaires.

Ainsi donc, le progrès de l'agriculture roumaine, dont l'exportation de céréales montait de 544.000 tonnes en 1866, à

2.664.000 tonnes en 1905, correspondait à un accroissement intense de l'exploitation du travail paysan. Une hausse extraordinaire de la rente foncière correspondait à une baisse absolue des salaires. D'après les tableaux publiés par le ministère de l'Intérieur, à l'occasion des dernières réformes agraires, la rente, dans 70 o/o des propriétés a monté entre 1870 et 1907 de 100 o/o, et dans 6 o/o des propriétés, de 400 o/o! Sur 10 o/o des propriétés, affermées aux paysans, ces derniers paient un fermage de 80 francs par hectare, et dans certains cas, jusqu'à 180 francs par hectare, tandis que le produit total d'un hectare ne dépasse pas de 120 à 140 francs, au maximum 150 francs. D'autre part, d'après les statistiques publiées par M. Rosetti, la journée de travail était payée de 2 fr. 50 à 3 francs, à l'époque du Règlement organique, tandis que, maintenant, d'après les tableaux officiels, elle n'est que de 0 fr. 83 en moyenne.

L'introduction du capitalisme dans l'agriculture roumaine s'est manifestée par la formation des « trusts »; nos antisémites montrent avec complaisance les trusts composés de juifs, dont quelques-uns, groupés, ont réussi à prendre en fermage 38 propriétés d'une superficie de 238.000 hectares, mais il y a des fermiers roumains qui afferment individuellement jusqu'à 60.000 hectares.

Donc, c'est au régime même de la grande propriété latifundiaire qu'il faut s'en prendre, et non pas à des individualités.

Parlant de l'ancien régime, le poète national roumain, Alexandri, qui avait plaidé la cause de l'unité roumaine devant Napoléon III, écrivait: « Les sévices contre les paysans et les tziganes faisaient partie des usages quotidiens et des prérogatives des propriétaires. Si les ombres de toutes les victimes des cruautés des propriétaires sortaient de leurs tombes, on serait effrayé de l'immense quantité de revenants ensanglantés restés sans vengeance. »

Cette description complète le tableau que nous ont fait des classes dominantes roumaines des temps passés les Michel Stourdza, comte Kisselev et Rosetti: avides et cruelles, cherchant par tous les moyens possibles, y compris le vol, la fraude et le crime, un gain, la satisfaction de leurs désirs et de leurs instincts. Mais aujourd'hui encore, malgré les années, leur psychologie et leurs procédés sont restés les mêmes.

Tout le progrès matériel que la Roumanie a accompli a été

limité aux villes; la campagne est restée telle qu'autrefois. Une barrière infranchissable, jalousement gardée des propriétaires, sépare les paysans des citadins. De temps en temps, les journaux publient des révélations sur les procédés scandaleux à l'aide desquels les paysans sont privés de leurs biens.

Ainsi, entre autres, le cas des paysans de la commune Rosetti-Volneschti, purement et simplement dépouillés de 1.500 hectares par le vol et la fraude; le cas de la Vrantcha où une Société, à la tête de laquelle se trouvait un ministre, a réussi par les mêmes moyens, à se rendre maîtresse d'immenses et riches forêts appartenant aux paysans.

Les propriétaires savent profiter de tout: de la pauvreté des paysans, aussi bien que de leur ignorance des lois et de la procédure, autrement compliquée dans un pays comme la Roumanie, où les procès traînent des dizaines d'années, pour le plus grand bien des avocats et des propriétaires intéressés.

L'accaparement des terres communales — là où on les trouve encore, est un fait normal. Ainsi, dans la province annexée, la Dobroudja, il n'y a presque pas de village où le grand propriétaire ne se soit emparé des dizaines d'hectares, entrant dans le périmètre du village, (*vatra satului*), qui sont ainsi transformés en vignobles, parcs, prairies artificielles. Les autorités communales (les maires de cette province sont des fonctionnaires nommés par le gouvernement) sont leurs complices.

Si nous passons aux rapports personnels entre propriétaires et paysans, nous trouvons le même manque d'humanité. Ce n'est pas seulement le travail, mais encore l'honneur du paysan qui est la *chose* du propriétaire. Ce dernier abuse sans vergogne des femmes et des jeunes filles; il est dans son village comme dans un harem oriental. Notre plume se refuse d'écrire les innombrables scènes où les paysans sont maltraités et outragés comme les esclaves antiques et dont l'écho arrive parfois jusqu'aux villes.

C. Racovski.

Plekhanoff contre le Syndicalisme [1]

V

Philologie allemande et tactique syndicaliste

Il y a quelques années, pendant que Plekhanoff se promenait sur les bords du lac Leman, dans une de ces villégiatures qu'il consacre généreusement à l'émancipation du prolétariat, notre illustre polémiste fit une découverte; il s'aperçut qu'il ne faut pas confondre *la force* avec *la violence,* et que toutes les erreurs des anarchistes dérivent de ce fait qu'ils ne savent pas distinguer la force de la violence. Une fois la découverte faite, il devint un autre homme. Sa candidature à l'immortalité était assurée. Dès ce moment-là, il ne manqua pas de mettre sa découverte à toutes les sauces. Malheur à celui qui se trouvait en faute avec la différence établie par lui! Le parfait socialiste « scientifique » était celui qui ne confondait pas la violence avec la force. Il est vrai qu'il lui restait encore à comprendre quand il s'agissait de la première et quand de la seconde; mais Georges Plekhanoff possédait une méthode sûre et universelle. La force était ce qui convenait aux intérêts de son parti politique et la violence était infailliblement la méthode dont se servaient ses adversaires: démocrates, anarchistes ou membres de la fraction de Lénine; une méthode si commode que même les grands « marxistes » que sont les réformistes italiens, la choisirent pour sujet de leurs méditations policières, quand il s'agissait de démontrer que les paysans et les ouvriers provoqués par un policier crétin ou fou, avaient tort de répondre à coups de pierre, parce que, au contraire, une belle démonstration de « force » aurait consisté à subir la violence et à charger... Morgari d'une interpellation à la Chambre.

On comprend donc que Plekhanoff ne pouvait pas se dispenser de me refaire la leçon à la bonne occasion qui se présentait. Or, moi j'aurais mis en évidence l'importance qu'a la violence dans la notion du syndicalisme; j'aurais ajouté que ce principe se retrouve tout dans le marxisme et j'aurais cherché à rattacher

---

(1) Voir les numéros 198, 201, 206 et 213 du *Mouvement Socialiste.*

la tactique présente du syndicalisme aux vieux enseignements de Marx. Naturellement, Plekhanoff, avec cette délicatesse qui est le trait distinctif de son éducation, se sent obligé de m'expliquer que j'ai... confondu la force avec la violence et que j'ai commis deux péchés: le premier, de ne pas avoir apporté tout le respect à l'intelligente distinction de notre érudit écrivain, le second de ne pas avoir compris justement Marx, lisez bien: *justement,* d'après la glose social-démocratique établie et propagée par lui, Georges Atta Troll Plekhanoff. Parce que, pour nous entendre, ces gens qui prétendent devoir délivrer l'humanité de je ne sais de combien de fléaux, sont d'un férocité vraiment intraitable, quand il s'agit de discuter leurs opinions. Mais désormais, le lecteur doit être suffisamment édifié sur la valeur de ces opinions.

Mais cette fois, la chose se complique de philologie allemande! Le lecteur, qui a déjà admiré notre critique sous les plus carnavalesques déguisements: comme philosophe, économiste, historien, juriste, ne doit pas croire du tout que nous sommes à la fin de l'érudition de notre auteur. La philologie allemande ne lui est pas moins familière que tout le reste du savoir humain et il peut me reprocher aussi la manière dont je traduis... en italien, le texte... allemand de Marx. Voilà comme il se fait que la philologie allemande ait une part aussi dans cette polémique et que nous devions juger la tactique syndicaliste en recourant à des vocabulaires allemands.

Dans le chapitre consacré à la violence dans le système de Marx, dans mon livre *Riforme e Rivoluzione sociale,* j'avais appelé l'attention du lecteur sur le passage connu de Marx, où il s'occupe de la position respective des capitalistes et des travailleurs en ce qui concerne la lutte pour la journée de travail. Comme on sait, Marx dit: le capitaliste veut la journée de travail la plus longue possible, l'ouvrier la plus courte. L'un, en tant qu'acheteur de la force de travail, invoque un droit précis et clair; l'autre en tant que vendeur de la force de travail, invoque un droit non moins clair et précis. Chacun a raison de son point de vue. Droit contre droit. Entre deux droits, qui décide?... La force, dit sentencieusement Plekhanoff. La violence, traduit Labriola. Force ou Violence? Aussitôt, entre deux droits peut se lever un arbitre. Il s'agit maintenant de savoir entre deux... traductions qui doit décider. Je m'en réfère à Marx même, et je fais le lecteur l'arbitre de la controverse philologi-

que. « Zwischen zwei Rechte entscheidet die Gewalt ». Dans la traduction française, « Gewalt » est rendu par: *force*. Moi, au contraire, j'ai traduit *violence*. Le lecteur aura tout de suite compris que la traduction de ce mot implique une question de tendances... politiques. Si le traducteur français, dont la traduction a été revue par Marx lui-même, a rendu par « force » l'allemand « Gewalt », cela doit avoir une cause. On peut traduire parfaitement « Gewalt » par « force », mais à condition que cette parole ne soit pas corrompue par la social-démocratie, dans l'intérêt de ses spéculations électorales. Or, à l'époque où Roy traduisait en français le premier volume du *Capital* de Marx, Plekhanoff n'avait pas fait sa belle découverte de force et de violence! Le traducteur français employait avec prudence les expressions de deux langues, sans penser que les paroles pouvaient être anarchistes ou socialistes. Depuis que Plekhanoff s'est mis à divulguer cette invention, les choses sont changées. Moi, je ne peux pas rendre décemment « Gewalt » par « force »; en le faisant, j'accommode Marx à la social-démocratie. Marx social-démocrate, c'est comme Dante guelfe. Il est vrai que l'Eglise veut à tout prix Dante pour elle, comme le poète authentique du Moyen-Age; mais il est aussi vrai que la *Comédie* est le plus violent pamphlet qu'on ait jamais écrit contre l'église de Rome. Et cependant, un Dante guelfe est moins bouffe que de vouloir faire de Marx un social-démocrate. Donc, au nom de la gravité historique, j'ai dû traduire « Gewalt » par Violence. Il est possible que la philologie me donne tort, mais l'histoire avait déjà approuvé depuis pas mal de temps.

Que le lecteur prenne garde à ce changement que je fais de la force en violence: il y a là toute la différence entre la social-démocratie et le Syndicalisme, entre Marx, tel que nous le transmet la tradition historique, et l'adultération de la science social-démocratique. Plekhanoff est en fureur. Il dit que je réduis la lutte de classe, entre le prolétariat et la bourgeoisie, à un choc général entre quelques capitalistes et quelques prolétaires *(Sovr. Mir. n° 12, page 19)*; et que je fais de la théorie du capitalisme de Marx une « révolution en permanence ». Je me suis trompé, Marx n'a pas parlé de « violence » dans le sens d'un choc matériel entre les deux classes, mais de « forces économiques déterminées par le caractère général des moyens de production et par le degré de leur développement actuel dans la société capitaliste ». La force ou la violence dont a parlé Marx est l'importance diverse qu'ont les deux classes dans le combat

économique, et qui veut savoir plus, qu'il aille au chapitre VIII, pages 45-50, de l'écrit de Plekhanoff, publié dans le *Sowriemenii Mir* (1).

Plekhanoff appartient à cette espèce de marxistes, qui, quand ils parlent de « forces économiques », de « relations sociales », croient vraiment avoir parlé de choses concrètes et effectives et non avoir employé des expressions métaphoriques et aphoristiques. On est d'accord que la violence, c'est l'importance diverse qu'ont dans le combat économique les deux classes, mais cette importance diverse peut rester purement potentielle sans devenir jamais réelle et effective. Que je sache, les «forces économiques» n'agissent pas d'elles-mêmes! Il viendra un moment où ceux qui ont conscience de représenter ces forces voudront les faire valoir et alors on verra que la mythologie « des forces économiques » doit être réduite à une expression plus tangible. Voilà le point qui peut intéresser le lecteur et moi j'en profite pour clarifier quelques idées syndicalistes.

Généralisons un peu la question posée par Marx et ne parlons plus de la journée de travail seulement. Imaginons un conflit entre capitalistes et prolétaires. La solution de ce conflit implique pour nous, syndicalistes, l'emploi de la violence. Nous disons que pour résoudre favorablement à leur point de vue le conflit, les prolétaires doivent recourir à la violence. C'est parce que je vois dans Marx les prémisses théoriques du syndicalisme, que j'ai traduit « Gewalt » par violence. Mais, maintenant, il s'agit de comprendre ce qu'est la violence dont les syndicalistes parlent.

Plekhanoff admet que la question de la journée de travail puisse être résolue de trois façons: 1° par un accord spontané entre capitalistes et prolétaires, en vertu de la reconnaissance de la force économique relative de deux parties; 2° par l'intervention de l'Etat; 3° par la soumission des capitalistes, par crainte d'une révolte du prolétariat. Ce que Plekhanoff ne comprend pas, c'est que, à ces trois modes correspondent trois formes de politique du prolétariat. Au premier correspond la politique du réformisme et du trade-unionisme vulgaire; au second, celle de la

(1) Plekanoff ne suffisait pas ! Voilà encore un monsieur Strielsky qui a imprimé, avec la singulière précipitation de certains socialistes russes, un opuscule sur « Une nouvelle secte parmi les socialistes », qui est naturellement le Syndicalisme (*Moscou 1908*). Dans le chapitre 42 de son livre, Strielsky examine, lui aussi, ce point, et il m'explique, lui aussi, que j'ai fait mal de confondre la violence avec la force. Le « Gewalt » dont Marx aurait parlé serait, selon ce Monsieur, l'Etat !....

social-démocratie non encore complètement embourgeoisée; au troisième, que Plekhanoff ne réussit pas à comprendre, sinon à travers une pure déformation de bouffon, la politique du syndicalisme. Mais, faisons maintenant ce qui difficilement peut réussir à un sycophante de la social-démocratie, tout embrouillé dans ses élucubrations parlementaires et métaphysiques. Cherchons à voir quelle chose se cache derrière ces trois espèces de politiques, et pourquoi la tactique syndicaliste seule correspond aux exigences du capitalisme moderne. Ensuite il nous sera facile d'établir un lien entre la politique présente du syndicalisme et les enseignements de Marx. Ainsi par des voies indirectes nous comprendrons pourquoi la social-démocratie n'est plus marxiste et au fond Morgari disait une vérité qu'on peut appliquer à tous les partis socialistes officiels, quand il affirmait que la social-démocratie italienne n'a jamais été marxiste. Ah! la naïveté des simples, non gâtés par l'érudition charlatanesque des sycophantes de la social-démocratie!

Qu'est-ce à dire qu'un conflit entre ouvriers et capitalistes peut se concilier par un accord spontané entre ouvriers et capitalistes? Turati et ses acolytes du réformisme italien prêchent que, dans dans tous les conflits entre ouvriers et capitalistes « il faut tenir compte de l'état de l'industrie ». Par là, ils entendent évidemment soutenir que les ouvriers ne doivent pas chercher des solutions inspirées exclusivement de leur point de vue. Ils ne vont pas plus loin que cet énoncé générique, parce qu'ils ne se représentent pas autre chose qui dépasse la mesure policière, et parce que leur ignorance est un obstacle à toute discussion sérieuse sur leurs principes mêmes. Nous verrons, en effet, que les réformistes italiens se placent purement et simplement au point de vue de la circulation de la richesse et que leurs méditations se sont ressenties de l'influence des exigences exercées par la zone de l'échange.

Sur le terrain de l'échange, la valeur d'un produit ou d'un facteur productif ne se détermine pas de soi-même, mais ensemble avec toutes les autres; par conséquent, la valeur de la force du travail, du capital, etc., se déterminent ensemble avec tous les autres facteurs productifs et avec les autres produits. En d'autres termes, la valeur de la force de travail (salaire) dérive aussi de la valeur du capital. Pour cela, il faut que les ouvriers cherchent à découvrir non seulement la valeur de leur propre travail, mais aussi la valeur du capital, en passant sous silence les autres conditions. Si la valeur de la force de travail, avec la valeur du capital, montre que le salaire peut monter, les tra-

vailleurs feront bien d'insister dans leurs revendications en se conformant dans ce cas aux lois de la libre concurrence. D'ailleurs, la concurrence naturelle que se feront les capitalistes conduira automatiquement les salaires au niveau désiré par les ouvriers.

Dans le cas contraire, les ouvriers abandonneront leurs revendications. Turati et ses gens veulent dire justement cela avec leur prétention que les revendications des ouvriers doivent tenir compte de « l'état de l'industrie ». Mais il faut prendre garde que l'unique moyen pour établir la correspondance d'une enquête sur les conditions du marché, consiste dans la mesure de la résistance du marché, c'est-à-dire des capitalistes, à une requête des ouvriers. Pratiquement, l'affirmation de Turati et de ses amis veut dire que nous devons nous en remettre à l'opinion des capitalistes, supposés dans un état de concurrence entre eux. En d'autres termes, les ouvriers ne doivent pas interroger leur conscience, mais la conscience des classes capitalistes. Cette simple observation montre que le réformisme de Turati n'est que de la quintessence de bourgeoisie, prêchée à la classe ouvrière, au nom de ses propres intérêts.

Or, Plekhanoff prétend que le « Gewalt », qui, selon Marx, exprime les conflits entre les deux droits, c'est la « force économique » correspondant au degré de développement des forces productives. Mais ce « Gewalt » a une étrange parenté avec « l'état de l'industrie » du citoyen Turati. Il ne serait autre chose que la force de compétition sur un marché déterminé. Vous voyez donc que le « marxiste » Plekhanoff *(lucus a non lucendo)* va finir en vilain manchestérien! Il n'était pas besoin de Marx pour savoir que sur le marché la valeur d'un facteur productif croît ou diminue en rapport de toutes les autres inconnues du marché. De Molinari a construit, se basant sur cette vérité, une philosophie de l'histoire. Je parie, sur la tête de Plekhanoff, contre une paire de boucles, que Marx n'a pas pensé importuner le «Gewalt» pour si peu de chose. Ou « Gewalt » est la « violence », véritable et propre, ou il est coupable de plagiat, au détriment de Molinari. Mais Marx connaissait sa phraséologie et il n'y a pas lieu de croire qu'il ait voulu se montrer si... plekhanoviste. En vérité : *il n'était pas marxiste!*

Donc, « Gewalt », dans le sens de « force économique », non! Et venons à Strielsky. Selon cet autre illustre marxiste, Marx a voulu dire qu'entre deux droits décide... l'Etat. Il est vrai, que *Staats-gewalt,* veut dire justement: la force de l'Etat; mais

Marx n'a jamais parlé de « Staats-gewalt », mais bien de Gewalt *tout court*. Et la question serait finie! Mais d'un point de vue marxiste, nous pouvons aussi la résoudre d'une manière plus brillante. Pour Marx, l'Etat, c'est la force organisée de la classe dominante, c'est-à-dire dans la société présente, la classe capitaliste. S'il a voulu dire qu'entre deux droits décide l'Etat, il a dit purement et simplement qu'entre deux droits décide... la classe capitaliste, opinion pas du tout vraisemblable, parce que l'un de ces droits dont parlait Marx était précisément celui de la classe capitaliste. Or, si c'est la classe capitaliste qui décide de ses propres conflits avec les autres classes, qu'est-ce que signifie alors l'opinion de Marx, que dans les conflits de la classe capitaliste avec les autres classes décide ce fameux « Gewalt »?

Elle est symptomatique, cette tendance de la social-démocratie, à voir dans l'Etat l'arbitre des conflits sociaux! Strielsky peut être un naïf désireux de lancer immédiatement un opuscule sur une question à la mode auprès du public socialiste russe. Mais, comme nous l'avons vu, Plekhanoff, lui aussi, admet que le conflit entre capitalistes et ouvriers peut se résoudre grâce à l'intervention de l'Etat. En effet, les fractions parlementaires de divers partis socialistes ont une vraie manie pour l'arbitrage et pour la paix sociale. A peine si éclate une grève, et ils sont prêts de proposer leur spécifique. Partout il y a une grande considération pour l'arbitrage et l'intervention étatique. Or l'Etat dont ils parlent, c'est l'Etat présent capitaliste et bourgeois. On voit donc que la solution qu'ils patronnent dans les conflits économiques est soumise aux raisons d'existence de la société présente et de son organe politique. Quand ils disent que la révolution sociale sera déterminée par le développement des forces économiques existantes, ils font toujours la réserve que c'est à l'Etat qu'incombe le contrôle des forces économiques. On voit au fond de toutes les déclamations et des infinies contradictions dans lesquelles les social-démocrates s'embrouillent, dans leur tentative impossible de mettre d'accord la phraséologie marxiste avec la pratique étatique: il faut admettre que le prétendu socialisme de la social-démocratie n'est qu'un *étatisme pur et simple*, pas autre chose que l'interventionisme démocratique dans le procès de la production. Au fond, qu'est-ce qui distingue le réformisme des pays latins, qui est plus cynique et plus adroit, de la social-démocratie marxiste et orthodoxe de sa consœur allemande? Peut-être son caquetage sur la convenance du ministérialisme.

Jusqu'ici, nous avons démontré qu'en réalité, la « force » qui préside aux conflits économiques n'est, selon Marx, ni la capacité de concurrence sur le marché, ni l'Etat. Mais on peut recourir à un autre argument plus général ; et pour cela, peut-être plus persuasif, inféré de la nature du système marxiste, pour arriver à la même conclusion.

Je crois que c'est Sorel qui a appelé l'attention des esprits studieux sur la manière éminemment progressive selon laquelle Marx concevait le développement du capitalisme. Aidé d'un esprit éminemment philosophique et capable de distinguer d'un simple coup d'œil le substantiel de l'accidentel d'une démonstration, Sorel a su distinguer, dans le système de Marx, non seulement ce qui est vital de ce qui est caduc ou déjà mort, mais bien des éléments et données échappés aux commentateurs habituels de Marx. Selon Sorel, le capitalisme doit être conçu dans le système de Marx comme éminemment dynamique et progressif, comme capable d'une richesse incomparable de développement et poussé par sa constitution même vers des formes plus hautes d'association productive. Mais le ressort de ce progrès est l'antithèse et la lutte.

Je voudrais apporter quelques preuves à l'appui de la démonstration de Sorel. Un écrivain allemand, s'occupant récemment, dans le *Conrad's Iahrbücher* (février 1908), de la concentration industrielle, notait qu'on peut désormais considérer l'industrie du coton comme l'industrie qui est parvenue à la forme la plus grande et la plus parfaite de l'association productive. L'écrivain, G. Brodnitz, pense que cette industrie pourrait difficilement faire d'autres progrès. Ces progrès ont été vraiment extraordinaires. Aussi, selon Schulze-Gaværnitz, tandis qu'une livre de coton se vendait en 1812, 1.73, maintenant elle se vend 0.80, et tandis qu'en 1812 il restait 0.80 par livre, pour frais (y compris les salaires) et les profits, aujourd'hui il ne reste que 0.30. Comme je l'ai déjà dit, Georges Brodnitz juge que l'industrie du coton est arrivée à la limite extrême d'application du capitalisme. Quelques données de Cauderlier *(L'Evolution Economique au XIX^e^ siècle,* 1903, p. 32), nous permettent de comprendre sous la poussée de quelles forces s'est accompli ce progrès. Nous voyons comment les heures de travail qui étaient de 72 heures par semaine en 1825, se sont abaissées à 36 en 1881, tandis que le salaire moyen annuel est monté de 26.13 en 1820, à 44,04 en 1881. Dans le même temps, le salaire par livre a baissé de 6 à 4 pour livre à 1.09. *On voit donc que l'augmentation du salaire et la*

diminution de la journée de travail a été la force qui a provoqué la diminution du coût du produit et le progrès technique de la production. Nous comprenons maintenant dans quel sens Sorel a dit que dans le système de Marx le progrès du capitalisme dépend des antithèses des ouvriers et des capitalistes. Il faut retenir que, selon Marx, toutes les mesures favorables à la paix sociale sont contraires au progrès du capitalisme.

Or, si la force qui engendre les conflits est la capacité de concurrence ou l'Etat, nous sommes dans l'atmosphère de la paix sociale. En effet, si par la capacité de concurrence du travail à l'égard du capital, nous entendons les oscillations de la valeur de la force de travail par rapport au capital, il s'ensuit qu'il faudra tenir compte tant du capital que du travail, ce qui se trouve être la position même de la collaboration des classes. Nous ne chercherons pas à faire violence au capital, mais à nous adapter à ses exigences; cela veut dire, nous renoncerons à faire fonctionner les ressorts du capitalisme. En cette position, Marx ne pouvait pas choisir. Reste l'Etat. Dans le système de Marx, il ne s'identifie pas avec l'une ou avec l'autre fraction de la classe capitaliste, mais avec toute la classe capitaliste, parce qu'il a en face des divers moments de la richesse bourgeoise un notable degré d'autonomie, qui se reflète dans les attitudes successives vers l'une ou l'autre fraction de la classe capitaliste, dans tel ou tel moment spécial. Mais, en tout cas, il ne peut pas violer la norme de classe, ou s'il la viole, il le fait à l'avantage de sa propre organisation de domination, mais jamais à l'avantage d'une classe qui s'efforce à le remplacer, comme le prolétariat. De toute manière, sa tendance est vers la hiérarchie et la subordination (obéissance), et son intervention dans les luttes économiques est dirigée non pour faire accroître la puissance des classes ouvrières, mais le pouvoir de l'Etat. Le conflit direct des classes, c'est-à-dire les heurts de classe à classe, se retournent contre lui-même. La grève agraire de Parme, d'un si grand élan, tout enflammée de passion de conquête et de volonté de puissance, belle, énergique et fière, a fait s'exclamer les bourgeois épouvantés : c'est la banqueroute de l'Etat !

Marx n'a pas pu faire appel à la capacité de concurrence du travail à l'égard du capital, comme pense Plekhanoff, et encore moins à l'Etat, comme le croit Strielsky. Du reste, si, entre deux droits, décide l'Etat, qui décidera quand il y aura un conflit entre le droit de l'Etat et le droit du citoyen? Par exemple, aujourd'hui, en Russie, il y a conflit entre l'Etat et les citoyens; le

« marxiste » Strielsky s'en remet-il à Stolypine et à Nicolas II? Nous voyons donc que j'étais d'accord avec la philologie allemande quand je traduisais « Gewalt » par violence.

Et nous sommes d'accord aussi, de toute manière, avec la tendance générale du système marxiste, cette tendance générale elle-même, que nous cherchons à faire revivre dans le syndicalisme révolutionnaire. Voyons, avant tout, comment les syndicalistes conçoivent le régime capitaliste.

J'ai rapporté plus haut l'opinion de Sorel sur la manière d'entendre le capitalisme selon le marxisme. Nous, syndicalistes, nous introduisons une modification. Pour nous, le capitalisme est un régime *provisoire*. Nous ne voulons pas dire simplement qu'il est transitoire comme tous les régimes économiques; mais que, par sa nature, il n'a pas une forme définitive stable, nettement relevée; en outre qu'il n'est jamais en condition d'équilibre stable. De la dissolution du métier fondé sur le travail personnel du maître artisan, est né un système économique, le capitalisme, lequel ne consiste pas dans un ordre exactement déterminable de relations économiques, mais est le mélange de tous les ordres et peut-être la négation de chacun d'eux; ce système nous le concevons plutôt comme un point de passage vers le futur régime ouvrier de la production (syndicalisme) que comme un véritable régime économique indépendant. Or, le mouvement de ce régime s'accomplit par une série de poussées et contrepoussées économiques, sous l'influence des conflits organiques de ce régime. L'aspect externe de ces conflits est la violence que les classes exercent les unes sur les autres.

Les « marxistes » de profession, à ce point absorbés par le difficile travail de remâchâge de la douzaine de formulettes mal comprises ou pas comprises, qu'ils ont calomniées en les présentant pour du marxisme, ne se sont même pas aperçus du grand courant de pensée nouvelle incorporée dans la pensée socialiste contemporaine par l'œuvre des syndicalistes et spécialement de Sorel. Ce grand penseur, le seul que le socialisme européen compte après Marx, a complètement révolutionné la doctrine socialiste, mettant en relief la signification et l'importance que représente la violence dans l'évolution de la société moderne. Sorel a démontré que la violence prolétarienne rend dans le monde découragé par ses succès même, non seulement un nouveau courant d'énergie et de force, mais des idées nouvelles et une morale nouvelle. D'après Sorel, la violence prolétarienne

empêche le monde de s'endormir et le contraint à progresser; en outre, il ramène à l'enthousiasme, à l'abnégation et à l'élan désintéressé les nouvelles morales, tandis que la société bourgeoise au contraire, semble s'approcher, dans la période de sa décadence, d'un idéal franciscain de renoncement, de médiocrité et de paix générale. Moi-même, quelques années avant la publication des Réflexions de Sorel sur la violence, j'avais appelé l'attention des socialistes studieux sur l'importance morale que la violence avait dans la formation du socialisme, non seulement comme un simple instrument mais comme cause de nouvelles manifestations sociales. Il me semble que c'est là le petit mérite qu'on peut reconnaître à mon opuscule sur *Riforme e Rivoluzione sociale,* un essai de séparer le socialisme comme parti et idéal, chose en soi peu importante, de l'action anticapitaliste des classes ouvrières. Je ne suis pas surpris que les « marxistes » officiels aient compris si peu ma modeste contribution et pour la calomnier, ils ont fait, avec succès, concurrence aux réformistes; justement, je démontrais que les partis, en tant que révolutionnaires se déguisent, sont au fond toujours conservateurs; et de même les marxistes politiques.

Je crois que sur un seul point les Réflexions de Sorel sur la violence ont besoin d'être approfondies. Sorel a certainement distingué finement la violence prolétarienne de la violence bourgeoise, la grève générale, comme paradigme de la révolution sociale, des incidents des barricades, et démontré comment il arrive que la violence prolétarienne coïncide avec les exigences d'un capitalisme énergique, inventif et multiforme; mais il n'a pas mis en lumière la nature et le caractère spécifique de la violence prolétarienne. Si je ne me trompe, il a plutôt séparé du monde bourgeois et de la vieille tradition, la violence prolétarienne, qu'il n'en a révélé l'essence. La nouvelle école syndicaliste, qui cherche précisément à théoriser les faits du mouvement syndical, et à se rendre compte de l'action du prolétariat révolutionnaire, devra, tôt ou tard, porter son attention sur ce point. Maintenant, voilà, selon moi, les points qu'on devrait expliquer.

Dans la violence prolétarienne nous ne considérons plus une action rationnelle provoquée par le calcul de poursuivre un avantage économique plus grand, par choix et comparaison, selon l'édonimètre ordinaire. Le calcul édonistique a une valeur dans le champ de la circulation et sur le marché, et à l'égard des individus séparés. La violence prolétarienne n'est pas un cas d'économie commune, où l'homme affronte une peine en vue d'un

profit. La supposition préalable du syndicalisme révolutionnaire n'est pas l'édonisme de Bentham, qui est plus ou moins au fond de toutes les théories économiques. Dans la violence prolétarienne, il y a à noter un cas de réaction complexe de tout l'organisme individuel et collectif, c'est-à-dire du travailleur seul et du syndicat, réaction de l'instinct et de la raison, de l'idée et de la volonté contre le monde extérieur. En d'autres termes, dans l'exercice de la violence prolétarienne on ne doit pas voir une manifestation du côté économique de l'homme, par conséquent un calcul de ce qui est plus utile et de ce qui est moins utile; mais une manifestation de son humanité cachée, des derniers ressorts de sa personne. Si on veut trouver une pierre d'attente avec la vie économique, il faut rappeler l'inventeur industriel. Celui-ci change la nature et la destination de la production technique, essayant une nouvelle combinaison des procès connus, mais dans l'acte de l'invention, bien qu'il opère avec des matériaux communs et sous la poussée des besognes pratiques, et bien qu'il mette toute sa découverte au service d'un but économique, il n'agit pas comme un homme économique. L'inventeur appelle l'appui de toutes les qualités instinctives et rationnelles — les premières forces plus encore que les secondes — qui se trouvent dans l'homme. L'homme, qui invente et découvre, agit comme totalité physico-psychique. Il est absurde de dire que dans l'invention existe une activité économique ordinaire. Certes, comme Ernest Mach l'a démontré, même dans la découverte des principes les plus abstraits, agit le besoin pratique; mais l'invention est un cas beaucoup plus haut, en tant que destination beaucoup plus complète, comme procès que le besoin pratique dont elle naît.

La violence prolétarienne a, dans l'histoire du plus récent capitalisme, une place très analogue à celle de l'invention dans les premières phases de la grande industrie: elle crée des formes nouvelles de relations sociales, des procès productifs nouveaux. Qui opère, avec l'esprit, ce rapprochement entre les inventions et la violence et se rappelle les théories que Mach a exposées sur les causes et les manières dont se manifestent les inventions, réussit à sourire des dédains philistins de tous ceux qui proclament « l'infécondité de la violence ». Certes, de même qu'une invention ne s'applique pas toujours à ce pour quoi elle a été faite (les machines datent du XVI[e] siècle, mais ne s'emparent de la production qu'au commencement du XIX[e]), la violence ne donne pas ses fruits seulement parce qu'elle a été pro-

voquée. Il faut qu'il y ait certaines conditions du marché et du travail pour qu'une invention puisse être appliquée. On sait que l'introduction des machines est due au bon marché du travail agricole et à l'alternance des saisons, qui laisse inactives les machines pour quelque temps. La « violence créatrice » se trouve, elle aussi, liée à des conditions que la nouvelle école syndicaliste doit encore chercher.

Mais, moi, je ne me propose pas de développer un traité du syndicalisme, en polémisant avec Plekhanoff. En finissant cette réponse, je m'aperçois que j'ai donné à Plekhanoff une importance que ni ses critiques récentes, ni ses autres écrits, ne lui confèrent pas et à laquelle son ton, son éducation et sa vulgarité ne lui donnent pas droit de prétendre. J'ai voulu seulement démontrer que les anciennes divinités de la social-démocratie sont intellectuellement et moralement dépassées depuis pas mal de temps.

Théoriquement parlant, le syndicalisme est la liquidation définitive de leur demi-savoir, et de leur excessive présomption. Je veux être assez immodeste en affirmant que ces démêlés critiques doivent avoir convaincu le lecteur, du moins à l'égard de Plekhanoff. J'ai fait comme faisaient les Spartiates avec les ilôtes ivres, en exposant son cas à titre d'exemple public.

Ensuite, pour moi, je veux dire, en terminant, que le syndicalisme n'est pas une doctrine achevée qui peut être exposée d'une manière dogmatique; c'est à peine une certaine vision du mouvement ouvrier et un canon d'interprétation de la phase la plus récente du capitalisme. Les théoriciens du syndicalisme sont et doivent être modestes, attendant des nouvelles expériences de la lutte de classe et de nouveaux enseignements de la violence prolétarienne. Nous tous, qui nous disons syndicalistes, nous avons beaucoup à apprendre et nous le proclamons sans aucune fausse modestie. En vérité, nous avouons ne pas posséder une science nouvelle et universelle; mais le peu que nous savons nous suffit pour liquider le charlatanisme et dénoncer la mystification qui se cache sous le masque de la socia-démocratie. Monsieur Plekhanoff, bonne digestion!

Arturo Labriola.

(Traduit par Max Perlstein.)

ENQUÊTES & DOCUMENTS

La Crise Syndicaliste

ENQUÊTE

Le trouble qui, depuis quelque temps, se manifeste dans les milieux syndicalistes, mérite-t-il le nom de crise, *qu'on lui a donné? — Et, s'il y a* crise, *quelles en sont les causes, et quelle peut en être l'issue?*

C'est cette question que nous avons posée à quelques militants syndicalistes, de nuances diverses.

On lira ici leurs réponses.

Le Mouvement Socialiste

I

A. MERRHEIM,

Secrétaire de l'*Union Fédérale des Ouvriers en Métaux.*

De tous côtés on ne parle que de la *crise du syndicalisme.* Naturellement, les adversaires du syndicalisme révolutionnaire s'évertuent à démontrer que ce sont les partisans de cette méthode qui en sont les responsables. Pour Niel: « Le syndicalisme souffre d'une crise domestique. » (1) C'est exact, seulement pas dans le sens où il l'entend.

En effet, si les Briand et Viviani n'avaient pas trouvé tant de *domestiques* au sein même de la *Confédération générale du Travail*, pour y faire leur besogne, tout comme ceux de Millerand en 1900, leurs efforts n'eussent pas abouti à cette défiance mutuelle qui règne dans les milieux syndicaux. Ce qui aggrave la crise c'est que Briand, comme l'a très justement écrit Griffuelhes, « fit porter ses intrigues sur les militants connus pour leurs idées révolutionnaires ». Il n'eut pas de meilleurs *domes-*

(1) *Humanité* du 27 novembre 1909.

tiques que certains de ces derniers. Déjà, au Congrès d'Amiens, si le projet gouvernemental sur le *contrat de travail* ne fut pas adopté, ce ne fut certes pas la faute de certains de ces bons domestiques, qu'avaient convaincu les arguments de Briand.

Depuis, les cabinets de Briand et de Viviani sont devenus, par ces bons serviteurs du pouvoir, les antichambres des séances du Comité Confédéral.

Dès lors, on entendit des déclarations étranges. Les uns ouvertement, d'autres sournoisement laissaient entendre qu'il était nécessaire de revenir à des appréciations plus exactes des situations, des faits, des événements. Ce ne fut d'abord qu'un bruissement léger, imperceptible, qui aboutit bientôt à des reniements retentissants. D'ultra-révolutionnaires d'un verbalisme outrancier, sombrèrent dans un ultra-réformisme, que Keufer lui-même répudie.

Il n'y eut plus qu'un mot d'ordre: Sus au syndicalisme révolutionnaire! A tout prix, il fallait que ce dernier s'assagisse. Ce fut alors la lutte entre ceux ayant trop de dignité pour accepter la moindre compromission gouvernementale — ne fût-ce qu'un voyage à Londres —, et ceux qui, au contraire, voulaient que le syndicalisme s'engageât dans le sillage des hommes au pouvoir.

Tel est le sens de la crise. Non pas *crise domestique*, mais *crise de domestication!* Tentative de corruption ou d'élimination de tous ceux qui insufflent au syndicalisme une action propre et lui prêchent son indépendance matérielle et morale!

Quelles sont les raisons de cette crise?

Certes, elles sont multiples. Les examiner toutes n'est pas possible. La principale, à mon avis, consiste en ce que trop de militants ouvriers se sont exclusivement confinés dans l'action passée, restant ainsi des théoriciens, uniquement des théoriciens.

Du passé, ils ne s'en sont pas préoccupés pour y puiser une conviction plus forte, leur permettant de dominer les réalités présentes, mais uniquement pour s'en inspirer servilement dans leur action quotidienne. Restés des théoriciens, ils ont crû devoir, pouvoir assigner à chacun de leurs actes, ainsi qu'à l'ensemble du mouvement syndicaliste révolutionnaire, le but théorique que leur personnalité avait tracé suivant leur désir.

Ils ont fait quotidiennement, jour par jour, *en petit*, ce que Pataud et Pouget ont fait *en grand* dans leur livre *Comment nous ferons la Révolution*. Si ce livre ne doit prendre, à nos

yeux, que l'importance que chacun est libre de lui assigner, dans l'intérêt même des théories qu'il défend — c'est ce que, très habilement, a fait Jaurès, dans une récente conférence — et s'il reste un livre d'inspiration purement personnelle, qu'on lit curieusement et qu'on doit oublier ensuite, il n'en fut pas de même, il ne pouvait en être de même pour la majorité des militants mêlés activement au mouvement ouvrier.

Pour m'expliquer clairement, qu'il me soit permis de jeter un coup d'œil sur le passé.

Ayant, assidûment, suivi toutes les séances du Comité Confédéral, l'état d'âme, l'amour de la *théorie,* que je signale plus haut, m'avaient frappé plus d'une fois. Non pas que j'entende dire par là que toute idée théorique doit être abandonnée! Ce serait aller d'un extrême à l'autre et tomber d'un mal dans un pire. Mais j'entends par là que la théorie était la préoccupation exclusive de la grande majorité des militants syndicalistes. Ils ne semblaient pas soucieux des réalités positives.

Je n'y avais pas attaché d'importance avant la Conférence des Fédérations, qui précéda le 1er mai 1906. Ce fut le spectacle de cette conférence qui me fit comprendre le danger et la nécessité de réagir. En effet, nous arrivions à cette séance (1) après quinze mois d'une propagande intérieure qui avait galvanisé la masse, non seulement des *syndiqués,* mais aussi des *indifférents.* Le 1er Mai était le souci dominant de la classe ouvrière. Or *ses résultats laissaient sceptiques les Secrétaires des Fédérations.* Ces mêmes hommes qui, quinze mois durant, avaient pour la plupart insufflé aux masses cette confiance en la nécessité du mouvement du 1er Mai, *n'y croyaient plus.* Ils avaient « théoriquement » lancé le mouvement; ils n'en apercevaient pas la réalisation *pratique,* et ne pensaient qu'au moyen de dégager leur responsabilité.

Partis du point de vue *théorique,* ils avaient cru à l'application *immédiate* de la journée de 8 heures! Pressentant que son application ne serait pas totalement réalisée, ils reculaient devant les responsabilités. Aucun d'eux n'avait compris qu'il suffisait seulement de faire rendre le *maximum de résultats* à ces quinze mois de propagande, pour, ensuite, fort de ces résultats, faire converger l'action là où les efforts avaient été négatifs. Il fallut, à ce moment-là, toute l'autorité et toute l'habileté de Griffuelhes et de Pouget, pour empêcher qu'une ré-

(1) 5 avril 1906.

solution, enrayant complètement le mouvement, ne fût votée par cette Conférence.

Que se serait-il passé, au contraire, si, à cette Conférence, les secrétaires de Fédérations étaient tous venus confiants dans le mouvement du 1er Mai? Il serait arrivé ceci: que cette confiance leur aurait permis d'être à la hauteur des faits, de dominer les événements, d'y faire face avec le minimum de pertes pour leurs organisations respectives. Hélas! Comme l'état d'esprit contraire existait, les conséquences de cet état d'esprit dépassèrent le 1er Mai 1906. Cette date passée, la préoccupation primordiale de la plupart des militants qui y furent mêlés, fut d'éviter les *responsabilités collectives, générales*, dans la *Confédération Générale du Travail*. C'est là qu'est, à mon avis, l'origine du malaise et, si l'on veut, de la crise, que l'action dissolvante des Briand et des Viviani, suggestionnant leurs dévoués « domestiques », ne pouvait que précipiter. Plus de « responsabilités », plus « d'actions collectives », tel devint le mot d'ordre général des « domestiqués » et des adversaires du syndicalisme révolutionnaire!

On le comprendra mieux encore, en se reportant après les événements du 1er Mai 1906. Quelle est la situation? D'une part, la bourgeoisie est effrayée, mal remise de sa peur. Elle sent, pour la première fois, le danger qu'elle courait en face d'un prolétariat organisé, plein de l'idéal du syndicalisme révolutionnaire. D'autre part, Clémenceau est au pouvoir, réalisant le rêve de son existence. Jacobin décidé à *gouverner*, il se drape d'autant plus dans son rôle que c'est le moment où le syndicalisme révolutionnaire vient de démontrer, par le 1er Mai 1906, que les méthodes des gouvernements passés seraient insuffisantes à contenir les désirs de la classe ouvrière. Coûte que coûte, la bourgeoisie devait réagir ou s'effacer devant le flot montant. Elle a réagi.

Que fallait-il, dès lors, pour aggraver la crise naissante du syndicalisme? Un *fait*, qui permette à ses adversaires, *intérieurs* et *extérieurs*, d'en profiter pour attaquer de front le syndicalisme et ses représentants. Villeneuve-Saint-Georges fut ce fait. Il eut, à côté des cadavres accumulés, cette vertu complémentaire de réunir adversaires et anciens amis — nageant dans les mêmes eaux gouvernementales, — du syndicalisme révolutionnaire. Ainsi réconciliés sur le dos du prolétariat, peu leur importait que froidement, lâchement, des gendarmes aient *assassiné* des hommes à la salle Ranques de Draveil-Vigneux!

Peu leur importait que l'aboutissant fatal, inévitable — malgré la courageuse intervention de Griffuelhes, rue Charlot — de cet assassinat fut Villeneuve-Saint-Georges, ils tenaient le *fait*, l'acte avec lequel ils comptaient bien diminuer le syndicalisme révolutionnaire.

Après ces événements, la physionomie du Comité Confédéral changea. Des hommes comme Guérard et tant d'autres qui, *depuis le Congrès de Bourges*, n'avaient jamais remis les pieds au Comité, y vinrent! Ils réapparaissent, non pas pour y discuter de l'intérêt général du prolétariat, de l'action ouvrière, mais parce qu'il y avait dans l'air « l'affaire de la Maison des Fédérations » et la discussion des comptes. Ils vinrent au Comité Confédéral, eux qui, durant cinq ans, s'étaient obstinément tenus à l'écart, pour juger les *actes* de militants qui, aux prises avec les difficultés matérielles, avaient en outre dû faire face à tous les événements, prendre toutes les responsabilités de lutte à mener contre la politique brutale et sournoise en même temps du gouvernement.

Le Congrès de Marseille de l'automne 1908 ne pouvait que leur donner plus de confiance dans l'espoir que le « syndicalisme » serait à leur merci. Il faut avoir vécu, comme je les ai vécues, les journées de ce Congrès, pour apprécier combien nos adversaires avaient raison de croire qu'ils mettraient la main sur la *Confédération*.

Pleins de cette confiance, aidés par des militants prétendus révolutionnaires, mais que leur *haine personnelle* de Griffuelhes fait seule agir, c'est avec « l'affaire de la Maison des Fédérations » qu'ils vont alors essayer de prendre leur revanche de Marseille. Ce qu'ils veulent, c'est déconsidérer le syndicalisme révolutionnaire. Quelle meilleure occasion pouvait se présenter, pour atteindre ce but, que celle de la comptabilité de la Maison des Fédérations? Aussi ne manquent-ils pas d'en profiter pour accabler, calomnier tous les militants qui avaient un peu d'influence dans les milieux confédéraux. Leur objectif est, non seulement de fermer la Maison des Fédérations, mais d'isoler la *Confédération* elle-même du prolétariat, en tuant moralement ceux qui en sont les représentants.

Le jour même où Griffuelhes déclarait au comité Confédéral que sa dignité l'empêchait de collaborer avec celui qui, profitant d'un séjour dans la prison de Corbeil, l'avait accusé d'être un voleur, leur joie fut grande. Le lendemain ma-

tin, les échos du cabinet de Briand retentissaient de cette joie. On tenait l'homme, la chose, la *Confédération!*

Tous ceux qui, dans leur propre milieu, voyaient d'un mauvais œil les minorités sympathiques à la C. G. T. augmenter considérablement, exultaient. Les comptes de la Maison des Fédérations leur importaient peu. Ils déclaraient eux-mêmes que : « Griffuelhes était au-dessus de tout soupçon ». Seulement, *le doute* permettait d'accentuer la cassure, la crise. Il leur restait à trouver l'homme qui leur préparerait l'entrée d'un des leurs au poste du Secrétaire Confédéral. Cet homme fut Niel.

Barbouillé de phrases et de théories, Niel est le bavard pontifiant type, qu'on allait installer là où il fallait, là où il faut un homme de décision prompte et d'action. Je n'aurais pas la cruauté d'insister sur les inconséquences et le désarroi de Niel. Tout cela découlait, non seulement de la situation même au milieu de laquelle on le transplantait brusquement, de Montpellier à Paris, mais d'une incapacité totale, qu'il eut le merveilleux talent de mettre en lumière pendant un court passage à la C. G. T.

En écrivant ceci, qu'on ne croie pas que j'ai le moindre ressentiment contre Niel. Je l'ai déclaré au Comité Confédéral, la personnalité de Niel m'importait peu. Il fut la pauvre victime de ceux qui n'eurent même pas la dignité, après l'avoir amené là, de le défendre, quand ses intempestives déclarations et son incapacité eurent rendu inévitable sa démission. Ce lâchage unanime fut même un des spectacles les plus *écœurants* auquel il m'ait été donné d'assister.

Je ne veux pas non plus examiner si, comme Niel l'a écrit lui-même, il fut présenté, comme candidat par les organisations adversaires des méthodes de violence *systématique,* de surenchère et de bluff ». Là n'est pas la question. Je n'insiste sur sa personnalité que parce qu'il marque, en quelque sorte, le point culminant de la crise, et parce qu'il a trop bien servi sur le moment les desseins des adversaires du syndicalisme. Il a été l'agent essentiel des manœuvres gouvernementales destinées à étrangler le syndicalisme vivant et actif de la *Confédération.*

Je ne fais donc que constater un fait, une *situation,* dont Niel s'est d'ailleurs si peu rendu compte qu'il a pu écrire — peut-être sincèrement — que sa démission de secrétaire de la C.G.T. fut « provoquée par les provocations continuelles et calculées de ses adversaires de tendance ». Non seulement cela n'est pas exact, mais, vraiment, il serait à désespérer du syndicalisme, si l'élection de Niel, dans les conditions où elle s'était

faite, eut laissé indifférents les militants qui veulent que l'action confédérale soit matériellement et moralement *indépendante!*

Ce qui, particulièrement révolta les militants, ce ne fut pas tant de le voir candidat des *adversaires personnels* de Griffuelhes; c'était logique, naturel. Mais ce fut de voir Niel délégué au comité Confédéral par la *Fédération du Livre,* et présenté comme candidat par la *Fédération des mineurs,* qu'on ne s'attendait certes pas à voir prendre position en cette affaire.

Voilà ce que la dignité personnelle de bon nombre de militants, à défaut d'autres sentiments, ne permettait pas d'accepter. Que Niel ne se soit peut-être pas rendu compte, qu'on le faisait ainsi arriver au poste de secrétaire confédéral par l'escalier de service, c'est regrettable. Ce qui eut été plus regrettable toutefois, c'est de le voir y demeurer; alors ç'en eût été fait, dans l'avenir, de ce qui doit faire la puissance et la force des militants syndicalistes: les sentiments de dignité morale qui, quelles que soient les passions, doivent exister au sein de la *Confédération.*

Ce n'est donc pas à nous que Niel doit s'en prendre. Qu'il regarde plutôt chez ceux qui l'avaient élu. C'est dans la coalition même entre ceux qui voulaient voir un syndicalisme *neutre, sans vitalité,* ou qui prenaient leur mot d'ordre chez Briand et Viviani, qu'il doit rechercher les causes de sa chute. Que les militants qui furent vilipendés, salis, calomniés, se décident enfin, et je le souhaite, à ouvrir le dossier de l'affaire de Villeneuve Saint-Georges, et Niel comprendra — peut-être — de quelle besogne il se rendait complice.

Telles sont, sans acrimonie aucune, les raisons, les faits principaux qui sont cause, à mon avis, de la crise syndicaliste et de l'acuité qu'elle atteignit à certains moments.

Nos camarades de province ont été prompts à rendre responsable les principaux militants de la *Confédération* de cette situation. Qu'ils me permettent de leur dire que ce sont eux les premiers responsables. En effet, le Comité Confédéral n'a que trop été le receptable de leurs propres querelles. Disons le mot: de leurs querelles domestiques. Il n'y a presque pas de Bourses du Travail où il n'y ait eu un conflit intérieur. Ces conflits, nos camarades en faisaient juge le Comité Confédéral! Ce dernier devait juger, faire des enquêtes; d'où des froissements, des discussions, des haines personnelles, qui n'ont pas peu contribué au malaise général. Qu'à l'avenir les Bourses

du Travail et les Fédérations fassent elles-mêmes leurs affaires particulières et lavent seules leur linge sale; elles contribueront par là, à rendre normale la vie confédérale et plus efficace son action.

Maintenant on peut critiquer, déplorer amèrement l'action menée par la *Confédération* depuis sept ou huit ans. Ce qu'on ne peut contester, c'est que, grâce à cette action, les questions sociales se soient précisées, les situations nettement établies. Par elle, aujourd'hui, les détenteurs du pouvoir tendent à apporter des améliorations aux conditions de vie de la classe ouvrière. On reconnaît la force nouvelle. « Je garde mes convictions, s'écriait M. Ribot au Sénat, plus je réfléchis et plus je suis convaincu que les grandes luttes *politiques* sont pour le moment finies et que les combats que nous voyons ne sont que des combats d'arrière-garde. Au contraire, les questions sociales prennent une importance de jour en jour plus grande. Il y a une aspiration immense de tous ces hommes, qui sont nos égaux en droit et partagent avec nous la souveraineté populaire, vers la liberté et le bien-être, vers une diminution du labeur *et aussi une augmentation de dignité*. Nous ne pouvons pas nous en désintéresser. L'égoïsme de classe a toujours été une faute; aujourd'hui elle serait impardonnable. Ce serait un suicide. » (1)

Si les questions sociales ont pris une telle importance qu'un conservateur comme M. Ribot en soit arrivé à jeter au Sénat un avertissement aussi net, à qui le doit-on? Est-ce à l'action des partis politiques, ou des éléments qu'on est convenu de qualifier réformistes, dans le syndicalisme? Non! ces derniers n'ont agi, n'ont obtenu des résultats, — journé de neuf heures, droit syndical, retraites ouvrières des chemins de fer, etc., etc., — que par l'action menée par les éléments qualifiés révolutionnaires. Et nous n'obtiendrons demain des avantages pratiques que dans la mesure où notre action accroîtra les aspirations du prolétariat vers plus de liberté, de bien-être, par la diminution de son labeur et l'accroissement de ses sentiments de dignité.

Et maintenant, par quels moyens on pourrait sortir de cette *crise de domestication*?

(1) *Officiel* du 6 novembre 1909, page 863.

Les moyens, à mon avis, ce seront les événements, plus puissants que toutes les combinaisons et les volontés malfaisantes, qui nous les indiqueront. Contre eux viendront se briser, s'anéantir les machinations les mieux ourdies. Il nous suffira de savoir en profiter. Que les militants s'efforcent d'augmenter dans les syndicats, les Bourses du Travail, les Fédérations, les sentiments de dignité et de liberté. Qu'ils fassent que tous ces organismes conquièrent rapidement *l'indépendance matérielle,* et alors s'agrandira, se fortifiera rapidement l'indépendance morale d'action du prolétariat organisé. Qu'ils fassent ce que Griffuelhes, quoi qu'on puisse dire, a fait pour la C. G. T. Que syndicats et Bourses du Travail soient dans des locaux à eux, *dégagés de toute tutelle municipale ou gouvernementale.* Qu'enfin les militants apprennent à mieux discerner la contingence des théories et les nécessités de la pratique, et, examinant les faits, l'évolution scientifique et industrielle de tous les jours, adaptent leur action à cette évolution, pour en tirer le maximum de résultats.

Là est le salut. Ainsi seulement ils domineront les événements et, au lieu d'être submergés par eux, ils les feront servir aux fins quotidiennes de la transformation sociale.

A. Merrheix.

E. KLEMCZYNSKI

Secrétaire de *l'Union syndicale Ain-Jura.*

Le Syndicalisme est entré dans la période des difficultés. Son succès avait été trop facile et provoqué plus encore par les circonstances que par sa valeur créatrice propre. Il ne pouvait se développer sans subir une crise intense, dont la constatation prouve qu'il entend vivre.

Au Congrès Confédéral de Marseille, le syndicalisme était relégué au deuxième plan. A la dernière conférence des Unions et Fédérations, les scandales lui usurpèrent une place outrageante. Dans nos grands rendez-vous, les Syndicalistes se taisent. Leur prudence confinant à l'impuissance est une preuve de la crise du Syndicalisme, beaucoup plus grave que les menaces

de scission entre éléments qui ne furent jamais profondément associés. Que dans les grandes circonstances, les syndicalistes n'aient pu, au sein du Comité Confédéral, être absolument maîtres de leurs attitudes; qu'ils aient déclaré si légèrement la grève générale à la suite du mouvement postal; qu'aujourd'hui même ils ne puissent dégager la C. G. T. du lourd malaise des polémiques absurdes et mettre debout un grand organe d'assainissement et d'éducation générale, voilà qui fait réfléchir et reconnaître un défaut dans la cuirasse.

Cela n'établit pas que le Syndicalisme soit en péril, mais qu'il risque de perdre bien du temps, si son évolution n'est pas facilitée par des mesures sérieuses.

Le Syndicalisme fut favorisé, dès ses débuts, par des circonstances heureuses. Le discrédit des méthodes légalistes le fit bénéficier de concours ardents et divers. Ce que les différentes fractions du parti socialiste n'avaient pu accomplir, ce que les anarchistes, perdus dans des spéculations abstraites et des critiques purement négatives, ne songeaient pas à faire, les premiers syndicalistes le firent: ils constituèrent un organisme central qui devait singulièrement contribuer à la propagation des idées nouvelles. Peu à peu la *Confédération Générale du Travail* devint l'organe même de cette aspiration ouvrière primordiale à *faire ses affaires soi-même.*

Avec une telle mise en œuvre, on est en droit de se demander pourquoi la progression du *Syndicalisme n'est pas plus évidente?* Avec tout le bruit qu'il fait, avec toute la crainte qu'il inspire, avec l'avenir que chacun se plaît à lui reconnaître le mouvement d'autonomie ouvrière devrait prendre d'autres proportions.

La cause de cette crise est d'abord purement morale et peut être confondue avec celle qui paralyse toute *organisation positive du prolétariat.*

De vague aspiration libératrice, le syndicalisme a été appelé par ses propres luttes à devenir le grand facteur de l'appropriation et de l'utilisation sociales des moyens de production. Mais il faut aux producteurs la pratique constante de vertus nouvelles pour pouvoir opérer un jour cette révolution. Il faut surtout aux salariés une pleine conscience de leur rôle, déterminant des prodiges de clairvoyance, des sursauts de volonté, pour mettre debout les *institutions propres à cette formidable transformation.*

C'est là que surgissent une bonne part de difficultés. Ce n'est

pas parce que les salariés comprennent un peu mieux qu'autrefois la valeur morale et pratique de l'action directe, ce n'est pas non plus parce qu'ils expérimentent parfois avec fruit cette méthode, qu'il est permis de conclure que les voies du Syndicalisme sont toutes tracées et pour ainsi dire franchissables.

Dans ses luttes, la classe exploitée dépense parfois des trésors d'énergie et fait montre souvent de facultés organisatrices remarquables, mais elle tire insuffisamment parti de ses efforts soudains. L'inconsistance de ses mouvements n'est plus à démontrer.

La société capitaliste est parvenue à un tel degré de corruption qu'il convient aussi de préserver notre classe des sollicitations mortelles dont elle est l'objet. Et puis, l'alcoolisme continue à exercer ses ravages, et les bas salaires déprime, affaissent, épuisent — ce qui ne prouve pas, hélas! que les hauts salaires, à eux seuls, fassent nécessairement le contraire. Dans les villes, la mise à la portée ouvrière des plaisirs les plus superficiels corrompt les individualités d'abord saines et détermine un scepticisme écœurant.

Il peut paraître banal de faire état de ces causes de *paralysie générale, dans cette étude.* Mais nous arrivons au point où les railleries ne sont plus permises. *L'éthique sociale doit être envisagée d'une façon particulière, par ceux qui ne peuvent plus se borner à mettre en accusation la société présente, mais entendent utiliser au plus vite les forces qui doivent la transformer pour l'éclosion d'une vie nouvelle.*

Il nous faut des *institutions propres?* — Bâtissons nos maisons communes, et sus aux subventions?... Il nous faut des *habitudes créatrices,* des initiatives continuelles? — Faisons notre chez nous. Que ces ruches bâties et ornées de nos mains symbolisent et concrétisent à la fois nos désirs d'émancipation, traduisent nos plus nobles sentiments et répondent aux besoins agrandis d'une vie nouvelle, saine, ordonnée, travailleuse.

Peut-être répondrai-je à côté de la question, en insistant sur cette idée que bien des polémiques douloureuses seraient épargnées, bien des inconséquences ne seraient point commises, si nous étions plus forts *matériellement.* Le Syndicalisme, poussé par la critique de la démocratie et des lois du nombre, a fait trop bon marché des moyens réels de propagation et de lutte. Les propagandistes qui furent les principaux facteurs de l'expansion syndicaliste se renouvellent fort peu. Leur pénurie est frappante,

dans les congrès où les changements ne sont pas notoires. Les coopératives de consommation et de production absorbent, il est vrai, bon nombre de syndiqués et des meilleurs. Mais il devrait y avoir plus d'éléments de propagande (1).

La vie du propagandiste syndical n'est, certes, pas rose. Les difficultés grandissent sous chacun de ses efforts. Elles ont parfois de fâcheux effets, désillusionnant les uns, déroutant les autres, irritant les enthousiastes, et poussant les plus réfléchis à une timidité exagérée. Le *problème des militants prend une importance inouïe avec le Syndicalisme*. En général, et malgré des manifestations passagères, le corporatisme étroit domine toutes les préoccupations. Il faut, à l'artisan de la propagande, non seulement une grande pratique, mais des facultés d'assimilation et surtout une connaissance suffisante du mécanisme social, dont le Syndicalisme doit être le prolongement logique. Les moindres événements devraient être utilisés pour élargir les conceptions du syndiqué et ne pas laisser croupir des organisations qui *s'étiolent* faute d'éléments stimulateurs.

D'autres moyens matériels résoudraient ce grave problème. La propagande dans les centres isolés a été tristement délaissée, faute de ressources. La structure confédérale n'a pas été bien heureuse à cet effet. Pelloutier avait, avec raison, envisagé la formation confédérale par les Unions de Syndicats divers ou Bourses du Travail, dont le développement en Unions régionales ou départementales aurait permis d'autres résultats avec moins de dépenses.

La C. G. T. a été surtout, jusqu'ici, un amalgame de Fédérations d'Industries aux bases, aux évolutions très différentes, dont le particularisme influence péniblement les Congrès. Il est clair que ces organes nationaux, surtout ceux qui se forment, absorbent des cotisations inutilisables à la propagande sur un aussi grand rayon. La décentralisation administrative de la C. G. T., par la formation d'*Unions départementales ou régionales*, permettrait d'étendre l'influence syndicaliste dans les moindres bourgades, où l'industrialisme, à la recherche de mains d'œuvre à bon compte, va s'implanter. Les syndicats se

(1) Sous prétexte de combattre certains fonctionnaires syndicaux qui ne font pas toujours leur possible, des révolutionnaires mal inspirés emboîtent inconsciemment le pas aux patrons en combattant les permanents syndicalistes. A force de crier après les 15.000 on finit par se ruer sur de malheureux 1500, qui gagnent bien, hélas ! leur pitance et méritent en général autre chose que des suspicions.

multiplieraient et se maintiendraient au contact d'une organisation enveloppante et pouvant suivre chacune de leurs manifestations.

Ce n'est pas là une opinion personnelle, mais un courant très accentué, qui se manifeste par ces nouvelles créations confédérales, dont les Fédérations d'Industries auront elles-mêmes à bénéficier (1). Du côté de l'éducation syndicaliste, il n'est pas douteux que ces organisations apporteront un concours efficace en suivant les moindres mouvements et en accoutumant les syndiqués aux actions extra-corporatives.

Pour ce qui est de l'action et de la propagande, les *Unions intersyndicales* créeront des militants nouveaux, étendront le réseau syndicaliste et atténueront de leurs mieux les influences de la presse capitaliste, dénaturant dans les campagnes tout les mouvements des grands centres..

Disons, en dernier lieu, que les cotisations sont, en général, violemment insuffisantes. Ou bien les Syndicats ont en réserve, dans les Caisses d'Epargne, des millions auxquels il ne veulent pas toucher. La plupart s'obstinent aux fortes encaisses immobilisées et dont l'Etat est seul à profiter.

Cette pénurie de moyens financiers est une entrave colossale que nous devrions, d'un commun accord, chercher à faire disparaître. La faible augmentation de la cotisation votée par la dernière Conférence Confédérale a cependant fait crier ceux qui nous montrent sans cesse l'exemple des organisations allemandes. Le timbre confédéral sera une précieuse innovation dans cette recrudescence des moyens qu'il s'agira d'employer du mieux possible. Combien nous serons loin encore de notre compte. Les coopératives, au lieu de répartir tous leurs bénéfices, devraient cracher chaque année, dans les caisses syndicales, quelques dizaines de mille francs: elles sont rares celles qui font à ce sujet autre chose que des promesses (2). Ajoutons enfin que le subventionnisme des Bourses du Travail a très mal accoutumé les syndicats aux efforts de propagande régionale.

(1) C'est ainsi que l'*Union Ain-Jura* s'entend avec des Fédérations d'Industrie (Bâtiment - Bûcherons), pour une propagande à frais communs, qui se trouve de ce fait décuplée.

(2) A St-Claude, la Fédération des Coopératives communistes verse 720 francs par an dans la caisse de l'Union Régionale Ain-Jura (un franc par sociétaire et par an).

Pour résumer ces remarques, la crise du Syndicalisme résulte de la disproportion qu'il y a entre *l'ampleur de sa fonction et de l'insuffisance des moyens moraux et matériels.* Sans doute, les divisions actuelles, les erreurs commises, les altérations théoriques ont aussi leur part. Je me refuse cependant à la leur faire trop grande. Ayons une C. G. T. aux rouages plus mobiles, aux militants plus nombreux et plus exercés, aux ressources moins dérisoires et nous n'aurons rien à craindre du fantaisisme des uns, de la prétention des autres et de l'énervement de l'ensemble.

Le Syndicalisme est trop attaché aux flancs du capitalisme pour ne pas grandir avec son développement. Sans doute n'a-t-il pas toujours été bien compris par les militants d'occasion qui se mêlent parfois de l'expliquer en causant de bien autre chose! Mais, je le répète, tout cela ne compterait pas plus que les bouderies en cours, si nous avions l'outillage qu'il nous faut avoir et que nous devons nous procurer vite.

La crise du Syndicalisme, c'est la grande apathie de la classe ouvrière qui en est responsable. Moins de polémiques: méfions-nous des plumes et du papier! Doublons vite nos contingents: ce sont les militants obscurs qui vont par les sentiers des campagnes, le bâton de propagandiste à la main, qui auront le dernier mot.

E. Klemczynski.

Le Monopole de l'Enseignement

ET LE SOCIALISME

ENQUÈTE

La recrudescence de la lutte entre l'Eglise catholique et l'Etat laïque vient de poser à nouveau la question du Monopole de l'Enseignement.

Quelle est, sur ce point, l'opinion des socialistes et des syndicalistes? C'est ce que nous avons demandé à un certains nombre d'entre eux, et ce sont leurs réponses que nous publierons ici, au fur et à mesure qu'elles nous parviendront.

Le Mouvement Socialiste.

I

Edouard VAILLANT
Député de la Seine

Je vous dirai, d'abord, ce que, il y a peu de jours, j'écrivais à un ami de l'Ouest, grand partisan du monopole: que, s'il en était de même partout, que si, comme dans sa région, le reste du pays était menacé par une invasion méthodique et sûre de l'enseignement clérical, et qu'il n'y eût visiblement d'autre moyen de salut immédiat de l'enseignement laïque que le monopole, je m'y résignerais pour ma part, sachant qu'il trouverait dans l'indépendance croissante du corps enseignant des professeurs et des instituteurs, un correctif efficace.

Mais ce n'est qu'un expédient. Ce recours au gendarme contre le moine et le curé ne peut être, pour nous socialistes, une solution, même momentanée. Dans un pays d'équilibre mental et politique si instable, aucun lendemain n'est garanti, et il suffirait que l'Etat redevînt impérialiste, pour faire apparaître aux yeux de tous, et sans atténuation, le danger constant, sous tout régime, de confier à l'Etat l'instruction et l'éducation de l'enfant.

Nous voulons, dans la mesure aujourd'hui possible, sociali-

ser l'Ecole, non la livrer à l'Etat, c'est-à-dire au pouvoir gouvernemental de la classe possédante et régnante. Après l'Eglise, l'Etat est le plus dangereux des éducateurs, et pour nous, le plus hostile. Le monopole proprement dit: c'est l'Etat se substituant à l'Eglise et à toute initiative privée, pour enseigner sa doctrine, sa morale et diriger, fausser à son profit l'esprit de l'enfant.

Ce qu'il faut: c'est affranchir l'enfant de tout enseignement officiel, comme il l'a été, en partie, de l'enseignement de l'Eglise, le libérer entièrement de l'un et l'autre, lui donner une liberté, sans limites, d'essor et de développement. L'Etat, dans la mesure où sa pénétration par la démocratie lui permet de remplir cette fonction sociale, doit, avec le concours de la commune, assurer à l'enfant l'enseignement et l'hygiène de l'Ecole publique ou privée, et à l'instituteur, au professeur, un recrutement, une rémunération, une indépendance, en rapport avec la grandeur de son mandat. Il ne doit lui-même exercer aucune action directrice ou doctrinaire sur l'enseignement; il ne peut être qu'un frein pour éviter tout retour au passé, toute rétrogradation de méthode.

Ce qu'il faut, c'est organiser socialement l'enseignement dans les conditions actuellement déjà, en partie, réalisables:

de l'unification de l'enseignement (primaire, secondaire, supérieur), donnant à tous les enfants le même point de départ et leur permettant d'accéder à tous les degrés de cet enseignement, non plus d'après leur situation de fortune, mais en rapport uniquement avec leurs facultés et capacités; la société fournissant à ceux qui ne les ont pas, les moyens d'existence nécessaires à ces études;

de la formation, en association professionnelle ou syndicat, de la totalité du corps enseignant, faisant élection, à tous degrés, de conseils locaux et régionaux, moyens et supérieurs de l'enseignement, dont il élaborerait les programmes, aurait la direction et gestion, avec la collaboration législative et sous le contrôle de la représentation élue de la nation: le parlement. Cette association, loin de s'isoler dans la nation, y vivrait de sa vie, en rapports intimes, avec toutes les autres associations professionnelles.

Alors deviendrait possible de donner l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque. Avec l'unité, la neutralité non plus passive mais active, scientifique, permettant d'imposer aux établissements privés les méthodes de l'enseignement public, exi-

geant les mêmes conditions de capacité du personnel enseignant, la même surveillance, le même contrôle.

Fondé sur la science, éclairé, guidé par elle, l'enseignement, se proposant d'abord l'initiation scientifique de l'enfant, le développement de son intelligence, la formation de son jugement, de son esprit critique, par les méthodes rationnelles de la pédagogie moderne, l'amènerait aux connaissances, uniquement positives, dont il serait capable.

En dehors seulement de l'Ecole, ses parents ou tuteurs pourraient l'associer à leurs exercices mystiques et doctrinaires, d'autant moins dangereux pour lui que l'enseignement scientifique aurait mieux formé sa liberté intellectuelle et mieux effacé, dans la suite des générations, les débilités et tares héréditaires.

Echappant à toute contrainte, d'où qu'elle vienne, — de l'Eglise, de l'Etat, des préjugés privés ou collectifs, des méthodes artificielles, — par un enseignement éducatif de leurs facultés, l'enfant, l'adolescent, s'adapteront, de mieux en mieux, au milieu historique et social, où, devenus facteurs certains de progrès, ils pourront agir et réagir et se développer librement.

La méthode rationnelle et scientifique d'un enseignement positif, évoquant l'activité de toutes les facultés individuelles et altruistes de l'esprit, le guidera dans la recherche, la reconnaissance de la vérité, de la réalité, en toutes choses, et sera la meilleure éducation de sa force intellectuelle et de sa moralité.

Une esquisse, si hâtive, vous semblera, non sans raison, manquer de nombre de traits, qui lui donneraient figure plus distincte et valeur démonstrative. J'aurais surtout voulu montrer le lien avec la conception semblable qui, par une éducation physique, concordante, par l'examen physique et moral des enfants, aboutit à l'institution, spécialement pour les débiles et les anormaux, d'une tutelle sociale, préservatrice à la fois de l'individu et du progrès social.

Ce n'est donc qu'une indication générale, que je vous adresse, d'une direction, d'une voie, où, pour l'organisation et la méthode de l'enseignement, devrait, à mon avis, s'engager la recherche et l'action socialiste; car un enseignement de cet ordre donnerait à la nation des hommes libres, et au socialisme d'innombrables recrues.

Ed. VAILLANT.

II

Maurice ALLARD

Député du Var

La question du Monopole de l'Enseignement, n'est pas une de celles que l'on peut traiter en quelques lignes. Il faudrait de longs développements. Je vais cependant m'efforcer de résumer brièvement mon actuel état d'esprit.

Nous laissons, bien entendu, de côté, l'enseignement supérieur, car je ne pense pas qu'il y ait quelqu'un pour demander sa monopolisation par l'Etat.

Ne parlons même que du primaire, car c'est le seul qui soit en cause pour le moment.

J'ai été, il y a quelque temps, un partisan très déterminé du Monopole de l'Enseignement primaire, parce que je voyais là le seul moyen de tuer l'enseignement congréganiste et religieux, que je considère comme un véritable poison. Il n'y avait, en somme, concurrence qu'entre les écoles de l'Etat et les écoles religieuses, car le monde religieux seul pouvait faire vivre des écoles libres. En donnant le Monopole à l'Etat, on tuait ces écoles religieuses.

Mais, depuis, j'ai réfléchi, et les faits viennent tous les jours modifier cette première opinion. Cette conception était trop simple, et je me demande aujourd'hui si le Monopole de l'Etat ne serait pas plus dangereux que la concurrence.

D'abord, l'enseignement de l'Etat bourgeois, en soi, ne vaut pas beaucoup mieux que celui des écoles congréganistes. Il est misonéiste et respectueux de tous les vieux préjugés. Il procède de la même morale, affublée d'une autre étiquette. Il est nationaliste, propriétariste et même religieux. Il falsifie l'histoire et prêche la vénération des hiérarchies sociales. Il impose des dogmes aussi absurdes que ceux des religions.

Or, plus le socialisme s'organise et devient fort, plus l'Etat bourgeois s'équipe en guerre contre lui. Il est donc à craindre, si nous donnons le Monopole du primaire à l'Etat, que celui-ci

ne transforme l'Ecole publique en une formidable machine de guerre contre le socialisme.

Je ne suis pas de ceux qui croient que nous pouvons pénétrer l'Etat bourgeois. La vie politique et la pratique parlementaire ont dissipé ces illusions. L'Etat bourgeois, quelle que soit son étiquette, sera toujours l'ennemi du socialisme. Les radicaux se rapprochent de plus en plus de leurs anciens adversaires monarchistes ou modérés. Tout cela forme un bloc uni contre le socialisme. Briand, Clémenceau, Viviani ou Doumergue parlent et agissent comme autrefois Méline ou Charles Dupuy. Dans tous leurs actes dirigés contre le socialisme ou le syndicalisme, ils réunissent derrière eux tout le bloc conservateur des droitiers, nationalites, des opportunistes et des radicaux.

La concentration est faite contre le socialisme. Elle ne peut que s'accentuer tous les jours.

Livrer l'enseignement primaire à l'Etat bourgeois, c'est le livrer à nos ennemis. En agissant ainsi pour échapper à l'école congréganiste, nous ferions comme Gribouille, qui se jetait à l'eau pour éviter d'être mouillé.

Et, plus nous irons, plus l'enseignement primaire de l'Etat sera orienté par les dirigeants contre le socialisme. On tentera, par des méthodes appropriées, d'abrutir les enfants aussi sûrement que dans les écoles congréganistes. Les fameux manuels, si bruyamment dénoncés par les évêques, sont déjà pour la plupart, aussi niais et aussi stupides que ceux des écoles religieuses. Et, cependant, obéissant aux sommation de l'Eglise, l'Etat bourgeois, les trouvant trop hardis, commence à les retirer partout où les prêtres les mettent à l'index.

Il est donc à peu près certain que, malgré les instituteurs, auxquels on interdit le droit syndical, l'enseignement primaire de l'Etat deviendra une arme défensive pour la bourgeoisie et un moyen de combat contre le socialisme.

Si les instituteurs parvenaient à conquérir le droit syndical, cela changerait peut-être les choses. Mais le Monopole de l'enseignement donné à l'Etat bourgeois incitera celui-ci à créer un corps enseignant spécialement domestiqué et entrainé pour l'œuvre à accomplir.

Le Monopole de l'Etat, en régime capitaliste, me paraît donc devoir présenter des inconvénients aussi grands que l'enseignement congréganiste. Malgré mon désir de voir disparaître ce dernier, j'hésite à investir l'Etat actuel d'un monopole qui se tournera fatalement contre nous.

Le parti socialiste et l'organisation ouvrière se développent tous les jours. Qui sait si, prochainement, nous ne pourrons pas créer nous-mêmes des écoles modernes selon nos tendances et nos doctrines?

Si cela devient possible, et si nous avons voté le Monopole, nous nous trouverons pris à notre propre piège.

La conclusion? — Il faut réfléchir, et je serai heureux que le Parti Socialiste mit la question sérieusement à l'étude. Elle est une des plus importantes pour nous.

Maurice Allard.

La Coopération et le Socialisme

ENQUÊTE

Les rapports de la Coopération et du Socialisme sont à l'ordre du jour du prochain Congrès Socialiste international, qui se tiendra à Copenhague en août 1910.

La question est loin d'être résolue. Nous recueillerons les solutions différentes qu'on propose, tant en France qu'à l'Etranger.

Le Mouvement Socialiste.

I

E. MUTSCHLER

La coopération socialiste en France peut être comparée à un grand chantier, où l'on voit beaucoup de braves gens apporter des pierres et des matériaux, où d'autres se sont improvisés maçons, et où chaque équipe de maçons s'est mise à construire au petit bonheur, selon ses idées et selon ses moyens. Est-ce des maisons, est-ce des palais qu'ils construisent? On ne sait au juste. Il faut qu'on vous dise que c'est la Cité future qu'ils veulent bâtir, car à voir toutes ces constructions sans alignement et sans ordre, on ne le devinerait jamais.

En effet, à mesure que les travaux avancent, l'on semble s'apercevoir qu'on a oublié de tracer avant tout les rues et les grandes avenues, en vue du trafic et des commodités futures, qu'on a oublié aussi ce que font les Cités-jardins modernes, c'est-à-dire le parc central, au milieu ,le Palais du Peuple, centre d'où devraient rayonner toutes les avenues: en un mot, l'on s'aperçoit qu'il manque la chose la plus essentielle et la plus primordiale, à savoir *le plan d'ensemble,* prévoyant toutes ces possibilités d'avenir, indiquant les emplacements, les édifices publics, les tracés et surtout *la solidité des fondations,* plan où seraient déjà mises à profit toutes les expériences faites ailleurs, en ce qui concerne l'hygiène, le confort, la beauté et l'agencement technique. Car si la Cité future ne doit pas réunir toutes ces qualités, ce ne serait vraiment pas la peine de faire tant de sacrifices. J'entends bien qu'on me dit que tout cela viendra plus tard. Oui, d'accord, *mais encore faut-il, avant tout, que les tracés et les fondations soient arrêtés.*

Voilà, à mon avis, le véritable sens de la question qui nous est posée. C'est dire que la théorie de la coopération socialiste est à refaire de toutes pièces. De provisoire, de tâtonnante et d'empirique, il faut qu'elle devienne scientifique et technique, car pour une œuvre de telle envergure, où sont impliqués tant d'intérêts, tant de peines et tant d'espérances, il n'est pas trop de s'entourer de tous les renseignements et de toutes les lumières possibles.

Pour ne l'avoir pas fait, pour avoir cru que la foi, la bonne volonté et la phraséologie révolutionnaire suffisent à tout, ce mouvement se trouve aujourd'hui comme engagé dans une voie à cul de sac, où il ne lui reste, pour en sortir, que d'abattre le mur par lequel il s'était délibérément séparé du reste de l'armée coopérative.

En d'autres termes, il faut revenir à la saine et sûre méthode expérimentale, qui tient compte non pas seulement des essais — si insuffisants relativement — qui ont été faits en Belgique et en France, mais aussi de ceux des autres pays, qui ont donné des résultats autrement importants et autrement concluants.

Dire que la coopération en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, au Danemark, etc., n'est pas « socialiste », c'est là encore une de ces affirmations en l'air qui dénotent tout simplement, chez celui qui l'émet, qu'il ne connaît rien de l'histoire du *Central-Verband* allemand depuis Kreuznach et qu'il n'a jamais approfondi le sens du programme des Equitables Pionniers de Rochdale, ni la nature économique de la coopérative de consommation. S'il s'était assimilé, tant soit peu, ces connaissances des plus élémentaires, il ne pourrait plus y avoir de doute possible dans son esprit sur cette vérité que la coopération de consommation, telle qu'elle est pratiquée par les Unions coopératives des dits pays, telle qu'elle a été définie surtout par le congrès international de Budapest et par les représentant les plus autorisés de ces Unions, que la coopération ainsi comprise, dis-je, *ne peut pas, ne pas être socialiste*.

C'est qu'il y a dans le mouvement coopératif, comme dans tout mouvement économique, dans le mouvement syndical comme dans celui de la concentration industrielle, pour ne citer que ces deux exemples, une logique intrinsèque des faits, d'après laquelle son évolution et ses conséquences se déroulent et s'imposent avec une tendance aussi inéluctable que les ruisseaux tendent vers la vallée, que ceux qui y sont enrôlés s'en rendent compte ou non. Il est même étonnant qu'il faille encore démontrer une telle

proposition à des socialistes imbus de la conception matérialiste de l'histoire.

Or, du moment que la coopération, par sa nature même, ne peut tendre qu'au même but que tend le socialisme, le mot ou l'étiquette « socialiste » devient superflue ; ce n'est plus qu'un pléonasme, dans le même genre que si je disais « solidarité mutuelle. Mais elle n'est pas seulement superflue, elle conduit de plus, à des contradictions inextricables. Du moment que le but de la coopération, qui est de réaliser le régime de justice et de liberté dans les rapports économiques, but qui s'identifie et se confond avec l'idéal socialiste, ne peut être réalisé, que l'antagonisme entre producteurs et consommateurs ne peut être solutionné que sur la base de la socialisation des moyens de production ou propriété collective *aux mains de la collectivité des consommateurs,* il s'ensuit que des coopératives qui font dépendre la faculté de devenir membre de la Société de telle ou telle opinion politique, philosophique ou religieuse, au lieu de la *seule qualité économique de consommateur,* excluent nécessairement une autre partie de citoyens. Ce faisant, elles enlèvent à la propriété possédée par le Magasin de gros, son caractère collectif et socialiste ; elles ne réalisent plus la liberté, puisqu'elles ne veulent que celle d'une partie arbitrairement choisie de citoyens, et la dénient à d'autres. Cela est aussi contraire à la justice, puisque ces autres sont des consommateurs au même titre et comme tels aussi exploités par le capitalisme et qu'ils sont aussi des citoyens ayant les mêmes droits qu'eux. De plus, en excommuniant ces autres, ou plutôt en leur contestant leur liberté d'opinion et leur droit égal, par le fait de vouloir *se servir d'eux* pour un but étranger à la coopération, ce qui peut être considéré par eux comme une atteinte à leur liberté, elles les obligent à fonder des coopératives qui, elles, respectent cette liberté, et qui nécessairement, sont amenées à leur faire concurrence. Ce fait, à son tour, engendre la division et, par cela même, entrave le développement de l'organisation coopérative et l'empêche de devenir une puissance pouvant victorieusement lutter avec le capitalisme. Ainsi, nous qui voulions mettre fin au système mercantile de compétition et de production anarchique, nous nous trouvons ramenés dans ce cercle vicieux d'où nous voulions précisément sortir.

Il est vrai que certains coopérateurs socialistes affirment que leurs coopératives sont ouvertes à tous, qu'on n'exige point des candidats d'être des socialistes, que leurs coopératives ont tout intérêt à en grouper le plus grand nombre possible, qu'ils ne veu-

lent pas non plus donner aux bénéfices une destination autre que celle dont décide l'assemblée générale souveraine. Très bien, mais alors, ils avouent qu'ils ne veulent et ne font autre chose que les coopératives neutres, et par cela même, détruisent tout motif de scission avec elles. — Pardon, disent-ils, nous acceptons tout le monde, oui, mais à condition *qu'il reconnaisse les statuts,* qu'il souscrive à notre contrat d'association. — Pardon, leur répondrai-je. De quoi s'agit-il, dans ce contrat? De faire de la coopération et de la bonne? Oui? J'en suis! Mais s'il s'agit de faire de la politique, pour tel ou tel parti, je n'en suis plus, parceque je considère d'abord que, sous ce rapport, je n'ai pas besoin de tuteur, et ensuite si je veux en faire, j'irai dans une organisation autre, qui est là pour cela, et où je sais, en m'inscrivant, ce que je contracte; ainsi, il n'y a ni duperie, ni confusion. Si j'agis ainsi, ce n'est pas pour ne pas seconder le parti socialiste, car moi aussi je suis socialiste, mais parce que j'estime que, si nous voulons mettre fin à l'exploitation de l'homme par l'homme — et c'est là le principe fondamental et la raison d'être de la coopération — *nous devons commencer nous-mêmes par ne pas considérer notre associé et quiconque veut le devenir, comme un instrument pour tel ou tel but, mais comme une personne humaine libre et égale en droit et en dignité* — si elle ne l'est pas, en fait, ce n'est pas de sa faute, il faut qu'elle le devienne — décidant souverainement, avec nous, de notre sort commun dans le cadre déterminé de notre association; c'est le cas de dire ou jamais: justice et liberté bien ordonnées commencent par soi-même.

Dès lors donc que cette étiquette « socialiste » accouplée à la coopération est superflue, qu'elle est pleine de contradictions, qu'elle prête à équivoque et à confusion, qu'elle vicie le contrat d'association à sa base, qu'elle est même nuisible parcequ'elle entrave le développement même de la coopération, son abandon s'impose. Et du moment qu'elle n'a plus sa raison d'être, tout ce mouvement, toute cette organisation à part, fondée sur cette équivoque, n'en a pas davantage.

Cette conclusion s'impose d'une façon plus péremptoire encore, si nous prenons point par point le programme de la *Bourse des Coopérations Socialistes,* formulée naguère encore par la *Fédération des coopératives de la région parisienne* (Voir l'*Humanité* du 12 sept.) Comme cette démonstration a été faite d'une façon magistrale par notre ami M. Alfassa dans les nos 19,

21 et 23 de l'*Union Coopérative* et que nous ne pourrions que la répéter, il ne nous reste qu'a y renvoyer le lecteur.

Si l'on considère, d'autre part, que le versement au parti, qui était, à l'origine, la principale raison de cette organisation, distincte de l'*Union coopérative*, et dont les premiers congrès de la *Bourse des Coopératives Socialistes* faisaient obligation aux sociétés adhérentes, n'a jamais été pratiqué ; que les coopératives adhérentes à la *Fédération du Nord*, qui, seules, l'ont suivi jusqu'à présent, sont sur le point de l'abandonner (parce que ce versement — sans compensation — les met en état d'infériorité en face de la concurrence qui leur est faite, soit par d'autres coopératives, qui, elles, n'ont pas cette charge, soit par le gros commerce contre lequel il leur est déjà si difficile de lutter) ; qu'il est, de plus, impossible à l'organisme central, c'est-à-dire à la *Bourse des Coopératives Socialistes* et ses congrès, de les blâmer — puisqu'elles ne demandent pas autre chose que ce que font les huit dixièmes des sociétés adhérentes à cet organisme, — l'on ne voit plus, l'on ne comprend plus quelles raisons il pourrait y avoir encore, qui justifient la simultanéité de deux organismes centraux qui, au fond et en fait, ne peuvent, tous les deux, que vouloir la même chose.

Ces vérités, du reste, ne tarderont pas à être confirmées par l'enquête internationale et la discussion qui s'ouvre. Certes, elles ne laissent pas d'être un peu cruelles pour les représentants de la *Bourse des Coopératives Socialistes*, mais, il me semble, puisque cette solution est de toute façon inévitable, qu'il est plus méritoire d'en prendre courageusement son parti et d'aviser, que d'attendre que les événements vous y obligent fatalement. Il serait d'autant plus excusable de prolonger une telle situation, que les avantages qui résulteraient de la solution que nous préconisons, sont tellement évidents, et pour le progrès du mouvement coopératif en France, et pour le Magasin de gros, et pour la classe ouvrière et le socialisme lui-même, qu'il est inutile d'y insister davantage.

En tout cas, il est certain que jamais un congrès national ou international ne saurait sanctionner des conceptions et des théories qui croûlent elles-mêmes, aussitôt qu'on commence à les discuter un peu à fond.

C. Mutschler.

P. S. — Je veux ajouter quelques mots sur une observation, qu'on rencontre encore souvent dans la bouche de socialistes, et qui consiste à dire : oui, sans doute, la coopération est une bonne chose, mais à condition qu'elle ne soit considérée que comme un moyen pour le but, comme une arme dans la lutte de classe. Qu'est-ce à dire? Est-ce que le parti socialiste entend par là mettre cette organisation sous sa tutelle, ou entend-il que ses membres y pénètrent pour jouer le rôle de « minorités conscientes » ?

Cette « politique », certes, peut réussir dans certains cas ou pour un certain temps, mais à mesure que les coopérateurs prennent conscience de leurs responsabilités, il est douteux — puisque c'est eux tous et eux seuls qui payent et qui supportent les conséquences des décisions prises — qu'ils consentent longtemps à se laisser ainsi « diriger » et traiter en mineurs. Ce ne serait pas seulement antidémocratique, ce serait aussi contraire au but même que la coopération doit poursuivre conformément à leurs idées socialistes. Car, du moment qu'ils admettent que les coopératives de consommation doivent constituer les cellules et l'embryon de la société future, où la production serait réglée selon les besoins, et les rapports entre les hommes selon les principes de justice et de liberté, l'on ne saurait logiquement dénier aux membres de cette association le droit de disposer souverainement de leurs intérêts. Or ce droit fondamental se trouverait nié, du moment qu'on voudrait leur imposer une direction ou un but, qui ne serait pas l'expression et le reflet fidèles de la volonté de la majorité de ses membres.

Et, de fait, il n'est plus aujourd'hui de coopérateur socialiste qui voudrait contester ce droit — du moins pas ouvertement. D'ailleurs, le congrès de Monthermé a implicitement proclamé cette autonomie en adoptant le projet de sa commission concernant la réorganisation de la *Bourse des Coopératives Socialistes*, projet qui prévoit, après l'organisation de Fédérations régionales et sur les bases de celles-ci, la constitution d'une *confédération coopérative*, d'ici deux ans, dirigée et administrée par les délégués responsables de ces Fédérations. Si l'on ajoute à cela la probabilité qu'il y a que la question théorique de la coopération socialiste y sera posée en même temps et solutionnée dans le sens de l'unification des forces — ce qui est inévitable, — l'on peut dire qu'il n'y a plus beaucoup d'espoir pour ceux qui voudraient donner à ce mouvement une direction autre que celle

qui résulte des nécessités et intérêts exclusivement propres et inhérents à ce mouvement.

Le parti socialiste ne pourra donc pas faire autrement que se résigner à cette autonomie, comme il a dû accepter celle du mouvement syndical. A mon humble avis, il serait même de bonne politique qu'il s'y prête de bonne grâce, car si les coopératives devaient lutter pour l'obtenir, il risquerait de perdre non seulement la partie, mais aussi des sympathies, parce qu'on ne lui pardonnerait pas d'avoir semé la discorde.

C. M.

II

F. LEFEBVRE

de la coopérative *La Fraternelle,* de Denain.

Je répondrai, au sujet des rapports de la coopération et du socialisme, ce que j'ai déjà écrit dans un récent numéro du *Bulletin de la Bourse des Coopératives socialistes.* Je ne fais pas de la théorie, mais rien que de la pratique, et je ne parle que par expérience personnelle.

Dans le département du Nord, la *Fédération des coopératives* prétend détenir le monopole du socialisme. Toutes les Sociétés restées *en dehors* de cette Fédération ne doivent rien avoir de commun avec les doctrines et les principes socialistes! C'est, du moins, ce que prétendent certains camarades, avec lesquels nous sommes quand même en très bons termes, bien que ne suivant pas la même tactique en matière de coopération.

Le différend qui nous divise est, du reste très mesquin, et j'estime que nous arriverions facilement à nous mettre d'accord, si, de part et d'autre, nous voulions examiner cette question sans vouloir imposer nos conceptions particulières.

Ainsi, pour entrer à la *Fédération des Coopératives du Nord,* il nous faudrait prendre l'engagement d'en respecter les Statuts. Cela semble tout naturel. Mais si nous examinons ces Statuts, nous voyons qu'ils imposent, au bénéfice du Parti socialiste, un prélèvement d'un pour cent sur les farines achetées, d'un tant pour cent sur le chiffre d'affaires en ce qui concerne l'épicerie et

autres marchandises. Et si nous faisons le calcul de ce qu'aurait à payer notre coopérative la *Fraternité,* de Denain, nous trouvons que c'est une somme de 3 ou 4.000 francs que nous devrions distraire chaque année, de nos bénéfices, — pour être versée à la *Fédération des Coopératives du Nord du Parti socialiste.*

Certes, si tous les coopérateurs étaient arrivés au même degré d'éducation, ce serait un véritable plaisir de prendre cette somme et la verser à ce parti, *qui est le nôtre.* Mais, quand même, nous ne pourrions pas le faire sans envisager les difficultés nombreuses contre lesquelles nous avons à lutter. Tous ceux qui s'occupent de coopération savent ce qu'il en coûte de créer ces associations et, une fois crées, il faut les faire vivre. Quand elles ont acquis la vitalité nécessaire, il faut les développer, en étendre les bienfaits et, pour cela, l'achat du matériel s'impose, la construction des locaux devient indispensable, de telle sorte que, pendant de nombreuses années, les bénéfices réalisés sont insuffisants, et il devient difficile, sinon impossible, de pouvoir verser à une Fédération quelconque, quel que soit l'emploi de ces versements.

Etant bien administrées, nos Sociétés, à force de dévouement et de ténacité, surmontent, néanmoins, ces difficultés du début. Mais aussitôt nous en voyons d'autres. Nous avons dans nos rangs, beaucoup de camarades surchargés de famille, arrivant péniblement à suffire aux besoins de la maisonnée en travaillant tous les jours. Eclate une grève, comme celles que nous avons traversées en 1902 et 1906, étant nous-mêmes autant syndicalistes que coopérateurs, nous ne pouvons qu'encourager à la résistance, et alors, nous devons fournir à nos coopérateurs ce qui leur est nécessaire, pour eux et leur famille, les secours de grève étant insuffisants.

La coopérative fait ainsi des avances parfois très élevées à ses adhérents et, à la reprise du travail, ceux-ci ne peuvent pas espérer s'acquitter avec leur maigre salaire. Il n'y a donc que les bénéfices pour amortir la dette contractée pendant la grève. Mais ceux d'entre les coopérateurs qui ont eu la chance de pouvoir vivre sans s'endetter, exigent qu'il leur soit donné les mêmes bénéfices qu'à ceux qui ont fait des dettes à la coopérative, ce qui, dans une certaine mesure, est juste. Les mêmes difficultés se rencontrent dans les cas de maladie. En conséquence, la distribution de bénéfices devient indispensable, je puis même ajou-

ter que c'est là une question de vie ou de mort pour les coopératives de notre région minière.

Ces difficultés sont générales, dira-ton, elles se rencontrent partout où le prolétariat essaie de se libérer des capitalistes commerçants. Mais il en est surtout une que je crois particulière à notre région. Nous avons ici la Compagnie des Mines d'Anzin, groupant une grande partie des ouvriers en une puissante coopérative; il va sans dire que cette Société est gérée, administree par les ingénieurs et employés de la Compagnie. Quelques malheureux, ne comprenant même pas le rôle qu'ils remplissent, font partie du Conseil d'administration, et, ainsi, les apparences étant sauvées, cette coopérative est régie par les mêmes lois qui régissent nos Sociétés et le tour est joué.

Cette Société compte environ 25 magasins de vente dans le bassin d'Anzin et ne fait pas moins de 6 millions d'affaires par année. L'ouvrier qui s'y approvisionne touche invariablement 20 pour cent de dividendes au bout de l'année, et pour qui connaît l'esprit d'égoïsme sur lequel est basé tout notre système actuel, il est facile à comprendre que si nos Sociétés n'arrivaient pas à réaliser et distribuer les mêmes bénéfices, la coopération ne serait guère possible en notre pays.

Et alors, distribuer de telles ristournes, payer des locaux, constituer des fonds de réserve, alimenter une caisse de secours, faire un don de temps à autre à des œuvres faisant appel à la solidarité, faire de la propagande par conférences, affiches, circulaires, etc., *comment ferions-nous si nous devions, à la fin de l'année, trouver 3 ou 4.000 francs pour verser au Parti socialiste?*

Qu'on y réfléchisse. Quand un commerçant demande son admission au *Parti socialiste,* je ne sache pas qu'il lui soit demandé quelle est la part de ses bénéfices qu'il consent à abandonner pour telle autre propagande; ce serait inique. A côté de ce commerçant, se trouve un groupe de travailleurs s'unissant pour faire leurs achats en commun, et, par ce fait, supprimer l'intermédiaire en même temps qu'ils réalisent un certain bénéfice. Sous prétexte qu'ils ne sont pas commerçants, puisqu'ils ne vivent pas de commerce, il faudra exiger de ce groupe une part des bénéfices réalisés, tandis que le commerçant isolé qui aura donné son adhésion au Parti en même temps que le groupe de coopérateurs pourra, lui, empocher ou encaisser l'intégralité de ses bénéfices, sans qu'il ne soit rien exigé de lui, autre que le paiement de ses

cotisations et le respect des règlements. Je crois que ce serait injuste, car, coopérateurs et commerçants sont et doivent être égaux devant les exigences du Parti socialiste.

Si je m'en rapporte au *Bulletin de la Bourse,* n° 122, du mois d'août, j'y trouve un article du camarade Balavoine, de la *Prolétarienne,* de Soissons, où il dit: « Si tous les camarades qui se disent conscients faisaient leur devoir, nous aurions un résultat magnifique dans notre pays; mais le secrétaire et un membre influent du Comité socialistes sont établis épiciers, et alors... C'est tout le contraire de ce que leur imposent leurs principes qu'ils font. »

Dans ces conditions, que diraient les camarades de Soissons, s'ils devaient prendre une partie des bénéfices de *La Prolétarienne* et les verser au Comité socialiste, dans lequel se trouvent des gens qui, par leur situation, combattent l'esprit de coopération? Il me semble que cela n'irait pas tout seul. Cependant, Soissons n'est pas une exception; je crois plutôt que ce cas est général. Puisqu'il n'est pas interdit d'être commerçant pour adhérer à notre Parti, il s'ensuit que, dans tous les groupes locaux, il y a des commerçants qui sont pourtant de bons camarades, bien que n'étant pas coopérateurs. Je dirai plus: à Denain, où il y a un conseil municipal entièrement socialiste, il y en a plus de la moitié qui, pour une raison ou pour une autre, et quelquefois même sans raison, ne sont pas coopérateurs.

Dans ces conditions, croyez-vous que nos camarades soient disposés à donner les bénéfices de la coopérative au *Comité socialiste,* qui, le cas échéant, se servirait de cet argent pour soutenir des candidatures de camarades non coopérateurs?

Pour ma part, je ne le crois pas. En conséquence, j'estime qu'en tant que coopérateurs, nous avons bien le droit de disposer de nos bénéfices, sans cela être taxés d'anti-socialistes.

F. Lefebvre.

L'Organisation Patronale en France

III

LA METALLURGIE

Deuxième Partie

Les Ententes, Comptoirs, Cartels et Trusts.

(Suite) (1)

Nous avons rapidement esquissé, dans notre dernier article, l'action des trusts américains. Essayons de nous rendre compte, en gros, de la marche des Ententes, Comptoirs et Cartels en Europe. Nous pourrons ainsi, grâce à ces points de comparaison, mieux aborder l'étude des organisations patronales en France.

Et d'abord, il est indéniable que les trusts américains exercent une influence prépondérante sur les industries européennes. Ils constituent, pour elles, une menace permanente. De plus en plus, la production de la métallurgie américaine se développe, grâce à sa centralisation et à un outillage merveilleux. Il faudra bien, coûte que coûte, écouler le trop plein de production quelque part, et l'Europe est un champ tout trouvé pour le développement de cette surproduction. M. Paul de Rousiers l'a signalé depuis longtemps :

L'Europe, écrivait-il, est restée au début assez indifférente aux progrès des trusts. C'était une question *purement américaine,* intéressante seulement pour les citoyens des Etats-Unis et pour les hommes d'études. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. Les industriels européens se sentent menacés. La création du *trust* géant de l'acier a jeté l'alarme chez les métallurgistes auxquels la concurrence des anciens trusts de spécialités s'était fait sentir. Déjà des tentatives on été faites pour constituer des trusts internationaux, par exemple pour le fil de fer. Allons-nous assister à une terrible lutte? Verrons-nous une forme nouvelle et élargie

(1) Voir les numéros 200, 201, 202, 203, 204, 209 et 211 du *Mouvement Socialiste.*

d'entente, se constituer? L'avenir le dira. Ce qu'on peut affirmer dès aujourd'hui, c'est que les Etats-Unis sortent de leur isolement industriel et sont *terriblement armés pour faire concurrence* à l'Europe. Pourvus d'un outillage perfectionné, ils arrivent à produire au prix du vieux monde tout en*payant des salaires doubles,* ce qui démontre une véritable supériorité. D'autre part, leur esprit d'entreprise remarquable, secondé aujourd'hui par une puissance capitaliste énorme, sans rien perdre pour cela de son caractère hardi, est un sûr garant qu'ils useront de cette supériorité d'une façon active. L'action des trusts américains va cesser de se restreindre aux Etats-Unis; elle va s'étendre à l'Europe, où elle rencontrera celle des cartells, des comptoirs et autres ententes entre producteurs.

De son côté, M. Raffalovitch a signalé que:

La Chambre de commerce d'Essen, en montrant les gigantesques trusts des Etats-Unis *avec lesquels il faudra encore vider le litige sur le marché universel,* recommande de cultiver l'idée du syndicat, là où celui-ci n'existe pas, et là où les cartels existent, elle conseille de les maintenir et de les consolider.

Depuis que cela a été écrit, la formidable concentralisation de la métallurgie américaine n'a cessé de s'opérer en développant son merveilleux outillage. La dernière crise qui a fait tomber de 25 millions 299.732 tonnes de fonte, produites en 1907, à 15 millions 680 140 tonnes de fonte en 1908, — soit une diminution de production de 9 millions 619. 592 tonnes — n'a pas arrêté l'audace, ni ralenti la fièvre de développement d'outillage des métallurgistes américains. On annonce, en effet, que le Steel Trust va commencer à faire fonctionner sa nouvelle usine de Gary, à une quarantaine de kilomètres au sud de Chicago. Cette usine a coûté 300 millions de francs et couvre une superficie de

(1) Cette diminution de production représente à peu près le chiffre de production des Etats-Unis en 1897. En effet, en 1897, la France produisait 2.484.191 tones de fonte. La Belgique 1.035,037; l'Allemagne et le Luxembourg 6 millions 881.466; l'Angleterre 8 millions 934.121 et les Etas-Unis 9.803.735 tonnes.

Dix ans après, en 1907, la France a produit 3 millions 588.949 tonnes soit une augmentation de 44 o/o; la Belgique 1.427.640 tonnes, — augmentation, 37 o/o; l'Allemagne et le Luxembourg 13 millions 045.760 tonnes, — augmentaion 89 o/o; l'Angleterre 10 millions 099.154 tonnes, — augmentation de 12,8 o/o; les Etats-Unis (en comptant les stocks) 26 milions 184.813, — augmentation 167 o/o, par conséquent autant que la France, la Belgique, l'Allemagne et le Luxembourg réunis.

364 hectares de terrain. Comme elle longe le lac Michigan sur une longueur de deux kilomètres et demi, une rivière — le Grand Calumet — qui se jette dans ce lac, a été transformée et aménagée, pour y permettre l'accès des navires chargés de minerais et le débarquement de ces derniers. Le minerai sera déchargé par des grues électriques et transporté aux hauts-fourneaux, dont 8 sont en construction — cinq fonctionnent déjà — et produiront chacun 500 tonnes par jour, soit 4.000 tonnes. Huit autres hauts-fourneaux seront ensuite construits. La fonte produite sera transformée en acier par des fours qui seront au nombre de 84, divisés en groupes de 14. Chaque groupe aura une production de 3.360 tonnes d'acier par jour. Toute l'usine fonctionnera à l'électricité et cette dernière sera produite par l'utilisation des gaz provenant des hauts-fourneaux. Bref, les installations entièrement terminées, on prévoit que l'usine du Gary aura une puissance de production de 4 millions de tonnes. Elle sera à même de fournir 2 millions 700. 000 tonnes de *produits finis en acier* par an. Pour se faire une idée de la puissance de production de cette usine, il suffira de réfléchir que *toutes les usines françaises réunies ont eu une production de 2 millions 495.797 tonnes de produits finis fer et acier en 1907* (1). Donc l'usine de Gary produira, à elle seule, 200 mille tonnes de plus que toutes les acieries françaises réunies.

L'importance de cette affaire n'a pas échappé à nos métallurgistes européens. L'un d'eux qui signe *Max de Longwy* n'hésite pas à jeter le cri d'alarme. Il écrit:

> Avec de pareils moyens de production, il apparaît que les Etats-Unis ne pourront plus se contenter de leur marché intérieur, *quelque vaste qu'il soit, et qu'ils déverseront sur l'Amérique latine, sur l'Europe et l'Asie le trop plein inévitable de leur production.* Que nos métallurgistes y réfléchissent et ils verront qu'il n'y a qu'un moyen de lutter contre le Steel-Trust Américain, c'est de faire sinon le Steel-Trust Européen, au moins une entente très étroite *des syndicats européens existants* (2).

Certes, cette éventualité est encore assez lointaine. Mais il n'en est pas moins vrai que l'Europe métallurgiste est en marche vers cette « entente très étroite » des producteurs européens. Déjà, nous avons les Ententes Internationales des émail-

(1) Chiffres donnés par le Comité des Forges de France.
(2) *Echo des Mines et de la Métallurgie, du 16 août 1909.*

leries, des rails, des poutrelles, des tubes, toutes poursuivant un même but : le maintien des prix par la limitation de la production. Suivant les besoins du marché européen, elles fixent la production des nations et des usines de chaque nation adhérente. Avec l'entente internationale des rails, *les syndicats internationaux* de l'aluminium (dissous, mais à la veille d'être reconstitué), des producteurs de zinc, sont des indications, une étape typique de cet immense et merveilleux effort vers la concentration européenne. Nous y reviendrons.

Mais qu'il me soit permis de dire, déjà, que pour ceux qui, comme moi, suivent de près ce mouvement, il y a là une démonstration frappante que le maintien des longues journées de travail ne pourra que susciter des périodes de plus en plus *longues et rapprochées de chômage*, chômage organisé volontairement par les comptoirs, ententes, cartels ou trusts. Ce n'est pas l'enquête ouverte par le ministère du travail français, afin de prévoir les crises, qui apportera le remède !

Si je m'en rapporte à M. Francis-Laur, le premier essai sérieux d'entente commerciale en Europe fut tenté en 1879 par les exploitants des charbonnages rhénans-westphaliens. Il n'aboutit pas, car ce syndicat de vente ne fut définitivement fondé qu'en 1893. C'est pourquoi, nous apprend le même écrivain, il faut reconnaître que c'est le *Comptoir des fontes de Longwy*, créé en 1876, qui a ouvert la voie des grandes ententes commerciales en Europe. Depuis, quel chemin parcouru ! D'après le *Central-Verband-Deutscher-Industrieller*, en 1905, il y avait en Allemagne 300 cartels ou comptoirs. Sur ce nombre, 220 règlementent la production, 80 ont la forme de syndicats de vente.

De quoi sont-ils nés ? « En Allemagne, écrit M. Raffalowitch, ces ententes de producteurs sont nées du besoin de faire cesser une concurrence ruineuse, comme celle qui résulte de l'action du protectionnisme. »

L'action des ententes ou cartels varie. Les uns se contentent de fixer les prix et le chiffre de production de leurs usines associées, ces dernières conservant leur rapport avec leur propre clientèle. D'autres, au contraire, ont un bureau de vente, qui est le seul intermédiaire entre l'ensemble des associés et leur clientèle. Les uns et les autres ont un but principal, unique : empêcher l'encombrement des marchés, en limitant la production. Il est facile de se rendre compte de ce phénomène en

se reportant aux faits, c'est-à-dire aux tentatives mêmes qui furent faites au début. C'est ce que je vais montrer rapidement.

Ainsi, l'essai d'entente de 1879, fait par *les mines de Dortmund* (Allemagne), n'avait qu'un but: limiter la production.

Pour y parvenir, les initiateurs estimaient nécessaire de grouper au minimum 90 o/o de la production totale. Mais comme pour atteindre ce chiffre ils admirent des dérogations à leurs statuts pour certains adhérents, afin d'obtenir leur adhésion, le désaccord ne tarda pas à naître. Il amena l'échec. D'autres tentatives, par contre, aboutirent. A titre documentaire, voici quelques-uns des articles de deux conventions successives. La première est de 1882.

« *Art. 1.* — L'exploitation pour chacun des puits appartenant « aux soussignés dans le district de Dortmund doit être réglée en « sorte que la production et la vente en 1882 *ne dépassent pas* « *plus de 5 o/o la production et la vente de 1881.*

« *Art. 2.* — Les exploitations entreprises depuis 1870 et qui « sont en cours d'installation pourront extraire au maximum 450 « tonnes par jour ».

Ainsi on réglait à l'avance la production d'une année et on imposait aux mines plus anciennes un maximum de production. Seuls, les puits appartenant à des usines ou laminoirs, — *article 5,* — « pouvaient produire pour répondre aux besoins de ces établissements. » Enfin, pour faire respecter la limitation de production, — *article 8,* — une amende de 0 fr. 625 par tonne était infligée à ceux qui dépassaient la quantité stipulée au contrat. Le produit des amendes, — *article 9,* — devait être versé à la caisse de secours des mines, à laquelle appartenait l'adhérent ayant une amende à payer.

D'après MM. Grüner et Fuster (1), des conventions annuelles semblables furent signées quatre fois de suite et n'eurent aucune influence sur les prix de vente. En 1884, le renouvellement de l'entente n'aboutit pas, car une réduction de production s'imposait et 68 o/o de la production, seulement, l'acceptait.

Ce fut seulement en 1885, que les initiateurs arrivèrent à grouper 92 o/o de la production, mais en accordant à 38

(1) *Aperçu historique des syndicats de vente des combustibles dans le bassin Rhénan-Westphalien, page 23.*

adhérents sur 104 des dérogations à la limitation de la production. Voici les principaux articles de cette convention :

« Chaque puits — *Article 1* — qui, en 1884, aura produit plus de 125 mille tonnes s'*engage à produire, pendant la dite période de dix-huit mois* — la convention partait du 1er juillet 1885 au 31 décembre 1886 — *5 o/o en moins que les 3/2 de la production de 1884.*

Ainsi c'est plus qu'une « limitation », c'est une « réduction » de production sur les années antérieures. Pourquoi cette réduction? Tous ceux qui ont étudié ces questions, depuis M. Raffalowitch jusqu'à M. Paul de Rousiers, le constatent : la surproduction ayant avili les prix, il fallait réduire ou limiter cette production pour augmenter les prix et permettre une exploitation rémunératrice.

Mais quelle que soit la nécessité reconnue, à cette époque, de l'entente, elle n'avait pu se réaliser qu'en accordant deux sortes de dérogations à cette *réduction* de production. La première visait les nouveaux puits et ceux dont la production n'atteignait pas 125 mille tonnes. C'est pourquoi il est stipulé :

Article 2. — Tous les puits qui, en 1884, n'ont pas produit 125 mille tonnes, *sont exempts de la réduction de 5 o/o,* mais s'engagent pendant les dix-huit mois ci-dessus stipulés à ne pas produire plus que les 3/2 de la production de 1884.

Article 3. — Les nouvelles installations de puits qui n'ont pas encore atteint leur millième jour d'extraction et ceux qui auront chomé une année *ont le droit* de pousser leur production annuelle jusqu'à 125 mille tonnes.

La seconde dérogation visait les sociétés mixtes, c'est-à-dire, celles ayant des usines métallurgistes. « Les puits, — dit l'*article 4* — qui sont la propriété d'usines, *sont en dehors de la convention* ». La production de ces puits est mise à part, mais en application de l'*article 10*, « on calcule les 90 o/o de la production dont l'adhésion est nécessaire pour la conclusion de la convention ».

Ce sont là des concessions importantes, qui montrent la gravité de la situation des mines à cette époque. Comme on prévoyait, probablement, de sérieuses résistances ou des fraudes, le taux de l'amende augmente. Il passe de 0 fr. 625 par tonne à 2 marks (2 fr. 50) par tonne :

Article 8. — Toute mine adhérente à la convention s'engage à payer, avant le 1er mars 1887, une amende de 2 marks pour chaque tonne de houille qu'elle produira, *en sus de la quantité stipulée,* dans la période du 1er juillet 1885 au 31 décembre 1886.

Toutes ces concessions et restrictions rendirent difficilement applicables la convention. A son expiration, une tentative fut faite de la proroger pour cinq ans (1887 à 1895). Dans le projet qui fut élaboré, et non réalisé parce qu'on n'arriva à grouper que 73 o/o de la production, l'*article 2* disait: « Tout puits qui *produit moins* que la quantité fixée, reçoit, pour chaque année dans laquelle une pareille diminution a été réalisée, une indemnité de 50 pfennigs *par tonne extraite en moins* ». Si ce projet avait été mis en application, c'était, en quelque sorte, *une prime,* au lieu d'une amende, à *la limitation* de la productivité des mines.

Ainsi se précise le but poursuivi, et nous verrons plus loin que ce projet sera repris sous forme non de *prime pour production en moins,* mais *de prime aux quantités exportées à l'étranger.*

Parallèlement aux tentatives des mines *de houille de Dortmund,* se poursuivirent les essais d'entente entre *les mines de houille à coke et les fabriques de coke.* Ils aboutirent, au 1er juillet 1885, à la constitution du *Syndicat des cokes,* dont l'expiration était fixée au 1er juillet 1890. C'est le même objectif: « limitation de la production », qui est poursuivi. Ce syndicat aura pour but, dit *l'article 1er*, « *de régler la vente* de la production en houilles à coke, et de fixer la quantité et la répartition de la production. »

L'*article 5* fixe les pouvoirs du conseil qui a comme fonctions essentielles:

1° De nommer, contrôler, et remplacer au besoin le chargé d'affaires et les employés;

2° De fixer les prix de base des cokes et houilles, ainsi que les conditions des marchés;

3° De décider les régions pour lesquelles il pourra être stipulé des prix spéciaux en raison de la concurrence étrangère;

4° D'arrêter d'après les conditions d'offres et de demandes, les mesures obligatoires vis-à-vis de tous les membres, à prendre en vue *de réduire la proportion* et la vente des cokes et houilles à coke;

5° De fixer et recueillir les cotisations, etc.

L'*article 7* obligeait les adhérents à donner connaissance au Conseil de « toutes les affaires conclues » sous peine de 1.000 marks (1.250 francs) d'amende pour chaque refus « de pondre à toutes les questions relatives à leurs productions et à leurs livraisons, à communiquer à tout instant au chargé d'affaires leur correspondance et leur livre de comptabilité ».

Pour ceux qui, « à l'insu du chargé d'affaires », concluraient des traités ou ne se soumettraient pas aux décisions du Conseil, l'*article 12* fixait une amende de 6 marcks par tonne de coke et 4 marks par tonne de houille vendue en sus de la quantité fixée.

Malgré qu'elle ne réussit à grouper que 70 o/o de la production, au lieu des 85 o/o qui avaient été fixés, l'entente fonctionna. Mais, afin de maintenir les prix malgré la crise de la métallurgie, le Conseil imposa des réductions successives qui atteignirent 30 o/o, et le 1er octobre 1886, après 15 mois d'existence, l'entente fut rompue. « L'effet de cette rupture fut immédiate: tous les producteurs se précipitèrent en même temps chez les consommateurs, et les prix tombèrent dans des proportions inquiétantes, 40 o/o » (1). Cet échec marque une nouvelle phase de l'évolution des ententes. Les cartels ou comptoirs vont naître, mais non pas sans un nouvel échec.

Cette fois, ce n'est plus un syndicat. Le projet est une société en commandite, avec, comme raison sociale, le titre de *Union Westphalienne des cokes*. Le capital est fixé à 1 million 1/4 de marks *(article 2)*. Chaque société doit verser comptant 20 o/o du capital qu'elle a souscrit. Le reste sera représenté par des effets signés ou lettres de change (*article 3*). La Société est représentée par un gérant (*article 5*) sous le contrôle du Conseil d'administration. Ce dernier reçoit à titre d'indemnité une allocation de 2 o/o du montant annuel du bénéfice effectif *(article 9)*. Les bénéfices et éventuellement les pertes devaient être réparties annuellement entre les commanditaires proportionnellement à leurs livraisons *(article 19)*. Toutes les difficultés dépassant le montant de 300 marks (375 francs) dans un mois et pour une seule affaire, auraient été soumises à un tribunal arbitral de trois membres « qui procédera en dehors des formes juridiques ordinaires » *(arti-*

(1) *Aperçu historique des syndicat de vente des combustibles dans le bassin Rhénan-Westphalien, page 15.*

cle 20). Un projet de règlement annexé aux statuts fixait les prix d'achat des différentes qualités de coke, qu'effectuerait à ses adhérents la Société en commandite ainsi constituée. C'est la centralisation, la remise entre les mains de la Société de toute la production des usines adhérentes, c'est le cartel. Le projet n'aboutit pas, quelques fabriques importantes ayant refusé d'y adhérer.

En 1888, est constitué le *Syndicat des cokes de Bochum,* qui fonctionne jusqu'en 1890. Sont constitués également les syndicats pour la *vente des charbons pour briqueteries et fours à chaux; des charbons fins et menus, criblés,* etc. Ces différents groupements ouvraient, en quelque sorte, la voie aux cartels.

Il est curieux de relever, aujourd'hui, toutes ces tentatives, qui aboutirent à cette constatation: que le morcellement de la propriété minière était cause que les projets d'accord n'avaient pas abouti. En effet, après une tentative de la *Caisse Minière,* — organisation quasi-officielle fondée en 1861, en Allemagne, — qui aboutit également à un échec, parce que l'assemblée des adhérents avait laissé aux mines le droit de produire à leur gré, le comité allemand patronal des houillères intervint. Il fit procéder à une enquête et, au mois de juin 1887, son président présentait un rapport dans lequel, écrivent MM. Gruner et Furster, il constate que: « ...le morcellement de la propriété minière restait un grand obstacle au maintien d'accords stables et une cause permanente de baisse de prix. » Ce n'était d'ailleurs que la confirmation des études faites antérieurement par le même Comité, études dont la conclusion avait été que: « ...le remède devait être la formation de grandes compagnies houillères par groupement des concessions contigues », afin de diminuer les prix de revient. Le Comité, ou plutôt la Commission qu'il avait nommée « demandait à l'Etat de modifier les articles 114 et 120 de la loi prussienne sur les mines, afin de faciliter la *fusion des sociétés,* aussi bien dans l'intérêt des ouvriers que dans l'intérêt des exploitants ». « Les études de la Commission technique furent interrompues en 1888. Mais elles avaient indirectement agi. Les sociétés, au cours des années qui suivirent, procédèrent à de nombreuses consolidations. La Compagnie de Gelsenkirchen fut la première; elle fut suivie par les: Harpen, Hibernia, Dannenbaum, Essener, Verein, K. Wilhelm,

Louise Tiefbau, qui, de 1888 à 1891, *s'arrondirent en achetant les parts ou actions de mines voisines et en fusionnant légalement peu de temps après.* Quelques autres sociétés houillères et quelques acieries propriétaires de charbonnages ont, depuis, grossi leur nombre. » (1)

Par conséquent on peut en déduire qu'après les échecs passés et les effets de cette concentration, ces derniers surtout activèrent, rendirent possible, le renouvellement des syndicats existants, puis leur groupement en Fédération. Le 24 juillet 1890, le Comité des houillères lançait un appel à ses adhérents en leur recommandant de former entre eux un bureau de vente *fédéré* avec les autres bureaux. Le 9 août, un syndicat, groupant une production de 3 millions de tonnes, se constituait en Société par actions. Il avait pour titre *Syndicat de vente des charbons de Dortmund,* avec pour but *(article 2)* « l'achat et la vente des charbons, cokes et briquettes ». Son capital *(article 3)* était fixé à 100.000 marks, divisé en 400 actions nominatives de 200 marcks chacune. La direction *(article 6)* est composée de deux personnes. Le Conseil d'administration *(article 8)* est composé de cinq membres, nommés par l'assemblée générale, pour cinq ans au plus. Chaque action *(article 13)* donne droit à une voix. Un actionnaire qui aurait plus de 50 actions n'aurait, en aucun cas, plus de 50 voix.

Cette première partie représente l'acte de constitution de la Société. Entre cette dernière et les mines adhérentes existait un acte ayant pour titre: *Traité entre la Société par actions dite « Syndicat de vente des charbons de Dortmund » et les propriétaires de mines.* Cet acte fixe les assemblées des propriétaires de mines « qui doivent être convoqués *tous les mois* », et la compétence de ces assemblées, telle que: fixation des prix de vente; de la production, etc. Il fixe aussi le montant des cotisations, dont le « ...minimum est de 10 o/o du montant des factures. » A titre documentaire, voici les passages des principaux articles:

Article I. — A partir du..... 1890, les propriétaires des mines ci-dessus dénommées confient au syndicat de vente le *débit exclusif* de leurs charbons, cokes et briquettes; et ledit syndicat s'engage à obtenir la vente de ces produits.

(1) *Aperçu historique des Syndicats de vente des combustibles dans le bassin Rhénan-Westphalien, p. 15.*

Les propriétaires de mines signataires s'engagent à partir du..... 1890, et pour aussi longtemps que durera la présente association, à s'abstenir *de ventes directes de charbons,* cokes et briquettes, etc.

Seules les ventes locales étaient tolérées et par voitures.

La production totale *(article 2)* était fixée en prenant comme base l'extraction journalière moyenne en houille, ou la production journalière moyenne en coke ou briquette pendant le premier semestre de 1890. En cas de diminution de vente, le syndicat avait droit d'imposer une réduction proportionnelle égale à chaque exploitant.

Les prix et conditions de livraisons *(article 3)* sont fixés par les propriétaires réunis en assemblée générale. Le syndicat ne pouvait vendre à des prix inférieurs à ceux qu'il achetait les produits aux mines adhérentes. Il ne pouvait vendre à des prix plus bas que dans les cas urgents, « quand il courra le danger de faire perdre l'affaire au syndicat, *par suite d'une concurrence de charbons étrangers, ou d'exploitations non syndiquées* ; il sera rendu compte de chacune de ses affaires à la plus prochaine réunion. » Chaque mine *(article 5)* a son compte ouvert dans les livres du syndicat. Le Syndicat de vente *(article 6)* de Dortmund entre, au lieu et place des propriétaires des mines signataires, dans les associations existantes antérieurement, telles par exemple que l'Association des charbons gras et le Syndicat des cokes. Les articles 7, 8, 9, 10 et 11 réglaient le contrôle. Les mines qui vendraient — *article 8* — directement des charbons, cokes, etc., auraient à payer une pénalité de 500 marks par wagon de 10 tonnes. Pour assurer le paiement de ces amendes, l'*article 10* stipulait que : « Chaque propriétaire de mines doit signer à l'ordre du syndicat de vente des charbons et remettre en mains de la Direction autant de billets de 1.000 marks *payables* à vue qu'ils produisent de fois 10.000 tonnes de houille par an. » On voit le progrès et l'augmentation de sévérité dans le contrôle.

Successivement, de 1891 à 1893, quinze sociétés, ayant une production de 4 millions de tonnes, de la région de Bochum, constituèrent un syndicat. Huit mines de la région d'Essen, produisant 3 millions de tonnes, s'organisèrent à leur tour. Neuf mines, produisant un million de tonnes, constituèrent le *Syndicat des houilles maigres de Steele-Mühleim.* Le *Syndicat des cokes* se renouvelle pour une période de huit ans et contrôle les 92 pour cent de la production du bassin. Se constitue également le *Syndicat des briquettes.*

Toutes ces ententes donnent, dès lors, rapidement corps à l'idée, émise par le Comité des houilles, en 1887, d'un *bureau central de vente*. Car, si la concurrence entre mines associées avait cessé, la concurrence entre les groupes de mines associées créait de nouvelles difficultés, risquant de tout compromettre et de rendre inutiles les effets des associées d'un même groupe. C'est la loi logique, inéluctable, des batailles économiques. Il fallait donc, comme on avait groupé les mines, syndiquer les groupes de mines associées.

C'était fatal, et c'est pourquoi (1892), on voit alors les quatre principaux syndicats de vente régionaux (Dortmund, Bochum, Essen et Steele-Mülhem) se grouper avec les vingt-quatre plus fortes compagnies houillères et métallurgiques du bassin Rhénan-Westphalien.

C'est l'acheminement vers le *cartel*. Il se différencie du trust par ce fait que sa vie, son action n'est pas entre les mains d'un seul homme comme Carnegie, Pierpont Morgan ou Harrimann. L'organisme remplace l'homme, mais ne supprime pas les conséquences identiques — toute proportion gardée entre les milliards et les millions, dont le premier dispose et que manipule le second — de l'action identique aussi de l'organisme et de l'homme. Cet organisme se développe, se modifie; chacune de ses étapes marque un progrès. Ce progrès nous le voyons réalisé une fois de plus pour l'Allemagne, dans la réunion, en un seul organisme, des syndicats régionaux et des vingt-quatre puissantes compagnies qui les rejoignent à ce moment seulement.

Les statuts marquent bien la nécessité qu'il y avait de fédérer les groupes régionaux. Ils disaient notamment avoir pour but:

> Le groupement des *compagnies minières, des sociétés par action et des syndicats miniers de vente* du district de la Ruhr en une association, ayant son siège à Dortmund, a pour but de régler, *par des conventions communes à tous*, la production et la vente des charbons pour tous les associés, *de prévenir la concurrence ruineuse des associés entre eux et d'obtenir des prix convenables.*

Les groupes suivants furent créés au sein du syndicat:

a) *Le groupe des charbons gras;*
b) *Le groupe des charbons à gaz et à flammes;*
c) *Le groupe des charbons maigres de l'Ouest;*
d) *Le groupe des charbons maigres de l'Est.*

Chacun de ces groupes se réunissait particulièrement et le vote était proportionnel à la production de la qualité de charbon afférente au groupe, et non à la production totale (toutes les qualités réunies) de l'adhérent à l'un quelconque des groupes. Mais par suite de la défection d'une mine et de l'avilissement des prix, cette Fédération fut dissoute avant le terme de son existence, qui avait été fixé au 31 décembre 1892. Elle groupait 31 millions de tonnes comme production, sur les 36 millions que produisait l'Allemagne à cette époque.

C'était la dernière expérience. Grâce à l'impulsion de M. Kirdoff, directeur de la Compagnie de Gelsenkirchen et de M. Unckel, directeur du Syndicat de Dortmund, le 1er mars 1893 le *Syndicat des houilles de Westphalie et des provinces rhénanes* était constitué pour une durée de cinq années, et son siège fixé à Essen.

La méthode de centralisation triomphait et je ne sais si M. Huret y a vu là comme un symbole d'autocratisme, d'écrasement de la classe ouvrière, ou bien l'enterrement définitif du petit producteur. Je n'oserais me prononcer, mais il a fortement marqué la puissance du syndicat Rhénan-Westphalien, en nous en donnant cette description:

« Le siège du syndicat est une très grande maison de bri-
« ques rouges qui a des airs de château fort, situé près de la
« gare, juste en face du vieux cimetière d'Essen, rempli d'ar-
« bres et d'oiseaux. » (1)

Bref, le capital du syndicat fut fixé — *Article 3* — à 900.000 marks, divisés en 3.000 actions. Il était composé d'un conseil de surveillance nommé par les assemblées générales.

L'*article 19* stipule:

Entre le syndicat des houilles rhénan-westphalien d'une part et les mines soussignées d'autre part, a été passée par devant notaire, en date des 16-19 février 1893, un contrat ayant pour but de supprimer la concurrence déraisonnable sur le marché charbonnier.

Les autres articles règlent le fonctionnement des assemblées générales, qui statuent sur:

1° La nomination du Comité Consultatif;

2° L'Election des membres de la *Commission de fixation des chiffres de participation;*

3° Décision au sujet des *réductions éventuelles de la production*

(1) *Rhin et Westphalie,* page 374.

pour un temps plus ou moins long sur la proposition du Comité-Directeur ;

4° Fixation de l'indemnité à payer ou à recevoir pour les ventes inférieures ou supérieures au chiffre de participation.

Que nous voilà loin des ententes du début! On peut s'imaginer la puissance d'une telle organisation, sa force d'action sur les prix de vente. Augmenter et maintenir les prix, telle fut sûrement et est encore la politique du Syndicat Rhénan-Westphalien, comme des syndicats de vente allemands de la métallurgie.

Je n'insisterai pas longuement sur ces derniers, leur forme et leurs statuts étant, dans leur sens général, conçus dans les mêmes termes que ceux que j'ai donnés en exemple. Tout au plus peut-on affirmer que les métallurgistes profitèrent des tâtonnements et des échecs des syndicats de houille. Ils en profitèrent, en quelque sorte, pour éviter les écueils auxquels se heurtèrent les premiers.

Il existe, en Allemagne, de nombreux syndicats dans la métallurgie. Leur action, on le verra plus loin, est assez intimement liée à celle des syndicats de houille ou de coke.

Les principaux sont: Le *Syndicat des fontes,* qui en groupe trois autres: *Le Syndicat Rhénan-Westphalien de Dusseldorf; l'Association pour la vente des fontes des pays de la Sieg,* dont le siège est à Siegen, et le *Comptoir de Lorraine et de Luxembourg* (1). Puis: *le Syndicat des aciers mi-ouvrés; le Syndicat des poutrelles; le Syndicat des fers laminés ronds; le Syndicat des tôles*; et l'*Association des tréfileurs.*

Je me contente, pour ne pas allonger outre mesure cette étude, de les signaler. Seulement il ne m'est pas possible de passer sous silence que la politique de ces syndicats fut identique à celle des charbonnages. Sans m'étendre longuement, je citerai M. Raffalovitch:

Les constructeurs allemands — écrit-il — de navires fluviaux (péniches, remorqueurs, etc.), ont poussé des cris d'alarme contre la concurrence des constructeurs hollandais, et cela parce que l'industrie sidérurgique leur vendait des matériaux nécessaires plus cher qu'aux Hollandais; ils en vinrent à acheter du fer en Hollande, à payer les droits d'entrée, le double transport, et le fer leur revenait meilleur marché que s'ils l'avaient acheté en Allemagne. Leur

(1) *Francis Laur, L'accaparement,* Tome second, pages 326 et 327.

situation devint si critique que le gouvernement autorisa l'importation en franchise des matériaux pour la construction fluviale, comme il l'avait fait pour la construction maritime.

Ce fait est caractéristique. Il prend une importance générale plus grande quand on saura que:

En 1900, le Parlement allemand a consacré trois séances (3 et 6 décembre), à discuter une interpellation de deux membres du centre relativement au renchérissement du prix du charbon. Dans le cours de la discussion qui mit en présence champions et ennemis des cartels, 24 discours furent prononcés. Ce qu'il faut retenir de cette longue discussion, *qui n'aboutit pas au vote d'un ordre du jour et qui resta sans sanction parlementaire, c'est que l'Etat n'avait aucun moyen d'agir sur les syndicats,* qu'il procédait à une enquête sur leurs agissements (enquête dont il a refusé communication en 1902). qu'il est partisan de ce procédé commercial, etc. (1).

Certains consommateurs, tels que la *Norddeutscher Lyord* (1902), en présence de cette situation, demanda à ses actionnaires l'autorisation de dépenser 10 millions de marks pour acheter des charbonnages. La *Hambourgeoise,* au lieu de renouveler son traité avec le *Syndicat Rhénan-Westphasien,* acheta ses charbons en Silésie, pour échapper à la tutelle du syndicat. « Il semble, écrit M. Raffalowitch, que le *Syndicat de la houille* a trop tendu la corde. »

Dans la bouche de M. Raffalowitch, un pareil aveu est significatif. J'ai tenu à l'enregistrer, car il frappera plus que toutes les démonstrations que je pourrais faire sur ce point.

Avant d'aller plus loin, et de montrer par quelques exemples qu'aujourd'hui encore les primes à l'exportation jouent sur le marché un rôle prépondérant, avant de dire par qui elles furent créées et sont données, il me faut préciser, en quelques mots, les conséquences de la crise de la métallurgie allemande et sa répercussion sur ses puissantes associations (Cartels, comptoirs, etc.)

Certes, il est bien difficile, à travers les notes plus ou moins exactes, les démentis plus ou moins sincères qui furent donnés, d'en dégager une conclusion. Je le ferai d'autant moins qu'à mon avis cette crise, pour les cartels allemands, est identique

(1) *Les Trusts, Cartels et syndicats,* par M. A. Raffalovitch, pages 16 et 17.

et a les mêmes causes que la crise qu'ils subirent en 1890-1891. Elle aboutira à des rapprochements plus étroits, mieux réglés, mieux ordonnés, augmentant ainsi leur puissance. Mais il est quand même possible d'en donner une physionomie générale

D'abord, pour avoir une idée de l'intensité de la crise, il suffit de jeter un coup d'œil sur les expéditions effectuées par le *Stahlwerksverband*, pendant les sept premiers mois de 1907-1908. Ainsi, en 1907, (sept premiers mois de l'année), le *Stahlwerksband* avait expédié 975.326 tonnes de demi-produits. En 1908, il n'expédia que 774.197 tonnes, soit 201.129 tonnes en moins. Pendant la même période (1907), il avait expédié 1.324.069 tonnes de rails. En 1908, il n'expédie que 1.237.617 tonnes; diminution de 87.052 tonnes. — En 1907, il expédie 1.122.119 tonnes de poutrelles. En 1908, ses expéditions tombent à 832.139 tonnes, soit 289.980 tonnes en moins. — Au total 578.161 tonnes de diminution dans les expéditions.

Pour enrayer les effets de ces diminutions, le *Stalhwerksband* fit annoncer une baisse de 6 fr. 25 sur les demi-produits et 6 fr. 25 à 12 fr. 50, selon destination, sur les poutrelles exportées. Les fils laminés et feuillards furent diminués de 6 fr. 25; les fers marchands de 9 fr. 50; les écrous de 12 fr. 50. La prime à l'exportation fut portée à 15 marks.

Ces mesures, la crise allant en augmentant, furent bientôt jugées insuffisantes. Vers le milieu du mois de mai 1908, les primes à l'exportation étaient portées, pour tous les produits syndiqués, à 20 et 25 marks. C'était donc une prime de 25 à 31 fr. 50, soit 3 francs, en moyenne, par cent kilogs, accordés par les syndicats aux exportateurs allemands. Ce qui réduisait à 1 franc les droits d'entrée en France, pour les demi-produits, et à 2 francs pour les gros laminés.

Cela n'empêcha pas le mouvement de mécontentement de grandir. Comme les mines, dans le passé, les métallurgistes rendirent leurs syndicats responsables de cette situation. Ce mécontentement s'aggrava par ce fait que le puissant *Syndicat Lorrain-Luxembourgeois*, — fondé en 1878, deux ans après le *Compoir de Longwy* — arrivait à expiration, au 31 décembre 1908, par conséquent en pleine crise. Réunis à Dusseldorf, le 10 septembre 1908, les adhérents votèrent la dissolution. Cette dissolution avait été rendue inévitable par l'attitude de deux des plus importantes usines (Kraft et la Nierdewheinische-Hûtte) qui refusèrent d'adhérer.

Cette dernière n'acceptait de faire partie à nouveau du Syndicat que si sa participation, qui était fixée à 80 mille tonnes, était porté à 240 mille tonnes. L'usine Kraft fut plus nette. Le 25 juin, elle répondait aux offres qu'on lui faisait de la façon suivante :

Nous vous remercions de votre lettre du 23 courant, mais nous avons besoin d'une complète liberté de mouvement à l'intérieur sur la concurrence étrangère uniquement, et que par suite, nous avons besoin d'une complète liberté de mouvement à l'intérieur et à l'étranger pour la fixation de prix qui s'impose.

Cette dissolution eut une répercussion immédiate sur le marché. La fonte baissa, et dans le dernier trimestre de 1908, elle tomba à 65 marks la tonne (81 fr. 25), alors que le Syndicat avait pu, malgré la crise, maintenir le prix de 75 marks (93 fr. 75) la tonne.

En passant, faisons remarquer que, comme pour le *Syndicat des cokes,* en 1886, dont la dissolution fit tomber les prix de 40 pour cent, le non renouvellement du *Syndicat des fontes* est marqué par une baisse de prix importante due à la concurrence des usines. Je me hâte d'ajouter que je ne suis pas de ceux qui crieront pour cela à l'*accaparement* et que ce sont là ses conséquences. J'estime, au contraire, que les cartels, comptoirs ou trusts sont les nécessités du développement formidable du progrès industriel et qu'il n'est au pouvoir de personne de les empêcher de naître, d'évoluer et de se développer. Mais, j'insiste sur ce fait, parce que trop souvent et trop nombreux sont ceux qui affirment que si les comptoirs, ententes, cartels ou trusts diminuent les prix de revient, ils ne sauraient avoir aucune influence sur les prix de vente. Or, c'est le contraire qui se produit, et, au fur et à mesure de ce développement, je serai amené à le préciser davantage.

Par la suite, plusieurs tentatives furent faites pour reconstituer le syndicat. La *Deutsch-Luxemburgische* en profita pour poser des conditions telles que toute entente était impossible. Une réunion fut décidée et voici en quels termes *L'Usine,* en date du 24 octobre 1908, rendait compte de cette réunion :

Une réunion a eu lieu à laquelle assistaient, sans exception, les représentants de toutes les usines de la Lorraine et du Grand-Du-

ché. Un terrain d'entente entre les anciens membres du syndicat et les nouveaux qu'il était favorable d'y faire entrer, avait été trouvé; un compromis, notamment sur la question délicate de la vente directe par certaines usines de la fonte (moulage) dont elles n'avaient pas emploi. Bref, de toutes parts les idées de conciliation avaient le dessus. C'est alors que Differdange, pour lui conserver ce nom qui a été le sien, a montré une intransigeance absolue. Sa prétention est que le syndicat lui prenne ferme et vende par ses agents toute la quantité de fonte, quelle qu'elle soit, qu'il lui plairait de produire et dont elle n'aurait pas l'emploi. En d'autres termes, Differdange refusait d'adhérer à ce principe qui est de l'essence même du régime syndical et qui consiste à réduire la production si l'état du marché comporte le sacrifice, tout comme un capitaine de navire fait carguer les voiles à l'approche de la tempête.

Le représentant autorisé de Differdange s'étant montré intraitable dans l'exécution de la consigne qu'il avait reçue, la réunion a été levée après qu'on fût convenu de quelques dispositions provisoires et nécessaires, les sociétés intéressées ne pouvant sans prendre quelques précautions, attendre jusqu'au 31 décembre pour savoir si la firme dissidente viendra à récipiscence.

La Deutsch-Luxemburgische prendra-t-elle la responsabilité de la rupture du syndicat lorrain-luxembourgeois, qui fut, il n'y a pas longtemps, si utile à Differdange? Tout est possible, mais ce serait un singulier retour des choses d'ici-bas.

En tout cas, l'opposition d'un seul arrête l'accord unanime, mais jusqu'ici le dernier mot n'a pas été dit.

Le 10 décembre 1908, *L'Usine* annonçait comme certain le renouvellement du Syndicat, en même temps qu'elle disait :

Entre temps, les marchands de fontes de moulage luxembourgeois se sont rencontrés cette semaine à Coblence, afin de s'entendre sur les conditions d'un groupement à former entre eux. Ils sont au nombre de quatre à savoir: les firmes Hirsch, Spater, Rockling et Elkan. La firme Rockling seule n'a pas encore donnée son adhésion à l'entente et se prononcera sur cette question le 16 décembre. Il a été décidé, dans cette réunion, de suspendre toute vente jusqu'au 20 courant. On peut considérer ce groupement éventuel comme un grand pas vers le renouvellement du Syndicat lorrain-luxembourgeois des fontes, dont il est question ci-dessus, car, comme on le sait, ce sont ces *grossistes* qui ont à vendre la production des hauts-fourneaux syndiqués.

Les adhérents des autres syndicats dissous ne montrent pas le même désir de reconstituer ces utiles organismes. Celui de Dusseldorf notamment ne sera certainement pas prorogé à partir du 31

courant, date à laquelle il expire. Du reste, les grands producteurs ont déjà traité pour 1909.

Mais le 24 décembre 1908, *L'Usine* annonçait l'échec des pourparlers pour la reconstitution du *Syndicat des fontes Lorraines-Luxembourgeoises*. Voici les raisons qu'elle donna de cet échec :

Pendant la période de vente libre qui suivit la rupture, les anciens syndiqués ont vendu 650.000 t. de fonte sur 1909, de sorte qu'il ne restait plus grand chose à donner au Syndicat.

Aussi quelques maîtres de forges, et non des moindres, bien outillés, commercialement, estimaient-ils qu'une reconstitution du Syndicat était devenue sans objet. Néanmoins, par esprit de conciliation, la firme Roechling acceptait d'entrer dans une entente de marchands de fonte qui prendrait ferme aux producteurs 100 ou 150.000 tonnes de moulage livrables en 1909. C'est l'intransigeance d'autres firmes qui a amené la rupture.

En conséquence, les ventes sont devenues libres et toutes les quantités encore disponibles sur 1909 ont été vendues en quelques heures avec une baisse de 5 à 8 marks.

Ainsi, le *Syndicat Lorrain-Luxembourgeois* ne fut pas reconstitué, mais il a été créé un *comptoir de ventes de moulage*, qui le remplaça.

Pendant la même période, le *Comptoir des Poutrelles*, le *Syndicat du fer brut*, l'*Union des Aciéries*, etc., traversèrent des crises identiques. Le temps et la reprise industrielle se chargeront d'atténuer et d'assurer le renouvellement, ou la reconstitution des syndicats que la crise a ébranlés ou fait disparaître (1).

Ces organismes sont trop intimement liés et ont trop assuré la prospérité et le développement économique de l'Allemagne pour disparaître totalement. Ils font partie intégrante de son régime économique. Les supprimer est, aujourd'hui, une impossibilité morale et matérielle. Ils ne peuvent que grandir et se développer. Voyons-les donc dans leur action à l'extérieur.

On a vu, précédemment, que la crise avait obligé les métallurgistes allemands à diminuer, d'abord, leurs prix de vente, puis à accorder des primes à l'exportation qui atteignirent 3

(1) L'*Association des producteurs de poutrelles du Nord-Est de l'Allemagne*, qui a un siège à Berlin, a été renouvellé pour 3 ans, le 5 janvier 1909.

francs, en moyenne, par 100 kilogrammes de produits exportés. Du même coup les demi-produits ne payaient plus que 1 franc et les gros laminés 2 francs, pour entrer en France.

Dans le rapport général de la Commission de révision des douanes, en France, le rapporteur s'est fait l'écho de la répercussion de cette politique des primes à l'exportation. Il y dit notamment :

N'avons-nous pas un intérêt primordial à prévenir le trouble profond que quelques-uns d'entre eux (Cartels et Trusts) sont susceptibles d'apporter, le cas échéant, sur nos marchés par la pratique courante et systématique du Dumping?

En 1904, le Canada introduisait déjà, dans un tarif douanier, une clause dite « anti-dumping ». Elle fut modifiée en 1907, et voici ce qu'elle contient :

Dans le cas de produits exportés au Canada d'une classe ou d'une catégorie fabriquée au Canada, si le prix d'exportation ou le prix réellement payé par un importateur du Canada est inférieur au prix effectif auquel ce même produit est vendu dans les conditions ordinaires et usuelles du commerce, sur le marché national du pays d'où ce produit a été exporté au Canada à l'époque de son exportation au Canada, il sera appliqué à ce produit, en sus des droits existants qui frappent déjà ce produit lors de son importation au Canada, un droit spécial, dit « droit de dumping », égal à la différence existant entre le prix auquel ce produit a été vendu pour l'exportation et le prix effectif de ce produit sur le marché intérieur de son pays d'origine, avec la restriction que ce droit d'entrée spécial ne pourra dans aucun cas dépasser 15 o/o ad valorem, etc... (1).

En Allemagne, les différents comptoirs et cartels employèrent le système des primes à l'exportation pour la première fois, en 1891. La prime payée était nominalement de 15 marks (18 fr. 75) par tonne. Elle était limitée aux matières premières qui entraient dans la fabrication ou la composition de la tonne de produit exporté. Enfin, pour toucher cette prime, l'industriel devait prouver, à l'aide de documents authentiques, l'exportation, et permettre aux syndicats de houille, coke, fonte, fers mi-ouvrés, etc., de vérifier les livres pour le paiement de ces primes.

Règlementation incomplète au début, elle se perfectionne par la suite. Le 1er février 1902, MM. Kirdof, Weyland et de Wen-

(1). *L'évolution Economique* du 10 janvier 1908, page 20.

del, etc., se réunirent à Cologne. Ils examinèrent la situation du marché et devant l'augmentation de la capacité de production, les bas prix obtenus sur les marchés étrangers, ils furent unanimes à déclarer :

Pour rendre de l'activité à l'industrie métallurgique, il était nécessaire de recourir de nouveau aux primes à l'exportation, primes dont le montant augmenterait proportionnellement au degré de fini des produits exportés.

L'industrie houillère posait comme condition à sa participation que les syndicats métallurgistes intervinssent de leur côté. M. Kirdof proposa à cet effet une entente entre les divers cartels existants : *Syndicat des houilles; Syndicat des cokes; Syndicat Rhénan-Westphalien des cokes; Syndicat lorrain luxembourgeois des fontes; Syndicat des fontes de Siégen; Association des demi-produits; Syndicat des tréfileries; Association Allemande des poutrelles; Association de la grosse tôle; et tous autres cartels analogues, actuellement en formation ou qui seraient ultérieurement constitués* (1).

Ces associations accorderaient à leurs acheteurs qui exporteraient, des primes d'une valeur à peu près égale à la différence entre les prix en vigueur sur le marché allemand et les prix qu'ils obtiendraient à l'étranger. Un bureau central, à qui devraient être adressées les demandes de primes, serait créé :

En somme, ajoute M. Raffalovitch, page 25, le plan exposé par les représentants des houillères semble avoir été adopté avec empressement et un bureau de règlement pour l'exportation fut aussitôt constitué. Son siège est à Cologne; il est dirigé par MM. Schôdter et Ottmann, auxquels est adjoint un représentant des houillères.

Comme les primes devaient être calculées, en tenant compte de la matière première utilisée pour leur fabrication, M. Raffalovitch appuie sa documentation en donnant le tableau qui sert de base au calcul des primes se rapportant à la consommation de houille prévue pour les produits exportés. D'après ce tableau, il résulte que la consommation de houille prévue par les industriels allemands pour la fabrication d'une tonne de lingots Bessemer est de 150 kilogs, de 350 kilogs par tonne de lingots Siemens-Martin, de 600 kilogs par tonne de rails, traverses et éclisses, de 700 kilogs par tonne de tôles et largesplatd, etc. — Même calcul était fait pour la consommation du

(1) *Raffalovitch. Trusts, cartels et syndicats,* page 24,

coke. Ainsi la fabrication d'une tonne de fonte nécessitait, d'après le barême, 1.100 kilogs de coke, une tonne de lingots bruts 1.500 kilogs, une tonne de demi-produits, rails, gros profilés 1.350 kilogs; etc. — Opération identique pour la consommation de *la fonte*. Une tonne de lingots bruts nécessite — toujours d'après le tableau donné — 1.150 kilogs *de fonte*, une tonne de demi-produits et rails 4.200 kilogs; etc.

Ces chiffres de base servaient ainsi, pour chaque syndicat (coke, fonte, etc.) au calcul de la prime revenant à l'exportateur; prime payée par les syndicats proportionnellement à la quantité de produits livrés par eux et entrant dans la fabrication.

M. Raffalovitch cite encore une circulaire publiée par le comptoir des fabricants de fil de fer, et voici ce qu'il dit:

'Cette circulaire est adressée aux industriels qui participaient aux primes d'exportation accordées par les syndicats de houille, coke, de la fonte. Elle les informe qu'un bureau de liquidation est installé à Dusseldorf auquel toutes les demandes de bonification doivent être transmises. En règle générale, il n'est accordé de prime que si l'ensemble des matières premières est fourni par le syndicat rhéno-westphalien de la houille, par celui de la fonte, par celui des fers mi-ouvrés et si le fil de fer provient de l'Union des tréfileries allemandes.

A travers la complexité des calculs, apparaît l'ingénieuse organisation. Mais, comme on l'a vu plus haut, elle a sa répercussion sur les industriels qui, dans le pays même, emploient les produits favorisés à l'étranger par les primes. D'où lutte inévitable entre le consommateur et le producteur, que j'ai indiquée plus haut. Ici encore, il est permis de se demander si cette politique des cartels est « accidentelle » ou permanente, profitable ou non au pays qui l'emploie. M. Paul de Rousiers a répondu sur le premier point.

Au début — écrit-il — et en principe, c'est une opération analogue à celle des soldes de fin de saison des grands magasins, on veut se débarrasser à tout prix des marchandises non vendues, mais grâce aux presses et aux bonifications accordées par les cartells, *ce qui devrait avoir un caractère purement accidentel, devient presque permanent.*

Et il ajoute: « Cette politique des cartels allemands peut devenir aisément préjudiciable à l'industrie française, belge, anglaise. » Cette opinion était juste à l'époque. L'est-elle encore

aujourd'hui? Sur le second point, le député libre-échangiste Gotheim émet une opinion contraire. Dans une étude, parue à Berlin, en 1906, sur le règlement international des droits de douane sur le fer, il dit:

> Les primes d'exportation qu'elles soient privées ou d'Etat, ne sont pas avantageuses pour le pays, parce qu'ainsi il donne plus qu'il ne reçoit. Le fait qu'un pays exporte au-dessous du prix de revient l'appauvrit, tandis qu'il enrichit le pays qui reçoit ce cadeau partiel.

Ce n'est pas l'avis du Dr S. Tschierschky, qui, dans la *Kartell Kundschau* du 9 juin 1909, répond en disant que cette opinion lui paraît complètement fausse.

> Avant tout — écrit-il — le pays exportateur, c'est-à-dire l'industrie exportatrice, ne s'appauvrit pas; en effet, comme l'ont prouvé le Kohlensyndikat, le Stahlwerksverband (syndicat de l'acier) et nombre d'autres syndicats et les grands trusts américains, *cette exportation correspond, dans tous les cas, à un avantage économique.*

C'est ce dernier qui a raison. D'abord, parce que les cartels ne font jouer les primes qu'en cas de nécessité, pour maintenir les prix élevés sur leur propre marché. Les pays mêmes, où — du moins à ma connaissance — le système des primes à l'exportation n'est pas en vigueur, agissent comme les Cartels allemands. Il est incontestable qu'en France, pendant que les industriels producteurs de fonte manifestent leur mécontentement pour le préjudice que leur cause le jeu des primes des Cartels allemands, cela n'empêche aucunement le *comptoir de Longwy* de vendre aux Belges, comme il le fit il y a quelques mois, des fontes 12 francs meilleur marché par tonne, qu'il ne les vendait aux consommateurs français.

Les filateurs de coton allemands, il y a quelques années, eurent à souffrir des bas prix pratiqués par le Cartel des industriels autrichiens. Ces derniers, pour maintenir les prix sur leur propre marché, jetaient leur fil à perte sur le marché allemand. Tout comme les allemands, et notamment les métallurgistes, qui jettent à bas prix leurs produits sur les marchés belges, autrichiens ou français, pour maintenir les prix sur leur propre marché. Pourquoi? Parce que pour les Cartels, qui existent en France, en Angleterre, en Allemagne ou en Belgique, il n'y a pas deux politiques.

C'est une démonstration évidente, écrit M. Raffalovitch, qu'un cartel pour maintenir ses prix *est obligé de limiter à la quantité consommable ce qu'il vend sur le marché intérieur et d'exporter à tout prix le surplus.* Tout cartel veut s'indemniser de cette perte à *l'abri des tarifs et aux dépens du pays,* et encore y a-t-il des gens qui nient qu'il y ait perte, *du moment que la vente à l'intérieur donne des bénéfices suffisants* pour couvrir les frais généraux, les intérêts et les amortissements; en ce cas on peut vendre à l'étranger à un prix qui couvre l'achat de la matière première et le coût de la transformation y compris le salaire; tout ce qui est obtenu en plus est du profit.

Tel est le raisonnement fatal des cartels de tous les pays. Il est facile par conséquent de saisir que, dans un avenir prochain, la puissance de production de l'outillage industriel des différentes nations obligera les producteurs à écouler coûte que coûte, même à perte, leurs produits à l'étranger. Comme, à mesure que se développe l'industrie, les ententes, cartels, comptoirs, naissent et se développent, les primes à l'exportation suivront, deviendront une règle générale. Ce déversement réciproque dans un même but de produits de toutes spécialités et industries aboutira fatalement à des ententes internationales de toutes les spécialités.

Je dois, en terminant pour l'Allemagne, rappeler que le Reischstag allemand s'est préoccupé de cette question. Les 30 octobre, 4 et 5 novembre 1902, au cours de la seconde lecture du projet de loi douanier, nos camarades socialistes allemands déposèrent un amendement dont le premier paragraphe disait:

Le Conseil Fédéral est tenu de supprimer les droits sur les marchandises *importées et d'en permettre* l'importation en franchise, si des marchandises similaires sont vendues à l'étranger meilleur marché qu'en Allemagne par des associations de ventes allemandes (syndicats, cartels, trusts).

Bernstein défendit l'amendement. Il déclara que ce dernier n'était pas inspiré par une hostilité systématique contre les syndicats, et cela parce qu'une forte organisation de l'industrie peut amener un plus grand équilibre entre la demande et la production. Cette thèse est exacte. Mais ce que l'amendement laisse percer, et Bernstein le dit dans un discours, c'est la limitation sinon la suppression des primes à l'exportation. Le jeu de ces primes nuit aux travaux intérieurs des villes; elles causent le renchérissement de ces travaux. « Influence, disait Bernstein, « qui agit défavorablement sur les conditions de logement, et

qui compromet le bénéfice d'amélioration de salaires péniblement conquis ».

C'est encore vrai. Mais entre les nécessités vitales du prolétariat et les nécessités de la production des immenses usines métallurgiques, décuplant, centuplant leur production, le jeu des primes à l'exportation est une conséquence inéluctable. Vouloir, par des lois, les empêcher, les réglementer, c'est de l'utopie. Une seule chose peut réagir, c'est l'*entente internationale des producteurs,* en dehors de toute contrainte politique.

C'est vers celà que, bon gré mal gré, envers et contre tous les chauvins de tous les pays, sont en marche les puissances économiquement organisées, pour leur développement, de tous les pays. C'est si vrai que Bebel, qui intervint également dans la discussion, déclarait qu'il ne pourait concevoir comment, sans combattre énergiquement les cartels, on voudrait arriver à de nouveaux traités. Cette opinion, il la basait sur une note de M. Witte, ministre de Russie, qui déclarait au gouvernement allemand que, dans les circonstances données, la question se posait si l'on doit conclure des traités à longue échéance, *parce qu'il faut s'attendre à ce que cette politique* (primes à l'exportation) *des cartels rende les traités illusoires.*

De plus en plus, il en sera ainsi, et le temps n'est pas éloigné où les parlements seront placés dans cette alternative: supprimer les cartels ou comptoirs, pour que soient efficaces les tarifs douaniers, ou laisser les comptoirs vivre et faire disparaître lentement, mais sûrement les tarifs douaniers.

Tout au plus, essaiera-t-on, comme en Allemagne, de trouver les moyens de règlementer les cartels. Moyens inefficaces préconisés cette année, au Reichstag allemand, par M. Apahu, qui déposa un projet de résolution ainsi conçu: « Le gouvernement « est prié de rechercher et de présenter le plus tôt possible au « Reichstag, un projet de loi sur les cartels ».

Il indiquait que la règlementation des cartels pourrait être la suivante:

1° Organisation d'un office des cartels, soit sous la forme d'une section spéciale du Ministère de l'Intérieur, soit comme office privé, sur le modèle du Comité de surveillance des assurances privées;

2° Etablissement des prescriptions minima relativement aux règlements, et en particulier à l'organisation de tribunaux d'arbitrage;

3° Obligation de publicité et enregistrement des règlements à l'office des Cartels; fondation d'un registre des cartels;

4° Surveillance par l'office de la Direction commerciale, avec le droit d'envoi d'un commissaire aux libérations. Obligation de renseignements des Cartels.

5° Publicité régulière de l'office des cartels.

Ainsi donc, les allemands se préoccupent aussi de règlementer l'action des ententes ou cartels. Ces tentatives de règlementation, tout comme aux Etats-Unis, auront probablement pour résultat d'activer la transformation des cartels et ententes. Quelle sera cette transformation? Il serait périlleux de hasarder une indication sur l'avenir.

A. Merrheim.
Secrétaire de l'*Union fédérale des Ouvriers en métaux.*

(à suivre).

La Crise de l'Apprentissage[1]

ENQUÊTE

XIII

J. VEILLE

Ouvrier bijoutier,

Membre du *Syndicat de la Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie.*

Depuis plus d'un an, *la Chambre Syndicale patronale de la Bijouterie, imitation et fantaisie et des Industries s'y rattachant,* s'occupe d'une façon continue de l'apprentissage. La deuxième Commission de ce Syndicat patronal est spécialement chargée de cette étude, et *M. Franchet,* président du groupe n° 1 (groupe des fabricants) est le plus actif de ses membres.

Dans une réunion patronale, le 15 juin 1908, M. Franchet disait « qu'il ne saurait trop recommander à ses confrères de faire des apprentis » ; puis, il étalait les avantages qu'offrent aux apprentis les patrons du doré dont, disait-il, « la plupart ont renoncé à faire porter les boites à leurs apprentis ». Puis il ajoutait que, chez eux, l'apprentissage est généralement de trois ans, pendant lesquels les apprentis touchent 1 franc par jour pour la première année, 1 fr. 50 pour la seconde et 2 francs la troisième. Il préconisait, comme stimulant, que les patrons donnent des pourboires, soit à la fin de chaque semaine ou à la fin de l'apprentissage.

Il terminait en déclarant qu'avec des conditions pareilles, il ne pouvait y avoir aucun doute pour « que les parents, soucieux de procurer à leurs enfants un bon état, des plus intéressants et des moins durs, où l'on gagne bien sa vie, n'hésitent pas à les confier à des patrons conciliants ».

Anfin de faire connaître aux parents cet avenir magnifique pour leurs enfants, ces messieurs décidèrent de faire distribuer dans toutes les écoles de Paris, la veille des vacances scolaires,

(1) Voir les numéros 197, 198, 199, 201, 203, 207 du *Mouvement Socialiste.*

des prospectus relatant tous ces avantages, et cela, avec le consentement de *M. Bédorez,* directeur de l'enseignement. Ensuite, de faire des demandes individuelles dans les bureaux de placement des mairies, spécialement dans le 13e arrondissement.

Toute cette action a été faite et à la séance du 7 octobre 1908, *M. Franchet* déclarait: « Notre propagande a donné des résultats ». *M. Piel,* dans un autre réunion tenue le 5 mai 1909, disait: « Nous avons, peut-on dire, pleinement réussi sur ce point».

Voilà donc les patrons du doré et petit bronze, au comble de la joie? Ils ont des apprentis en suffisance pour nous former des concurrents qui, d'ici peu, viendront grossir la masse des sans-travail.

Voyons donc quels sont les avantages tant vantés par *M. Franchet.*

Le portage des boîtes, dit-il, ne se fait plus. Pour s'en rendre compte, l'on n'a qu'à aller faire un tour, le matin, chez les commissionnaires de la place, et le soir, dans les bureaux des chemins de fer. On verra que les boîtes d'échantillons, comme les paquets sont, tout comme par le passé, portés ou roulés dans des poussettes par les apprentis, qui passent des matinées ou des après-midi entières sous les portes cochères par la pluie ou la neige, pendant que les patrons ou les placiers font leur manille en attendant leur tour de passer auprès de l'acheteur.

Les 1 fr., 1 fr. 50 et 2 francs ne sont jamais donnés dans le doré et ne l'ont jamais été. Les patrons paient leurs apprentis 0 fr. 50 la première année et au maximum 1 franc.

Quant aux pourboires, ils varient entre 5 et 40 sous par semaine et, comme dit M. Franchet, « les patrons peuvent le donner ». En fait, ils le suppriment les trois quarts du temps, en infligeant des amendes aux gosses, pour les motifs les plus futiles, et, cependant, ceux-ci leur font toujours l'économie d'un homme de peine.

Maintenant, il y a les patrons « conciliants ». Parlons-en. Conciliants! Ils le sont tous ou à peu près, mais à condition que les apprentis acceptent de se plier aux fantaisies, aux caprices de la patronne, des contremaîtres et d'eux-mêmes.

Il faut que les apprentis fassent les courses ménagères, qu'ils aillent livrer chez les clients et courent chez les fournisseurs chercher le nécessaire pour le travail; souvent même ces courses sont faites après la journée de travail.

Si les gamins consentent à tout cela sans jamais se plaindre, le patron est parfois conciliant; mais si les enfants refusent de ser-

vir de bonne à tout faire ou d'homme de peine, qu'ils exigent qu'on leur montre le métier, le patron devient la brute avide de bénéfices ; il prend l'apprenti en grippe, et c'est la vie intenable pour les pauvres gosses qui, cependant, ne demandent que leur droit : devenir des ouvriers.

Pour que la circulaire patronale éclairât complètement les parents soucieux de l'avenir de leurs enfants, il aurait fallu dire qu'en sortant d'apprentissage, en état de bien gagner leur vie les jeunes gens sont payés 4 francs par jour, qu'une grande partie ne reste pas dans le métier parce qu'on ne leur a jamais rien appris. Il aurait fallut également signaler le nombre de tuberculeux et d'alcooliques qui fournit cette spécialité de notre industrie, en raison des ateliers malsains et des bas salaires et, pour compléter, l'on aurait pu y mettre la photographie des vieux blantiers, qui comptent les barreaux du Jardin du Temple en attendant une corvée à faire. Autant de miséreux mis à la porte des ateliers par la rentrée continuelle des apprentis.

Les patrons du doré ne se plaignent pas du manque de bras ; ils constatent simplement la « difficulté que le fabricant éprouve à trouver de bonnes mains ». Nous pouvons leur dire : A qui la faute ? N'est-elle pas à vous qui êtes chargés de former les apprentis ?

Avouer qu'il y a manque de « bonnes mains », c'est avouer qu'on est incapable d'en faire. Eh bien, mais c'est ce que nous avons toujours dit et tant que les patrons continueront à vouloir tirer un bénéfice immédiat des apprentis, il en sera ainsi.

Malgré tous les dires de ces messieurs, je prétends que les « bonnes mains » ne manquent pas, au contraire, et que dans le tas de chômeurs journaliers, il y en a plus qu'ils n'en veulent occuper.

Je sais très bien que quantité de « bonnes mains ». — ayant été soit contremaitres, soit échantillonneurs dans plusieurs maisons — ont abandonné le métier, en raison du travail irrégulier et des salaires dérisoires payés dans le doré.

Ces ouvriers ont non seulement passé 3 ans d'apprentissage à ne rien gagner, mais ils ont souvent passé autant d'années à rouler de maison en maison, pour rattraper le temps perdu chez leur patron d'apprentissage, cela en travaillant à des prix inférieurs en raison de leur incapacité. Ils sont devenus des « bonnes mains », grâce à des années de travail et de privation ; ils n'en doivent aucunement remercier leur patron. Aujourd'hui, connaissant leur valeur professionelle, ils veulent gagner une jour-

née qui pourra leur permettre de vivre honorablement tout en rattrapant un peu les sacrifices qu'ils ont fait.

Mais nos patrons voudraient des « bonnes mains », payées 7 francs par jour, capables de leur faire de jolies collections, avec lesquelles ils prendraient de fortes commissions, ce qui leur permettrait ainsi de passer plus de temps au café ou aux courses.

Déjà, dans plusieurs maisons, les patrons obligent les ouvriers à faire des échantillons pendant une heure par jour. C'est une façon économique de se procurer des échantillonneurs.

Pour arriver à ce résultat, ils crient à la crise de l'apprentissage, sachant très bien que si, chez certains d'entre eux, il n'y a pas beaucoup d'apprentis, les façonniers qu'ils installent tous les jours en font des régiments. *M. Chargureau* en cultive une pépinière dans son usine de Nemours, qui d'ici peu va jeter son trop plein sur la place de Paris.

Le *Syndicat ouvrier de l'Industrie de la Bijouterie-Joaillerie-Orfévrerie* devait signaler aux ouvriers du Doré les dangers de l'apprentissage dans leur spécialité, tout en dévoilant les intentions de leurs patrons sur ce sujet.

Voilà plus de 18 mois qu'une soi-disant crise règne dans le Doré-Petit-Bronze; malgré cela, peu de patrons ont disparu. Le contraire aurait dû se produire, si la crise avait été aussi réelle qu'on l'a dit.

Mais en revanche, tous les ouvriers, depuis cette époque, ont subi des diminutions de salaire ou de grands chômages, dus au recrutement d'apprentis.

Cette situation deviendra encore pire, si les désirs des patrons deviennent des réalités. Ce ne sera plus 7 francs par jour que les ouvriers gagneront, mais qui sait: 6 ou peut-être 5 fr.; ce ne sera plus 2 ou 2 mois de chômage par an, mais peut-être 5 ou 6.

Le Syndicat est décidé à mettre en application la décision de notre dernier Congrès, sur la *Réglementation de l'apprentissage.*

J. Veille

LES ORGANISATIONS SOCIALISTES

Le Congrès Socialiste allemand de Leipzig

(Suite) (1).

Franck répond à Wurm en combattant l'impossibilisme des intransigeants.

L'impôt sur les successions, dit-il, n'est évidemment possible qu'en régime capitaliste. Si nous devons refuser toute ressource au régime actuel, alors il faut biffer de notre programme toute la partie financière et fiscale.

Fischer, de Berlin, s'élève contre ce qu'il appelle le « dogmatisme fanatique ».

On en arrive dit-il, à discuter ce que nous aurions fait dans un vote en troisième lecture, alors que ce vote n'a pas eu lieu Or la fraction s'est montrée unie au deuxième vote, affirmant sa volonté de respecter le programme du parti et les prétendus révisionnistes vous demandent la fidélité absolue à un programme qu'ils ne veulent pas réviser. C'est à ce moment que dans le « Vorwaerts » on entend crier quelques oies qui veulent sauver le Capitole. La revue la *Neue Zeit* a chanté la même chanson.

C'est le tour le *Kaustky.* Le rédacteur de la *Neue Zeit* vient défendre le point de vue de l'extrême-gauche. Il s'étonne, d'abord, que la fraction n'ait pas pratiqué l'obstruction et que Molkenbuhr ait fait d'un cœur léger le sacrifice de cette tactique efficace. Puis il continue:

David m'a demandé si j'allais proposer la suppression des articles de notre programme concernant la politique financière. Du tout, mais je pense que l'étude approfondie du problème mériterait de préoccuper un prochain congrès.

On nous dit que notre programme nous oblige à voter les impôts directs. Non, il nous dit que nous ne pouvons, en aucun cas, voter

(1) Voir le numéro d'octobre 1909 du *Mouvement Socialiste.*

des impôts indirects. Ce n'est pas la même chose et ce n'est surtout pas une raison pour que nous soyons dupes du petit jeu de compensations par lequel M. de Bulow a essayé de séduire les libéraux et les socialistes.

Si l'impôt sur les successions est une tentative d'expropriation, nous devons exproprier les capitalistes, non pas au profit des militaristes, mais au profit de la classe prolétarienne. C'est comme cela que l'on devait exposer la chose aux masses et montrer que nous n'étions pas dupes de la manœuvre démagogique de M. Bulow... Les libéraux qui avaient épousé la même attitude que les députés socialistes ont été battus, tandis que nous avons gagné des voix à cause de notre attitude offensive contre tous les partis bourgeois, solidairement responsables de la politique d'affameurs du capitalisme allemand.

Après le discours de Kautsky, la clôture est votée et la parole est au rapporteur *Ledebour,* qui répond aux critiques adressées à son rapport. Il est un point, expose-t-il, sur lequel la fraction fut unanime : le groupe n'a pas voté sur les propositions du chancelier, mais sur des dispositions qui concordaient avec les principes socialistes. Par là s'explique que l'on ait voté certains paragraphes, alors qu'on aurait pu rejeter l'ensemble.

Or, dit-il, nous avions toutes les raisons de politique générale pour voter non au troisième vote. Tout d'abord pour plaire aux agrariens, le gouvernement avait amendé son projet de façon à le rendre inacceptable.

Viennent ensuite les raisons d'ordre général. Certes le programme du parti prévoit l'impôt direct, mais il ne dit pas qu'il faut voter en tous les cas les impôts directs. Le refus de voter le budget n'est-il pas un moyen parlementaire traditionnel de refuser sa confiance au gouvernement. N'avons-nous pas repoussé, avec énergie, les élévations d'impôt financier, qui est bien un impôt direct.

La grande habileté tactique du gouvernement consistait à rechercher l'appui de chacun des partis pour faire admettre telle ou telle partie de son programme financier. Le parti socialiste devait-il se prêter à ce jeu?...

N'avons-nous pas dit et répété que nous n'accorderions pas un centime au gouvernement, tant qu'il ne donnerait pas au peuple des garanties constitutionnelles. Si le comité directeur du parti a biffé du rapport collectif ces considérations personnelles, avez-vous le droit d'ignorer mes opinions et de les mettre en contradiction avec mon rapport!

Avez-vous le droit de me mettre en contradiction avec la volonté de la masse socialiste, qui a voué une guerre à mort au régime de

pouvoir absolu et de tyrannie bureaucratique et militariste, et qui proclame qu'il ne faut pas donner un sou à un aussi abominable régime?

...Fallait-il, dans cette opposition irréductible, aller jusqu'à l'obstruction? C'est oublier que depuis 1902, les règlements du Reichstag ont brisé tous nos moyens techniques d'obstruction. L'opposition a été énergique au Reichstag, elle a gagné le pays, la masse du peuple, non pas à raison de notre attitude sur la question des successions, mais à raison de la légitime exaspération provoquée par l'accroissement artificiel, politique et réactionnaire du prix des objets de consommation..

Les discussions byzantines auxquelles on se livre pour rechercher les causes de nos succès me font songer à la fable du meunier, son fils et de l'âne. Après avoir pris les avis de tout le monde pour savoir qui d'entre eux monterait l'âne, ils finirent par porter l'âne sur les épaules! Gardez-vous de devoir porter l'âne.

La réplique de Ledebour terminée, le gros incident du congrès se produit. C'est la déclaration de *Bebel*. Elle est dans le sens réformiste, au vif mécontentement des révolutionnaires. « *J'aurais considéré,* dit Bebel, *comme une faute un vote hostile au droit sur les successions, en troisième lecture* ».

Puis la discussion est close et l'on passe au vote.

La résolution *Eisner,* (élaboration d'une série de projets de loi de réformes, est écartée. Elle recueille 60 voix sur 320 délégués présents.

Le congrès vote une résolution relative à la répartition équitable des sièges et décidant que le parti ne soutiendra pas au ballotage les candidats qui s'opposeront à cette réforme.

Il vote aussi une résolution *Gradnauer* réclamant la réduction de cinq à trois ans de la période législative.

Il accepte la résolution des socialistes de Sarrebruck, demandant que la fraction se mette en rapport avec les secrétaires nationaux des syndicats, chaque fois qu'un projet de législation sociale sera porté à l'ordre du jour.

Il adopte la résolution des socialistes de Berlin, demandant que le parti socialiste persiste dans son attitude aggressive contre le parti libéral, à raison de la politique réactionnaire de ce dernier.

Enfin, il vote des résolutions en faveur de la protection légale des marins.

4. *Les Socialistes à la Cour.* — Ce n'est pas la première fois que des députés socialistes avaient accepté l'invitation à

la cour d'un des Etats confédérés. Mais, cette fois, la présence des députés socialistes à la Diète du Würtemberg à une fête royale avait particulièrement scandalisé une partie de la social-démocratie. La question menaçait d'être portée avec violence devant le congrès. Mais, prudents et habiles, les députés du Würtemberg ont exprimé le regret qu'on ait pu prendre leur attitude pour une manifestation royaliste. Ils ont déclaré que telle n'était pas leur intention et qu'au surplus ils ne recommenceraient pas, puisque leurs actes étaient ainsi interprétés. Cette déclaration mit fin au débat, avant même qu'il ne fût commencé, si l'on peut dire ainsi.

5. *L'organisation intérieure du Parti*

La commission de la réorganisation intérieure du parti avait soumis les nombreuses propositions qui avaient été déposées à un travail préalable de condensation et d'élimination. Le travail de la commission a été adopté à une forte majorité par le Congrès.

Les modifications prises n'ébranlent en rien le principe de la centralisation absolue qui caractérise la social-démocratie. Le centralisme administratif et politique est maintenu intact. Voici la liste des modifications apportées:

L'art. 1[er] des statuts est modifié dans ce sens que l'on ne pourra jamais plus adhérer au parti sans faire partie d'une organisation du parti. L'unité du groupe est l'association comprenant tous les socialistes d'une même circonscription électorale au Reichstag. Si une localité s'étend sur plusieurs circonscriptions, c'est l'organisation locale qui délimite les circonscriptions. Si une circonscription comprend plusieurs villes ou communes, des sous-sections locales peuvent être créées.

Des fédérations locales et nationales peuvent se constituer à condition que leurs statuts n'entrent plus en contradiction avec les satuts du parti et soient communiquées au comité directeur.

Les organisations qui comptent des femmes dans leur sein sont tenues d'assurer une représentation des femmes dans le comité.

Le montant de la cotisation est fixé par les organisations locales, mais il ne peut être inférieur à 30 pfennigs par mois pour les hommes et à 15 pfennigs pour les femmes.

20 p. c. au moins des cotisations des groupes doivent être adressés à la caisse centrale du parti. L'année sociale finit le 30 juin.

Les présidents de chaque organisation sont tenus d'adresser un rapport sur l'activité de leur groupe au comité directeur. Ce rapport doit contenir les réponses à un questionnaire adressé aux groupes.

L'autorité suprême du parti est le congrès. Sont admis au congrès: a) les délégués des circonscriptions législatives; b) les membres du Reichstag, les membres du comité directeur et de la commission de contrôle; d) les rapporteurs désignés par le comité directeur. — Les députés et délégués du comité directeur ne disposent que d'une voix consultative. — Le congrès doit être convoqué au moins quatre mois à l'avance, à la suite de trois convocations successives.

Les propositions à porter à l'ordre du jour du congrès doivent être publiées trois semaines avant, dans les journaux du parti.

Un congrès extraordinaire peut être convoqué à la suite d'une décision unanime du comité directeur et de la commission de contrôle ou d'une demande formulée par 10 comités d'organisations de district ou d'organisations nationales.

Si le comité directeur refuse la convocation d'un congrès extraordinaire, le congrès peut être convoqué par les groupes qui l'ont réclamé.

Le comité directeur se compose de deux présidents, d'un caissier, d'un secrétaire et de trois membres dont, au moins, une femme. La déléguée des femmes doit être nommée comme les autres membres du comité directeur par le congrès.

Les deux secrétaires-adjoints sont nommés par la commission de contrôle.

Les membres du comité directeur reçoivent un traitement dont le maximum est fixé par le comité directeur.

Le contrôle du comité directeur et le droit d'appel relatif aux difficultés avec le comité directeur sont confiés à une commission de contrôle nommée par le congrès.

Le contrôle de la tactique de l'organe central est exercé par une commission de la presse désignée par les compagnons de Berlin.

L'exclusion sera prononcée contre les personnes qui ont manqué aux lois de l'honneur, commis une grave infraction aux principes du parti ou pour agissements ayant pour but d'entraver systématiquement l'exécution des décisions prises par le parti.

L'exclusion doit être réclamée par le groupe local et circonscriptionnaire.

Les inculpés ont le droit d'appel au comité directeur, dans un délai de quatre semaines, et peuvent réclamer un arbitrage.

Le comité arbitral, composé de sept personnes, comprend trois représentants de l'inculpé, trois représentants des personnes qui

réclament leur exclusion et un président, désigné par le comité directeur.

En quittant le parti, le membre perd tous ses droits.

Un membre exclu peut être réadmis après que la section qui l'a exclu, l'a entendu.

C'est le congrès qui se prononce sur ces réadmissions.

Les nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er avril, 1910.

6. *Le Premier Mai*

Il y a longtemps que la social-démocratie manifeste peu d'enthousiasme pour la manifestation du Premier Mai, à cause des risques qu'elle entraîne pour les manifestants. Mais jamais congrès du parti socialiste allemand n'avait montré tant de tiédeur, j'allais écrire tant de répugnance, pour la « fête du travail ». Si bien que la presse quotidienne a pu écrire que, cette fois, les socialistes allemands avaient bel et bien étranglé le « Premier Mai ».

Le rapport est présenté par *Muller*, membre du Comité directeur. Il rappelle que depuis 20 ans, la question du Premier Mai est discutée dans les congrès socialistes allemands. Si le Premier Mai n'est pas mort sous ce flot d'éloquence, c'est qu'il a la vie dure.

Nous avons d'ailleurs, dit l'orateur, à résoudre une question fort concrète. Il ne s'agit pas de savoir si la fête du travail doit être reportée au dimanche suivant et s'il faut cesser de chômer le 1er mai. A cet égard nous sommes liés par les décisions du congrès international.

La question est de savoir dans quelle mesure nous devons secourir les milliers de compagnons qui, chaque année sont jetés sur le pavé pour avoir chômé le 1er mai.

Faut-il que les fonds spéciaux de secours affectés à ces victimes soient locaux , régionaux, ou centralisés? On prétend que dans ce domaine nous devons obéir au principe de centralisation qui caractérise notre organisation. J'estime au contraire que les fonds de secours doivent être constitués là où ils sont nécessaires.

Dans quelles circonscriptions faut-il établir ces fonds spéciaux. Non pas en tenant compte de la géographie politique, mais bien de la formation des centres économiques. A côté des caisses professionnelles, il est nécessaire que le parti et les autres organisations fassent quelque chose en faveur des victimes du 1er mai. On peut le faire par la vente des timbres du 1er mai, par la création d'une cotisation spéciale et extraordinaire, mais cela ne rapporterait pas grand chose, sinon des difficultés.

La *Neue Zeit* a proposé que ceux-là qui ne chôment pas le 1er mai paient pour indemniser ceux qui sont victimes du chômage. On arriverait ainsi à créer un fonds considérable.

Cette proposition n'est pas admissible. Nous luttons pour un idéal. Il ne faut pas qu'on puisse se libérer du devoir de fêter le 1er mai en payant 4 ou 5 francs de salaire. La proposition Kautsky n'est pas sérieuse.

Muller expose ensuite et défend le projet de résolution suivant, émanant du comité directeur:

« Pour préparer, dans toutes les localités, la Fête du 1er Mai, il y a lieu de constituer, si possible au commencement de l'année, une commission organisatrice composée par moitié de délégués du cartel syndical (Fédération locale des syndicats) et de l'organisation du parti.

Cette commission a pour mission d'organiser, en considération des situations locales et industrielles, de la façon la plus digne, la Fête du 1er Mai. Cette fête ne peut avoir lieu un autre jour que le 1er mai.

Il doit être accordé des secours aux ouvriers congédiés pour avoir participé au 1er Mai et ce devoir incombe aux organisations politiques comme aux organisations syndicales.

Dans ce but des fonds locaux seront créés dans les centres industriels. La délimitation de ces centres doit être soumise à l'approbation des groupes qu'elle intéresse. Les ressources de ce fonds seront créées par les organisations syndicales, au moyen de cotisations volontaires et collectes.

Si le fonds ainsi constitué n'est pas suffisant ou ne peut être constitué, les secours doivent être payés par les organisations politiques et syndicales auxquelles appartiennent les victimes. Les deux groupes interviendront dans la proportion où les victimes appartiennent à leurs organisations respectives. En aucun cas, les victimes n'auront droit aux secours des caisses centrales du parti ou de la commission générale des syndicats.

Si, à la suite de l'exclusion d'ouvriers ayant participé au 1er Mai, des grèves éclatent, les frais de ces grèves sont à la charge des syndicats exclusivement. »

Hoffmann, de Hambourg, *Fentz,* de Nüremberg, *Blocher,* de Francfort-sur-le-Mein, protestent fortement contre ces discussions stérilisantes, qui semblent dire que la social-démocratie pourrait renoncer au Premier Mai. Ils attaquent surtout les

dirigeants des syndicats allemands, pour leur pusillanimité. *Blocher,* notamment, s'exprime ainsi :

Le parti socialiste, qui est une organisation de combat, ne peut pas se laisser influencer par le modérantisme et la prudence outrée des militants de la Commission Générale des Syndicats.

Les polémiques au sujet de la participation au 1er mai semblent être menées, non pas pour nous éclairer, par enthousiasme, mais bien pour enterrer l'idée du 1er mai.

N'est-ce pas humiliant que la puissante social-démocratie exerce cette influence déprimante sur la combativité de ceux qui voient dans le 1er mai une des manifestations les plus nobles de l'idéalisme prolétarien ?

L'autre son de cloche est donné par *Schreck,* de Bielefeld. Il demande tout simplement que l'on renonce au chômage du 1er mai. Il prend argument du petit nombre habituel de chômeurs. Cela, dit-il, est un signe d'impuissance. Renonçons à une formalité inutile.

Zubeil, de Berlin, riposte à Schreck. « La bourgeoisie allemande, dit-il, a fait, pour conquérir ses droits politiques, des sacrifices considérables d'hommes et d'argent. Et nous reculerions ? Il n'y a pas de luttes sans victimes et sans martyrs. La social-démocratie doit avoir le courage d'affronter pareils périls et la volonté de protéger les victimes ».

Lepinski propose de faire supporter par les organisations syndicales les frais, c'est-à-dire les secours aux victimes, que nécessitera le chômage du Premier Mai.

Boemelburg expose la situation de ceux qui seront jetés sur le pavé pour avoir chômé le Premier Mai. Il ne faut pas, sous prétexte d'idéalisme, imposer des sacrifices trop lourds aux travailleurs. Il serait fou de demander aux syndicats de payer les frais d'une démonstration décrétée par nous, Congrès politique. Si vraiment il y a chômage, que les frais en soient supportés de moitié par le parti et les syndicats.

La discussion continue, opposant tour à tour les arguments contraires, jusqu'au moment où *Kautsky* vient défendre sa proposition de décréter la fête du Premier Mai. On l'a mal compris, dit-il. Il n'a pas voulu dire que chacun des non-chômeurs verse obligatoirement le montant du salaire gagné le 1er Mai. Il a fait simplement appel au sentiment de solidarité des travailleurs. Il conclut ainsi :

Le parti socialiste allemand est cité en exemple à la démocratie socialiste internationale. Si nous arrivions à faillir, à détruire l'une des plus belles et plus démonstratives actions de la nouvelle Internationale, notre faiblesse aurait dans les partis ouvriers des autres nations une répercussion déplorable !

Après une dernière intervention du rapporteur, la motion du Comité directeur est adoptée.

7. *Les Assurances Impériales*

Le rapporteur pour les *assurances contre la maladie*, le citoyen *Bauer*, signale d'abord l'emphase avec laquelle la bourgeoisie allemande vante son système d'assurances. Elle fait sonner orgueilleusement les six milliards de marks qu'elle y consacre. En réalité, ces six milliards, quand on y regarde de près, se réduisent à bien peu de chose pour chaque ouvrier individuellement. Et puis que de travailleurs ne touchent pas, parce qu'à cause du chômage, ils n'ont pû verser régulièrement. Il ajoute :

Bismarck avait caressé l'espoir, en englobant les travailleurs dans une vaste assurance contre les risques de l'existence, de réconcilier les travailleurs avec le capitalisme et de les détourner de la social-démocratie. Cet espoir a été déçu, cela n'est pas à démontrer, parce que les ouvriers ont fait la dure et pénible expérience de ce fameux régime d'assurance.

Nos adversaires soutiennent que les socialistes sont opposés à l'assurance ouvrière, parce qu'ils veulent aigrir les travailleurs contre l'état social et entretenir l'esprit de révolte. C'est une calomnie. Si les socialistes ont repoussé le premier projet d'assurance, c'est uniquement parce que ces projets étaient insuffisants et parce que tous les amendements socialistes avaient été repoussés par le gouvernement et les partis bourgeois. On invoquait l'excuse habituelle de l'exagération des dépenses, un argument que l'on ne découvre que lorsqu'il s'agit de réforme sociale, mais que l'on oublie quand il s'agit de couvrir les gaspillages pour le militarisme et pour la marine.

Le IV[e] congrès des syndicats, tenu à Stuttgart en 1902, s'est prononcé en faveur de l'assurance contre le chômage, et le congrès du parti, tenu la même année, se prononçait dans le même sens.

C'est assez dire combien l'on nous calomnie quand on affirme que nous sommes les adversaires principiels de l'assurance légale.

Le régime d'assurances impériales a été en réalité baclé; ce qui

le prouve, c'est que, depuis son introduction, il a été modifié six fois. En 1903, le comte Posadowski déclara qu'il entrait dans les intentions du gouvernement d'unifier et d'harmoniser le régime des assurances ouvrières, mais, en 1907, le même comte Posadowski fit une brusque volte-face et déclara ne rien vouloir changer au régime réactionnaire, chaotique et anarchique actuel.

Quand bien même cette unification se ferait, elle ne pourrait, en aucune façon, nous satisfaire. Nous connaissons quelques-unes des intentions du gouvernement.

La réforme de l'office impérial d'assurances comprendrait la création de plus de 800 inspecteurs et experts. Et les traitements de ces fonctionnaires viendraient alourdir les charges du budget des assurances; alors l'Empire et les Etats confédérés devraient supporter cette charge.

Nous devons aussi réclamer l'administration autonome des caisses de maladie et la nomination, au suffrage universel direct des intéressés, de tous ceux qui doivent gérer les caisses de maladie.

Nous devons aussi nous prononcer avec énergie contre les mesures prises à l'égard des ouvriers étrangers, exclus du droit électoral et de l'éligibilité, alors qu'ils supportent, comme tous les autres ouvriers, les charges de la caisse de maladie.

La tendance de cette réforme est réactionnaire, dirigée non seulement contre les travailleurs socialistes, mais contre tous les ouvriers organisés.

Le rapporteur fait ensuite la critique des modifications que le gouvernement impérial veut apporter au régime des assurances, notamment en ce qui concerne les caisses libres, les caisses de réassurance, l'âge d'admission, l'assurance des travailleurs agricoles, l'exclusion de milliers d'ouvriers, etc.

C'est le citoyen *Robert Schmidt*, de Berlin, qui présente le rapport sur *les assurances contre les accidents du travail*. Il a pour souci de réduire à ses minimes et justes proportions, le régime allemand des assurances, sur lequel tant d'illusions se sont échafaudées:

De tout temps, dit-il, nous avons demandé que l'assurance contre les accidents du travail fût rendue obligatoire pour tous les salariés. Or, au lieu d'unifier et d'harmoniser le régime, le gouvernement, dans le projet soumis actuellement au conseil fédéral, maintient ses classifications diverses et lèse considérablement les travailleurs des petits métiers. Il est cependant indifférent à l'ouvrier au point de vue de la réparation des accidents du travail, d'être blessé dans la grande ou dans la petite industrie. De même les employés des petits négoces se trouvent également exclus de l'assurance.

Le projet gouvernemental s'inspire aussi d'une conception étriquée du risque professionnel. Le travailleur du bâtiment qui se rend d'un chantier à un autre, n'est-il pas exposé aux risques de sa profession?

De même, il ne range pas parmi les risques professionnels les maladies contractées par l'exercice prolongé d'un métier dangereux ou insalubre. Faut-il parler du saturnisme, de l'ankylostomasie, de toutes les maladies professionnelles qui, sans avoir le caractère fortuit d'un accident, mènent lentement l'ouvrier à la tombe. La législation anglaise range ces maladies parmi les accidents du travail; la législation allemande les ignore.

Nous voulons aussi que l'indemnité soit réparée complètement et non pas aux deux tiers du salaire, que la rente des survivants soit portée de 20 p. c. à 33 1/2 p. c. Nous demandons que cette réparation commence dès le jour de l'accident et non pas après le 14e jour. Il est aussi inadmissible que la rente cesse dès qu'un travail quelconque a été attribué à la victime de l'accident.

Les travailleurs agricoles sont sacrifiés plus lamentablement encore. La base de l'indemnité n'est pas le salaire réel, mais bien le salaire moyen de la région, fixé par les autorités locales. Or, il y a des districts ruraux où les malheureux prolétaires des champs gagnent annuellement 250 marks! Il est aussi inouï de soumettre à ce régime d'exception les ouvriers jardiniers qui sont, presque toujours, des travailleurs urbains.

La situation faite aux ouvriers étrangers est plus mauvaise. Jadis, les ouvriers italiens, une partie des suisses, des autrichiens et des hollandais, continuaient, en vertu de conventions internationales de réciprocité, à toucher leur rente lorsqu'ils rentraient au pays natal. Désormais, cette indemnité sera raflée. C'est un cadeau fait aux caisses patronales et une excitation à leur faire recourir à la main-d'œuvre étrangère, exempte, partiellement, des charges de la réparation.

Le gouvernement croit nous faire une concession en arrachant à la compétence des caisses d'assurances patronales une partie des réparations, sur lesquels statuera l'Office des assurances où sont représentés les ouvriers.

C'est un trompe-l'œil, car la qualité essentielle de l'assurance, c'est la promptitude du secours, et non la complication des longues formalités bureaucratiques.

Il devrait aussi être permis aux syndicats d'intervenir dans le choix des médecins, car l'étude des maladies professionnelles est devenue une véritable science, et il est de l'intérêt urgent des travailleurs que la défense de leur existence soit confiée à des médecins qui se sont spécialisés dans cette étude. De même, les ouvriers devraient veiller avec un soin méticuleux au choix de leurs camarades qu'ils envoient dans les chambres arbitrales de révision. Trop

souvent, dans la fixation des rentes, les membres des commissions arbitrales ratifient les conclusions des rapporteurs sans les avoir lues. Les délégués ouvriers devraient avoir une part plus active dans les comités de prévention des accidents, car la prévention est bien plus importante que la réparation.

En un mot, à côté de propositions des plus réactionnaires, l'avant-projet gouvernemental contient des dispositions insuffisantes et hybrides, que les mandataires du prolétariat doivent condamner avec la plus grande énergie.

La citoyenne *Zietz* présente ensuite le rapport sur l'assurance en faveur des invalides et des survivants (veuves et orphelins). Elle rappelle, d'abord, les propositions formulées au Reichstag dès 1878 et les initiatives parlementaires du citoyen Grillenberger, en 1888.

Elle signale ensuite qu'en entrant dans la voie de l'assurance sociale, la bourgeoisie s'est débarrassée d'une partie des charges de la bienfaisance privée, de l'aumône. Aussi les bourgeois du Reichstag ont-ils toujours considéré l'assurance contre l'invalidité comme un acte de charité et non comme une œuvre législative de solidarité sociale.

Elle fait remarquer que le parti catholique, par l'organe des députés du Centre, votait jadis contre cette loi d'assurance parce qu'elle était une officine et une concurrence à la loi morale de la charité.

Depuis 1904, poursuit le rapporteur, l'exécution de la loi sur la pension des invalides est devenue une perpétuelle chicane bureaucratique pour enlever aux vieux travailleurs le peu qui leur avait été accordé. On peut dire qu'il a été rogné 827.000 marks au budget des pauvres pour les donner au militarisme. Les avant-projets du gouvernement n'améliorent pas cette situation. Seules les veuves des travailleurs obtiendront une rente. Dans la fraction de ces rentes, on ne tient pas compte du renchérissement de la vie, une considération qui n'intervient que lorsqu'il s'agit d'élever les traitements des officiers et hauts fonctionnaires. Dans la première classe des salaires, les invalides n'auraient, après une participation de 2.500 semaines, droit qu'à une rente de 185 marks.

Comment pourraient-ils, avec cette somme, entretenir leur famille? Ce ne sont pas des rentes, mais des aumônes. Cependant es réserves et acquisitions des capitaux des caisses d'assurance sont considérables. En 1907, elles atteignaient 1 milliard 409.813.737 marks, un chiffre qui dépasse de beaucoup les évaluations premières des actuaires. Malgré ces ressources le projet ne prévoit pas d'augmentation des rentes. Il ne rend pas l'assurance obligatoire

pour les travailleurs à domicile. Les ouvriers auront la faculté de s'assurer et de majorer leur rente par des cotisations supplémentaires.

La citoyenne Zietz entre ensuite dans des critiques de détail fort suggestives, et elle conclut :

A ce couronnement de l'œuvre hypocrite de législation sociale, que devons-nous opposer? Notre principe dit que ces assurances doivent être reprises par l'Etat et alimentées par un impôt progressif sur le revenu. Pas plus que les pensions des veuves d'officiers, ces pensions ne peuvent être considérées comme des aumônes et l'on ne peut invoquer pour les accorder l'état d'indigence. Nous voulons l'extension de la loi à tous ceux qui n'ont pas un revenu supérieur à 5.000 marks. Il ne faut pas que les travailleurs intellectuels soient privés de ses avantages.

Nous voulons aussi l'abaissement de l'âge de la pension. Certes, ainsi que l'a dit Molkenbuhr, l'abaissement de l'âge de la pension peut induire les patrons dans la tentation de congédier les ouvriers âgés, mais les avantages de cette réforme sont plus considérables que ses inconvénients. Nous demandons que pendant les périodes de chômage, les versements hebdomadaires soient suspendus. Nous demandons l'autonomie des caisses, afin que les capitaux constitués ne servent qu'à la pratique de la politique sociale.

Nous demandons pour toutes les veuves une rente au moins égale à 20 p. cent du salaire de leur époux défunt. Si la veuve est invalide, la rente doit, au moins, atteindre 33 p. c. du salaire. La rente de chaque enfant mineur doit également représenter 20 p. c. du salaire du père. Il va de soi que les enfants naturels, les compagnes illégitimes et les étrangers doivent participer au bénéfice de la loi. Nous demandons que les représentants à la caisse d'invalidité soient nommés au suffrage universel des intéressés. Nous demandons que la femme, dans une question où elle a un intérêt primordial, ne soit pas privée du droit de vote. Nous demandons l'accroissement de la part d'intervention de l'Etat. C'est dans ce sens que le congrès doit se prononcer, que les socialistes doivent mener la campagne au cri de: Pas d'aumônes, mais une assurance digne de ce nom!

8. La tactique du Parti

Deux votes contradictoires du congrès avaient donné lieu, dans la presse libérale, à des appréciations sensationnelles. Le mardi, à un moment où les délégués étaient peu nombreux, une pro-

position des socialistes berlinois était votée sans débat. Elle portait que toute compromission quelconque avec les libéraux serait considérée comme attentat contre le parti. Le mercredi matin, plusieurs délégués protestèrent, déclarant que leur bonne foi avait été surprise. Alors, au milieu de la même inattention que la première fois, le vote fut rapporté.

Avant la fin du Congrès, le citoyen *Dittmann*, de Berlin, voulut que la netteté la plus grande fût faite sur cette question. Il déposa une motion disant que rien n'est modifié dans la tactique du parti à l'égard des libéraux, depuis la résolution qui, ratifiée au congrès international d'Amsterdam, est devenue la règle de la tactique du prolétariat organisé des deux mondes.

L'orateur déclare avoir présenté cette motion pour empêcher que l'on interprète faussement, dans la presse bourgeoise, le rejet de la proposition des socialistes de Berlin, demandant qu'on accentue l'agitation contre les libéraux.

Il ajoute que les radicaux, autant que les révisionnistes, n'entendent ligoter leur liberté d'agir suivant les circonstances et que, dès lors, les deux groupes peuvent se rallier à la modification du congrès de Dresde.

Le citoyen *Auer*, de Munich, déclare que le congrès n'a pas à se laisser influencer par la presse bourgeoise au sujet des résolutions qu'il prend et de leur caractère réel. Ce n'est vraiment pas le moment de décider si oui ou non la décision du congrès de Dresde répond aux sentiments du parti et si la faible majorité qui l'a adoptée au congrès d'Amsterdam, existe encore.

Mais je tiens, ajoute l'orateur, à faire une déclaration au nom d'un certain nombre de délégués qui ont repoussé la motion ultra-radicale des socialistes berlinois. Nous l'avons repoussée parce qu'elle était contraire à la décision du congrès d'Essen, repoussant toute fixation, toute immobilisation, de notre tactique électorale.

La résolution Dittmam est adoptée à l'unanimité des 283 votants.

9. *La Discipline social-démocrate. — Exclusions.*

J'oubliais de signaler que, dans la dernière journée, le congrès s'occupa d'affaires intérieures. On réadmet, après l'avoir

repoussé dans quatre congrès précédents, le citoyen Schröder, de Berlin, qui fut exclu du parti il y a quelques années.

Un wurtembergeois est sous le coup de l'exclusion pour avoir communiqué un compte rendu d'une réunion du parti à une feuille bourgeoise. Ses accusateurs déclarent qu'il ne s'agit que d'une notice non confidentielle, exposant des faits d'une façon beaucoup plus discrète que l'organe officiel du parti, lequel a consacré quatre colonnes à cette réunion. Dans le Wurtemberg, disent-ils, il est quelquefois de notre intérêt de nous servir de la presse bourgeoise pour que le public connaisse la vérité.

D'autres orateurs font remarquer que le camarade en question devait au moins prévenir le parti, afin de ne pas laisser des suspicions planer sur d'autres.

L'exclusion est prononcée à une grande majorité.

Des demandes d'exclusion sont également formulées contre un certain nombre de socialistes qui, élus comme électeurs au 2e degré pour le Landtag, n'ont pas participé au vote. En ce qui les concerne, le congrès estime que le fait reproché constitue une faute, mais non une atteinte à l'honneur.

On le voit: les socialistes allemands ne sont pas tendres sur la question de discipline. Dans ces quelques faits, il y a la psychologie de tout un peuple!

Tels ont été les travaux du Congrès de Leipzig. J'ai tenu à les donner en détail, d'une façon documentaire. Il n'y a plus maintenant qu'à tirer les conclusions qu'ils comportent.

H. Muller.

LES SYNDICATS OUVRIERS

Les Inscrits maritimes et leur action

Après avoir examiné, dans le numéro 213 du *Mouvement Socialiste,* la situation des Inscrits maritimes, nous voudrions décrire leur action. C'est par la grève qu'ils ont affirmé leurs désirs, et le développement de l'organisation syndicale a été préparé par les coalitions qui se sont produites parmi les inscrits.

I. Les premières coalitions

L'interprétation qui a été donnée dans la marine au mot *grève* ne nous a pas permis de recueillir bien haut les premiers vestiges de conflits. Les condamnations ont été classées au titre de rebellion ou désertion, et nul n'a vu là les motifs d'un conflit entre employé et employeur.

En *1870,* le syndicat commence à prendre contact avec les pouvoirs publics, mais il n'est pas encore assez fort et n'inspire pas confiance à ses mandants pour essayer de faire débarquer les équipages qui se plaignent.

En *1873,* cependant, nous trouvons trace d'une grève de pêcheurs, qui se renouvelle en 1878. La répercussion en est de courte durée. Les grévistes eux-mêmes n'avaient aucunement l'intention d'attirer sur eux l'attention publique, mais bien de combattre différents abus sur la vente du poisson et d'obtenir une augmentation de salaires.

En *1880,* les chauffeurs et matelots de Marseille demandent une augmentation de salaires et cessent tout travail en attendant la réponse des armateurs. Les armateurs portèrent plainte contre les matelots pour désertion et rupture de contrat. 45 grévistes furent condamnés, par le tribunal maritime de Marseille, à la prison et à l'embarquement correctionnel. Deux députés, après de longues démarches finissent par obtenir leur grâce en janvier 1884. Devant cette manière d'agir des armateurs, la commission exécutive de la grève organise une ma-

(1) La plupart des documents sont extraits de la Statistique des Grèves rédigées par l'Office du Travail.

nifestation dont le programme était l'exergue suivant: « Aujourd'hui plus que jamais, vive la grève! »

En *1890,* les marins pêcheurs du Tréport, au nombre de 50, se mettent en grève le 11 avril. La cause était l'interdiction de vendre les brous (menus poissons et coquillages). Après une journée de pourparlers, les patrons reconnaissent le bien fondé de la demande et accordent satisfaction.

En *1892,* au Hâvre, 150 chauffeurs de la Cie Transatlantique, dont les salaires étaient de 60 à 75 francs par mois, demandent une augmentation de salaires et se mettent en grève. La Compagnie ne se montre pas plus complaisante que les armateurs de Marseille; elle refuse l'augmentation demandée et fait poursuivre les grévistes qu'elle remplace. 30 chauffeurs sont condamnés à 15 jours de prison pour rupture de contrat.

En *1893,* de par une convention en date du 16 mars 1892 entre matelots et patrons pêcheurs de Martigues (Bouches-du-Rhône), le produit de la pêche était divisé en deux parts: l'une pour les patrons, l'autre pour les équipages qui avaient la faculté d'en disposer à leur gré.

Au commencement de 1893, les patrons voulurent modifier la convention, faire vendre la pêche entière et donner aux matelots la part en espèces.

Les équipages refusèrent, et le 12 février, au nombre de 370 dont 50 enfants, ils se mettaient en grève.

Une délégation des deux partis fut immédiatement nommée et fut reçue au bureau de l'Inscription Maritime, où le commissaire ne put arriver à les mettre d'accord. Le 23 février, le sous-préfet fit une tentative de conciliation qui échoua également. C'est alors que les matelots s'adressèrent au juge de paix, en vertu de la loi du 27 décembre 1892.

Une réunion est décidée pour le 28, mais les patrons refusent l'arbitrage et refusent même de signer le procès-verbal. Devant cette attitude énergique, les pêcheurs réintégrèrent le travail petit à petit, abandonnant leurs revendications. Le 15 avril, la grève était terminée par un échec complet.

En *1894,* le 8 septembre, les pêcheurs de sardines de Palavas (Hérault) se mettent en grève, au sujet d'une contestation du produit de la pêche. La grève dura quatre jours et se termina par un échec des grévistes.

A partir de cette époque, le mouvement gréviste va prendre

une plus grande extension. Les débuts ont été particulièrement malheureux pour les gens de mer.

1896. — Les pêcheurs et ferblantiers-soudeurs de l'Océan. — Ici, nous devons nous départir de notre réserve sur les professions n'ayant qu'un caractère semi-maritime, pour englober, dans notre mouvement gréviste, l'historique des coalitions survenues pendant la campagne sardinière de 1895-1896.

Les ferblantiers-boîtiers et les pêcheurs ont une vie trop intimement liée, non peut-être par des sentiments réciproques, mais par leur genre de travail, pour que la catégorie de leurs grèves n'ait pas un intérêt essentiellement maritime.

En février 1895, l'introduction d'une machine à souder automatiquement le fond des boîtes, ne laissant à faire aux ouvriers que la soudure du couvercle, provoqua dans trois établissements d'Audierne et de Plouhinec une grève de 95 ouvriers, qui se termina au bout de trois semaines par un échec. Au mois de septembre de la même année, 183 soudeurs de cinq établissements des mêmes localités firent grève pendant un jour et 120 soudeurs de trois établissements de Douarnenez pendant 3 jours, pour obtenir une augmentation de salaire qui leur fut accordée. C'est tout pour 1895.

En *1896,* le mouvement gréviste a pris pendant les mois de juin et de juillet, une intensité exceptionnelle, et s'est étendu sur les quatre départements du Finistère, du Morbihan, de la Loire-Inférieure et de la Vendée. Il ne s'est pas borné aux ferblantiers-boîtiers, mais il a compris également les pêcheurs, ceux-ci beaucoup plus nombreux que ceux-là.

Les premières escarmouches se sont produites à Douarnenez, dès le mois de mars.

La ville de Douarnenez, écrivait à cette époque un des correspondants de l'*Office du travail,* compte environ 400 ferblantiers-boîtiers, répartis en 19 usines. Suivant l'usage local, chaque usinier recrute son personnel (soudeurs et femmes de friture) en janvier, en février au plus tard, pour toute la durée de la campagne, laquelle commence dans les premiers mois de l'année par le travail du sprat et la fabrication des boîtes, pour se terminer à la clôture de la pêche, en novembre ou décembre. L'usinier se précautionne d'un stock suffisant et toujours considérable, de boîtes pour parer aux éventualités de la pêche. Dans certaines localités, le fabricant de conserves ne fabrique pas lui-même les boîtes; il

les achète toutes prêtes et n'a plus qu'à les faire souder par des soudeurs.

Les soudeurs travaillent aux pièces. Les prix ne sont pas uniformes et quelques usines ont des prix plus rémunérateurs que d'autres. Ainsi la fabrication des boîtes *quarts* se paie 80 centimes le cent dans certaines usines, et 1 franc dans les autres; les formats dits *demies* se paient 1 franc dans telle usine et 1 fr. 20 dans celle d'à côté.

Les différences sont encore plus sensibles sur les retenues. Celles-ci varient du quart au dixième. C'est un tant pour cent que le patron retient sur les salaires de fabrication pour répondre des boîtes perdues par la faute de l'ouvrier, manque de soin ou travail trop précipité. Les boîtes sont soumises à l'ébullition; celles qui n'ont pu supporter l'épreuve sont considérées comme perdues et mises au rebut; de ce fait, l'ouvrier perd 20 ou 30 centimes par boite, suivant le format. Le règlement a lieu à la fin de la campagne. Mais l'ouvrier ne reçoit pas encore à ce moment la totalité de ses retenues; on lui en retient une partie pour répondre des boîtes qui n'ont pas été employées et qui ne trouveront leur emploi que dans la campagne suivante. C'est, en quelque sorte, un compte sans fin. Un bon ouvrier perd de trois à quatre boîtes par 1.000 au plus; quant à l'ouvrier malhabile, ses retenues ne couvrent pas toujours ses pertes.

Le 5 mars, deux délégués du syndicat des ferblantiers-boîtiers de Nantes se rendirent à Douarnenez et réunirent les ouvriers soudeurs. Un syndicat fut formé séance tenante; 254 ouvriers y adhérèrent le même jour en versant leur première cotisation. De Douarnenez, les deux délégués se rendirent à Audierne, à Penmarch, dans d'autres localités, et leur passage fut suivi de la formation de syndicats de ferblantiers-boîtiers; à Audierne, le 6 mars, avec 90 membres; à Guilvinec, le 9 mars, avec 60 membres; à St-Guénolé-Penmarch, le 11 mars, avec 80 membres; à Concarneau, le 22 mars, avec 220 membres; à Belle-Ile (Morbihan), le 15 avril. Les revendications des syndicats étaient:

1. Prohibition de la machine à fabriquer et à souder;
2. Unification des prix et des retenues;
3. Règlement intégral des retenues à la fin de la campagne, en basant le règlement des boîtes non employées sur la proportion des boîtes remplies, constatées comme perdues;

4. Défense d'employer des femmes comme soudeuses (il y avait alors des femmes dans deux usines à Douarnenez).

La création des syndicats fit concevoir à quelques patrons des craintes de grève, et, pour se prémunir contre cette éventualité, ils exigèrent de leurs ouvriers déjà embauchés des engagements écrits, que ceux-ci refusèrent.

Quelques jours après, le 14 mars, M. Joseph Chancerelle congédia ses ouvriers sous prétexte de manque de fer-blanc imprimé. Le même jour, M. de Pénanros ayant renvoyé un ouvrier, les autres soudeurs de l'atelier, au nombre de 17, refusèrent de reprendre le travail le lundi 16 mars, si le renvoi de cet ouvrier était maintenu.

Il fut constitué pour chacune des deux usines un comité de conciliation. Celui de l'usine Pénanros formula les décisions suivantes :

Pour la fabrication, 80 centimes le cent des quarts et huitièmes; 1 franc le cent des demies et quarts américains; 1 fr. 60 le cent des quarts à bandes; 2 francs le cent des demies. — Pour le soudage : 1 franc le cent des quarts et huitièmes; 1 fr. 20 le cent des demies et des quarts américains. — Acceptation de la retenue d'usage du quart pour cent; paiement des boîtes perdues à raison de 20 centimes pour les quarts et les huitièmes, et 30 centimes pour les demies et les quarts américains; perte des retenues en cas de départ dans le courant de l'année, sans motif sérieux, et engagement du patron de ne pas faire un renvoi sans un motif grave. — Engagement par M. de Pénanros, de ne pas faire usage, pendant la durée de la campagne (1896), de la boîte fabriquée à la mécanique et de ne pas souder à la machine; paiement des salaires tous les quinze jours.

Le Comité de l'usine Chancerelle établit des conditions identiques; mais M. Chancerelle venait de recruter 15 apprentis, dont les ouvriers demandaient le renvoi, sauf pour deux d'entre eux. Ils disaient que le recrutement d'un aussi grand nombre d'apprentis changeait les conditions du contrat, et que la part habituelle du travail des ouvriers se trouvait forcément diminuée, car un apprenti bien doué peut arriver en quelques semaines à fabriquer 300 boîtes par jour; que les ouvriers pouvaient suffire largement aux besoins de l'usine, puisqu'ils étaient parfois contraints à chômer au cours de la campagne; qu'ils se trouveraient donc privés d'une partie du gain sur le-

quel ils avaient été en droit de compter au moment de leur engagement.

Sur l'observation du patron qu'il pourrait augmenter sa production, ce qui compenserait, dans une certaine mesure, l'inconvénient signalé par les délégués, ceux-ci consentirent à admettre 5 apprentis. Mais le patron ne voulut rien entendre, et le 31 mars, les ouvriers reprirent purement et simplement le travail.

La situation reste stationnaire jusqu'au 5 juin. A partir de cette date, débute véritablement le mouvement gréviste, qui suit une marche ascensionnelle jusqu'au 2 juillet, pour décroître ensuite et s'éteindre le 3 août. En comptant les deux grèves de mars, il y eut 21 grèves de ferblantiers-boîtiers et 4 grèves de pêcheurs, en tout, 25: 14 dans le Finistère, 6 dans le Morbihan, 2 dans la Loire-Inférieure, et 3 dans la Vendée. Les grèves de pêcheurs se sont produites: 2 dans le Finistère et 2 dans la Vendée.

Jusqu'au 1er juillet, le mouvement gréviste est presque localisé dans le Finistère. Le 5 juin, trois grèves éclatent à Concarneau et à Plouhinec; le 8, le mouvement atteint Audierne où, de spécial à une maison, il gagne, le 12, cinq autres établissements; le 19, il s'étend à Guilvinec; le 22, à Douarnenez où la grève devient générale le 28; le 27 enfin, la grève est déclarée à Penmarch et à Concarneau. Entre temps, les pêcheurs des Sables-d'Olonne (Vendée) cessaient de prendre la mer le 27 juin, et les soudeurs de Ploërmel (Morbihan) et de la Turballe (Loire-Inférieure) quittaient leurs usines les 26 et 29 juin.

Le 1er juillet, la grève éclate à Nantes dans 3 établissements sur 4; par esprit de solidarité, les soudeurs de Sauzon, de Quiberon, du Palais, de Saint-Pierre-de-Quiberon, dans le Morbihan, des Sables-d'Olonne, de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et de l'île d'Yeu, dans la Vendée, quittent le travail le même jour ou le lendemain.

En outre, à Audierne, du 2 au 5 juillet, et à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, du 6 au 12, les pêcheurs refusent d'aller en mer. Le mouvement a alors atteint son maximum d'intensité. Le travail des fabriques de conserves de poissons est arrêté sur 15 points du littoral: 1.000 soudeurs et 3.800 pêcheurs sont, à cette date, en grève, et 2.900 ouvriers sont réduits au chômage dans 60 usines.

Puis, l'agitation se calme peu à peu; deux petites grèves

éclatent encore: à Gâvres, du 4 au 9 juillet, et à Penmarch, du 20 au 23. Le 23 juillet, le travail est repris partout, sauf à Ploëmeur, où les ouvriers ne rentrent à l'atelier que le 3 août.

Tel est le résumé du mouvement gréviste sur le littoral breton. Pendant les cinq mois, de mars à juillet, 25 grèves éclatèrent, 85 établissements furent atteints et les grévistes se chiffrèrent au nombre de 6.127.

Les conditions du travail ne furent pas respectées pendant longtemps, car l'année suivante, nous nous trouvons en présence de nouveaux conflits.

1897. — En 1897, les pêcheurs continuèrent leurs revendications, mais, cette fois, la solidarité ne s'étendit ni aux ports de pêche voisins, ni même parmi les travailleurs des usines. Le motif de leur grève se base sur le prix d'élévation du prix du poisson. Parmi ces grèves, nous noterons sommairement les suivantes:

— Grève de Concarneau, du 9 au 14 juin, 3.600 grévistes. Les pêcheurs ont chômé volontairement parce que les fabriques de conserves étaient encombrées. A cette date, le syndicat a fixé à 7.000 sardines le maximum de pêche pour chacun des 630 bateaux de Concarneau.

— Grève du Palais et de Sauzon, du 15 au 17 juin, 708 hommes sont en grève. Les motifs sont les mêmes que pour la grève ci-dessus; les pêcheurs ne prennent la mer qu'une fois par jour et s'accordent pour faire 10.000 sardines par bateaux.

— Grève de Camaret, du 17 au 21 juin, 235 grévistes. Les pêcheurs demandent le relèvement du prix du poisson à 7 fr. Le prix était de 3 francs. Les pêcheurs ont obtenu 5 francs.

— Grèves de Douarnenez, Tréboul, Pontdavid et Ploaré, du 24 au 26 juin, 4.620 grévistes. Le prix du poisson était de 3 francs; les grévistes obtiennent de 5 à 6 francs.

— Grève de Noirmoutiers, du 29 juin au 2 juillet, 300 grévistes. Les pêcheurs obtiennent une augmentation de 1 et 2 francs sur le prix du poisson qui était de 2 francs.

— Grève de Camaret, du 1er au 6 juillet, 235 grévistes. Les motifs se généralisent avec les causes des grèves précédentes; les pêcheurs obtiennent un minimum de 5 francs au lieu de 3 francs.

— Les 13-15 juillet et 23-25 juillet, deux grèves éclatent à Douarnenez, Tréboul, Pontdavid. Les motifs de ces deux conflits sont l'inobservation du contrat qui a terminé la grève du

25 juin. Le poisson étant revenu à son ancien taux de 3 fr., les grévistes obtiennent 5, 6 et 7 francs.

1898. — Cette année 1898 est principalement remarquable pour les grèves de pêcheurs qui s'y sont produites. A Camaret, deux grèves éclatèrent coup sur coup du 12 au 18 juillet et du 20 au 23 du même mois. Les grévistes demandaient une augmentation du prix du poisson. Les causes étaient les suivantes: par suite des stocks de conserves et surtout de la concurrence espagnole et portugaise, les fabricants n'offraient que 2 fr. 50 à 3 francs pour 1.000 sardines. Les pêcheurs réclamaient 5 francs au minimum. Après la première grève, les prix étaient remontés à 4 fr.; mais ils ne se sont pas maintenus et force fut aux grévistes de reprendre la mer, sans avoir réussi.

Au Tréport, 250 pêcheurs se mirent en grève, réclamant le maintien de la vente du fretin au profit des pêcheurs. La grève éclata le 1er octobre et ne se termina que le 13 du même mois. Les armateurs donnaient aux pêcheurs une indemnité de 5 o/o sur le produit de la vente du fretin; les armateurs demandaient à leur tour que la vente soit faite par les soins du consignataire, c'est-à-dire avec un contrôle.

(A suivre) Marc Parker.

LES GRÈVES

La Grève de la Maçonnerie parisienne

I

Après l'échec de leur lock-out officiel (6-21 avril 1908 (1), les entrepreneurs de maçonnerie avaient prolongé un lock-out officieux, continuant à raréfier les travaux et à augmenter le nombre des chômeurs par des appels en province. En même temps, ils tentaient la désorganisation des syndicats ouvriers par la constitution de syndicats jaunes morts-nés d'ailleurs, par la création de l'*Union,* la grande pensée de M. Villemein, par l'organisation de sociétés ouvrières de main-d'œuvre. Mais, comme c'était à prévoir, dans une corporation d'ouvriers qualifiés, l'*Union* ne donna guère de résultats et les fameuses associations ouvrières, une autre grande pensée de M. Villemin, furent toutes de simples associations de tâcherons, surmenant tout comme devant les ouvriers qu'elles occupaient.

Mais la division se glissait dans les rangs patronaux. Une cinquantaine d'entrepreneurs, dont quelques-uns avaient même fait partie de l'*Association Professionnelle* (trust) se séparaient de la Chambre Syndicale de la rue de Lutèce et constituaient une *Chambre Syndicale Indépendante*. Celle-ci attaquait violemment les dirigeants de la Chambre Syndicale de la rue de Lutèce, les accusant, dans une circulaire adressée aux architectes, d'être des meneurs imposant à leurs adhérents une ligne de conduite absolument contraire aux intérêts généraux des entrepreneurs, mais profitable aux intérêts particuliers des adhérents du trust, où ils étaient de gros intéressés.

De leur côté, les syndicats ouvriers, continuaient la tactique qui leur avait si bien réussi depuis l'échec de la grève de mai 1906, et leur propagande incessante contre la *pieuvre tâcheronnale,* cause, par le surmenage qu'elle imposait, du chômage et de la misère des ouvriers de la corporation. A la vérité, le gros patronat, groupé dans l'*Association professionnelle,* n'était plus un partisan déterminé du tâcheronnat. Car si ce mode de travail

(1) Voir le *Mouvement Socialiste* du 15 juillet 1908.

est absolument indispensable au petit patronat, à qui il évite des frais généraux considérables et à qui il permet d'entreprendre sans personnel, sans matériel et avec très peu de risques, des travaux qu'autrement il ne pourrait songer à exécuter, il est complètement inutile à la grande entreprise, qui peut s'assurer et se conserver en tout temps un personnel technique capable. Le gros patronat reprochait également au tâcheronnat d'être la cause de l'instabilité des salaires, au cours de l'exécution des travaux. En effet, pour s'assurer le travail des ouvriers les plus robustes, et leur donner une prime à la surproduction, les tacherons payaient toujours à un taux plus élevé ceux qu'ils employaient, obligeant ainsi les entrepreneurs à les suivre dans cette voie. Cependant, jamais M. Villemin, pas plus que les dirigeants de la rue de Lutèce, n'avait publiquement pris position pour ou contre. Quand on l'interrogeait sur la question, M. Villemin s'échappait élégamment, par une tangente quelconque. Mais il était évident qu'il ne serait pas toujours possible de reculer indéfiniment les travaux projetés, et comme d'autre part une période de grands travaux semblait s'annoncer, l'*Association professionnelle* avait intérêt à s'assurer la stabilité de la main-d'œuvre, comme elle s'était assurée les fournisseurs, et comme elle commençait à créer un outillage mécanique.

Aussi, dès le mois de juin, la Chambre Syndicale patronale de la rue de Lutèce, entrait-elle en pourparlers avec la *Chambre Syndicale des tailleurs de pierre ravaleurs,* pour la conclusion d'un contrat collectif, sur le modèle du contrat-type adopté par les organisations allemandes du bâtiment. Mais ce fut sans résultats, un referendum organisé par le Syndicat ouvrier ayant repoussé le projet proposé par la Chambre patronale.

Mais, si la Chambre syndicale de la Maçonnerie et de la Pierre n'avait pas cru prudent, au cours de l'hiver dernier, de suivre le mouvement de grève des briquetiers, également en lutte contre le tâcheronnat, elle estima qu'en présence de la recrudescence des travaux, le moment était propice pour une action énergique. Dans une assemblée générale, tenue le 18 août, dans la grande salle de la Bourse du Travail, le syndicat décidait que les chantiers de tâche devraient être désertés dans les 48 heures et, pour que cette décision soit appliquée, des délégations étaient organisées afin de débaucher les chantiers de tâche. Une de ces délégations, rencontra M. Despagnat, président de l'*Association professionnelle* et vice-président de la Chambre Syndicale patronale, qui lui déclara qu'il était personnellement

partisan de la suppression du travail à la tâche. Le lendemain, l'*Humanité* publiait la note suivante:

..Chantier Despagnat, avenue Elysée-Reclus. La collectivité des enfants empeste le chantier. La délégation s'est rencontrée avec M. Despagnat, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs, qui a déclaré être partisan de la suppression du tâcheronnat; en tout cas, il ne le prouve guère.

C'était l'occasion cherchée, et M. Despagnat, sous prétexte de préciser les termes de la déclaration, essayait d'entamer les pourparlers, en adressant à Schmitz, secrétaire du syndicat ouvrier, la lettre suivante:

Paris, le 21 août 1909.

Monsieur Schmitz, secrétaire de la Chambre syndicale de la maçonnerie, de la pierre et parties similaires, Bourse du Travail.

Monsieur,

Voulez-vous me permettre de relever quelques inexactitudes qui se sont glissées dans votre communiqué paru dans l'Humanité de ce jour:

1° *Je ne suis pas président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de maçonnerie, et tout ce que je vous ai dit l'a été en mon nom personnel.*

2° *Je suis partisan du contrat de travail et de la suppression du travail à la tâche pour les travaux de plâtre. Mais je prétends que cette suppression ne pourra s'effectuer qu'autant que les ouvriers consentiront à accepter l'équivalence du travail et du salaire, et s'engageront à fournir une quantité de travail déterminée pour un salaire déterminé.*

Les Trades-Unions anglaises, les syndicats allemands, danois, etc., n'ont pas hésité à accepter cette équivalence. Pourquoi les syndicats français ne veulent-ils pas l'accepter? Ils semblent vouloir compliquer à plaisir une situation pénible, dont il serait extrêmement facile de sortir, si chacune des parties voulait y mettre un peu de bonne volonté.

3° Je mets mes actes d'accord avec mes paroles, *et je vous mets au défi de citer un nom de tâcheron de plâtre qui ait exécuté des travaux à Paris, depuis dix ans, pour mon compte.*

J'ai, il est vrai, cette année, confié des travaux à une Société ouvrière, mais je ne l'ai fait qu'après que cette Société m'a eu justifié qu'elle était constituée légalement en conformité de la loi de 1867, qu'elle possédait un capital et que les bénéfices étaient répartis entre tous les associés par parts et portions égales; en un mot, qu'elle n'était ni un tâcheron *déguisé, ni une* collectivité *de fait.*

J'ai cru de mon devoir d'encourager une Société aussi intéressante et je ne me serais jamais figuré que les ouvriers pouvaient y voir un inconvénient.

Voudriez-vous me faire savoir que vous avez été touché par ma communication et recevoir, etc.

Signé: E. Despagnat.
Paris, le 22 août 1909.

Le Syndicat ouvrier lui en accusait aussitôt réception dans ces termes:

Monsieur Despagnat, entrepreneur de maçonnerie,

En réponse à votre honorée du 21 août, relevant quelques inexactitudes *parues dans* l'Humanité *et l'exposé de diverses conceptions que vous revendiquez personnellement, j'ose espérer que vous n'attachez pas une extrême importance à la rectification de ces inexactitudes et je vous affirme être enchanté de vous savoir partisan de la suppression du travail à tâche, revendication qui nous est chère et que nous espérons voir aboutir bientôt.*

Quant aux ouvriers, ils ne cherchent pas à compliquer la situation à plaisir, mais sont toujours prêts à discuter avec leurs employeurs, de questions qui les intéressent mutuellement.

Je crois être là l'interprète des ouvriers de ma corporation comme je suis assuré que la fonction que vous occupez près de messieurs les entrepreneurs de maçonnerie, vous fait, en vos conceptions, l'interprète de la majorité de ces messieurs. .

Si mon assurance n'est pas présomptueuse, je vous demanderai de m'exposer officiellement ces conceptions avant notre Assemblée générale de mercredi prochain, ce qui nous ferait un thème de discussion.

Veuillez, etc.

Signé: Schmitz.

M. Despagnat l'avisait qu'il avait communiqué cette lettre à M. Villemin, président de la Chambre Syndicale patronale, et celui-ci, en effet, lui adressait la lettre suivante, qui était communiquée le lendemain à l'assemblée générale de la corporation, réunie au Tivoli Vaux-Hall:

Paris, le 24 août 1909.

Monsieur Schmitz, Secrétaire de la Chambre Syndicale de la Maçonnerie, de la Pierre et Parties similaires, 3, rue du Château-d'Eau, Paris.

Monsieur le Secrétaire,

Mon collègue, M. E. Despagnat, me communique la lettre qu'il

vous a adressée le 21 août courant, et votre réponse du 22 du même mois.

Je n'hésite pas à vous dire, que non seulement nous sommes d'accord, mon collègue et moi, sur les principes qu'il vous a développés dans sa lettre, mais que ces principes ont été votés par la dernière Assemblée générale de la Chambre syndicale.

En résumé, je puis vous répéter que nous sommes partisans d'un essai loyal du Contrat de Travail prévoyant le travail à la journée pour les travaux de plâtre, sous la condition, toutefois, que les ouvriers consentent à accepter l'équivalence du travail au salaire, c'est-à-dire, qu'à un salaire donné corresponde un travail déterminé.

Nous estimons, en effet, que les ouvriers n'obtiendront la suppression du tâcheronnat sous sa forme actuelle que s'ils respectent ces principes qui, du reste, sont communément admis par les Syndicats ouvriers de tous les pays où ces sortes de Contrats sont en vigueur.

Si vous croyez, conformément au deuxième paragraphe de votre lettre, que des pourparlers puissent s'ouvrir à ce sujet, nous sommes toujours à votre disposition.

A titre de document, je vous adresse, avec la présente, un projet de contrat de travail, dont les grandes lignes ont été adoptées par la Chambre Syndicale et qui pourrait servir de base à la discussion.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, mes salutations très distinguées.

Le Président, Signé : Villemin.

La réunion, à laquelle assistaient plus de cinq mille ouvriers, se clôtura par l'adoption de l'ordre du jour suivant :

Les adhérents à la Chambre syndicale de la maçonnerie et de la pierre, réunis au Tivoli-Vauxhall, prenant acte de la lettre de M. Villemin, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs de maçonnerie, dans laquelle il déclare être partisan de la suppression du travail à la tâche et d'un essai loyal d'un contrat collectif ;

Les camarades avertis, l'expérience du passé leur permettant de n'avoir qu'une confiance relative en la bonne foi de MM. les entrepreneurs, puisque bon nombre de ceux-ci, dpuis longtemps prévenus des revendications légitimes des ouvriers, n'ont rien fait pour y donner satisfaction que contraints et forcés ;

Considérant qu'une solution satisfaisante peut être rapide, étant donné le bon vouloir des entrepreneurs et des ouvriers ;

Considérant que rien ne s'oppose à la résiliation des marchés entre entrepreneurs et tâcherons ;

Décident de déclarer la grève et d'attendre qu'un contrat acceptable intervienne entre entrepreneurs et ouvriers.

Par exception, les camarades employés dans les travaux de stuc et les démolisseurs ne feront grève que si leur appoint est jugé nécessaire ultérieurement.

Ces camarades s'engagent à verser un franc par compagnon et cinquante centimes par garçon et par jour pour soutenir le mouvement de grève.

L'embauchage des ouvriers de ces spécialités est suspendu à partir d'aujourd'hui.

Les camarades s'engagent à se rendre demain, 26 août, sur les chantiers, à ramasser leurs outils, à entraîner les hésitants et à se rendre à dix heures à leurs sièges respectifs pour répondre à l'appel et recevoir leur carte de grève.

II

Dès le lendemain, la grève était bien effective et générale, et les organes officiels du patronat eux-mêmes avouaient 16.000 grévistes. Le vendredi, dans une nouvelle assemblée générale organisée à la Bourse du Travail, le Syndicat ouvrier ratifiait le projet de contrat préparé par son conseil. Le dimanche 29 août, les briqueteurs décidaient de se joindre au mouvement, tandis que les tailleurs de pierre ravaleurs décidaient d'attendre les pourparlers et de se joindre au mouvement, seulement si cela devenait nécessaire.

En même temps, le Syndicat ouvrier étendait l'agitation à tout le département de la Seine, afin que le contrat pût porter sur tout l'ensemble du département, comme il était prévu au projet ouvrier.

De leur côté, les patrons avisés de la décision de la réunion du 25 août et de la désignation des délégués chargés de prendre contact avec eux, convoquaient ceux-ci le 2 septembre à 3 heures après-midi au siège de la chambre syndicale patronale. Aux délégués de la *Chambre syndicale de la Maçonnerie, de la Pierre et parties similaires,* s'étaient joints ceux de la *Chambre syndicale des Tailleurs de pierre et ravaleurs,* de la *Chambre syndicale des briqueteurs et aides,* du *Syndicat des piqueurs de moellons,* également intéressés à la solution du conflit. La réunion dura jusqu'au lendemain matin 4 h. ½. Les délégués patronaux et ouvriers, après de laborieuses discussions s'y mirent d'accord sur les questions du marchandage, de la tâche banale, des asso-

ciations ouvrières, sur la durée de la journée de travail et sur la commission mixte. Mais sur la question d'augmentation des salaires, les délégués patronaux, déclarant n'être pas mandatés, demandèrent à en référer à leurs mandants.

Le ministre du travail, ayant reçu le vendredi la visite d'une délégation ouvrière, invita les architectes à vouloir bien servir de médiateurs dans cette question de salaires. Ceux-ci convoquèrent pour le 9 septembre les délégations patronales et ouvrières, ainsi qu'une délégation de la Chambre syndicale indépendante des entrepreneurs de maçonnerie. Après avoir entendu les explications que leur fournirent patrons et ouvriers, ils émirent l'avis suivant:

Sur le désir exprimé par M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale, la Société Centrale des Architectes français a convoqué aujourd'hui 9 septembre 1909, à son siège social, les représentants des sociétés d'architectes, ayant leur siège à Paris, dans le but d'entendre les délégations des Chambres syndicales patronales et ouvrières de maçonnerie, à propos de la crise que traverse cette industrie.

Etaient présents les délégués de:

La Société Centrale des Architectes Français;
La Société des Architectes diplômés par le gouvernement;
La Société Nationale des Architectes de France;
La Société des diplômés de l'Ecole spéciale d'Architecture;
La Chambre syndicale des Entrepreneurs de Maçonnerie de Paris et du département de la Seine;
La Chambre syndicale indépendante des Entrepreneurs de Maçonnerie de Paris et du département de la Seine;
La Chambre syndicale ouvrière de la Maçonnerie, de la Pierre et des parties similaires;
La Chambre syndicale des Tailleurs de pierre et Ravaleurs de la Seine;
La Chambre syndicale des Piqueurs de moellons de la Seine;
L'Union syndicale des Scieurs de pierre tendre de la Seine;

« Sur la question des salaires, les ouvriers acceptent la médiation de MM. les architectes et déclarent qu'ils se conformeront à l'avis qui sera émis.

« Les patrons déclarent de leur côté accepter les propositions des ouvriers et comme eux s'engagent à se conformer à l'avis qui sera émis par MM. les architectes.

« L'accord conclu sur cet avis sera valable jusqu'au 31 décembre 1910.

« Fait et signé au siège de la Société centrale des Architectes français, rue Danton 8,

« Paris, le 9 septembre 1909.

Ont signé la pièce suivante:

MM. *Villemin,* président de la Chambre syndicale de la maçonnerie de la rue de Lutèce; *Gilardi,* vice-président; Douane; *Lacôte,* secrétaire-adjoint; *Parizy,* membre; *Bourseau,* président de la Chambre indépendante de la maçonnerie; *Altmeyer,* vice-président; *Guyot,* délégué des ravaleurs; *Thomas,* des tailleurs de pierre; *Boucher,* des tailleurs de pierre tendre; *Palanque,* des piqueurs de moellons; *Baritaud,* de la maçonnerie; *Schmitz,* secrétaire général du Syndicat; *Triouleyre,* secrétaire des tailleurs de pierre-ravaleurs; *Dubois,* des tailleurs de pierre ravaleurs; *Villebonnet,* des briqueteurs; *Roueste,* secrétaire des briqueteurs; *Tranchant,* des briqueteurs; *Labedonnière,* des piqueurs de moellons; *Viau,* secrétaire des bardeurs; *Duras,* de la maçonnerie; *Renoult,* de la maçonnerie; *Bardou,* des limousinants; *Maillet,* des briqueteurs ».

Les Sociétés d'architectes ayant accepté cette médiation;

Considérant, d'une part, qu'une augmentation des salaires peut produire, si elle n'est pas limitée, une diminution du travail et entraîner le chomâge;

Considérant, d'autre part, qu'un contrat de travail vient d'être signé entre la Chambre syndicale patronale de la rue de Lutèce et la Chambre syndicale ouvrière de la maçonnerie;

Que ce contrat est valable jusqu'au 31 décembre 1910;

Qu'il est de nature à créer une stabilité des marchés qui n'existait pas encore, et qu'il en résulte un avantage notable pour les travaux du bâtiment:

Considérant que, dans ce contrat, les ouvriers se sont engagés à donner un rendement de travail correspondant aux salaires payés;

Considérant, en outre, qu'il résulte des déclarations des parties qu'un certain nombre d'ouvriers sont actuellement payés au tarif réclamé par la Chambre syndicale ouvrière;

Sur la question du délai d'application du tarif des salaires;

Considérant que l'intérêt majeur des propriétaires, des entrepreneurs et des ouvriers exige une prompte solution du conflit actuel;

Emettent l'avis dans ces conditions:

1° Qu'il y aurait lieu d'accorder aux ouvriers les augmentations demandées, savoir: Maçons, 0 fr. 95; limousinants, 0 fr. 85; garçons maçons, 0 fr. 70; garçons limousinants, 0 fr. 65; poseurs, 1 fr.; pinceurs, 0 fr. 90; bardeurs, 0 fr. 80; tailleurs de pierre, 1 fr.; ravaleurs, 1 fr. 30; scieurs de pierre tendre, 1 fr.; piqueurs de moel-

lons, 1 fr.; briqueteurs, 1 fr.; aides-briqueteurs, 0 fr. 70; tourneurs de treuils de briqueteurs et de maçons, 0 fr. 75; gardiens de nuit, 4 francs.

2° D'appliquer ce tarif dès la reprise du travail.

Pour la Société centrale des architectes français: M. *Rozet.*

Pour la Société des architectes diplômés par le gouvernement: M. *Louis Bonnier.*

Pour la Société nationale des architectes français: M. *Christie.*

Pour la Société des diplômés de l'Ecole spéciale d'architecture: M. *Georges Guet.*

Le 10 septembre, réunis au Tivoli-Vaux-Hall, les grévistes décidaient de reprendre le travail dès le lendemain.

Voici le texte du contrat conclu entre la chambre syndicale patronale et les diverses chambres syndicales ouvrières:

Entre la chambre syndicale des entrepreneurs de maçonnerie de la ville de Paris et du département de la Seine, 6, rue de Lutèce, d'une part;

Et la chambre syndicale ouvrière de la maçonnerie de la pierre et parties similaires du département de la Seine;

Le présent contrat a été conclu:

ARTICLE PREMIER. — *Domaine d'application du contrat*

Ce contrat est valable pour tous les chantiers situés dans Paris.

Un accord ultérieur et un avenant au contrat seront établis pour le surplus du département de la Seine.

ART. 2. — *Durée du travail*

Les heures de travail sont fixées comme suit:

Dix heures pendant les mois de mars à octobre inclusivement;

Neuf heures pendant les mois de novembre et février;

Huit heures pendant les mois de décembre et janvier;

En cas de pénurie de travaux ou de chômage anormal, une réduction des heures de travail journalier ci-dessus fixées pourra avoir lieu après décision de la commission mixte prévue à l'article 8 ci-dessous, laquelle sera convoquée par la partie la plus diligente.

De même, la commission mixte déterminera la date où il y aurait lieu de revenir à la journée de travail telle qu'elle a été fixée ci-dessous.

ART. 3. — *Détermination des jours de repos*

Pendant la période qui s'écoulera du jour de la signature du contrat au 31 décembre 1910, les repos hebdomadaires prévus par la loi du 13 juillet 1906, et les jours fériés seront appliqués conformément au tableau ci-dessus annexé:

En cas de travaux urgents pour réparations ou installations de

théâtres, usines et travaux semblables, en cas de travaux dont l'exécution immédiate est nécessaire pour organiser des mesures de sauvetage, pour prévenir des accidents imminents ou réparer des accidents survenus au matériel, aux installations ou aux bâtiments de l'établissement, le repos hebdomadaire sera suspendu pour le personnel nécessaire à l'exécution de ces travaux. (Art. 4 de la loi du 13 juillet 1906).

Pour les années suivantes, et dans le cas du renouvellement du contrat par tacite reconduction, les repos hebdomadaires seront prévus d'après un tableau établi par la commission mixte dans le courant du premier trimestre.

ART. 4. — *Salaires*

Les salaires par heure seront fixés d'un commun accord de la façon suivante :

Maçons, 0 fr. 95 : limousinants, 0 fr. 85 ; garçons maçons, 0 fr. 70 ; garçons limousinants, 0 fr. 65 ; poseurs, 1 franc ; pinceurs, 0 fr. 90 ; bardeurs, 0 fr. 80 ; tailleurs de pierre, 1 franc ; ravaleurs, 1 fr. 30 ; scieur de pierre tendre, 1 franc ; piqueurs de moellons, 1 franc ; briqueteurs, 1 franc ; aides-briqueteurs, 0 fr. 70 ; tourneurs de treuils de briqueteurs et de maçons, 0 fr. 75 ; gardiens de nuit, 4 francs.

Les ouvriers s'engagent à fournir un rendement de travail proportionnel au salaire et tel qu'il sera déterminé dans un tableau annexé au présent contrat et dressé par la commission mixte.

Ce tableau sera établi d'après les bases de la Série élaborée par la Société centrale des Architectes diplômés par le Gouvernement, adopté par le sous-secrétariat d'Etat des Beaux-Arts pour le règlement des travaux des bâtiments civils et palais nationaux (édition 1909).

En cas de désaccord sur l'établissement de l'unité de travail, les parties s'en rapporteront à la décision des architectes.

Le contrôle du rendement se fera sur une durée de huit jours de travail.

Lorsque l'ouvrier habitant et travaillant à Paris sera envoyé par son patron pour travailler dans les communes de la périphérie, il lui sera tenu compte des frais de transport hors barrière aller et retour et du temps qui lui sera nécessaire pour se rendre sur le chantier à partir du point d'arrêt le plus raproché des moyens de transport en commun.

Pour les travaux exécutés dans les localités du département de la Seine, et qui obligeraient l'ouvrier à coucher hors de son domicile, ainsi que pour les travaux exécutés dans les départements autres que celui de la Seine, il est dû des frais de déplacement fixés à 2 francs par jour.

Pour les villes d'eaux, stations balnéaires, maritimes ou autres,

un tableau annexé au présent contrat et déterminé par la commission mixte, prévoira le taux des frais de déplacement.

Les prix pour travaux exécutés à l'étranger seront laissés au libre accord entre le patron et l'ouvrier.

Un délai congé de trois jours sera d'usage pour tout ouvrier en déplacement hors du département de la Seine.

Les heures supplémentaires de travail, c'est-à-dire les deux heures qui suivront la fin de la journée de travail, donneront lieu à une augmentation de salaire de 25 o/o par heure.

Les heures de nuit. c'est-à-dire celles commençant deux heures après la fin de la journée de travail, donneront lieu à une augmentation de salaire de 100 o/o par heure.

Les entrepreneurs de maçonnerie s'interdisent d'employer des ouvriers, quels qu'ils soient, adhérents ou non au présent contrat, dans des conditions autres ou à des salaires différents de ceux prévus ci-desus, sauf pour les exceptions prévues à l'article 9.

De leur côté, les ouvriers s'interdisent de signer des contrats différents avec d'autres organisations, de travailler chez des entrepreneurs de maçonnerie, quels qu'ils soient adhérents ou non au présent contrat, dans des conditions autres ou à des salaires différents de ceux prévus ci-dessus, sauf pour les exceptions prévues à l'article 9.

Des incidents ne peuvent être soulevés du fait de l'emploi simultané d'ouvriers syndiqués ou non syndiqués; aucune mesure concernant l'affiliation aux Syndicats ne peut être prise contre les ouvriers.

ART. 5. — *Mode d'exécution du travail*

Les travaux de plâtre seront exécutés à la journée.

La tâche banale est maintenue dans les maisons où elle existe.

En ce qui concerne les travaux exécutés par tâcherons et les Sociétés ouvrières, il est entendu que tous les travaux traités ou en cours d'exécution à la date du 28 août 1909, et dont la liste figure ci-après, seront poursuivis jusqu'à leur complet achèvement.

Les entrepreneurs s'engagent à n'en point traiter ni exécuter d'autres pendant la durée du présent contrat.

Au cas où des marchés auraient été passés après cette date, le bureau de la Chambre syndicale s'engage à faire tous ses efforts pour arriver à leur résiliation par tous les moyens mis à sa disposition par la loi.

Dans le cas où il ne pourrait l'obtenir, le bureau devra en aviser la Commission mixte et, en tous cas, il ne pourra en résulter aucune accusation de déloyauté ni la rupture des présentes conventions.

Les entrepreneurs signataires du présent contrat qui emploieront, pour des travaux ultérieurs en dehors de ceux prévus au paragraphe 2 du présent article, le mode de travail par les Sociétés

ouvrières légalement constituées, ne violeront pas le contrat, à la condition que le travail soit exécuté uniquement par des ouvriers associés, restant entendu que ces travaux ne pourront être confiés pendant la durée du présent contrat qu'aux Sociétés existantes à la date du 28 août 1909 et dont le nombre des compagnons associés ne pourra excéder vingt pour chaque Société.

ART. 6. — *Paiement des salaires*

La paye se fera tous les mois.

Les acomptes seront donnés le mercredi et le samedi, à la condition que la demande en soit faite la veille.

Si la paye se fait au bureau de l'entrepreneur, il sera tenu compte aux ouvriers d'une demi-heure pour se rendre à la paye.

ART. 7. — *Conditions particulières du travail*

Tout ouvrier âgé de moins de dix-huit ans sera tenu d'en faire la déclaration au moment de son embauche et de retirer un récépissé de sa déclaration.

Faute par lui d'avoir rempli cette double obligation vis-à-vis de l'entrepreneur, il sera responsable des conséquences que son emploi dans le chantier pourrait avoir pour celui-ci.

Tout ouvrier est tenu de suivre les prescriptions arrêtées et affichées dans le chantier en vue de prévenir les accidents de travail.

D'autre part, les échafaudages devront être établis par les soins des patrons, dans des conditions de solidité donnant toutes garanties.

ART. 8. — *Arbitrage en cas de désaccord*

Il est formé une commission arbitrale mixte permanente composée pour chaque spécialité de quatre entrepreneurs, membres de la Chambre syndicale des entrepreneurs de maçonnerie et de quatre délégués ouvriers, membres du Syndicat ouvrier, à choisir parmi les parties contractantes.

Toutes les difficultés relatives à l'exécution du contrat ainsi que les difficultés survenues entre employeurs et employés, seront soumises à la commission mixte qui aura pleins pouvoirs pour les trancher.

Si les membres de la commission mixte ne tombaient pas d'accord pour régler le différend, celui-ci sera soumis à un tiers arbitre qui décidera définitivement.

Le tiers arbitre sera nommé par les membres de la commission.

En cas de désaccord sur le choix du tiers arbitre, les parties contractantes devront en référer à la décision du président du tribunal de la Seine.

Les parties contractantes s'engagent à respecter la décision ar-

bitrale; aucune grève, arrêt de travaux ou autres mesures semblables ne pourront avoir lieu jusqu'à l'expiration du contrat.

ART. 9. — *Généralités*

En ce qui concerne le mode d'embauchage et de débauchage, il n'est apporté aucune modification aux us et coutumes de la corporation.

L'embauchage et le congé dépendent de la libre décision de l'employeur.

L'entrée des chantiers est défendue sauf autorisation du patron, à toute personne non employée aux travaux.

Une heure de préavis est nécessaire pour la débauche des compagnons et au cas où l'ouvrier, par suite de nécessité de travail, serait en corvée, et ne pourrait avoir de ce fait tout son outillage près de lui, il lui serait tenu compte du temps nécessaire pour rassembler son outillage.

Dans les bâtiments, des abris clos et couverts, fermés à clef, seront aménagés pour le dépôt des vêtements et de l'outillage.

En ce qui concerne les invalides, ouvriers affaiblis par l'âge, jeunes ouvriers n'ayant pas leur capacité entière de travail, apprentis, etc., un salaire moindre pourra être payé et la détermination de ce salaire laissée au libre accord entre l'ouvrier et le patron qui l'emploiera.

Ces prix devront être homologués par la commission mixte.

ART. 10. — *Durée du contrat*

Le présent contrat est valable pour une période d'environ 16 mois qui commencera le 11 septembre 1909 pour se terminer le 31 décembre 1910.

Il se renouvellera par tacite reconduction à partir du 31 décembre 1910 pour de nouvelles périodes de deux années.

Toutes propositions relatives à des modifications à introduire pour le renouvellement ou pour la dénonciation des conventions ci-dessus, devront être signifiées par simple lettre recommandée trois mois avant le terme d'expiration du présent contrat.

Ce contrat étant fait de bonne foi de la part des deux parties, il est strictement stipulé que les patrons et les ouvriers adhérents aux présentes conventions ne pourront prendre aucun engagement écrit ou verbal susceptible d'en modifier les clauses ou de les détruire.

Le présent contrat sera déposé au Secrétariat du Conseil des prud'hommes du département de la Seine.

IV

Evidemment, ce contrat ne consacre pas la victoire totale des revendications ouvrières. Sur certains points, il laisse à

désirer et les délégués ouvriers ont été conduits à accepter certaines clauses, dont quelques-unes paraissent défavorables.

Notamment, l'une des plus controversées, est la clause de *l'équivalence du travail au salaire,* qui est très nettement en opposition avec le principe de solidarité, qui est à la base du syndicalisme. Mais, en l'état actuel de la société, qui repose toute entière sur les principes d'égoïsme et de lutte pour la vie, et en se plaçant au point de vue mercantile, qui domine toutes les conceptions patronales, il n'était guère possible de l'éviter. Les délégués avaient bien essayé d'en pallier l'effet démoralisateur, en proposant le système mixte du rendement par équipe, où fraternellement, l'effort du plus jeune aurait ainsi compensé la moindre productivité de l'ouvrier âgé, et qui eut ainsi évité le paragraphe 6 de l'art. 9, qui prévoit un salaire inférieur pour les vieux ouvriers. Mais cela eût fait trop nettement ressortir, en face de l'égoïsme patronal, l'altruisme ouvrier, cela eut scellé encore davantage la fraternité ouvrière, et les patrons n'en voulurent point. Ils espèrent également, avec cette clause, trouver une responsabilité, une garantie individuelle de chaque travailleur, qu'ils estiment ne pas trouver dans le syndicat.

Mais, au surplus, et au point de vue immédiat, la base choisie pour déterminer cette équivalence, c'est-à-dire la série des prix élaborée par la *Société centrale des architectes* et la *Société des architectes diplômés par le gouvernement* (édition 1909), aura pour conséquence de réduire les exigences patronales de rendement, car les sous-détails de cette série, sont établis d'après ceux de la série de la Ville de Paris (édition 1882), et ceux-ci ont été basés sur une production normale de l'ouvrier, pour le cas d'un travail exécuté suivant les *règles de l'art et d'une bonne construction.* Tandis que, grâce au surmenage qu'ils avaient introduit dans leurs chantiers, les entrepreneurs en étaient arrivés à exiger quelquefois le double de ce que prévoyaient les dits sous-détails. La preuve, ce sont les rabais considérables que consentaient les entrepreneurs avant la grève de 1906. A un point de vue d'éducation, cette clause amènera certainement les camarades à s'intéresser davantage au produit de leur travail, à étudier ces sous-détails, le mécanisme de l'entreprise, les frais-généraux, et bien d'autres questions, qui feront leur éducation économique et les prépareront à leur rôle futur, auront donné plus de résultats que toute la propagande verbale ou écrite des militants.

Il y a bien la clause qui *interdit de soulever tout incident à propos des renards?* Mais il est bien des moyens de mettre en quarantaine ces dégoûtants personnages, sans violer le contrat. On fait *l'interdiction aux délégués du syndicat de pénétrer sur les chantiers?* Mais quand il s'agira de controler un entrepreneur qui ne se conformera pas aux clauses du contrat, que devient cette clause? Elle ne s'applique, du reste, que pour les entrepreneurs qui ont accepté le contrat,et pour l'instant il y aura assez à faire avec ceux qui n'ont point accepté la suppression des tâcherons. Et puis, au fait, les patrons qui ont signé le contrat ont-ils encore une autorité morale suffisante pour refuser dans ce cas aux ouvriers l'application des mesures qu'ils comptent prendre contre certains autres entrepreneurs, comme en fait foi le prospectus de l'Association Professionnelle:

..Pour mieux combattre les entrepreneurs dissidents, l'Association disposera de plusieurs moyens:

1° Elle sera assez puissante pour passer avec les fournisseurs, des contrats garantissant à ses membres des prix exceptionnels de fournitures.

2° Elle pourra disposer de ses fonds libres pour concurrencer les dissidents, en permettant aux membres de l'Assiciation de traiter, d'accord avec le Conseil d'Administration, des affaires, même à prix de déboursés, en recevant de l'Association une indemnité pour couvrir ses frais généraux....

3° Enfin, l'Association pourra faire appel au concours des ouvriers. Les ouvriers comprendront que l'amélioration de leur sort n'est possible qu'autant que l'industrie pourra être prospère. Ils ont partie liée avec les patrons, et ils n'hésiteront pas à accepter l'obligation de prendre à l'égard des dissidents, telles mesures que comporterait la situation; et, alors on ne tarderait pas à voir les plus enragés individualistes entrer au scin de l'Association.

Et le maintien de la journée de dix heures? Mais est-ce qu'il n'y a pas le corrollaire prévu par le paragraphe 5 de l'art.2:

En cas de pénurie de travaux ou de chômage anormal, une réduction des heures de travail journalier ci-dessus fixées pourra avoir lieu après décision de la commission mixte prévue à l'article 8 ci-dessous, laquelle sera convoquée par la partie la plus diligente.

Et alors, n'est-ce pas l'amorce du contrôle ouvrier sur la production, sur les travaux comme sur la main d'œuvre, qui permettra de régler rationnellement cette production et d'éta-

blir sur des bases plus solides les diminutions successives du temps de travail, et de profiter au fur et à mesure de leur manifestation des progrès du machinisme qui va se développer inévitablement dans l'industrie du bâtiment?

La commission mixte? Entre ouvriers et patrons, l'arbitrage, sur des questions de principe, est impossible; on ne pourra jamais concilier les *deux droits absolument contraires qui sont en présence*. Puis, dans les transactions, il sera impossible de trouver l'arbitre qui pourra se dégager des intérêts de classe. Mais, si les syndicats ouvriers savent se servir de cet instrument, avec les armes que lui donne déjà le contrat d'aujourd'hui, c'est, en attendant mieux, le contrôle de la production, l'éducation économique qui peut se faire sans aucun des risques de la participation aux bénéfices.

Mais, à côté de ces clauses, le contrat en contient d'autres comme la suppression du tâcheronnat, l'augmentation des salaires qui sont des avantages incontestables et immédiats. Sur le tâcheronnat, le contrat contient, évidemment, quelques réserves comme l'achèvement des contrats de marchandage en cours, celle-ci toute passagère d'ailleurs, et la survivance des sociétés ouvrières de production créées avant le 28 août 1909. Mais celles-ci ne peuvent vivre qu'avec l'appui du patronat qui ne paraît pas disposé à les soutenir, n'en ayant pas tiré les avantages qu'il en espérait.

Le contrat sera-t-il respecté par le patronat? En ce qui concerne les entrepreneurs de l'*Association professionnelle*, cela ne paraît pas douteux. Ils sont trop intéressés pour l'instant, comme nous l'avons vu, à la disparition des tâcherons, qui doit entraîner par répercussion la disparition d'un grand nombre de petits entrepreneurs. Ils ont trop intérêt à avoir de leur côté la main-d'œuvre. La courtoisie et l'impartialité dont ont fait preuve, pour la première fois, à propos de cette grève, leurs organes officiels, semble bien le démontrer.

La Chambre Syndicale indépendante des entrepreneurs de maçonnerie a refusé de signer le contrat. Au cours même des pourparlers, elle adressait aux entrepreneurs la lettre suivante:

6 septembre

Monsieur et Cher Confrère,

La Chambre Syndicale Indépendante *des Entrepreneurs de Maçonnerie de Paris et du Département de la Seine s'est émue des agissements d'un petit nombre d'Entrepreneurs de Maçonnerie, qui*

se sont fait mandater par une infime minorité de leurs confrères, pour supprimer le tâcheronnat et attenter à la liberté du travail... ..Mandatés qu'ils sont par environ cinquante Entrepreneurs seulement, sur environ quinze cents composant la corporation, ces Messieurs cherchent à détruire la petite et la moyenne entreprise à leur seul profit, par leurs agissements.

La Chambre Syndicale Indépendante *engage les Entrepreneurs lésés, n'ayant pas donné mandat aux négociateurs, à lui adresser leur protestation personnelle par referendum, et à se joindre à la grande majorité des Entrepreneurs de Paris et du département de la Seine, pour repousser toute compromission avec ces provocateurs de désordre et déclarer que cette infime minorité ne peut et ne doit en rien engager l'ensemble de la corporation.*

Il n'y a pas actuellement de rivalité entre les différentes Chambres syndicales, il n'y a que des Entrepreneurs ayant le devoir de se liguer pour faire respecter la liberté du travail et faire échec à cette minorité encombrante, dont nous avons à nous plaindre depuis bientôt deux années, qui veut solutionner, à son seul profit une aussi grave question, qu'il n'appartient qu'au législateur de résoudre.

Nous vous engageons donc, mon cher confrère, à faire bloc contre ces négociateurs sans mandat suffisamment valable, et nous espérons que vous nous enverrez d'urgence votre avis par retour du courrier, sur la seconde feuille ci-après, afin de pouvoir ensemble, faire entendre la voix du bon sens et de la raison, en faisant respecter l'initiative individuelle et la liberté du travail.

Paris, le 6 septembre 1909.

Pour la Chambre sundicale Indépendante,

LE BUREAU :

BOURSEAU, *Président,* — Louis CORDIER, ALTMEYER, *Vice-Présidents.*

THAURY, *Trésorier,* — HATTON, *Secrétaire général.*

Elle y joignait, pour la remplir, la formule de protestation suivante :

Je proteste avec vous contre :

1° La suppression du tâcheronnat et demande que la liberté du travail soit respectée par tous, ouvriers et patrons;

2° Contre de nouvelles augmentations, sans raisons, des prix de la main-d'œuvre.

Ce qui n'empêchait pas son président et son vice-président d'accepter en son nom, à la réunion de la médiation des ar-

chitectes, le 9 septembre, l'augmentation des salaires, en repoussant, il est vrai, la suppression du tâcheronnat.

La lutte va se poursuivre plus énergiquement et avec plus de facilité sur les chantiers des entrepreneurs qui n'ont pas accepté les termes du contrat et qui seront obligés d'en supporter les conséquences, sans avoir, en compensation, aucun des avantages qu'ont su se ménager les entrepreneurs signataires.

Les intérêts ouvriers se trouvent donc, pour quelque temps, et sur certains points, conformes à ceux du gros patronat. Les travailleurs du bâtiment n'en sont point effrayés. La petite entreprise est, dans notre industrie comme dans bien d'autres, un stade dépassé et qui entrave le progrès. Ils savent, ces travailleurs, qu'ils ne pourront conquérir la direction de la production pour le compte de leur classe que lorsque le trust aura achevé son œuvre et que c'est pour eux qu'en fin de compte celui-ci travaille.

Mais, à la différence de ce qui se passe dans d'autres industries, où le trust ayant précédé l'organisation ouvrière empêche celle-ci de se développer, ici, au contraire, l'organisation ouvrière est née en même temps que l'organisation patronale. Ce sont deux forces qui s'organisent parallèlement. Presque dès l'origine, la force patronale doit faire appel à la force ouvrière pour faciliter son évolution, et celle-ci impose à celle-là des conditions qui rendront moins dures les conséquences généralement douloureuses des périodes de transition.

C'est donc avec confiance que le prolétariat du bâtiment se prépare et envisage l'issue des longues luttes qu'il aura encore à soutenir.

A. Picart.

Secrétaire du *Syndicat général des Dessinateurs, Commis et assimilés du Bâtiment et des Travaux Publics.*

REVUE DES REVUES

La Révision Douanière, par P. SINCENY.
(La réforme Economique - N^os de novembre et décembre 1909).

M. Sinceny suit, au jour le jour, les débats de la révision douanière. Il se montre satisfait du protectionnisme dominant qui inspire les votes de la Chambre. Nous aurons à revenir sur ce débat, où les intérêts particularistes des diverses industries et des différentes régions se sont si âprement affirmés. Manufacturiers et commerçants invoquent tous la concurrence étrangère, contre laquelle ils s'avouent incapables de lutter sans le secours de l'Etat. Symptôme alarmant de la vie économique d'un pays! Mais ce que je veux signaler, pour l'instant, ce sont les contradictions de certains députés socialistes, que relève M. Sinceny. Absence totale d'idées générales sur le problème à résoudre, étroite subordination aux intérêts locaux ou régionaux, voilà ce qui caractérise leur attitude. Bouissou, député socialiste de Marseille, s'est affirmé libre-échangiste, dans la question des graines oléagineuses, et protectionniste acharné sur le chapitre des poteries, verres et cristaux. Dans le premier cas, il a agi en représentant d'une région libre-échangiste, dans le second, en défenseur spécial des fabriques d'Aubagne, désireuses d'être secourues contre la concurrence belge et espagnole. — Durre, député socialiste du Nord, a fait de vagues déclarations théoriques libre-échangistes, mais s'est fait pratiquement le champion d'un protectionnisme intransigeant. Réclamant une élévation des droits sur les objets vernis, il s'est félicité de traduire les désirs des Chambres de Commerce. « *Nous sommes, a-t-il dit, si peu souvent d'accord avec les Chambres de Commerce, lorsqu'elles donnent leur avis sur les lois de protection ouvrière et sur les lois sociales, que je suis très heureux aujourd'hui d'être du même avis qu'elles pour demander une protection en faveur de notre industrie nationale* ». — Dans la question de l'industrie des verres à vitres, qui subit une grave crise, c'est Goniaux, député socialiste du Nord, avec Charpentier, député socialiste indépendant de la Loire, qui ont défendu, avec une force dont se réjouit M. Sinceny, la thèse protectionniste. — On a vu, au chapitre des métaux, les députés socialistes du Nord et quelques syndicats ouvriers se trouver d'accord avec les Chambres de Commerce et les syndicats patronaux. Etc...

M. Sinceny a raison. C'est en présence de pareilles contradictions, chaque jour accumulées, que se fait violemment sentir la nécessité de définir ce que doit être — ou ce que peut être — la *politique économique* du parti socialiste.

Les Résultats du Congrès de Leipzig
par Robert Schmidt.

(Sozialistische Monatshefte du 7 octobre 1909) Le congrès de Leipzig a été un triomphe réformiste. *Robert Schmidt* le proclame et s'en réjouit. Il examine la portée des discussions qui ont eu lieu et des résolutions qu'on a votées. Il explique d'abord que la division des membres de la fraction parlementaire et du parti sur la question de l'impôt sur les successions s'explique par des raisons doctrinales, et non par des raisons de tactique. C'est pourquoi la conclusion des débats, le rejet de la proposition d'obstruction parlementaire proposée par Kautsky, ont eu un sens théorique: ils ont montré l'attachement de la social-démocratie aux méthodes parlementaires.

Pour la manifestation du 1er Mai, il est heureux, dit *Robert Schmidt,* qu'un accord soit intervenu entre le parti et les syndicats. L'intervention extrémiste de *Rosa Luxemburg* n'a pas été entendue, pas plus que la proposition de *Kautsky,* demandant que le salaire des ouvriers travaillant le 1er mai soit réservé à la constitution d'un « fonds du 1er Mai ».

Robert Schmidt examine ensuite les autres résolutions, dont on a lu le texte dans l'article de H. Muller que le *Mouvement Socialiste* publie sur le Congrès, il renouvelle sa satisfaction réformiste.

Dans le même numéro des *Sozialistische Monatshefte, W. Schröder* examine la *situation du parti après le congrès de 1909.* Il est moins affirmatif que Robert Schmidt. Il se demande si vraiment le révisionnisme a triomphé sans conteste. Il ne dit ni oui ni non. Il se félicite simplement que le parti ne soit pas attaché à aucun dogme et qu'il ne s'embarrasse pas de doctrine. Il préfère la pratique à la théorie. Mais encore une fois, quelle pratique? Schröder ne le dit pas. Il entend évidemment la pratique réformiste démocratique. Comme tous les révisionnistes, il n'a aucun sens de ce que doit être une *politique socialiste.*

La théorie dans le parti Socialiste,
par Edouard Bernstein

(Sozialistische Monatshefte, 2 décembre 1909)

Nous avons insisté souvent, dans le *Mouvement Socialiste,* sur le point de départ commun des révisionnistes et des syndicalistes, dans leur critique de l'orthodoxie socialiste. Nous avons accepté — et repris — toute la partie critique de l'œuvre de Bernstein.

Nous nous séparons sans doute de lui sur la partie principale, la partie positive, puisque nous opposons notre ***révisionnisme de gauche à son révisionnisme de droite.*** Mais nous poursuivons le même but: *la réconciliation de la théorie et de la pratique.*

L'article que Bernstein publie sur *la Théorie dans le parti* — après une étude de *Kampfmeyer,* parue sur le même sujet dans la même revue — revient à nouveau sur ce dernier point. Bernstein montre les rapports étroits qui doivent exister, dans le parti socialiste, entre la pratique et la théorie. Les théoriciens, dit-il, se plaignent que les hommes d'action, ne prêtent qu'une attention distraite à leurs discussions doctrinales. On a répondu que cette séparation des hommes de la théorie et des hommes de la pratique tenait aux occupations trop absorbantes des uns et des autres. Explication insuffisante, dit Bernstein. Trop d'hommes d'action se laissent perdre par la routine et par la paresse intellectuelle, et trop de théoriciens se bercent de l'illusion dangereuse que leurs spéculations sont indépendantes de toute action positive.

Les militants épris de besogne concrète et mêlés aux luttes quotidiennes n'ont pas le droit de dire qu'un empirisme sans idées, s'en remettant aux faits seuls, doit tenir la première place dans la politique de la classe ouvrière. Certes, le socialisme et le prolétariat allemands marchent aujourd'hui, aux yeux de Bernstein, dans la bonne voie. Les conditions actuelles de l'Allemagne y ont beaucoup aidé, et une longue lutte a appris la classe ouvrière à profiter des fautes de ses adversaires et à se corriger de ses propres erreurs. On comprend donc l'enthousiasme des hommes d'action pour la pure pratique et leur méfiance à l'égard des théories des uns comme des autres.

Au fond, pour Bernstein, la faute en est aux théoriciens eux-mêmes. Les représentants officiels de la social-démocratie, ont-ils fait autre chose que stériliser le marxisme? Souvenons-nous par exemple de l'attitude hostile des officiels du socialisme allemand à l'égard des syndicats. C'est, dit Bernstein, le mérite du révisionnisme, d'avoir formulé les exigences nouvelles du mouvement syndical et d'avoir amené la concorde entre le parti socialiste et le mouvement ouvrier. S'il n'avait dépendu que des théoriciens officiels, il y a beau temps que la guerre la plus implacable aurait mis aux prises les deux organisations.

Bernstein se plaint que l'*Ecole socialiste,* créée par la social-démocratie, soit monopolisée par les représentants de la « tendance stérilisante ». L'enseignement unilatéral qu'on y donne ne peut que tuer toute liberté d'esprit chez les militants, qui ont besoin de tant de souplesse pour apprécier les exigences changeantes de la lutte sociale.

Pourquoi aussi, insiste Bernstein, s'attarder à la métaphysique de « l'économie, à la théorie de la valeur? » Problèmes de science pure, bons pour des professionnels de la pensée, mais inutiles et encombrants pour des hommes destinés à l'action et dont le temps est précieux. Le danger est d'autant plus grand qu'on représente le marxisme comme une doctrine de parti — ou *de fraction de*

partic. — Que de scolastique, de dogmatisme et d'étroitesse! On violente les faits pour les plier aux *nécessités de l'école:* toute discussion loyale est impossible. Depuis Marx, la science a marché. L'économie politique a fait des progrès. On ne se sert plus de loupes, mais de microscopes pour observer la réalité et l'analyser. Les hommes d'action le sentent, et, souvent, s'ils méprisent tant la théorie qu'on leur offre, c'est que c'est une théorie vieillie, rancie, depuis longtemps dépassée par les faits.

Que pourrions-nous ajouter à la juste critique de Bernstein? Rien. Mais Bernstein a-t-il songé à *la nature* de la théorie et de la pratique, qu'il a proposées à la social-démocratie, et que celle-ci, au fond, a fait siennes? Théorie et pratique sont, sans nul doute, ici en accord parfait; mais elles ont le défaut d'être d'ordre *démocratique,* et non *socialiste.* Il faudra toujours regretter que Bernstein n'ait pas connu l'expérience syndicaliste — et que cette dernière se soit produite trop tard. — Cet esprit critique, lisement démocratique: il les aurait certainement menées aux sourqui a si fortement contribué à ruiner les vieux dogmes, n'aurait pas conduit comme il l'a fait, la pensée et l'action socialistes à l'ences vivifiantes du syndicalisme.

LES RÉDACTEURS.

REVUE DES LIVRES

La Vie de Frédéric Nietzsche, par Daniel HALÉVY.

(1 vol. in-12, de 384 pages. Paris, Calmann-Lévy, 3 fr. 50).

S'il est toujours vrai que la vie d'un poète, d'un artiste ou d'un philosophe est le commentaire indispensable de son œuvre, c'est tout particulièrement vrai quand il s'agit de Frédéric Nietzsche. « Tandis que la plupart des philosophes, écrit M. Henri Lichtenbergeo, mettent leur gloire à *s'impersonnaliser,* à se déprendre de leur moi, à laisser leur œil devenir lumière, selon la belle expression de Goethe, Nietzsche fait de sa personnalité même, le centre de sa philosophie: il passe sa vie à se chercher et nous communiquer le résultat de ses investigations. Sa philosophie est donc avant tout l'histoire de son âme ». (1)

(1) La philosophie de Nietzsche, 2e éd., p. 4.

Toute biographie de Nietzsche — à condition qu'elle soit exacte — nous aidera singulièrement à comprendre sa pensée. Mais elle sera d'autant plus précieuse qu'elle se donnera davantage comme un commentaire de l'œuvre. Les détails extérieurs, les petits faits de la vie matérielle auront peu de prix. Les études, les amitiés, les actes, les milieux géographiques jetteront au contraire une lumière très vive. Certes il est plus difficile d'écrire ainsi l'histoire d'une âme que les aventures d'un homme. Il faut savoir tout le « dehors » d'une existence et n'en pas faire étalage; il faut se servir de ce « dehors » pour arriver jusqu'au « dedans » et c'est ce « dedans » qu'il faut livrer, quand on s'y est installé et qu'on l'a vécu.

Telle est la tâche ardue que semble s'être donnée M. Daniel Halévy. Il a voulu nous faire connaître le Nietzsche « intérieur », nous transporter ainsi au centre d'où rayonnent les conceptions du philosophe allemand, nous placer plutôt sur la cime d'où l'on découvre avec leur vraie perspective les diverses parties de l'édifice, inachevé, mais majestueux, qui a pour pierres essentielles *l'Origine de la Tragédie*, le *Zarathoustra* et la *Volonté de Puissance*. Les recherches, les lectures, les voyages, les méditations nécessaires à l'accomplissement d'une telle tâche, on devine que M. Daniel Halévy les a tous faits. On sent qu'il connaît dans tous ses détails l'existence de Nietzsche. Mais toutes ces choses n'ont été pour lui que les matériaux bruts de l'œuvre à réaliser. Le résultat est que *la Vie de Frédéric Nietzsche* est un beau livre en même temps qu'un livre vrai. C'est par sa lecture qu'il faudra désormais commencer ou recommencer l'étude de la philosophie de Nietzsche, et, au cours de cette étude, c'est au livre de M. Daniel Halévy qu'il faudra recourir s'il advient que l'on se sente perdu.

J.-B. Séverac.

Index Bibliographique

Cesar de Paepe, par Louis Bertrand *(Bruxelles, 17, rue James Watt ; 1 vol. illustré, 224 p. ; 2 fr.)*

On sait le rôle joué par de Paepe dans l'Internationale et dans le socialisme belge. C'est cette figure que fait revivre Louis Bertrand dans sa monographie. L'auteur a divisé son travail de la façon suivante :

Chapitre premier. — Notice biographique. — Etudes de César De Paepe. — Sa jeunesse. — Ouvrier typographe. — Etudiant en médecine. — Docteur. — *Chapitre II.* — Ses débuts comme militant. — La société « Le Peuple ». — Les « Solidaires ». — Le meeting de Patignies (1863). — *Chapitre III.* — La question de la propriété

foncière au Congrès de l' « Internationale » de Bruxelles (1863) et de Bâle (1869). — Polémique avec la « Liberté ». — *Chapitre IV.* — Mémoire sur l' « Organisation des services publics dans la Société future ». — Congrès de Bruxelles en 1874. — *Chapitre V.* — De Paepe et les « Jeunes ». — Lutte pour une nouvelle méthode d'action dans le Parti socialiste (1874 à 1879). — *Chapitre VI.* — De Paepe militant socialiste. — Homme politique. — Fondateur du Parti ouvrier. — 1877-1890. — *Chapitre VII.* — De Paepe journaliste. — Publiciste. — Libre-penseur. — Son cours pour infirmiers et infirmières laïques. — *Chapitre VIII.* — De Paepe professeur et conférencier. — *Chapitre IX.* — De Paepe médecin et hygiéniste. —*Chapitre X.* — César de Paepe intime. — Caractère. — Vie de famille. — Altruisme. — Son amour des livres. — *Chapitre XI.* — Misère. — Sa maladie. — Départ pour le Midi de la France. — Derniers moments.

La Terreur en Russie, par Pierre Kropotkine *(Paris, Stok, éditeur, 0,50)*. — Traduction d'une brochure parue à Londres et destinée à éclairer le public anglais sur la situation intérieure de la Russie. Cette brochure, qui fut publiée par les soins du «*Comité parlementaire russe* », — comité composé surtout de membres du Parlement anglais s'intéressant aux affaires russes et des personnes appartenant à la presse, — eut en Angleterre un grand succès. Rédigée sous forme d'un recueil de faits précis et de renseignements d'une authenticité indiscutable, la brochure de Kropotkine a une valeur et une utilité au moins aussi grandes pour la France, si peu renseignée sur les choses de la Russie.

XXX.

TABLE DES MATIÈRES

Tome V de la IIIe Série

(Tome XXVI de la Collection)

(Juillet-Décembre 1909)

N° 212. — Juillet-Août 1909

ÉTUDES ET CRITIQUES

Classe sociale et Parti politique. HUBERT LAGARDELLE..... 5
Action directe et Médiation. A.-O. OLIVETTI..... 26
Un grand conflit social: la grève de Mazamet II. VICTOR GRIFFUELHES 39
Le Prolétariat et la Révolution russe. ARTURO LABRIOLA.... 52

LES PARTIS SOCIALISTES

Le XXIVe Congrès du Parti ouvrier belge. E. DAVID..... 66

LES SYNDICATS OUVRIERS

Le Syndicalisme en Italie, II. PAOLO ORANO..... 71

CHRONIQUE POLITIQUE ET SOCIALE

Cynisme et Décadence. — Clémenceau et Briand. — Démocratie Individuelle et Démocratie Sociale. — La Corruption réformiste. HUBERT LAGARDELLE..... 76

N° 213. — Septembre 1909

ÉTUDES ET CRITIQUES

Les Origines du Socialisme parlementaire en France. HUBERT LAGARDELLE 81
Social-démocratie et Syndicalisme. ARTURO LABRIOLA..... 100
Les événements d'Espagne et le capitalisme au Maroc. A. MERRHEIM 118
Un grand conflit social: la grève de Mazamet — III. VICTOR GRIFFUELHES 121

LES ORGANISATIONS SOCIALISTES

Les Forces numériques du socialisme allemand. H. MÜLLER.. 137

LES SYNDICATS OUVRIERS

Les Inscrits maritimes et leur situation. MARC PARKER..... 145

REVUE DES REVUES

L'Impasse réformiste (J. Zamansky). Les Rédacteurs..... 154

REVUE DES REVUES

Index Bibliographique. Les Rédacteurs..... 155

CHRONIQUE POLITIQUE ET SOCIALE

Catholiques sociaux et socialistes parlementaires. — Etatisme chrétien et Etatisme laïque. — Corporatisme et Paix sociale. — Démocratie et Christianisme. Hubert Lagardelle..... 156

N° 214. — Octobre 1909

ÉTUDES ET CRITIQUES

Syndicalisme féminin. Maximilienne Biais..... 161
Les Origines du Socialisme parlementaire en France. — II. Hubert Lagardelle 170
Nietzsche et son temps. E. Gystrow..... 194
Un grand conflit social: la grève de Mazamet. — IV. Victor Griffuelhes 206

LES PARTIS SOCIALISTES

Le Congrès socialiste allemand de Leipzig. — *1. La Jeunesse socialiste. — 2. Le Boycottage de l'Alcool. — 3. L'Impôt sur les Successions.* H. Muller..... 218

REVUE DES REVUES

A travers les Revues. Les Rédacteurs..... 227

REVUE DES LIVRES

Théorie et Pratique de la Grève générale (E. Georgi). Les Rédacteurs 230
Index Bibliographique. xxx 240

Nos 215-216, — Novembre-Décembre 1909

ÉTUDES ET CRITIQUES

Les Origines du Socialisme parlementaire en France. Hubert Lagardelle 241
La Question agraire en Roumanie. Christian Rakovski.... 265
Philologie Allemande et Tactique syndicaliste. Arturo Labriola 278

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

La Crise Syndicaliste:
I. A. Merrheim..... 291
H. E. Klemczynski..... 299

Le Monopole de l'Enseignement et le Socialisme:
I. Ed. Vaillant..... 305
II. Maurice Allard..... 308

La Coopération et le Socialisme:
I. E. Mutschler..... 311
II. E. Lefebvre..... 317

L'organisation Patronale en France:
III. A. Merrheim..... 321

La Crise de l'Apprentissage:
XIII. J. Veille..... 347

LES ORGANISATIONS SOCIALISTES

Le Congrès socialiste Allemand de Leipzig:
4. *Les Socialistes à la Cour.* — 5. *L'organisation intérieure du Parti.* — 6. *Le Premier Mai.* — 7. *Les Assurances Impériales.* — 8. *La Tactique du Parti.* — 9. *La discipline intérieure.* H. Muller..... 351

LES SYNDICATS OUVRIERS

Les Inscrits Maritimes et leur Action. Marc Parker..... 366

LES GRÈVES

La Grève de la Maçonnerie parisienne. A Picart..... 374

REVUE DES REVUES

La Révision Douanière. — Le résultat du Congrès de Leipzig. — La théorie dans le parti socialiste. Les Rédacteurs.... 392

REVUE DES LIVRES

La Vie de Frédéric Nietzsche. J.-B. Séverac..... 395
Index bibliographique. xxx..... 396

Le Gérant, G. Séverac.

Aurillac, Imprimerie Moderne, 6, rue Guy-de-Veyre.

P
Pol.Sci
M

Le Mouvement Socialiste.
v.5 no.2 Jul.-Dec. 1909.
Troisieme Série

125346

DATE

NAME OF

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED